6e Année. 1913 NUMÉRO 6 ~~JUIN 1916~~

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

RÉDACTEUR EN CHEF : R.-M. GATTEFOSSÉ





SOMMAIRE DU N° 6

Les Roses de France : R.-M. G. — Informations. — Nos Amis d'Amérique : LA RÉDACTION. — Le Févier Tonka : GÉO ERNST. — La Distillation du Géranium : A. ROLET. — Les Méthodes allemandes qu'il faut imiter (suite). — Jurisprudence.

SUPPLÉMENT. — Recettes et Procédés Utiles.

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

PARIS — 140, Boulevard de l'Hôpital, 140 — PARIS

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 9 francs; ETRANGER : 10 francs

Le Numéro : **0,75** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE & Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

SIXIÈME ANNÉE

ANNÉE 1913



LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Mensuelle Illustrée

R. M. GATTEFOSSE
Rédacteur en Chef

Prix 10 Sols

Paris
200 rue Michel Bizot
près la Porte de Vincennes



TABLE DES MATIÈRES



A

Action de l'eau oxygénée sur la Glycérine 50
Art du liquoriste................21 et 28
Air de Paris................ 54
Appareils d'extraction à usages multiples 78
Ambre gris 100
Aldéhyde benzoïque 135
Anesthésiques pour cosmétiques...... 143
Alcool (L') en 1912................. 158
Au Mexique 175

B

Baume du Salvador ou Chirraca. Baume du Pérou 7
Bonne Réclame (Une)............... 34
Backousia Citriodora 64
Brûle-parfum et pots-pourris 141
Broyeuses et pétrisseuses pour la parfumerie 142

C

Correspondance parlée........... 7
Chimie pratique 23
Capes Viscose 24
Champaca 56
Critique des alambics actuels........ 57
Carnaval à Rio de Janeiro........... 62
Ce que mes yeux ont vu............. 66
Cueillette des fleurs 68
Combinaison de parfum............. 96
Cassier (Le) 104
Cri d'alarme pour notre industrie savonnière 107
Cannelle synthétique 109
Chez nos confrères 144
Cultures coloniales 156
Coopérative de fleurs d'orangers...... 157
Capes Viscose 175

D

Distillation à travers les âges........ 43
Dosage de la vanilline.............. 144
Droits de douanes balkaniques 145
Désodorisation des huiles de poisson.. 176

E

Essence de mimosa et ses emplois.... 3
Emploi de la saccharine dans les dentifrices 19
Essence de citron et confiture de limon 29
Encore la falsification 34
Essences dans la parfumerie moderne. 37
Exposition internationale de Lyon..... 76
Essences en thérapeutiques 88
Essence d'aspic française............. 92
Eaux-de-vie dites naturelles 103
Eau (L') de Cologne est-elle un produit du Codex 108
Essences en thérapeutique 110
Eaux-de-vie dites naturelles 125
Essences en thérapeutique 127
Exposition universelle de Gand..122 et 133
Essences en thérapeutique 139
Essence de rose hongroise........... 143
Eaux-de-vie dites artificielles.......... 154
Essences en thérapeutique 159
Eaux-de-vie dites artificielles 168
Essence de citronnelle à la Réunion... 176

Essence de Vétyvert 143
Essence de Néroli et de Petitgrain..... 157
Essai de l'alcool 158

F - G

Géranium artificiel 15
Graminées aromatiques 93
Français (Les) en Bulgarie........... 151
Flacons pour fleurs et parfums....... 157
Flacons de parfumerie............... 170
Feuilles de violette.................. 174

H - I - J - K

Huiles hydrogénées 23
Jurisprudence 26
Hausse de l'essence de bois de rose.... 34
Huiles neutres pour l'enfleurage...... 64
Hydrocarbures saponifiés 64
Huiles hydrogénées 89
Informations 92
Il faut avoir l'humour de son métier.. 110
Henné en Perse 148
Jasmin 149
Informations 160

L - M - N

Limonades et sodas................. 11
Maladie des tubéreuses.............. 13
La Limette à Leward-Islands........ 35
Malaxeurs pour crèmes.............. 38
Nouveau bouchon vaporisateur....... 49
Mystères de la distillation........... 50
Matériel 62
Nouvelles matières premières......... 95
Messieurs les Potards exagèrent....... 70
Méditation sur les parfums........... 72
La Lanoline en savonnerie........... 78
Liqueurs à essences.................. 117
Mélangeuses pour la parfumerie...... 128
La Lavande 131
Mélilot 137
Liquide pour la barbe.............. 143
Nouvelles sources de camphre........ 143
Mariage 144
Menthol et essence de menthe........ 144
Méthodes allemandes................ 147
Menthes françaises.................. 165

O - P

Produits du Codex.................. 9
Parfums sans alcool................. 25
Polarimètre 32
Pour les petits oiseaux.............. 34
Progrès de la chimie des parfums..... 35
Poison (Le)........................ 39
Pierre d'alun 49
Origine du Benjoin de Siam......... 50
Pour l'Olfaction 50
Pourquoi il n'existe pas encore une essence de citron sud-africaine....... 78
Pavé de l'Ours..................... 84
Poudres minérales 96
Poudres de riz modernes............. 130
Progrès des Etats-Unis.............. 143
Produits nouveaux 143
Poudre de riz...................... 157
Puissance humectante des liquides.... 157
Pour la France..................... 161
Parfumerie au Japon................ 166
Parfums aux arènes 167
Protestons 174

Q - R

Rien ne sert de se plaindre, il faut agir. 1
Question (Une) 34
Roses d'Espagne.................... 42
Récoltes 49
Refroidissement et solidification des savons 64
Question de la rose............. 82 et 98
Quelque chose de sérieux............ 80
Question des coricides............... 118

S - T

Tamiseur-mélangeur à travail continu. 20
Toxycologie des parfums............. 35
Saponines et la cosmétique........... 47
Société des cautionnements mutuels... 52
Sels révulsifs...................... 60
Sels révulsifs 74
Syndicat des parfumeurs de Lyon.... 76
Solutions au sulforicinate............ 76
Tubes en cellophane................ 95
Teintures pour cheveux.............. 108
Trop de bluff.................. 97 et 156
Savons liquides comme agents thérapeutiques et d'hygiène............ 174
Sauge sclarée 174

U - V - X - Y - Z

Verveine 46
Vaporisateur 95
Utilisation des fonds de bouteille...... 96
Vanilline 119
Verveine 155
Valeur thérapeutique de l'eau de fleurs d'oranger 163



Plantation d'Ylang-Ylang aux Comores 1
Les mimosas dans l'Estérel.......... 4
Anona odoratissima 6
Cananga odorata 6
La correspondance parlée (2 grav.).... 8
Filtre pasteurisateur Maillié pour limonadiers 11
Machine à laver les bouteilles........ 12
Saturateur système Guyot pour fabrication des eaux gazeuses.......... 12
Triage des roses 17
Distillation de géranium.— Usine Tombarel à Grasse.................... 17
Tamiseur-Mélangeur 20
Capes Viscoses (2 gravures).......... 24
Cueillette et distillation de la Lavande au Touyet 27
Jardins de citronniers à Alcira....... 30
Analyse optique au polarimètre...... 33
Appareil de fractionnement avec colonne à circulation d'eau......... 36
Laboratoire de parfums artificiels.... 36
Malaxeurs de 100 kilos à double fond de vapeur 38
Les roses à Chinchilla............... 41
Chargement d'eau de rose à Malaga... 42
Batterie de petits alambics modernes en aluminium 43
Alambics des XVIe et XVIIe siècles.... 45
Alambics dans les montagnes corses (le Myrte) 51
L'Air de Paris. Place de l'Opéra, la Madeleine, rue de Rivoli............ 55
Fabrication du Baume............... 55
Balsamier 56
Critique des alambics actuels......... 57
Alambic horizontal 59
Entonnoirs perfectionnés 62
Conges à essences.................. 62
Lance-parfum...................... 62
Le jardin municipal de Rio.......... 63
Cueillette de la fleur d'oranger (en couleurs) 65
Jardin de la villa Olbia (Golfe de Gien) 66
Cultures de fleurs et sarcophages romains à la villa Olbia............ 67
Cueillette de la fleur d'oranger au Golfe 68
Triage de la rose. — Usine Lautier Fils, à Grasse........................ 69
Domaine de Mont-Fleury, Hyères.— Roses et Jasmins.................... 71
Cueillette des œillets............... 75
Exposition de Lyon 1914............ 76
Appareils d'extraction à usages multiples 79
Roses de Mai à Mouans Sarthou...... 81
Rosiers de l'Hay, 1re année.......... 82
Rosiers de l'Hay, 2e année.......... 83
Traitement de la rose thé. — Usine Jeancard 85
Usine Lautier Fils, Grasse........... 87
Hydrogénation des huiles 91
Vaporisateur 95
Cultures de roses blanches à Gien (Var) 97
Usine Sozio et Androli. — Déchargement des roses 99
Transport de la rose à dos d'âne à Châteauneuf 99
Un wagon de roses sur le Sud-France. 100
L'Ambre gris 102

Récolte de la menthe dans les Alpes-Maritimes 105
Plantations de menthe dans le Vaucluse 105
Broyeuses et pétrisseuses pour la parfumerie 112
Jardins arabes en Tunisie (2 gravures). 113
Usine de la coopérative à Golfe Juan.. 113
Usine Jean-Marie Vial à Nabeul...... 114
Orangers centenaires à Nabeul...... 115
Jardins et plantations de M. J.-M. Vial, Nabeul 115
Cueillette des fleurs à Nabeul......... 116
Alambic arabe 117
Fabrication de la vanilline.......... 121
Exposition de Gand................ 123
Fouet pour crèmes................. 128
Distilloir moderne de la maison Lautier à Grasse....................... 129
Cueillette de la lavande............ 129
Plants de lavande dans la Drôme..... 131
Pépinière départementale des Basses-Alpes à Moriez.................. 132
Baïassière artificielle au Ventoux...... 133
Exposition de Gand (3 gravures)...... 134
Culture du Mélilot bleu dans le Vaucluse 138
Pot-pourri Louis XVI en porcelaine de Sèvres 141
Brûle-parfum chinois du XIVe siècle.. 141
Brûle-parfum Louis XVI par Thomire. 142
Usine Chiris à Grasse............... 145
Usine Chiris à Grasse............... 148
Le Jasmin à Hyères................. 150
Pantations de Jasmins à Hyères...... 151
Jasmin officinal.................... 151
La *Parfumerie Moderne* dans les Balkans 153
Trop de bluff...................... 156
Flacons pour fleurs et parfums....... 157
Veilleuse à parfums................. 158
Les orangers au Japon (photo en couleurs hors texte).................. 160
Plantation de Sauge sclarée.......... 161
Transport de la fleur d'oranger...... 162
Planche hors texte en héliogravure (8 photographies)................. 162
Une négociation difficile............. 163
Menthe (Culture de la), 4 gravures.... 165
La Menthe au Japon (photo en couleurs hors texte)...................... 166
Au Japon, 4 gravures............... 167
Les Arènes de Nîmes, 4 gravures..... 169
Flacons de parfumerie, 3 gravures... 171
Bactériotine 172
Récolte de la Sauge sclarée........... 173
La feuille de Violette................ 174
Insurgés mexicains.................. 175

134 Gravures, et 5 Planches hors texte en couleurs.




IMP. P. LEGENDRE
LYON




RIEN NE SERT DE SE PLAINDRE -- MIEUX VAUT AGIR

Il y a, actuellement, un mouvement en France contre les produits étrangers. Plusieurs grands quotidiens ont attiré l'attention des pouvoirs publics et des industriels sur l'envahissement, par les marques allemandes, du marché français, en ayant soin de signaler, de souligner que ces marques savent se mettre à l'abri des suspicions légitimes du public en créant, chez nous, des sociétés filiales des compagnies allemandes, de manière à nationaliser, en quelque sorte, leurs marchandises.

Je ne voudrais pas donner une liste des marques allemandes répandues aujourd'hui sur notre marché ; cela serait trop long et ce serait certainement incomplet, car il y des masques qu'il est difficile d'arracher de certains visages. Mais je puis dire qu'elles sont innombrables.

Les récriminations de nos commerçants et de nos industriels sont, en cette matière, un peu vaines et puériles, et l'on a le droit d'en rire, d'en rire jaune, mais d'en rire tout de même. S'il y a un marché qui appartient à quelqu'un, c'est bien le marché français aux industriels français. Les Allemands n'ont pas inventé le fil à couper le beurre avant nous, et je ne sache pas qu'aucune des marchandises qu'ils savent si bien importer chez nous ne puisse être aussi bien fabriquée — et vendue — chez nous par des commerçants de chez nous.

Seulement... Ah ! voilà. Les marques allemandes dont on déplore aujourd'hui l'envahissement, n'y sont parvenues, après des temps d'expériences et d'essais très longs, qu'en faisant de la publicité. Or, le commerçant, l'industriel français ne veut pas en faire. Tant pis pour lui.

Nos fabricants ont sous la main une masse de trente-huit millions d'habitants, ils sont près d'elle pour la travailler, lui suggérer le besoin et l'envie de leurs marchandises, pour développer leurs facultés d'achat à leur profit. Mais ils ne veulent pas comprendre qu'ils ne peuvent arriver à ces fins qu'à la condition de faire de la publicité. A qui la faute ?

Certes, je suis avec les journaux de tout ordre qui se sont mis à la tête de ce mouvement national et je souhaite qu'il aboutisse à l'élimination de tous les produits étrangers qui saturent la capitale et la province. Mais en admettant que ce résultat soit obtenu, ce qui, entre nous, est assez douteux, cela fera-t-il vendre un peu plus nos marques françaises ? Pas du tout. Ce sont des Anglais, des Américains, des Italiens ou des Suisses qui se feront un plaisir de substituer leurs mar-



Plantation d'Ylang-Ylang aux Comores

ques aux marques allemandes qu'on aura réussi à évincer, et l'industrie nationale n'y aura rien gagné, à moins qu'elle considère comme un profit le fait d'être concurrencée et réduite à merci par des marques portant un pavillon ami, à la place du pavillon ennemi. La satisfaction est assez mince et d'un platonisme déconcertant.

Que nos compatriotes veuillent enfin se rendre compte des moyens employés par leurs concurrents d'outre-Rhin pour les battre sur leur propre territoire. Ils seront obligés de convenir, à l'examen le plus superficiel, que c'est par une publicité intensive, énergique, continuelle qu'ils y parviennent. Pour ces étrangers, l'organisation de la publicité est quelque chose comme les services d'intendance pour les armées en campagne et elle va de pair avec l'organisation de la vente. J'ai déjà dit, je crois, que l'organisation de la vente et l'organisation de la publicité doivent être deux têtes dans le même bonnet.

Il y a une loi de concurrence que la publicité impose et qui est celle-ci : Quand un marché est cultivé, par la publicité, pour le lancement ou le maintien d'une marque, à l'aide de moyens suffisamment puissants, il n'y a plus de place pour une autre marque, à moins que cette dernière consente des sacrifices d'argent assez importants pour dominer et réduire la marque primitive.

Par voie de conséquence, une marque qui a dépensé, en publicité, des sommes assez importantes pour s'être rendu maîtresse du marché, ou, du moins, pour y avoir acquis une suprématie incontestable, doit continuer cette publicité avec la plus grande énergie, la plus parfaite régularité, car elle contracte ainsi une assurance contre la venue de concurrents qui pourraient chercher à la déposséder de son fief, mais qu'elle réglera toujours, en enflant sa publicité lorsqu'elle se sent menacée, de manière à conserver toujours le dessus.

Pourquoi les industriels français ne veulent-ils pas admettre l'exactitude de ce principe, et se refusent-ils à user du seul moyen qui soit en leur pouvoir pour réagir contre la conquête pacifique de notre pays par les marchandises étrangères : la publicité ? Et, puisqu'ils ne veulent pas l'employer, pourquoi font-ils un reproche à leurs concurrents étrangers de l'utiliser, alors que ces derniers savent s'en servir ?

La conquête d'un pays par une marque ressemble comme deux gouttes d'eau à la conquête d'un pays par les armes. On occupe ou on n'occupe pas telle ou telle position. On domine une étendue peuplée ou on la laisse envahir par l'ennemi. Pour une nation qui se targue d'être à la tête des nations guerrières, il semble que les Français, en face de la menace étrangère — menace purement économique, c'est entendu — tombent tout simplement en quenouille.

Je sais ce que l'on va me répondre : pour faire de la publicité comme les étrangers en font, chez nous et ailleurs, il faut de l'argent, des capitaux considérables, et nous n'avons rien de tout cela. Cette raison est attristante à faire pleurer quand on songe que ce sont les Français qui prêtent aux Allemands, aux Anglais, aux Belges les sommes énormes dont s'alimentent les banques de ces pays pour subventionner les industriels qui viennent, aidés de l'argent français, nous concurrencer chez nous !

De l'argent ! La France en a à revendre. Mais elle le vend à ses ennemis. Les grands établissements de crédit regorgent de capitaux ; les comptes de dépôts en comptes-courants sont à l'état pléthorique continuel, dans toutes les grandes banques, et celles-ci ne trouvent pas d'autre moyen d'utiliser ces réserves que de les prêter, à gros intérêts, aux banques de Berlin, de Francfort, de Hambourg, qui prennent cette matière première des affaires à l'état brut, pour la faire ouvrer par les industriels allemands et leur permettre de fabriquer, de fabriquer sans cesse, si bien qu'à force de fabriquer, comme il faut vendre, c'est sur le marché français que vient s'écouler, plus meurtrier pour nous, pour notre commerce, qu'une guerre, le flot indiscontinu de la camelote germanique !

Il y a, en France, une rupture d'équilibre entre le capital et la production. Nous capitalisons, mais nous ne voulons pas produire et nous ne savons, surtout, pas vendre. On s'en rend bien compte lorsque l'on étudie les conditions générales du marché de l'argent. C'est alors que l'on constate avec étonnement la disparition progressive des banques locales, des banques privées, absorbées, ruinées par les grands bazars financiers, alors que ces banques étaient à même de rendre véritablement au commerce et à l'industrie nationale des services de tous les instants. Elles s'intéressaient véritablement aux affaires de leurs clients, elles faisaient réellement l'escompte du papier de commerce et consentaient des ouvertures de crédit. Qu'on demande les mêmes services aux grands établissements financiers, et l'on sera tout étonné de se les voir refuser. C'est qu'il n'y a plus en France que de l'argent, mais pas d'énergies, plus d'initiative et plus d'esprit d'entreprise ; de là vient que personne, ou presque, ne veut plus faire travailler l'argent. Or, la publicité n'est qu'une question d'argent et ré-

clame cet esprit d'initiative, ce sens ambitieux qui se concrète pratiquement, chez la plupart des Français de nos jours, dans le souci unique d'acheter de la rente et d'avoir un compte de dépôt.

C'est dans la branche pharmaceutique, au point de vue spécialités, que ce fâcheux état d'esprit est le plus manifeste. Il y a cinquante ans, la France était, par excellence, le pays des spécialités pharmaceutiques. On ne compte pas le nombre de produits spécialisés dont furent inondées les pharmacies de détail, à cette époque. Des fortunes s'édifièrent avec le produit de ces marques, mais le point culminant — au gré de ces commerçants — atteint, et quoique ce ne soient pas les capitaux qui manquaient pour soutenir leur entreprise, il semble que ces Annonceurs se soient lassés de la lutte, ou qu'ils aient jugé prudent, ainsi que je l'indique plus haut, de jouir en paix de la situation acquise, de vivre sans heurt des revenus facilement assurés, en ne faisant plus qu'une modeste publicité d'entretien. La publicité d'entretien, qu'on s'en persuade, n'est pas de la publicité : en faire, c'est simplement marquer le pas, alors que des concurrents surviennent qui parcourent la même route en automobile. On se laisse distancer, dans ces conditions, avec une facilité déplorable. Aussi, qu'est-il arrivé ? Ces vieilles spécialités, engourdies dans leur quiétude, se réveillent en ce moment, avec, en face d'elles les produits américains, anglais, canadiens, dont les propriétaires connaissent la valeur des moyens qui permettent d'aller vite. Nos spécialistes en sont encore à la diligence, et ils ont peur de monter dans les rapides. Ils n'existent plus ; leurs concurrents mieux organisés les ont semés, comme de vieux tacots, comme des pataches. Mais ils se plaignent, ils disent : Comment voulez-vous que nous fassions de la publicité aujourd'hui, alors que nous avons des concurrents qui n'hésitent pas à jeter dans la balance, pour le succès, des millions en publicité ! Nous sommes impuissants à remonter ce courant dévastateur. Nous voudrions bien, mais nous ne pouvons pas...

Ces plaintes sont comiques. Je n'arrive pas à trouver un pleur à verser sur ces infortunes fortunées. Car si, de tous temps, ces Annonceurs avaient fait la publicité qui convenait pour l'époque où ils la faisaient, s'ils avaient su l'amplifier, dans la mesure qu'exigeait la transformation progressive des moyens économiques, ils auraient, d'abord, gagné beaucoup plus d'argent qu'ils n'en possèdent et, surtout, ils auraient empêché les concurrents nouveaux qui sont survenus, de leur prendre une place qui était, somme toute, bien à eux. J'ai toujours à citer, à l'appui de mon dire, l'histoire, déjà ancienne, des pilules du Docteur Blaud, qui furent naguère une excellente spécialité, et qui seraient aujourd'hui ce que sont les Pilules Pink, si on avait fait pour ce vieux produit, ce qu'on a fait pour celui qui a pris sa place.

Que les Annonceurs français cessent de se plaindre. Ils n'ont aucune raison plausible de le faire. Tout ce qui leur arrive est de leur faute. Il ne sert de rien de récriminer, cela ne changera pas la face présente des choses. Qu'ils admettent d'abord que la publicité qu'ils n'ont pas voulu faire aurait été la base de leur richesse, s'ils avaient su l'entreprendre, et qu'ils se recueillent avec le ferme dessein de la mettre en pratique désormais, d'apprendre à s'en servir, et de travailler à la faire concourir à leurs succès. Pas une marque allemande ou américaine ne franchira nos frontières si les marques françaises savent faire bonne garde et donnent l'impression aux loups qui rôdent autour de la clientèle nationale, que *la place est prise*. Tant que la place n'est pas prise, il n'y a pas de raison pour que ceux qui tentent de l'occuper se découragent.

D.-C.-A. Hémet,

Directeur de « La Publicité ».



L'ESSENCE DE MIMOSA ET SES EMPLOIS



Nous avons décrit assez longuement le Mimosa et ses diverses applications ; il nous reste à parler de l'emploi de son essence.

Depuis quelques années elle tendait déjà à se faire une place honorable, mais ce n'est guère que depuis la découverte de son succédané synthétique (succédané un peu brutal), qu'on en trouve chaque jour de plus vastes applications.

On a commencé, en effet, à faire des savons au mimosa, qui ont plu, puis on a fait des séries : poudres, lotions, extraits, et, pour faire mieux, on a été obligé de recourir à l'essence vraie.

Une bonne essence de mimosa artificielle peut se faire avec :

Linalol de Likari	150
Terpinéol	350

Paraméthylacétophénone très purifiée	300
Narcisse artificiel	75
Œillet artificiel	25
Mimosa naturel	100

Il est absolument indispensable d'employer une qualité de paraméthylacétophénone très purifiée, car la qualité du commerce est généralement tout juste bonne pour la savonnerie.

Pour un bon extrait pour le mouchoir, on emploiera, avec une base de teintures préparées comme celles que nous avons indiquées précédemment (Florodora, Ambre, etc...), 5 grammes d'essence artificielle et 5 grammes d'essence naturelle. On a ainsi un bon d'alcool contenant, comme déjà dit, des teintures appropriées de fixateurs, donnent un extrait vigoureux, tenace, beaucoup plus fin qu'on ne pourrait le croire. Pour faire un produit très bon marché, comme on en exige dans certaines contrées, on peut utiliser comme fixateur la base suivante :

Musc composé :

Civette naturelle pure	3 gr.
Coumarine cristallisée	40 »
Musc xylène gros cristaux	50 »
Muscambrène	10 »
Dissous à chaud dans :	
Benzoate de Benzyle	1 kg.

Dix à quinze grammes de cette teinture



Les Mimosas dans l'Esterel

extrait pour une somme variant de 8 à 10 fr. le litre, selon la base utilisée.

Les compositions de fantaisie qu'il est possible d'obtenir à partir du mimosa sont très caractéristiques et très douces, en même temps que puissantes et tenaces. D'après notre expérience personnelle, ces compositions plaisent aussi bien en France et en Angleterre qu'en Orient ou en Afrique, car elles rappellent aussi bien les senteurs capiteuses de la Côte d'Azur que celles des fleurs, plus puissantes encore, des contrées tropicales.

Voici, par exemple, pour fabriquer l'extrait d'Helleana (Chèvrefeuille du Japon), une bonne recette :

Essence artific. composée de Mimosa	450
— naturelle absolue de Mimosa	50
— artific. de Cyclamen blanc	500

Dix grammes de cette essence dans un litre dans un litre d'alcool donnent une ténacité suffisante et un litre d'extrait n° 48 revient à 2 francs à peine.

L'extrait de Wistaria (Glycine de Chine) pourra se préparer avec une formule analogue, plus raffinée si on le désire, par exemple :

Wistaria :

Essence naturelle de Mimosa	60 gr.
— — d'Ylang-Ylang	100 »
— artificielle de Cyclamen	250 »
— — Muguet	300 »
— — Jasmin	290 »

Comme il existe de bonnes essences artificielles de Cyclamen et de Muguet entre 50 et 500 francs le kilog, selon leur finesse, on pourra faire varier le prix de revient et

la suavité du produit dans de très larges limites.

Il sera bon, cependant, comme pour tous les autres extraits pour le mouchoir, de choisir une composition de Jasmin surfine et de l'additionner, par surcroît, chaque fois que le prix de revient le permettra, d'une proportion suffisante de Jasmin naturelle aux dissolvants ou d'enfleurage (ou obtenu par le procédé mixte, type Lyflor).

Voici encore un type d'essence du même genre et qu'il convient de conseiller comme nouveauté à succès :

Apios (*Glycinia tuberosa*) :

Essence artificielle de Muguet	300 gr.
— — de Jasmin	200 »
— — de Mimosa	200 »
Eglantiane 100 %	65 »
Violette Alpha 100 %	100 »
Essence naturelle absolue Jasmin..	40 »
— — — Mimosa..	90 »
— — — Rose	25 »

Bien entendu, les essences bon marché peuvent toujours être substituées aux essences chères chaque fois que l'on désire réduire son prix de revient.

On peut imiter l'odeur d'une autre variété de fleurs très sucrées telles que celle du chèvrefeuille jaune ou :

Lonicera :

Essence artificielle de Mimosa	250 gr.
— — de Narcisse	125 »
— naturelle de Néroli	60 »
— artificielle de Jasmin	100 »
Vanilline	250 »
Terpinéol	200 »
Rhodinol	40 »
Essence naturelle de Mimosa	75 »

Citons, pour terminer, une essence de fantaisie de Genêt d'Espagne qui peut être préparée également à partir de l'essence de Mimosa naturelle :

Juncea :

Essence naturelle de Mimosa	100 gr.
— artificielle de Mimosa	200 »
— naturelle de Genêt	100 »
— — de Jacinthe	20 »
— — de Muguet	20 »
Linalol de Likari	250 »
Terpinéol	250 »
Violette B	25 »
Aldéhyde de Nonylique	1 »
Méthylparacrésol	5 »
Cananga ou Ylang déterpéné	30 »

Nous pourrions citer ainsi mille compositions diverses dans lesquelles l'essence de Mimosa peut jouer un grand rôle. Celles que nous venons de donner sont essentiellement typiques et caractéristiques.

Il n'est pas douteux que cette essence puisse donner avec les compositions suivantes des variétés de haut goût : Acacia, Œillet, Bruyère, Syringa, Trèfle, etc... Dans les savons, l'essence artificielle est précieuse par sa puissance, elle s'allie bien avec le Salicylate d'amyle ,avec l'essence de Petitgrain, de Bois de Rose, etc..., pour donner des fonds nouveaux à peu de frais.

Floriane.



NOTE SUR UNE CLASSIFICATION DES ESSENCES D'YLANG-YLANG DE MANILLE



Une essence d'Ylang est définie, comme toute autre essence, par ses constantes :

1° Poids spécifique,
2° Solubilité (dans l'alcool),
3° Indice de saponification,
4° Indice de réfraction,
5° Pouvoir rotatoire.

Nous avons étudié la variation de ces constantes par rapport aux variations de qualités des essences d'Ylang et nous sommes arrivés aux résultats suivants :

1° *Poids spécifique.* — Le poids spécifique varie de 0,925 à 0,975 et quelquefois davantage. Sa détermination n'a qu'une importance secondaire.

Le poids spécifique augmente avec l'âge d'une essence. Ainsi, pour une essence, on a trouvé d'abord 0,930, puis 0,949 après deux ans.

2° *Solubilité.* — La solubilité dans l'alcool de un centimètre cube d'essence varie de 0,5 à 1 cmc. pour des concentrations d'alcool variant entre 80 et 96 % selon la qualité de l'essence.

Une addition supplémentaire d'alcool produit toujours un trouble dans toutes les essences d'Ylang. Ce trouble est dû à la présence de terpènes et de sesquiterpènes. Aussi y a-t-il lieu, dans la détermination de la solubilité d'une essence d'Ylang, de tenir compte de la quantité non dissoute par les alcools de 80 à 96. Cette mesure doit être faite après décantation dans un tube gradué. Ainsi une essence de qualité extra ne donnera pas une

quantité appréciable d'insoluble dans l'alcool à 80, tandis qu'une essence de qualité Ia laissera une quantité bien visible d'insoluble.

3° *Indice de saponification.*
4° *Indice de réfraction.*
5° *Pouvoir rotatoire.*

La détermination de ces trois constantes



Anona odoratissima

présente le plus d'intérêt dans une classification rationnelle des essences d'Ylang. Ainsi nous avons pu dresser le tableau suivant :

QUALITÉ	EXTRA	I A	I B	3
Indice de Saponification	Supérieure à 145	Inférieur à 120	Supérieur à 100	100 et au-dessous
Indice de Réfraction	Inférieur à 1.4900	Inférieur à 1.4950	Inférieur à 1.4990	Supérieur à 1.4990
Pouvoir Rotatoire	Inférieur à 35	Inférieur à 48	Inférieur à 60	Supérieur à 60
Solubilité comme indiquée	Alcool à 80 %.	Alcool à 90 %.	Alcool 90-96 %.	Alcool 96 %.

Une essence, pour être d'une qualité donnée doit avoir *toutes* ses constantes comprises dans les limites assignées par ce tableau.

Autrement dit, ce tableau permet, étant donnée une essence, de savoir à quelle qualité elle appartient. Il est bien entendu que la classification ci-dessus ne peut être appliquée d'une manière concluante qu'aux essences



Cananga odorata

présentant l'odeur caractéristique des essences d'Ylang de Manille.

Comme exemple voici quelques analyses :

Numéros	Indice de Réfraction	Pouvoir Rotatoire	Indice de Saponific	Solubilité s/alcool	Poids spécifique	Quotité
1	1.5010	58	102	96 %	0.925	3
2	1.4980	55	92	96	0.949	2
3	1.4855	18	160	80	0.946	Extra
4	1.4908	22.8	161	80	0.958	Extra
5	1.4890	36	140	90	0.9365	I A
6	1.4875	23.8	165.6	80	0.9505	Extra
7	1.4880	30	158	80	0.946	Extra
8	1.4830	18	150	80	0.937	Extra
9	1.4930	48	110	90	0.932	I B
10	1.4860	45	115	90	0.927	I B
11	1.4920	44	128	90	0.934	I A
12	1.4900	44.8	140.9	90	0.930	I A

Analyses faites à la température de 30° C.

Exemple : Le N° 5, dont l'indice de réfraction = 1.489 est inférieur à 1.490, devrait être, d'après cela, vendu comme « Extra ». Le pouvoir rotatoire — 36, supérieur à — 35, et l'indice de saponification 140°, inférieur à 145°, s'y opposent ; on le classera « Qualité 1-A ».

Exception : Quand le poids spécifique atteint 0,948 ou davantage et que l'indice de saponification est supérieur à 150, l'essence peut être exceptionnellement cotée « Extra », quand bien même l'indice de réfraction atteindrait 1.4915.

Estimation de l'odeur. — Une dilution alcoolique de 1 % est très convenable pour cette détermination.

Conclusion. — Les chiffres indiqués dans la présente note sont les résultats des analyses que j'ai faites sur plus d'un millier d'échantillons d'essences au laboratoire Santos & Jahrling, à Manille.

J'ai encore examiné les essences d'Albay ; elles sont plus riches en composés phénoliques que celles de Manille, et leur parfum agréable en est différent.

Valeur marchande des essences. — Après avoir déterminé la qualité à laquelle appartient l'essence, on peut approximativement calculer sa valeur marchande, en multipliant son indice de saponification par les coefficients suivants :

QUALITÉ	EXTRA	1 A	1 B	2
Cœfficient	4	3	2 1/2	1 1/3

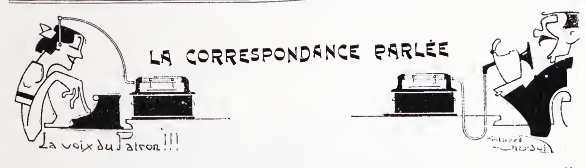
Exemple :

QUALITÉ	Indice de Saponification	Cœfficient	Produit ou prix du Produit
Extra	145	4	580 unités
1 A	120	3	360 —
1 B	100	2.5	250 —
3	90	1.5	135 —

Cette évaluation dépend, évidemment, du cours du marché. Dans la plupart de ces cas, cette unité correspond au prix de un franc.

L'examen olfactif doit être fait avec des solutions alcooliques à 1 % d'essences et il est recommandé de se servir d'un pulvérisateur en particulier pour apprécier l'effluve des essences de qualité supérieure.

Dr Carlos Jahrling.



Les chefs de bureau ont longtemps déploré l'imperfection — au point de vue pratique — de la méthode sténographique pour la transcription de la correspondance. Il est cependant impossible, à l'heure actuelle, d'écrire soi-même tout son courrier, de même qu'il n'est pas pratique d'en laisser toute la rédaction à un secrétaire. La correspondance demande une précision, un tact, un soin tout particuliers, que seul l'intéressé, le patron, peut apporter à sa rédaction.

Jusqu'ici il fallait dicter à une sténographe, après avoir (pour écourter autant que possible le temps passé à cette tâche) réuni tous les documents utiles. Patron et dactylographe passaient à cette occupation peu récréative chacun une heure, deux heures quelquefois. Puis, lentement et souvent avec beaucoup de fautes si l'employée n'était pas de première force, l'hiéroglyphe sténographique était péniblement dactylographié.

Aujourd'hui tout est changé. Seul, dans son bureau, au fur et à mesure des documents trouvés ou apportés, le patron dicte rapidement son courrier dans un phonographe enregistreur pendant que la dactylographe vaque à d'autres travaux. En quelques quarts d'heure, un volumineux courrier est enregistré. Tout à l'heure, la dactylographe, si jeune soit-elle dans la partie, écoutera, phrase par phrase, la lettre dictée et la transcrira sans aucune faute, en gagnant, elle aussi, moitié du temps antérieurement utilisé.

Inutile de dire que l'appareil pratique et économique est de fabrication française, c'est un « Pathé », vendu par la Société Ronéo que s'est spécialisée dans l'installation moderne des bureaux.

Un disque de cire dure, que l'on rabote après chaque dictée, enregistre chaque fois 30 lettres et à 30 reprises différentes : c'est dire que la dépense de ce chef est moindre que la dépense correspondante de papier, encre ou crayon.

Ce disque est animé d'un mouvement ro-

tatif régulier par un moteur électrique silencieux, branché sur le secteur. Deux diaphragmes fonctionnent alternativement, l'un pour l'enregistrement, l'autre pour la lecture.

Un porte-voix souple permet de dicter sans fatigue, il comporte un ingénieux interrupteur qui permet de dicter phrase à phrase, sans rien perdre de la place disponible sur le disque.

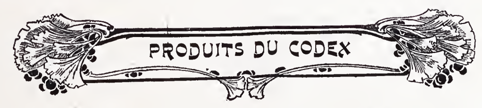
De même, un écoutoir à deux branches, avec ou sans casque, permet à la dactylographe d'écrire des deux mains en entendant admirablement et sans être distraite par les bruits extérieurs. Un contact au pied lui permet d'écouter la lettre tout entière ou une seule phrase, un seul mot : un dispositif lui permet de faire répéter les termes difficiles.





Bref, une commençante se sert aisément de l'appareil.

N'est-ce pas merveilleux ? Economiser chaque jour, une heure ou deux à un Directeur, autant aux dactylographes, avec la certitude d'une correspondance claire, précise, personnelle : voilà les résultats donnés par le Ronéophone Pathé. En quelques mois son achat est amorti : avant la fin de la première année, il rapporte plus de deux fois sa valeur. Dès qu'un commerçant a plus de 10 lettres à dicter par jour, dès qu'un directeur a besoin de s'absenter en laissant des ordres précis, le phonographe enregistreur-dicteur s'impose. C'est le complément indispensable de la machine à écrire, il sera demain, comme elle, dans tous les bureaux où l'on travaille selon les procédés modernes.



On a souvent attribué au « Codex Medicamentarius » une puissance qu'il n'a pas en réalité, celle de réserver aux seuls pharmaciens l'exclusivité de la préparation de tous les produits qui y figurent. En réalité, il n'en est rien, il décrit nombre de produits d'usage courant, tel que l'huile d'olive, le pétrole, la limonade, le sucre, le vinaigre, le miel ; des produits industriels : lessive des savonniers, huiles essentielles de toute nature, produits chimiques de toutes sortes et enfin des préparations non pharmaceutiques, telles que Alcool de menthe, Eau de Cologne, Eau dentifrice, Lait d'amande, Glycéré d'oxyde de zinc, Alcoolat de citron, Savons, Sirops, etc., etc.

Cette distinction a été mise en évidence à l'occasion d'un procès jugé le 17 octobre dernier à la 10e chambre du Tribunal de la Seine, sous la présidence de M. Schlumberger, au sujet d'un élixir dentifrice : La Pascaline, contenant un alcoolat décrit au Codex.

Bien que le Codex indique le procédé d'une teinture alcoolique de plantes médicinales, il ne s'ensuit pas que toutes les teintures alcooliques soient nécessairement des produits médicamenteux :

« Le Tribunal — Donne défaut — Et attendu qu'il résulte de l'expertise à laquelle il a été procédé que la *Pascaline* est un simple dentifrice et rentre dans la catégorie des produits simplement hygiéniques qui ne peuvent à aucun titre être considérés comme un médicament.

« Relaxe ».

La décision ci-dessus passerait inaperçue, isolée des rapports d'experts qui en sont la base et le motif, elle présente au contraire un intérêt capital en la rapprochant des expertises : et son laconisme s'explique très vraisemblablement par le désir qu'a eu le Tribunal de n'engager aucune question de principe et de ramener tous les procès de cette nature à une question d'espèces.

C'est la presque éternelle question de la limitation entre le produit dit médicamenteux et le produit simplement hygiénique dont la vente est licite à tous.

Il est certain que la loi de germinal an XI a voulu retirer du commerce libre la vente des produits médicamenteux pouvant occasionner des accidents et qu'elle a réservée aux pharmaciens.

Mais ce que cette loi n'a jamais entendu, à coup sûr, c'est prohiber la vente de certains produits qui peuvent avoir des effets parfois corrosifs, mais bien, le plus souvent, hygiéniques. Cependant, certains des experts du Tribunal et de l'Ecole de Pharmacie ont une tendance à voir partout des médicaments.

Le dentifrice visé, la Pascaline, vendu par M. Serra, guérit ou soulage, comme tous les dentifrices, les multiples indispositions qui menacent ceux qui ne prennent pas soin de leur bouche.

L'alcool, excellent dissolvant, est préférable à l'eau, les alcoolatures de certaines plantes peuvent avoir des qualités toniques ou détersives, le caractère médicamenteux dépendra du dosage.

Ici ce ne fut pas un pharmacien, mais un dentiste qui porta plainte. Visite et saisie furent faites et l'inspecteur Lebeau conclut de prime abord, sans analyse et sur le vu des prospectus, à l'exercice illégal de la pharmacie.

L'expertise fut faite par le Dr Chassevant. qui se rallia à la même opinion, déclarant :

1° Que le produit est alcoolique ;

2° Qu'il laisse un résidu organique indéterminable (?) ;

3° Qu'il renferme des traces d'essence de pyrèthre ;

4° Qu'il y décèle la présence d'un alcaloïde analgésique.

Cette dernière affirmation étant erronée, il était téméraire de conclure au caractère médicamenteux, en stipulant surtout :

« Le produit est une teinture alcoolique composée, médicament officinal dont la préparation se trouve décrite à la page 722 du « Codex Medicamentarius ». Il ne nous a pas été possible de déterminer la *nature* des plantes mises en macération ».

Et cependant le Codex à la page indiquée, disant : « On appelle Teintures alcooliques des médicaments qui résultent de l'action de l'alcool sur *diverses* substances », ne prétend pas étendre cette appellation aux macérations alcooliques de *toutes* les substances quelconques ! Le Cassis se prépare par le procédé du Codex (qui n'est pas spécial au Codex, d'ailleurs).

Faire macérer dans l'alcool de l'angélique, du safran, de l'anis, de la lavande, de la menthe, de la mélisse, etc., est-ce donc faire

un médicament ? Suivant la théorie de l'expert, oui ; d'autant plus que ces plantes sont usitées en médecine : chacun sait que ce sont là les principaux éléments de la simili-chartreuse à laquelle on attribue des qualités digestives, c'est-à-dire médicamenteuses, en poussant les choses à l'extrême. Que dirait-on de l'alcool de menthe, de Ricqlès ou autre. Est-ce autre chose que la Teinture d'essence de menthe décrite au Codex, page 733, et ne lui assigne-t-on pas des emplois légèrement curatifs ? Que pense l'expert des curaçaos, bitters, absinthes, tous obtenus par le procédé marqué au Codex ?

A la page 726, le Codex indique la teinture de benjoin, usages : cold-cream, dentifrice, tablettes de borate de Na. Les deux premiers usages, quoique inscrits au Codex, seraient-ils indicatifs d'un médicament ? ; page 734 : Teinture de gaïac, pour élixir dentifrice ; page 730 : Teinture de cochenille. même emploi ; page 745 : Teinture de vanille ; page 732 : Teinture de citron composée ou *Eau de Cologne* ; page 739 : Teinture de musc. Et tout cela serait médicamenteux ?

Dans les pages 383, 384, 385, le Codex décrit minutieusement une opération appelée *Lixivation*, elle consiste à préparer dans un appareil appelé *Percolateur*, les infusions de certaines substances réduites en poudres fines.

Hélas ! voilà notre café compromis ; nous le préparons par la méthode du Codex dans un engin que le Codex (et les cafetiers aussi) appelle Percolateur. Ce qui rend notre cas particulièrement grave, c'est que le liquide obtenu et que nous buvons candidement, contient des substances pharmaceutiques (tanin, huile essentielle) et même un alcaloïde : la caféine.

La 10e Chambre, pour laquelle le langage pharmaceutique n'est plus lettre morte, a résisté à la citation du Codex et s'est adressée pour supplément d'enquête à trois sommités : les Dr Thoinot, professeur de médecine légale ; Dr Villejean, professeur à la Faculté de médecine, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, et Dr Cauvez, chirurgien dentiste des Hôpitaux et ils ont conclu que :

« La Pascaline est une teinture de Pyrèthre avec addition probable de Cresson de Para. Nous avons pu préparer un produit absolument semblable en mélangeant à parties égales des teintures de Pyrèthre et Spilanthus avec de l'alcool à 50°. Ce mélange possède exactement les mêmes propriétés et laisse dans la bouche ce sentiment de fraîcheur persistante signalé dans les prospectus concernant la Pascaline ».

« Elle ne contient pas d'alcaloïde toxique ou analgésique. Au même titre qu'un grand nombre de liquides qui sont vendus librement par les parfumeurs, les épiciers, les pharmaciens, etc., la Pascaline relève exclusivement du domaine de l'hygiène. Nous sommes, d'ailleurs, unanimes à penser que la plupart des spécialités hygiéniques pour les soins de la bouche n'ont jamais été considérées comme médicaments, puisqu'elles ont pu être couvertes par des Brevets ».

Il ne suffit donc pas qu'un produit soit inscrit au Codex pour devenir médicamenteux, même si les prospectus ont le malheur de faire usage des mots : guérir ou guérison.

Il est parfaitement exact que la Cour de Cassation a décidé à plusieurs reprises, et notamment le 1er mars 1912, qu'il suffit aux juges du fait, pour justifier leur décision, de « constater » que le produit a été mis en vente dans un but curatif. Mais, ce faisant, elle n'a, en aucune manière, voulu tracer une règle : tout au contraire, elle dit aux juges du fait : vous êtes souverains appréciateurs « dans chaque espèce » et il vous appartient de dire si la vente a eu lieu dans un but curatif.

Ainsi donc, les mots guérir, guérison, et même remède, ne seront pas nécessairement indicatifs d'une vente dans un but curatif. Il faudra rechercher la réalité des faits. La vente d'un dentifrice, d'un produit capillaire par un coiffeur n'est pas, en elle-même, la vente d'un médicament et ce n'est évidemment pas là que le client va chercher un remède. Les prospectus peuvent être parfois un peu excessifs : il appartiendra aux Tribunaux, dans chaque cas, de tracer la limite.

Paul Bauzelot.

A notre avis, ces querelles entre pharmaciens ou dentistes et commerçants non brevetés sont des plus regrettables et ne sont justifiées par aucun intérêt corporatif.

Le dentiste, en faisant son geste, ne pouvait espérer interdire la vente des dentifrices un peu partout. La meilleure méthode, la plus sûre et la plus commerciale, serait, pour pharmaciens et dentistes, de se mettre résolument à la fabrication de produits *réellement* curatifs et médicamenteux, qui n'auraient aucune peine à supplanter dans l'esprit du public les produits simplement hygiéniques ou anodins.

Fabricants, ayant des intérêts à sauvegarder, ils pourront alors obtenir une délimitation sérieuse entre le produit médicamenteux et le produit libre.

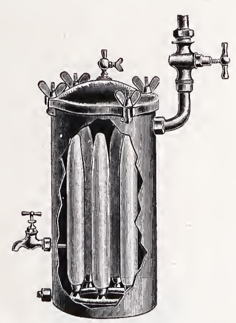
Mais le public sera toujours le meilleur juge. Pourquoi achète-t-il des produits sans valeur curative sûre ? C'est parce qu'on ne lui offre pas assez de produits meilleurs lui donnant toute garantie. Qu'on lui offre à profusion les seconds et il abandonnera rapidement les premiers. N. d. la R.



LIMONADES ET SODAS

De toutes les boissons rafraîchissantes que le commerce offre à nos gourmandises, il n'en est peut-être pas qui aient, aussi rarement que les limonades gazeuses, retenu l'attention des hygiénistes et des chimistes. Aucune polémique ardente et passionnée, exaltant ou condamnant leurs qualités et leurs défauts, n'a jamais été soulevée à leur sujet dans les milieux médicaux, et la littérature qui les concerne est infiniment restreinte. Elles ont cependant une importance économique considérable, aussi bien dans notre pays qu'en Angleterre, en Belgique, et en Allemagne.

Le premier Congrès de l'Aliment pur (Genève 1908) les a définies « des eaux potables gazéifiées, additionnées de sucre, d'acides végétaux et de substances aromatiques inoffensives », ajoutant que, « à la condition d'être également inoffensives, les substances capables de les rendre mousseuses peuvent leur être incorporées ».



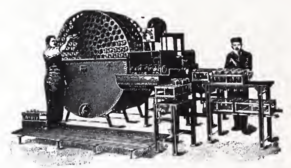
Filtre pasteurisateur Maillié pour limonadiers

On peut considérer les sodas comme répondant aussi à cette définition, étant donné que les mêmes éléments constitutifs sont représentés en eux, quoiqu'à doses plus élevées. Toutefois, il convient de remarquer qu'ils comportent une variété d'arômes bien plus grande que les limonades : tandis que celles-ci ne sont guère parfumées qu'au citron, il existe des sodas à la fraise, à la framboise, à la cerise, à la groseille, à la banane, à l'ananas, à l'abricot, à la pêche, etc., etc.; ils sont, à proprement parler, des eaux gazeuses sucrées et fruitées.

Quand on envisage la composition théorique des limonades, il apparaît *a priori* que leur valeur alimentaire n'est nullement négligeable, puisque le sucre qu'elles contiennent est un énergétique puissant dont le rôle physiologique est désormais bien établi. D'autre part, le fait seul de leur inscription au Codex implique pour elle des qualités hygiéniques. Il s'ensuit qu'en raison de la qualité plus ou moins satisfaisante des eaux mises en œuvre pour leur fabrication, et de leur teneur plus ou moins élevée en sucre, qui modifie en plus ou en moins ce qu'on pourrait appeler « leur qualité d'aliments », il y a un intérêt certain à ce que leur production soit exactement réglementée par les Pouvoirs publics. Le consommateur, en effet, doit être protégé contre le danger des eaux malsaines et informé de la valeur nutritive réelle du produit qu'il achète : cette double nécessité rend indispensable l'établissement d'une réglementation officielle précise. Aussi les fabricants honnêtes et expérimentés ne peuvent-ils manquer d'applaudir à toute mesure légale qui mettra leurs produits à l'abri de la concurrence déloyale des produits inférieurs ou malsains dont la mise en vente ferait bientôt courir aux leurs les risques d'un fâcheux discrédit. C'est à obtenir cette réglementation que s'est appliqué un de nos compatriotes, M. Mestre, dans deux rapports documentés qu'il a présentés sur cette question, d'abord au Congrès de l'Alimentation de Liège (1911), ensuite à celui des Chimistes français de Sucrerie et de Distillerie (Paris, 1912).

Etudiant de façon plus spéciale la fabrication de la région du Sud-Ouest qu'il habite, il a montré qu'on répartit d'ordinaire 50 kgs de sucre en 1.075 bouteilles d'une capacité courante de 62 à 64 centilitres, ce qui ramène à 72-79 gr. la dose de sucre contenue dans un litre de limonade. Cette teneur en saccharose rend cette boisson intéressante pour l'hygiéniste, puisque le sucre est à la fois un condiment et un aliment plastique entièrement et rapidement assimilable, activant la circulation et s'opposant dans une large mesure à l'apparition de la fatigue musculaire. Les expériences poursuivies dans l'armée et l'exemple des sportsmen qui absorbent volontiers une solution sucrée forte avant et après un gros effort ne laissent aucun doute à cet égard.

Si, prenant pour base les chiffres de M. Mestre, on s'en rapporte au tableau classique de Rübner et Stohmann, on voit que l'absorption d'une bouteille de limonade jaugeant 63 centilitres, c'est-à-dire de 50 gr. de sucre, équivaut à l'acquisition de 198 calories



Machine à laver les bouteilles

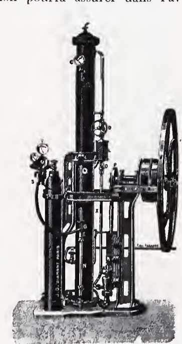
et celle de trois bouteilles de soda, jaugeant chacune 28 centilitres, se traduit pour l'organisme par l'apport de 332 calories. Ces deux acquisitions équivalent respectivement à l'apport énergétique assuré par 1/6 et 1/3 de vin de Sauternes. Aussi ne saurait-on qu'approuver l'usage populaire répandu dans le Midi, de boire pendant les fortes chaleurs un mélange de vin et de limonade : ce « panaché » est un bon désaltérant, mais il est par surcroît un stimulant pour les organismes qui, pendant les chaleurs estivales, manifestent toujours de la tendance à la dépression. Fouettant l'énergie et augmentant la résistance à la lassitude, sans provoquer l'usure parallèle des cellules nerveuses, ce mélange est une boisson excellente pour les travailleurs des régions chaudes, à l'époque de l'année surtout où le moindre effort musculaire est pénible à réaliser.

A ces qualités purement nutritives des limonades, il n'est pas indifférent non plus d'ajouter les qualités antiseptiques du sucre qu'elles contiennent, qualités qui ont été mises bien des fois en évidence et qui ont pour résultat tangible de s'opposer à bien des consomptions morbides.

Le fait est à retenir au point de vue de leur consommation dans les colonies, où les Européens, généralement déprimés par le climat, ne savent trop à quelle boisson recourir. Un fait, en effet, est désormais acquis, c'est que l'exportation des limonades est possible dans les pays d'Outre-Mer ; elle y est même relativement facile. Il est possible, soit en ayant recours à la chaleur en vase clos, soit en utilisant la puissance aseptique des rayons ultra-violets, de stériliser les limonades en bouteilles, tout aussi aisément qu'on peut le faire pour la bière. M. Mestre a institué à cet égard une enquête rigoureuse auprès des membres du Syndicat des fabricants des eaux gazeuses de la Gironde : il a reconnu que le déchet accusé par une des firmes exportatrices ne dépasse pas 5 pour 100. D'autre part, des échantillons demeurés pendant un an dans son laboratoire, à la température de +25° à +30°, n'ont été le siège d'aucune fermentation.

Préalablement épurée par un passage sur un filtre ordinaire à charbon et à éponge, puis sur un filtre à bougies stérilisantes, ce qui est d'ailleurs suffisant pour son emploi en vue de la consommation locale, l'eau est ensuite réchauffée en vase clos, ou exposée aux rayons ultra-violets, lorsqu'elle est destinée à la préparation des produits d'exportation. Les bouteilles ne sont pas stérilisées avec moins de soin. Après une nuit d'immersion dans une eau renfermant 200 gr. de permanganate de potassium par mètre cube, elles sont l'objet, à l'intérieur, d'un brossage humide effectué avec cette même eau, puis soumises au jet-laveur ; cette dernière opération, ou éclaircissage, peut être obtenue à l'aide d'eau faiblement permanganatée, à raison de 2 gr. par hectolitre ; elle est suivie d'un rinçage effectué avec l'eau sortant du stérilisateur.

En dehors de l'appoint sérieux que l'exportation pourra assurer dans l'avenir aux limonades françaises, la consommation intérieure suffit à assurer à l'industrie dont elles sont l'objet une importance économique indéniable. M. Mestre a signalé dans ses rapports que, pour la seule ville de Bordeaux, la consommation annuelle s'élève à 6.000.000



Saturateur sytsème Guyot pour la fabrication des eaux gazeuses

de bouteilles, ce qui correspond à l'emploi de 300 tonnes de sucre. D'autre part, il résulte d'enquêtes poursuivies en France, en Suisse, en Belgique, en Hollande et dans le pays rhénan que, en moyenne, chaque ville de 250 à 275.000 habitants possède de 40 à 50 fabriques de boissons gazeuses, qui, ensemble, mettent en œuvre par an 240 tonnes de sucre environ. Si, d'une façon générale, les fabriques étaient convenablement outillées, une vingtaine au plus assureraient sans peine toute la consommation d'une grande ville.

Le matériel, comprenant les saccharolyseurs, les bacs à coupages, les conges de réserves reliés aux doseurs pour la fabrication des solutions sucrées et aromatisées, les gazogènes, les compresseurs, les laveurs, les mélangeurs, pour la production d'acide carbonique pur, l'armée des bouteilles, des siphons et des paniers, constitueraient un cheptel d'une valeur approximative de 50.000 francs. Le fonds de roulement, devant faire face notamment à l'achat des 12 tonnes de sucre à 80 francs le quintal et des 6.400 francs correspondants d'aromes et d'acides, aux dépenses d'entretien et de renouvellement du matériel et de la cavalerie, du loyer, des impôts, du personnel, etc., peut être estimé à 85.000 francs.

Il s'agit donc, on le voit, d'une industrie réellement importante, tant par les capitaux engagés, l'éducation technique des dirigeants, la situation actuelle et l'extension possible des débouchés, que par la valeur hygiénique et alimentaire des produits. Il est par suite anormal que cette industrie n'ait encore été l'objet que des simples instructions du service de la répression des fraudes figurant au *Journal Officiel* du 26 avril 1907 et n'ayant trait qu'à l'examen analytique des limonades gazeuses rangées à cet effet parmi les sirops, miels et confitures. Une définition légale précise s'impose à leur sujet, d'autant plus que la conséquence du succès grandissant des boissons gazeuses a été l'apparition de limonades bon marché répondant de moins en moins aux conditions hygiéniques et alimentaires exposées plus haut.

L'emploi, dans la fabrication de ces limonades inférieures, d'eaux plus ou moins saines, d'essences et d'extraits de fruits artificiels mal préparés, mal épurés et, par suite, plus ou moins nocifs, appelle aussi une réglementation plus urgente encore. Aussi ne peut-on que s'associer aux vœux émis par les Congrès de Liège, puis de Paris, et réclamant la création d'un casier personnel, d'un véritable état civil pour les limonades gazeuses ; sorties de cette façon de la catégorie des sirops de sucre dilués, elles se caractériseraient surtout par une teneur minima de sucre et par la propreté bactériologique de l'eau mise en œuvre.

Naturellement, les limonades thérapeutiques, déjà soumises à des règles générales par les pharmacopées de la plupart des pays, échapperaient à cette réglementation.

Mais il n'est pas possible que les Pouvoirs publics se désintéressent plus longtemps d'une aussi importante industrie et n'adoptent pas à leur tour des conclusions sanctionnées par deux Congrès où hygiénistes et chimistes étaient représentés par des hommes compétents pour édicter des mesures réclamées par des Syndicats de producteurs eux-mêmes (1).

Francis MARRE,
Chimiste-expert près la Cour d'Appel de Paris et les Tribunaux de la Seine.

LA MALADIE DES TUBÉREUSES

Connue dans la parfumerie depuis plus d'un siècle, et cultivée dans notre département depuis plus longtemps, la Tubéreuse (*Polyanthes Tuberosa*) est une source de revenus pour un grand nombre de cultivateurs.

Risso, dans son ouvrage sur « Les principales Productions de l'Europe Méridionale et principalement du Comté de Nice », l'appelle la reine des parfums. Si en fait on cultive plus les roses odorantes, les Jasmins, les Orangers, dont les floraisons sont plus régulières, pour lesquels le travail cultural est moins difficile, jamais la Tubéreuse n'a été délaissée, même au moment où la mode semblait l'abandonner.

Une des raisons pour laquelle cette culture n'a pas pris toute l'extension qu'elle aurait dû, est l'irrégularité des floraisons de la Tubéreuse, la difficulté de cultiver plusieurs années de suite dans un même terrain, et aussi ce que l'on appelle « la maladie ». Sans rechercher au juste ce qui en est la cause, trop souvent les cultivateurs, après avoir planté et replanté plusieurs années durant des bulbes dans un terrain, voyant « la mala-

(1) Notre collaborateur M. A. Piard vient justement d'éditer un « Manuel de Fabrication des Boissons Gazeuses », édition *Parfumerie Moderne*, qui donne in extenso, en dehors des renseignements techniques, toute la législation relative à ces produits et dont nous recommandons la lecture. Broché : 4 fr.

N. D. L. R.

die » épuiser leur « capital », mettent celui-ci de côté, c'est-à-dire jettent les oignons à fleurs... et en achètent d'autres qui, dans un temps plus ou moins long, subissent le sort de leurs prédécesseurs.

Quelques paysans attribuaient à la trop grande sécheresse cette « maladie », ils pensaient que, par des temps trop secs, les plantations arrosées avec des eaux chargées d'engrais liquides, ou passant dans des terres trop chargées en fumier, brûlaient pour ainsi dire les oignons et les empêchaient de pousser régulièrement et de monter en fleurs. Les années où l'été est pluvieux, comme ce dernier, ils disaient que la trop grande humidité les pourrissait. Et l'on ne cherchait pas plus loin.

D'une manière ou de l'autre, pourri par les pluies ou grillé par le soleil et la sécheresse, le bulbe ne fleurissait plus et à chaque arrachage le nombre d'oignons florifères diminuait.

Quelques propriétaires avec lesquels nous avions des contrats pour les récoltes de ces fleurs m'ayant exposé leurs doléances, je pensai à faire appel, sur le conseil du très sympathique Professeur départemental d'Agriculture, M. Belle, au Laboratoire de Pathologie Végétale de Paris, pour savoir si cette fameuse maladie n'était pas d'origine parasitaire. Après études sur plusieurs lots de bulbes que je fis parvenir audit Laboratoire, M. Et. Soëx, directeur adjoint, m'écrivit une longue lettre qui corroborait entièrement mes vues : nos tubéreuses malades sont simplement attaquées par des anguillules, maladie signalée sur des jacinthes et en particulier en Hollande.

Voici, écrit M. Soëx, comment le Professeur Ritzema Bos, qui a étudié spécialement cette question, conseille aux floriculteurs de Harlem de lutter contre la maladie de la Jacinthe :

« L'essentiel est d'avoir soin que les bulbes que l'on plante soient sains. On y parvient en amputant toutes les parties malades de ces bulbes. C'est pourquoi on visite avec soin tous les bulbes qui reposent sur des tablettes, de préférence à une époque où les feuilles en voie de formation sont encore cachées dans l'intérieur du tube et n'ont pas encore atteint le bout. On enlève une tranche parallèle au disque du bulbe. Si l'on n'observe aucun anneau brunâtre sur la surface coupée, le bulbe est déclaré sain ; dans le cas contraire, on fait l'amputation de tout ce qui reste coloré en brun. Mais on aura soin, en faisant cette opération, de ne pas endommager le coin des feuilles qui enveloppe le bouton à fleurs. Si les taches malades s'étendent jusqu'au disque ou à peu près, on rejette le bulbe entier, car d'autres tuniques seraient successivement atteintes et le bulbe resterait malade. Comme les anguillules ne sont jamais exclusivement répandues dans les parties brunies, mais se trouvent aussi dans les parties des tuniques qui les avoisinent immédiatement, on ne peut être trop parcimonieux dans l'amputation. Quand la visite des bulbes se fait à une époque où le sommet du faisceau des feuilles a déjà atteint l'extrémité du bulbe ou même en est sorti, on ne peut naturellement plus faire une incision au-dessous du sommet parallèle au disque du bulbe. Dans ce cas, on agit de préférence comme suit : on pratique une incision le long du faisceau des feuilles en voie de développement dans la direction de la partie inférieure du bulbe, puis on ramène le couteau vers l'extérieur jusqu'à ce qu'on ait atteint le bord extérieur du bulbe. On répète l'opération sur l'autre côté et l'on parvient ainsi à débarrasser le bulbe de ses parties malades sans endommager le faisceau de feuilles et le bouton à fleurs qui y est renfermé.

Parfois le bulbe semble extérieurement sain, alors qu'il est déjà malade. On doit toujours supposer qu'un bulbe est attaqué lorsque le sommet, au lieu d'être légèrement repoussé vers l'extérieur par le faisceau des feuilles qui se développe, présente un enfoncement faible et brunâtre. On doit se défier de pareils bulbes et les examiner attentivement et lorsqu'ils sont décomposés à l'intérieur, les rejeter.

Malgré le plus grand soin, il arrive chaque année que des bulbes atteints de la maladie annulaire échappent à l'œil le plus perspicace, ceux-ci peuvent devenir des foyers d'infection. Des anguillules innombrables se meuvent dans toutes les directions dans le sol et, lorsqu'elles ont atteint l'un ou l'autre bulbe, elles y pénètrent par le sommet et se rendent vers les feuilles qui se développent où bientôt elles pullulent et deviennent la cause des taches jaunes. Ces taches indiquent le début de la maladie : aussi, au printemps, beaucoup de fleuristes font visiter leurs champs de jacinthes par des ouvriers exercés, afin de voir si la maladie ne se montre pas. Si un centre d'infection de la maladie annulaire est découvert, tous les bulbes qui sont atteints doivent être arrachés et *brûlés.* »

Ces indications qui sont écrites spécialement pour les grandes cultures de Jacinthes sont applicables aux Tubéreuses.

Nous devons encore remarquer qu'en dehors des bulbes mêmes les parasites vivent dans le sol et s'y multiplient et sont prêts à envahir toutes sortes de bulbes sains que l'on y planterait si l'on ne les détruisait.

La méthode au sulfure de carbone préconisée dans beaucoup de cas pourrait très bien servir ici. Après arrachage des bulbes, ou au moins un mois avant les plantations, on injecte dans le sol au moyen d'une sorte de sonde-seringue du sulfure de carbone liquide à la dose de 200 à 300 gr. par mètre carré. Les vapeurs de sulfure étant d'une très grande densité restent dans le sol et y exterminent les divers parasites avec les anguillules. Il est préférable de faire des injections en plus grand nombre et chacune d'une quantité moindre, de manière à répandre sur une plus grande surface primitive les vapeurs.

Il est de toute nécessité de pratiquer à la fois la sélection des bulbes et la désinfection du sol : l'une seule de ces méthodes serait, même très bien appliquée, insuffisante. A ce sujet, M. le Professeur Belle me communique :

« L'anguillule commet beaucoup de dégâts dans les régions d'Hyères et d'Ollioules sur toutes les plantes bulbeuses et ce n'est malheureusement pas le seul parasite qui les attaque. Dans ces régions on sélectionne sérieusement les bulbes d'après la méthode du Professeur Ritzema Bos et on obtient de bons résultats. La désinfection du sol n'est par contre, pour ainsi dire, pas pratiquée : la lutte n'a pas lieu d'une manière rationnelle, de telle sorte que, malgré tout, le parasite persiste. »

La méthode actuelle d'alternance de cultures est très bonne, mais il faudrait toujours éviter de remettre des plantes à bulbe, aulx, oignons, narcisses, jacinthes, etc., dans un sol ayant contenu des Tubéreuses, même avec les précautions de sulfuration de la terre.

Il y a lieu de tenir compte de la forme spéciale des bulbes : tandis que les Jacinthes sont un oignon unique serré et couvert d'une sorte d'enveloppe lisse, les Tubéreuses forment avec leurs rejets des touffes d'oignons, leurs enveloppes s'écaillent facilement, formées de plusieurs feuillets. La maladie chez la Jacinthe s'introduit par le haut, dans la Tubéreuse, elle se glisse entre ces feuillets, passe d'un oignon dans ses « fillioles ». De plus, la touffe de Tubéreuse contient toujours plus ou moins de terre, qui peut receler les anguillules.

Il y aurait lieu d'essayer le traitement au sulfure de carbone sur les bulbes mêmes : quelque temps après l'arrachage, lorsque ceux-ci sont secs, les mettre sans tasser dans une sorte de fosse bien sèche, sans ouverture inférieure, à l'abri du feu et produits inflammables (le sulfure de carbone étant un corps émettant des vapeurs qui s'enflamment et brûlent très facilement) et déposer dans la partie supérieure de la fosse un vase ouvert contenant une certaine quantité de sulfure de carbone. Les vapeurs émises doivent pouvoir emplir facilement toute la fosse, passer partout ; les bulbes resteraient en contact de ces vapeurs pendant un certain temps, assez long pour détruire les parasites et pas trop pour ne pas nuire à la végétation future de la plante, d'ailleurs engourdie.

Comme dépense, le prix du sulfure de carbone est assez bas, aux environs de 40 francs par 100 kilogs. Le traitement n'en exige que 2 à 300 gr. par mètre carré ; même en en faisant plusieurs applications chaque hiver on voit que la dépense n'est pas considérable, vu surtout le résultat à obtenir. Non seulement les anguillules mais encore une foule de parasites, presque tous les habitants du sol, seront détruits.

Si ces expériences donnent, comme je le pense, des résultats satisfaisants, il y aurait lieu de généraliser ce traitement, et nos cultures de Tubéreuses, par suite la production des fleurs et de leurs dérivés en parfumerie : pommades, huiles parfumées, concrètes, parfums purs, etc..., seraient plus régulières ; leur production et leur débit sur lequel on pourrait compter augmenteraient à l'avantage et au profit de tous.

F.-R. Varaldi.
Ingénieur-Chimiste.



LES GÉRANIUMS ARTIFICIELS



Depuis quelques années, l'emploi des géraniums artificiels tend à se généraliser de plus en plus. Parfums intenses et persistants, bon marché, très résistants aux alcalis, leur utilisation en parfumerie était toute indiquée. Ils ne possèdent certes pas la finesse des produits naturels ; mais il est facile, par des mélanges appropriés, d'atténuer leur brutalité.

On peut classer les géraniums artificiels en deux catégories :

1) Dans la première, un seul représentant, un carbure d'hydrogène, le diphényl-méthane ;

2) Dans la seconde, les éthers-oxydes des phénols.

Le diphényl-méthane, de formule :

$$CH^2 < \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix}$$

se prépare fort aisément, avec de bons rendements, par l'action du chlorure de benzyle sur le benzène, en présence de chlorure d'aluminium (réaction de Friedel et Crafts) :

$$C^6H^5\text{-}CH^2Cl + C^6H^6 \longrightarrow HCl\nearrow + CH^2 < \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix}$$

L'action du chlorure de méthylène sur le benzène :

$$CH^2Cl^2 + \begin{matrix} C^6H^6 \\ C^6H^6 \end{matrix} \longrightarrow CHCl + CH^2 < \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix}$$

L'action du méthanal (trioxyméthylène) sur le benzène en présence d'acide sulfurique :

$$H\text{-}C\,OH + \begin{matrix} C^6H^6 \\ C^6H^6 \end{matrix} \longrightarrow H^2O + CH^2 < \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix}$$

en fournissent aussi aisément.

La préparation du triphénylméthane, par action du chloroforme sur le benzène, en présence de chlorure d'aluminium, permet aussi d'en obtenir une certaine quantité.

Seule la première réaction est utilisée industriellement.

L'odeur du diphénylméthane rappelle un peu celle de l'orange.

Le plus simple des éthers-oxydes des phénols, c'est l'oxyde de phényle. Il résulte de l'union de 2 molécules de phénol, avec élimination de 1 molécule d'eau.

$$\begin{matrix} C^6H^5\text{-}OH \\ C^6H^5\text{-}OH \end{matrix} \longrightarrow H^2O + \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix} > O$$

Phénol — Oxyde de phényle

Les homologues supérieurs du phénol donnent naissance, eux aussi, à des oxydes analogues. Le paracrésol, par exemple, donnera :

$$2\left(\underset{(1)}{CH^3}\text{-}C^6H^5\text{-}\underset{(3)}{OH}\right) \longrightarrow H^2O + \begin{matrix} \overset{1}{CH^3}\text{-}\overset{4}{C^6H^4} \\ \underset{1}{CH^3}\text{-}C^6H^4 \end{matrix} \underset{4}{>} O$$

P. crésol

l'oxyde de paracrésyle (superbes aiguilles blanches).

On connaît aussi des éthers-oxydes mixtes, tel l'oxyde de phényl-para-crésyle :

$$\begin{matrix} C^6H^5 \\ \underset{(1)}{CH^3}\text{-}C^6H^4 \end{matrix} \underset{(4)}{>} O$$

Tous ces corps, et particulièrement le dernier, possèdent une odeur intense de feuille de géranium.

Deux procédés sont employés pour leur préparation :

Le premier (cas particulier d'une méthode générale de formation des éthers oxydes) consiste à faire réagir le sel de sodium d'un phénol sur un dérivé mono-halogéné d'un carbure cyclique.

Le phénol ordinaire donne, avec la soude, le phénate de sodium :

$$C^6H^5\text{-}O\,Na$$

Ce dernier, desséché, est porté à 190-200°. On ajoute un peu de poudre de cuivre (catalyseur), 1 pour 100 environ, et on fait tomber goutte à goutte, en maintenant la température fixe et en agitant constamment, du monalnomobenzène :

$$C^6H^5\text{-}O\,Na + C^6H^5\,Br \longrightarrow NaBr + \begin{matrix} C^6H^5 \\ C^6H^5 \end{matrix} > O$$

Phénate de sodium — Monalnomo benzène — Bromure de potassium — Oxyde de phényle

Le rôle du catalyseur (poudre de cuivre) est encore fort obscur.

L'oxyde de phényle formé est ensuite entraîné par un courant de vapeur d'eau.

L'action du monalnomobenzène sur le sel de sodium du crésol (ortho ou para) donne de même naissance à l'éther-oxyde mixte de phényl-crésyle.

Dans le courant de l'année dernière, MM. Sabatier, doyen de la Faculté des Sciences de Toulouse, et Mailhe, professeur adjoint, continuant leurs expériences si fructueuses sur les catalyses, ont fait connaître un procédé nouveau, élégant, simple et économique de préparation des éthers-oxydes des phénols.

L'outillage nécessaire est peu compliqué : une grille à analyses organiques, un tube de verre dans lequel on met une traînée de thorine (ThO^2) que l'on porte à 400° environ. D'un côté, on fait arriver par un tube capillaire, goutte à goutte, du phénol fondu. A l'autre extrémité du tube, un récipient refroidi condense les produits formés.

On obtient ainsi, avec des rendements excellents, de l'oxyde de phényle. Il se trouve, il est vrai, mêlé d'un peu d'oxyde de phénylène :

$$\begin{matrix} C^6H^4 \\ | \\ C^6H^4 \end{matrix} > O$$

En ne dépassant pas 410°, on en obtient très peu ; à 450°, au contraire, il s'en forme beaucoup. On n'a donc qu'à surveiller attentivement la température.

Il est intéressant d'ajouter que la thorine, le catalyseur de déshydratation, ressert indéfiniment.

Tels sont les derniers travaux faits sur la question. Ils nous permettront certainement d'avoir sous peu sur le marché des géraniums artificiels très purs et d'un prix minime.

R. Berthelé,
Licencié ès Sciences, Ingénieur-Chimiste,
Lauréat de la Faculté des Sciences de Toulouse.

Les principaux parfums de géranium préparés par le Laboratoire Industriel de catalyse de Toulouse sont les suivants :

Oxyde de phényl.
Oxyde de phényl crésyle.



Photo Tombarel

Triage des Roses



Photo Tombarel

Distillation du Géranium — Usine Tombarel, à Grasse

Oxyde de phényle et d'O.-crésyle.
Oxyde de méthyle et d'O.-crésyle.
Oxyde de méta-crésyle.
Oxyde de phényle et de M.-crésyle.
Oxyde de méthyle et de M.-crésyle.
Oxyde de para Crésyle.
Oxyde de phényle et de P.-crésyle.
Oxyde de méthyle et de P.-crésyle.
Les hydrures correspondants sont en préparation.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Pouvoir antiseptique des Essences

Le coefficient d'acide phénique indique le rapport entre le pouvoir antiseptique des diverses essences et celui du phénol absolu pris pour unité.

Par exemple, l'essence d'origan est 25,76 fois plus antiseptique que le même poids de phénol dans les conditions de l'expérience.

Classement de H. Martindale (*Pharmaceutical Journal*, 1910, II, p. 609).

Essence d'origan	25,76	
Thymol	19,41	25,29
Ess. de thym	13,38	14,85
» de cannelle	7,105	7,92
» de romarin	5,94	
» de rose		5,94
» de wintergreen..		4,64
» de lavande		4,94
» de citron		3,94
» d'amandes amères		3,76
» d'eucalyptus	3,55	3,76
» de santal	1,67	

La fixation des essences sur le système nerveux

MM. G. Guislain et Guy Laroche disent que certaines essences sont nocives pour la névrose et ont en particulier une action épileptogène. Il était intéressant de rechercher si l'on pouvait mettre en évidence la fixation de ces corps sur les éléments nerveux des animaux intoxiqués.

Le système nerveux central du lapin, broyé sans adjonction d'excipient et injecté à la dose de 0 cmc. 2 dans la dure-mère du cobaye ne détermine aucun trouble. Au contraire, si avec la même technique on injecte sous la dure-mère du cobaye du système nerveux de lapins intoxiqués avec l'essence de tanaisie, on détermine des crises convulsives et un coma mortel en huit à dix heures. Quand on injecte à des lapins des doses non mortelles d'essence de tanaisie, mais suffisantes pour déterminer des convulsions, on constate que, seul, le bulbe rachidien de ces animaux est toxique.

Les expériences semblent démontrer l'action élective des essences sur le système nerveux central et spécialement sur la région du bulbe. Les physiologistes d'ailleurs ont démontré par d'autres méthodes que l'écorce centrale et la moelle épinière n'étaient pas nécessaires pour la production des crises convulsives au moyen des essences, et que le bulbe réagissait par des convulsions à des doses insuffisantes pour que l'écorce ou la moelle puissent entrer en activité.

Dans une autre série d'expériences faites avec la même méthode, les auteurs ont vu que les substances toxiques de l'urine introduites chez le lapin par voie intraveineuse se fixaient électivement sur le tissu nerveux et en particulier sur le cortex et non plus sur la région bulbaire comme les essences.

Ces expériences démontrent que les modalités cliniques des différentes intoxications peuvent résulter de localisations électives dissemblables des agents toxiques sur les diverses parties du système nerveux.

(*Société de Biologie.*)

Traitement prophylactique de la phtisie par les inhalations

Depuis longtemps, M. le Dr Couëtoux (de Blain), emploie les inhalations médicamenteuses pour le traitement de la diphtérie et d'autres maladies infectieuses. Aussi s'est-il demandé si, pour la phtisie, il n'y aurait pas un gros intérêt à faire de ces fumigations un usage continu. Il y aurait également grand intérêt à les faire fréquemment dans les agglomérations, locaux, etc., que l'on voudrait désinfecter. Il décrit sa méthode dans un opuscule récemment paru (1).

Dans la pratique habituelle, M. Couëtoux s'en tient aux fumigations, utilisant une simple cuiller en fer que l'on remplit avec la mixture choisie, et à laquelle on met le feu au moyen d'une allumette. On tient la cuiller par le manche jusqu'à ce que la mixture soit entièrement consumée. Il importe que

(1) In-18 de 80 pages, chez Doin.

la combustion soit complète, et pour obtenir ce résultat on peut prescrire de chauffer endessous la cuiller de fer avec une bougie ; mais avec l'alcool à 95°, cette précaution est inutile.

La cuiller en fer sert en même temps de mesure et l'on peut ainsi prescrire de brûler chaque jour, ou chaque nuit, une ou plusieurs cuillerées de mixture. Dans la pratique habituelle, M. Couëtoux, pour une chambre moyenne, se contente de prescrire une seule cuillerée de fumigation, à faire le soir vers neuf ou dix heures, c'est-à-dire au moment où les portes et les fenêtres sont pour la nuit définitivement fermées.

Les mixtures dont il se sert se divisent en deux groupes :

1° Celles qui contiennent des remèdes journellement employés en thérapeutique et dont il arrive fréquemment de varier la composition. Voici deux spécimens de ces mixtures :

Il commence d'ordinaire par la mixture suivante :

Créosote de hêtre	10	grammes
Essence d'eucalyptus ...	5	—
Formol	5	—
Alcool à 95°	150	—

Quand cette médication a produit un effet suffisant et qu'elle menace de devenir excessive, ce que l'on reconnaît à la sécheresse de la toux et à la difficulté de l'expectoration, on s'empresse d'en cesser l'usage ou du moins on alterne son emploi avec celui d'autres substances médicamenteuses ayant une action physiologique différente. Voici, par exemple une autre mixture très convenable pour succéder à la première :

Acide lactique	10	grammes
Acide acétique	5	—
Acide benzoïque	3	—
Alcool à 95°	150	—

L'action antiseptique, désinfectante, commencée par la première mixture sera sans interruption continuée par la seconde ; mais les propriétés balsamiques des premiers remèdes seront remplacés par l'action liquéfiante et la facilité d'expectoration que peuvent procurer les acides contenus dans la seconde mixture.

Depuis 1906, M. Couëtoux utilise des mixtures nouvelles à base d'essences végétales généralement peu usitées en pharmacie :

Elles sont en effet d'un parfum plus agréable, d'une action en même temps plus douce et plus puissante que celles qui représentent le premier groupe. Il leur doit ses plus remarquables succès.

Mixture N° 1 expectorante :

Essence d'aunée	1 gramme 60
Essence de genièvre	3 grammes
Essence de mélisse	2 —
Essence de sauge	1 gramme

Alcool à 95°, q. s. pour 120 cm³.

Mixture N° 2 balsamique :

Essence d'eucalyptus ...	4 grammes
Essence de serpolet	2 —
Essence d'hysope	2 —
Essence de cubèbe	2 —

Alcool à 95°, q. s. pour 120 cm³.

Ces deux premières mixtures sont exclusivement destinées à combattre les maladies de l'appareil respiratoire. M. Couëtoux a l'habitude d'en alterner l'emploi et ne saurait dire laquelle des deux est la plus active, la plus efficace : La suivante paraît soulager les rhumatisants.

Mixture N° 3 sédative :

Essence de sauge	2 grammes
Essence de marjolaine ...	2 —
Essence de menthe	2 —
Essence de reine des prés	0 gramme 40

Alcool à 95°, q. s. pour 120 cm³.

ANOMALIES



EMPLOI DE LA SACCHARINE DANS LES DENTIFRICES



On sait que la Saccharine (sulfonamidobenzoate de soude, d'ammoniaque ou de potasse), en dehors de son pouvoir sucrant considérable (330 à 550 fois son poids de saccharose ou sucre ordinaire), a une valeur bactéricide très réelle.

Quoique certains prétendent que son usage interne est nuisible, il est avéré que des millions d'individus en consomment constamment, à l'étranger, dans les confitures, confiseries, sirops, limonades, liqueurs, etc., sans aucun dommage pour leur santé.

En France sans doute pour éviter une diminution de rendement de l'impôt sur les sucres, son emploi est interdit dans les produits de consommation. Seuls les pharmaciens peuvent s'en servir dans leurs préparations médicamenteuses.

Il semblait cependant qu'une exception s'imposerait lorsque la saccharine, à très pe-

tite dose, serait utilisée pour ses vertus antiseptiques, comme dans les dentifrices où elle remplace en partie les essences d'anis, fenouil, badiane, etc...

Il n'en est rien, car voici la réponse que nous avons reçue de la Direction du Service Sanitaire :

« Messieurs,

« En réponse à votre lettre du 20 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'il ne me paraît pas interdit d'employer en France, la saccharine dans la fabrication des poudres, pâtes, eaux dentifrices.

« Mais je vous signale que cet emploi ne peut avoir lieu que dans certaines conditions et en accomplissement des formalités prescrites par la loi de finances du 30 mars 1912 (Art. 49 à 56) et les règlements d'administration publique des 12 avril 1902 et 16 mai 1903.

« La vente de ces préparations dentifrices ne pourra être faite que par des pharmaciens.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« Pour le Ministre de l'Agriculture,
le Directeur des Services sanitaires et scientifiques et de la Répression des fraudes,

« Roux. »

Encore une difficulté de plus pour les parfumeurs ! Cela n'empêche pas les produits étrangers, vendus sans formalités en France, d'en contenir !

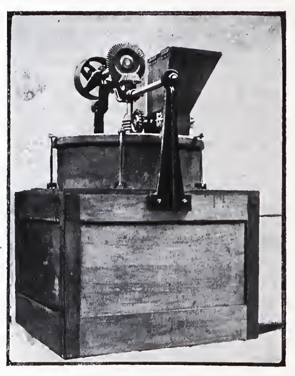
MATÉRIEL



TAMISEUR-MÉLANGEUR A TRAVAIL CONTINU



Le nouvel appareil construit par M. Gutierres, est du même système que celui décrit dans notre numéro de juin dernier. Le mélange des poudres est obtenu par le passage de peignes ou de brosses dures, de forme spéciale, dont les frottoirs et les espaces placés en chicane renvoient la poudre de façon que le sillon tracé par un passage se trouve comblé par le passage suivant. Le tamisage est activé par le frottement des peignes ou brosses qui, formés de sections indépendantes, maintenues constamment en contact, par des ressorts, avec la toile du tamis, font vibrer celle-ci.



Tamiseur-Mélangeur

Les premiers appareils étaient placés sur de simples tamis-tambours ; quoique leur rendement soit beaucoup plus considérable que par le travail à la main, ils sont insuffisants pour tamiser rapidement plusieurs centaines de kilogs de poudre.

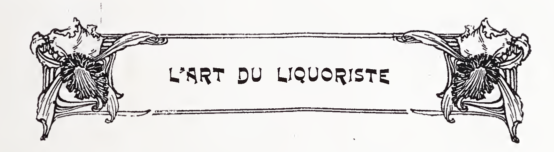
L'appareil représenté ci-contre marche soit au moteur, soit à bras, sans interruption. Le diamètre de la toile est de 60 centimètres ; huit brosses montées sur deux bras en croix, mélangent et tamisent la poudre qui tombe dans un tiroir, roulant sur galets, qui peut en contenir de 250 à 300 kilogs.

Une trémie, contenant de 40 à 50 kilogs de la poudre à tamiser, est placée au-dessus de rouleaux dont l'écartement est réglable de façon à ne faire arriver cette poudre qu'au fur et à mesure du tamisage, en écrasant les grumeaux. Le rendement étant d'autant plus grand que la toile est moins chargée, ce réglage a son utilité.

La photographie représente un appareil avec ses rouleaux mus par un engrenage à vis, leur imprimant un mouvement lent, préférable lorsque les grumeaux offrent une certaine résistance. On obtient un mouvement plus rapide, permettant de maintenir les rouleaux plus rapprochés, en remplaçant l'engrenage à vis par des poulies et une courroie.

La toile du tamis est indépendante et peut

être changée en moins de cinq minutes, en dévissant les écrous qui la retiennent. On peut donc avoir autant de numéros de toile, soie ou laiton, qu'on le désire. La toile tamisante est supportée par une autre toile à larges mailles, indépendante elle aussi.



L'ART DU LIQUORISTE

En principe, l'art du liquoriste semble devoir se séparer très nettement de celui du parfumeur : le premier s'adresse surtout au goût, tandis que le second vise plutôt à flatter l'odorat. En pratique, il n'est pas toujours possible d'établir une démarcation aussi nette.

En fait, beaucoup de parfums ou aromates sont employés, non seulement en parfumerie, mais aussi dans la fabrication des liqueurs, ainsi qu'en confiserie et en pharmacie.

On admet généralement que les odeurs ont pour origine l'action sur les cellules olfactives de particules très ténues (vapeurs généralement) émanées des corps dits odorants. Bien entendu, cette action se produit plus ou moins suivant les courants d'air, suivant aussi le degré d'humidité, trop ou trop peu d'humidité pouvant également nuire à l'olfaction.

L'odorat, ou olfaction, a son siège dans la muqueuse de la partie supérieure des fosses nasales, qui se trouve au niveau du cornet supérieur. C'est dans cette muqueuse que viennent aboutir les nerfs olfactifs, lesquels recueillent la sensation des odeurs pour la transmettre au cerveau. Le nerf trijumeau, qui se trouve plus bas, ne serait apte qu'à transmettre les impressions de contact, et non plus les odeurs. Pour que s'exerce l'odorat, il faut donc que les vapeurs ou particules ténues montent assez haut dans le nez.

Le goût, lui, a son siège dans la bouche ; les régions qui l'enregistrent avec le plus d'intensité sont : la face supérieure, la pointe et les bords de la langue, la portion molle du palais, l'isthme du gosier et une partie du pharynx. Une substance n'agit sur le goût qu'autant qu'elle est dissoute ; il faut, en outre, que la surface impressionnée soit suffisamment étendue et aussi que le contact ait lieu pendant un temps notable.

En fait, l'organe essentiel du goût est la langue, laquelle exerce cette fonction par les corpuscules du goût, inclus dans la muqueuse linguale. La langue est, en outre, un organe du tact des plus sensibles, l'on y trouve en grand nombre, des terminaisons de nerfs tactiles.

La plupart des éléments sensoriels de la langue sont groupés en de petites éminences de la muqueuse, dites papilles linguales. Il en existe cinq groupes, savoir :

Les papilles caliciformes, les plus volumineuses, dessinent une sorte de V à la partie postérieure de la langue (V lingual). A l'angle de ce V se trouve le trou borgne, ouverture de la plus grande des papilles. Chacune des papilles caliciformes offre, à son centre, une petite masse circulaire et bombée, circonscrite par un sillon, circulaire aussi, qu'entoure un bourrelet en forme de calice. L'homme possède de neuf à quatorze papilles caliciformes, lesquelles paraissent destinées à percevoir surtout les saveurs amères.

Les papilles fongiformes sont au nombre de 150 à 200, en avant du V lingual, surtout aux bords et à la pointe de la langue. Un peu moins volumineuses que les précédentes, ces papilles ont de un à deux millimètres de hauteur ; elles ont quelque peu la forme de champignons et semblent destinées à percevoir surtout les saveurs sucrées et salées.

Les papilles filiformes présentent des saillies de 0 mm. 3 à 3 mm. de long, étroites et divisées en lanières à leur extrémité, elles sont disposées dans le V lingual en lignes parallèles à ses branches.

Les papilles foliées sont peu développées chez l'homme, elles forment des plis verticaux et disposés parallèlement sur les bords postérieurs de la langue.

Les papilles hémisphériques, éparses et très nombreuses, sont semblables aux papilles du derme et à peine visibles à l'œil nu.

Toutes les papilles sont des organes tactiles, tandis que les corpuscules ou bourgeons du goût ne se rencontrent que dans les papilles caliciformes et fongiformes.

Les substances alimentaires peuvent agir sur un ou plusieurs des sens dont nous venons de parler : tact, goût, odorat.

L'impression donnée par certaines substances (par exemple : la glace, la farine, le poivre) doit être considérée comme intéressant à peu près exclusivement le tact. Le sel et le sucre agissent à la fois sur le tact et sur le goût ; le bouquet des vins agit sur le goût et l'odorat. Quant aux liqueurs, beaucoup des huiles volatiles qu'elles renferment agissent à la fois sur le tact, le goût et l'odorat, tandis que d'autres de leurs principes n'agissent que sur un ou deux de ces sens.

***

Dans le langage courant, le terme liqueur désigne un liquide à base d'alcool, sucre, eau et principes aromatiques. Il semble que les liqueurs soient très différentes des eaux-de-vie et des vins. En fait, il n'en est pas tout à fait ainsi.

Beaucoup de liquides, qu'il y a lieu de classer parmi les eaux-de-vie, contiennent des principes aromatiques ; dans ce cas se trouvent : le rhum, le cognac, le kirsch, l'eau-de-vie, le cidre et les diverses eaux-de-vie de fruits. On obtient des eaux-de-vie dont la saveur se rapproche beaucoup de celle de ces liquides naturels en ajoutant, à un mélange d'alcool et d'eau, diverses essences. Ainsi, l'essence qui sert à imiter le cognac est à base d'éther œnanthylique, éther pélargonique, éther cocinique ; l'essence de rhum est à base d'éther butyrique ou essence d'ananas, de formiate d'éthyle. Le commerce livre à la consommation de grandes quantités de cognacs, rhums, kirsch, etc., dits de fantaisie, dans lesquels il peut entrer, par coupage, une certaine proportion de cognac, rhum, kirsch naturels, mais qui peuvent être entièrement formés d'alcool, eau et essences artificielles. La vulgaire eau-de-vie elle-même est bien rarement constituée exclusivement d'alcool et d'eau ; le consommateur aime, en général, y trouver un certain bouquet, une certaine saveur que l'on produit aussi, le plus souvent, avec des essences artificielles ; l'on ajoute, en outre, un peu de sucre et du caramel s'il y a lieu de colorer en jaune. Tout ce mélange présente une grande importance dans le commerce des eaux-de-vie, certains négociants peuvent vendre un peu plus cher et aussi plus facilement, du fait que leurs eaux-de-vie plaisent mieux aux consommateurs. L'adjonction de poivre ou piment aux eaux-de-vie a généralement un autre but, l'on produit ainsi une impression grossière intéressant surtout, comme nous l'avons signalé plus haut, le tact ; et l'on masque le faible titre alcoolique.

Certaines eaux-de-vie subissent une préparation aromatique fort analogue à celles qui sont usitées pour les liqueurs, ainsi en est-il bien souvent pour le genièvre, le gin, le schiedam ; la formule de préparation de ces liquides étant assez compliquée.

On consomme, en diverses régions, diverses autres eaux-de-vie aromatiques ; ainsi, beaucoup de pays de l'Amérique tropicale font une grande consommation d'anisado, eau-de-vie à l'anis grossière et très forte, fabriquée dans le pays même.

L'on trouve également, dans la catégorie des vins, des liquides de préparation assez compliquée, pour laquelle on utilise largement les essences. A côté des vins sucrés dits liquoreux, fabriqués avec des moûts concentrés (par exposition prolongée des raisins à l'air ou, plus simplement, par cuisson des moûts), nous trouvons une foule de produits tels que : byrrh, vins médicamenteux, quinquinas, fabriqués plus ou moins à la façon des liqueurs.

Ces vins se rattachent à la grande catégorie des apéritifs, comprenant aussi les absinthes, amers, etc., de préparation aussi compliquée que celle des liqueurs proprement dites.

Ces dernières sont extrêmement nombreuses : les liqueurs fines, surfines, et les liqueurs de marque, sont caractérisées par leur grande teneur en alcool (50° et plus), la proportion de sucre allant de 125 à 350 grammes par litre. Les liqueurs plus ordinaires ne contiennent guère que 25 à 33 % d'alcool, on cherche souvent à masquer le faible degré alcoométrique en augmentant la proportion d'essences aromatiques. On désigne en général sous le terme de crèmes des liqueurs très sucrées (500 grammes ou plus de sucre par litre) et peu alcooliques. Les ratafias sont formés, en principe, du suc des fruits, auquel on ajoute de l'alcool, du sucre souvent, et parfois aussi divers aromates.

A l'origine, l'on employait exclusivement, pour la fabrication des liqueurs, des plantes ou des graines renfermant le principe recherché ; et maintenant encore, les liqueurs de marque sont obtenues par l'emploi direct des végétaux. Ceux-ci sont utilisés de façons très diverses, par digestion ou décoction dans l'alcool, le sirop de sucre, ou de toute autre façon ; il faut souvent un temps très long pour qu'un résultat satisfaisant soit obtenu ; il faut, en outre, des opérations répétées, distillations, filtrations après décantations très prolongées, etc. Malgré tout, les meilleures liqueurs livrées au commerce fournissent encore, bien souvent, un dépôt appréciable.

D'autre part, la teneur des diverses parties des plantes en essence est loin d'être uniforme, en sorte que, en employant des doses toujours pareilles, on peut cependant aboutir à des variations notables dans la composition de la liqueur obtenue.

(A suivre) Ch. Groud.



CHIMIE PRATIQUE

Phénylacétate d'éthyle

Cet éther mérite d'être signalé pour son odeur très violente, rappelant un peu le miel.

Il est facilement préparé par éthérisation directe, ou par chauffage du cyanure de benzyle en présence d'alcool contenant 10 p. 100 de gaz chlorhydrique.

C'est un liquide incolore plus lourd que l'eau, bouillant à 108° sous 14 millimètres. Ses qualités odorantes lui assurent un emploi à vulgariser dans les odeurs dites au trèfle. Une petite quantité remplace avec avantage une forte dose de salicylate d'amyle qui, malheureusement bien souvent, n'arrive pas à produire son effet en savonnerie dans le cas de la présence d'alcali libre dans le savon. En effet, la fonction phénolique libre du salicylate d'amyle est saturée par la potasse ou la soude libre dans le savon et le dérivé alcalin soluble formé l'est au détriment du parfum. De même, allié dans une composition avec du citral, du musc ambrette, sur un support de géraniol, on obtiendra des tonalités d'odeur nouvelle de grande persistance et par suite de beaucoup d'intérêt.

Préparation d'alcool absolu

Dans un ballon muni d'un réfrigérant ascendant, chauffer pendant 2 heures au bain-marie un litre d'alcool pur du commerce (alcool 95°) avec 30 à 40 gr. de calcium métallique en petits grabeaux, puis, distiller doucement, sur une nouvelle quantité, 10 à 15 gr. de calcium. Il ne peut pas se former de combinaison alcoolique. On met de côté les premières portions qui distillent et les dernières. On ne recueille que le cœur de la distillation. On obtient ainsi un alcool que l'on peut considérer comme chimiquement pur. Ce procédé est préférable à la déshydratation par le sodium pur ou par la chaux.

SAVONNERIE



HUILES HYDROGÈNES



Voici un procédé de fabrication de véritables « huiles concrètes » artificielles qui va révolutionner le monde... de la savonnerie, sinon mieux. Sa nouveauté est relative, puisqu'il date de trois années environ, mais son application industrielle est récente. Il consiste à fabriquer artificiellement les huiles concrètes si nécessaires à la fabrication des savons mousseux.

Différents brevets ont été pris qui diffèrent par leur action mécanique, mais tous mettent en jeu l'hydrogène gazeux et un *catalyseur*.

Les chimistes sont incapables d'expliquer très exactement quelle est l'action véritable du catalyseur qui est utilisé dans une foule d'autres réactions analogues. La *Parfumerie Moderne* publie d'autre part une étude de M. Berthelé, ingénieur-chimiste de la Faculté des Sciences de Toulouse ; c'est un élève de M. Sabatier, l'illustre professeur qui a partagé avec M. Grignard le prix Nobel pour ses procédés catalytiques qui révolutionnent réellement toute l'industrie chimique.

Quoi qu'il en soit, le procédé d'hydrogénation catalytique enlève l'odeur nauséabonde de l'huile de baleine, par exemple, et la solidifie. Le point de fusion d'une telle huile passe de 30 à 50° en un laps de temps très court et avec une dépense très minime.

Nous avons vu de l'huile de coton solidifiée de cette manière en 20 minutes.

Bien entendu, ce procédé peut être également utilisé pour la fabrication de graisses alimentaires concrètes, l'invention est encore dans son enfance, mais elle amènera certainement des changements considérables dans les valeurs relatives des graisses à titres élevés, telles que l'oléo-stéarine, les suifs, etc.

La « Savonnerie Marseillaise » étudiait, dans un de ses derniers numéros, la production du gaz hydrogène nécessaire à cette industrie (1) et concluait en disant :

« Nous ne pensons pas que notre savonnerie locale ait jamais grand intérêt à l'utiliser directement, mais comme, par le fait, c'est une concurrence aux matières grasses concrètes et comme on n'y emploie que des matières grasses inférieures dont la savonnerie marseillaise ne fait aucun usage, il serait possible que notre industrie tirât un avantage indirect assez important de ce nouveau procédé par l'abaissement du prix des corps gras concrets. »

C'est un appel à l'inertie dont nos compatriotes n'avaient aucun besoin, au contraire. Nous voyons les Allemands et les Anglais acheter à prix d'or les licences des procédés

(1) Lire à ce sujet l'instructive thèse de M. Clair Noël, de la Faculté de Lyon, sur la préparation de l'hydrogène pur, à partir du gaz à l'eau.

actuels et nous ne chercherions qu'à nous croiser les bras. Ce serait indigne de nous. Voilà un procédé français qui fera la fortune de maints étrangers et qui fera peut-être la ruine de notre industrie française, et nous ne ferions rien pour l'utiliser ! Allons donc ! Nous pensons bien, au contraire, que nombreux seront les industriels français qui s'engageront, sans délai, dans cette voie féconde.

V. Fernat, *Savonnier*.



CAPES-VISCOSE

Voici, sous un nom fort modeste, une nouvelle application des solutions de cellulose, qui se réclame par sa simplicité et son ingéniosité pratique.

Quoique jeune encore, cette invention a fait un chemin rapide et son utilisation se développe avec l'aisance naturelle de toute nouveauté répondant à un besoin.

Jusqu'à ce jour, on capsulait uniquement les flacons, bouteilles, etc., soit avec une capsule d'étain, soit, pour le flaconnage de





luxe ou pharmaceutique, avec de la peau, du parchemin, de la baudruche, etc...

C'était principalement une sorte d'habillage, mais qui n'avait d'autre but que de mettre une pointe d'élégance au produit présenté.

La Cape-Viscose a su réunir tous les avantages d'élégance extérieure, de facilité d'emploi et de sécurité de fermeture.

Qu'est-ce donc que la Cape-Viscose ? Un capuchon humide de cellulose pure ($C^6H^{10}O^5$) — qu'il ne faut pas confondre avec le celluloïd — qui se pose librement sur le bouchon, et qui, par le seul phénomène de la dessication, épouse tous les profils sur lesquels il est posé et rend ainsi hermétique et inviolable le flacon qui en est muni, nous pouvons même dire, paré.

De plus, la grande affinité de cette cape à la teinture permet d'en modifier les aspects sous les couleurs les plus diverses, depuis la cape incolore et translucide, jusqu'à la cape « opaque » imitant la peau blanche ou de tons variés.

En parfumerie, elle s'harmonise avec la richesse artistique qui, depuis un certain temps, signale à l'attention de tous le flaconnage de cette industrie.

Pour les produits pharmaceutiques, elle immobilise le bouchon, empêche toute évaporation des liquides et résiste aux acides, aux corps gras, et même aux éthers.

En matière d'alimentation, elle est la protection la plus efficace contre toute fermentation ou moisissure, elle assure une durée plus grande encore à la stérilisation que font subir avec tant de soins aux conserves alimentaires les industriels de cette branche, si soucieux des exigences de la plus stricte hygiène.

De plus, son emploi ne nécessite aucun apprentissage.

Vous prenez une cape de dimension appropriée au flacon, vous la posez sur ce flacon en l'entr'ouvrant par un simple mouvement de torsion entre le pouce et l'index, et le travail est terminé.

La cape sèche en quelques heures, à l'air libre des ateliers, et seule, sans aucun aide, elle se charge d'accomplir cet ingénieux travail qui consiste à épouser les formes les plus variées des flacons qu'elle doit protéger, habiller, embellir.

Nullement rétive aux soins de propreté, la cape laisse enlever, avec un linge humide, les taches qu'elle a pu recueillir en cours de route, soit dans les manipulations, soit dans ses trop longs séjours en vitrine, et elle retrouve ainsi immédiatement la fraîcheur qui séduisit à son début.

E. Court.



PARFUMS SANS ALCOOL

Les parfumeurs cherchent depuis longtemps à se débarrasser de cette entrave gênante qu'est l'alcool.

De combien de malédictions justifiées ce liquide, cependant si précieux, n'est-il pas chargé par les fabricants de parfumerie. En butte dans tous les pays aux vexations du fisc qui charge de lourds impôts ce produit, dangereux il est vrai comme matière de consommation, le vendeur d'extraits réclame à cors et à cris des spécialités ne contenant aucune trace d'alcool.

La question parfums à base d'eau paraît aujourd'hui solutionnée : des liqueurs hygiéniques, des sirops plutôt, puisque ne contenant point d'alcool et parfumés aussi intensément que les alcoolats, grâce à l'usage des essences déterpénées, remplacent graduellement les anciennes liqueurs pernicieuses pour le foie et pour les reins de ceux qui en abusent. Des eaux de toilette,des shampoings, des dentifrices même, sont obtenus sans alcool ; mais l'extrait pour le mouchoir, l'extrait concentré comme on le fait aujourd'hui demande des dissolvants autres que l'eau.

Le plus connu, le moins cher aussi de ces dissolvants est le benzoate de benzyle. On l'obtient facilement à partir de l'aldéhyde benzoïque condensé avec l'alcool benzylique sodé, Le seul inconvénient est l'odeur un peu spéciale du produit qui dénature à la longue l'odeur de l'essence, de fleur que l'on y ajoute. En outre, le benzoate de benzyle se solidifie lorsque la température s'abaisse au-dessous de la normale et devient alors difficile à employer.

On a proposé de lui substituer des corps n'offrant pas ces désagréments, tels que les éthers oléiniques et citriques. L'Anozol, l'Anodor du commerce sont des éthers éthyliques spéciaux réellement intéressants et qui donnent de bons résultats ; ils n'ont aucune odeur propre, ne se dénaturent pas en présence des essences de fleurs naturelles ou artificielles, et sont, dès maintenant, à des prix réellement abordables

Les éthers glycériques, mono, di et triacétine sont également employés dans quelques cas.

Les extraits sans alcool pour le mouchoir sont habituellement dosés à 10 % de corps odorants artificiels, naturels ou mixtes, pour 90 % de dissolvant organique.

Il est impossible d'utiliser pour leur préparation les extraits alcooliques de fleurs, lavages de pommades et teintures de résineux et il a été nécessaire d'inover toute une technique spéciale pour leur fabrication industrielle.

On peut obtenir avec certaines résines claires, opoponax, mastic, benjoin blanc, en solution dans les nouveaux dissolvants, des fixateurs assez énergiques. Il est également possible, par digestion au bain-marie, d'extraire du musc, de la civette, de l'ambre, des principes stabilisateurs convenables pour donner de la persistance aux nouveaux extraits sans alcool. Les fixateurs artificiels cristallisés sont généralement très solubles dans les dissolvants nouveaux.

Mais il est, le plus souvent, nécessaire d'avoir recours aux essences de fleurs décolorées, au lieu et place des essences concrètes, des essences liquides aux dissolvants volatils, et des essences absolues de pommade.

A la dose de 10 %, les solutions organiques de parfums absolus de fleurs, même fortement additionnées de produits artificiels, seraient trop foncées.

Un mélange de :

Violette de Parme artificielle.

Violette feuilles naturelle.
Jasmin absolu de pommade.
Anozol et fixateurs,

s'il donne assez fidèlement l'odeur de la fleur, possède une teinte vert brun très accentuée qui en interdit l'emploi sur les fourrures et les étoffes claires aujourd'hui à la mode.

Au contraire, les essences de Jasmin, de Rose, de Violette, de feuilles de violette, de Mousse de Chêne, etc., absolues, entièrement incolores, permettent de fabriquer des solutions concentrées presque blanches et d'une vente aisée.

Voici un mélange non alcoolique assez flatteur et qui a la propriété de changer d'odeur selon la personne qui l'utilise. On sait, en effet, que les effluves naturelles de chaque femme se combinent, avec plus ou moins de succès, avec l'odeur de l'extrait dont elle a l'habitude d'user. Les odeurs vertes : Frondaisons, Mousse de Chêne, Trèfle, Fougère, se dénaturent moins que les autres. Les parfums discrets quasi-anonymes, sans montant, se fondent au contraire dans la senteur personnelle de la femme qui l'utilise.

Parfum changeant

On mélange :

Muguet fleurs	3 gr.
Alcool phényléthylique	2 gr.
Vanilline	1 gr.
Jasmin absolu blanc	1 gr.
Essence de styrax	0 gr. 5
— de Neroli	0 gr. 5
— de Rose pure	0 gr. 5
Linalol de likari	0 gr. 5

avec 100 gr. d'Anodor. On obtient ainsi un mélange variable fort agréable.

Pour les hommes, voici une combinaison qui se marie fort bien avec l'odeur du tabac, du cuir, etc., qui est bien supérieure au cuir de Russie, et aura beaucoup de succès dans le monde masculin... plus accessible qu'on ne paraît le croire aux séductions de l'odorat.

« *Parfum Sport* »

Eglantine 100 %	3 parties.
Violette blanche absolue de fleurs	ââ 3 parties.
Tubéreuse	
Violette	
Linalol de likari	3 parties.
Benjoin blanc	3 parties.
Néroli pétales	de chaque 1 partie.
Floranal cristal	
Œillet	
Rose Kezanlick	
Benzylisoeugenol	
Vanilline crist.	
Muscambrène	
Grisambrène	

pour 200 parties de dissolvant Anodor ou analogue.

L'imagination du préparateur peut se donner librement carrière pour la fabrication de ces nouveautés, mais il doit se rappeler qu'il n'a plus à sa disposition le pouvoir *fondant* de l'alcool non plus que son montant qui portait au fonds de nos cornets les effluves des combinaisons alcooliques. Il recherchera des mélanges nets, fins, « dormants », c'est-à-dire sans note dominante. Le temps ne faisant plus rien pour lui, ne se chargeant plus de combiner lentement et de marier les produits les plus hétéroclytes, il devra combiner des produits qui, dès le premier jour, devront avoir l'odeur définitive.

Ce ne sera pas sans peine.

FLORIANE.



Usage Externe

Nous avons avancé dernièrement que la loi de Germinal, ne réservant aux pharmaciens que le monopole des produits curatifs *rentrant au corps humain*, la vente des produits destinés à l'usage externe paraissait devoir leur échapper.

Et c'était là, disions-nous, une démarcation très facile (encore que comportant quelques exceptions) entre le produit pharmaceutique et le produit hygiénique de vente libre.

Un récent jugement abondant dans ce sens est à retenir.

Le 18 juin 1912, le tribunal correctionel de Toul condamnait pour exercice illégal de la pharmacie, M. Liégeois, épicier, à Toul, comme ayant mis en vente sous le nom de « corricide », un produit destiné à être appliqué sur les cors et consistant dans un composé de collodion et d'acide salycilique. Ce jugement accueillait l'intervention du Syndicat des Pharmaciens de Lorraine, partie civile et faisait droit à sa demande de dommages-intérêts.

M. Liégeois fit appel, et à la date du 5 décembre 1912, la Chambre des appels correctionnels de la Cour de Nancy infirmait ce jugement, décidant ce qui suit :

1° Ne constitue pas le délit d'exercice illégal de la pharmacie, le fait par un épicier de vendre un produit destiné à la destruction des cors par simple application, ce produit consistât-il dans un mélange de collodion et d'acide salycilique, puisque, en ce cas, il ne présente pas le caractère déterminé par la déclaration du 25 avril 1777, à savoir : *celui d'un médicament entrant au corps humain ;*

2° Au surplus, le fait que la profession de pédicure, qui a pour objet le traitement et la destruction des cors, n'est pas soumise aux prescriptions qui régissent l'exercice de la médecine et de la pharmacie, montre bien qu'aux yeux du législateur, les préparations employées pour détruire les cors, ne sont pas des médicaments.

de pansement imprégnés de substances médicamenteuses (gaze iodée ou phéniquée, gaze au sublimé, coton iodé ou phéniqué, coton au sublimé, ouate boriquée), elle est exclusivement réservée aux pharmaciens.

C'est ce que la Cour d'Aix a décidé le 21 janvier 1897, et cette solution est légale, car ces produits peuvent être appliqués sur des plaies vives, et les substances dont ils sont imprégnés pouvant dès lors être absorbées par les vaisseaux capillaires, ils sont, en réalité, des médicaments entrant au corps humain.

Ajoutons que l'article 6 de l'ordonnance royale du 25 avril 1777, dont l'article 33 de la loi du 22 germinal an XI, n'est que la consécration, ne vise, comme rentrant dans le



Photo Gebelin

Cueillette et distillation de la lavande au Touyet, canton d'Annot, à 1300 m. d'altitude.

Dans le même sens, on peut signaler un jugement du tribunal correctionnel d'Etampes du 9 mars 1901, confirmé sur appel par la Cour de Paris, qui a décidé que l'exercice illégal de la pharmacie et la vente des remèdes secrets ne peuvent être reprochés qu'à ceux qui fabriquent et mettent en vente, dans les conditions prévues par les lois et règlements des médicaments destinés à agir sur les parties vives du corps humain et que doit en conséquence être relaxé celui qui fabrique et vend un produit, en l'espèce, un topique pour les cors, sans action sur l'organisme, d'une inocuité évidente et ne renfermant aucune substance vénéneuse dont la vente soit interdite à tous les non pharmaciens.

En ce qui concerne la vente des produits privilège des pharmaciens que les substances entrant au corps humain en forme de médicament, et que pour savoir si un produit constitue un médicament et si la vente doit en être réesrvée aux pharmaciens, il convient de consulter à la fois et la nature des substances qui en font partie et l'usage auquel il doit être employé (Orléans, 10 mai 1887), la solution de cette question étant abandonnée aux lumières et à la conscience du juge du fait qui la tranche souverainement. (Cass. 9 mars 1892).

La vente de produits pour les soins de la chevelure, de la peau, des dents, contenant des produits pharmaceutiques (à condition toutefois qu'ils ne soient pas dangereux) paraît donc licite et permise à tous les non pharmaciens.

G. Abel.



L'ART DU LIQUORISTE

(Suite et fin)

A un autre point de vue, il faut se préoccuper des principes nuisibles qui peuvent être cédés à la liqueur par les plantes. Evidemment, le terme nuisible est très relatif; tout excitant peut être des plus nuisibles à certains tempéraments, voire à tous s'il est pris en excès, ainsi en est-il pour le thé et le café.

La plupart des essences qui fournissent aux liqueurs leur saveur spéciale peuvent, *a fortiori*, jouer un rôle nuisible quand ces liqueurs sont consommées avec excès, ces essences jouissant en général de propriétés énergiques. Mais l'abus des liqueurs proprement dites est assez rare, nous voudrions pouvoir en dire autant des apéritifs, absinthe et autres. En fait, l'absorption, après le repas, d'un petit verre de liqueur, ne peut produire que bien rarement des effets nuisibles, et il en aura souvent d'utiles, notamment au point de vue digestion.

Parmi les essences les plus nuisibles, il faudrait placer celles de fenouil, absinthe, anis (toutes trois entrant dans la préparation de l'absinthe). Quelques gouttes de l'une de ces essences, injectées dans le sang d'un lapin ou d'un chien, produisent des accidents d'intoxication suraigüe. Mais l'on se place ainsi dans des conditions toutes artificielles ; l'absorption directe par les voies digestives ne produit d'accidents immédiats que si les doses absorbées sont assez élevées ; et l'on pourrait observer des accidents analogues à la suite de l'absorption d'une très forte infusion de thé (1).

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il y a lieu de préconiser, pour la fabrication des liqueurs, les essences dont l'action est la moins énergique, les autres devant être laissées à la pharmacopée.

En dehors des essences, les plantes peuvent céder, par la macération, divers autres principes, notamment des alcaloïdes dont l'action peut être bien plus nuisible que celle des essences.

Remarquons en passant que les poisons sont bien plus répandus dans la nature qu'on ne le croit généralement dans le public.

(1) L'opinion des techniciens est très variable, en ce qui concerne les essences d'anéthol. Voir P. M., Janvier 1909, pages 13 et 14. N. D. L. R.

Ainsi, beaucoup d'aliments semblent contenir, dans une très faible proportion, il est vrai, des poisons. La vulgaire carotte, par exemple, quand elle est donnée en excès aux chevaux, produit à la longue un état de dépression dû, semble-t-il, à une véritable intoxication ; la carotte a, d'ailleurs, des propriétés vermifuges bien connues, et l'on sait que tous les vermifuges agissent plus ou moins comme poisons. A titre de vérification, l'on a donné des carottes à des souris blanches, et l'on a vu celles-ci mourir assez vite.

Nous citons à dessein la carotte, parce que ses graines sont assez souvent employées à la préparation des liqueurs de ménage. L'on emploie, soit les graines de carotte cultivée trop vieilles pour être semées, soit les graines de carottes sauvages, qu'il est facile de recueillir, pendant une très longue période, dans certains terrains incultes. Très vraisemblablement, il existe quelques différences de composition entre les semences sauvages et les graines cultivées ; en tout cas, la racine sauvage est très chargée d'un principe âcre que l'on ne retrouve qu'en faible proportion dans la racine cultivée.

La carotte, de même que le fenouil et l'anis, signalés par nous plus haut, appartient à la famille des ombellifères, famille très naturelle et aussi très nombreuse, qui fournit de nombreux éléments à l'art du liquoriste, ainsi qu'à ceux du parfumeur et du confiseur ; parmi les végétaux employés couramment dans ces diverses branches, citons : le *pimpinella anisum* ou anis, le *carum carvi* ou carvi, le *cuminum cyminum* ou cumin, *ferula assa fœtida* et *ferula orientalis, opoponax*, fenouil officinal, angélique officinale ou archangélique. La même famille des ombellifères comprend des plantes extrêmement vénéneuses : ciguë tachetée ou grande ciguë ; ciguë vireuse ou cicutaire ; éthuse ache des chiens ou petite ciguë, ou encore faux persil ; œnanthe crocata, ciguë aquatique ou navet du diable ; œnanthe phellandre ; œnanthe fistuleuse ou persil des marais ; œnanthe apiifolia. Ces plantes vénéneuses ont été assez souvent confondues avec diverses ombellifères comestibles : persil, cerfeuil, céleri, etc., et aussi avec des ombellifères utilisées en liquoristerie, parfumerie,

confiserie. En outre, doivent être classées parmi les ombellifères, sinon vénéneuses, au moins suspectes : *anthriscus sylvestris* ou cerfeuil sauvage, férule commune, berce blanc ursine, berle à larges feuilles, berle à feuilles étroites, berle nodiflore. Paraissent aussi suspectes, mais seraient moins vénéneuses que les précédentes : la carotte, déjà signalée, et le persil cultivé, regardé comme toxique pour les oiseaux.

En somme, si nos connaissances sur la nuisibilité plus ou moins grande des extraits de plantes paraissent fort imprécises, il n'en apparaît pas moins qu'il y a le plus grand intérêt à chercher à séparer les essences végétales susceptibles d'utilisation, et à les purifier le mieux possible. Nous pourrions ainsi déterminer de façon beaucoup plus certaine les effets des diverses essences sur l'organisme.

Comme conséquence, ne faire entrer dans la composition des liqueurs que les essences flattant le palais et dont le rôle est susceptible d'être plus utile que nuisible, sinon utile dans la très grande majorité des cas.

Enfin, nous l'avons déjà signalé, avec des essences dont la pureté est connue, il serait possible de doser très exactement les liqueurs.

Cela ne paraît guère possible par l'emploi direct des plantes, de composition forcément variable. Ainsi, le principe extrait des graines de carvi se présente sous les espèces d'une huile essentielle jaunâtre, très odorante, à saveur âcre et brûlante. Or, tandis que les graines de carvi exotique fournissent jusqu'à 9 % de cette huile essentielle, la proportion descend à 4 % pour les graines de l'Europe centrale (Allemagne, Autriche-Hongrie), tandis qu'elle est de 4 à 6 % pour les graines de l'Europe septentrionale (Suède, Danemark, Hollande).

La séparation préalable des essences permet, en outre, de pousser, aussi loin que possible, leur purification. Nous avons signalé déjà que les plantes à essences contiennent souvent des alcaloïdes ou autres principes nuisibles, qu'il faut, par suite, chercher à éliminer. En outre, d'autres impuretés pourront produire des dépôts dans la liqueur après fabrication, il est donc utile de chercher à les séparer à l'avance.

Ch. Groud.



ESSENCES SOLUBLES DE CITRON ET CONFITURES DE LIMON



La hausse considérable des citrons frais et de leur essence attire l'attention des fabricants sur les dérivés de ce fruit comestible si important dans l'alimentation.

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises de la fabrication des essences solubles de citron par les divers procédés connus. Les deux principaux sont la distillation des zestes frais par l'alcool et la dissolution de l'essence déterpénée de citron dans l'alcool dilué.

Cette dernière méthode, la plus économique, a pris rapidement le pas sur la première qui, cependant, ne disparaît pas complètement, mais avec laquelle elle se combine avantageusement.

Le mélange d'un alcoolat distillé, bien rectifié, bien débarrassé de ses terpènes et additionné de parties égales d'un alcoolat d'essence déterpénée est certainement le produit le plus avantageux comme prix, comme rendement en parfum et comme suavité d'arome. En revanche, la procédé qui consiste à dissoudre l'essence brute de citron pressée à la main dans l'alcool pur, puis à réduire cet alcool par dilution au moyen d'eau distillée, perd de plus en plus du terrain et est à peu près partout entièrement abandonné.

***

Une question se pose cette année, c'est l'utilisation du reste du fruit non utilisé pour la fabrication de l'alcoolat.

Ce fruit se présente sous une forme analogue à l'*Orange dite Picon*, parce que débarrassé entièrement de son zeste mais gardant intacts son ziste (blanc) et sa pulpe.

La maison Picon, qui utilise de grandes quantités d'oranges douces pour la fabrication de ses liqueurs vendait autrefois ses fruits à bas prix et en perdait des quantités ; aujourd'hui elle fabrique des confitures très appréciées et de vente aisée et rémunératrice.

Pourquoi ne serait-il pas possible d'en faire autant pour le citron ? La question nous a été posée et nous l'avons mise de suite à l'étude.

La confiture de citrons, faites dans les mêmes conditions que celle de l'Orange picon, est d'une acidité insupportable, même en employant une proportion de sucre supérieure à celle qui est admise habituellement en confiserie,

Voici les recettes auxquelles nous nous sommes arrêtées et qui donnent des résultats parfaits.

..*Confiture de citrons avec leur ziste,* Cette confiture se fait comme celle d'Orange douce avec ziste : on ébouillante d'abord les fruits entiers pour les laver, puis on les fait blanchir à l'eau bouillante pour enlever l'amertume de la peau.

Enfin, on coupe le citron en quatre quartiers et on le fait macérer pendant 24 heures dans l'eau froide.

Il perd ainsi toute son acidité superflue. L'acide citrique de cette eau de lavage peut être neutralisé par un lait de chaux pour donner le citrate de chaux commercial dont le débouché est assez aisé actuellement.

On peut aussi utiliser cette eau acidulée pour fabriquer les sirops. Il suffit de la titrer à la potasse en présence de phénolphtaleine pour connaître sa teneur en acide. Elle ne contient presque pas de pectines, ne fermente pas et reste limpide. On peut aussi la concentrer à chaud et au vide pour obtenir des jus de citron de conservation parfaite.

Les quartiers de citron sont alors repris et plongés dans un sirop de sucre à 60 % de sucre. Cuisson d'une demi-heure environ. Puis mise en pots stérilisés.

Le ziste est encore dur, il ne se ramolit qu'en absorbant petit à petit le sirop de sucre dans lequel il se confit. Il convient donc de recouvrir les quartiers d'une quantité de sirop relativement abondante pour éviter une mise à sec prématurée. Lorsque le confit est suffisant, il est possible de retirer les quartiers, de les égoutter et de les plonger dans un sirop plus concentré pour la fabrication des confits de limon qui valent ceux d'orange. Sinon, la confiture peut être consommée telle qu'elle.

Il est bon de donner un peu de nuance par une légère addition de colorant végétal et d'augmenter l'arome de citron par une addition d'un demi-gramme d'essence naturelle de citron pressé par kilog.

La confiture peut être vendue comme confiture de citrons doux ou de limons, et est parfaite.

La *compote* se fait dans les mêmes conditions, mais après élimination complète du ziste. Le fruit est coupé en rondelles dont on épuise l'acide par lavage. La cuisson au sirop ne doit pas dépasser un quart d'heure. Cette compote prend énergiquement en gelée sans aucune addition et est d'un goût exquis.



Jardins de citronniers à Alcira

Il est facile de l'aromatiser légèrement par un peu de vanille, d'essence de citron ou d'orange naturelles, ou simplement par addition de quelques zestes de citron, d'orange ou de mandarine.

Rappelons à cet égard que la jurisprudence ne prohibe pas la coloration des confitures lorsqu'elle est faite avec des colorants végétaux inoffensifs (Fraudes et falsifications, par Xavier de Borssat, pp. 506, 507). D'autre part, l'addition d'essences de fruits aux confitures pour pallier aux évaporations provoquées par la cuisson ne paraît pas non plus devoir être répréhensible.

Quoiqu'il en soit, le procédé pour rendre comestible le citron sous forme de confiture est à retenir.

⁂

Nous avons réclamé également la réglementation des alcoolats et essences diluées de citron pour la limonade. La loi anglaise prévoit des alcoolats d'essences simples devant contenir au moins 5 % d'huile essentielle et les alcoolats déterpénés devant contenir au moins 0.2 % de citral pur de citron. Une semblable réglementation serait souhaitable surtout en ce moment, pour éviter les concurrences peu loyales et les additions frauduleuse de citral de backousia et de lemongrass.

R. Gattefossé.



Trois produits synthétiques sont couramment employés aujourd'hui comme succédanés du néroli naturel. Le premier, l'anthranilate de méthyle, existe dans l'essence de néroli ; les deux autres, les éthers méthylique et éthylique du B. naphtol, n'ont aucun rapport avec les constituants de l'essence naturelle : leur odeur seul les en rapproche.

Comme son nom l'indique, l'anthranilate de méthyle n'est autre que l'éther méthylique de l'acide anthranilique ou ortho-amino-benzoïque.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} NH^2 \ (1) \\ CH^2 O \ (2) \end{matrix} \qquad C^6 H^4 < \begin{matrix} NH^2 \\ CO^2CH^3 \end{matrix}$$

Acide anthranilique — Anthranilate de méthyle

D'après MM. Hesse et Zeitschel, l'essence de néroli (citrus aurantium) contient :

35 % de terpènes.
47 % d'alcools terpéniques et acétates.
6 % d'un alcool sesquiterpénique.
1 % d'acides et phénols, et
0.6 % d'anthranilate de méthyle.

(D'après Erdmann, il n'en existerait que 0.2 %).

On rencontre encore l'anthranilate de méthyle dans les essences de petit-grain, de jasmin, de gardénia, de tubéreuse, associé ou non à du méthyl-anthranilate de méthyle.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} NH - CH^3 \ (1) \\ CO - O - CH^3 \ (2) \end{matrix}$$

Pour obtenir l'acide anthranilique, il ne faut pas songer à partir de l'acide benzoïque. La nitration de ce composé conduit en effet à peu près exclusivement à la formation du dérivé méta.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} NO^2 \ (3) \\ CO^2 \ H \ (1) \end{matrix}$$

Par contre, le toluène permet d'y arriver facilement. Traité par le mélange sulfonitrique, le toluène donne l'ortho et le para-nitro-toluène.

On les sépare par distillation fractionnée, puis refroidissement (l'ortho est liquide, le para solide).

L'ortho-nitro-toluène, oxydé par le permanganate de potasse, donne l'acide ortho-nitro-benzoïque.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} NO^2 \ (1) \\ CH^3 \ (2) \end{matrix} \longrightarrow C^6 H^4 < \begin{matrix} NO^2 \ (1) \\ CO^2 \ H \ (2) \end{matrix}$$

qui, réduit, donne l'acide anthranilique.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} NH^2 \ (1) \\ CO^2 \ H \ (2) \end{matrix}$$

Un procédé beaucoup plus économique permet de fabriquer aujourd'hui l'acide anthranilique en grandes quantités. C'est, en effet, une des étapes de la fabrication synthétique de l'indigo.

Le naphtalène, extrait des goudrons de houille, est oxydé et transformé en acide phtalique.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} CH - CH \\ | \\ CH - CH \end{matrix} \longrightarrow C^6 H^4 < \begin{matrix} CO^2 \ H \ (1) \\ CO^2 \ H \ (2) \end{matrix}$$

Naphtalène — Acide phtalique

L'oxydant employé par la Badische Anilin und Soda Fabrick est le mercure et l'acide sulfurique fumant.

L'acide phtalique est ensuite deshydraté, transformé en anhydride phtalique.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} CO \\ CO \end{matrix} > O$$

qui, au contact de l'ammoniaque sec, donne la phtalimide.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} CO \\ CO \end{matrix} > NH$$

Cette phtalimide, traitée par le brome et la potasse, se transforme aisément en acide anthranilique.

$$C^6 H^4 < \begin{matrix} CO \\ CO \end{matrix} > NH \longrightarrow C^6 H^4 < \begin{matrix} NH^2 \ (1) \\ CO^2 \ H \ (2) \end{matrix}$$

L'acide anthranilique une fois obtenu, il ne reste plus qu'à en faire l'éther méthylique. On utilise une des nombreuses méthodes d'éthérification.

On peut, par exemple, faire passer dans une solution de

Acide anthranilique.... 1 partie.
Alcool méthylique...... 5 parties.

un courant de gaz chlorydrique sec jusqu'à saturation (Brevet allemand, n° 110.386, Ernst Erdmann, en date du 22 mai 1898). On abandonne au repos pendant quelques heures, on chauffe une heure au bain-marie, on distille l'excès d'alcool, on neutralise à la soude et on entraîne l'anthranilate de méthyle par un courant de vapeur d'eau.

On peut encore chauffer un mélange d'acide anthranilique, d'alcool méthylique et d'acide sulfurique ou phosphorique, ou d'un acide sulfoné.

L'anthranilate de méthyle se présente sous forme d'une masse cristalline incolore, d'une odeur intense d'orange. Il fond à 23°5 et bout à 127° sous 11 m/m. Ses solutions possèdent une fluorescence bleue.

Vu sa grande puissance odorante et les colorations qu'il donne souvent dans les mélanges, son emploi est assez délicat.

Son prix a beaucoup baissé et est environ actuellement de 50 fr. le kilogr.

***

Les éthers méthylique et éthylique du B. naphtol sont désignés généralement dans le commerce, l'éther méthylique.

$$C^{10}H^{7}-O\,CH^{3}$$

sous le nom de « yara-yara » et l'éther éthylique.

$$C^{10}H^{7}-O-C^{2}H^{5}$$

sous le nom de « néroline ».

On les prépare par 3 méthodes : on fait réagir sur le sel de sodium du B. naphtol, soit l'iodure de méthyle, soit le bromure d'éthyle.

$$C^{10}H^{7}O\,Na + CH^{3}I \longrightarrow Na\,I + C^{10}H^{7}-O-CH^{3}$$

En présence d'un excès de l'alcool correspondant, on chauffe le mélange au bain-marie pendant quelques heures, on distille l'excès d'alcool et de bromure ou iodure alcoolique, on entraîne l'éther méthylique ou éthylique du B. naphtol par un courant de vapeur d'eau et on le purifie par cristallisation dans l'éther.

Une autre méthode, préconisée par Liebermann et Hagen, consiste à chauffer à l'autoclave un mélange de

B. naphtol................	1 partie.
Alcool méthylique ou éthylique	3 parties.
Ac. chlorhydrique pur.......	1 partie.

Au bout de sept heures, on obtient 60 % d'éther.

Les procédés catalytiques, découverts par MM. Sabatier et Mailhe, permettent également de préparer aisément les éthers du B. naphtol. Il suffit de faire passer sur de la thorine chauffée à 236-260° une dissolution de B. naphtol dans l'alcool méthylique ou éthylique.

Ces éthers du B. naphtol sont des composés cristallisés ; ils possèdent une odeur intense, rappelant celle de la fleur d'oranger. On ne les emploie guère, et à très faibles doses, que pour la fabrication des eaux de Cologne bon marché ou pour la savonnerie.

R. Berthelé,
licencié ès-sciences, ingénieur-chimiste.



LE POLARIMÈTRE

S'il est un accessoire tout indiqué chez les parfumeurs, c'est bien le polarimètre. Aucun autre appareil ne peut déceler plus facilement la moindre fraude, et s'il ne supplée pas entièrement à un chimiste, au moins donne-t-il le moyen de contrôler avec une rapidité inouïe la pureté d'une essence.

Si une huile essentielle possède exactement le degré de rotation optique qui est indiqué dans la littérature spéciale, il y a 80 % de chances qu'elle soit pure ; au contraire, si les chiffres obtenus s'écartent nettement de la normale, l'essence est certainement fraudée, impure ou de mauvaise qualité.

En cinq minutes, tout parfumeur peut donc vérifier un échantillon, un arrivage, et avoir une quasi certitude de la pureté ou de l'impureté de la marchandise examinée. Aucun autre examen ne permet d'obtenir en un délai si court un résultat aussi parfait.

C'est pourquoi le polarimètre est maintenant entre toutes les mains : c'est à cause de ses qualités incomparables qu'on a recours à lui, dès l'abord, pour se faire une opinion sur une huile essentielle.

Il est basé sur une propriété particulière à un certain nombre de substances, au nombres desquelles les huiles essentielles, de dévier un rayon de lumière polarisée. Nous avons donné des détails sur la théorie de la polarisation et décrit (P. M. mars 1909, pp. 33 à 36) le polarimètre *à extinction totale.* Il est souvent remplacé par le polarimètre à *pénombre*, système Cornu et Dubosq dont le fonctionnement est irréprochable.

Il se compose de deux parties optiques vissées à chaque bout d'un espace libre où s'installe un tube à parois parallèles contenant la substance à analyser. La première partie optique est formée par un condensateur qui projette la lumière de la lampe à sodium (mono-chromatique) sur le nicol polariseur.

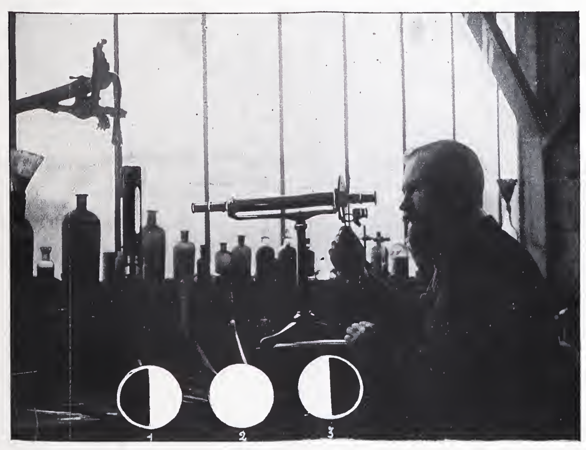
La seconde partie se compose d'un nicol analyseur tournant devant une lunette de Galilée qui donne une image toujours nette de la figure formée par le polariseur. Le Nicol analyseur est monté sur une manette munie d'un vernier et courant sur un cadran.

Pour se servir du polarimètre à pénombre, on allume la lampe (à gaz ou à alcool) et on garnit la couronne mobile en platine dont elle est munie, de chlorure de sodium sec. On repousse la couronne dans la flamme qui devient jaune. Le tube à essence étant enlevé, on vise la flamme en mettant l'œil à l'oculaire de la lunette. Cet oculaire est à la seconde glace et on ajuste le deuxième bouchon.

En regardant par la lunette on constate que l'introduction du tube à essence a provoqué la division de la plage lumineuse en deux parties : l'une noire, l'autre lumineuse.

Si le demi-disque gauche est plus foncé (fig. 1) que celui de droite, on saisit la manette et on tourne à droite jusqu'à ce que l'œil ne distingue plus de différence entre les deux pénombres des segments (fig. 2).

Si le demi-disque droit est plus foncé (fig. 3) on tourne à gauche. On lit le chiffre du cercle. On prend les décimales à l'aide du



Analyse optique au Polarimètre

coulisse pour la mise au point, on le règle selon sa vué jusqu'à ce que le disque lumineux obtenu soit net. Si le vernier est au O la plage entière est d'une nuance jaune uniforme. S'il est à droite ou à gauche du zéro, le disque est coupé en deux et présente d'un côté un segment nettement plus foncé et même complètement opaque. On met le vernier au zéro et l'on introduit le tube à essence rempli complètement — sans bulle d'air — du liquide à examiner. Ce tube est fermé par deux opercules en glaces parallèles rodées : pour le remplir on enlève un des opercules et on remplit le tube jusqu'à ce que l'huile essentielle forme un ménisque. On pose alors en la glissant horizontalement vernier s'il y a lieu et on a le chiffre de rotation optique.

La manœuvre est donc excessivement rapide et simple : elle est à la portée de tous. Ses indications sont précieuses et sûres. En se reportant aux constantes de l'essence, on sait immédiatement si l'on a affaire à un produit normal, fraudé ou impur.

Et c'est par centaines ou par milliers de francs annuels que se chiffrent les pertes inévitables lorsque le parfumeur ne peut pas vérifier ses essences au polarimètre et c'est autant de bénéfice à encaisser, grâce à cet appareil.

G. Courty,
Ing. chimiste.



La hausse de l'essence de bois de rose

La hausse de l'essence est due à la baisse des eaux (?) Les forêts guyannaises de la côte sont dévastées, il faut aller au loin chercher le bois odorant. Il ne parvient aux distilleries qu'après un long flottage impossible en période de sécheresse. On conçoit donc que la hausse prochaine des eaux dans les rivières, nous amènera beaucoup de bois de rose, et une diminution du prix de l'essence... si la spéculation ne s'en mêle point...

Une question

L'acide cinnamique est utilisé, paraît-il, en viniculture. Un de nos lecteurs pourrait-il nous renseigner à ce sujet?

Pour les petits oiseaux

Les petits oiseaux sont les plus précieux auxiliaires des producteurs de fleurs. S'ils n'étaient pas détruits aussi systématiquement, bien des parasites qui font le malheur des propriétares d'orangers, le *diapsis pentagona* lui-même, seraient sans doute moins redoutés.

M. Gaillard, le distingué conservateur du Museum de Lyon, nous a prié de signaler les hécatombes inutiles de petits oiseaux qui se font dans certaines régions du Midi et, en particulier, à Ospadelletti, où cependant la société, propriétaire des plus grandes cultures, est française.

Ne serait-il pas possible, dans l'intérêt général de l'agriculture, de la floriculture et de la parfumerie, de mettre un frein à ces stupides massacres qui n'ont même pas l'excuse de procurer une nourriture aux vandales inconscients qui s'y livrent.

Encore la falsification

C'est d'Autriche que nous vient cette fois, non pas la lumière, mais l'incitation à la fraude.

La circulaire que nous avons reçue et qui a dû être tirée à de nombreux exemplaires, nous dit :

« Nous allons vous faire part des essais faits récemment au sujet de l'emploi du talc dans la fabrication de la cérésine. Nous vous donnons inclus des instructions qui vous permettront de fabriquer des mélanges avantageux. Grâce à son onctuosité, le talc donne à la cérésine un toucher gras très convenable ».

Suivent les instructions pour une bonne falsification.

Nous avons déjà cité les démarches analogues faites par une maison allemande auprès des distillateurs de lavande pour les inciter à la fraude ; tout cela est plutôt répugnant et nous nous refusons à prendre au sérieux des commerçants qui s'abaissent à de tels procédés.

Nous recevrons volontiers des copies des offres analogues que pouraient recevoir nos lecteurs et nous n'hésiterons pas à les clouer au pilori, quelle que soit d'ailleurs la natiotionalité du filou.

Il est grand temps que les mœurs commerciales s'épurent.

Une bonne réclame

On a certainement remarqué dans tous les journaux de Paris et de province, des informations d'un caractère désintéressé donnant des formules pour la préparation d'un parfum exquis facile à faire chez soi, de mélanges propres à faire tomber les « poils superflus » ou à donner une peau lisse et chatoyante, etc.

Toutes ces formules, reproduites souvent naïvement et bénévolement par des journaux peu avertis des formes de la réclame moderne, indiquent, bien entendu, un ingrédient qui, sous un nom presque scientifique et d'apparence innocente,est cependant fabriqué par une société spécialiste anglo-française.

Le lecteur s'empresse de voir son pharmacien, son herboriste, et de lui demander la préparation en question. Le commerçant détaillant a été avisé à l'avance de l'existence du produit et de sa source, et le tour est joué.

Sous l'apparence d'un produit facile à préparer soi-même et sans beaucoup de frais, une spécialité a été vendue avec de beaux bénéfices, notamment pour le lanceur réclamiste.

L'extrait parfumé conseillé comme don-

nant une odeur particulière selon la personne qui l'utilise est assez intéressant. Il donne une odeur analogue à celle que l'on obtient par un mélange de muguet, de vanilline, de rose et de styrax, dissous dans l'Anozol.

L'idée est à retenir.

Mais que les réclamistes français se rendent compte de la dépense considérable faite par la maison en question pour vendre ses articles. Des filets de 50 à 80 lignes dans les grands quotidiens, revenant à 300 ou 400 francs, les mêmes reproduits dans les journaux provinciaux pour 150 et 200 francs, tous les jours. Il est vrai que beaucoup de reproductions ont été faites par la naïveté des rédacteurs à court de copie et n'ont pas coûté cher...

C'est néanmoins un bon exemple pour ceux qui n'emploient qu'avec répugnance la publicité.

Toxicologie des parfums

Un grand nombre de journaux de chimie ont reproduit une étude sur la toxicologie des parfums qui nous rappelle d'une façon étrange la manière dont est étudiée, dans beaucoup d'hôpitaux ou d'écoles spéciales l'influence pernicieuse des boissons alcooliques.

On sait que pour cette étude passionnante les aides s'ingurgitent la plus grande partie de la liqueur à observer et notent leurs remarques d'après leur expérience personnelle. Les cobayes, soit disant injectés, sont bien étrangers aux notes communiquées aux maîtres de la toxicologie, notes qui font ensuite foi dans tous les traités spéciaux.

Tous les parfums — ne parlons pas de la Mirbane qui n'est pas un parfum mais une infection, et dont les propriétés toxiques sont telles qu'elles vient d'être interdite en Roumanie — tous les parfums, injectés ou absorbés en fortes doses donnent des malaises : l'absorption de 30 gr. d'essence de girofle dit l'auteur, a provoqué une perte de connaissance. Personne n'en doute, mais viendrait-il à la pensée de qui que ce soit de s'ingurgiter 30 grammes d'essence de girofle... A la dose de 15 gr. l'essence de Wintergreen a provoqué chez un garçon des vomissements...

Ces expériences prouveraient plutôt en faveur de l'inocuité des essences, car quel est le produit chimique, concentré comme l'est une huile essentielle qui soit moins dangereux. A la même dose de 15 à 30 gr., le pétrole et l'essence de térébenthine provoquent des intoxications autrement graves.

Que nos savants s'abstiennent donc de publier des données aussi peu concluantes, qui, répandues dans le public, ne peuvent que l'impressionner désagréablement contre les huiles essentielles, dont les propriétés hygiéniques sont autrement plus importantes que leurs prétendus inconvénients.

La Limette à Leward-Islands

(Amérique du Nord)

A Dominique et dans le sud de Leward, la culture de la limette (Citrus limetta) s'est extraordinairement développée.

La qualité en est d'ailleurs bonne.

On a ainsi une production de :

369.000 tonneaux en 1910 et 355.000 en 1911.

On a produit :

En 1910 : 519.000 livres de citrate de chaux, et en 1911, 593.000.

Soit en 1910 pour 82.000 dollards et 1911 pour 94.000.

L'écorce distillée a donné un bon rendement d'essence de limette.

Que nos compatriotes de Corse et de Tunisie songent donc à les imiter pour leurs cédrats, limons et autres hespéridées.



Le PROGRÈS de la CHIMIE des PARFUMS



Les revues allemandes ont indiqué avec beaucoup de détails toutes les découvertes qui ont été faites ces derniers temps en matière de chimie des Parfums. Nous citerons quelques-unes des plus intéressants.

Emploi de l'hydrure de Palladium.

Wallach emploie avec succès le procédé de réduction de Paal, pour déterminer la constitution des combinaisons alicycliques. L'hydrure doit être employé très pur en solution neutre et à froid : Le Pulégènolide peut être ainsi hydrogéné en dihydropulégènolide (P. F. 50°) l'i-a, terpinéol (P. F. 35°) en p. menthanol-8; l'isothuyone en thuya-menthone etc.

Hydro-carbures. Les dérivés de l'isoprène ont été beaucoup étudiés, mais particulièrement dans le but de préparer le caoutchouc de synthèse.

Schimmel (*Bulletin Schimmel* octobre 1911. 127) signale que contrairement a Semmler (B. *34*. 3122) le linalolène n'est pas un isomère du dihydromyrcène, mais qu'il est lui-même ce dihydromyrcène. (P. E. 168°)

$$\begin{matrix}CH^2 \\ CH^3\end{matrix} > C - CH^2 - CH^2 - CH^2 - \underset{\underset{CH^3}{|}}{CH} - CH = CH^2$$

On l'obtient en réduisant le linalol par le sodium et l'alcool amylique. Il donne un dérivé tétrabrômé (P. F. 88°).

Par hydratation ce carbure donne le dihydrolinalol.

$$\frac{CH^2}{CH^3} > C - CH^2 - CH^2 - CH^2 - \underset{CH^3}{\overset{OH}{C}} - CH^2 - CH^3$$

non analogue à celui de Enklaar (*Zent. Blatt.* 1912 (I) 246.)



Appareil de fractionnement avec colonne à circulation d'eau

Axchan (*Lieb. Annal. 383*. 1-39) a fait une étude très détaillée du camphène, quant à sa constitution.

Henderson (*Chem. Zeitg. 35*, 655) a étudié aussi le camphène, il l'oxyde avec l'eau oxygénée et isole un acide C^9H^{15}. CO^2H.

Forster (*Chem Zeitg. 35*. 451) prépare les azides dérivés des limonènes.

Signalons une application de la méthode de M. Grignard, l'eucarvone, est transformée en un carbure à odeur de camphre, par l'action de l'iodure de magnésium méthyle (B. *44*. 2702).

Un travail d'un gros intérêt théorique a été fait par Semmler et Mayer (D. *44* 3657) sur le caryophyllène.

Ce carbure est contenu dans les essences de giroflé et d'œillet. Contrairement à Deussen, l'auteur montre que ce corps n'est nullement un dérivé de la naphtaline, mais un terpène. Par oxydation à l'aide de l'oxyde et examen de produits d'oxydation il lui donne la formule :

Alcools, phénols, éthers.

Schimmel et C° ont trouvé que la densité du linalol est plus faible que les chiffres donnés pour les produits commerciaux.

(*Chem. Ztg. Rép.* 1911-515). Obtenu à partir du phényluréthane il a une densité à 15° de 0,8666)

Dupont et Labaune ont proposé quelques dérivés nouveaux du géraniol ou du linalol (*Ch. Ztg. Rép.* 1911-358), ils les obtiennent par condensation des éthers bromhydriques de cet alcool avec les éthers maloniques ou acétylacétiques. Ils ont constaté que l'augmentation du poids moléculaire, amène une diminution de la force en parfum.

Blumann et Zeitschel (B. *44*. 2590) ont montré que le Nérol donne par oxydation à l'aide du permanganate, de l'acide lévulique et de l'acétone. Ce qui est identique aux réactions du géraniol, et montre l'identité de constitution du nérol et du géraniol.

Perkin, Wallach (*Lieb. Annal.* 1911. *579,38*. 131) et Luff (*Journ. Chm. Soc. 99*. 518) effectuent des synthèses intéressantes de menthéneol.

E. Fischer (*Lieb. A.* 338. 68) préparent artificiellement des glucosides, comme :

β géraniol et Cyclohexanol-d-glucosides.

Küstenmacher (*Ber. Pharm Ges. 21*.84) a démontré la présence de l'alcool cinnamique dans le propolis des abeilles (cire servant à obturer les ouvertures des ruches).

Aldéhydes.

Semmler en collaboration avec Schossberg (*Berichte. 44*. 991) étudie l'action de l'anhydride acétique sur le citral. Ils trouvent que l'on obtient de l'énol-acétate de citral et diacétocitral. L'énol par réduction donne le géraniol et l'isogéraniol. Dont Schossberg dans sa thèse (Breslaü; 1911), tire l'aldéhyde correspondant ou isocitral.

Cétones.

Wallach, continuant ses travaux sur les parfums, signale un nouveau procédé d'obtention des cétones non saturées. Pour cela (*Annal. Liebig. 379* 182) il réduit par le zinc et l'acide acétique les nitrosochlorures. Il obtient ainsi les dérivés du fenchonitrile.

Le procédé de réduction de Paal (avec Palladium) (*Chm. Ztg.* 1911 R. 195) d'obtenir o, menthone, 5.

Skworzow (*Chm. Ztg.*) 1911. R. 526) obtient par l'action sous pression du Na et de l'alcool sur la menthone, un rendement théorique en menthol.

Murat (*Chm. Ztg.* 1911. R. 194) étudie l'application de la méthode de Grignard à l'obtention d'un cyclol à partir de la menthone et thymomenthone.



Laboratoire de parfums artificiels

Von Beyer par l'action de l'acide de Caro sur le camphre obtient une lactone ($C^{10}H^{16}O^4$); Locquin a pu l'hydrolyser par l'acide phosphorique en une cétone connue ($C^9H^{14}O$) et (*C.R. 153*. 284), la cons-

titution de la lactone est par suite dérivée de la méthyllaurénone;

L'étude du camphre est encore poussée en 1911 et signalons les communications de Blanc et Perkin (*Ch. Ztg. 36.* 1151).

Ipatiew (B. *44.* 3461) continue l'étude de sa méthode de réduction (hydrogène sous pression avec et nickel), il réduit ainsi la d. menthone.

L'emploi comme catalyseur du platine permet à Navon (C. R. *153* 68) de réduire la Carvone.

Bonsdorff (B. *44* 3208) distille le pinate de chaux et obtient une cétone bicyclique (probablement dérivée du penta méthyle).

La méthylheptenone agitée avec le peroxyde de benzoyle donne un corps très parfumé (*Centr. Blatt.* 1911 (2). 208).

Acides Ethers.

Wallach a pu obtenir le nitrosochlorure de l'acide α fencholénique (*Liebigt Annalen 379*, 226).

Bredt a déterminé la formule de l'acide lauronolique qui serait :

(*Chm. Ztg.* 1911. 358)

Huiles Essentielles.

Bocker en distillant les feuilles d'angélique (*Chm. Ztg.* 1911. 284) isole une lactone de point de fusion de 83°.

Brook isole du cinéol, de la benzaldhéyde, et de l'alcool benzylique du Michelia Champaca. (*Chm. Ztg.* 1911. 587.

Priess étudiant le Fagara isole 2,4 d'huile formée de : méthyl-n-nonylcétone, xanthotoxine acide acétique,etc.

La xanthotoxine aurait (*Chm. Ztg.* 1910, 1279 = 1912, 145) la constitution suivante.

E. P., *Ing.-Chimiste.*

THÉRAPEUTIQUE



LES ESSENCES DANS LA PHARMACIE MODERNE



Avant-Propos et Plan

Les essences entrent de plus en plus dans nos habitudes, dans nos besoins. Cela est facile à comprendre, si l'on songe à la pureté de ces produits, à la sûreté de leur emploi, à leur facilité de manipulation. C'est pourquoi, et comme suite à nos précédents articles, parus ici même depuis 1909, nous nous proposons de passer en revue les Essences et leurs constituants au point de vue de leur utilisation pratique en thérapeutique.

Un plan s'impose. Comme dans toute étude de thérapeutique générale et de matière médicale, nous admettrons, sans avoir à le démontrer, quoique facile, mais parce que déjà fait, que les essences pures et, par suite, les essences synthétiques et aussi leurs constituants, ont un rôle manifeste sur notre organisme. Or, tout organisme comporte deux états bien distincts, deux positions diamétralement opposées : l'état physiologique ou de santé, l'état pathologique ou de maladie. La science envisage bien un troisième état : l'état inerte ou cadavérique, presque inorganique, mais cela ne nous intéresse que relativement peu ici, car, avant d'étudier l'action des essences sur le cadavre, c'est-à-dire la cautérisation passive ou l'embaumement, il est autrement urgent et pratique de chercher à utiliser les essences pour maintenir la santé, renforcer notre vitalité ou guérir soit la maladie, soit l'accident.

Le *plan* se dessine donc :

I. Dans une première partie nous verrons :

1° L'action des essences sur les divers organes sains ;

2° L'action de leurs constituants sur les divers organes sains.

II. Puis nous aurons à envisager :

1° L'action des essences sur les organes malades ;

2° L'action des constituants sur les organes malades.

Mais il ne suffit pas de connaître vaguement des remèdes, des drogues. Encore faut-il savoir les doser et c'est pourquoi nous décrirons :

III. Une Posologie : 1° des essences ;

2° Des constituants en insistant surtout au point de vue des doses médicales.

Ne craignez pas que nous vous fassions passer en revue toute la Physiologie et les deux pathologies; il faudrait des volumes et le travail risquerait d'être fastidieux. Nous ne resterons pas davantage dans des généralités abstraites, et s'il est impossible d'envisager toutes les maladies, toutes les essences surtout, nous pourrons du moins, en traitant les principales, tirer des conclusions pour

toutes les autres... Notre étude portera donc sur les essences simples et déterpénées, sur leurs constituants et aussi sur quelques synthétiques purs (Parfums chimiques) choisis parmi les plus marquants.

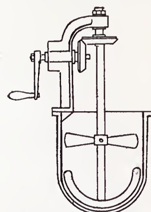
Nous commencerons sous peu cette étude au point de vue physiologique. Dès maintenant, nous serions heureux de lire toutes les opinions personnelles et les documents que, à l'occasion, les lecteurs de *La Parfumerie Moderne*, intéressés par ces essais, pourraient avoir à nous communiquer. Souvent, une expérience isolée éclaire toute une théorie et des aperçus nouveaux ne sont jamais quantité négligeable (1).

Avant de clore cette chronique liminaire, il convient d'insister sur un point *historique*. Les essences ont, de tout temps, préoccupé les savants et les peuples ; jadis, les esprits simplistes envisageaient seulement deux grandes classes vagues : les *odeurs*, ou essences agréables, et les *miasmes* ou parfums (?) nauséabonds ; déjà l'antiquité grecque fuyait les marais pestilentiels dont elle devinait, sans l'expliquer, le rôle néfaste ; et le moyen âge n'avait rien trouvé de mieux, pour éloigner la tuberculose, que d'héberger dans les locaux insalubres qui pullulaient au milieu des cités..., un bouc ; ses relents musqués devait chasser les germes pathogènes. Peu à peu, l'esprit humain tria ces éléments et comprit que toute essence possède de multiples qualités propres. Appliquant le principe : « *Corpora non agunt nisi soluta* », on vit que les essences volatiles agissaient plus que par leur puissance d'évaporation et de pénétration gazeuse. On tenta donc diverses médications par des solutions odorantes, mais la difficulté insurmontable fut longtemps le peu de solubilité des produits. C'est pourquoi on peut affirmer que cette étude ne serait pas née, si la chimie pratique n'avait pas créé les *Essences déterpénées solubles* et trouvé les constituants synthétiques des essences, lesquels ont permis d'obtenir des odeurs simples, véritables, analogues de produits bien définis, donc maniables.

Docteur Forgues.

MALAXEURS POUR CRÈMES

Depuis que les crèmes au stéarate ont remplacé chez beaucoup de fabricants les anciens glycérolés d'amidon auxquels on reproche une trop grande viscosité et une blancheur quelquefois douteuse, il a fallu monter de nouveaux appareils qui facilitent cette fabrication.

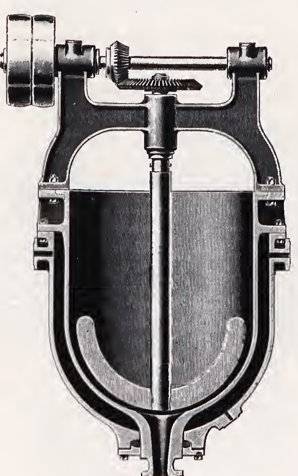


Malaxeur de 25 kilogs à feu nu

La crème au stéréate doit, en effet, être malaxée très régulièrement pendant son refroidissement, faute de quoi elle se prend en une masse savonneuse dure qui n'a plus aucun rapport avec une crème.

Les malaxeurs permettent d'ailleurs également la préparation des glycérolés à base d'agar-agar, ou additionnés de stéarate pour éviter le suintement de la glycérine.

Ils se composent d'une cuve en fonte,émaillée à la silice pure,munie ou non d'un dou-



Malaxeur de 100 kiloge à double fond vapeur

(1) Il suffira de m'adresser toutes communications, à Villemur (Haute-Garonne).

ble fond pour le chauffage à vapeur selon l'organisation de l'usine et d'un mouvement mécanique transmettant la rotation de l'arbre de couche à une série de palettes combinées.

La plus importante est la palette courbe de base qui empêche tout coup de feu et remue constamment la pâte, la seconde est une hélice qui peut au besoin être supprimée complètement ou montée et descendue le long de l'arbre en bois dur au moyen d'un collier de serrage. Cette hélice force la pâte à se déplacer de haut en bas et à subir l'influence de la palette inférieure.

Ces malaxeurs se font en toutes dimensions depuis 25 kilogs jusqu'à 250 kilogs, et sont munis selon les cas d'une transmission mécanique ou d'une simple manivelle pour le mouvement à la main.

M. Schmuck,
Ingénieur.



Le Côte-d'Azur rapide roulait à toute allure dans le frais matin ensoleillé du Midi. Après avoir quitté la brume et l'inclémence de l'hiver, c'est une charmante surprise, chaque fois renouvelée, de retrouver aux bords de la Grande Bleue le gai soleil et la fraîche verdure.

Accoudés aux longues barres de cuivre, nous avions admiré au passage les plantations merveilleuses des jardiniers d'Ollioules, nous longions celles des horticulteurs d'Hyères et en attendant celles de Cannes, de Nice, la conversation était tombée sur les parfums.

Mon voisin, original à barbiche fauve, à lunettes d'or, au regard vif et incisif, me parut fort documenté sur la question et me rappela notamment les travaux du major Combe sur l'influence des parfums sur le système nerveux.

« Nous avons facile, me dit-il, nous autres médecins, sur cette Riviera où les malades, les malades riches et surtout les névrosés de toutes espèces abondent, d'approfondir cette question mieux que tout autre.

« J'ai étudié à fond la chimie organique et il est vraiment incroyable qu'on ne s'en soit pas plus occupé dans les Facultés. L' « *osmothérapie* » est allé rejoindre les thériaques et les musmies... C'est à peine si le Codex indique les emplois du Musc, du Castoréum et de l'Ambre gris, et encore les préparations dans lesquelles ils entrent, comme le sirop de Karabé, sont-elles tombées en désuétude. Et cependant, j'ai vu des cas fort intéressants où, même en dehors des névroses, les parfums agissent énergiquement. Mon confrère, le Dr Forgues, en a parlé récemment dans une revue professionnelle, et il n'y a qu'à renouveler le mot de Montaigne : « Les médecins pourraient tirer des odeurs plus d'usage qu'ils ne font ». D'ailleurs, ce n'est pas à un professionnel comme vous que j'aurai à rappeler les exemples historiques ; l'emploi des parfums au nombre des artifices religieux provoquant les hallucinations mystiques ; les inhalations odorantes nécessaires aux pythonisses ; les incantaions et les illusions des fakirs à l'odeur des bûchers odorants ; les emplois magiques des essences dans les clavicules de Salomon et autres grimoires.

« Quant aux poisons odorants, c'est une question particulièrement attachante.

« Je vous avouerai que je m'y suis tout particulièrement intéressé. J'ai retrouvé quelques-unes de ces mixtures florentines qui masquaient leur nocivité sous les attraits d'une suave odeur et qu'on versait dans le cœur d'une fleur. Je connais aussi les produits aux fortes émanations dont il suffit d'imprégner la mèche d'une lampe pour causer de graves accidents. René le Florentin avait retrouvé sur ces sujets des formules extraordinaires.

« Mais tout cela n'est rien : dans ces poisons brutaux, le parfum n'est qu'un prétexte ou un masque, et j'ai trouvé mieux ! »

Mon interlocuteur se grisait visiblement de son sujet et ses yeux brillaient par moment d'un éclat inquiétant. Face à face, confortablement assis, la cigarette aux lèvres, pendant qu'au delà des portières glissaient rapides les Maures ensoleillées, nous causions. Le docteur, quelque peu satanique, pérorait, et attentif, intéressé malgré moi, un peu inquiet aussi, j'écoutais, mêlant de rares monosyllabes approbatives à son long monologue.

« Les parfums, disait-il, Combe l'a dit, d'autres l'ont vu à la Salpétrière et ailleurs, font

sur les hystériques des effets remarquables, mais irréguliers, et qui font croire plutôt à une sensibilité exagérément délicate.

« L'odorat est un sens bien peu connu et cependant il a une importance au moins aussi grande que la vue et le toucher. Le goût n'est qu'un côté de l'odorat, un côté tactile, si j'ose dire, il nous renseigne sur la valeur des aliments ; mais l'odorat, plus subtil, plus spirituel, a une fonction plus haute, dont je me fais une idée particulière. A notre insu, il nous renseigne sur les ambiances et sur les gens, il provoque la sympathie ou l'antipathie, cause la gaîté ou la tristesse !... mais c'est un sens que l'on n'analyse pas et dont personne ne parle.

« Les mots n'existent même pas pour en causer. Les sensations nous manquent, sauf accidentellement : l'odeur de la neige qui va tomber, par exemple, est caractéristique, l'odeur du Japonais, de l'Anglais nous frappent, mais l'odeur des états d'âme, l'odeur de l'amitié naissante nous échappent ; nos chiens ne s'y trompent pas, cependant.

« Aussi, moi qui ai étudié l'odorat, son but et ses moyens, ai-je fabriqué chimiquement des odeurs qui provoquent des réactions psychologiques bizarres. J'ai une odeur pour la sympathie ; à forte dose, elle provoque l'amour, la passion. Vous savez que les parfums aphrodisiaques étaient d'emploi courant dans l'antiquité, mais leur composition était empirique et leur effet bien faible. Les miens sont scientifiques et facilement dosables.

« Voici, ajouta-t-il, en tirant une trousse de sa poche, un hypnotique bien supérieur au chloroforme, puisque le malade endormi obéit aux suggestions et peut aider l'opérateur, et que, d'autre part, il éprouve plus de béatitude que par le protoxyde d'azote. Je puis hypnotiser un client à son insu, et s'il est bien disposé m'en servir pour toutes sortes de besognes mystérieuses.

« Voici un autre petit flacon : une inhalation inhibe la mémoire la mieux constituée ; c'est de l'oubli en flacon. Bienfait immense dont l'humanité souffrante me sera redevable.

« J'ai d'autres préparations qui exaspèrent l'activité cérébrale et permettent de résoudre en quelques secondes les problèmes les plus ardus : quel atout pour le général qui, au moment suprême, pourra décider en quelques secondes du sort de la bataille !

« Vous concevez combien la préparation de ces produits est dangereuse. Je prévois à peu près les résultats que je dois obtenir, mais avec quels risques !

« Tenez, voilà un parfum qui abolit la douleur. Il agit en coupant la communication entre les nerfs périphériques et le cerveau. Nous disons qu'il inhibe les voies centripètes. La première fois que je l'ai essayé, j'avais prévenu mon aide, qui aussitôt l'inhalation me piqua fortement, sans que je ressente la moindre douleur. Mais je voulus à mon tour me piquer, mais concevez mon étonnement ! Je voyais ma main s'agiter, obéir à ma pensée, mais je ne la sentais plus vivre, remuer. Mes doigts essayaient vainement de saisir la lancette, ils ne palpaient plus. Je n'avais même plus la sensation d'être assis, j'étais dématérialisé, pour ainsi dire. Afin de recouvrer le sentiment de mon existence, je m'agitais de plus en plus. Je frappais sur la table de toutes mes forces, au risque de me briser les os. Je me croyais mort dans un corps que je commandais cependant encore. Quelle folie ! quelle crise ! pendant les deux heures que durèrent l'effet de mon redoutable produit !

« Ah ! les poisons de Morgane ne sont que de simples épouvantails auprès de mes petits parfums ! »

En gesticulant, mon dangereux voisin avait-il trop vivement manipulé les tubes, je le crois, car mes idées se troublaient, je somnolais, bercé par le ronronnement du wagon lancé à toute vitesse.

Quant je repris ma pleine connaissance, nous étions en gare de Cannes et mon lunatique morticole avait disparu. Sur le quai les jolies vendeuses offraient par brassées les fleurs odorantes, dispensatrices des fraîches illusions, images de la jeunesse heureuse et gaie.

Et les étranges confidences du satanique docteur me troublaient : Est-il possible vraiment que l'odorat soit une fenêtre si directement ouverte sur notre sensibilité ! Pourquoi pas ? Un bouquet odorant ne fait-il pas toujours mieux accepter l'offre d'un cœur sincère ? Quelques fleurs dans une chambre, n'est-ce pas un rayon de joie et de soleil ? Une plante fleurie sur l'étroit balcon de Mimi Pinson est une promesse de bonheur.

Et le parfum, c'est l'âme de la fleur !

Peut-être dans les mystères troublants des laboratoires peut-on élaborer des parfums dangereux, affolants, pervers, mais jamais le parfum naturel des douces fleurs de France ne pourra donner que de doux pensers.

Allez au loin, effluves de la Patrie, porter aux exilés la consolation et l'espoir, jamais vous ne vous transformerez en poisons.

Et confiant, heureux, j'achetais, sans marchander, une botte de roses.

D. Gama.



L'industrie de l'essence de rose n'est plus limitée à la Bulgarie et à la Côte d'Azur. A part la fabrication turque insignifiante et la production marocaine encore dans l'enfance, il faut compter avec les Roseraies espagnoles.

Déjà d'une grande étendue, susceptibles de produire une certaine quantité d'essence, elles peuvent être développées considérablement et n'attendent que l'aide (inévitable tôt ou tard), des intéressés pour prendre la place qu'elles méritent.

Le Domaine de Chinchilla, à M. Romero de la Bandera, a une surface de 200 hectares uniquement complantée en rosiers, oliviers et vignes, en lignes alternées et pourrait contenir encore deux fois plus de rosiers qu'actuellement.

Nos gravures représentent le domaine et le distilloir, une cuadrilla de Trabajadores défonçant du terrain pour y faire une nouvelle plantation (travaux d'automne) et un « harriero » conduisant ses ânes chargés de barils d'eau de rose.

L'usine actuelle, nous dit M. Cazin qui l'a visitée en détail, traite chaque jour pendant six semaines en avril et en mai, 500 kilogs de fleurs. Il faut environ 6.000 kilogs de roses pour obtenir un kilog d'esence. Ce rendement pouvait, d'ailleurs, être amélioré par la modification de certains appareils.



Les Roses à Chinchilla

L'autre produit de la distillation, l'eau de rose, est transportée à dos de mulet à Malaga et vendue à raison de 60 centimes le litre. Un mulet porte un hectolitre d'eau et revient de Malaga chargé de charbon pour alimenter l'usine. Or, ce voyage ne coûte pas plus de 3 francs. D'autre part, des hommes recrutés dans les villages voisins, viennent travailler les rosiers et défricher la terre sous la direc-

tion d'un régisseur. Ils gagnent 75 centimes par jour, plus la nourriture. L'espagnol est très sobre, il ne boit pas de vin, sa nourriture revient à 90 centimes. La cueillette est faite par des enfants et des jeunes filles qui parcourent les lignes de rosiers du matin au soir et rapportent les roses à l'usine dans de grands sacs, ils sont payés à raison de 5 centimes par kilog.

Dans ces conditons, fait observer M. Cazin, il est donc possible de lutter avec la production bulgare.

M. Roméro estime à 50 francs l'hectare, les frais de culture et à 1.000 francs les frais de plantation.

« On ne peut, dit M. Cazin, se défendre d'un sentiment d'admiration pour cet homme qui a consacré une partie de sa fortune, à transformer un vignoble ingrat en une roseraie qui emploie plusieurs ménages dont les parents cultivent les rosiers et les enfants font la cueillette des roses ».

L'éloge est mérité, comme le sont tous ceux qui s'adressent à l'initiative intelligente et pratique, au travail persévérant. Mais, au regard des producteurs de notre région, de la région de Grasse en particulier, le fait qui l'a motivé comporte la réflexion que voici : ce qu'a fait M. Roméro de la Bandera, un autre, une foule d'autres peuvent le faire à leur tour. L'exemple est volontiers suivi quand il doit être profitable.

Et tel est bien le cas qui fait l'objet de la relation de M. Cazin. La concurrence ne manque jamais de naître et de se développer, si elle a pour elle l'avantage d'un prix de revient moindre .Nous l'avons dit bien souvent dans ce journal, et nous le redisons encore, ce n'est point en surélevant jusqu'à l'exagération illogique le prix de la matière première, c'est-à-dire celui de la fleur qu'on aura chance d'écarter cette menace de la concurrence de pays tout aussi aptes que la nôtre à se livrer aux cultures florales.

Et cette concurrence, en couvrant une partie de la consommation et des besoins que notre propre production est destinée à satisfaire, aura pour inévitable conséquence de restreindre proportionnellement l'importance de celle-ci.

Beau résultat, n'est-ce pas ? Certes, il faut absolument que le producteur reçoive la légitime rémunération de ses peines et de ses soins et que cette rémunération soit largement établie, mais s'il est de primordiale nécessité et justice que la poule ponde pour tout le monde, encore doit-on reconnaître que le bon sens et l'intérêt de tous s'accordent à recommander qu'on ne tue point cette « poule aux œufs d'or ».

Si l'on ajoute qu'une maison allemande est également installée dans la région et qu'elle traite les produits de la rose et de l'oranger, on conviendra que l'Hégémonie de la parfumerie française est sérieusement menacée.

Ce ne serait pas un mal si les producteurs méditerranéens voulaient s'en rendre compte comme les distillateurs d'essences eux-mêmes.

Aussi, nul n'est étonné de voir les industriels français déserter le canton de Grasse et faire des essais dans le Var, en Corse, au Maroc, en Algérie, partout où la fleur pousse et où le paysan grassois n'est pas !

Tant que cela reste entre des mains françaises, il n'y a que demi-mal, mais en Espagne, en Turquie et ailleurs, ce ne sont pas toujours des français qui s'installent.

C. P.



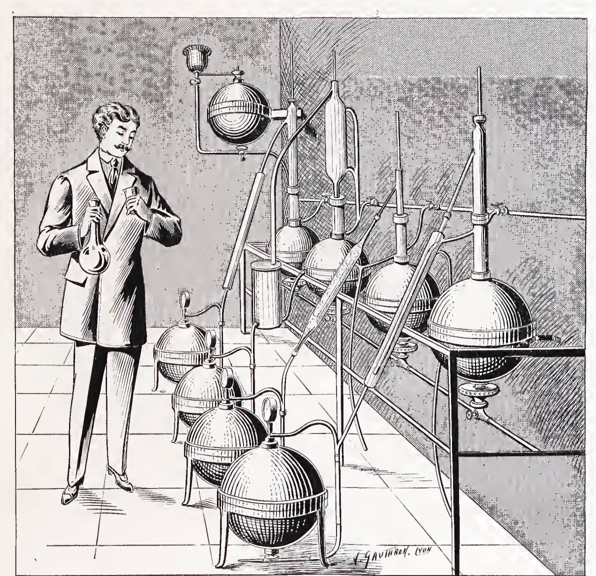
Chargement d'Eau de rose à Malaga

LA DISTILLATION A TRAVERS LES AGES

L'ouvrage de Gildemester « Les huiles essentielles », dont une traduction en français vient d'être publiée (1) contient un très intéressant chapitre sur l'historique des procédés et appareils distillatoires. Nous avons, d'autre part, de fort intéressants documents, notamment les ouvrages de Nicolas Lefebvre, Déjean, Comte de la Garraye, Col de Vilars, régent de la Faculté de Médecine de Paris, Lémeri, Vilbrun, maître apothicaire, etc., dont nous avons publié, à plusieurs reprises, des extraits dans notre rubrique « Parfumerie rétrospective ». C'est pourquoi il nous est facile d'esquisser une monographie assez exacte des appareils distillatoires à travers les âges.

Hérodote, le grand voyageur, a parlé incidement, dans son Histoire, de la distillation ; Dioscoride, Pline ont eu également l'occasion de citer les méthodes égyptiennes et arabes de fabrication de certains baumes odorants. Et il est de tradition assez générale que l'Alambic à Tête de More (ou de Maure) employé en France et en Espagne depuis les premières incursions arabes en Europe, avait été inventé par ce peuple comme, d'ailleurs, tous les rudiments de chimie utilisés sans beaucoup de changements jusqu'au XVIIIe siècle, avaient les Arabes pour pères.

Héritiers par des voies encore fort obscu



Batterie de petits Alambics modernes en aluminium Laboratoire GATTEFOSSÉ & Fils

(1) Traduction Laloue, 1 vol., 729 pages, relié : 25 fr.

res de données médicales très sérieuses étudiées, sans aucun doute, dans les sanctuaires scientifiques de Thèbes, leur science s'est transmise de savant à savant pendant tout le moyen âge et tous les manuscrits, tous les ouvrages reproduisent avec de faibles variantes les mêmes indications, notamment en ce qui concerne les alambics.

On compte d'ordinaire, dit Dejean, maître distillateur, trois sortes de distillation : la première se nomme *Per Ascendum*, parce que le feu « fait monter les esprits », c'est la plus commune.

La seconde s'appelle *Distillation Per Descendum*. Deux vaisseaux « de rencontre » sont lutés l'un sur l'autre. Dans le vase supérieur sont placées les baies, bois, épices à distiller, une coupe entoure ce ballon et est garnie de brandons ou de cendre, la chaleur fait dégager les produits aromatiques qui se condensent dans le vase inférieur. Cette méthode pourrait être plus fréquemment employée, avec succès, avec l'emploi de la vapeur.

Les distillateurs du moyen âge s'en servaient, notamment, pour le Girofle, les baies et le bois de genière, le macis, la muscade, etc., etc.

Il y a enfin une troisième distillation nommée *Per Latus*, elle n'est d'usage que pour les chimistes (?).

On se sert de treize sortes d'alambics : Alambic ordinaire, au réfrigérant, alambic de verre, de terre, au serpentin, à la chaudière, à la cornue, au vaisseau de rencontre. Les autres se distinguent par la façon de chauffer l'appareil : au bain-marie, au bain de vapeur, au bain de sable, au bain de fumier ou ventre de cheval (*per ventrem equinum*), à la chaux, enfin au marc de raisin, au bain de soleil et au pain chaud.

L'alambic ordinaire est composé d'une partie inférieure *poire* ou *matras* ; l'autre supérieure nommée *chapiteau*.

Le *col* ou *soupirail* est une sorte de colonne de rectification qui s'interpose entre le matras et le chapiteau : « les phlegmes (parties aqueuses) ayant plus d'effort à faire pour monter avec les esprits, retombent; plus le soupirail est long, plus l'opération est parfaite quand on distille des esprits » (alcools). La tête de maure, en forme de crâne, sert à condenser partiellement les esprits, ils retombent dans une gouttière intérieure circulaire et s'échappent par le bec ou tuyau pour arriver au récipient.

Le réfrigérant est un bassin rempli d'eau dans lequel la tête de Maure est plongée, il en augmente l'effet (fig. 2).

Certains dispositifs notamment celui appelé « Rosenhut » ou Chapeau de rose consistait en un allongement de la tête de Maure en forme de cone élevé. Le refroidissement était ainsi plus rapide.

Ryff a été un des premiers (au milieu du XVI[e] siècle) à indiquer le refroidissement du tuyau ou bec, en l'allongeant et en le faisant passer au milieu d'un tonneau plein d'eau. C'est égalemet lui qui a donné les premiers dessins de serpentins de condensation obtenus en courbant plusieurs fois sur lui-même le bec de façon à augmenter la surface de contact avec l'eau froide (fig. 7).

Les alambics de verre ou de terre émaillée, avaient des formes variées : le matras à long col s'inspirait, pour le dessin, de l'autruche. Le pélican, cornue ou retorte, avait un bec recourbé ; enfin l'alambic proprement dit avait l'ours comme image.

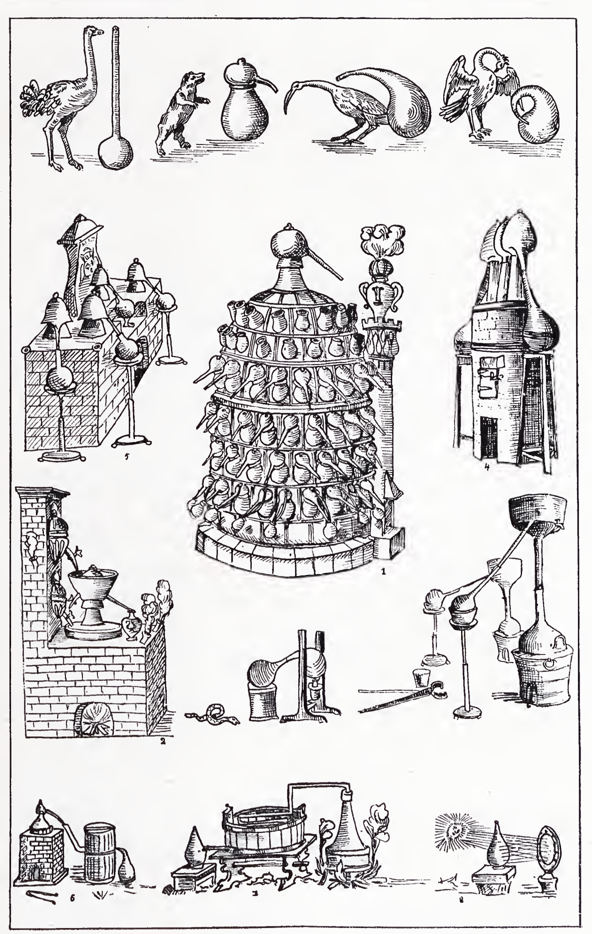
Nicolas Lefebvre rappelle également les Jumeaux pour la *Circulation* : c'étaient deux vases de même dimension , le bec de l'un s'insérait dans la panse de l'autre. On espérait ainsi, par un double chauffage, amener les portions volatiles à un point de volatilité, plus grand et plus parfait.

Il est vrai que les théories de la distillation étaient alors bien vagues, mais il ne faut pas être très fier de nos connaissances actuelles, car nous sommes encore très éloigné de connaître exactement ce qui se passe dans un alambic.

Signalons enfin les Aludels pour la sublimation du benjoin, les alambics aveugles (?), c'est-à-dire sans bec, dont l'exemple parfait était l'*Œuf philosophique*. Il participe, dit l'auteur, du Pélican double pour la circulation (jumeaux) et de celle de cet instrument qu'on appelle un *enfer* « parce que tout ce qu'on y met n'en peut jamais sortir ». Il a la figure d'un œuf enfermé dans un autre œuf (*Ovum in ovo*). Ajoutons qu'il ne se servait pas pour la distillation, mais pour une opération spéciale appelée la fixation (oxydation probablement).

Lémeri décrit quelques appareils à rectifier les esprits, qu'on peut rapprocher de ceux d'Abulcasis et qui consistent en une superposition de chapiteaux ; les esprits les plus volatils sortent du chapiteau supérieur, les phlegmes du chapiteau le plus bas.

La plupart des ouvrages et des gravures du XVI[e] siècle décrivent des alambics multiples, soit qu'ils soient montés par séries sur un four unique (fig. 4 et 5), soient en forme de ruche. Ce dernier (fig. 1) est décrit en détail par Matthiolus, mais semble n'avoir jamais été qu'une conception théorique sans application immédiate, alors que les autres étaient d'usage courant dans les grandes officines monastiques, notamment chez les Capu-



Alambics des XVI[e] et XVII[e] siècles

cins du Louvre (voir notre gravure supplément d'avril 1911).

Glauber indiqua, pour l'extraction des huiles essentielles, l'addition de sel marin ou d'esprit de sel (acide chlorhydrique), pour élever le point d'ébullition de l'eau et pour désagréger les fibres végétales soumises à l'opération. On sait que la première addition est encore souvent utilisée.

Ce n'est guère qu'au XVIII[e] siècle, que des progrès sérieux furent réalisés dans la distillation grâce au perfectionnement de la chimie et à la suppression des traditions alchimiques anciennes remplacées par les théories basées sur la seule expérience.

Notre gravure (page 43) représente une batterie d'alambics de laboratoire à rectifier les parfums dans le vide, il y a loin de ces formes simples aux profils « Alambiqués » des anciens appareils des alchimistes. Néanmoins, il se passe encore dans les alambics bien des phénomènes qui n'ont pas encore été approfondis et dont la connaissance aura une réelle importance au point de vue de la fabrication économique des huiles essentielles.

X...



LA VERVEINE

La Verveine (verbena triphylla) est une plante vivace de la famille des Verbénacées, cultivée dans l'Europe méridionale et tout particulièrement en Espagne et dans le Midi de la France.

La Verveine, dont les plants atteignent jusqu'à deux mètres de haut, est un arbrisseau aux feuilles lancéolées d'un vert légèrement jaunâtre, au toucher rugueux et adhérent, aux inflorescences délicates et aux fleurs mauves.

Très vénérée chez les anciens, elle servait particulièrement aux aspersions d'eau lustrale. Les druides la regardaient comme sacrée et les sorciers du Moyen-Age lui attribuaient des pouvoirs surnaturels.

Elle est employée en thérapeutique, en infusions, comme fébrifuge et calmant. Elle entre dans la préparation d'un vin tonique.

La feuille de verveine possède une agréable odeur, très agreste et toute particulière, légèrement citrine.

On en extrait une essence fort goûtée renfermant une notable proportion de citral et des traces de Myrcène (Barbier).

M. Kerschbaum a découvert, dans une essence espagnole de densité 0,926 à 17°C et de pouvoir rotatoire + 2°45', environ 1 % d'une cétone de formule $C^{10}H^{16}O$, à laquelle il donna le nom de « Verbénone ».

M. Theulier a décelé du Géraniol dans la portion non aldéhydique d'une essence de Grasse.

Voici les résultats analytiques d'une essence de même provenance, extraite au moment de la première floraison, résultats obtenus par MM. Roure-Bertrand dans leurs laboratoires :

	Ess. de f.	Ess. d'infl.
Rendement % de plante fraîche....	0,195	0,132
α_D	—14°16'	—8°24'
Ethers	3,5 %	3,2 %
Alcool combiné.....	2,8 %	2,5 %
Alcool libre........	16,5 %	13,8 %
Citral	35,4 %	29,6 %

La racine a fourni, en épuisant les eaux de distillation, 0,014 % et la tige 0.007 %.

MM. Charabot et Pillet ont préparé deux échantillons de verveine d'Espagne, l'un par distillation des feuilles sèches, l'autre des inflorescences. Les premières ont donné comme rendement, 0,184 % et les secondes 0,878 %. L'essence de feuilles avait un pouvoir rotatoire de α_D = —10°30', celle d'inflorescence : α_D = + 6°50'. Cette dernière paraissait plus riche en citral que la précédente, environ 70 % et renfermait, en outre, environ 10 % d'alcools.

M. Kerschbaum trouva, dans une essence française 26 % de citral et y signala la présence d'alcools. Dans l'essence espagnole, il ne découvrit que 13 % de citral.

Les résultats que nous avons obtenus personnellement avec des essences de pureté absolument indiscutable, sont très différents des diverses caractéristiques signalées plus haut qui diffèrent du reste entre elles, très sensiblement. Il faut donc admettre que les essences de verveine ont des valeurs variables suivant les provenances et les récoltes.

Une essence de Vaucluse, d'odeur très fine et de pureté absolue, nous a donné : densité à 23°C : 0,885,5 pouvoir rotatoire α_D + 7° — une essence d'Espagne d'odeur plus âcre :

densité à 23°C = 0,8760, pouvoir rotatoire — 0°2'. Que conclure ?

L'essence de verveine, d'une valeur indiscutable est, malheureusement, trop fréquemment sophistiquée, soit avec de l'huile essentielle du Lemongrass, improprement appelée Verveine des Indes, soit avec du citral de la même essence.

La fraude est alors facile à déceler, l'odorat le moins subtil se charge de la divulguer. Le Lemongrass brut colore, du reste, fortement l'essence de Verveine elle-même à peine teintée. Le Lemongrass rectifié augmente, dans de notables proportions, la teneur en citral. Quant à l'adjonction de terpènes de Lemongrass, elle communique immédiatement à l'essence sophistiquée l'odeur si désagréable et si reconnaissable de la Méthylhépténone.

Nous avons préparé dans nos laboratoires d'excellentes verveines déterpénées de France et d'Espagne. L'essence déterpénée de Verveine de France, très soluble et environ deux fois plus concentrée que l'essence simple, a une densité de 0.9145 à 23° centigrades et un pouvoir rotatoire de + 6°20.

Elle est tout particulièrement intéressante par sa finesse d'odeur et sa grande solubilité.

La Verveine est très agréable pour la préparation d'eaux de toilette ou d'extraits de note tout à fait spéciale. Voici une excellente formule d'extrait :

Essence de Verveine de France déterpénée	5 gr.
Essence de feuilles de Violette.....	1 gr.
Quintessence de Tubéreuse........	0,5 gr.
Eau de Cologne..................	200 cc.
Eau de Roses....................	50 cc.

pour un litre de délicieux extrait pour le mouchoir. Fixer avec du Benzylisoeugénol, ou tout autre fixateur approprié.

La culture de la Verveine, jusqu'à présent réservée aux seuls environs de Grasse et à l'Espagne, s'étend de plus en plus. Nous connaissons de très florissantes exploitations dans le Var, le Vaucluse, le Gard et la Corse.

Nous serions heureux de voir cette plante si vivace et résistante se propager plus au Nord. Nous avons vu, dans le Lyonnais, certains plants qui, bien exposés, atteignent presque les dimensions de ceux du Midi, au climat privilégié, preuve incontestable de la robuste constitution de cet agréable arbuste.

Robert GATTEFOSSÉ.

LES SAPONINES ET LA COSMÉTIQUE

On désigne sous le nom de saponines un ensemble de matières pas encore ni très bien spécifiées, ni très bien connues intimément, mais présentant plusieurs points connus. On les trouve chez divers végétaux, elles sont très amères, il suffit d'en mettre moins de 1/1000e dans l'eau pour que le liquide mousse très fort à la moindre agitation ; enfin, leurs solutions émulsionnent avec grande facilité les matières grasses et résineuses. Dans les arts, on n'emploie pas la saponine, vendue quelque 50 francs le kilogramme, après coûteuse extraction. On se sert exclusivement des plantes en contenant, et parmi celles-ci : saponaire, polygala, nielle, etc., on utilise guère que deux matières à la fois riches en principes saponines et assez bon marché, le bois de Panama, les fruits de sapindus.

Encore ces matières sont-elles bien peu employées en cosmétique. Quelques spécialités comme le *scrub's ammonia*, des savons à barbe genre Colgate, paraissent contenir de petites quantités de saponine, mais elles sont peu nombreuses. Nous croyons que cet état de choses ira se modifiant. On emploiera les saponines parce que ce sont des produits extrêmement actifs, donnant une mousse très détersive, émulsionnant les crasses avec une grande énergie. On les emploiera le jour où on les connaîtra mieux, où il sera possible de se les procurer à bon compte. Or, il existe déjà des procédés de préparation, non de saponine pure, inutilement coûteuse, mais de substances riches en saponines et sans doute utilisables à ce titre en cosmétique comme matières premières saponinées. Nous décrirons le principe de ces procédés, les propriétés de ces produits.

Produit du bois de Panama. — On sait que les ménagères préparent les bains détersifs saponinés en épuisant à l'eau chaude le bois concassé. Nous ne nous préoccuperons pas de cette méthode, à mauvais rendement, produit obtenu très dilué impossible à utiliser industriellement.

Mais on prépare, par une méthode analogue, d'autres extraits. M. Rozière obtient sous forme d'extrait sec de bois de quillaya, une « panamine » riche en saponines, en opérant de la manière suivante : Après macération de 24 heures dans l'eau froide, l'écorce est réduite en bouillie par broyages répétés entre cylindres dentés ; on évite ainsi les inconvénients du broyage à sec qui produit des pous-

sières sternutatoires très noires. On fait bouillir le mélange par injection de vapeur, puis on filtre ; on renouvelle l'épuisement deux ou trois fois pour bien épuiser le résidu. Les eaux diverses de lavage sont réunies, puis évaporées dans le vide à consistance de mélasse ; on doit, pour ne pas altérer les matières détersives, arrêter là la concentration. L'extrait mou est additionné de sel Solvey, puis malaxé ; toute l'humidité du produit est absorbée par le carbonate anhydre, en sorte qu'on peut façonner la masse en tablettes. Au reste, le carbonate sodique ajoute à l'effet détersif. On doit, pour éviter l'absorption d'eau se faisant à la longue, envelopper les plaquettes de papier d'étain.

Au lieu d'obtenir un produit solide qui, mis dans le commerce sous cette forme pour les usages ménagers, n'est pas toujours très commode à employer, on peut préparer des liquides riches en saponines. Il suffit, pour cela, de pousser la concentration moins loin. Pour pouvoir conserver l'extrait fluide, il est indispensable d'y ajouter son volume d'alcool fort.

Produits saponinés du sapindus. — Ils sont surtout intéressants : 1° Parce que peu connus encore ; 2° parce que relativement meilleur marché que les substances préparées avec le quillaya.

Pour obtenir avec le sapindus des bains semblables à ceux préparés avec le bois de Panama, il suffit de traiter par l'eau les fruits simplement séchés à l'air et débarrassés des graines qu'ils contenaient. Mais, pour que le pouvoir détersif soit suffisant, la durée de l'immersion doit être fort prolongée, la présence de matières gommeuses empêchant la dissolution des saponines. Il est, d'autre part, presque impossible de concasser le produit pour faciliter l'épuisement, la matière glissant entre les mâchoires du broyeur et les encrassant très vite.

On obtient de meilleurs résultats en torréfiant, au préalable, les fruits, comme a imaginé de le faire M. Liwache. Il suffit de les exposer à une température de 130-140° pendant trois ou quatre heures pour obtenir, après refroidissement, une substance friable qu'il est facile d'amener à l'état de poudre homogène dont les éléments entrent facilement et rapidement en dissolution. La perte de poids est d'environ 10 p. 100 ; la poudre n'est pas hygrométrique et peut être conservée et expédiée en sacs. La torréfaction n'altère que de façon négligeable, les principes saponifiants comme ont permis de le constater les analyses reproduites d'autre part.

La poudre de sapindus torréfiée, mise dans l'eau tiède donne immédiatement un liquide moussant abondamment. A doses de 10 à 15 grammes par litre, on obtient un bain convenant pour le lessivage à l'égal des meilleures lessives employées. La seule précaution à prendre consiste en un rinçage plus complet pour enlever la teinte jaunâtre donnée à l'eau par les produits formés à la torréfaction et pour bien débarrasser le linge des particules insolubles. On peut, du reste, éviter ce dernier inconvénient, en agitant la poudre avec de l'eau tiède, puis en décantant la partie claire pour l'emploi.

La poudre de sapindus peut être facilement mise en pains analogues à des pains de savon. A cet effet, il suffit de la malaxer avec 26-28 p. 100 d'eau, la nuance vire au rouge, puis au brun, les matières pectiques se gonflent et agglomèrent les particules, en sorte que le moulage en pains ou en barres devient aisé. L'addition d'eau demande à être effectuée avec beaucoup de soin ; s'il y en a trop, la pâte manque de consistance, en cas contraire, il est très difficile de la travailler.

Les pains sont mis ensuite à sécher à l'air libre, ils perdent ainsi environ le tiers du poids d'eau ajoutée et acquièrent une compacité et une solidité telles qu'on peut les utiliser comme du savon ordinaire en frottant sur le linge, sans qu'ils s'effritent ni se déforment.

Mais le meilleur mode de transformation de la poudre de sapindus, c'est d'en préparer un pseudo-savon. C'est très facile en suivant le procédé ainsi décrit par M. de Kéghel. On fait digérer la poudre dans un tambour tournant lentement avec un mélange d'un volume d'alcool à 90° pour dix volumes d'eau (200 kilogrammes de poudre et 450 litres de liquide). Le récipient doit être à double paroi chauffable, en sorte qu'on puisse maintenir à 55-60° C ; la température du mélange pendant la cinquantaine d'heures que dure la digestion.

On obtient ainsi un liquide brun, visqueux, de parfum agréable, qui contient environ 75 kilogrammes de saponine. On pourrait le décolorer par l'acétate de plomb, mais ce serait inutile. Ce liquide, filtré si possible, est placé dans un malaxeur à ailettes avec 90 kilogrammes huile de coprah et 10 kilogrammes huile de coco. On malaxe fortement pendant quatre heures ; après quoi, on laisse reposer durant vingt-quatre heures ; les graisses se séparent du liquide alcoolique après avoir absorbé toute la saponine.

Une décantation permet de séparer le résidu alcoolique, réemployé en fabrication. La masse grasse, chauffée à fusion, est additionnée de 60 kilogrammes de lessive sodique à 28° B^{e} ; on chauffe ensuite pendant trois heures en remuant sans cesse le mélange qui devient pâteux. On coule en « mises » où se

solidifie, par refroidissement, un savon dur, brun, très mousseux, de pouvoir détersif supérieur au meilleur savon de Marseille.

Un savon mou à base de saponine peut être obtenu en opérant de la sorte : 100 kilogrammes de savon saponiné dur, encore en pâte, sont mélangés à 400 kilogrammes d'extrait de sapindus débarrassé de son alcool par un commencement de distillation. On malaxe rapidement et on coule dans les récipients d'expédition.

Les prix de revient de ces produits sont d'environ 38 francs les 100 kilogrammes de savon dur et 25 francs les 100 kilogrammes de savon mou.

A. Chaplet.



La Pierre d'Alun

La question revient sur le tapis et l'Académie de Médecine a fait aviser le Syndicat général des Coiffeurs d'avoir à proscrire l'emploi de cette pierre. On y trouve, nous l'avons déjà dit (P. M., août 1912, p. 97) des milliers de bactéries, comme sur toute chose touchée par la poussière des rues ou des magasins ou même simplement par la main des coiffeurs, des épiciers, des marchands forains, etc. La quantité de microbes trouvés sur une pierre d'alun, n'est pas plus importante que celle que l'on trouverait sur une feuille de papier à cigarette ou sur un pain déposé au coin d'une porte par un boulanger impatient.

A Lyon, le maire sénateur, le distingué et érudit M. E. Herriot, a exigé que le pain ne soit plus porté autrement que couvert et enveloppé, il a demandé que les tombereaux à ordures, que les poubelles soient rigoureusement fermés : c'est de la propreté, c'est de l'hygiène. Mais que la peur des microbes fasse, sur la foi d'une seule recherche, peut être faite dans de mauvaises conditions, proscrire un ingrédient dont l'inutilité n'est pas démontrée et dont la nocivité est discutable, c'est une mauvaise plaisanterie.

D'ailleurs, si la pierre d'alun dépose 5.800 bactéries, le blaireau en laisse 160.000 aux eaux de lavage, le peigne 178.000 et la brosse 576.000. On en trouvera aussi 12 à 13 millions sur un billet de banque et 5 à 600.000 sur une pièce de deux sous. Va-t-on, pour cela, supprimer l'argent, les billets, les coiffeurs, les tramways, la Chambre des Députés et les urinoirs ?

Et dire que, dans une trentaine d'années, quand on aura reconnu que les microbes : déchets, cendres, résidus des maladies, n'ont aucune virulence propre et n'ont jamais été la cause des maladies, on se moquera de cette phobie insensée qui s'empare trop aisément des hommes par autre part généralement sains d'esprit.

Depuis qu'on fabrique des microbes synthétiques se reproduisant en cultures comme les microbes isolés sur les malades ; depuis qu'on a constaté que ces microbes, comme les autres, sont inoffensifs du moment où ils ne sont plus accompagnés des produits nécrotiques dans lesquels ils sont noyés dans le pus ou autres liquides dangereux, on ne croit plus au microbe. La vérité triomphe lentement : dans 30 ans, ou moins, les morticoles brûleront ce qu'ils ont adoré.

Pour nous, notre opinion est faite. Assez de cette rengaine.

Les Récoltes

Le printemps, nous dit la *Revue de Grasse*, paie les dettes de l'hiver : pluies continues abondantes, mais non torrentielles, que la terre boit longuement et qui, pour le plaisir des touristes, font dévaller partout au fond de nos pittoresques vallées, d'éblouissantes cascades d'argent, en attendant de se traduire plus tard en barres d'or pour nos agriculteurs.

Dans les usines, on termine les derniers préparatifs pour la campagne de la rose et de l'oranger. Au 20 avril, cette dernière commence dans les plantations les mieux exposées. Dans les roseraies, la végétation est très avancée. Les gelées des 14 et 15 ne paraissent pas avoir causé de dégâts sérieux.

Un nouveau Bouchon Vaporisateur

Voici une invention curieuse brevetée par MM. Deitz et Lachtchiver. Elle consiste en l'adjonction au bouchon ordinaire d'une

sorte de petite seringue de Pravaz. Le flacon est fait de telle sorte qu'une cuvette, à la partie inférieure du bouchon et faisant corps avec la bouteille, contienne toujours du parfum. En tirant le bouchon, on aspire de l'alcool aromatique et il suffit de pousser la tige centrale pour avoir, par l'autre bout, une petite projection, en nuage fin ou en jet filiforme du contenu du flacon. Ce système est très original et paraît pratique.

Pour l'Olfaction

La *De Vilbis Manufacturins C°* vient de breveter un procédé pittoresque pour permettre de sentir plus aisément l'odeur des parfums. Il consiste à projeter, avec un vaporisateur, le parfum avec de la glycérine comme véhicule. La vapeur sèche ainsi obtenue, est très visible et s'étend à une grande distance. Le jet peut être envoyé sur les vêtements, sans causer la moindre tache. Rien ne masquant l'odeur, elle est beaucoup mieux perçue. A essayer.

L'origine du Benjoin de Siam

D'après le Docteur Kerr, l'arbre qui fournit le benjoin de Siam n'est pas le *Styrax Benzoin*, mais une nouvelle espèce très proche du *Styrax suberifolius* et décrite sous le nom de *Styrax benzoïdes* Crab.

Cet arbre pousse très rapidement et atteint une hauteur de 12 à 15 mètres et une circonférence de 0 m. 90. La plupart des arbres sont cependant plus petits, mais on en a signalé également de plus gros.

Cette origine du benjoin de Siam vient d'être confirmée par l'envoi d'un échantillon de benjoin récolté sur le *Styrax benzoïdes* Crab. ; ce benjoin est identique avec le benjoin de Siam du commerce. Il se présente sous la forme d'une masse homogène, transparente, ambrée, avec l'odeur caractéristique du benjoin de Siam.

Pour le récolter, on pratique, dans l'écorce des arbres, des incisions en V. Le benjoin coule lentement dans des bambous que l'on a placés à la pointe du V, et on ne le récolte que quelques semaines après avoir fait l'incision. La récolte a lieu surtout pendant la saison chaude, et il n'y a guère que les gros arbres qui fournissent le benjoin.

M. B.

(*Journal de Pharmacie et de Chimie.*)

Action de l'Eau oxygénée sur la Glycérine

M. J. Epront a publié, dans le Moniteur scientifique, une étude sur l'action de l'eau oxygénée sur la glycérine.

En distillant un mélange de ces deux corps, on obtient un produit acide. La transformation de la glycérine est même complète si on ajoute de l'eau oxygénée pendant l'ébullition.

Une molléculé de glycérine donne deux mollécules d'acide formique. La réaction est quantitative et peut servir à l'analyse de la glycérine.

Comme produits intermédiaires, on obtient de l'acide glycérinique et de l'acide glycolique.



LES MYSTÈRES DE LA DISTILLATION



Les ingénieurs se sont cru, pendant une grande partie du XIXe siècle, au courant de tous les phénomènes intéressants et ils ont souvent tranché avec suffisance dans le vif des difficultés sans se rendre compte qu'ils étaient très souvent dans l'erreur.

Depuis quelques années, leur optimisme a baissé : la base de la chimico-physique, le vieil axiome de Lavoisier « Rien ne se perd, rien ne se crée » s'écroule devant la découverte de la désintégration de la matière et les théories électroniques. Le savant se sent plus ignorant que jamais et tend à plus de minutie, à plus d'attention encore, s'il est possible, dans l'examen de tous les problèmes qui sollicitent son intervention.

L'industrie des parfums naturels profite, elle aussi, de ce désir d'approfondir et il est très probable qu'elle gagnera beaucoup à l'éclaircissement de ce que nous appelons, un peu pompeusement peut-être, les Mystères de la Distillation.

Déjà l'étude de la formation des parfums dans la plante a fait de grands progrès, et il faut signaler à tous ceux qui aiment à connaître les produits qu'ils manipulent, l'ouvrage de E. Charabot et C.-L. Gatin, « Le Parfum chez la Plante ».

Nous y voyons exposés les différents stades de cette formation mystérieuse des huiles essentielles au sein de ces laboratoires merveilleux que sont les plantes ; nous suivons le produits aromatique dès son origine dans les différents organes où il se localise ou circule ;

nous assistons à son évolution et à ses transformations et, enfin, nous prenons connaissance du rôle physiologique du parfum dans le végétal. Nous n'en sommes plus à croire, hélas, que les parfums naissent dans les fleurs pour notre seul agrément, et la supposition poétique du parfum créé pour attirer les papillons et les insectes fécondateurs, n'a pas résisté à l'examen méthodique et implacable des savants.

Ce qu'il faut étudier minutieusement à présent, c'est la série des phénomènes qui commencent dès que la plante est coupée et cueillie puis mise en tas ou en sacs, transportée à l'usine et enfin distillée. Les uns conseillent une demi-dessication préalable pour telle ou telle plante, d'autres préconisent une macération dans de l'eau plus ou moins salée ; d'autres enfin préfèrent,pour les mêmes produits, la distillation immédiate.

Bien entendu, nous ne parlons pas des corps qui, comme la Vanille, le Mélilot, l'Amande amère ne possèdent que des glucosides qui doivent se transformer dans des conditions particulières avant de donner naissance au corps odorant. C'est là une étude très spéciale, qui commence déjà à passionner quelques chercheurs notamment depuis que l'action des corps radioactifs et de la lumière ultra-violette a été signalée comme susceptible de remplacer celle des ferments.

Dans l'alambic même, des réactions biologiques des tissus qui se défendent contre l'action de la vapeur pourront être examinées avec profit ; la cuisson des divers téguments libère dans des conditions différentes les produits volatils suivant qu'ils ont été selon le terme culinaire « saisis » par une haute température ou, au contraire, réchauffés graduellement.

Enfin, il conviendra de rechercher les avantages spéciaux aux divers cas de l'emploi de l'eau bouillante, de la vapeur saturée, de la vapeur sèche ou surchauffée à des pressions variées.

La sensibilité des éthers aux actions chimiques de l'eau bouillante plus ou moins calcaire, a été incriminée comme élément de dépréciation de certaines essences (Lavande, Petitgrain, Géranium) distillées dans de mauvaises conditions ; puis l'action même de la vapeur a été étudiée sur ces essences et on a convenu que, pour respecter l'intégrité des constituants naturels, il convenait de les distiller le plus rapidement possible, sans aucun contact avec l'eau.



Alambics dans les montagnes corses (le Myrte)

Mais on a pas encore examiné l'influence probable des métaux divers employés dans les alambics sur la constitution des produits obtenus. Ils en ont certainement une. Les traces de cuivre qui restent dans les confitures fabriquées dans les chaudrons de ce métal, ont une influence capitale sur l'altération de ces conserves ; d'autre part, l'importance de plus en plus grande de l'action catalytique des métaux préoccupe les chimistes qui supposent que la présence de métaux différents dans les réactions variées qui accompagnent la distillation, n'est pas indifférente.

Des discussions très animées ont été causées par des variations très grandes de certains constituants dans des essences telles que

le Néroli (anthranylate de méthyle), Jasmin ou Tubéreuse obtenues par des procédés différents. Il est probable qu'on eut trouvé la clef de ces divergences, en apparence inexplicables, par l'étude des actions fines se passant à l'intérieur des alambics ou pendant l'extraction. Car nous entendons bien que ces recherches ne doivent pas être limitées au ventre de l'alambic : l'enfleurage à chaud ou à froid, l'extraction aux dissolvants volatils devront être également examinées.

On reconnaît que les essences obtenues par enfleurage de la même fleur par les huiles d'olive ou d'amande douce ou même de Vaseline et par l'axonge plus ou moins neutre, par les graisses concrètes végétales ou minérales, ont des compositions très différentes les unes des autres. La matière vivante s'est comporté de façon différente selon le nouveau milieu dans lequel elle a dû réagir. Toutes ces questions devront être étudiées avec soin afin que les conditions du meilleur rendement, en quantité et en qualité, puissent être déterminées d'une façon scientifique.

Enfin, au point de vue mécanique pur, les alambics doivent être judicieusement choisis selon les matières à distiller. L'alambic omnibus propre à distiller alternativement la rose et la menthe, la fleur d'oranger et le géranium est un mythe. Chaque plante a des caractéristiques spéciales et demande des appareils particuliers. Un seul et même appareil peut être prévu pour être modifié selon l'huile essentielle à obtenir, encore faut-il qu'il soit établi avec un soin tout particulier et une parfaite connaissance de la distillation.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de faire remarquer avec quelle légèreté les chaudronniers — et non les moindres — établissent leurs types au goût de leur client sans examiner si les desideratas exposés répondent bien à une nécessité et si, au contraire, une disposition différente ne serait pas susceptible de donner des résultats meilleurs.

Nous y reviendrons dans un prochain article et, en critiquant les types connus — sans aucun parti pris bien entendu — peut être arriverons-nous à établir un alambic type susceptible des plus hauts rendements.

L'industrie des huiles essentielles et celle de la parfumerie confectionnée, n'auront toutes deux qu'à y gagner. R. M. G.



SOCIÉTÉ DE CAUTIONNEMENT MUTUEL



Cautionnement des Fabricants Entrepositaires de parfums, - Constitution de la « Société Civile du Cautionnement collectif de la Parfumerie et de la Savonnerie Française » (Lettre autogr. : N° 819 du 27 décembre 1912, aux Directeurs départementaux des Contributions Indirectes.)

La législation Française a imposé aux Fabricants entrepositaires de produits de parfumerie à à base d'alcool l'obligation, pour exercer leur industrie, de fournir une caution *personnelle*, propriétaire d'immeubles.

Par la suite, s'inspirant des dispositions de l'article 2041 du Code civil, aux termes duquel « celui qui ne peut pas trouver une caution est reçu à donner à sa place un gage en nantissement suffisant », l'administration des C. I. a admis les intéressés, soit à substituer au cautionnement personnel un cautionnement en numéraire ou en valeur versés à la caisse des dépôts et consignations, avec affectation éventuelle au paiement de sa créance, soit à consentir sur leurs immeubles une hypothèque conventionnelle.

Enfin, en vue de donner aux redevables de nouvelles facilités pour l'accomplissement de leurs obligations, une décision ministérielle du 30 mai 1911 a autorisé l'administration à organiser, de concert avec les organes corporatifs, un système de *cautionnement collectif*.

Par application de cette décision ministérielle une société dénommée « *La Société civile du cautionnement collectif de la Parfumer e et de la Savonnerie Française* » s'est constituée.

Cette Société, qui est un nouveau mode de cautionnement, a pour but de remplacer à l'égard de ses adhérents les engagements individuels souscrits aux registres 52 C. et 52 D. Elle accorde sa garantie aux Fabricants Entrepositaires de parfumerie pour les droits dont ils pourraient devenir redevables envers le Trésor et les Communes.

Persuadé d'être utile aux fidèles et nombreux lecteurs de « *La Parfumerie Moderne* », nous leur donnons ci-après copie d'une lettre autographiée que la Direction générale des Contributions Indirectes vient d'adresser aux Directeurs départementaux et qui a trait au cautionnement collectif de la Parfumerie et de la Savonnerie.

« Lettre autographiée n° 819, du 27 décembre 1912 ».

« Par application de la décision ministérielle du « 30 mai 1911, qui a autorisé l'administration à « organiser, de concert avec les organes corpora- « tifs, le cautionnement collectif des redevables, « une société s'est constituée « la Société civile du « cautionnement collectif de la Parfumerie et de la « Savonnerie Françaises », pour la garantie des « droits pouvant être dus par les fabricants entre- « positaires qui sont adhérents de la dite Société. « L'acte d'engagement stipule quelle garantie s'ap- « plique aux droits (droits du Trésor et droits d'oc- « troi) sur manquants, sur sorties non justifiées, « sur passe-debout non apurés ou sur acquits-à- « caution non rentrés.

« La mention à faire figurer, au lieu et place du « nom de la caution sur les acquits ainsi que sur « les soumissions d'échange sera la suivante : Cau- « tionnement collectif parfumerie, n°...

« D'une manière générale, il conviendra de se « référer pour les règles à appliquer au cautionne- « ment collectif des adhérents de la nouvelle so- « ciété, aux instructions contenues dans la circu- « laire n° 933, du 29 décembre 1911. »

Signé : BOIZARD, J. FRANÇOIS.



L'Air de Paris

Respirer l'air de Paris, ne serait-ce qu'un instant, c'est le rêve de millions d'humains, qu'ils soient de la Plata, de Tromsöe ou de Quimper Corentin... Voir Paris et puis mourir...



Place de l'Opéra

Place de la Madeleine

Place de Rivoli

L'air de Paris est fait, dit-on, de sympathie accueillante, d'esprit pétillant et de bonne grâce goguenarde... malheureusement il est aussi fait dorénavant des vapeurs azurées que dégagent sans répit 100.000 moteurs ambulants : limousines de grand luxe, modestes taxis, trépidants autobus ou bruyants camions.

Les habitants des campagnes ou des tranquilles villes de province ne connaissent pas leur bonheur. C'est à peine si, le long des grandes routes, quelques épais nuages de poussière, voltigeant au passage de rapides 40 HP, estompent bois et champs de leur léger linceul mouvant ou saupoudrent indiscrètement mets et boissons. Peut-être, quelques cités industrielles sont-elles parfois imprégnées de brumes charbonneuses et grasses provenant des multiples cheminées d'usines. Sans doute aussi certains ports sont-ils... favorisés de l'âpre senteur des déchets marins entassés dans des darses sans circulation. Mais qu'est cela ?... Un incident qui fait mieux apprécier la fraîcheur de la brise matinale : quelques pas à peine et au sein de la belle nature, les poumons se peuvent laver de leurs souillures.

Ici, c'est dans le gouffre béant du Métro, dans la pestilence de ses wagons où trépide une foule surentassée, que le parisien vient puiser pour ses bronches le réconfort et la résistance aux miasmes de la rue.

Mithridaté en quelques mois, le parisien, natif ou d'adoption, nie avec conviction, d'ailleurs, les « Odeurs de Paris ». Mais inconsciemment, il recherche des palliatifs à ses maux.

Et alors que, partout ailleurs, on préfère le parfum subtil et délicat qui rappelle sans importuner les fraîches senteurs printanières, ici au contraire, les prédilections vont aux odeurs violentes et persistantes, capables de lutter victorieusement avec les fortes émanations de la capitale.

Le Paris parisiennant, quoique subissant peu à peu les influences générales, est cependant resté fidèle aux produits harmonieux, types de l'art classique de la Parfumerie de luxe, réputés dans le monde entier, mais poussés à leur maximum de concentration. Le Paris exotique, fort nombreux lui aussi à ses heures, donne volontiers la préférence à des compositions étranges où se mêlent en une ronde fantastique, des visions de Bénarès, des souvenirs des cryptes souterraines de la vieille Egypte ou du royaume des Incas et des réminiscences des acres senteurs des forêts tropicales et des fumeries d'opium. Des ampoules bizantines, en verres vénitiens, chargées d'attributs persans ou japonais contiennent des terriaques nébuleuses qui synthétisent les origines et les tendances du Paris cosmopolite.

Créés partout ailleurs qu'à Paris, ces parfums nouveaux seraient de véritables concrétions de cauchemars, mais ici (par la grâce générale qui donne du pittoresque au enbisme abracadabrant, par le parti pris natif d'harmonies qui distingue le français et, principalement le parisien), ils deviennent des symphonies, un peu brutales peut-être, obsédantes, c'est certain, des senteurs pénétrantes, mais encore distinguées et toujours bien parisiennes.

N'est-ce pas, en somme, aux formules de l'art moderne impressionniste ou lozangiste que sont empruntées les poudres de riz (?) nouvelles aux nuances mauves, ocres ou jaunes devant lesquelles se pâment nos toutes belles ?... Quelle joie d'exposer à la lumière crue des lampes électriques, un teint qui semble emprunter son éclat aux chatoyances nacrées des coquillages exotiques et des perles d'Orient... C'est Amphitrite sortant de l'onde glauque et gardant sur son front la pâleur des algues et des nautiles. C'est aussi quelquefois la Vénus Commanche ou la Fille du Ciel... Qu'importe, c'est toujours la délicieuse parisienne : sa démarche s'inspire selon le goût du jour des prestigieux ballets russes, du Tango argentin ou de la danse de l'Ours et son parfum, de plus en plus capiteux et tenace, tend à devenir sa senteur personnelle et définitive.

Et c'est, à n'en pas douter, la mode de demain. Le « Toute la Terre » chic voudra, avant Pâques prochaines, « *sentir Paris* ».

***

Les parfumeurs se doivent donc d'étudier de très près les moyens qui leur permettront de mettre au monde des quintessences à la fois sonores et harmonieuses (coûteuses, peu importe), mais dont l'arome puissant résistera victorieusement des semaines entières, à la concurrence des vapeurs de benzol et des désinfectants crésolés et nitrobenzinés (?) des cryptes parisiennes.

Les ressources sont fort heureusement nombreuses. Sans parler des fixateurs chimiques, ils sont légion (muscambrette, turicol, floranal, rosindol, etc.), des résineux (benjoin, styrax, labdanum, tolu) ; des fixateurs naturels plus rares (musc, ambre, civette, castoréum) et des essences de fleurs persistantes dont nous avons déjà parlé (essences aux dissolvants volatils), des sauge sclarée, mousse de chêne (cette dernière surtout incomparablement tenace), le parfumeur a le choix entre toutes les essences de *bois*.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que les essences distillées des troncs et des souches des arbres résineux, quelquefois de leurs feuilles (patchouli) ou de leur résine (opoponax), sont trois et quatre fois plus persistantes que celles obtenues de fruits, de tiges ou de feuilles fraîches.

Le tikari kanali donne une huile essentielle d'une odeur douce et fleurie très persistante, le Bois de Rhodes, solubilisé par déterpénation, est une base de rose ne s'évaporant pas. L'essence de bois de Cèdre bien rectifiée, donne un utile coup de main aux essences de nouméa, palissandre, patchouli, vétiver, opoponax. Ces dernières, presque insolubles et très difficiles à employer à l'état brut, deviennent, une fois déterpénées, plus suaves, plus fines et peuvent alors être employées à des doses plus massives.

Le Santalol (des santals occidental ou oriental) est un véhicule assez peu odorant, mais d'une persistance à toute épreuve ; l'essence de gaïac, celles des racines de costus et de somboul, celles aussi des baumes de styrax et de tolu, l'essence de graines d'ambrettes enfin ne craignent aucun reproche au point de vue fixité et ténacité.

Nous donnerons prochainement des formules de préparations tenaces obtenues à partir de ces matières premières,mais, d'ores et déjà, les préparateurs ont commencé des mélanges qui allieront, problème difficile, la plus parfaite suavité à la plus grande persistance.

FLORIANE.



BAUME DU SALVADOR OU CHIRRACA, BAUME DU PÉROU



Le Balsamier a été connu et étudié depuis fort longtemps au Salvador, dont il forme même une importante branche de l'exportation.

Dès 1590, don José de Atosta, dans son histoire naturelle et morale des Indes, rapporte que « Le Baume Noir » provient de la Nouvelle Espagne, de la province de Guatemala, c'est-à-dire, du Salvador qui était alors une dépendance espagnole de cette province.

Le docteur Pereire, de Londres, classe le Balsamier du Salvador sous le nom de *Myrospernum of Sonsonate* ; Royle sous celui de *Myroxilan Peruvianum* de M. Pereire, parce qu'il s'exportait du port de Ajacnetla (Salvador) ou Callao (Pérou) par vaisseaux espagnols et de là en la mère patrie.

Dès 1875, d'accord avec l'illustre pharmacologue espagnol, le docteur don Ambrosio Mendez, on classe le Baume du Salvador sous le nom de *Mirospernum Salvatoriense*, Légumineuse.

Le Balsamier croît en diverses régions du Centre-Amérique et spécialement se cultive et s'exploite sur la côte du Baume (Costa del Balsamo) dans la république du Salvador ; ce pays exporte annuellement plus de 80.000 livres valant environ 100.000 dollars, selon d'autres données, il a été exporté 225.620 livres en 1900.



Fabrication du Baume

Cette même espèce abonde en diverses zones du Nicaragua et de Costa Rica, surtout dans les départements du Nord et des côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

J'ai rencontré aussi dans le Guanacaste de très beaux bois, presque ignorés des habitants, parce que le baume est inconnu comme l'est aussi le mode d'exploitation.

Le Balsamier croît dans ces endroits en toute exubérance, son tronc, qui acquiert de grandes proportions en diamètre, s'élève à 10 et 20 mètres de hauteur, il est doté d'une belle ramure et d'une écorce assez épaisse de couleur sombre et assez rugueuse, où se dépose principalement le Baume. Intérieurement, le bois est de couleur rouge ocre, de fibre très compacte, convenant pour l'ébénisterie ; il exhale également une odeur agréable qu'il doit au baume contenu dans l'écorce ; les feuilles sont petites, lancéolées, brillantes, d'un vert sombre, à courte queue (pétiole), chaque rameau porte 10 à 12 folioles alternées, les fleurs sont blanches, petites, à 5 pétales,étamines courtes au nombre de 10, calice à 5 divisions, à peine visibles, de forme campanulée, doté d'un pédoncule d'un centimètre de long.

Ces fleurs sont disposées en panicules terminales, dans un échantillon pris loin de la côte, la carène des fleurs est assez développée, tandis que les 4 autres pétales parais-

sent atrophiées chez presque toutes les fleurs. Le fruit est une graine allongée, de nuance jaune ocre, aplati en forme d'aileron, vers les côtés du grain contenu dans son extrémité inférieure.

La semence est réniforme, assez aromatique, blanche intérieurement, enveloppée de deux périspermes qui exsudent la même substance balsamique, mais de couleur différente que le baume de l'écorce.

Pour l'extraction du Baume, on pratique



Balsamier

dans l'écorce des incisions comme celles qui se font pour extraire le hule (gomme), mais en prenant soin de laisser des espaces libres par où peut circuler la sève et éviter ainsi la mort de l'arbre. En peu de jours, le liquide se présente dans les incisions et on applique la chaleur au moyen de torches enflammées, en prenant soin de ne pas mettre la flamme au contact du liquide, pour éviter la totale conflagration de l'arbre.

A quinze jours de cette opération, on applique aux incisions des chiffons propres qui s'imprègnent de la matière balsamique, on les détache, on les met bouillir et ensuite on les soumet à la presse.

Le Baume ainsi obtenu se soumet à 9 purifications au moyen de l'évaporation èt est mis en vases de fer. La durée du Balsamier s'estime à un siècle, il entre en récolte à 25 ans et dure ainsi indéfiniment, si l'extraction du suc ne s'opère pas par un système altérant l'écorce du végétal.

Dans les Balsamineraies du Salvador, la récolte dure de décembre à juin, si l'hiver est précoce ; dans le cas contraire, on peut la prolonger jusqu'en août, au temps de l'inflorescence, qui est de février à mars, le Baume diminue, les sèves montent pour alimenter le feuillage de l'arbre, cet effet dure de 30 à 40 jours. De la semence on obtient un extrait et une teinture alcoolique appelée Balsamito ; cette teinture s'obtient en faisant macérer les graines sèches et broyées dans de l'alcool à 40° pendant 15 jours, puis se filtre et s'embouteille.

L'analyse du Baume de Salvador pratiquée par MM. Fremy et Solz, donne la suivante composition :

Résine foncée peu soluble......	24
Résine foncée soluble...........	207
Huile essentielle spéciale........	690
Acide benzoïque	64
Matières extractives............	6
Humidité et pertes.............	9

Le Baume noir, aussi bien que la qualité produite au Nicaragua, est un précieux produit très employé en médecine, comme stimulant des voies respiratoires, il s'applique sur les blessures et ulcères qu'il guérit rapidement, il s'emploie aussi en parfumerie et pour la préparation de diverses liqueurs aromatiques.

Dr. David J. Guzman...
(*La Hacienda.*)



LE CHAMPACA



L'essence de Champaca véritable, est obtenue des fleurs du Michelia Champaca L. Il ne faut pas la confondre avec l'essence concrète de bois de champaca, excellent fixateur se rapprochant de l'essence de Gaïac et obtenue également d'une variété de *Bulnesia sarmienti*.

Les quatre variétés de Champaca : *Michelia Champaca, M. Longilifolia, M. Fuscata, M. Nigarilica* donnent des essences très distinctes. Celle du *Michelia Longilifolia* contient surtout du linalool, un peu de méthylengenol et d'un éther méthyéthylacétique. C'est cette essence qui est désignée sous le nom d'essence de Michelia blanche. Elle n'a aucun rapport avec l'essence provenant du traitement des fleurs jaunes du Michelia Champaca, qui contient : Alcool phényléthylique, alcool benzylique, aldéhyde benzoïque, cinéol, iseugénol, etc., etc. Un peu d'anthranylate de méthyle la rend légèrement fluorescente.

Cette dernière est très estimée dans la parfumerie et elle complète dignement la série des essences naturelles de fleurs pures.

XXX.

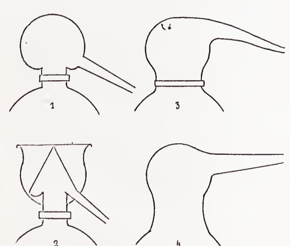
CRITIQUE DES ALAMBICS ACTUELS

Nous établissions, dans un précédent article, que tout n'est pas parfait dans le royaume du distillateur et que, notamment, les Mystères de la distillation gagneraient à être percés.

Nous ajoutions que certains types d'alambics, cependant très courants, pouvaient expliquer quelques mauvais rendements, et qu'il conviendrait de les étudier de très près pour les rendre plus normaux.

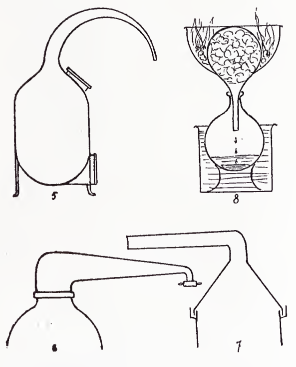
Dans la plupart des cas, on s'est contenté, en effet, d'imiter les alambics à produire l'alcool, alors que, cependant, tout un monde sépare ce que l'on appelait, il y a quelques siècles, les *esprits* des *huiles*. Les parties spiritueuses s'élèvent aisément dans l'alambic et il convient, autant que possible, de ne laisser s'élever que les parties les plus subtiles pour les séparer de la partie aqueuse ou phlegmes. Les huiles essentielles, plus difficiles encore à élever ne doivent rencontrer aucun obstacle susceptible de les faire retomber sur les *féces* ou résidus. Nous avons établi précédemment que plus l'huile essentielle séjourne dans l'alambic, plus elle subit les multiples actions chimiques des différents corps qui s'y trouvent réunis dans des conditions de température et d'humidité favorables à des décompositions fâcheuses.

C'est ce qu'avaient compris, sans aucun doute, les inventeurs de l'alambic arabe, du modèle dit à tête de Maure, avec lequel les



modèles classiques du commerce n'ont plus que de lointains rapports.

Il faut se souvenir que l'ancien alambic à tête de Maure ne comportait pas de condensateur (réfrigérant ou serpentin), que la distillation était généralement conduite assez lentement et que, par conséquent, le Chapiteau, exposé à l'air froid, condensait une grande partie des vapeurs. Pour ne rien perdre du distillat, ce chapiteau était muni à sa base d'une sorte de gouttière qui recevait les



condensations et les menait au bec et, de là, au récipient florentin (fig. 1).

Cette tête de Maure fut perfectionnée par un dispositif encore en usage en Chine et ailleurs et qui précise fort bien le rôle que lui avait réservé l'inventeur. Le modèle dit à réfrigérant de nos pères comportait une enveloppe d'eau froide autour de la tête, les parties volatiles qui entrait en contact avec ces surfaces froides se condensaient et tombaient dans la gouttière (fig. 2).

On conçoit, en effet, que si le chapiteau eut été droit, les condensations eussent été entièrement perdues et qu'il ne serait rien sorti de l'alambic.

Avec le serpentin, ou condenseur actuel qui permet une rapidité d'opérations beaucoup plus grande, on a perdu de vue le principe même du Chapiteau à tête de Maure et notre croquis montre parfaitement l'imperfection de ce système appliqué, en général, à la distillation des huiles essentielles (fig. 3 tête de Maure à trompe d'éléphant, fig. 4 tête de Maure à col droit). On voit bien que tout ce qui est condensé dans la tête, notamment les parties huileuses, retombe dans l'alambic.

C'est avec des appareils du modèle ancien,

qu'on distille la Rose dans les Balkans et, chose très curieuse, alors qu'il faut 3.000 kilogs de rose en Bulgarie pour donner un kil. d'essence, il en faut 5.000 à Grasse et 6.000 à Malaga ! Mais aussi l'essence de rose est un produit assez délicat à distiller : elle contient de fortes proportions d'un produit peu volatil, le Stéaroptène, qui alourdit les parties aromatiques et tend à les faire retomber dans l'alambic.

Le Col de Cygne Grassois comme, d'ailleurs, tous les ajustages conique, a des inconvénients dans la distillation de presque toutes les essences.

Le col de cygne semi-circulaire (fig. 5) a deux défauts : Premièrement, sa grande hauteur. Il agit comme une colonne de rectification jusqu'à son point le plus élevé, et comme à cause du grand diamètre des alambics de grande capacité et des réfrigérants, il atteint fort souvent une taille respectable, il condense de grandes quantités d'essences et il appauvrit d'autant l'eau qui distille, prolonge l'opération et risque d'altérer l'huile essentielle.

Son second défaut est commun à tous les ajustages coniques.

La vapeur est généralement introduite dans l'alambic à une certaine pression, dans ce grand récipient, la vapeur se détend et se condense en partie du fait même de cette détente et du refroidissement consécutif. Si un certain équilibre de pression arrive à s'établir au bout de quelque temps dans l'alambic, en s'échappant du côté du condenseur et de l'air libre par un ajutage de faible section, cette vapeur acquiert une vitesse proportionnelle à l'écart des deux pressions.

Et si, à ce moment, les vapeurs d'essences, refroidies, tendent à retomber dans l'alambic, elles sont entraînées mécaniquement à l'état de gouttelettes. C'est ce qui se produit quand le tube d'échappement est de faible section. Si, au contraire, comme dans la plupart des cols de cygne et cols droits des alambics grassois, l'amorce de l'échappement sur l'alambic est de large section pour se terminer coniquement sur le raccord du serpentin, les vapeurs s'échappent sans vitesse, se refroidissent le long du col en perdant leur volume et, en aucun cas, ne prennent la rapidité convenable à un bon entraînement (fig. 6). Aucun des inconvénients dus à la hauteur du col n'est donc pallié, les deux désavantages s'ajoutent l'un à l'autre. Ils ne pourraient être diminués que par l'emploi de la vapeur à haute pression. Mais son usage est rare. En effet, en période de distillation, dans les grandes usines, et malgré la grande surface évaporatoire des chaudières et leur timbre élevé, le trop grand nombre des alambics en fonctionnement sur la chaudière baisse au-delà de toute normale la tension utilisée. D'ailleurs, il est fort peu de cucurbites susceptibles de travailler à plus de deux kilogs. Les joints hydrauliques qui ne permettaient de travailler qu'à la pression atmosphérique, ont été supprimés dans beaucoup de cas, mais les parois n'ont pas été toujours renforcées en proportion. Neuf alambics sur dix sont dépourvus de manomètre et de thermomètre de contrôle, si bien qu'il est généralement impossible de se rendre compte de ce qui s'y passe.

Nous devons, avant d'aller plus loin, signaler les cols dits droits dont la pente est ascendante comme ceux que représentent les figures 4 et 6 et qui sont prises dans le catalogue d'une importante maison de chaudronnerie. Ces cols ont une pente très légère qui, dans l'esprit du constructeur, ne doit avoir aucune importance. Ils agissent cependant presque autant qu'un col de cygne d'une élévation égale à sa longueur ; les vapeurs s'y condensent, coulent le long de la pente et retournent à la cucurbite, rien ne les retient et la conicité de l'ajutage empêche tout grimpage.

Ce modèle doit être carrément écarté, et nous conclurions de même en ce qui concerne le col de cygne et l'ajutage conique si ce n'était condamner d'un seul coup les trois-quarts des appareils actuellement en usage dans les distilleries d'essence.

A plus forte raison, par conséquent, devrait-on éviter les grands chapiteaux coniques en usage dans beaucoup de région. L'ajutage part du sommet de ce chapeau, les vapeurs y sont conduites graduellement et s'échappent avec une vitesse d'autant plus faible, que la hauteur de l'appareil (non protégé par des parois isolantes) est plus grande au-dessus du niveau de l'eau. Car la plupart de ces appareils rustiques fonctionnent à l'eau bouillante sans pression (fig. 7).

Non seulement, à notre avis, dans la très grande majorité des cas, les départs actuellement en usage, sont dommageables au rendement en huile essentielle, mais la position même des alambics est défectueuse.

Nos grands-pères se servaient le plus souvent possible, de l'alambic *per descendum*, notamment chaque fois qu'il s'agissait de distiller une baie ou une épice à essence lourde (girofle, muscade, genièvre, etc.). L'ajutage de sortie des vapeurs était fixé à la partie inférieure, le chauffage étant latéral. Par leur haute densité, les vapeurs s'écoulaient dans un vase inférieur refroidi où elles se condensaient (fig. 8).

On sait aujourd'hui que, dans la majorité des cas, les parties les plus précieuses des

huiles essentielles sont lourdes et de hauts points d'ébullitions. Leurs vapeurs sont d'un poids spécifique beaucoup plus grand que celui de la vapeur d'eau, elles ont donc toujours une tendance à rester au fond de l'alambic ou à descendre plutôt qu'à monter, surtout si l'appareil n'est pas disposé pour un entraînement rapide ; c'est-à-dire dans la grande majorité des cas.

Il en résulte que les huiles essentielles obtenues sont riches en parties légères, ou bien qu'il faut un temps anormal pour arriver à retirer, des bois par exemple, les huiles essentielles très dense qu'ils renferment.

Tout autre serait le résultat si le dispositif était inversé et si les vapeurs s'échappaient par la partie inférieure.

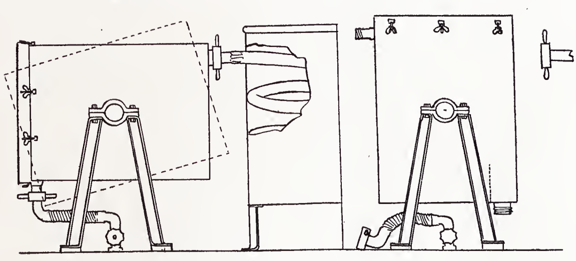
Notre gravure représente un appareil de ce type. C'est une chaudière basculante. Pour le chargement, elle peut être disposée verticalement, elle peut, au contraire, se pencher en avant pour le déchargement. Nous reviendrons tout à l'heure sur notre prédilection pour le chargement vertical.

En position de distillation, l'alambic est horizontal.

L'arrivée de vapeur se fait par la partie la plus basse et opposée au départ, elle peut se continuer le long de l'appareil sur une longueur égale à moitié de la longueur totale par un tube perforé pour éviter les passages directs de vapeur et pour que toute la masse soit entièrement travaillée.

L'ajutage de départ prend à la partie supérieure de la face opposée au couvercle. L'amorce est au calibre même du serpentin de refroidissement. Ce modèle évite tous les inconvénients de la distillation *per ascendum* et ceux de la distillation *per descendum* en en combinant les avantages.

Cet alambic supprime le Trou d'Homme si cher à certains constructeurs et qui ne donne guère d'avantages. Il est vrai que certaines fleurs ne doivent pas être exagérément tassées dans l'alambic. Les roses se tassent d'elles-mêmes au bout de quelques minutes de cuisson, il n'y aurait donc pas d'inconvénient sérieux à tasser les pétales au préalable. Les fleurs d'oranger relativement rigides, peuvent l'être également ; quand aux matériaux verts et ligneux, il n'y a généralement que des avantages à en empiler le plus possible dans l'alambic. C'est impossible avec le trou d'homme. La manœuvre est, au contraire, aisée dans les alambics qui s'ouvrent largement de toute leur gueule béante : un ou deux hommes montent sur la charge et la piétinent. On obtient ainsi une grande homogénéité de l'entassement végétal et on ne risque pas de voir se produire des chemins directs de vapeur le long des parois, qui laissent encore riche d'une grande partie de son arome une partie des plantes n'ayant pas subi l'influence de la vapeur.



Alambic horizontal

En somme, le premier examen des nécessités de la distillation conduit aux principes suivants : forme basse ou horizontale, ajustage de faible section en pente directe de l'alambic au réfrigérant, chargement à pleine ouverture sans trou d'homme, fermeture étanche à verrous ou à boulons sur joint plastique, apparaux ordinaires des machines à vapeur (soupapes, manomètres pour l'emploi de la vapeur à haute pression ou à pression réduite, vide partiel), profils extra résistants, parois isolées.

Sans doute, l'essence obtenue sera plus riche en produits résineux et à hauts points d'ébullition, mais on obtiendra du moins le plus grand rendement et il sera préférable de rectifier, après coup, l'huile essentielle obtenue, surtout si l'on emploie le matériel scientifique qui convient à cette opération de la plus haute importance. R. M. G.



On les vend sous les noms de sels anglais, sels américains, sels de Preston, et une infinité d'autres imaginés par les fabricants, toujours, on le sait, en mal de baptiser joliment leurs nouveautés, ou même leurs vieux articles classiques ainsi dotés d'une autre jeunesse... En fait, tous ces produits, malgré des différences apparentes parfois très accusées, se rattachent à deux mixtures types, employées depuis très longtemps déjà et qu'on n'a pas encore réussi à remplacer par des substances plus perfectionnées : les sels *acides* et les sels *alcalins*, les premiers à base de vinaigre ou acide acétique, les seconds composés essentiellement d'ammoniaque ou alcali volatil.

En dépit de leur communauté d'effet, l'une et l'autre sorte de sels sont donc de nature bien différente : en mélangeant des quantités suffisantes de sel ammoniacal et de sel acétique, on pourrait obtenir un produit absolument inodore. Et cette particularité doit être retenue : il y a incompatibilité absolue entre l'un et l'autre agent, si bien qu'en voulant ajouter l'action de l'acide acétique à celle de l'alcali volatil, comme le firent certains préparateurs d'antan, moins bons chimistes que leurs successeurs actuels, on perd absolument le meilleur des produits mis en œuvre. Toutefois, il y a bien souvent quelque chose de commun dans les sels de chaque catégorie : le support des principes volatils.

Acide acétique et ammoniaque sont, en effet, tous deux liquides à la température ordinaire, ce qui rend leur emploi plutôt incommode. Pour éviter les pertes de ces liquides, pour en rendre les manipulations faciles, on les incorpore à des « supports » inertes, absorbant simplement par adhérence, porosité, le liquide volatil, du reste ainsi plus aisément volatilisé, au moment voulu, c'est-à-dire quand on débouche le flacon, en raison de la grande surface de contact à l'air. C'est ainsi que notre étude rationnelle des mélanges de « sels révulsifs » doit comprendre : 1° Choix du support ; 2° Elaboration du mélange volatil actif, soit acide soit alcalin ; 3° Enfin mise en œuvre des constituants secondaires, tels que parfum, colorants, etc.

Le Support absorbant. — Habituellement, c'est tout simplement du sulfate de potasse granulé, qualité très ordinaire, vendu chez les droguistes environ 1 fr. 50 le kilog. Le produit a un bel aspect cristallisé qui donne bien l'impression d'un « sel ». Mais il n'est pas poreux, si bien que sa capacité d'imbibition laisse à désirer. Et, d'autre part, comme le sulfate de potasse est bon marché, comme on l'emploie depuis très longtemps, les préparateurs avisés se soucièrent de lui trouver des substituts non seulement plus actifs, mais, surtout d'aspect moins banal, moins « déjà vu ».

Au point de vue porosité, la substance de beaucoup préférable serait cette silice fossile désignée selon la région des gisements d'où on l'extrait sous le nom de Rieselguhr, Rondonite, Diatomite, etc. C'est une sorte de farine blanche, très légère (la densité des silices fossiles de bonne qualité varie de 0,10 à 0,25), composée des carapaces microscopiques de diatomées fossiles, carapaces si finement ajourées que la porosité est énorme : une tonne de Rieselguhr possède une surface de 16.000.000 mètres carrés. En outre, la silice fossile est absolument inaltérable, et on la vend très bon marché. Elle n'est cependant presque pas employée comme support de liquides révulsifs, parce que c'est une poudre blanchâtre, d'aspect pas très agréable à l'œil. Il en est de même d'autres matières siliceuses, d'ailleurs bien inférieures au point de vue porosité : sable, verre pulvérisé...

Une matière poreuse de très bel effet, c'est l'amiante, à condition, naturellement, qu'il s'agisse de fibres extra, triées sur minerais de choix en houppes d'éclat soyeux, et non de poudre d'amiante ou même d'amiante peignée pour filature. Nous fîmes aussi quelques essais très réussis en nous servant de l'ouate de verre, employée dans les laboratoires pour filtrer les liquides corrosifs. Très soyeuses et très fines, les fibres du verre absorbent beaucoup de liquide ; on peut les plier en boucles, en houppes, comme on veut. Et s'il s'agissait du lancer d'un produit commercial, on pourrait en faire préparer avec du verre légèrement teinté, ce qui permettrait de garnir les flacons de sels avec des fibres harmonieusement arrangées en diverses nuances assorties. Ce serait là une nouveauté sûrement appelée au succès.

Citons encore parmi les absorbants employables ou employés, mais pratiquement

bien peu usités : la pierre ponce granulée, d'aspect opaque peu agréable, les fragments d'éponges, lesquelles résistent pa-fois mal à l'action prolongée des agents énergiques employés comme révulsifs (à ce propos, on peut indiquer comme substitut éventuel les éponges siliceuses dont il existe sur les grands fonds abyssaux de si curieuses variétés malheureusement trouvables dans les seuls musés océanographiques !). En fait, tous les produits inattaquables aux alcalis et à l'acide acétique fort peuvent être employés ; c'est ainsi que le phosphate tricalcique, par exemple, sert de base-support pour la confection d'une pâte finalement moulée en crayons ou boulettes, composée de :

Phosphate de chaux	1.000
Gomme du Sénégal	100
Glycérine	200
Eau	100
Acide acétique	200

On parfume pendant le malaxage en ajoutant une quantité suffisante d'essences odorantes (environ 50 gr. d'un mélange quelconque). (B. F. Lecornu et Raynaud, 237730, 1894.)

Actuellement, cette forme de boulette semble être particulièrement en faveur, et il existe plusieurs produits renommés conditionnés de la sorte. Evidemment, il est très facile de combiner toutes sortes de formules en partant d'une poudre minérale quelconque : kaolin, talc, sulfate barytique, aggloméré avec un liant quelconque.

Notons enfin qu'il existe des absorbants actifs, constitués, quand il s'agit de sels ammoniacaux, par du carbonate d'ammoniaque ; nous verrons plus avant en détail la composition de ces produits. Certains autres produits actifs, également à base d'ammoniaque, sont naturellement sous forme saline : évidemment il n'y a dans ce cas ni support ni nécessité d'y en avoir.

Pour en finir avec la question des supports absorbants, faisons remarquer le peu d'ingéniosité que montrèrent les fabricants dans leur choix. Ils ne doivent cependant pas se désintéresser de cette question, dont l'importance est extrême. Dans le choix d'un sel révulsif, la clientèle bien souvent se guidera non d'après le parfum, trop violent pour pouvoir jamais plaire, mais, peut-être d'ailleurs inconsciemment, d'après l'aspect. Il faut s'efforcer de rendre ce dernier plus agréable, et ce n'est pas avec des boules ou des bâtonnets blancs qu'on y parviendra ; dont l'apparence est assurément moins jolie que celle de belles masses cristallines. Nous croyons que l'avenir est aux cristaux, si possible obtenus sous forme de fines aiguilles, de larges lamelles, qu'on teintera légèrement en nuançant le liquide d'imbibition. Nous avons déjà, dans le même ordre d'idées, mentionné l'heureux effet qu'on pouvait obtenir en employant l'ouate de verre.

Les belles tables odorantes du Bornéol peuvent être utilisées avec profit. Leur odeur est toujours agréable, même après l'évaporation des autres produits actifs.

Agents actifs a base d'Ammoniaque. — L'ammoniaque est un révulsif de tout premier ordre ; mais on ne peut guère l'employer telle que en parfumerie, et parce que la forme liquide est incommode pour l'usage, et par suite de l'odeur trop violemment désagréable. Aussi modifie-t-on le parfum en ajoutant diverses essences.

Il faut employer exclusivement en parfumerie l'ammoniaque pure, dont on vérifiera la pureté non seulement par les réactifs chimiques, mais encore et surtout par l'odorat. Pour cela, une prise d'essai de l'alcali volatil sera neutralisée par addition d'acide chlorhydrique pur (jusqu'à ce que vire au rouge un peu de papier de tournesol jeté dans le liquide) ; on sent alors la mixture qui doit être *absolument inodore*. Certains produits commerciaux, quoique garantis purs, présentent, traités de la sorte, une odeur désagréable d'huile essentielle, qu'aucun parfum ne peut masquer : il faut absolument les rejeter.

On associe à l'ammoniaque servant à imbiber les sels dits révulsifs, de l'alcool, du camphre, des essences et parfums naturels ou synthétiques. Voici les dosages recommandés à ce propos par les divers auteurs :

Noms :	Eau de Luce	Lavande ammoniacale				Parfum inépuisable		Pharmacopée anglaise		
		c c.	c.c.	c c.	c. c.	c. c.	gr.	c.c.	gr.	gr
Ammoniaque.	500 cc	250	300	1000	1000	500	200	500	100	1000
Alcool		250					200			
Teint. benjoin	30 cc		300		30		20			
» musc .		10								
» d'ambre	10 cc									
Camphre							20	50 cc		
Citral									2	
Isoeugenol ...							1			12
Ess. de lavande	10 gt	10	5	10	2	2 gr.	5	7 gr	10	6
» bergamote		12		1	1	1 »	7	4 gr.		30
» romarin.				10		2 »				
» citron....							3			
» rose.....		1						10 gt		1
» girofle...		5		1	1	1 gr.		2 gr		
» cannelle .		5						5 gr		
Auteurs :	Presse	Monin	Pradal	Villon	Allchin	Piesse	Otto	Piesse	Otto	Otto

Les mixtures précédentes conviennent pour l'imprégnation de n'importent quels supports absorbants. Il en existe d'autres, également à base d'ammoniaque, comprenant l'incorporation intime de matières salines rendant inutile l'emploi d'un absorbant, et jouant au demeurant un rôle actif dans la production du parfum.

(*A suivre.*) A. Chaplet.

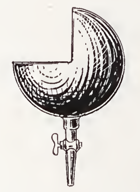


Entonnoirs perfectionnés

Ces entonnoirs comportent une coquille quart-sphérique formant chapelle et évitant toute projection de liquide au dehors.

Ces entonnoirs sont à conseiller dans l'industrie chimique, dans celle de la parfumerie et, chaque fois qu'il convient d'éviter des pertes de liquides précieux ou dangereux.

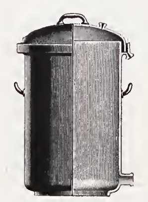




Se font en forme ronde ou conique, en cuivre, en nickel, etc.

Conges à Essences

Les meilleurs récipients pour les essences sont les conges en fonte émaillée. Aucune altération n'est possible puisque la silice est absolument inerte et que le rebord supérieur comporte une rigole pour joint hydraulique dans laquelle s'emboîte le couvercle. Avec un cercle perforé suspendu au centre et supportant des rondelles de matière filtrante, ce conge devient un filtre parfait.



LE CARNAVAL A RIO-DE-JANEIRO

Il serait intéressant de savoir ce qu'il a été dépensé en argent, à Rio-de-Janeiro, dans le dernier carnaval, en comprenant dans le chiffre total, toutes les dépenses particulières faites pendant les fêtes auxquelles préside Momus.

Chaque chef de famille, après avoir fait le compte de ses moyens financiers, sort et va prendre part à la fête dans l'avenue.



Et alors on ne regarde plus aux dépenses : automobiles, serpentins, lance-parfums sont dans les moindres.

D'une personne très connue pour son habileté dans l'établissement des statistiques, nous avons reçu les détails suivants sur le chiffre approximatif de ce qu'a pu coûter le Carnaval de Rio.

Le journal *Platea*, de Saint-Paul, a indiqué le chiffre de 6.650.000 francs pour les frais des fêtes de Carnaval à Saint-Paul.

Cette somme formidable s'explique de la manière suivante, en prenant pour base six jours de fête, y compris les deux dimanches précédents, pendant lesquels la population se divertit comme en plein Carnaval.

Rio possède environ trois mille automobiles actuellement, avec ceux des garages, ceux des particuliers et ceux de l'administration. Les automobiles des garages, au nombre de 2.100 environ, pour une moyenne de 250 francs

par jour, ont produit 3.150.000 fr. ; les voitures, au nombre de 1.200, en prenant la moyenne de 600 en circulation pendant les journées du Carnaval, à 130 fr. par jour, ont reçu 180.000 francs.

La « Light » a transporté environ 1 million



340.000 voyageurs, à 33 centimes, par voyageur, au minimum, soit 445.000 francs ; le « Central du Brésil », 600.000 voyageurs, soit 200.000 fr. ; la Cantareira, 20.000 voyageurs, soit 60.000 francs.

En tenant compte de 60.000 personnes qui sont venues de l'intérieur assister au Carnaval, pour le prix réduit de 16 fr. 66 grâce aux grands rabais consentis par les compagnies de chemins de fer, nous avons de ce côté à inscrire 1.000.000 de francs.

Voyons maintenant ce qui s'est dépensé en lance-parfums, serpentins, et autres articles particuliers au Carnaval.

Pour ces serpentins, la dépense en a été formidable, par suite de l'immense consommation qu'on en a faite dans les interminables courses, à tel point que la grande artère, l'Avenue Rio Branco, en était complètement jonchée, que les automobiles étaient obligées de s'arrêter pour se débarrasser de ces ornements par trop surabondants, et que la voirie publique, pour nettoyer l'Avenue, mettait, à la pointe du jour, le feu à de véritables montagnes de serpentins.

Le peuple de Rio a employé environ 8 millions de serpentins qui n'ont pas coûté moins de 533.300 francs.

Pour les confettis, dont l'usage commence à être en baisse, il en a encore été consommé pour 66.600 francs. Pour d'autres articles carnavalesques, tels que masques, chapeaux, fantaisies diverses, etc., il a été dépensé 2 millions 333.300 francs.



Le Jardin Municipal de Rio

Quant aux lance-parfums, Rio en a employé 150.000 douzaines, soit 1.800.000 tubes qui ont coûté 6 millions de fr.

On sait que ces tubes sont, en quelque sorte, le monopole des Usines du Rhône qui ont monté la fabrication des parfums artificiels presque exclusivement pour cet intéressant débouché. Aussi, les affaires de la Société sont-elles prospères. On a pu craindre que la vogue des lance-parfums diminue, il n'en est rien, elle tend plutôt à augmenter. L'usage en dehors du Carnaval s'en implante de plus en plus. Rien n'est plus agréable que ces petits flacons qui, aussitôt débouché, laissent échapper, en un jet très fin, un brouillard froid et agréablement parfumé.

Répandu dans tous les pays chauds, ils conquièreraient une clientèle fidèle qui apprécierait leur double valeur de parfums et de rafraîchissants. Il est dommage que nos coloniaux ne les connaissent pas. Le lance-menthol est un antimigraine et antifiévreux et la légère et passagère ivresse causée par le chlorure d'éthyle est excessivement agréable.

Quoi qu'il en soit, puisque nous ne parlons que de Rio, constatons avec un peu d'étonnement que le total des dépenses des fêtes de Carnaval a dépassé 34 millions de francs!

A. Valière.



Le Backousia Citriodora

C'est une myrtacée australienne dont on distille les feuilles et les tiges. L'essence contient 94 % de citral et est très appréciée comme succédanée de citron ou de verveine, dans les eaux de Cologne notamment.

Il est fâcheux que cette essence soit si rare sur le marché et que les produits vendus sous ce nom, soient trop souvent falsifiés avec des citrals inférieurs, notamment de Lemongrass. Mais la différence d'odeur est notable et il est facile de déceler la présence d'essence étrangère.

Huiles neutres pour l'enfleurage

M. Villon a inventé, en 1889, un procédé de fabrication des corps gras neutres qui a été méconnu en France, mais utilisé en Amérique d'où il nous revient avec la consécration nécessaire pour que nos industries le prennent en considération.

En distillant de l'acide oléique avec de la chaux, on obtient de l'oléone ; avec la margarine, la margarone, etc., corps ne rancissant pas, neutres et insaponifiables. Le rendement est de 80 % environ. On distille, par exemple, 100 parties d'huile avec 25 de chaux en poudre.

Les corps neutres obtenus seront précieux pour l'enfleurage.

Refroidissement et solidification des savons

M. Jules Morel a constaté que la solidification du savon coulé en mises est d'autant plus rapide qu'il fait plus froid et que l'air circule plus rapidement autour des mises. Au lieu de faciliter l'aération et le refroidissement des grandes chambres où sont déposées ces mises, ce qui serait évidemment coûteux, il préconise de former des petites chambres spéciales dans lesquelles il provque par les procédés habituels de ventilation un renouvellement énergique de l'air, plus ou moins refroidi s'il y a lieu dans les conduites d'aspiration et de refoulement. Ce petit perfectionnement est breveté sous le n° 446.898.

Hydrocarbures saponifiés

On sait qu'il a été impossible jusqu'ici l'utiliser les hydrocarbures, corps gras dérivés du pétrole, pour remplacer les huiles et matières grasses saponifiables en savonneie, droguerie, industrie du cuir, etc. Un chimiste, M. Bernard Benedix vient de faire breveter (B. F. 446.009), un procédé qui permet de transformer les corps gras d'origine pétrolifère en une sorte de pâte molle, facilement diluable dans l'eau et susceptible d'être utilisée comme savon.

L'agent actif utilisé est le peroxyde de sodium, qui doit vraisemblablement transformer les hydrocarbures en acides gras, qui combinés aux alcalis ajoutés, forment des savons.

Par exemple, pour oxyder et saponifier un quart de litre d'huile de vaseline, l'auteur conseille de mélanger d'abord :

50 gr. de cristaux de soude.
20 gr. de potasse.
5 gr. de peroxyde de sodium,

avec un peu d'eau jusqu'à formation d'une pâte épaisse, puis on ajoute environ 5 grammes d'alcool et on l'additionne de l'huile à traiter. Après avoir mêlé quelques temps, le mélange s'épaissit et il faut quelquefois ajouter encore un peu d'eau. On peut, dans certains cas, chauffer en vase clos à 80° pour compléter la réaction.

Le résultat est, paraît-il, une pâte molle très détersive.

A première vue, le fait de mélanger à l'avance le peroxyde de sodium avec de l'eau semble lui enlever tout pouvoir oxydant. Nos lecteurs, en suivant les indications ci-dessus, seront peut-être plus heureux que nous et pourrons s'entendre avec l'inventeur pour l'exploitation du procédé.



Dessin de F. Fargeot.

CE QUE MES YEUX ONT VU



olontiers je m'étendrais sur le charme captivant des promenades au milieu des champs embaumés des vallées de la Siagne, du Loup et du Var et des rivages de la Grande Bleue. Mais, ces accents même les plus poétiques, seraient incapables à rendre la douceur de l'air calme qui semble s'animer et vivre du vrombissement des abeilles et qui distille de chaque fleur, de chaque brin d'herbe, un parfum captivant.

Ma tâche est moins agréable et ce que mes yeux ont vu reste du domaine économique et industriel : j'ai dû dépouiller, à mon corps défendant, ces belles fleurs de leur prestige pour ne juger que leur valeur commerciale, et si je les ai senties, c'est pour mieux connaître la valeur mercantile de leur huile essentielle.

L'impression générale est, je m'empresse de le dire, chaque année plus favorable; en dépit des statistiques qui ne paraissent pas devoir démontrer un accroissement considérable de la production française en essences de fleurs, je suis persuadé que les plantations de fleurs aromatiques pour la Parfumerie, se sont énormément accrues depuis un lustre.

Chaque année et souvent deux fois dans l'an, je me fais un devoir de visiter, non pas en simple touriste, mais en examinateur sévère, les cultures comprises entre la vallée de la Reppe et celle de la Bevera, et chaque fois je dois enregistrer des changements et des perfectionnements notables.

Ceux des lecteurs de la *Parfumerie Moderne* qui la suivent dès ses débuts, ont dû remarquer l'insistance avec laquelle je signalais les essais de décentralisation des cultures. A maintes reprises, j'ai encouragé les plantations nouvelles dans toutes les régions favorables du Midi de la France. J'ai souventes fois aussi, averti les cultivateurs de Grasse du danger qu'il y a de toujours abuser des facilités trop grandes que procure un quasi monopole.

L'augmentation constante des cours des fleurs odorantes a tenté de nouveaux producteurs et dès maintenant, de Toulon (Ollioules, Sanary) à Hyères (Solliès-Pont, la Farlède, etc.), de nombreux jardiniers plantent avec persévérance : Jasmins, Tubéreuses, Jonquilles, Géraniums, Roses, etc...

Leurs premiers essais datent de quelques

années déjà, et ils sont entrés, dès maintenant, dans la période d'exploitation industrielle.

Les propriétaires de cette région sont d'ailleurs fort loin d'être des apprentis en matières de grande culture ; depuis longtemps, « ils fabriquent », si le terme n'est pas trop exagéré, des primeurs et des fleurs coupées pour l'Europe tout entière. Ce grand commerce, avec des clients difficiles et méticuleux, leur a appris « l'Art des Affaires » ce qui n'est pas le cas du jardinier grassois qui traite avec un nombre très limité de courtiers obligés de s'approvisionner coûte que coûte et disposés à payer trop aisément des surprix injustifiés.

chaude que la végétation a toujours deux ou trois semaines d'avance sur toutes celles du littoral, sont notoirement différentes de celles auxquelles nous ont accoutumés les producteurs des Alpes-Maritimes : tel propriétaire qui n'hésite pas à planter d'un seul tenant 3 hectares d'artichauds, ne tergiverse pas une minute pour planter 100.000 pieds de Jasmin ou de Rosiers. Nous avons pu voir une colline de 25 hectares dont le quart est déjà planté de Rosiers et qui en sera toute entière couverte avant deux ans. Il est impossible de commenter sainement, à l'heure actuelle, un tel élan. On ne peut cependant se cacher que sa persistance sera capable de déplacer complètement l'axe des cultures



Jardins de la Villa Olbia. — Golfe de Giens

de fleurs à parfums et peut-être même de décongestionner la ville de Grasse qui souffre actuellement de pléthore en usines.

Quelques parfumeurs, las de cet état de choses ont été très heureux d'encourager les nouvelles cultures : l'augmentation du nombre des producteurs est indispensable pour ramener les cours à des limites raisonnables et leur éparpillement sur un grand espace est moins favorable aux coalitions.

Aussi, M. Robert, président du Syndicat des Horticulteurs d'Hyères, correspondant de toutes les sociétés agricoles du Sud-Est, membre de la Commission ministérielle d'attribution des primes à la culture, jouissant, par conséquent, d'une autorité reconnue, n'a-t-il eu aucune difficulté à convaincre de nombreux propriétaires terriens de l'opportunité de ces plantations.

Les cultures varoises, notamment dans le canton d'Hyères, vraie serre naturelle abritée de tous côtés contre les vents froids, et si

Bien entendu, les appréciations locales ont été différentes selon les intérêts mis en jeu et quelques-uns ont pu s'élever avec quelque apparence de raison contre des projets qui semblent encore téméraires, mais la majorité des spectateurs impartiaux ne peut moins faire que de se déclarer très favorable à ces plantations nouvelles qui apporteront, en tous cas, un nouvel élément de prospérité à l'industrie de la parfumerie, en même temps qu'elles joueront un rôle salutaire de régulateur sur le marché des fleurs.

Pour donner quelques précisions, citons les plantations de MM. Montaland, Sève et Robert, qui comportent indépendamment des 25 hectares de Rosiers de Mai déjà cités,

des milliers de pieds de Rosiers de l'Hay, de Jasmin et de Tubéreuses ; celles du docteur Barthélemy Perruc (Roses et Jasmins) qui réussissent admirablement. Plusieurs hectares de vignes sont déjà amplement garnis de rosiers de 1 à 2 ans, d'une très belle venue, alternant avec les rangées de ceps encore conservés ; l'an prochain toute la vigne aura disparu.

Dans un terrain plus exposé, au bord de la mer, entre Fontbrun et St-Pierre-d'Almanarre, et sur le sol même de l'antique ville romaine Pomponiana M. Uhde n'a pas craint de planter des quantités de Rosiers de toutes sortes, de Jasmin et de Géranium. Le jardin de sa villa « Olbia » peut-être même comparé pour la beauté et la variété de ses rosiers de toutes sortes, magnifiquement exposés dans un immense amphithéâtre en face de la mer, aux célèbres jardins de Bagatelle.

Lorsque du rivage, ou même de la pleine mer, comme la bonne fortune m'en a été donnée, on contemple ce merveilleux parterre multicolore encadré de portiques entièrement garnis de Roses de toutes nuances, flanqué de bassins d'eau-vive formés par les thermes mêmes de l'ancienne ville romaine; lorsqu'on aperçoit entre les pins les vestiges du temple de Vénus et les sarcophages des heureux amants qui finirent leurs jours dans ce séjour enchanteur, on se figure avoir devant les yeux ces jardins féériques que seuls les tyrans de l'antiquité pouvaient créer au prix de mille vies humaines.

A côté, tout près de San Salvadour et du Mont des Oiseaux que l'on voit à travers les futaies, le baron Olivera a planté 200.000 pieds de Jasmin, 50.000 de Géranium, 35.000 de Tubéreuse et 10.000 de Rosiers. Ces chiffres se passent de tout commentaire. Le Géranium, très sensible aux variations de terroir, a même acquis dans ce terrain presque salé des qualités nouvelles et est tout à fait remarquable.Des essais de Géranium d'Ecosse donneront aussi. c'est certain, des résultats intéressants.

Voilà ce que mes yeux ont vu; déjà l'an dernier ils avaient admiré dans les mêmes cantons du Var les immenses plantations de violettes qui alimentent la plus grande partie des usines grassoises en violettes Victoria, Czar et Wilson, dont on tire des essences de plus en plus parfaites, qui remplaceront à bref délai l'essence de Violette de Parme si horriblement coûteuse. Les feuilles de violettes que dévoraient encore hier les moutons sont, de fourrage sans valeur, devenues aujourd'hui une véritable source de richesse.



Cultures de fleurs et Sarcophages romains à la Villa Olbia, sur les ruines de Pomponiana

Qu'adviendra-t-il de tout cela ?...

Nul ne peut le dire encore, mais les cultivateurs grassois feront bien de redevenir raisonnables avant d'y être contraints. De toute façon, nous devons constater que tout le Sud-Est de la France : de Nîmes et Montpellier, berceaux de l'industrie de la parfumerie, à Lyon, centre de la culture de la rose, jusqu'aux frontières suisses et italiennes, est capable de fournir en abondance autant de parfum que le monde entier peut en désirer.

R.-M. Gattefossé.



LA CUEILLETTE DES FLEURS



« *Primavera, gioventu dell'anno* ! »

Voici le printemps, sous les chaudes caresses des premières journées de soleil, délicieuses partout, mais paradisiaques en Provence, les premiers boutons, promesses de richesses prochaines, commencent à se montrer. On voit anxieusement penchés sur les récoltes, non seulement le cultivateur qui cependant a mis en elles tous ses espoirs, mais aussi le parfumeur qui se demande ce que l'avenir lui réserve.

Et les craintes sont quelquefois justifiées ; au début d'avril, les rosiers semblaient devoir donner une abondante floraison lorsque, vers le milieu du mois, une gelée subite flétrit en quelques heures toute cette première poussée.

Un retard de plusieurs semaines s'ensuivit naturellement, et la récolte fut diminuée de près de moitié.

Aussi les roses de mai trouvèrent-elles aisément acheteur à 2 fr. le kilog. Si l'on compte qu'il faut de 3 à 4.000 kilogs de roses pour donner un kilog d'essence, on se rendra compte du prix fabuleux auquel reviendra cette année un kilog de cette précieuse huile essentielle ; en comptant seulement sur 3.000 kilogs par kilog, c'est une dépense, en matière première seulement, de 6.000 fr., desquels il est à peine possible de retirer un tiers, soit 2.000 fr. pour la valeur de l'eau distillée. En vendant l'essence 4.000 fr. le kilog, les distillateurs échangeront à peine leur argent.



Cueillette de la fleur d'oranger au Golfe

Les roses Brunner leur ont heureusement permis de fabriquer à meilleur compte quelques milliers d'hectolitres d'eau distillée : cette rose rouge quoique très parfumée et donnant une eau distillée, sur beaucoup de points comparable à l'eau de Roses de mai, ne donne presque pas d'huile essentielle ; dans quelques cas on peut obtenir un dix-millième d'essence cristallisable, mais beaucoup de distillateurs n'escomptent guère que un vingt-cinq millième et moins.

On a travaillé, nous en parlerons dans une prochaine étude, beaucoup de roses de jardins, roses d'hiver, destinées surtout à la vente comme fleurs coupées et dont la floraison de printemps peut être utilisée pour la parfumerie. Il y a là une très intéressante et nouvelle orientation de l'industrie des parfums, nous y reviendrons avec quelques détails dans notre prochain numéro.

La récolte de la fleur d'oranger a été beaucoup plus favorable, du moins en ce qui concerne la quantité de fleurs cueillies, on considère généralement la récolte comme à peine inférieure de un quart à la normale.

La bonne volonté de la Coopérative aidant (la fleur ne coûta que 0 fr. 55 le kilog), on espérait pouvoir produire le néroli à un prix voisin de 300 fr. le kilog, malheureusement les pluies persistantes du début de la récolte et le temps couvert des jours suivants, diminuèrent considérablement les rendements.



Edition « Parfumerie Moderne »

Cueillette de la Fleur d'Oranger



Photo Lautier Fils.

Triage de la rose — Usine Lautier Fils, Grasse

Voici la liste des rendements obtenus dans la période des premiers jours de mai, par un distillateur utilisant des fleurs fraichement cueillies et n'ayant subies aucun transport.

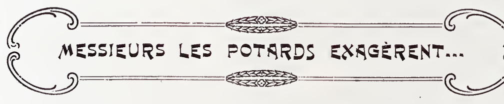
Du 1er mai	44,8	gram.	p. 100 kil.	de fleurs
	70,9	—	—	—
	85,5	—	—	—
	63,1	—	—	—
	71,8	—	—	—
	79,2	—	—	—
	111	—	—	—
	83,5	—	—	—
	78,3	—	—	—
	70	—	—	—
	124	—	—	—
	95	—	—	—
	102	—	—	—
	85	—	—	—

Du 1er mai	100	gram.	p. 100 kil.	de fleurs
	92	—	—	—
	100	—	—	—
	96	—	—	—
Au 21 Mai	126	—	—	—

La moyenne de ces chiffres ne donnerait qu'un rendement moyen de 88 grammes, mais il faut tenir compte que la cueillette dure plus d'un mois et que les derniers jours de distillation donnent toujours un rendement supérieur à 100. D'après un autre distillateur le rendement de toute la campagne 1913 est d'environ 98 grammes pour cent, alors qu'en 1909, on avait obtenu 116 gr. 9 pour la même quantité de fleurs.

Dans ces conditions, il ne faudra pas s'étonner si le prix du Néroli se maintient sans changement, les stocks de l'an dernier étant insuffisants pour influencer le marché.

Ch. d'Auribeau.



A Monsieur le Professeur
Armand Gautier, respectueusement.

Les disciples très érudits de M. Homais ont toujours présent à l'esprit la forte parole de leur commun ancêtre. « Je suis pharmacien, donc chimiste », et, si on les laissait faire, ils s'autoriseraient d'elle bien volontiers pour demander à occuper dans la science moderne une place qui serait simplement « toute la place ». Par ailleurs, leur monopole commercial a cessé de les satisfaire, parce qu'il a cessé de leur assurer des rentes : on se drogue pourtant aujourd'hui tout autant, sinon plus, qu'on ne le faisait naguère, mais on discute — abomination ! — les notes des apothicaires et, de plus en plus, on considère dans le public que l'officine est une boutique comme les autres, où les marchandises étant objet de première nécessité, doivent être vendues à des prix raisonnables. Le temps est passé où, sans oser murmurer, les Français payaient au poids de l'or le plus banal des médicaments. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise. A trop tirer sur la corde, on la rompt. La sagesse des nations tient en réserve toute une riche collection d'aphorismes de ce genre pour expliquer la mévente actuelle des préparations pharmaceutiques.

Pour porter remède à cette mévente fâcheuse, peut-être eût-il suffi à Messieurs les Potards d'un peu de bon sens joint à beaucoup de bonne volonté. Il leur aurait fallu comprendre qu'à l'heure actuelle le commerce de la pharmacie est nécessairement régi par les lois générales qui s'imposent à tous les commerces ; surtout, il leur aurait été indispensable, de ne pas vouloir s'obstiner à réaliser « quand même » des bénéfices ridiculement exagérés, parce qu'il doit exister toujours une juste proportion entre le prix de revient d'une matière première et son prix de vente, toutes les fois du moins qu'il ne s'agit pas d'un produit de pur luxe.

D'autre part, les marchands de remèdes devraient savoir se contenter partout d'un chiffre d'affaires en rapport avec l'étendue de leur clientèle, et cesser de considérer leur diplôme comme leur conférant un droit imprescriptible à la prospérité. Pour eux, comme pour le commun des mortels, rien ne saurait arriver sans peine, et à ce point de vue l'exemple des grandes pharmacies commerciales dont les recettes brutes s'élèvent à des centaines de mille francs chaque mois, est tout à fait significatif, leurs propriétaires gagnent peu sur chaque vente, et vendent beaucoup, ce qui leur permet de s'enrichir, au détriment des officines trop résolument routinières.

Mais les pharmaciens ne veulent pas être des négociants : ils se prétendent gens de science pure, et n'ont pas assez d'injures pour leurs confrères audacieux auxquels la Fortune réserve ses sourires. Plutôt que de prendre la sage résolution de vivre avec leur siècle, ils préfèrent s'en aller implorer

l'appui d'un homme illustre comptant sur lui comme sur un sauveur pour remplir miraculeusement leur escacelle.

***

M. le professeur Armand Gautier, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, président de la Société scientifique d'hygiène alimentaire, délégué du gouvernement de la République dans tous les Congrès possibles et imaginables, correspondant de toutes les Académies du globe, dignitaire d'un nombre invraisemblable d'ordres de chevalerie, est bien certainement l'un des plus officiels parmi les savants de l'heure présente. A dire vrai, il est même le savant officiel, celui que l'on consulte en toutes circonstances, qui fait partie de toutes les commissions, donne sur tous les problèmes son avis péremptoire, et passe aux yeux des pouvoirs publics pour être l'un des plus étonnants « spécialistes en tous genres » que notre pays ait jamais possédés.

M. le professeur Armand Gautier est doué d'une compétence universelle. Tout ce qui se mange, tout ce qui se boit, tout ce qui se vend, tout ce qui s'analyse est pour lui matière à découvertes admirables. Son activité est surhumaine ; auprès de lui, Hercule était un tout petit garçon, lui qui eut tant de peine à accomplir douze travaux au cours de sa longue existence, les travaux de M. le professeur Armand Gautier ne se comptent pas par douzaines, mais par grosses. Dix hommes, écrivant chacun dix heures par jour pendant dix années consécutives, ne noirciraient pas autant de papier qu'il en noircit à lui seul pendant une semaine pour faire connaître au monde étonné ses découvertes merveilleuses. Cent chimistes habiles ne mèneraient pas à bien en un an la centième partie des recherches qu'il achève en un jour, comme en se jouant. M. le professeur Armand Gautier est homme fécond, c'est par dessus le marché un homme de génie, et c'est aussi un habile homme.

***

Donc, Messieurs les Potards, inquiets de voir leurs recettes décroître avec une désolante régularité, ont cru devoir partir en guerre contre les parfumeurs qu'ils accusent de leur faire une concurrence déloyale, et M. le professeur Armand Gautier s'est fait leur porte parole auprès du Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine qui est, comme nul n'en ignore, l'antichambre du Conseil supérieur d'hygiène de France.

Entre deux analyses d'eau minérales, il a examiné une lotion capillaire, découvert qu'elle contenait des drogues efficaces et constaté qu'elle était de nature à rendre de réels services aux personnes qui en feraient usage. Il n'en a pas fallu davantage pour le décider à écrire un rapport véhément.

Toute préparation cosmétique qui peut être utile est un remède, s'est-il dit, or, tout remède doit être vendu par un pharmacien,



Domaine de Mont-fleuri (Hyères). — Roses et Jasmins

donc il faut en interdire le commerce aux parfumeurs.

Cet admirable raisonnement pourrait avoir des conséquences imprévues. Pour les malades affaiblis, la viande saignante est un véritable remède ; donc, il faut donner aux pharmaciens le monopole de la boucherie. Pour les albuminuriques, le lait est un remède, il faut par conséquent transformer en officines les vacheries et réserver aux seuls pharmaciens la profession de laitier. M. le professeur Armand Gautier ne saurait trouver excessives des opinions aussi intransigeantes : elles sont la conséquence logique des siennes et les complètent agréablement.

⁂

Mais en dehors de ces composés dont l'excellence alarme Messieurs les Pharmaciens, il en est d'autres, plus modestes, qui sont de simples cosmétiques, au sens étymologique du terme. De ce nombre sont les pétroles pour la chevelure, mixtures inflammables, en raison même de leur composition dans laquelle entrent des hydrocarbures volatils. M. le professeur Armand Gautier s'est aperçu, grâce à son savoir surhumain, qu'ils pourraient provoquer des accidents graves si quelque maladroit venait à les mettre en contact avec une flamme.

Il prend texte de ce danger possible pour solliciter en faveur de ses amis les pharmaciens, le monopole de la vente des pétroles de toilette, et pour dénoncer le péril social qui résulte de leur seule présence entre les mains des parfumeurs.

M. le professeur Armand Gautier nous permettra sans doute de lui signaler que, dans le même ordre d'idées, il reste une besogne bien plus urgente à accomplir. Pourquoi ne demande-t-il pas aussi pour ses bons amis dont les recettes sont d'une maigreur angoissante, la vente des explosifs, de l'essence pour automobiles, du gaz d'éclairage, voire du charbon de terre et des allumettes chimiques qui sont des substances inflammables à un degré beaucoup plus élevé encore que ne le sont les pétroles de toilette!

Sans doute craint-il de s'entendre répondre s'il formulait pareille demande : « Ne croyez-vous pas, cher et illustre maître, que Messieurs les Potards exagèrent un tantinet ? »

Jean-Louis Dumont.

Nous comptons parmi les pharmaciens de très nombreux amis qui pensent, comme nous, que la rénovation de leur profession n'est pas dans un monopole de plus en plus strict, mais au contraire dans une concurrence très ouverte. Ceux-là se joindront à nous pour réclamer un régime de liberté commerciale et industrielle qui leur permettra de donner un libre essor à leur initiative et de montrer qu'ils sont, eux aussi, de vrais chimistes et de vrais hommes d'affaires. N. de la R.



MÉDITATION SUR LES PARFUMS



Le salon est tout plein de choses que des amis ont envoyées pour le Nouvel An, surtout des bonbons et des fleurs, et voilà que je ne puis plus m'en arracher, que je m'y attarde au lieu d'aller travailler, engourdi et pourtant les nerfs tendus comme un animal qui bâille et s'alanguit, et dont on devine pourtant, à je ne sais quoi, qu'il pourrait subitement bondir. Moments très rares, exquis, dangereux, où l'on n'est plus soi, où la conscience s'évanouit, où l'on se dit : « Qu'est-ce que j'ai, mais qu'est-ce que j'ai ? » sans avoir la force de réagir. Il faut un hasard, un appel de l'extérieur pour vous ravir à cet énervement ; mais enfin, voilà qui est fait, on est sorti du lieu du mystère, on se reprend, on peut penser. Et alors on réfléchit : « Je sais ce que c'était, j'aurais dû comprendre : l'enchantement, la magie obscure des odeurs ».

Elles flottaient, mêlées, insidieuses, légères, insaisissables, puissantes. Celle des fleurs, presque animale, voluptueuse, tragique pour les orchidées; subtile, aérienne, pour les roses et les violettes ; sucrée, affadissante et puis parfois un peu amère pour les bonbons et les fruits, confits dans leur verdeur ou leur âcreté. Et maintenant que j'y ai échappé, je songe au pouvoir des parfums, je songe aussi combien on a peu cherché depuis que les hommes méditent et écrivent, à démêler les causes de ce pouvoir et de ce charme, à cultiver les plaisirs que peut donner le sens de l'odorat. Il éveille en nous des échos profonds, voilà tout ce que je sais d'abord ; il suscite les associations d'images les plus fortes et les plus involontaires.

Puis, en concentrant davantage ma pensée, il me semble m'apercevoir que toutes ces associations d'images se rapportent aux souvenirs les plus anciens de mon enfance.... L'autre jour, en montant mon escalier, par un temps de brouillard, ce fut tout à coup la mémoire abolie d'une petite pièce, qui servait de resserre, dans la ville de province que

j'ai habitée il y a quarante ans, en hiver. Cela sentait la poussière comme aujourd'hui, quand le soleil commençait à aspirer vers lui l'humidité visible,l'humidité blanche et mouvante qui montait du sol, et qui s'était chargée des particules ténues qu'elle avait prise aux vieilles choses. Ces vieilles choses, je les vois : un meuble Empire, avec des coussins tout crevés, des instruments de jardinage, et les branches noueuses, sans feuilles, d'un figuier qui avaient cru dans l'angle d'un mur, et s'entre-croisaient devant la fenêtre poudreuse. Je commençais à peine à savoir parler, alors, et cependant tout m'apparaît : les traits du tableau sont nets, précis, il n'en manque aucun.

Quelque fois, la cause odorante qui évoque l'image est ridicule, prosaïque, presque inavouable. Ce sont des barils de saumure qu'un épicier roule sur le trottoir ; et je distingue le premier port de mer où j'ai promené mes tout petits pieds quand je portais encore mes cheveux sur le dos, ma mère qui me tenait par la main, les canons de bronze fichés en terre, et qui servaient à amarrer les navires, les hauts mâts des islandais, avec leurs vergues en croix, sans voiles, et la couleur de l'eau, jaune dans le port, verte et blanche au-delà de l'estacade. Et même, même est-ce qu'on peut le dire, est-ce qu'on ne se moquera point ? Voilà un pot de colle, sur un coin de table : et si je l'approche de moi, c'est une vieille dame qui ressuscite, une vieille dame chez qui l'on me conduisait quand j'étais tout petit. Elle était très bonne, elle me caressait beaucoup, je l'aimais bien... mais c'était *ainsi* que cela sentait dans sa chambre et j'ai de la confusion, presque des remords que ce soit ce souvenir un peu pénible, un peu risible, qui fasse jaillir son ombre des cendres où elle est enfouie.

... Et il y a aussi, par contre, des parfums très délicats, très précieux, qui m'attristent, ceux qu'on tire de certaines fleurs et qu'exhale l'élégance de certaines toilettes quand il fait un peu froid, en automne. L'air mouillé les macère, les vieillit en un instant, les pervertit ; et je me rappelle alors avec une intensité douloureuse des anniversaires très anciens où l'on me conduisait dans un cimetière parmi des feuilles mortes et des bouquets agonisants. La senteur de ces bouquets se transformait de la sorte, elle m'inquiétait, elle me donnait l'idée de la mort ; et voici que de belles femmes vivantes, heureuses, et qui rient, soulèvent cette vision et s'en iront sans savoir pourquoi je suis devenu tout à coup un peu grave, un peu absent ! Chose étrange, on ne peut résister à cette association d'une odeur et d'un souvenir.L'image se dresse sans qu'on ait la force de la repousser, justement parce qu'on ne la prévoyait pas, parce qu'on ne savait pas qu'elle allait naître ; et on l'accueille sans déplaisir, on la regarde, on lui dit : « C'est toi ? Je t'avais oubliée : que ma vie est déjà longue ! » Une sorte d'étourdissement vous vient, et véritablement on a dans la bouche une saveur un peu amère, dont on repasse le goût par culte du passé.

Il arrive aussi qu'on écoute des sons. Vous connaissez ces grosses groseilles bleues et noires qui croissent sur des arbustes aux branches tourmentées et qui dégagent la même odeur que certains insectes ? La première fois que je respirai celle-ci, c'était sur une terrasse,alors que passaient des soldats tumultueux, en route pour une grande guerre et de grands désastres ; et aujourd'hui encore, quand la senteur juteuse de ces fruits monte jusqu'à moi, il me semble que j'entends des clairons et des cris.

« Les parfums, les couleurs et les sons se répondent. » C'est donc vrai ? Oui, cela est vrai. Mais ce qui est faux, c'est qu'il y ait entre ces trois sens de la vue, de l'odorat et de l'ouïe la relation mystique qu'on a voulu établir. Il n'y a très probablement qu'association dans la mémoire. Le sens de l'odorat est un sens méprisé, parce qu'il nous sert de moins en moins. Nul n'en fait chez nous l'éducation comme on fait l'éducation de nos oreilles et de nos yeux. Quand nous nous servons de notre odorat, *nous ne le faisons pas exprès*, on ne nous avertit pas de le faire exprès, on ne nous dit : « Tâche de bien sentir », comme on nous répète de nous efforcer à bien voir ou bien entendre. Et alors nous n'enregistrons que des impressions d'odorat confondues avec celles de la vue et de l'ouïe qui ont été éprouvées en même temps. Voilà, je crois, l'explication de ces fausses correspondances de sensations sur lesquelles on a voulu fonder toute une théorie poétique ; et peut-être a-t-on eu raison tout de même, s'il est vrai — et c'est vrai — que les parfums fassent sourdre, des profondeurs de notre inconscient, des images colorées ou auditives. Mais ce n'est pas à cause d'une espèce « d'unité de nos sens ». C'est parce que nous n'avons pas cultivé l'un d'eux. Et je connais pareillement des sauvages qui n'ont qu'un même mot pour le toucher et pour l'ouïe. Ils n'ont pas assez réfléchi sur eux-mêmes. Et ce serait, après tout, une chose assez belle et caractéristique qu'un poète ne soit qu'un sauvage qui n'a pas assez réfléchi sur lui-même ou qui n'a pas réfléchi de la même façon, qui croie encore à du mystère, là où nous savons qu'il n'y en a pas...

Et pourtant, pourtant, il y a sans doute encore du mystère. Au mois de mars, alors que la terre demeure, dans nos pays, nue et sans germes, n'avez-vous pas prédit, quand soufflent certains vents du sud ou d'orient, que le

printemps allait venir ? Et vous ignoreriez tout de l'époque, du pays et de la saison, vous seriez enfermé dans un cachot ne laissant rien voir qu'un coin du ciel, vous diriez : « Le printemps va venir, cela sent le printemps, le vent a passé sur des plaines ou des monts où il y a déjà des herbes et des feuillages. » Il n'y a point cependant d'odeur particulière d'herbes et de feuillages. C'est ainsi que vous annoncez parfois, à cause d'une tension particulière de vos nerfs, qu'un orage va venir. Les parfums se sentent, et ils se pressentent. Ils ont plusieurs manières d'arriver jusqu'à nous, par des ondes dont nous ignorons encore la nature ; et il se peut que ce soit ainsi que les abeilles et les vautours soient avertis de la place où est la fleur, et la proie. Il n'y a plus d'odeur alors, il n'y a plus que ce petit grain de matière en somme pondérable qui parvient jusqu'à nos narines. Et je ne sais pas ce que c'est, personne au monde ne sait ce que c'est, ne pourrait expliquer ce que c'est, excepté, j'imagine, les abeilles et les vautours, s'ils pouvaient parler, et s'ils avaient une intelligence logique de même nature que la nôtre. Ils diraient qu'il y a quelque chose qui vibre et qui les prévient.

Pierre MILLE.



Le « sel volatil d'Angleterre » des parfumeurs est un mélange à poids égaux de chlorhydrate d'ammoniaque et de carbonate de soude ; le « sel Radius » est un mélange analogue où le carbonate est remplacé par de la chaux vive ; le « sel de Phœbus » est du carbonate d'ammoniaque imprégné d'un mélange à volumes égaux d'essence de menthe et d'essence de cajeput.

Voici au demeurant les formules de tels produits, que recommandent les principaux « classiques » de la parfumerie.

Sel volatil anglais (LABONNE). — Le « smelling-salts » est préparé en plaçant dans un bocal bien fermé 600 gr. de carbonate d'ammoniaque grossièrement pulvérisé et 300 gr. d'ammoniaque. Pendant une semaine, on remue assez souvent, pendant le mois suivant on laisse reposer dans un endroit frais. On obtient une masse solide de carbonate fortement basique, lequel est pulvérisé puis arrosé avec un peu du parfum suivant :

Essence de lavande	56 gr.
— de girofle	12
— de rose	2
— de cannelle de Ceylan	1
Extrait de musc	56
Ammoniaque	8

Sel blanc parfumé (ASKINSON). — Le « white smelling salt » des parfumeurs anglais est à base de carbonate d'ammoniaque fortement basique, préparé en laissant reposer pendant quelques jours un mélange bien broyé de 1 kilog. d'ammoniaque et 2 kilog. de carbonate d'ammoniaque. Le sel concassé est imprégné du parfum :

Essence de bergamotte	2 gr.
— de lavande	2
— de macis	1
— d'œillet	1
— de rose	1
— de cannelle	10

Sels de Preston (DURVELLE). — Composés de 2 kilogs sesquicarbonate d'ammoniaque et 1 kilogs carbonate de potassium, qu'on arrose, après mélange et concassage, de 100 à 500 gr. d'alcool parfumé avec un des aromes suivants :

Essence de rose		1	2		
» de lavande		5	2		8
» de citron				2	5
» de bergamotte				2	5
» de Néroli				5	
» de girofle					4
» de romarin					8
Héliotropine	5				

Tereben smelling-salts (LABONNE). — On arrose 100 gr. de carbonate d'ammoniaque grossièrement concassé avec un mélange de :

Ammoniaque	15 gr.
Essence de térébenthine	20
Chloroforme	2
Essence de citronnelle	1
— patchouly	1

Parfums pour sels anglais (FRITSH). — Conviennent pour imbiber les cristaux de carbo-

(1) Voir P. M., Mai 1913, p. 60.

nate d'ammoniaque fortement ammoniacal. Se composent de :

Ammoniaque.........	1000	1000	1000
Infusion de musc......	1		2
Essence de lavande.....	5	3	
— rose.......	0,1		
— bergamotte.	1		0.2
— macis......		2	7
— œillet......		2	
— Géranium de France...		3	
— cannelle....			0.2

Mixtures révulsives a Base d'Acide Acétique. — Tandis que, pour les vinaigres de toilette, on peut employer, comme base, du vinaigre ou de l'acide acétique, les parfums pour sels révulsifs doivent être préparés avec l'acide, seul assez fort. On peut employer l'acide pyroligneux, dit cristallisable, parce qu'il se prend en masse à froid, ou l'acide à 8, 10° Baumé. Mais, dans tous les cas, on devra employer un produit pur, l'acide ordinaire, coloré et de très mauvais goût étant absolument inutilisable.

Cet acide doit être associé à divers parfums en rendant l'arome moins désagréable. On a préconisé naturellement force recettes pour la préparation de tels produits. Il en est de très compliqués. D'après Askinson, par exemple, le « spiced-vinegar » servant pour les sels anglais est obtenu en mélangeant les deux liquides préparés ainsi :

Premièrement,

Feuilles de géranium .... 30 gr.
— lavande 30
— menthe 30
— romarin 30
— sauge 30
Alcool à 80° 500

Secondement :

Racines d'angélique .... 15 gr.
— de glaïeul 15
Camphre 15
Macis 15
Noix muscade 15
Clous de girofle 15
Acide acétique cristallisable... 1000

Cueillette des Œillets

Après digestion d'environ deux semaines, on décante, puis on mélange. Il est bon de laisser reposer ensuite quelque temps avant emploi, pour qu'un peu d'alcool soit éthérifié, ce qui ajoute à la finesse du parfum.

C'est là une vieille formule maintenant inutilisée et qui d'ailleurs ne fut sans doute jamais beaucoup appliquée. Il en est d'autres plus simples et préférables, que nous reproduisons d'après divers auteurs.

(*A suivre.*) A. Chaplet.



EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

1er Mai-1er Novembre 1914

Depuis 1894, Lyon n'a pas eu d'Exposition Internationale. La grande cité toujours, et malgré les apparences, la deuxième ville de France, se devait à elle-même de renouveler cet effort et de convoquer à nouveau le monde entier à venir dans ses murs apprécier ses progrès industriels et sociaux.

Une occasion merveilleuse se présente. On sait que Lyon, sous l'impulsion de l'homme d'action qu'est son jeune maire-sénateur, M. Herriot, construit à la fois et le premier et le plus moderne des hôpitaux, et le plus vaste et le plus perfectionné des abattoirs.

Le 1er mai prochain, les bâtiments neufs, mais vides, qui couvriront une surface de plus de 120.000 mètres carrés dans un espace clos de plus de 50 hectares, merveilleusement situés au confluent de la Saône et du Rhône, pourront donner hospitalité aux exposants accourus en foule de tous les pays du monde.

Ce sera la première fois qu'une Exposition Universelle pourra être organisée autrement que dans des immeubles provisoires et sur un terrain emprunté et inconfortable. A cet égard, l'Exposition de Lyon offrira tout le confort possible aux exposants et toutes les commodités imaginables aux visiteurs. Elle comprendra un hall magnifique et une grande avenue couverte autour desquels se grouperont plus de 60 vastes pavillons.

La Parfumerie fera partie de la Section XV, classe 81, et voisinera dans un des plus grands bâtiments avec les classes qui intéressent le plus vivement la femme : Histoire du Costume, Habillements de l'homme et de la femme, Pelleteries et fourrures, Chapellerie, Modes et fournitures, Chaussure et ganterie. Le Palais de la Soierie sera contigu à celui de la Parfumerie, ainsi que le Pavillon de la Ville de Paris. C'est dire que la Section Parfumerie est particulièrement favorisée.

D'ores et déjà tous les parfumeurs du monde entier sont invités à envoyer sans retard leur adhésion au Commissariat général à l'Hôtel de Ville de Lyon.

Il sera bon de se hâter de prendre rang car les demandes sont déjà nombreuses.

Sous l'habile direction du Docteur Jules Courmont, le distingué professeur d'hygiène dont les travaux remarquables sont la base, dans tous les pays du monde, de cette science moderne, l'Exposition de Lyon est sûre du succès.

La Direction de la Parfumerie Moderne se tient d'ailleurs à la disposition de ses lecteurs pour de plus amples détails.

Parfumerie Moderne.



Le Syndicat des Parfumeurs de Lyon

Le réveil des initiatives provoqué par l'organisation de l'Exposition internationale de Lyon 1914, a favorisé la reconstitution du Syndicat des Parfumeurs. Encore qu'une assemblée générale soit utile pour confirmer les premières décisions prises, le nouveau groupement est d'ores et déjà bien constitué et paraît devoir donner de meilleurs signes de vitalité que ses prédécesseurs.

A la réunion préparatoire, assistaient MM. Berle, Descollonges, Lubin, Pitiot, Prudhomme, Salarnier, Sebellen, Simon, Vachon-Bavoux, Vibert, Gattefossé, et les représentants des firmes Mitanchet et Xérol.

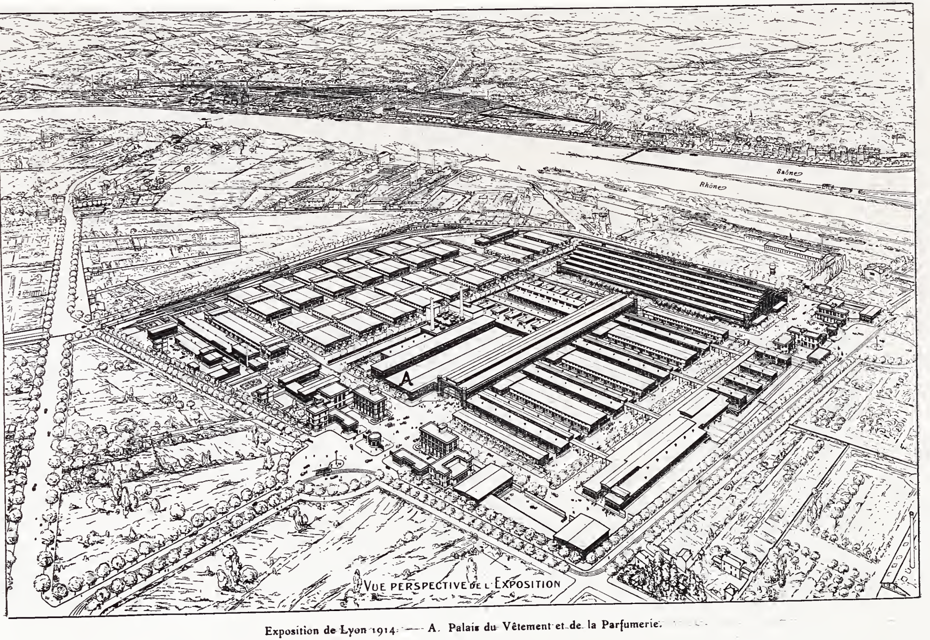
Malgré la coïncidence qui réunit 13 personnes, un vendredi 13, pour un but aussi sérieux, nous sommes persuadés que (personne n'étant superstitieux à Lyon !) le Syndicat nouveau n'aura pas à en souffrir.

L'assemblée générale du 24 juin réunira certainement la totalité des parfumeurs de Lyon.

Solutions au sulforicinate

M. Raymond Vidal, qui a breveté un procédé d'utilisation des savons de ricin pour la solubilisation de divers composés organiques, a pris une addition à ce brevet n° 16.195, ainsi libellée :

Aux produits tels que naphtols, quinoléines, etc., qui facilitent la solution des composés organiques dans les combinaisons alcalines aqueuses d'huile de ricin, il faut



Exposition de Lyon 1914. — A. Palais du Vêtement et de la Parfumerie.

ajouter les alcools supérieurs tels que les alcools amylique, octylique et le géraniol.

L'expérience nous avait appris depuis longtemps que ces alcools sont les plus aisément solubles dans le savon de sulfo-ricin et qu'ils facilitent la dissolution des autres produits aromatiques.

Pourquoi il n'existe pas encore une essence de citron Sud-Africaine

On sait que l'Etat d'Orange tire son nom du très grand nombre d'orangers sauvages qui y poussent. La production des diverses agrumes : citron, oranges, etc., y a déjà pris une grande extension, mais elle est encore insuffisante à alimenter une industrie comme celle de l'essence de citron. Le bulletin Schimmel a cependant cité quelques essais du plus haut intérêt et on ne peut que regretter qu'ils n'aient pas encore eu de suite. Ils nous tireraient actuellement une bonne épine du pied ! Aurait-on pu imaginer, même l'an dernier, qu'au commencement des chaleurs, soit en ce moment 20 juin 1913, l'essence de citron vaudrait en disponible le prix fabuleux et invraisemblable de 54 fr. le kilog et 30 fr. livrable en janvier prochain ?

« The South African Mining Journal », publie un article d'un fermier sud-africain qui cultive en grand le citronnier dans la région de Rustenburg et qui explique la stagnation fâcheuse de ce pays. Au Transvaal, le gouvernement de l'Union possède 20 millions d'acres d'un excellent terrain, mais il est réservé : le district de Rustenburg contient à lui seul 1 million d'acres ainsi interdits au public et qui produiraient les meilleurs citrons du monde si on laissait faire les cultivateurs.

Il faut amener des colons dans ce terrain neuf qui manque de bras et qui peut devenir un grenier d'abondance inimaginable de richesses.

L'Afrique du Sud a besoin d'argent et de bras.

La Lanoline en Savonnerie

L'emploi de la lanoline en savonnerie fine n'est pas encore généralisé autant qu'il serait désirable. On sait, en effet, qu'aucun corps gras n'est aussi favorable à la conservation de l'épiderme, ni aussi rapidement absorbé par lui. Une preuve souvent effectuée de cette rapidité d'absorption est la suivante : Si on se frictionne le cuir chevelu avec 1 gr. de lanoline au sublimé au millième, on ressent au bout de quelques minutes un goût métallique sur la langue, ce qui démontre que le sublimé est déjà versé dans le torrent circulatoire.

En outre, la graisse de laine purifiée a un coefficient d'absorption d'eau considérable, ce qui est fort avantageux en savonnerie.

Les savonniers ne savent, généralement, pas se servir convenablement de cet ingrédient précieux : il est inutile de le mélanger aux corps gras avant la saponification, car il est insaponifiable et est altéré sensiblement par les lessives concentrées.

La lanoline doit donc être ajoutée au savon après sa fabrication : soit, par exemple, au broyage pour les savonnettes de parfumerie. Une proportion de 5 % donne un moelleux et une douceur trè agréable à la peau, une proportion de 10 % les ramollit quelquefois exagérément. Pour les savons d'empâtage, il est est bon de n'ajouter la lanoline qu'à la fin de l'opération.



APPAREILS D'EXTRACTION A USAGES MULTIPLES



Le nouvel appareil d'extraction que nous avons étudié est principalement dédié aux exploitations coloniales et aux parfumeurs qui pourront en tirer de merveilleux partis.

Il permet comme nous allons le démontrer, la fabrication des essences de fleurs aux dissolvants volatils, des huiles essentielles par distillation à la vapeur, des alcools et dissolvants rectifiés, des liqueurs, des sirops, des infusions et macérations, filtrats de toute nature. C'est dire que son usage est presque universel et qu'il peut se plier à toutes les exigences des fabrications de parfumerie et des exploitations de plantes aromatiques de petite et moyenne importance.

Il se compose de trois récipients superposés.

Le plus inférieur est l'alambic proprement dit, superposé d'un réfrigérant à serpentin, le récipient supérieur est l'extracteur aux dissolvants.

Supposons le cas où l'industriel désire extraire le parfum des fleurs qu'il vient de récolter.

Il a, au préalable, utilisé l'appareil comme rectificateur pour rectifier son essence de

pétrole (du type automobile), pour éliminer toutes les parties huileuses défavorables à une extraction convenable.

Pour cela remplissant par la pompe le récipient 1, il ouvre ensuite la vanne 11 qui met 1 en communication avec 2, il ferme la vanne de la pipe 6 et introduisant la vapeur dans le double fond de l'alambic, il chauffe. Les vapeurs s'élèvent par 11 dans le récipient 1 qui fait office de lentille de fractionnement, puis s'échappent par 7 et passent dans le réfrigérant 3 pour se condenser. Le liquide est recueilli dans un récipient spécial (fût à bonde de sûreté par exemple).

Pour extraire le parfum des fleurs, le raccord 12 et celui de la vanne 7 sont dévissés et le chapeau retiré. Le panier intérieur est rempli de fleurs et l'extracteur refermé. Les boulons de sûreté serrent les couvercles dans une gouttière hydraulique dont le fond peut être formé par une tresse grasse ou un joint de caoutchouc.

Après le temps nécessaire à la digestion, le liquide est envoyé dans l'alambic par le robinet n° 11. Le robinet 7 est fermé, le n° 6 ouvert et on chauffe. Le pétrole monte dans le serpentin par le col 5, se condense et retourne au fût. La cire parfumée sort par 10.

Pour purger les fleurs de toute trace de pétrole, on ferme 11, ouvre 7 et ferme 6. On chauffe : l'essence passe dans le réfrigérant et retourne au fût-réservoir.

On peut ensuite recommencer l'opération.

Pour distiller à la vapeur, on retire le récipient 1, on remplit l'alambic des produits à distiller et on chauffe. Des raccords spéciaux permettent de mettre le réfrigérant à côté de l'alambic et non dessus si on le juge utile.

Le récipient 1 peut servir de percolateur, d'infuseur, de digesteur, de filtre même en le munissant d'une grille porte-matière filtrante. Pour la fabrication des sirops à froid, ce filtre est chargé de sucre, puis noyé du strict nécessaire d'eau. Le sirop s'écoule en 2. Pour la fabrication des liqueurs distillées, les plantes et l'alcool sont placées en 2 et suivant la rectification désirée sont passées par la voie 11 ou par la voie 6. Pour les liqueurs par les essences, 1 et 2 peuvent servir de conge à trancher.

L'appareil permet la fabrication de l'eau distillée au moyen des eaux saumâtres ou impures; la concentration des jus, la cuisson des confitures et autres conserves, la distillation des mélasses et des marcs, des jus fermentés, les stérilisations, les fabrications diverses pharmaceutiques ou industrielles ou l'emploi du double fond de vapeur est utile. On peut munir la partie inférieure débarassée des parties supérieures d'un agitateur mécanique ou à bras pour la fabrication des crèmes, des savons, à la petite chaudière, etc., etc.

Comme on le voit, c'est l'appareil universel.

Il peut être établi en tôle galvanisée métal préférable pour les grands services, notamment aux colonies, ou en cuivre étamé, ce qui peut être préférable et plus élégant pour les fabriques de parfumerie continentales.

M. Schmuck,
Ing. E. A. et M.

QUELQUE CHOSE DE SÉRIEUX

En France la gaîté ne perd jamais ses droits, un journal sérieux serait incomplet s'il ne donnait, de temps en temps, l'occasion de rire à ses lecteurs. Les chimistes sont, par tradition plus ironistes que leurs confrères des Facultés, aussi bien personne ne sera étonné, lorsque nous affirmerons que sous le pseudonyme de B. Zuquet se cache un de nos plus distingués et de nos plus érudits chimistes français.

Et nunc ridendum!

Le directeur d'une des plus grandes usines de parfums chimiques de Pont-sur-Léman, s'aperçut un jour, d'une manière aussi subite qu'instantanée, et ceci avec un désespoir comparable à celui d'Œchsner pleurant sur les ruines de Tombouctou, que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ses ouvriers étaient d'une nullité crasse en tout ce qui concerne l'art chimique. Il en pleura, puis en bava. Finalement, ayant consulté le traité de Bossuet sur « les maladies de la vessie », il décida de porter un promp remède à ce mal déshonorant. Il pria donc un de ses ingénieux ingénieurs. aussi remarquable par sa science que par son désintéressement, exélève de l'illustre maître Rincedale, de Lècheverte, lauréat d'une des plus grandes universités du monde entier, de leur faire hebdomadairement une conférence succinte et intelligible sur les mystères de cette belle science qui nous a valu Lavoisier, Zola, Berthelot, Courteline, de Coninck et Alphonse Allais.

La première causerie, sur les carbures d'hydrogène, se passa sans incidents : la science vraiment supérieure du conférencier en imposait à tous. Tout au plus quelques éternuements, baillements et ronflements interrompirent-ils la voix sonore et bienfaisante du distingué orateur. Inutile d'ajouter qu'à la fin tout le monde dormait : personne ne se souvient de l'avoir vu sortir.

Hélas ! la seconde conférence devait être plus orageuse. Dès les premiers mots :

« Messieurs, je veux vous parler aujourd'hui, des alcools...... », un grondement s'éleva, semblable à celui d'une locomotive Compound passant à fond de train sur une plaque tournante. On entendait de tous côtés des cris de satisfaction, d'admiration, des : « C'est un poison ! non ,c'est un aliment ! L'alcool tue, etc... » Le tumulte dura dix bonnes minutes. Un silence de mort suivit, pendant lequel le conférencier put habilement placer un court laïus sur l'esprit de bois, sa fabrication et ses emplois pour falsifier l'absinthe. Puis il attaqua l'alcool de vin ; le mot de Salleron suscita un rire général ; les alcools propylique, amylique, furent vivement passés en revue. La synthèse de Berthelot n'eut aucun succès.

L'heure avançait : l'impatience gagnait visiblement l'auditoire. Tout à coup, les piétinements se font plus violents, les cris, hurlements, beuglements et vociférations, empêchent la sténographe de recueillir les doctes paroles de l'orateur. Seuls quelques mots dominent le tumulte.

« Dans une molécule grasse (tant mieux pour elle)... la colonne Savalle (c'est les frites qui s'avalent)... par la fermentation alcoolique (ah !) dûe à la levure de bière (elle a des poils aux pattes)... de l'acide carbonique (nous nous en fichons)... l'inversion du saccharose (et ta sœur)... avec un alcoomètre de Gay-Lussac... (guéridon !)... L'éther (la bonne cuite)... dans le blanc de baleine (elle se cache à l'eau)...

« On entend par radical alcoolique (bravo! Vive la Sociale ! — Jaurès ! Clémenceau ! — criait-on à l'extrême-gauche)... Les alcools incomplets, continue le conférencier avec un flegme semblable à celui de l'alcool de pommes de terre, possédant soit une double liaison (la bigamie est interdite !) soit une triple liaison (oh ! y n'en restera pus pour les autres)... Ils résistent très mal aux agents (à bas les flics!)... Ils se laissent attaquer très facilement (assez, les lâches !) Leurs réactions principales (à bas les réactionnaires !) Ils se déshydratent très facilement (moi, je m'hydrate)... leurs esthers (et Athalie, hou ! hou !)... L'oxygène naissant (assez, l'apérol)... Soudons ensemble (à l'autogène... la ferme, la barbe, assis ! assis ! la fuite, six heures et demie !!)

Une pomme de terre, adroitement lancée, mit en miettes le bec Auer.

« C'est la lu-u-tte-finale...

Et ce fut tout. Le conférencier n'insista pas. Le directeur s'en tint là. Les ouvriers n'en savent pas plus long qu'avant...

Pauvre France !

B. Zuquet.





LA QUESTION DE LA ROSE





Esclave, Apporte-moi des roses
Le parfum des roses est doux.
V. HUGO.

S'il est une question à l'ordre du jour, c'est bien celle de la rose : la rareté et les prix élevés de l'essence depuis quelque temps, la guerre des Balkans qui menace de réduire encore la maigre récolte escomptée, tout porte le floriculteur et le distillateur à s'inquiéter des conditions dans lesquelles il leur sera possible de profiter de la situation en trouvant de nouvelles sources de la coûteuse essence.

Nous avons eu déjà, à maintes reprises, l'occasion d'en parler, mais les demandes de renseignements se font de plus en plus pressantes et force nous est d'exposer le problème tel qu'il se pose aujourd'hui afin d'essayer, avec la collaboration de nos lecteurs, à le résoudre à la satisfaction de tous.

Nous pouvons diviser en trois points principaux le rapport que nous avons à fournir :

1° Utilisation des roses de jardins ;

2° Création de nouvelles variétés plus rémunératrices ;

3° Création de roseraies dans les pays favorables.

Il est évident qu'en période de pénurie, c'est à l'utilisation des nombreuses roses qui poussent en abondance sur tous les points de la France que l'on devait songer. Aussi bien la plupart des rosiéristes se sont-ils mis à faire cueillir et à distiller.

Sur la Côte-d'Azur, et nous la prolongeons jusqu'en Italie, la rose est cultivée pour la fleur coupée : grâce à la douceur du climat et bien avant que les rosiers ne fleurissent dans la région moyenne de la France (et à plus forte raison dans le Nord et le reste de l'Europe), les rosiers sont en fleurs et c'est par trains entiers que chaque matin, en de petites corbeilles soigneusement emballées, partent pour les capitales les plus belles et les plus odorantes des fleurs. Vienne le printemps, les débouchés se tarissent, la fleur est abondante partout et les prix des mercu-



Roses de mai à Mouans Sarthou

riales ne laissent plus la marge nécessaire aux frais de cueillette, d'emballage et d'envoi.

Depuis longtemps, dès le mois de mai, les roses de la Riviéra, déchues par la concurrence, n'étaient cueillies que pour éviter le dépérissement des pieds et retournaient à la terre sans avoir donné le moindre profit à leurs créateurs. L'an dernier, quelques essais de distillation avaient été tentés qui n'avaient pas donné de résultats intéressants.

Les fleurs de jardin, pêle-mêle, avaient été mises à l'alambic ou au pétrole et n'avaient donné que des rendements insignifiants et une essence de second ordre.

Cette année chacun choisit la variété qui lui sembla devoir donner la meilleure essence, avec les meilleurs rendements et l'on conçoit que ce choix ne fut pas le même pour tous puisque les méthodes d'extraction et de distillation ne sont pas les mêmes dans toutes les usines.

Les uns accusèrent leur prédilection pour les roses rouges et n'acceptèrent que les roses Brunner, Paul Néron, Paul Nabonand, Moussenses et Van Houtte, avec quelques roses blanches comme la Drusky ; d'autres se spécialisèrent dans la Rose Thé ou Safrano. Une de nos gravures représente justement le traitement, par les dissolvants volatils, d'un chargement de roses thé à l'usine Jeancard.

Aux dissolvants volatils la plupart de ces roses donnent des rendements presque normaux quoique non comparables à ceux des Roses de Mai spécialement cultivées pour le parfum ; mais la floraison est tellement abondante, le prix de la fleur si bas encore (comparativement du moins à celui de la Rose de Mai) que l'essence concrète ou absolue obtenue par cette voie est réellement économique. Mais à la distillation le problème est bien différent et les résultats sont loin d'être satisfaisants pour tout le monde. Nous avons, dans un de nos précédents numéros, effleuré la question des alambics spéciaux pour la rose et encore que notre théorie soit discutée par certains distillateurs de Grasse — et des plus notables — l'enquête que nous avons faite chez de très nombreux distillateurs de roses nous confirme dans nos vues : il y aura lieu de modifier certains appareils pour obtenir de bons rendements de quelques roses qui cèdent difficilement leur parfum.



au centre —

Rosiers de l'Hay (1re année)

Dans le centre de la France, dans l'Anjou, dans l'Orléanais et à Lyon, capitale de la culture des rosiers, des essais ont été tentés ; quelques-uns à notre instigation. Les résultats ont été variables, mais toujours encourageants. Dans ces régions, le rosiériste ne travaille plus pour la fleur coupée, mais pour le pied ou pour la greffe, la fleur n'est jamais cueillie en temps ordinaire et il n'est pas rare de voir, de fin mai à fin septembre, des hectares entiers de rosiers constamment fleuris et semblables à de merveilleux bouquets. Il y a été moins facile de convaincre les intéressés et de leur montrer les avantages pécuniers de la distillation ; plus éloignés de la Parfumerie que leurs collègues du Midi, il a fallu quatre années de pression et d'arguments pour les amener à prendre une décision qui les enchante aujourd'hui.

Pour ceux qui seront désireux de suivre notre exemple, nous ne pouvons que donner les conseils qui nous ont réussi : sélection des fleurs les plus odorantes en blanches, rouges et jaunes.

Cueillette matinale, encore que dans nos régions le soleil soit moins gênant que dans le Midi et ne *mange* pas autant de parfum : c'est grâce à cet avantage que les rendements ne sont pas sensiblement inférieurs à ceux des meilleurs cantons de la Côte d'Azur.

Traitement rapide à l'alambic de petite capacité et sans dôme de vapeur, ou à l'appareil à dissolvants dont nous avons donné

P. Legendre Imprimeur, Lyon

Cliché Houry et Cassegrain

Rose Madame Mélanie Soupert



P. Legendre, Imprimeur, Lyon

Cliché Houry et Cassegrain

Lyon-Rose

dernièrement la description et qui est très avantageux.

L'utilisation des fleurs de jardin pourra être faite souvent par le parfumeur lui-même qui finira par connaître les meilleures variétés pour ses emplois personnels. Dans toute la France, il peut se récolter des quantités énormes de roses jusqu'ici inutilisées qui apporteront un appoint considérable à la production régulière des distillateurs spécialistes.

Enfin, la reconnaissance officielle, par les parfumeurs, des nouvelles essences de roses de jardin, évitera une petite fraude assez innocente et assez naturelle ces années-ci, qui a amené un certain nombre de distillateurs à mêler une petite proportion de roses de jardin à leurs roses de mai : la qualité de l'essence en a été bien rarement diminuée. Les roses Brunner — beaucoup viennent d'Italie — ont donné une eau excellente, mais peu d'essence.

***

2° Création de nouvelles variétés.

Nous avons parlé aussi à plusieurs reprises des résultats plus ou moins contestés obtenus avec les variétés de roses créées par MM. Gravereaux et Cochet-Cochet, dans les roseraies de Bagatelle (P.-M., avril 1910, pp. 39-40) et qu'ils ont nommées Rose à parfum de l'Hay et Roseraie de l'Hay. MM. Petit de Plas, Cazin et Roure-Bertrand ne ne se sont pas déclarés bien satisfaits des résultats obtenus (P.-M. 1912, juil. pp 86, 87) et cependant nous avons maintenant à la vente un type d'essence de rose de l'Hay qui est réellement intéressant par son odeur et par son prix.

Nos photographies montrent des roseraies de deux ans et des plants d'un an, nous avons pu comparer dans des carrés voisins des roses de Mai et des roses de l'Hay et nous avons été réellement surpris de la différence énorme que présentent ces deux variétés. Autant le port bas, le feuillage clair et léger et les fleurs rares de la Rose de Mai font songer à une fleur fruste et presque sauvage, dont il ne faut pas attendre des rendements vraiment industriels ; autant le feuillage sombre, abondant, la taille élevée de la Rose de l'Hay fait penser à un type perfectionné et réellement adapté à sa fonction qui est de produire beaucoup. Les rosiers de deux ans, régulièrement taillés, atteignent deux mètres de haut comme on peut le voir en comparant dans le chemin la hauteur du personnage, qui n'est autre que M. Robert, le président de la société des horticulteurs d'Hyères. La floraison est abondante, la fleur point trop volumineuse, assez ferme et susceptible d'être cueillie comme ses congénères, tous les deux ou trois jours seulement ; la floraison s'étage sur trois mois au moins, dans le Midi, et sur cinq mois dans les régions plus tempérées.

L'essence concrète extraite par les dissolvants volatils est d'odeur agréable, de nuance verte et d'un prix de revient avantageux : chaque pied peut donner plus d'un kilog de fleurs dans l'année et chaque kilo donne environ deux grammes d'essence concrète. L'odeur de l'essence est assez différente de celle de la rose de mai, mais très caractéristique et très fleurie. La nouvelle venue ne peut pas remplacer son aînée, mais peut prendre une place intéressante sur le marché tant à cause de son prix que par la note nouvelle qu'elle procure au parfumeur.



Roses de l'Hay (2e année)

La question est posée de chercher un support convenable à la nouvelle greffe, car tout le monde n'est pas d'avis de planter directement le pied originel qui peut ne pas s'accorder de tous les terrains : M. Robert compare en ce moment le Polyantha et l'Indica major, mais les essais ne sont pas encore assez avancés pour qu'on en puisse tirer une conclusion prématurée. Il semble cependant logique d'affirmer, même au préalable, que le support le mieux adapté au terrain et au climat sera celui qui donnera les meilleurs résultats. A cause du volume que prend l'ar-

buste, il convient de planter en lignes espacées de 1 m. 50 au moins et à 90 centimètres; les engrais et les soins comme d'habitude.

Parmi les roses de jardins utilisées par les distillateurs, trouvera-t-on une nouvelle variété donnant une meilleure essence en aussi grande quantité ; il est difficile d'en préjuger, mais il est infiniment probable que d'autres types donneront, même en cultures spéciales, des résultats réellement industriels.

Il sera utile de prévoir, comme cela se fait dès maintenant à Hyères, la culture en grands tènements et en lignes espacées afin de pouvoir procéder aux binages à la charrue à cheval et éviter les frais de main-d'œuvre exagérés que provoquent les plantations trop serrées et en petits jardins de trop faible superficie.

(*A suivre*) R.-M. Gattefossé.



C'est M. Gillette Arimondy qui en menace ses électeurs des Alpes-Maritimes : dire que la plupart voient dans cette sollicitude importune une mesure de salut serait vraiment exagérée. Qu'on en juge :

M. Gillette Arimondy a déposé le projet de loi suivant :

Article unique : Le N° 112 du tarif général des douanes est modifié comme suit :

Huiles volatiles et essences :	TARIF GENERAL	TARIF MINIMUM
De Rose..........	sans changement	
De Néroli.........	15.000	10.000
De Petitgrain.....	3.000	2.500
De Géranium rosat, Ylang ou autres..	sans changement	

Le but réel est la protection des producteurs de Fleurs d'oranger, mais pourquoi diable les producteurs de Géranium et de Rose ne participeraient-ils pas aux libéralités de M. Gillette ? Sans doute ne produit-on pas ces plantes aromatiques dans sa circonscription.

Toujours est-il que voici les raisons officielles de son projet.

« La confusion qu'on a laissé se produire, en 1909, au sein de la Commission des douanes comme au sein du Parlement, entre les *producteurs* de fleurs d'orangers et les *distillateurs*, fut cause que la protection douanière, qui était absolument indispensable à la culture des orangers pour défendre ses produits contre la culture étrangère, lui fut refusée, alors qu'elle était accordée à d'autres produits moins importants par leur répercussion, notamment à l'*Ylang-Ylang* que produisent nos colonies de la Réunion et des Antilles françaises qui, quelque intéressantes qu'elles soient, ne sauraient l'être davantage que la métropole.

« Ce refus, qu'on aurait dû combattre avec la dernière énergie, en 1909, laissa finalement classées à : 100 francs par 100 kilos au tarif général, et à 50 francs par 100 kilos au tarif minimum, les essences de *Néroli* et de *Petitgrain*.

Or, d'après les statistiques commerciales des cinq dernières années, les essences de *Néroli* importées de l'étranger — notamment d'*Espagne* et d'*Italie* — ont oscillé entre 150 et 200 francs le kilo, soit en moyenne 175 fr.

« Les essences de *Petitgrain* importées de l'étranger — notamment du *Paraguay* — ont oscillé entre 30 et 40 francs le kilo, soit en moyenne 35 francs.

« On voit, par ces prix de 175 fr. pour le *Néroli* et de 35 francs pour le *Petitgrain*, la protection que peut donner à ces deux essences le droit, au maximum, de 1 franc par kilo et de 0 fr. 50, au minimum.

« C'est absolument dérisoire et, ainsi que le crièrent bien haut, en 1909, les communes intéressées à la culture de l'oranger par la voix de leurs Conseils municipaux, les propriétaires, producteurs de fleurs, par l'organe de leurs syndicats et de leur fédération, la culture des orangers qui est une des principales de la région du Sud-Est et y fait travailler des milliers de familles et rien que pour la cueillette, pendant la période du seul mois de mai, exige plus de 250.000 journées de travail, est entrée dans une période des plus difficiles de par la baisse des prix de vente de la fleur et la hausse des salaires de la cueillette et autres travaux agricoles : bêchages, binages, arrosages, traitements cryptogamiques, fumure, taille, qu'elle nécessite.

« La crise était même devenue tellement aiguë que cette culture aurait disparu, soit par son délaissement absolu, soit même par l'arrachage des arbres, que d'aucuns avaient déjà commencé, si des propriétaires, au nombre de plusieurs milliers, sous l'action énergique et généreuse de quelques-uns, ne s'étaient groupés en syndicat de producteurs pour défendre leurs récoltes, en les manufacturant eux-mêmes dans certains cas.

« La crise a donc été enrayée, mais seulement à titre provisoire et si, à *brève échéanee*, une protection douanière ne vient pas défendre les producteurs de fleurs — qui ont été obligés de se transformer en distillateurs de leurs récoltes et, par suite, en producteurs d'essence de Néroli et de Petitgrain — en frappant du droit nécessaire ces mêmes essences d'importation étrangères qu'on leur oppose, cette crise reprendrait plus intense encore et la culture de l'oranger pour essences disparaîtrait de notre pays, laissant l'étranger dominer le marché français et lui imposer des prix élevés avec des produits inférieurs.

« Ce serait là un grand dommage pour la culture française et un grand dommage également pour l'industrie qui n'aurait plus à sa disposition que des essences étrangères, moins fines que les nôtres, ou des produits synthétiques, qui sont venus déjà les concurrencer en permettant la fabrication de produits parfumés communs, grossiers, mais à bon marché, vendus dans les bazars, par suite très répandus et qui ne sont, en définitive, que des mélanges de produits naturels et de produits chimiques que la loi sur les fraudes devrait frapper (*sic*), car ce sont des produits agricoles au même titre que les vins, huiles, cognacs (*sic*), etc., et ce sont même des produits pharmaceutiques (*sic !!!*) ».

Traitement de la rose-thé. Usine Jeancard

Voici un point acquis ; les fabricants de parfums de synthèse sont des fraudeurs. (La méchanceté nous pousserait bien à ajouter un mot à l'adresse des producteurs d'essence naturelle, mais dans le Midi nous sommes, tous, naturellement bons).

Suivent dans l'exposé de M. Gillette, les raisons économiques qui le forcent à demander 225 francs de droits pour les nérolis exotiques et 45 francs pour les petitgrains.

Le Syndicat des Parfumeurs-Distillateurs des cantons de Cannes-Antibes et Vallauris, nous a adressé aussitôt sa protestation appuyée sur des arguments autrement sérieux, notamment les suivants :

— « Les principaux clients savonniers et parfumeurs achètent de telles quantités de Petitgrain d'Amérique qu'il nous serait impossible de les leur fournir, et que sans doute il leur serait impossible de payer les nouveaux prix.

— « Il faut remarquer qu'il ne peut pas se produire en France plus de 10 à 15 % de la quantité totale de l'essence de petitgrain employée dans le pays.

— « Si donc les parfumeurs sont obligés de payer les droits supplémentaires sur les produits étrangers, cela n'augmentera ni la production ni les bénéfices des producteurs de brouts d'oranger et cela mettra tous les parfumeurs et savonniers français en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents étrangers.

Alors que l'on sollicite pour les commerçants en huiles essentielles (et ils sont nombreux à Grasse et ailleurs), l'admission temporaire en franchise des essences exotiques qui leur permettra de lutter à armes égales avec les Allemands, on irait leur mettre au contraire sur leur chemin (moins semé de roses qu'on pourrait le croire quelquefois !), des obstacles infranchissables.

Et comme les principaux consommateurs à l'étranger ne sont pas des naïfs, notamment les fabricants de Cologne, ils s'empresseraient de fonder des usines en Tunisie, par exemple (pays étranger et payant la douane pour ses importations en France) !

M. Varaldi, président du Syndicat, rappelle en outre le rejet du projet Arago aussi peu étudié que le projet Gillette, et prie le Parlement de ne pas accepter celui-là plus que le précédent.

M. Amic à la tête d'une délégation de la Chambre syndicale des Parfumeurs s'est présenté devant la Commission des douanes de la Chambre et a fait entendre une protestation fortement motivée ; les syndicats de Paris et de province ne resteront certainement pas inactifs non plus et le projet Gillette ira rejoindre les précédents.

Et les producteurs de fleurs et de brouts pourront s'estimer heureux, ils auront échappé au plus redoutable pavé qu'on ait jamais essayé de leur lancer. Déjà la Coopérative, en faisant monter le Néroli à des prix excessifs, a fait la joie des chimistes qui, quoiqu'en dise l'aimable député des Alpes-Maritimes, sont tout le contraire que des fraudeurs (puisqu'ils vendent même quelquefois des essences naturelles comme produits artificiels). Une hausse de 250 fr. sur le Néroli de France le tuera définitivement avec les orangers et les producteurs eux-mêmes qui n'auront plus que la ressource de remplacer leurs bigaradiers par des citronniers qui, au prix actuel, leur rapporteront presque autant.

Ch. d'Auribeau.



Vinaigre aromatique (Askinson). — Le liquide pour flacons de sels anglais dit « aromatic vinegar » se compose de :

Acide acétique glacial	1000 gr.
Camphre	120
Essence de lavande	20
— macis	10
— romarin	10

Les essences parfumées peuvent être choisies différemment : outre les aromes ci-dessus indiqués, on emploie le plus souvent l'ambre, le musc, la violette, le jasmin.

Vinaigre anglais (Parfumerie française, 1898). — Mélanger intimement les doses indiquées des produits suivants :

Acide acétique à 8° B........	100 gr.
Camphre pulvérisé	120
Essence de lavande	2
— girofle	2
— cannelle	2
Cochenille pulvérisée	5

On laisse digérer pendant quelques jours, puis on filtre.

Liquide pour sels anglais (Dr Monin). — C'est un simple mélange de :

Acide acétique cristallisable...	100 gr.
Camphre	10
Essence de lavande	10
— girofle	10
— cédrat	10
— géranium	10

On colore avec du carmin ou du safran.

Vinaigre anglais (Ferville). — Convient particulièrement pour imbiber le sulfate de potasse des flacons de sels. Composé de :

Acide acétique cristallisable...	30 gr.
Camphre pulvérisé	3
Extrait d'opoponax	10
— de violette	10
Teinture de cochenille	10
Essence de clous de girofle....	4
— citron	4
— lavande	2
— bergamotte	20

On triture le camphre jusqu'à dissolution, on mélange et on filtre.

Vinaigre anglais (Pradal). — Ce liquide servant à l'imprégnation des flacons de sels se compose de :

Acide acétique purifié à 8° B..	100 gr.
Camphre pulvérisé	120
Cochenille en poudre	5
Essence de lavande	2
— girofle	4
— cannelle	2

On filtre au bout de quelques jours de digestion.

Contingences secondaires diverses. — Nous n'avons pas à revenir sur la question des parfums additionnels qui modifient agréablement l'odeur forte de l'ammoniaque ou de l'acide acétique imprégnant les sels révulsifs. Chaque formule précédente comporte un choix de matières aromatiques qui pourra être adopté ou modifié selon les règles générales guidant pour l'élaboration des parfums. Remarquons la prédominance des essences de lavande, bergamotte, girofle. Etant donnée l'intensité extrême de l'odeur du révulsif, il faut associer à ce dernier des parfums assez puissants ; pour la même raison, il serait inutile de composer des bouquets à

(1) Voir P. M., mai et juin 1913, pages 60-61-74-75.



Photo Lautier.

Bassines à vapeur — Macération de la rose. — Usine Lautier Fils, Grasse

l'arome très délicat, d'employer des essences très chères : ce serait gâcher des produits dont la finesse ne pourrait être mise en relief.

Dans la plupart des formules précédentes, il n'entre que peu de parfums artificiels : cela tient à ce que la plupart furent empruntées à des ouvrages datant déjà. Mais il est bien évident qu'on peut, chaque fois que possible, substituer à l'essence naturelle son succédané synthétique. On suivra pour cela les règles d'équivalence connues des praticiens, en hésitant d'autant moins à faire tout changement avantageux que, nous l'avons dit, rien ne sert de chercher l'extrême finesse pour des arômes destinés à être fortement couverts par l'odeur acétique ou ammoniacale.

Les couleurs, quand il y a lieu d'en donner aux mixtures révulsives, — et nous avons dit déjà qu'on ne saurait trop recommander de nuancer joliment ces produits, — pourront être obtenues par des digestions de safran, de cochenille, de bois d'orcanette. Mais il est bien plus commode et plus économique d'employer des colorants artificiels : bleu méthylène et violet méthyle BBB pour les bleus ; auramine, jaune naphtol, chrysophénine, pour les jaunes. Pour les rouges, on choisira l'éosine, donnant des roses très jolis, à employer en présence de l'acide acétique, non de l'ammoniaque ; le rouge Congo. Le vert malachite est très bon, mais disparaît à la longue en milieu ammoniacal. Les violets de méthyle permettent d'obtenir une riche gamme de teintes.

Le flaconnage des sels « anglais » ou « américains » doit être particulièrement soigné. Très souvent, d'ailleurs, le flacon de vente sert pour l'usage du produit, et c'est alors un petit objet d'art orné de précieuses orfèvreries. Dans tous les cas, il doit être à large ouverture, pour le passage facile des cristaux salins, et pour qu'au moment de l'usage, les émanations révulsives puissent très facilement se répandre à l'extérieur. Cette ouverture doit pouvoir s'ouvrir aisément pour qu'on puisse immédiatement disposer du révulsif au moindre besoin. Enfin elle doit être au repos hermétiquement close pour éviter toute perte de matière volatile qui incommoderait d'abord, et provoquerait la rapide disparition du pouvoir révulsif des sels. Ajoutons que, comme toujours en parfumerie, il faut, outre ces qualités spéciales, des qualités absolument indispensables pour les sels révulsifs comme pour tous les cosmétiques : aspect nouveau, ornementation originale, présentation savante, baptême d'actualité, etc.

Ainsi le parfumeur d'aujourd'hui ne doit pas être seulement chimiste, mais artiste, psychologue... que sais-je encore ! D'ailleurs, il a maintes fois trop bien prouvé qu'il était tout cela, et même davantage, pour qu'on ait le moindre doute sur l'excellence de ses talents divers. Aussi est-ce avec la presque certitude de voir bientôt le problème résolu que nous lui signalons le moment opportun à modifier, moderniser, mettre en vogue, transformer en « sels français », incomparablement supérieurs, les sels « anglais » et « américains » de la parfumerie classique.

A. Chaplet.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



L'inactivité du Salol dans les dentifrices et dans les collutoires

Le Dr Alfred Vagniello, du Laboratoire chimique de l'hôpital militaire principal de Venise, a entrepris une série de recherches sur l'efficacité antiseptique du salol. Il est bien connu que le salol en milieu alcalin et en présence du suc pancréatique se dédouble en acide salicylique et phénol. Ce dédoublement n'a pas lieu dans l'estomac, milieu acide. Le dédoublement est parfois incomplet dans l'intestin ou même nul, si la sécrétion pancréatique ne se fait pas, comme dans le cas de jeûne, et est fébrile, etc.

Cette stabilité du salol en milieu acide étant bien et dûment constatée, il était intéressant de rechercher quelle était l'efficacité antiseptique des dentifrices à base de salol, et l'on sait que c'est la majorité. Les dentifrices de formes diverses : élixir, pâte, poudre, ont été expérimentés sur différentes personnes, sujets sains, sujets atteints de gingivite ou de stomatite, non fumeurs, fumeurs de cigarette, de cigare, de pipe. Les dentifrices furent employés soit le matin à jeun soit une heure après le premier repas. Le dentifrice fut gardé dans la bouche de dix à vingt minutes pour qu'il pût s'imprégner des substances qui tapissaient la muqueuse buccale. Le liquide de rejet fut

recueilli dans des capsules de verre ou de porcelaine.

La recherche de l'acide salicylique donne des résultats négatifs.

Les poudres et les pâtes employées furent également, à l'analyse, trouvées aussi riches en salol après l'opération qu'avant. Seule une pâte dentifrice dont la formule comportait du savon donna les réactions de l'acide salicylique et du phénol. Il faut ajouter que ces réactions se retrouvèrent une fois dans l'eau ayant servi à rincer la bouche, mais cette eau avait été abandonnée à elle-même pendant cinq jours, et durant ce laps de temps la salive (liquide alcalin), emportée par l'eau de rinçage de la bouche, avait pu déterminer un commencement de dédoublement. L'effet antiseptique immédiat aurait donc été nul.

L'auteur ne se dissimule pas que c'est une entreprise ardue de changer l'opinion sur la valeur des dentifrices antiseptiques. Les auteurs et les savants sont d'accord pour reconnaître que l'usage prolongé des antiseptiques peut endommager la dentition. En outre, les plus énergiques n'ont de l'efficacité que pendant quelques minutes, alors que, pour être vraiment utile, la fermentation septique devrait être arrêtée pendant 7 à 8 heures au minimum.

Le dentifrice idéal, celui qui sans attaquer les dents ou détruire l'émail, comme la majeure partie des substances soit acides, soit alcalines, aura un pouvoir antiseptique et durable, n'est pas encore découvert.

En ce qui concerne le salol, le cas est tout autre. Comme nous l'avons vu, c'est l'antiseptique à la mode. Il entre dans la composition de la plupart des dentifrices et cependant il ne peut développer son action désinfectante. Les essais que nous avons faits de la composition chimique des dentifrices ayant servi au rinçage de la bouche ne nous révèlent nulle trace de décomposition du salol.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'il serait bon de faire suivre cette étude d'un examen bactériologique que viendraient contrôler les conclusions de notre étude et les corroborer.

(*Bollettino chimico farmaceutico*).



HUILES HYDROGÉNÉES

Comme nous l'avons écrit à plusieurs reprises, la préparation des huiles concrètes pour la savonnerie au moyen de l'hydrogénation des huiles, nous paraît de la plus haute importance pour notre industrie nationale, et il nous paraît utile de mettre sous les yeux des intéressés les principaux dispositifs qui ont été imaginés jusqu'à ce jour pour cette fabrication.

Nous aurons à emprunter beaucoup, pour cette étude, à M. Carleton Ellis, qui a publié maints articles sur cette question, notamment dans les journaux américains de la partie (Soap Gazette and Parfumery).

Ces différentes études sont d'ailleurs résumées en grande partie dans le brevet déposé par ce chimiste en France et en Amérique, et dont voici les points principaux :

L'invention de Carleton Ellis, comme celle de tous les chimistes qui se sont occupés de cette fabrication, a pour but de transformer les graisses et corps gras non saturés en corps saturés par l'action de l'hydrogène en présence de corps catalytiques. Ces derniers, nous l'avons dit au sujet des inventions de notre compatriote Grignard, sont des produits sans action personnelle, mais qui facilitent la réaction des autres corps actifs mis en présence. Ils sont très variables, ce sont des sels, des oxydes métalliques ou d métaux pulvérisés ; ils ont été étudiés par Sabatier et son collaborateur Senderens, par Mailhe, Henle, Willstatter et Mayer, Paal et Amberger, Paal et Gerum, Paal et Roth, Paal et Hartmann, Ipatiew, Padoa et Carughi, Ipatiew et Philipow, Jakowlew, Rakitin et d'autres, aux travaux desquels nous renvoyons nos lecteurs désireux de connaître toute la littérature sur cette question.

Le brevet de C. Ellis vise une méthode continue d'hydrogénation basée sur la formation dans les conditions les plus favorables, d'un courant descendant de corps gras en fusion, contrarié par un courant ascendant de gaz. C'est, en somme, la gravité qui provoque les mouvements combinés qui mettent pendant le temps le plus long les réactifs en présence.

Le conduit est tapissé à l'intérieur de matières catalytiques, telles que le nickel, le cuivre, le fer, le palladium, le platine, le cobalt, le chrome, le manganèse, le titanium le molybdène, le vanadium ou leurs équivalents, à l'état finement divisé ou sous forme d'oxydes.

La source d'hydrogène est comme d'habitude le gaz à l'eau que l'on peut obtenir très riche en hydrogène, comme l'ont établi les travaux de Clair Noël (Thèse de doctorat. Lyon, 1913). Le gaz ayant parcouru la tota-

lité des tubes à réaction est presque entièrement dépouillé de son hydrogène et le résidu peut servir au chauffage de l'appareil. On conçoit que le dispositif que décrit clairement notre gravure met l'huile pure en présence d'un gaz pauvre, puis au fur et à mesure qu'elle est enrichie en hydrogène et par là même plus difficile à traiter, la met en contact avec du gaz de plus en plus riche en hydrogène pur.

Et comme la matière grasse prend une consistance d'autant plus grande qu'elle est plus saturée, il est possible par ce dispositif de chauffer les conduits selon le point de fusion des graisses qu'ils contiennent. Les figures sont assez claires pour se passer de toute autre description.

Il faut 0,68 %, en poids, d'hydrogène pour transformer l'oleine en stéarine et environ la même proportion pour transformer l'acide oléique en acide stéarique, ces deux corps se combinant molécule à molécule selon la formule :

$$C^{18}.H^{34}.O^{2} + H^{2} = C^{18}.H^{36}.O^{2}$$

en pratique, il faut environ 70 mètres cubes d'hydrogène pour traiter une tonne d'oléine.

La possibilité de cette réaction avait été envisagée depuis longtemps : en 1897, Lewkowitsch avait annoncé que les membres de la série oléique sont convertis en acides saturés, mais que l'oléine elle-même résiste énergiquement à l'action de l'hydrogène ; avant lui cependant, Goldschmidt, en 1875, avait réduit l'acide oléique par l'acide iodydrique et le phosphore amorphe à 200/210°. Wilde et Reychler avait obtenu 70 % de la théorie en traitant à 280° l'acide oléique avec de la iodine en présence d'un peu de suif et d'eau acidulée; la chlorine remplaça la iodine dans les essais de Imbert qui travaillait sous une pression de 5 atmosphères pendant 6 heures.

Zurrer, en 1891, chlore l'acide gras et le chauffe avec de l'eau en présence d'un métal finement divisé (zinc).

Tassier, en 1897, réclame la priorité pour un procédé analogue, mais Freundlich et Rosauer, affirment que son procédé ne réussit pas. Certaines maisons ont utilisé pendant un certain temps la réaction de Varentrapt par la potasse caustique ; le procédé de Schmidt par l'action du chlorure à 185° est utilisé par certaines maisons australiennes. Plusieurs brevets sont basés sur l'action de l'acide sulfurique sur l'acide oléique qui donne de l'acide hydrostéarique.

Les procédés analogues sont légion et notre étude s'allongerait inutilement de nouvelles citations ; citons cependant encore le procédé électrique de Magnier, Brangier et Tissier qui utilise en réalité l'action de l'hydrogène naissant.

Nous pourrions enfin citer tous les brevets qui signalent l'action de l'hydrogène en présence d'un catalyseur ou dans des conditions spéciales, sur les différents corps chimiques (notamment sur l'aniline) et qui pourraient s'appliquer aux corps gras : ceux de Senderens, de Le Prince et Siveke, de Normand, de David T.Daye de Washington, de Schwoerer, de Petersen, de Boehringer et Söhne de Kolbe, etc. En réalité, les travaux de Sabatier et de Senderens sont les bases des procédés actuels.

Nos gravures représentent quelques dispositifs originaux : la figure n° 3, l'hélice garnie d'amiante nickelée de Schwoerer ; la figure 4 représente l'appareil de Bedford qui utilise l'action de l'hydrogène sur les vapeurs du corps à traiter, selon les termes précis des premiers brevets de Sabatier qui ne parlent que des actions réciproques des vapeurs ; les figures 5 et 6, les dispositifs de Erdmann qui assurent le contact des deux corps au milieu de fragments de corps inertes mêlés de catalyseur. Les procédés Testrup, Wilbuschewitsh, Shukaff, etc., quoique fort intéressants, ne nous donneraient pas de nouvelles indications pratiques.

En somme, les différents procédés agissent tous de même en mettant en présence le gaz hydrogène et l'huile à transformer en contact avec un catalyseur ; l'action est continue ou au contraire morcelée sur des quantités déterminées d'huile.

Un procès du plus haut intérêt vient d'être jugé devant la haute cour de justice de Londres à l'instigation de Mrs J. Crosfield et Sons détenteurs du procédé Normann, contre la Société Techno-Chemicals Laboratories et Nils Testrup, exploitant leurs procédés chez Lever Brothers à Port Sunlight.

Normann prétendait avoir breveté un fait nouveau en découvrant la possibilité de l'action de l'hydrogène sur un corps liquide, alors que Sabatier n'avait parlé que de vapeurs. Il revendiquait par conséquent la propriété de tous les procédés traitant les huiles à l'état liquide.

Mais la cour a jugé que certaines incertitudes et inexactitudes du brevet Normann ne permettaient pas de le prendre en considération et qu'il est impossible de lui laisser le monopole revendiqué. Les intéressés ont interjeté appel, mais il est probable que le jugement sera confirmé et que le procédé Sabatier, considéré comme le premier de fait et tombé dans le domaine public, permettra à beaucoup de fabricants d'utiliser ces procédés si intéressants.

Espérons que les Français ne resteront pas en retard. Pour la fabrication des savons de ménage, comme pour celle des savons de toilette, les huiles hydrogénées ont une importance capitale.

G. COURTY.

Fig. 1.

6

7

1

Fig. 2.

Fig. 3

Fig. 5

Fig. 4

Fig. 6

HYDROGÉNATION DES HUILES

1 et 2. Appareils C. Ellis. 3. Hélice de Schwoerer. 4. Alambic de Bedford. 5 et 6. Dispositifs Erdmann.



INFORMATIONS

Palmes Académiques

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir que M. Poincaré, lors de son dernier voyage en Angleterre, a remis à notre collaborateur M. Paul Villain, les Palmes académiques « pour services spéciaux rendus au Jury International des Expositions de Bruxelles 1910 et de Turin 1911, comme jury britannique ».

Tous nos compliments au nouveau promu.

Syndicat Lyonnais de la Parfumerie

Le nouveau syndicat a nommé comme suit son bureau pour 1913 :

Président d'honneur : M. Simon.

Président actif : M. Laurent Vibert.

Vice-présidents : MM. R. Prudhomme, A. Lœffler.

Secrétaire : M. R.-M. Gattefossé.

Trésorier : M. A. Pitiot.

Conseillers : MM. Salarnier, Sebellen.

Questions de Régie

EMPLOI DES LAISSEZ-PASSER N° 5 D PAR LES NON ENTREPOSITAIRES

Note autographiée n° 881 du 17 juin 1913

Consultée sur le point de savoir s'il pouvait être fait usage de laissez-passer 5 D pour la circulation des produits de parfumerie libérés d'impôt, l'administration en a autorisé l'emploi par la note reproduite ci-après :

« L'administration estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que les fabricants ou les dépositaires de produits de parfumerie dont les droits ont été déjà acquittés, soient admis à bénéficier du système de laissez-passer 5 D dans les conditions prévues pour les détaillants, jusqu'à la limite de 4 litres de produits en volume par destinataire.

Monsieur le Directeur est en conséquence autorisé à remettre des registres de laissez-passer aux intéressés qui en feront la demande. »

EXTRAIT DE LA LOI DE FINANCES

La Publicité

TIMBRE DES AFFICHES : LES CALENDRIERS RÉCLAME

Application de l'article 17 de la loi du 8 avril 1910 aux affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites, apposées dans un lieu public et couvert.

M. le rapporteur général de la Commission du budget, lisant. — Messieurs, dans votre première séance du 27 février 1913, vous avez renvoyé à la Commission du budget un article additionnel proposé par l'honorable M. Noël et appuyé par l'honorable M. Bedouce, tendant à exempter du droit de timbre les calendriers mobiles lorsque les mentions commerciales qui y sont inscrites ne dépassent pas une certaine partie de leur surface totale.

La Commission du budget a étudié un texte de concert avec l'administration, et elle vous le propose, d'accord avec le gouvernement, sous la forme suivante :

« *Art. 14 ter.* — A partir de la promulgation de la présente loi, les affiches sur papier ordinaire, imprimées ou manuscrites, qui sont apposées, soit dans un lieu couvert où le public a accès, soit dans une voiture, quelle qu'elle soit, servant au transport du public, sont assimilées, en ce qui concerne le tarif du droit de timbre exigible, aux affiches sur papier préparé ou protégées visées par l'article 17 de la loi du 8 avril 1910.

« *Art. 14 quater.* — A partir de la promulgation de la présente loi, les calendriers mobiles apposés dans un lieu couvert, où le public a accès, sont exempts du droit de timbre si leur dimension ne dépasse pas un quart de mètre carré et si les mentions commerciales qui y sont inscrites n'excèdent pas un cinquième de leur surface totale.

(Cet article, mis aux voix, est adopté).



ESSENCE D'ASPIC FRANÇAISE

Nos critiques — encore que fort bénignes — n'ont pas toujours eu l'heur de plaire à MM. Schimmel qui nous ont infligé la peine « afflictive » (à leur point de vue) de ne plus recevoir leur bulletin. Ceux qui le reçoivent n'y tiennent pas toujours tellement qu'on ne puisse s'en procurer aisément dans le commerce.

Nous relevons dans le dernier une erreur qui montre assez que le bulletin — encore

que notoirement scientifique — est surtout une feuille commerciale, et comme Revue de Défense des intérêts nationaux, nous nous devons de la relever. Il s'agit de l'essence d'Aspic :

« La France — disent ces savants commer-
« çants — n'a pu entrer en ligne de compte
« pour la fourniture de fortes quantités de
« cette essence, car elle a été absolument hors
« de prix. Aussi tous les intéressés se sont-
« ils précipités sur les régions de production
« de l'Espagne, où s'est alors déroulée une vé-
« ritable chasse aux achats. Malheureuse-
« ment et comme cela devait arriver, les cotes
« ont graduellement et constamment haussé...
« l'Essence correspond d'ailleurs entièrement
« à celle que nous recevions jadis de
« France ».

Nous ne pouvons laisser passer cette affirmation cavalière sans protester énergiquement. Les cours de l'essence française sont à parité avec ceux de l'essence espagnole mais la qualité n'est pas à comparer. Si ces Messieurs distillaient eux-mêmes leur Aspic en France comme ils y distillent une partie de leur Lavande, ils ne manqueraient pas de proclamer que l'Essence française est la meilleure, ce qui n'est d'ailleurs mis en doute par personne.

Comme pour les vins, nous avons des crus d'essence d'aspic renommés dans le Var, l'Hérault, le Vaucluse et ailleurs, que connaissent bien les acheteurs d'essences de lavande (surtout ceux qui aiment les hauts titrages en éthers) qui apprécient tous les services qu'ils peuvent rendre pour les coupages.

En dehors de ces essences remarquables qui se paient toujours 3 et 4 fr. de plus par kilog. que les essences courantes, les Aspics français sont toujours supérieurs aux essences espagnoles les plus pures. Le fait est reconnu même par les Espagnols qui s'efforcent, de leur mieux, à copier notre produit.

La tendance commerciale de cette information est d'autant plus visible que quelques pages plus loin, MM. Schimmel conseillent comme le meilleur le Romarin français, d'abord parce que c'est vrai et... ensuite parce qu'ils en ont un stock important...

Nous admettons volontiers qu'au point de vue chimique les essences exotiques ressemblent quelquefois énormément aux essences françaises, mais si l'analyse est un élément d'appréciation qui permet d'éliminer les produits notoirement fraudés, l'examen organoleptique n'est dédaigné que par ceux qui n'ont pas le moyen de l'exercer, faute d'un développement suffisant de leur sens olfactif. Entre deux essences authentiquement pures, le vrai parfumeur sait choisir, la Revue anglaise *Parfumery and Essential Oil record* le répétait encore dernièrement et nous ne saurions trop le redire.

Outillons-nous scientifiquement, c'est nécessaire, mais développons aussi notre éducation sensorielle sans laquelle nous ne serons jamais que des chimistes, mais non pas des parfumeurs. Cela nous évitera d'accepter les yeux fermés des affirmations intéressées comme celle que nous venons de citer.

P. M.



LES GRAMINÉES AROMATIQUES[1]

III

Le Palmarosa Oil

Avec le « palmarosa » nous terminons l'étude des principales graminées intéressant le parfumeur. Généralement connue en France sous les noms de *géranium de l'Inde* ou de *géranium de Turquie*, cette plante ne doit son appellation qu'à une similitude d'odeur de son essence avec celle du pelargonium, communément et à tort appelé géranium ; là se borne toute leur parenté. Les Anglais l'appellent *palmarosa oil, reisa-grass* et aussi, mais par erreur, car il s'agit d'une variété différente et nettement inférieure, *ginger-grass*. Dans l'Inde, on la désigne par le mot général de *Tuyan-dha-rosa*, mais on établit une distinction en *motiya* et *soufiya* qui s'appliquent bien à la même plante, mais à deux stades différents de sa floraison, savoir, le premier, aux « palmarosa » dont les fleurs, récemment épanouies, sont d'un blanc-bleuté pâle, et le second aux « palmarosa » dont les inflorescences, devenues rouges, sont près de disparaître. Ceci s'explique parfaitement par des raisons commerciales, étant donné que certains distillent les plantes au début de leur floraison, alors que d'autres attendent, pour les traiter, que les fleurs soient devenues rouges. Il en résulte deux essences nettement différentes par leur qualité. L'infériorité des « Soufiya » est même à ce point marquée que leur essence serait difficilement vendable si l'on ne procédait à leur coupage à l'aide d'essence de « motiya ».

(1) Voir P. M. 1912, pages 135-136 : La Citronelle ; pages 149-150 : Le Lemongrass.

Il était par suite nécessaire de prévenir toute confusion en donnant à chacune d'elles un nom distinct. On ne peut s'empêcher de remarquer toutefois qu'il eût été autrement simple, une fois cette infériorité constatée et connue dans sa cause, d'y remédier en ne distillant plus que les seules « motiya » sans leur laisser jamais le temps d'arriver au stade « soufiya ».

Au point de vue botanique, tous les auteurs se rencontrent pour les ranger parmi les « andropogon », mais, par contre, la plus grande confusion règne quant aux variétés et sous-variétés à admettre dans ce genre sous le nom d'*Andropogon Schœnanthus* ou d'*A. Martini*. Il convient de remarquer, à ce propos, que *Ch. Sawyer* consacra plusieurs années à clarifier un peu ces complexes dénominations et mourut sans avoir pu terminer la classification scientifique des nombreuses plantes appartenant à ce genre trop vaste et toujours mystérieux des « andropogon ». Il est, par suite, vraisemblable d'admettre qu'entre toutes ces multiples variétés et entre les deux genres « Andropogon » et « Cymbopogon » eux-mêmes n'existent que d'instables différences de détail, susceptibles d'apparaître et de disparaître sous l'influence du climat ou du sol. Entre les termes extrêmes, bien distincts par des différences morphologiques nettement accusées, doivent se placer une infinité d'intermédiaires qui déroutent les chercheurs. Et ceci est d'autant plus plausible que certaines essences, provenant de cette plante protéiforme, présentaient à la fois les caractères du palmarosa et ceux du lemon-grass ; en sorte que, étant donnée l'extrême sensibilité avec laquelle cet Andropogon réagit au milieu, il devra pouvoir être considéré, tantôt comme une plante à géraniol, tantôt comme une plante à citral.

Comme ses sœurs, la citronnelle et la verveine de l'Inde, le palmarosa voit ses racines s'asphyxier et pourrir rapidement dans les sols trop humides, encore qu'il faille beaucoup d'eau à cette plante curieuse pour végéter convenablement. Aussi la rencontre-t-on sur les collines et les plateaux et non dans les vallées ou cuvettes, en terrain léger et perméable et non en terre forte, beaucoup moins en sol plat qu'en terre ondulée, les ondulations jouant ici le rôle que nous demandons aux billons dans les terres argileuses pour permettre aux racines de se développer au-dessus des couches trop humides.

L'Andropogon Schœnanthus croît à l'état spontané dans la zone équatoriale de l'Afrique Occidentale, dans nombre d'îles de l'Océan Indien et dans toutes les Indes, aussi bien à l'Orient qu'au Centre et à l'Occident. Sa multiplication et sa culture se font exactement comme pour la verveine citronnée, car, comme elle, elle est peu exigeante et fort envahissante si son système radiculaire ne baigne pas dans l'humidité. Les zones cultivées, du reste, ne représentent que des superficies insignifiantes à côté des énormes espaces où ce géranium croît à l'état sauvage. Et lorsqu'arrive l'époque de la cueillette, après la saison des pluies, c'est-à-dire vers le mois de septembre, on assiste dans l'Inde septentrionale et centrale au même spectacle que nous constatons chaque année, dans le Vivarais et le Dauphiné, pour la lavande et l'aspic. De modestes industriels, munis d'un alambic rudimentaire, gagnent les centres de production et s'installent au bord d'un ruisseau et à proximité d'un bois qui leur fournissent, celui-ci le combustible, et celui-là l'eau nécessaire au fonctionnement de leur primitive et provisoire installation. Un simple bambou tient lieu de col de cygne et, comme il faut souvent économiser l'eau, on enregistre de fréquents « coups de feu » qui ne vont pas sans nuire fortement à la qualité de l'essence obtenue. Le rendement est, en outre, très faible ; il ne faut pas moins de 300 à 400 kgs d'herbe sèche pour obtenir 1 kg d'essence de palmarosa. Celle-ci, placée dans des outres de peau, est acheminée à dos de zèbre vers les centres très éloignés, dont Bombay est de beaucoup le plus important, où se fait le tri et la mise en grands bidons de cuivre étamé en vue de l'exportation. Celle-ci se fait en majeure partie par les ports de la Mer Rouge d'où on dirige l'essence vers la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre, qui sont les principaux pays importateurs. Coûtant de 10 à 12 francs le kilog dans les centres producteurs, les frais de transport et la rémunération des intermédiaires élèvent ce prix à 20-30 francs à son arrivée en Europe. Cette essence n'en reste pas moins à des cours inférieurs de moitié à ceux de l'essence de géranium qui nous arrive de la Réunion ou d'Algérie ; mais, en dehors de toute autre considération, cela s'explique par la plus grande pureté et la finesse autrement accentuée de cette dernière. Toutefois, la première n'en garde pas moins un intérêt indiscutable en raison même de ce bas prix, car, il faut bien le reconnaître, elle sert à peu près uniquement à « couper », nous n'osons pas dire « à adultérer » l'essence de géranium, laquelle, à son tour, est fréquemment employée à frauder l'essence de roses, qui est très chère.

C'est, en effet, par son principal constituant, le géraniol, et par les éthers de cet alcool que l'huile de géranium des Indes intéresse le parfumeur. Parmi ces éthers dominent les éthers caproïque et acétique qui valent, avec le géraniol, cette odeur spé-

ciale, participant à la fois de la rose et du géranium vrai, au palmarosa oïl. Entre autres composants, on lui reconnaît encore le dipenthène, et, d'après quelques auteurs, la méthylhepténone, mais celle-ci reste discutée.

Cette huile n'échappe pas, elle non plus, à l'appétit de lucre qui caractérise les fraudeurs. On y a maintes fois reconnu la présence d'huiles de cèdre, de gurjum, d'essence de térébenthine, de paraffine, de pétrole ou d'huiles grasses comme l'huile de coco. Seulement, toutes ces additions adultérines ne vont pas sans altérer sensiblement le degré de solubilité du palmarosa dans l'alcool, solubilité qui s'abaisse alors au-dessous du taux normal (1 d'essence pour 3 d'alcool à 70°), proportionnellement à la quantité d'adultérant ajoutée.

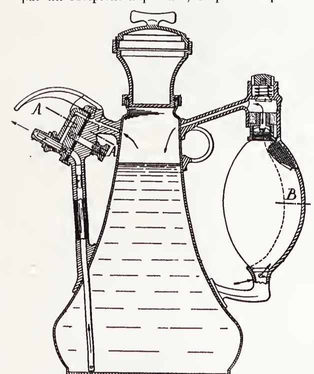
Pour terminer, signalons que l'essence de Palmarosa, dont Maxwell fut le premier à constater l'existence, il y a près de 90 ans, jouit de la réputation, auprès des médecins hindous, d'être un remède spécifique des maladies du cuir chevelu, et, à ce titre, d'être souverain contre la calvitie. Si vraiment le fait était scientifiquement vérifié, c'en serait fait de la fortune des quelques mille spécialités qui prétendent à la même vertu. Et ce serait tant pis pour la parfumerie, car le géranium des Indes atteindrait rapidement des cours qui le rendraient inabordable pour ses actuels et plus modestes usages. On aime tant, à notre époque, se faire des cheveux ! !

G. Charrière,
ingénieur agronome.



Vaporisateur

Voici un nouveau vaporisateur de grande dimension pouvant être manœuvré d'une seule main. Il est essentiellement constitué par un récipient à parfum, et par une poi-



gnée creuse dont la partie médiane B, en forme de coquille, peut recevoir une poire de caoutchouc engagée par ses deux extrémités dans des évidements appropriés. Les clapets d'aspiration et de refoulement sont prévus comme d'usage. Pour l'emploi, l'opérateur prend l'appareil par la poignée et engage son doigt dans l'anneau, les autres doigts entourant la poire et la manœuvrant. L'air comprimé refoule le liquide par le tube plongeur pendant que l'air comprimé arrive par l'ajutage supérieur et provoque la vaporisation. Un capuchon protège la tuyère de projection contre tout choc.

Appareil décoratif que tout magasin doit posséder. L'inventeur est M. A. de Belinay.

Tubes en Cellophane

Nous avons donné quelques indications sur ce nouveau produit qui remplace avec profit la baudruche, la gélatine, le papier, le celluloïd, etc., dans beaucoup de leurs emplois.

C'est un corps transparent (Xanthate de sodium cellulosique) absolument imperméable aux parfums et aux corps gras.

L'idée de l'utiliser comme tube comprimable (collapsible tube) devait venir tout naturellement à un fabricant de tubes en étain, las de voir hausser constamment le prix des métaux.

Et le brevet de M. J.-E. Brandenberger (451.485) décrit la fabrication de ces tubes que nous verrons bientôt dans le commerce et qui seront très pratiques pour les vaselines parfumées.

Nouvelle matière première

M. Monin, chimiste et nouveau venu dans notre profession, a constaté, avec juste rai-

son, que le principal défaut de toutes les compositions utilisées jusqu'ici pour la fabrication des fards, crèmes, pâtes et poudres de toilette est le peu de garanties qu'elles offrent au point de vue aseptique. Son invention est justement relative à la préparation d'une poudre offrant toutes garanties à cet égard : elle est obtenue comme suit :

La fabrication du phosphore au moyen des os dégélatinés donne comme résidu un sulfate de chaux précipité légèrement phosphaté et quelque peu gélatineux encore. Ce sulfate de chaux est traité par calcination en vase clos à 800° : il est ainsi débarrassé de toute trace de phosphore et de gélatine. Sa blancheur est éclatante et son impalpabilité absolue, ce qui le rend éminemment propre à servir de base à tous les produits de toilette. Car un précipité chimique se présente sous forme de poudre dont les molécules ont une ténuité qu'il est impossible d'obtenir par le broyage et le bluttage le plus parfait.

On l'emploie tel quel pour les poudres de riz sans rien y ajouter et on le mélange en proportion convenable aux excipients connus pour obtenir les pâtes et les crèmes (brevet n° 451,512).

Combinaison de parfums

Voici une découverte d'une application moins immédiate que les précédentes et qui rappelle par certains côtés une nouvelle qui a été publiée dans cette revue sur les vertus psychologiques des parfums.

L'inventeur dit en effet ceci :

Les parfums non seulement procurent l'agrément, mais encore ils influencent les personnes qui s'en servent en les calmant, hypnotisant, ou, au contraire, en les stimulant, excitant, égayant, etc. Cela dépend des essences qui forment la base des parfums.

Il arrive souvent qu'une personne qui a besoin de calme et de repos, par exemple, se serve de parfum excitant et en souffre sans s'apercevoir d'où vient ce surcroît d'excitation.

Pour éviter de pareilles méprises, l'inventeur groupe les parfums d'après leurs vertus :

La Lavande, la Rue, la Valériane, sont calmantes, pour en changer l'odeur on peut leur ajouter des parfums neutres, tels que la rose, l'ylang, la violette, etc. Les parfums stimulants sont à base de romarin, patchouli, menthe poivrée, etc.

Le brevet ne pèche que par un point, à notre avis très important, c'est que ces vertus ne doivent pas être spécifiques aux parfums indiqués ; mais bien correspondantes aux réceptivités, aux idiosyncrasies des personnes qui les respirent.

Quoi qu'il en soit, il serait curieux de connaître les travaux qui ont amené l'auteur, M. Pollak, à sa classification et nous serions heureux de voir notre chef de rubrique thérapeutique, le Dr Forgues, reprendre ces essais pour les communiquer officiellement aux sociétés savantes.

Utilisation des fonds de bouteille

Ne faisons pas de confusion. Il ne s'agit pas de l'utilisation des vieux fonds de bouteille que savent si bien pratiquer les cafetiers et autres restaurateurs, mais bien de ce que la langue française, si précise, appelle des culs de bouteille,c'est-à-dire la cavité inférieure qui n'est généralement pas utilisée. Les inventeurs, MM. Lautier fils, de Grasse, ont pensé, avec juste raison, que c'est là de la place perdue sans motif sérieux. Et de breveter cette idée originale : Le cul de bouteille sera récipient lui aussi et pourra contenir par exemple, pour une bouteille d'huile d'olive, des olives et du savon ; pour une bouteille de champagne, des biscuits ; pour une eau de toilette, une boîte de poudre de riz ou autre petit accessoire agréable. Cette idée qui paraît insignifiante ou même comique fera son chemin, car elle est vraiment pratique dans toute la force du mot.

Les poudres minérales

La base de toutes les poudres minérales de parfumerie et des poudres dites « de riz », est de plus en plus le talc. Il convient bien entendu de choisir un talc très blanc et très pur et d'éviter les produits par trop ordinaires. Nous venons de recevoir un échantillon de Vienne (sous la marque Amiolin) ; c'est une poudre très fine et très blanche absolument impalpable et de toucher très souple. A l'essai, elle se révèle très adhérente et tout à fait neutre. Le fabricant, M. E. Elbogen, le tire d'une mine située à Oberdorf, près de Bruk, en Styrie ; la matière première est une stéatite un peu verdâtre qui devient tout à fait blanche au raffinage.

L'institut royal d'examen des matériaux en a donné l'analyse suivante :

Pertes à la calcination 6,06 % dont 0,99 % d'acide carbonique.....	6,06 %
Acide silicique..................	59,75 %
Alumine	1 %
Oxyde de fer..................	0,40 %
Magnésie	32,67 %
Acide sulfurique...............	Traces
Chaux	0,00 %

Il convient donc pour tous les usages délicats, notamment pour les poudres à poudrer, les poudres mentholées, etc.

TROP DE BLUFF

Peut-on admettre que le grand public est capable de « gober » sans broncher les affirmations fantastiques de nos modernes vendeurs d'orviétan ? Les déclarations de plus en plus extraordinaires que l'on rencontre chaque jour dans tous les journaux — et non des moindres — pourrait le faire croire.

Le dernier-né de ces produits baroques est un « Extrait de plante qui donne leur couleur naturelle aux cheveux », mais se défend d'être une *teinture* : « C'est un liquide incolore, d'origine purement végétale, qui se trouve dans toutes les plantes et dans toutes les fleurs et sans lequel celles-ci se décolorent et meurent. »

Je craindrais, pour mon compte, qu'il ne donne à mon poil une nuance verte ou rose, « tout à fait végétale », mais il n'y a rien à craindre : le laboratoire municipal et la Sorbonne sont si bien mêlés à l'affaire qu'on doit pouvoir se plaindre à eux si tout ne va pas admirablement.



Cultures de roses blanches à Gien (Var)

Pourquoi, en effet, ce suc végétal ne contiendrait-il pas la proportion indispensable de sel métallique pour donner, avec l'hyposulfite qu'il y faut mêler *secundum artem*, le sulfure coloré qui « donne aux fleurs leur nuance et sans lequel elles meurent ».

M. le professeur Florence, qui a eu, de par ses fonctions d'inspecteur de la pharmacie et des professions assimilées, l'occasion de s'occuper de ces produits, nous citait un cas analogue où les affirmations du prospectus avaient convaincu même l'avocat défenseur :

« Pourquoi donc, Messieurs, la plante de Madagascar dont se sert mon client ne contiendrait-elle pas la proportion de nitrate d'argent qui a été trouvée à l'analyse de notre lotion végétale ? »

Evidemment...

Nous aurions souvent à exercer notre incrédulité en lisant les annonces du même genre : mais le public, comme autrefois sur le Pont-Neuf, baye, achète et paye. N'est-ce point assez ?

Ecoutons celui-ci : son produit « agit sur les racines des cheveux comme le soleil sur celles des plantes »... des plantes qui poussent la racine en l'air, bien entendu, et les feuilles enfouies, sans quoi l'action serait par trop minime.

Un troisième, qui n'est cependant ni mécanicien ni ingénieur (quoique fort ingénieux), « visse les cheveux sur le cuir chevelu », on est sûr ainsi qu'ils tiendront, à moins que la tête ne tourne.

Un autre « réveille, stimule et vivifie les cellules pigmentaires », c'est bien, mais « ranime la circulation de la matière colorante (?) comme de la sève qui gonfle l'arbuste (?) ». La sève des arbres doit être brune dans l'écorce, verte dans les feuilles, et celle des cheveux est noire ou blonde, voilà un point fort intéressant définitivement acquis à la science.

Dans la branche « Produits de beauté », les apophtegmes sont tout aussi nombreux. Voici un produit pour la beauté des seins dont « il faut arrêter l'emploi au moment voulu pour éviter que le buste ne prenne trop d'ampleur » ; les gravures donnent d'ailleurs des exemples de dames ayant exagéré...

Un produit concurrent affirme avec gravité « qu'il ne faut pas appliquer du produit là où on ne veut pas que la chair repousse », formule adoptée d'ailleurs par un marchand de produit capillaire. La formule fut donnée à l'inventrice par « la Divine Providence »... toujours en veine de fécondité créatrice, sans doute.

Le dépilatoire « X... » dissout le poil comme l'eau dissout le sucre ».... Du moins celui-ci n'a-t-il pas le mérite de l'invention.

La liste serait interminable, mais nous allons créer une rubrique spéciale, un « Musée des horreurs », dans lequel nous publierons les inventions saugrenues des charlatans qui déshonorent notre profession (1).

Avec le professeur Florence, nous souhaitons un assainissement vigoureux et une purification des pages d'annonces des journaux. Ce n'est pas qu'à nous que les publicistes font tort en acceptant des annonces charlatanesques, c'est à eux aussi, et nos grands industriels devraient bien le leur faire voir.

Est-il intéressant, pour une grande et sérieuse marque, de se trouver en promiscuité avec de telles maisons ? Qu'il se forme donc un syndicat d'annonceurs chargé de la police des quatrièmes pages et exigeant des journaux le contrôle et la garantie des affirmations contenues dans les réclames. Les plus grands journaux américains ont pris cette voie et s'en trouvent bien. En France, un magazine fort intéressant, *Science et Vie*, prend la responsabilité de toutes ses annonces... aussi n'y voit-on que de bonne publicité et s'y trouve-t-on en honorable compagnie.

M. le professeur Florence souhaite que la loi de répression sur les fraudes intervienne en l'espèce et que la « tromperie sur marchandise » soit invoquée pour entamer les poursuites. Nous y voyons un inconvénient : cette façon de faire retomberait immanquablement sur des innocents, comme déjà, d'ailleurs, la loi actuelle. Tel laitier est rigoureusement condamné parce qu'après trois expertises contradictoires on « suppose » son lait mouillé ; tel pharmacien est condamné et discrédité parce qu'une matière première (notoirement inutile d'ailleurs dans la composition incriminée) est trop vieille. Tel autre est puni parce que sa lotion quinine ne contient que des traces de quinquina.

Et voilà, dit l'honorable professeur, où est l'anomalie : comment admettre que le parfumeur, à l'abri de soi-disantes habitudes commerciales, soit autorisé à vendre de la lotion quinine sans quinine alors que le pharmacien ne peut se permettre de telles libertés ?

Le pharmacien, à notre avis, n'est pas un commerçant comme les autres et, tel la femme de César, il ne doit pas être soupçonné ; mais dans la Parfumerie comme dans mille autres métiers, la « tromperie sur marchandise » serait invoquée à tout instant : la poudre de riz contient encore un peu de riz, mais pas trop... l'eau de Cologne ne vient pas de Cologne (tromperie sur l'origine) ; les crèmes et les laits de beauté ne contiennent ni crème ni lait ; il est même des poudres de riz « liquides » qui ne contiennent ni poudre ni riz... et combien d'autres !...

Bref, si la méthode de répression est difficile à découvrir, l'œuvre à accomplir n'en est pas moins urgente et nous nous associons de tout cœur au souhait du Professeur Florence pour la moralisation du commerce.

Mais qu'on ne charge pas le parfumeur de tous les péchés d'Israël : « On ne saurait trop se garder, dit un pharmacien, des produits préparés par des industriels, coiffeurs ou parfumeurs sans titres scientifiques » ; cependant, dans le dossier d'annonces que nous venons de dépouiller figurent plus de moitié de pharmaciens, et leurs annonces ne sont pas les plus innocentes... loin de là.

Il n'y a donc pas de distinction à faire entre diplômés et non diplômés, les charlatans sont de tous les temps comme de tous les pays et de toutes les professions : que les honnêtes gens se liguent contre eux, c'est le seul et unique moyen.

R.-M. Gattefossé.



Création de roseraies dans les pays favorables

Ce paragraphe comprend non seulement l'application des principes qui résultent des essais tentés selon les indications du chapitre précédent, mais aussi la multiplication des cultures de roses à parfum ordinaires et surtout l'industrialisation des cultures déjà existantes dans certains pays. Nous renvoyons nos lecteurs à notre article sur les Roses d'Espagne et nous donnons ci-dessous quelques extraits d'un rapport de la plus haute importance que nous venons de recevoir sur les Roses du Liban.

Notre correspondant à Tripoli de Syrie,

(1) Nous prions nos lecteurs de nous envoyer toutes celles qui leur tomberont sous les yeux. N. D. L. R.

(2) Voir P. M., Juillet 1913, p. 81.

dont on connaît déjà les travaux sur les essences d'Agrumes, qui a obtenu de très bons résultats dans l'utilisation des fleurs de fruits et des feuilles des nombreux orangers de Syrie et qui cultive également la Cassie, la Violette et diverses autres fleurs à parfum, nous envoie une étude dont nous citons les passages suivants :

« Bicharré est un grand village de 6.000 habitants, au Nord du Mont Liban, à l'extrémité de la riche vallée de Kadischa ; il est entouré de hautes montagnes, ce qui rend son climat superbe et sa température douce malgré sa haute altitude (1200 mètres). Nous sommes à deux heures à peine des fameux Cèdres du Liban et cependant, toutes les fleurs viennent ici à profusion : on y voit le Jasmin, la Rose, l'Œillet, le Lilas, la Violette et plusieurs autres fleurs très parfumées dont je ne connais pas les noms.



Déchargement des Roses (Usine Sozio et Andrioli)

« Toute la vallée de Kadischa, ainsi qu'une autre vallée avoisinante, est indiquée pour la culture industrielle de la rose. Il y a plusieurs mois que je les parcours et les étudie et les renseignements que j'ai recueillis m'ont pleinement convaincu ,il sera très facile de faire ici concurrence à la Bulgarie.

« Si l'exemple était donné par une union de quelques intéressés, tous les paysans auraient vite fait de nous imiter : ils ne savent que faire de leur terrain, cultivent le mûrier qui ne leur rapporte presque rien, mais n'ont jamais eu l'exemple d'une culture plus rémunératrice qu'ils accueilleraient à bras ouverts.

« Une société pourrait encourager la plantation d'autres fleurs et utiliser en attendant celles qui viennent actuellement en abondance, notamment la cassie, suivant l'exemple de MM. Lautier fils, de Grasse, qui ont parfaitement réussi dans les environs de Beyrouth.

« Dans le Dennieh, au nord-est de la valée de Kadischa, les rosiers sont déjà abondants, mais la région est peu sûre et peuplée de brigands peu recommandables. Les vallées de Kadischa et de Jouhite sont au contraire exclusivement habitées par des chrétiens paisibles et laborieux : on y est aussi tranquille qu'en France et un Français aurait la facilité d'y faire de belles affaires. Il nous sera aisé de grouper sur place des propriétaires et des capitalistes qui fourniront la plus grande partie de l'apport, à condition que l'exemple leur en soit donné par des Européens ».



Transport de la rose à dos d'âne à Chateauneuf

Ce rapport dont l'exactitude et la sincérité

ne peuvent être mises en doute, nous vaudra certainement une correspondance intéressante, nous sommes d'ailleurs tout disposés à mettre nos lecteurs en rapport avec les intéressés et à les aider, si cela leur paraît utile, par une étude sur place.

Dans les nombreux articles que nous avons consacrés à la rose, nous avons cité souvent les différentes régions du Sud-Est de la France comme éminemment favorables à la culture des roses. Lyon est même considéré, un peu partout, comme étant la capitale de la culture des roses en France, comme en témoignent les nombreuses récompenses remportées à l'Exposition de Gand, cette année, par les rosiéristes lyonnais (1). Mais, plus que partout ailleurs, la circonspection est de règle dans le Lyonnais et il semble bien d'ailleurs que le coût élevé de la main-d'œuvre agricole et les froids assez vifs sont susceptibles de compromettre quelquefois les rendements. Les roseraies existantes y sont cependant en pleine prospérité, il suffira d'implanter petit à petit et par l'exemple, l'idée de l'utilisation, pour le parfum, des fleurs actuelles et la création de plantations spéciales pour la parfumerie de variétés sélectionnées.



Un wagon de roses sur le Sud-France

Espérons que ces tâtonnements des débuts n'ont pas découragé complètement les innovateurs et que les cours élevés de ces années vont relever leur courage un moment affaibli.

La question de la Rose est en bonne voie d'être résolue et nous sommes sûrs que les hommes hardis qui sauront prendre l'initiative des premières plantations, verront leurs efforts magnifiquement récompensés.

R.-M. Gattefossé.

L'AMBRE GRIS



L'ambre gris ou *ambra grisea*, est un produit odorant naturel ; son odeur douce et tenace est utilisée et très appréciée comme fixateur.

D'origine mystérieuse, ce produit n'a vu sa formation élucidée que ces dernières années.

Il faut dire aussi que son lieu d'origine éloigné de tout centre civilisé ne permettait que difficilement l'étude scientifique de la formation de l'ambre. En effet, le lieu d'origine est l'Océan Indien, et on recueille l'ambre sur les côtes de Java, Surinam et Madagascar.

Au point de vue chimique, sa constitution est peu avancée.

Il y a évidemment à cela une raison primordiale, c'est le prix très élevé de cette substance ; il faut songer que l'ambre vaut actuellement près de 5.000 fr. le kilogr.

Cependant, signalons les travaux très intéressants de M. Riban.

La bibliographie sur cette question étant mal faite, rappelons les mémoires les plus intéressants :

(1) Voici les récompenses décernées :

Grand prix avec félicitations du Jury, M. Croibier, rosiériste à Vénissieux.
Grand prix : M. Guillot, rosiériste à Lyon.
Grand Prix : M. Pernet-Ducher, rosiériste à Vénissieux.
Grand Prix : M. Voraz, horticulteur-rosiériste à Lyon.
Médaille d'or : M. Reymond, rosiériste à Villeurbanne.
Ces distinctions viennent une fois de plus témoigner du mérite incontesté de nos rosiéristes de la région lyonnaise.
Une médaille d'or a été également décernée à la Société française des Rosiéristes, dont le siège est à Lyon, ville essentiellement rosicole.

Bibliographie :

Virey. — Journ. de Pharm., t. V, p. 385.

Vogel. — Journ. de Pharm., t. V, p. 216.

X.. — Journ. de Pharm., 3e série, t. XXV, p. 49.

Pelletier et Caventou. — Journ. de Ph., t. VI, p. 49, année 1820.

Pelletier. — Ann. de Phys. et Chimie, t. 51, 187, année 1832.

G. Pouehet. — Comptes rendus. Soc. Biolog., 2 4juin 1892. — Compt. Rend. Acad. S., années 1822, 1832. — Compt. Rend. Acad. Sc., t. 114, 1487, année 1892.

S. Jourdain. — Compt. Rend. Acad. Sc., t. 114, 1557.

..*G. Pouehet.* — Sur l'ambre. — Centenaire du Muséum, 1892. Impr. Nationale (15 photogravures).

J. Riban. — Ambréine. — Compt. Rend. Acad., t. 154, 1729, 1912. — Bull. soc. chim. (4°), t. 11, 754, 1912.

Formation. — Les morceaux d'ambre doivent être considérés comme des produits intestinaux, ce sont des sortes de bézoards qui proviennent de cachalots.

Une espèce de ces animaux en produit, c'est le *Kogia* ou encore *Ouki Kouzira.* — Ceci d'ailleurs était connu de Kaempfer (Amenitatum exoticum, 635).

La formation de ces bézoards est obscure, eependant d'après Pouchet la disposition en sphérites montre que l'on est en présence d'une précipitation analogue à celle de la cholestérine dans la bile.

Cependant il a été possible de préciser la région de sa formation. Ce serait vers la fin du rectum. Le rectum étroit se dilate en effet rapidement et il se forme à cet endroit des culs de sac. La muqueuse dermique, qui possède l'aspect d'un cuir de chaussure cirée, est creusée de glandes, longues de 0 m/m 350 sur 0 m/m 0,60 de large. Ces glandes sont tapissés de pigments noirs volumineux.

Le pigment mélanique ainsi répandu avec abondance est entraîné par la chute de l'épithélium, et donne lieu avec l'ambréine, à la naissance du bézoard.

Aspect. — L'aspect des morceaux d'ambre, diffère énormément d'un échantillon à un autre. Le seul caractère eommun est l'odeur. La densité varie de 0,908 à 0,920, l'ambre fond à des températures variables, mais en général vers 60°, on a une huile jaune ayant des particules en suspension.

Probablement dans l'intestin de l'animal, le bézoard doit être de la consistance de la cire molle ; à la sortie il se refroidit et prend plus de dureté. Il est alors noir. Sous l'action de l'atmosphère et de la mer, le pigment s'élimine et le bézoard prend une teinte de plus en plus grise. Cette désagrégation très lente laisse supposer à certains échantillons un âge plusieurs fois séculaire.

L'échantillon ainsi traité est graveleux, gris et poreux, c'est cet aspect qui lui a valu le nom d'ambre gris.

Ces couches sont de coloris très différents, et sont séparées par de minces pellicules vernissées. Souvent le morceau d'ambre présente des fêlures, excavations renfermant des champignons verts ou blancs.

On voit souvent dans les échantillons des bees de céphalopodes, ce qui atteste bien à l'ambre une origine intestinale.

(Société Biologie, 9/12 1889).

Cependant, malgré ces différences si grandes, Ponchet a donné une définition de la constitution physique :

L'ambre gris est essentiellement formé par un eonglomérat de eristaux aeiculaires, tantôt alignés parallèlement en strates, tantôt en masses rayonnantes.

On peut d'ailleurs vérifier ce fait par un examen à la lumière polarisée.

Le second élément qui agglomère ces cristaux est le pigment mélanique. Il faut aussi rappeler une proportion variable de matières stercorales.

Il semble de plus contenir à l'origine une forte proportion d'eau.

Commerce de l'ambre. — Celui-ci semble centralisé à Boston, on le eonserve là-bas dans des caves humides. A Paris, on met sécher les morceaux dans des boîtes en ferblanc percées de trous (1).

D'après les prix, on paye l'ambre environ 5.000 fr. le kilogr.

Composition. — Les cristaux aciculaires dont nous avons parlé plus haut sont solubles dans la vaseline, l'huile de ricin et le chloroforme. Ces particules forment l'ambréine de Pelletier. — (Découverte en réalité en 1682, par H.-N. Grimm.).

Pelletier l'obtenait par épuisement à l'alcool, il signale cette *ambréine* comme fondant à 37° et insaponifiable par les alcalis. Soluble dans l'alcool et le naphte.

Pendant 80 ans, on ne reprit pas l'étude chimique de ce eorps, et ces faibles données suffirent à la science.

En 1912, M. Riben ayant constaté dans des flacons des dépôts cristallins d'ambréine, reprit l'étude de cette substance.

Purifiée par dissolution dans l'alcool, ce corps donne une huile qui cristallise lentement, et fond alors vers 82°. — Chauffée, elle distille à 180° en se décomposant. — Elle

(1) Le cabinet d'anatomie au Muséum possède grâce à la générosité de M. Klotz, une intéressante collection des nos 9621 à 9270.

s'électrise par frottement, et sa solution alcoolique a le pouvoir rotatoire.

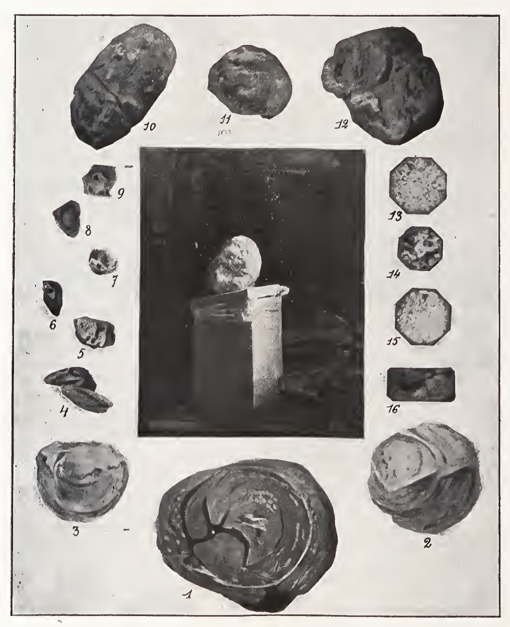
Soluble dans la benzine et l'alcool, ce corps répond à la formule.

Eléments :

C — 82,8 %
H — 12,3
O — 4,9

..*Origine de l'odeur de l'ambre.* — On ne sait exactement si l'odeur de l'ambre doit être rapportée à l'ambréine. — Pelletier et Caventon disent que l'ambréine sert de support, et que l'on peut dépouiller l'ambréine de son odeur par dissolutions répétées.

Il semblerait, en effet, sans cependant avoir aucune preuve nette, que l'odeur provient du cachalot lui-même ; odeur dont le corps de



Ces chiffres diffèrent de ceux de Pelletier, montrent que celui-ci n'avait pas un corps pur.

Par le brôme, Riban a obtenu un octodérivé, et par PCl^5 un pentachloro :

$(C^{23} H^{32} Br^8O)^n$ et $(C^{23} H^{35} Cl^5O)^n$

La méthode cryoscopique a permis d'avoir le poids moléculaire exact.

On le voit, l'étude à peine ébauchée demande un plus profond examen, puis la synthèse.

l'animal est imprégné, et due sans doute à la nourriture qu'il absorbe.

Mais tout ceci demande des preuves et des études plus approfondies, aussi bien au point de vue biologique que chimique.

Il serait intéressant en effet de pouvoir synthétiser ce corps à l'odeur si agréable, et dont le prix est si élevé.

(Mars 1913). E. P., ingén.-chimiste.



LES EAUX-DE-VIE DITES NATURELLES

Les alcools destinés à la consommation, les alcools de bouche, peuvent être divisés, au point de vue pratique, en deux grandes catégories.

Les uns sont naturellement chargés de petites quantités de corps étrangers leur communiquant un arôme plaisant aux consommateurs. Abaissés au degré voulu, par addition d'eau, ces alcools fourniront les eaux-de-vie dites naturelles.

Les alcools dits d'industrie sont, au contraire, mélangés naturellement à des corps de saveur désagréable, qu'il y a lieu d'éliminer le plus possible ; l'on doit se proposer ici l'obtention d'un alcool aussi pur que faire se peut, alcool auquel on ajoutera ensuite, en vue de plaire au consommateur, un bouquet artificiel. Dans cette catégorie sont rangés, sans contestation possible, les alcools de betteraves et de pommes de terre, surtout le dernier. En ce qui concerne les grains, cela dépend beaucoup de leur nature, de la méthode de fabrication et aussi de la plus ou moins bonne conservation de ces grains ; ces deux derniers points étant d'ailleurs quelque peu solidaires. C'est qu'en effet beaucoup de distilleries de grains travaillent surtout des marchandises plus ou moins avariées, qui recevraient difficilement une autre destination ; dans ces conditions, le mieux est de régler la fabrication en vue de l'obtention d'un alcool aussi pur que possible ; les alcools de grains de la meilleure qualité étant, d'ailleurs, produits par la méthode du maltage, laquelle n'est guère applicable de façon rationnelle aux grains avariés ou déjà germés. Ainsi : le gin est obtenu d'un mélange de malt et d'autres grains (de blé souvent), la distillation se fait parfois sur baies de genévrier ; le genièvre se fabrique, avec du malt de seigle et d'orge, on ne laisse pas fermenter complètement le moût (afin d'éviter la formation d'huiles volatiles susceptibles de communiquer au produit une saveur désagréable) et l'on ajoute avant ou après la fermentation des baies de genièvre ; l'eau-de-vie de skiedan ou schiedam est généralement produite par des procédés analogues, mais avec une proportion moindre de baies de genièvre ; enfin le wisky anglais est encore obtenu avec des matières et des procédés analogues, mais sans baies de genièvre. Toutes ces désignations n'ont, d'ailleurs, pas toujours la précision désirable, et bien souvent, on les confond plus ou moins ; d'autre part, l'on se sert souvent d'autres grains que ceux que nous avons indiqués, d'avoine, par exemple, et surtout de maïs ; mais il y a toujours une assez forte proportion de malt d'orge, et l'on considère généralement qu'il faut d'autant plus de malt que l'on vise à l'obtention d'un produit meilleur. En dehors du genièvre, l'on emploie souvent d'autres matières pour aromatiser les eaux-de vie de grains et notamment :

Graines de coriandre (*coriandrum sativum*).

Graines de cardamone (*Elettaria major et cardamomium*).

Graines de carvi (*carum carvi*).

Racines de réglisse.

Racines d'angélique.

Ecorces d'orange.

Houblon.

Graines de paradis ou maniguette (*amomum afzelii*).

Les pays d'Extrême-Orient produisent des alcools de grains fort différents des précédents ; le riz surtout est employé à leur fabrication. Souvent fort mal rectifiés, ces alcools présentent une saveur *sui generis* que les Européens trouvent fort désagréable ; en outre, l'on ajoute souvent diverses substances pour aromatiser, colorer, notamment : cachou, suc de canne, diverses écorces aromatiques ; ces eaux-de-vie reçoivent des noms différents suivant les pays : arach ou rack aux Indes, sumchou en Chine. Le saké ou saki des Japonais est obtenu par une méthode toute particulière, dans laquelle la sacharification et la fermentation du riz sont produits par des moisissures ; le riz est décortiqué, trempé, puis cuit à la vapeur ; dès qu'il en arrive à s'écraser facilement, on l'étend avec une aire plane où il doit se refroidir jusque 15 à 18° ; on ensemence alors avec des spores de moisissures (Kogi) dans la proportion de 3 % à peu près, et l'on mélange ces moisissures à la masse de riz, puis l'on fait des petits tas de 30 à 40 litres chacun. La masse entre bientôt en fermentation, on étend plus ou moins les tas pour empêcher la température de dépasser 30 à 35°. Après un jour ou deux, toute la masse apparaît feutrée par la moisissure, on la met alors dans l'eau où se développe une fermentation franchement alcoolique. Dans la première phase, les moisissures vivent en aérobies, transformant l'amidon en sucre ; dans

la seconde phase, les moisissures étant immergées, il y a formation de spores qui vivent en anaérobies, comme la levure de bière. Tandis que la fermentation alcoolique commune ne se produit que dans les liquides acides, la fermentation par moisissures demande un liquide alcalin, aussi, l'eau ajoutée au riz est-elle généralement aiguisée d'un peu de carbonate de potasse. Dès que le liquide baignant le riz contient 8 à 10 % d'alcool, celui-ci devient nuisible aux spores et la fermentation tend à s'arrêter ; il faut alors soutirer le liquide alcoolique et remplacer par de l'eau légèrement alcaline. Après épuisement, il reste les enveloppes de riz mélangées de spores, c'est le kogi, qui sert pour de nouveaux ensemencements.

En somme, l'on peut dire que les eaux-de-vie consommées en Orient, produites par des procédés souvent très différents des nôtres, ont aussi forcément une saveur très différente. Il ne faut pas être surpris, par suite, de la difficulté que l'on a souvent éprouvée à faire accepter nos eaux-de-vie dans ces pays. A ce point de vue, il serait plus utile d'étudier assez complètement ces eaux-de-vie orientales, au double point de vue composition et dégustation, de façon à pouvoir en produire des imitations.

Parmi les alcools d'industrie possédant naturellement un arôme qui plaît aux consommateurs, nous avons les rhums et tafias. En principe, le terme rhum devrait s'entendre du produit de la distillation du jus de canne ou vesou fermenté, tandis que le terme tafia s'appliquerait au produit de la distillation des résidus de la sucrerie de canne, des mélasses surtout ; en somme, il y a entre les deux la même différence qu'entre l'eau-de-vie de vin et l'eau-de-vie de marc ; le rhum véritable est plus fin, plus parfumé que le tafia. Un moyen souvent employé pour améliorer ce dernier consiste à introduire, dans le moût en fermentation, des morceaux de canne frais ; c'est une essence spéciale contenue dans cette dernière qui donne au rhum sa saveur spéciale et son arôme. En fait, presque tout ce qui nous est vendu comme rhum (je parle, bien entendu, des rhums naturels) est du tafia plus ou moins bien fabriqué. Le rhum est assez rarement livré à la consommation tel qu'il sort de l'alambic (du moins dans nos régions), souvent on le colore et on le corse avec des clous de girofle, de l'anis ou du fenouil, de la vanille, du citron ou de la citronnelle, des racines d'iridées, des pruneaux, du jus d'ananas, on le laisse, en outre, vieillir en fût. Le rhum nouveau, vendu chez nous sous le nom de rhum blanc, est peu ou pas coloré, et présente une saveur sensiblement différente de celle à laquelle nous sommes habitués. La sève de l'acer saccharinum, de laquelle on extrait, au Canada, des quantités assez importantes de sucre, peut aussi donner, après fermentation et distillation, une eau-de-vie assez appréciée, se rapprochant en quelques points du rhum. La sève du bouleau (extraite en Pologne et Russie) donne aussi une bonne eau-de-vie.

(*A suivre.*) Ch. Groud.



Ne confondez pas le cassier avec le cassissier, ce dernier donnant le cassis, sorte de groseille noire qui sert à préparer une boisson fameuse, chère aux amateurs de mêlé-cassis. Il ne s'agit pas de cela ici : ni de liqueur, ni de confiture, mais d'un parfum exquis. Odeur suave, délicieuse, pénétrante, captivante, s'il en fût, que celle que dégage cette minuscule boule jaune d'œuf qu'est l'inflorescence du *cassier !* Nos parfumeurs provençaux, « les rois des parfumeurs et les parfumeurs des rois », ne pouvaient manquer de remarquer et de tirer parti d'un tel élément de succès commercial. Le cassier est aujourd'hui un des plus beaux fleurons de leur couronne.

A propos des fêtes données à Marseille, le docteur Félix Brémond écrivait : « Dans les réjouissances en l'honneur de Phocée, ce qui m'a le plus réjoui, ce n'est pas le cortège somptueux de la belle Gyptis, c'est une humble fleur qui fut longtemps l'attribut des véritables Provençaux : la suave *cassie*. On la vendait par petits bouquets de deux sous tout le long des rues joyeuses. Ce gracieux petit pompon jaune tenu entre deux belles lèvres rouges avait un charme naïf ».

C'est, en effet, un arbre bien provençal que le cassier : « Il y a bien peu de propriétés rurales dans les environs de Grasse, disent MM. Roure-Bertrand, qui ne possèdent



Récolte de la Menthe dans les Alpes-Maritimes



Plantations de Menthe dans le Vaucluse

un ou plusieurs pieds de cassiers, souvent vénérables par leur âge, et attestant l'affection des Provençaux d'antan pour la fleur de cassie ».

Quel est le Marseillais de race qui n'a pas rencontré dans la campagne environnante, alors qu'il folâtre le dimanche, loin des bruits de la ville, dans quelque coin de colline, le ravissant arbrisseau tout couvert de boucles soyeuses, saturant son ambiance d'effluves embaumées, par un beau jour d'automne, et qui n'est pas revenu joyeux « *la cacio a la bouco* » !

Jadis, paraît-il, chaque auberge, chaque bastide, chaque cabanon avait son cassier bien exposé au Midi, en plein soleil et « les belles Marseillaises du peuple cueillaient en passant, la fleur jaune pour en parfumer leurs lèvres ou le buisson de leurs cheveux ».

Mais c'est sur nos coteaux de Vallauris, de Mougins, du Cannet, de Grasse, qu'il faut venir goûter le charme prenant qui vous envahit au voisinage d'un jardin de cassiers. Car c'est dans cette région favorisée que la plante en question, délicate par nature, trouve les chauds rayons réconfortants du soleil et la terre aux scintillants reflets dont elle a besoin pour garnir ses diaphanes frondaisons d'une abondante pluie de flocons dorés. Et c'est là aussi, dans ce pays des parfums, que l'on trouve les jardiniers les plus habiles à diriger la production de la plante pour en tirer le plus grand parti, le plus grand poids de fleurs.

Le *cassier* est de la même famille botanique (tribu, disent les botanistes) que celle qui groupe aussi les *mimosas*, qui l'accompagnent dans les jardins, mais eux moins délicats, car ils affrontent hardiment la pleine colline. Cassiers et mimosas sont, en outre, des acacias, tribu des *mimosées*, cataloguées elles-mêmes dans les *légumineuses*. Ne confondez donc pas ces vrais acacias avec l'arbre appelé vulgairement de ce nom, aux belles grappes blanches très odoriférantes aussi, mais qui n'est qu'un vulgaire plagiaire, car son vrai nom est robinier faux-acacia (*robinia pseudo acacia*).

Quant au cassier, il a aussi ses noms latins : *Acacia farnesiana* ou *farnesia*, *acacia indica* (Ald.), *mimosa farnesiana* (L. Wild), *farnesiana odorata*. En français, on dit plus couramment : *cassier du Levant*, *cassier de Farnèse*, *acacie Farnèse*, *Mimosa nain*. Les Arabes l'appellent *ben*.

C'est un arbrisseau qui, sous nos climats atteint deux à trois mètres dans les sols moyennement fertiles, mais qui, en Algérie, et suivant la richesse du sol, s'élève jusqu'à quatre à cinq mètres. Son port est irrégulier, tortueux. Les rameaux ont l'aspect légèrement cendrés (pubescents). Le feuillage léger, comme diaphane, est bien moins fourni que celui des autres mimosas, qui se distinguent, en outre, par leurs grappes de fleurs jaune soufre. Les *feuilles* sont, d'ailleurs, très élégantes, semblant découpées en dentelle, et composées de huit à seize pennes pourvues chacune de dix ou vingt paires de folioles linéaires sans poils (glabres).

Les fleurs ont la forme de cils groupés ainsi que d'innombrables épingles minuscules, autour d'une boule soyeuse (acacie, cassie, casse), portée par un fin pédicule vert, qui s'insère avec d'autres au point d'attache des feuilles (fleurs axillaires), là où s'implantent également des *piquants* bifurqués et très rigides.

Ces fleurs donnent comme fruit une gousse cylindrique un peu arquée, brun noirâtre à la maturité, qui se strie finement en travers en se dessèchant, garnie de graines très dures, ovales, aplaties, brunes, lisses. « Mettez ces gousses avec ou sans les semences, à bouillir dans un peu d'eau, et vous obtiendrez, dit le docteur Félix Brémond, un liquide astringent préférable à la décoction des racines de ratanhia qu'il faut faire venir du Pérou. Faible, c'est-à-dire préparée avec deux ou trois gousses seulement, cette tisane est bonne contre les dévoiements. Plus forte, elle est capable de guérir nombre de maux de gorge, d'ophtalmies rebelles ».

Originaire des Indes occidentales, le cassier aurait été introduit de Saint-Domingue en Europe, vers 1656. On le rencontre dans les parties chaudes de l'Australie, dans l'Hellaurice, aux Indes, à la Martinique, en Guyane, à la Guadeloupe, aux Canaries, en Egypte, etc. Il lui faut donc, pour prospérer et fleurir, une température assez élevée et sèche. Chez nous, les contrées méridionales, seules, lui conviennent, comme la zone maritime de la Basse-Provence, du Roussillon, de l'Algérie, de la Tunisie, sans compter la Ligurie.

En Tunisie, sa végétation est très satisfaisante, même dans les régions sèches du centre. En Algérie, il croît vigoureusement autour des habitations mauresques. Il donnerait des produits rémunérateurs si l'on s'efforçait d'en perfectionner la culture. On en rencontre quelques plantations industrielles dans la Mitidja, près de Boufarik où, d'après M. Lecq, il fleurit peu, d'ailleurs. Cependant, suivant Heuzé, la maison Chiris, de Grasse, récolterait annuellement à Boufarik, plus de vingt mille kilos de fleurs.

En Provence, le cassier est connu de temps immémorial. On en trouve un peu partout, comme arbre d'ornement, contre les façades

de certaines fermes. Mais il disparaît de bien des endroits, car c'est un arbrisseau délicat, frileux, qui demande à être abrité. Les premières cultures un peu importantes auraient été faites à Cannes, puis à Vallauris (cette *Vallisaurea* ou vallée d'or), à Mougins, au Cannet, etc. Il y a une soixantaine d'années, la consommation des parfumeries de Cannes était de quatre mille kilos de cassie, aujourd'hui les parfumeries en mettent en œuvre quarante mille, cent mille même, disent certains. On compte au Cannet quarante-cinq hectares plantés en cassiers, à Cannes trente hectares, à Mougins vingt-cinq, à Grasse vingt, à Mouans-Sartoux dix.

Qui donc veut entreprendre la culture industrielle, ne doit pas oublier que c'est un arbre délicat, frileux et fragile. On dit qu'il gèle à — 4°, — 5°. On a cité l'hiver de 1863-1864 qui en détruisit beaucoup à Cannes. Il doit être abrité contre les vents du Nord et de l'Est. Ses branches sont très cassantes, et à ce titre redoutent les vents violents. Les collinettes et coteaux secs, disposés en terrasses, bien exposés au Midi, au bord de la mer, doivent être préférés. On peut aussi l'adosser le long d'un mur, de 2 à 3 mètres ou, comme sujet d'ornement, on le palisse. A une certaine altitude cette précaution s'impose.

On a signalé comme plus rustique, au point de vue climat, la variété *A. semperflorens*, qui s'accommoderait mieux de toutes les expositions que l'*A. farnesiana*, mais qui, par contre, serait plus exigeant au point de vue engrais et réclamerait des arrosages. Elle donnerait deux récoltes (en mai-juin et en automne) au lieu d'une seule : Le *semperflorens*, que l'on appelle dans la région de Cannes la variété *romaine*, du moins nous supposons qu'il y a identité, est moins appréciée. Elle est plus haute et a des formes plus vigoureuses. On le multiplie surtout, par marcottage, en couchant une branche basse dans le sol.

On a encore cité, dans la région de Grasse, une variété, l'*A. cavenia*, qui donnerait des produits de qualité secondaire.

Le cassier n'est pas seulement difficile sur le climat. Comme tous les *mimosas*, il ne se plaît pas dans les sols calcaires. Mais alors que l'on a de nombreux exemples de mimosas *dealbata* cultivés pour la fleur, greffés sur les rares mimosas qui croissent indifféremment dans à peu près tous les sols : *floribunda*, *retinoides*, *cultuformis*, il n'en est pas de même du *farnesiana*. Ce sont les terrains granitiques, de gneiss, de micaschistes, de grès, comme on en rencontre dans l'Estérel, à Cannes, à Vallauris, qu'il affectionne particulièrement. Est-ce parce que de tels sols légers, sablonneux, se réchauffent facilement, ce qui facilite la floraison qui est plus précoce, plus riche, plus prolongée, ou la préférence tient-elle à leur composition ? On ne sait, mais ce qui est certain, c'est que ces terres sont pauvres en acide phosphorique.

Pour pouvoir compter sur de bonnes récoltes de fleurs, il faut que les sols en question soient profonds et surtout pas trop secs, frais sans être humides et de bonne fertilité. Ce n'est pas que l'arbre ne vienne pas dans les sols purement calcaires, mais il y est tardif et la récolte peu abondante.

Antonin Rolet.
Réveil agricole.



Un cri d'alarme pour notre industrie Savonnière

M. Orcel, consul de France, signale un fait montrant d'une façon saisissante que notre industrie marseillaise est vivement concurrencée et menacée par la savonnerie anglaise.

Actuellement, notre débouché gambien (Afrique Occidentale Anglaise) s'étiole peu à peu, mais en même temps tous les autres débouchés africains sont menacés, voir même nos colonies du Sénégal et autres.

Voici les chiffres (Importation) :

	Poids de Savon importé	
	Anglais	Français
	—	—
1903....	11.000 kilog.	68.700 kilog.
1910....	119.950 —	96.210 —
1911....	224.770 —	111.140 —

L'année 1912 montrera une forte réduction, et 1913 qu'une quantité minime de savon français.

D'où cela vient-il ?

Le savon anglais manufacturé à Liverpool,

valant 45 francs les 100 kilogs en 1912, est pratiquement étudié pour résister à la chaleur : ne sèche pas, ne se déforme pas sous ces climats.

Jusqu'à aujourd'hui rien n'a été essayé en France.

M. Orcel, d'ailleurs, se tient à la disposition des savonniers pour leur donner tout renseignement et les aider (Bathurst — in Gambie).

Il faudrait, et dans leur intérêt, un bon mouvement, vif et énergique, dans la voie des essais, de la part des savonniers marseillais. Citons que ce pays exporta, en 1911, 15 tonnes de cire d'abeilles. R. A.

L'Eau de Cologne est-elle un produit du Codex

Dans un récent article sur les « Produits du Codex » (févr. 1913), nous avons démontré que le *Codex Medicamentarius*, pour un grand nombre d'articles, ne saurait être « attributif », c'est-à-dire que les produits décrits ne peuvent pas tous être considérés comme produits devant être exclusivement fabriqués par le pharmacien.

Mais la question a pris une autre forme : le pharmacien a-t-il le droit de vendre des produits dont une formule est donnée au Codex, fabriqués autrement qu'avec cette formule.

Voici par exemple l'Eau de Cologne. Le Codex donne une formule de *teinture de citron composée*, dont le sous-titre est « Eau de Cologne ». Est-ce dire que l'Eau de Cologne ne puisse être fabriquée qu'avec cette formule, pour le pharmacien du moins ? C'est, paraît-il, la thèse d'un inspecteur de pharmacie du Sud-Ouest.

Pour nous, au contraire, le texte du Codex semble indiquer que la teinture de citron composée peut être appelée « Eau de Cologne », mais que la formule n'en est donnée, comme pour d'autres produits, qu'à titre indicatif :

Voilà cette formule :

Essence de Bergamotte	10 gr.
Essence d'Orange	10 »
Essence de Citron	10 »
Essence de Fleurs d'Oranger.....	2 »
Essence de Romarin	2 »
Alcool à 90°	1.000 »

On conçoit que ce produit n'ait rien de commercial et ne puisse être vendu au public pour tous les usages auxquels on a assujetti l'Eau de Cologne : sans doute, comme indication, la formule est-elle fort bonne, mais elle doit, comme toute chose, évoluer avec le goût du public. Il est impossible de forcer le pharmacien à ne vendre que de l'Eau de Cologne 90° fabriquée avec la formule ci-dessus : c'est le contraindre à perdre les trois quarts de sa clientèle.

Non, l'Eau de Cologne, les eaux dentifrices, les alcoolats de lavande et de mélisse, la térébenthine, le thé, la vanille, la vanilline, la vaseline, l'huile de vaseline, le vin de quinquina, l'oxyde de zinc et tous produits stipulés et décrits au Codex ne sont pas des produits *du Codex* : cet ouvrage est un formulaire *descriptif*, mais non point limitatif ni attributif. Les pharmaciens sont les premiers à le déclarer.... Que leurs inspecteurs ne soient pas plus royalistes que le roi.

Les Teintures pour cheveux

Le Syndicat général nous communique la note suivante :

Syndicat Général des Fabricants-Fournisseurs pour Coiffeurs

Chers Collègues,

La Section Parfumeries et Teintures, réunie spécialement pour examiner la question dont nous fait part votre lettre du 21 courant, a décidé de s'entendre avec les autres Syndicats intéressés, pour faire une nouvelle démarche au Ministère de l'Agriculture, dans le cas où les inspecteurs de votre région maintiendraient leurs prétentions.

Nous vous rappelons que le 3 décembre 1909, nous avons eu une entrevue avec M. Roux, directeur du Service compétent ; notre Bulletin de janvier 1910 en a donné le compte rendu. Le résultat de cette entrevue, à laquelle assistaient les délégués de plusieurs Syndicats et du comité Mascuraud, lequel nous présentait, a été l'assurance formelle que *la fabrication et la vente des teintures seraient absolument libres de toute entrave.*

Le Bulletin que vous allez recevoir vous renseignera sur divers procès perdus par le Syndicat des Pharmaciens, qui avait poursuivi des fabricants de lotions et dentifrices contenant des alcaloïdes végétaux ; ces jugements ont acquitté les prévenus, la dose employée n'étant pas médicamenteuse.

Nous sommes heureux de constater que la jurisprudence s'établit, distinguant les produits hygiéniques des préparations médicamenteuses.

Nous avons appris que des prélèvements ont été faits dans divers magasins de la région lyonnaise, avec menaces de poursuites ; certains remontent à plusieurs mois, et jusqu'à présent, aucune suite n'a été donnée à ces affaires.

Vous pouvez être assurés que, le cas échéant, tous les syndicats intéressés sont bien décidés à faire le nécessaire pour qu'aucune atteinte ne soit portée à nos droits acquis, tant pour les fabricants que pour les marchands de parfumerie.

Au sujet plus spécial des teintures, nous vous engageons à consulter le guide de l'Inspecteur des Pharmaciens, de Roux et Guignard, Maloine éditeur, page 96, article 158. Il dit : « Aucun décret n'interdit l'emploi de la paraphénilène-diamine, du pyragallol, du diamidophénol, des sels de plomb, etc...

Nous vous ferons remarquer que l'auteur de ce guide est M. Roux, chef du Service de la Répression des fraudes, le même qui a été chargé de nous recevoir au Ministère.

Espérant que notre lettre pourra vous être utile et que votre inspecteur ne poussera pas plus loin son enquête,

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, nos confraternelles salutations.

Le Secrétaire Général,
par ordre.



LA CANNELLE SYNTHÉTIQUE

Les diverses essences de cannelle ont des compositions fort variables. Tandis que l'essence de cannelle de Chine (provenant du *Cinnamum Cassia*) n'est guère composée que: que :

d'aldéhyde cinnamique (75 à 90 p. 100),
d'acétate de cinnamyle,
et d'aldéhyde β-méthoxycoumarique,

l'essence de Ceylan (*Cinnamum zeylanicum*) contient, à côté de l'aldéhyde cinnamique, des quantités notables d'eugénol, du pinène, du phellandrène, du cymène, des aldéhydes benzoïque, nonylique, hydrocinnamique, du furfurol, du linalol.

Suivant que l'on distille les feuilles ou l'écorce, on obtient, avec la même plante, des essences de compositon très variable. Ainsi, avec la cannelle de Ceylan, l'essence retirée des feuilles contient beaucoup d'eugénol et très peu d'aldéhyde cinnamique. celle qui est retirée de l'écorce, beaucoup d'aldéhyde et peu d'eugénol.

Mais dans toutes ces essences, on trouve un constituant commun, fondamental, un corps qui leur donne l'odeur spéciale de cannelle : c'est l'aldéhyde cinnamique

$$C^6H^5\text{-}CH = CH\text{-}COH$$

ou phényl$_1$ propène$_1$ al$_3$.

Liquide jaune clair, d'odeur aromatique forte et caractéristique, elle bout à 128-130° sous 20 mm., se congèle à — 7°5, et a pour densité 1,0497 à 24°4. Son hydrazone fond à 168 degrés.

On fabrique aujourd'hui en grand l'aldéhyde cinnamique synthétique. Le seul procédé employé industriellement consiste dans la crotonisation d'une molécule de benzaldéhyde avec une molécule d'acétaldéhyde.

$$C^6H^5\text{-}COH + CH^3\text{-}COH \rightarrow H^2O + C^6H^5\text{-}CH = CH\text{-}COH$$

en présence d'une base (soude, baryte) ou carbonate de soude, de potasse, phosphate basique ou acétate de sodium.

Plusieurs modes opératoires ont été proposés. Aucun ne donne de rendement réellement satisfaisant. On se heurte en effet, dans la préparation de ce composé, à deux difficultés principales : la volatibilité extrême de l'acétaldéhyde (elle bout à +21°) et sa polymérisation rapide, en présence des alcalis. Nous verrons plus loin comment on peut, jusqu'à un certain point, remédier à ces deux inconvénients.

Peine (B. 17. 2117) prépare l'aldéhyde cinnamique de la manière suivante :

On mélange :

Aldéhyde benzoïque	10 kilog.
Aldéhyde acétique	15 —
Eau	900 —
Soude (à 10 pour 100)	10 —

On laisse reposer 8 à 10 jours, à la température de 30° environ, en agitant fréquemment. On extrait à l'éther et on rectifie.

Pour avoir un meilleur contact entre les corps mis en réaction, on a proposé d'ajouter de l'alcool au mélange des deux aldéhydes.

Bœhringer (Brevet n° 256.415 en date du 18 mai 1896) mélange :

Aldéhyde benzoïque	5 kilog.
Aldéhyde acétique	4 —
Alcool	10 —

On refroidit à 10° (mélange réfrigérant). On ajoute peu à peu, en 5 à 10 minutes, une solution refroidie à 10° de

Soude caustique à 25-30 %..... 10 kilog.

Au bout de peu de temps, la solution devient limpide. On laisse le tout encore une vingtaine de minutes dans le mélange réfrigérant. Puis on étend d'eau, extrait à l'éther et distille dans le vide l'aldéhyde cinnamique, en recueillant ce qui passe à 120-125° sous 11 mm.

On peut arriver aisément à supprimer (comme dans la fabrication de la terpine) l'addition d'alcool par une agitation énergique rendant la masse homogène. Quant à l'évaporation de l'acétaldéhyde, on peut y remédier aisément en l'étendant de plusieurs fois son volume d'eau. Dans ces conditions,

on peut sans inconvénient opérer à une température légèrement plus élevée. La réaction est alors terminée en quelques heures. Les rendements sont satisfaisants.

On peut enfin obtenir l'aldéhyde cinnamique par distillation sèche d'un mélange de cinnamate et de formiate de calcium (Piria) ou en faisant passer sur de la thorine chauffée à 270-280° un mélange d'acides formique et cinnamique (Sabatier et Maille).

Ces derniers procédés ne donnent pas de rendements suffisants pour pouvoir être utilisés industriellement.

Pour imiter plus parfaitement l'essence naturelle, on ajoute quelquefois à l'aldéhyde cinnamique un peu d'eugénol et d'aldéhyde β-méthoxycoumarique, obtenue elle-même synthétiquement par action de l'aldéhyde méthyl-salicylique sur l'aldéhyde acétique, en présence de soude diluée (Bertram et Kürsten).

On préfère généralement vendre l'aldéhyde cinnamique pure (à 95-98 %). Elle remplace avantageusement l'essence de cannelle naturelle et est d'un prix inférieur.

R. Berthelé,
Licencié ès-sciences, Ingénieur-chimiste.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Sur l'emploi des huiles essentielles dans le traitement de la phtiriase

Aux applications déjà bien connues des essences comme antiseptiques externes ou internes, s'ajoute un nouvel emploi que vient d'en faire M. A. Pollet, de Lille. Il prescrit, avec succès, la pommade dite des « quatre essences » contre les parasites du cuir chevelu et des régions pileuses (*pediculi*).

Le traitement est des plus simples : on applique la pommade chaque soir, durant une quinzaine de jours. On fait un savonnage deux fois par semaine, mais c'est une précaution utile et nullement nécessaire.

Voici quelle est la formule employée que tout pharmacien saura préparer convenablement :

Essence d'origan	}	
» de verveine	}	ââ XV gouttes
» de thym	}	
» de géranium	}	
Cire blanche fondue		5 grammes
Vaseline fondue		85 »

(Il va sans dire que l'on peut s'adresser à des essences bien déterpénées pour cette préparation).

Parmi les avantages de ce traitement, on peut citer les suivants. *Il n'est pas révélateur*, tout parfum enlevant l'idée d'une préparation médicamenteuse. La *facilité* extrême de *son application* le fera préférer par les mères, soucieuses de ne pas faire souffrir leurs enfants par un lavage ennuyeux et un peignage difficile. Ce peignage sera effectué après la guérison quand tous les œufs sont éclos ou... avortés. Par mesure *préventive*, une application chaque semaine donnera d'excellents résultats. La préparation ci-dessus que nous avons plusieurs fois recommandée s'est toujours trouvée digne d'emploi et laisse loin derrière elle les pommades et autres moyens classiques employés jusqu'ici contre la phtiriase ; de plus, elle est d'un prix accessible pour le public auquel elle s'adresse et agréable comme un véritable traitement de luxe.

Georges Renaudet, Ph.,
Président de l'Association Française d'Etudes scientifiques.



IL FAUT AVOIR L'HUMOUR DE SON MÉTIER



Avant de te faire connaître au dehors, parfumeur, connais-toi toi-même. Tout est là. Qui bien se pèse, bien se connaît : pesons-nous donc, et à notre juste valeur.

Et d'abord, notre état est, au premier chef, un état civil puisque le parfumeur fait des extraits, de naissance. Sans, pour cela, nous passer de la pommade, remarquons en passant que peu de gens peuvent en dire autant. En quelques formules concentrées, il est aisé de faire éclater notre supériorité. Nul, plus que nous ne tient à l'étiquette. Il est de bon ton, aujourd'hui, de se proclamer l'ami des animaux et de les en informer à tous les

croisements de route ; les animaux jettent à peine un regard de mépris à ces nouveaux poteaux. Seul, le parfumeur a su ne pas faire un calvaire de sa voie. — Craignez les modernistes, ces « gâteux de sa voie ». — Ayant toujours ses principes en odeurs... de sainteté, il reste l'ami résolu des végétaux, fidèle à toutes ces vieilles branches qu'il ne juge pas sur l'écorce : il a mis toute sa fortune en ces porte-feuilles. En homme raffiné, il préfère la fleur et son métier en est tout florissant : chacun sait qu'il travaille avec fruits et sait, quand il le faut, prendre racines.

Il a donc tout lieu de se trouver satisfait de ce « régime » puisqu'aussi bien l'histoire nous enseigne qu'en tout règne, même végétal, on n'a de pire ennemi que les cires. D'ailleurs, joyeux viveur, le parfumeur s'est juré de n'arriver que par « l'essence » ; escrimeur galant, il passe sa vie à « fleureter ». Défiant saisons et proverbes, au plus fort de l'été, il fait « des gelées »... pour « couvrir deux lèvres à la fois ». Mais pas trop n'en faut. Les vieillards, dans leur sapience, savent combien il faut redouter la panne d'essence et ils professent volontiers que pour avoir une crise de « néroli », il faut vraiment en avoir plus qu'un « petit grain ». — O cédrats parfumés ! — Glissons. Tout bon parfumeur doit, en effet, savoir modérer ses « expressions ». Comme c'est, par essence, un alambiqueur, il lui faut tout distiller, ses propos y compris, et n'être jamais dissolu, ou ne recourir, en tout cas, à la « dissolution » qu'en désespoir de cause. Et encore ne doit-il s'abandonner qu'aux dissolvants les plus purs, si j'ose dire. Tout ce qui lui paraît louche doit l'inquiéter. Il ne saurait arriver aux meilleures solutions qu'en « rectifiant » toujours, même dans le vide, et en ne se laissant jamais aller jusqu'aux « pires extrémités » : tant pis pour les « mauvaises têtes » et pour ces traînards de la « queue ». Il faut savoir n'employer que les grands moyens, et ceci d'autant plus que le « produit de ces moyens est plus qu'égal aux sous-produits les extrêmes ». Ce sont là des choses qui doivent revenir souvent sur le tamis — ce vieux t'ami des mauvais jours !

Avec ça, soyons fier de notre art, vieux comme le monde. Les paléontologues, eux-mêmes, jalousent le parfumeur. Ce dernier n'a-t-il pas toujours, sur sa « table, des matières premières, aromatiques et naturelles » ? Quand on est « bien né », comme nous, on peut mépriser les envieux qui nous traitent de « pantes à parfums » fréquentant la « rue Barbe par désir de ces nez » et nous accusent de fourrer notre nez partout comme de nous laisser mener par le bout du nez. Ça nous réussit, sacrebleu ! rien ne nous amènera à nous casser le nez. Bien avant Cyrano, nous avons connu ces « scènes des nez au logis », modernes scènes de ménage qui ont fait notre renommée et notre puissance, laquelle, par atavisme, s'étend jusqu'à nos arrière-petits-neveux. Le voilà bien, ce fameux népotisme dont ne se plaignent que ceux qui n'en peuvent profiter. La parfumerie est traditionnaliste et s'en vante : c'est la seule caste où le « droit des nez se » soit perpétué en France. Il y vaut toujours son pesant de lentilles.

Certes, il nous faut énormément de flair, en tant que « lance-parfums », pour réussir toujours ; au début surtout. Le « nez gosse » ne va pas toujours. Le parfumeur doit sérieusement s'éduquer et, souvent, il ne prend du « nez que tard ». Il faut se méfier des courants d'air, nuisibles chez nous plus qu'ailleurs. Le « grand air peine » : voilà l'ennemi ! Pour nous défendre, nous avons heureusement la « quinte, essence de toux » — même de moutarde qui nous monte au nez. — Avec l'acide, également, il convient d'être prudent, parce que l'acide « a ses tics » : il est glacial ! En cas d'accident, nous avons en tout cas cet excellent baume du père Houx — mieux vaut le père que le fisc — qui sent toujours moins fort que l'ail, ce « dadais de Gascogne, prêteur de senteurs sans vergogne », en quête « d'ailliances » adultérines qu'il convient de mettre à l'index (de la main gauche) si l'on ne veut pas trouver « l'amende amère ».

A part ces quelques misères sans importance, le parfumeur qui a un bon fonds est sûr du succès. Tous ses appareils voués au feu Nu, qui enrichit tant d'artistes avant le triomphe de M. Béranger, tous ses appareils, disons-nous, sont à double fond. Ce sont donc les fonds qui manquent le moins. Aussi, avec beaucoup « d'assurances », le parfumeur fait-il tranquillement les « frets » de ses expéditions. On peut, tant qu'on veut, lui pousser des bottes ou le cribler de balles : l'extraction n'est qu'un jeu pour lui, grâce à ses admirables appareils, « distraction sédentaire » — et sans douleur. Il est, du reste, merveilleux dans la riposte. Ah ! ce n'est pas lui qui tirerait en l'air : il n'a pas, dieu merci, la bêtise de jeter, « à l'œil », sa poudre aux cieux ». Personne ne s'entend, comme lui, à remonter les « cours d'effluves ». Entre « Berre et Nice », il se rit des pilleurs « de Riviera », grâce à ce toujours excellent « musc-Kéton » du bon vieux temps. Se moquant de « Cannes, dira-t-on », « Hyères, comme aujourd'hui », il a toujours marché avec « Grasse » dans les jardins de la Bagatelle. Ne nous y attardons pas. En tout, il faut la mesure : fussent-ils « en Baumé », il y a des degrés qu'on ne doit pas dépasser, surtout entre gens cultivés. Or, nul n'est

plus cultivé que le parfumeur qui, par ses études approfondies sur « la Rome attique », a le plus contribué à rendre « la Rome universelle ». Par contre la « Grèce » n'eut jamais ses faveurs. Bien avant la guerre des Balkans, il avait prouvé que « la Grèce est absorbante ». Sa vaste culture de « l'arum » — matière à cinq thèses, au moins ! — lui a d'ailleurs laissé toute sa sérénité. Bucolique, le parfumeur affectionne les petits bois, ces fameux « petits bois de senteur » où les faunes mutins lutinent si gentement la flore, qu'il se trouve charmé d'y pouvoir rassembler ses esprits familiers : « l'esprit de bois et l'esprit devin ». En homme pratique, il y fait provision de gaieté ; grâce à quoi, en retour, ayant de la joie à en revendre, il met généreusement sur le marché « des ris en poudre ». On se l'arrache, littéralement, cette poudre. En France, comme en Chine, « c'est le ris » qu'on préfère. Le « riz sain », libérateur, vous prend aux entrailles. Par lui le parfumeur a mis fin à bien des dissensions intestines, maux particulièrement honteux, « maux de la fin ».

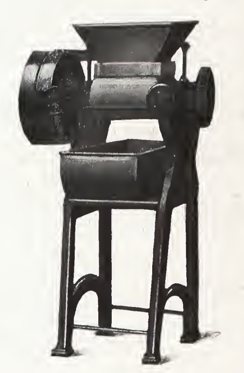
Georges Delhoste.



BROYEUSES ET PÉTRISSEUSES POUR LA PARFUMERIE



Il est des produits qui, comme certaines pâtes, fards, dentifrices, etc., doivent être broyés soigneusement afin de ne présenter, au moment de la livraison, aucune particule



dure. Les constructeurs ont établi à cet effet des petites broyeuses, réductions de celles qui s'emploient dans l'industrie des savons de toilette.

Elles sont à deux ou à trois cylindres et sont montées sur un bâti qui les surélève et les met à la portée de l'opérateur. Quelques petits modèles peuvent être fixés simplement sur une table quelconque.

Les cylindres sont en granit dur de gros diamètre (18 à 22 centimètres) et de faible longueur, de façon à permettre une forte pression sans provoquer le fléchissement des arbres. Généralement les cylindres n'ont que de 28 à 30 centimètres de long.

Une petite cuve reçoit la matière broyée qui est introduite par petites quantités au moyen d'une trémie formant entonnoir. Avec les machines à deux cylindres .. faut prévoir plusieurs broyages successifs ; avec la machine à trois cylindres, un seul peut suffire.

Ces broyeuses valent seulement 175 francs (pour le modèle deux cylindres à fixer sur table) et 280 francs pour le modèle sur bâti. Pour un cylindre de plus on demande un supplément de 100 francs.

Il existe également pour la même industrie des pétrisseuses à double palette hélicoïdale qui donnent un brassage énergique des matières les plus consistantes ou contenant une forte proportion de poudres : telles les pâtes dentifrices. Ces pétrisseuses-mélangeuses, appelées aussi masticateurs, se font en toutes contenances, aussi bien pour les petites fabrications de quelques kilogs que pour les fabrications intensives de plusieurs tonnes à la fois.




Jardins arabes



LE NÉROLI


en Tunisie

Malgré les progrès du Jasmin, dont la récolte tend à égaler celle de la fleur d'oranger, le Néroli reste toujours l'essence-type qui fait la réputation de la Côte-d'Azur.

Sans doute à côté de la fleur d'oranger, de nombreuses autres fleurs odorantes sont utilisées dans la région de Grasse, mais, pour longtemps encore, le bigaradier qui fit la fortune des distillateurs des précédentes générations, sera encore la principale préoccupation de leurs descendants.

Des coalitions de jardiniers se sont cru bien inspirées en faisant monter de 30 centimes le kilog. le cours de la fleur à 1 fr. 50, et le prix de l'essence dans des proportions analogues. Ces fluctuations pénibles ont favorisé l'éclosion de succédanés de synthèse qui se sont si bien implantés chez le consommateur qu'il est à craindre que l'appât de gains élevés (réalisés, il est vrai, pendant quelque temps) ne devienne la cause de déficits plus que compensateurs pour l'avenir.

Le parfumeur-distillateur paye chèrement ses erreurs d'autrefois : il lui a fallu cette année 1.100 kilogs de fleurs pour obtenir un kilog. d'essence : soit 605 francs de matières premières auxquels il faut ajouter les frais généraux et l'intérêt des sommes immobilisées.

En vendant son essence 350 francs le kilog., il est obligé de compter l'eau de fleur d'oranger pour 255 fr., soit plus de 25 centimes le litre, auxquels viennent s'ajouter tous les frais de la campagne... nul n'ignore le prix de l'eau de fleur d'oranger actuellement, et il est impossible d'admettre que le parfumeur gagne quoi que ce soit sur le néroli.

Il est vrai qu'il se vend autant, et plus, de mélanges que de produits purs : la plupart des consommateurs préfèrent un bouquet bon marché, plutôt qu'une essence authentique, trop chère à leur gré.

Nous connaissons cependant beaucoup de



Usine de la Coopérative, à Golfe Juan

parfumeurs sérieux qui seraient disposés à payer le prix une essence vraiment pure, mais ils se plaignent de n'en avoir jamais vu...

Le seul remède à la crise actuelle semble donc être la sincérité la plus grande : le distillateur qui invitera ses principaux clients à venir contrôler la distillation et prendre à l'alambic même leur provision de néroli, pourra obtenir d'eux le paiement d'un prix dont ils auront constaté l'exactitude.

—o—

Pour le moment, les exigences des propriétaires d'oranger ont tourné le distillateur vers les autres pays ou poussent le bigaradier.. .et ils ne sont pas rares dans le bassin méditerranéen.



Usine J.-M. Vial, à Nabeul

En Espagne, en Algérie, en Tunisie, en Sicile, en Grèce, en Turquie d'Asie, les jardins d'orangers sont nombreux, mais ils ne sont pas encore régulièrement exploités. La cause principale paraît être le manque de main-d'œuvre. Si l'on pense en effet que chaque fleur doit être cueillie une à une, si l'on veut faire un bon produit, et que la récolte ne durant qu'un mois, il faut ensuite licencier un personnel recruté à grand'peine, on reconnaîtra qu'il n'est pas aisé d'organiser une exploitation pratique hors de France.

On peut en déduire que cette intéressante culture restera pour longtemps le monopole de notre beau département des Alpes-Maritimes, sans concurrence possible, si les producteurs veulent ne pas renouveler les erreurs du passé.

Les hauts prix ouvrent la porte à la production, capable de s'organiser si elle est favorisée par les circonstances et des débouchés assurés.

En Espagne et en Sicile, la distillation de l'essence de Néroli n'a pas pris une grande extension.

La qualité des quelques petites parties produites par ces pays n'approche pas, à beaucoup près, celle de l'essence des Alpes-Maritimes : les parfumeurs de Grasse sont à peu près les seuls à pouvoir les utiliser par des coupages judicieux ou des rectifications soignées.

En Syrie, la qualité serait un peu meilleure, nous avons entretenu à différentes reprises nos lecteurs des orangers amers de l'Asie-Mineure et en particulier de la région de Tripoli.

Ces orangers, exploités jusqu'à ce jour pour la production des fruits servant à fabriquer la célèbre marmelade anglaise, pourraient fournir un apport de fleurs intéressant.

Mais l'insécurité politique et les difficultés rencontrées pour organiser la cueillette empêchent toute tentative sérieuse d'exploitation. Nous ne voyons à citer dans ces régions que l'installation faite par M. Lautier à Beyrouth, et celle plus modeste de nos correspondants de Tripoli de Syrie que nos lecteurs connaissent déjà.

Orangers centenaires à Nabeul

Jardins et plantations de M. J.-M. Vial, à Nabeul

Dans nos colonies françaises, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, l'avenir de ces cultures semblerait présenter plus d'intérêt, étant donné l'aptitude incontestable du colon français à s'intéresser à la production des essences.

Au Maroc, dans les régions de Tétouan, Safi et Marrâkech où l'oranger réussit d'une façon admirable, des colons algériens et français songent déjà à s'intéresser à cette branche.

En Algérie, dans les régions de Boufarik et Rovigo, déjà célèbres par la production du géranium, nombre de distillateurs s'occupent avec intérêt de la fleur d'oranger. C'est à Boufarik que sont situées les importantes plantations de la maison Chiris de Grasse, qui sont les plus importantes connues. Elles donnent plus de 150.000 kilogs de fleurs annuellement.

En Tunisie, la fleur d'oranger est assez recherchée par les Indigènes qui la distillent eux-mêmes et font un commerce important de l'eau distillée de fleur d'oranger, vendue brute, avec l'essence surnageant à la surface, dans des fiasques de fabrication italienne, contenant environ deux litres et demi.

Ces fleurs sont distillées par les Arabes mêmes, dans une multitude de petits alambics familiaux, contenant à peine 3 kilogs de fleurs.

En raison de cette industrie locale, qui est très active, puisque les distillateurs tunisiens produisent chaque année une moyenne de 50 à 60 mille fiasques, l'oranger-bigaradier a toujours été considéré par les propriétaires arabes comme susceptible d'un certain rapport et entretenu dans les jardins dans ce but.

Les environs immédiats de Tunis peuvent produire une dizaine de mille kilogs de fleurs de bigaradiers et la fleur est vendue au marché de Tunis, pendant la cueillette, tous les soirs de 4 à 7 heures, à des cours approchant sensiblement de ceux pratiqués en France. Les distillateurs indigènes viennent s'approvisionner là et ce marché, purement arabe, reste sans intérêt pour la production mondiale.

Le seul centre tunisien où la culture de l'oranger ait conservé le caractère d'une véritable exploitation est la région de Nabeul.



Cueillette des fleurs à Nabeul

Depuis les temps les plus reculés, les indigènes de cette région distillent et cultivent les bigaradiers disséminés çà et là dans leurs jardins, orangers ayant sans doute plusieurs siècles d'existence, dont on ignore en général l'origine et qu'on suppose être les derniers vestiges des jardins romains.

La quantité de fleur d'oranger produite et cueillie à Nabeul même peut être évaluée en moyenne à 60.000 kilogs.

Le parfum des fleurs de cette région est d'une finesse très grande et l'analogie du sol et du climat tendrait à le rapprocher de celui des fleurs de notre Côte d'Azur.

Depuis quelques années, des Maisons européennes semblent s'intéresser à la culture de l'oranger dans cette région.

Il y a environ dix ans, la Maison Jean-Marie Vial, de Saint-Etienne, y a installé une usine de distillation.

Mme Guillaume, avec le concours de la maison Béranger Jeune, de Grasse, vient d'installer une nouvelle distillerie.

L'importance des achats faits par ces deux usines a fait monter les cours de la fleur à un prix sensiblement égal à celui pratiqué en France.

La maison Jean-Marie Vial a entrepris, il y a sept ans, des plantations prospères dont nos lecteurs auront quelques aperçus par nos photographies.

La qualité des Nérolis tunisiens et algériens est sensiblement égale à celle des produits français et ils se vendent exactement le même prix. Il est à souhaiter que les plantations de la Nouvelle France, de Sfax à Mogador, devenant de plus en plus importantes, permettent de régulariser les cours de la fleur.

Terminons en engageant les producteurs à offrir leur essence la plus pure à son prix réel, il se trouvera certainement des acheteurs capables de les aider dans cette œuvre de rénovation du Néroli. La quantité totale sera moins grande, l'écoulement plus facile et la démarcation sera plus nette entre le produit vrai, le mélange et le synthétique.

L'éducation du parfumeur ou employeur se fera toute seule du jour où il sera en présence de produits nettement différenciés.

Ch. d'Auribeau.



Alambic arabe



LES LIQUEURS A ESSENCES



On vient de déposer à la Chambre des députés une proposition de loi tendant à réglementer la fabrication des liqueurs alcooliques à essences, et les apéritifs.

En voici les articles :

Article premier. — Les liqueurs alcooliques, aromatisées avec des essences, ne devront pas contenir, par litre, une quantité totale d'essences supérieure en centigrammes au double du degré alcoolique.

Art. 2. — Le degré alcoolique de ces liqueurs ne pourra dépasser 45°.

Art. 3.— Tous les apéritifs autres que ceux à base de vin, seront admis à une surtaxe de 220 francs par hectolitre d'alcool pur, en addition au droit général de consommation.

Ce projet, renvoyé à la Commission de législation fiscale, a été apprécié de diverses façons par la presse. Beaucoup de journalistes et quelques parlementaires craignent qu'il aille grossir dans les oubliettes du Palais-Bourbon, le nombre incalculable de ceux qui y gisent ensevelis depuis des années.

Ils semblent croire que cette loi, si elle était adoptée, assurerait le *salut du pays*, mais ils avouent que la redoutable force des *empoisonneurs publics* coalisés est plus forte que leur opinion.

A notre avis, ils sont mal renseignés, et le projet en question n'est qu'un coup d'épée dans l'eau qui ne peut rien pour la santé publique. C'est à peine s'il atteint l'absinthe, qui semble avoir été pour le promoteur, le type de toutes les liqueurs.

En réalité, il en est fort peu, pour ne pas dire aucune, qui contienne normalement plus de 90 centigr. d'huiles essentielles par litre. Et puis, pourquoi faire une différence entre les liqueurs *aromatisées avec des essences* et celles qui sont distillées directement sur les plantes aromatiques à essences.

Est-ce que (chimiquement et physiologiquement parlant du moins) le résultat n'est pas le même ?

Est-ce qu'une liqueur d'absinthe distillée sur plantes ne contiendra pas comme celle qui sera faite par simple dissolution 100 ou 125 grammes d'huiles essentielles ? Et quel est le procédé qui permettra d'affirmer que la liqueur incriminée est faite avec des huiles essentielles ajoutées après coup, ou bien que son arôme est dû aux huiles essentielles distillées en même temps que l'alcool ? Distinguera-t-on les liqueurs mixtes : à la fois distillées sur plantes et aromatisées avec des essences ?

Tous les chimistes, qu'ils soient ou non experts officiels, nous comprendront, et se refuseront à établir une démarcation entre les deux catégories de liqueurs.

Et d'ailleurs, au point de vue hygiène, il est deux points à considérer :

1° La quantité d'essence contenue dans une liqueur.

2° La qualité de l'essence et la proportion de produits nocifs qu'elle peut contenir.

La loi sur l'absinthe et la réglementation du pourcentage de thuyone avait orienté la loi dans cette voie féconde, pourquoi donc revenir en arrière ?

Dans la distillation des plantes au moyen de l'alcool (ancienne méthode de fabrication des liqueurs), tous les produits volatils des plantes sont entraînés par les vapeurs d'alcool, y compris ceux qui ne sont pas aromatiques (terpènes) quoique nocifs, ou ceux qui étant aromatiques sont dangereux (thuyone de l'absinthe par exemple).

Dans la fabrication des liqueurs par addition d'essences, il est possible, au contraire, de n'utiliser que des huiles essentielles très raffinées, telles que les essences *déterpénées* débarrassées de tous les sous-produits dangereux et inutiles. Qu'on ne vienne pas nous dire que les huiles essentielles naturelles ont des propriétés différentes parce qu'elles sont distillées au moyen des vapeurs d'alcool ou au moyen de la vapeur d'eau ; la loi a fait bonne justice de cette affirmation hasardeuse. La nouvelle loi semble donc être rétrograde en faisant une distinction entre les liqueurs distillées et les liqueurs par dissolution.

Elle est d'autant plus fâcheuse qu'il est possible de faire avec les huiles essentielles des liqueurs tout à fait hygiéniques, ce qui est impossible avec le procédé de distillation.

Prenons par exemple le Curaçao : obtenu par distillation d'écorces fraîches ou sèches, il contiendra environ 90 grammes d'huiles essentielles par hectolitre, sur lesquels environ 87 grammes sont inutiles et dangereux. Par addition d'essences déterpénées, on obtiendra le même arôme et la même puissance avec 2 ou 3 grammes par hectolitre !

Admettra-t-on que, pour une simple question de procédés de dissolution (car la distillation n'est en somme qu'une dissolution spéciale de vapeurs), 90 grammes d'huile essentielle contenant 87 grammes d'hydrocarbures dangereux sont *moins dangereux* que 3 grammes d'essences oxygénées, parfaitement rectifiées et probablement inoffensives (1).

Les *Empoisonneurs publics*, du moins ceux qui utilisent les bonnes essences, devraient plutôt être considérés comme des *Bienfaiteurs de l'humanité*, et nous mettons au défi qui que ce soit de démontrer le contraire.

Le projet de loi ne menace donc en réalité que l'absinthe. Il est impossible d'obtenir à 45° une absinthe contenant 90 centigrammes d'essences par litre. En employant les essences déterpénées (plus concentrées que les essences brutes) on arrivera peut-être à dissoudre assez d'huiles essentielles pour contenter le consommateur ; et il semble qu'en l'état actuel des choses, la fabrication de l'absinthe soit convenablement réglementée. Il conviendrait tout au moins d'attendre les résultats d'une législation encore récente et qui n'a pas dévoilé ses points faibles.

Quant à la fabrication des liqueurs non apéritives, le projet que nous venons d'exposer est tout à fait inopérant, et nous voudrions le voir ainsi modifié dans son article premier :

« Les liqueurs alcooliques autres que l'absinthe, aromatisées avec des huiles essentielles naturelles, ou obtenues par distillation alcoolique des plantes aromatiques, ne devront pas contenir par litre, une quantité d'essences supérieure à la *moitié* de leur degré alcoolique ».

Ce n'est qu'à ce prix qu'on arrivera à produire des liqueurs à peu près inoffensives. Les distillateurs n'auront aucune peine à trouver les matières premières modernes, qui ne changeront rien, malgré la rigueur apparente de ce règlement, à la puissance aromatique et à la finesse de leurs préparations.

J. Piot.

(1) Ces trois grammes d'essences oxygénés existent d'ailleurs intégralement dans les 90 grammes d'essence de la liqueur obtenue par distillation, à coté des 87 grammes d'hydrocarbures.



LA QUESTION DES CORICIDES



Depuis des années et des années, les pharmaciens prétendent avoir, de par la grâce toute puissante de leur diplôme, le monopole de vendre au public, non seulement toutes les drogues simples et tous les médicaments composés, mais encore tous les produits de toilette et d'hygiène courante. La *Parfumerie Moderne* a signalé à ce sujet, dans son numéro de juillet dernier, la singulière attitude du Conseil d'hygiène de la Seine et de M. le Professeur Armand Gautier, qui voudraient empêcher les parfumeurs de fournir à leurs clients des lotions capillaires. Voici qu'il faut enregistrer un nouveau succès, définitif celui-là, à l'actif de MM. les Potards : « désormais, ils auront seuls le droit de préparer et de délivrer... des coricides. »

***

Un coricide, ce n'est pourtant pas un médicament bien complexe. Un peu d'acide salicylique, un peu d'acide citrique et quelques grammes de collodion élastique, il n'en faut pas davantage pour préparer un produit qui, étendu au pinceau sur un cor, le détruit en quelques jours. Il n'est pas nécessaire d'être un chimiste de génie, non plus qu'un savant d'une érudition profonde, pour se livrer à cette fabrication éminemment simple. Nombre de parfumeurs s'y adonnent, en ajoutant parfois au collodion une infime quantité d'huile essentielle, destinée à masquer plus ou moins son odeur fâcheuse : par là, ils se montrent seulement commerçants avisés et soucieux de donner aux coiffeurs, aux épiciers, aux cordonniers surtout, un composé très efficace, d'emploi agréable, de prix peu élevé et de vente absolument courante.

Ceux de nos confrères qui ont inscrit à leurs catalogues des coricides quelconques, agiront sagement en renonçant désormais à tenir cet article. Les syndicats pharmaceutiques ne manqueraient pas de les dénoncer au Parquet, de les faire condamner correctionnellement et, par surcroît, de leur réclamer des dommages-intérêts que les tribunaux ne pourraient refuser de leur allouer.

La Chambre Criminelle de la Cour de Cassation vient en effet de rendre, à la date du 20 juin 1913, un arrêt qui va faire dorénavant jurisprudence, et qui décide que :

1° Il n'y a aucune distinction à établir, au point de vue des prohibitions de la loi du 21 germinal an XI, entre les médicaments pour l'usage interne et les médicaments pour l'usage externe, tous deux pénétrant dans l'économie générale du corps humain.

2° En conséquence, les préparations médicamenteuses destinées à guérir les cors constituent des produits pharmaceutiques.

***

Si on envisage la question au seul point de vue commercial, la décision de la Cour Suprême n'a pas une importance bien considérable. Le coricide est une spécialité dont la vente ne laisse qu'un bénéfice très restreint, et ceux de nos confrères qui en fabriquent sont inspirés par l'intention de faire plaisir à leurs clients acheteurs d'autres produits de vente plus rémunératrice, beaucoup plus que poussés par le désir de gagner eux-mêmes de l'argent. Ils n'auront donc pas grand regret à supprimer les flacons de coricide de leurs assortiments.

Mais ce qu'il faut voir dans l'arrêt du 20 juin 1913, et ce qui doit retenir l'attention des parfumeurs, c'est la ténacité avec laquelle les pharmaciens poursuivent leur campagne d'hostilité systématique contre notre profession.

Déjà la question est agitée dans les milieux intéressés à nous nuire, de partir bientôt en guerre, non seulement contre les lotions capillaires, mais encore contre les pâtes et les crèmes qui adoucissent la peau, contre les dentifrices qui ont une action hygiénique indéniable, contre les dépilatoires qui sont des remèdes, en attendant de combattre aussi les teintures, les fards ou les cosmétiques. Il est indispensable que les parfumeurs s'entendent pour résister aux prétentions exagérées des pharmaciens et pour soutenir contre eux une lutte qui devient tous les jours plus nécessaire. Il est urgent que cette entente absolument nécessaire soit conclue sans retard. Au train dont vont les choses, Messieurs les Pharmaciens, si on les laisse faire, auront ruiné les parfumeurs dans quelque dix ans.

Jean-Louis Dumont.



Etat naturel. — La Vanilline forme le principe odorant des gousses de vanille. On trouve souvent, dans les boîtes ayant contenu de la vanille, des cristaux blancs appelés *givre de vanille*, qui sont des cristaux purs de vanilline.

Mais cette même vanilline fut aussi découverte dans le benjoin par Jannarch et même dans le sucre brut.

De nombreuses autres plantes la renferment aussi, soit libre soit combinée. Des résines comme le styrax en contiennent aussi.

Dans le bois de sapin, elle forme par combinaison avec le glucose, un corps : *la coniférine* qui, par les acides, libère un alcool · l'alcool coniférylique.

$$C^6H^3\begin{cases} C^3H^4-OH \\ O.CH^3 \\ OH \end{cases}$$

Cet alcool coniférylique donna à Haarmann et Tiemann, par oxydation, la vanilline.

Mais le seul corps riche en vanilline, est

la *vanille*. La teneur en est, d'ailleurs, très variable : de 1,5 % pour les meilleures vanilles venant du Mexique à 2 et 2,5 % pour celles de Java et Bourbon.

Historique. — Il était donc d'un grand intérêt de connaître la nature de ce produit à odeur si agréable, puis de le préparer de toutes pièces avec des corps bon marché.

Malgré les études de Bucholtz, Vogel, Vée, la nature en resta inconnue. Gobley cependant lui proposa le nom de vanilline, nom qu'elle garda jusqu'à aujourd'hui. Carles en donne la composition centésimale exacte.

L'honneur de la découverte de la constitution, point de départ des nombreux travaux effectués depuis, fut réservé à Haarmann et Tiemann (1874). Ils l'isolèrent de la coniférine de Hartig.

Mais ce procédé n'avait qu'un intérêt scientifique, et la question industrielle ne fut résolue que par la découverte de la synthèse de ce corps (Berichte, 7.608).

Depuis, un grand nombre de monographies et de brevets ont été publiés, signalant de nouveaux procédés de préparation, ou des améliorations dans les procédés déjà connus.

Constitution. — La constitution première donnée par Haarmann et Tiemann, reconnue juste jusqu'à ce jour, est la suivante :

C—CHO
CH (6) (1) (2) CH
CH (5) (4) (3) C—OCH^3
C
OH

Préparations. — On peut diviser les procédés pratiques de fabrication en plusieurs séries :

1° Oxydation de substances ne différant de la vanilline que par la présence d'une chaîne grasse non saturée. (Exemple) :

Eugénol: $CH^2—CH=CH^2$; —O.CH^3 ; OH
Isoeugénol: $CH^3—CH=CH$; CH^3.O— ; OH
→ + O ←
CHO ; —O.CH^3 ; OH
Vanilline

2° Transformation de l'aldéhyde protocatéchique en vanilline par méthylation :

CHO ; —OH ; OH ——→ Vanilline
Aldéhyde protocatéchique

3° Transformation d'aldéhyde benzoïque ou oxybenzoïque :

C^6H^5/-CHO $C^6H^4<^{CHO\ (1)}_{OH\ (4)}$ $C^6H^4<^{CHO\ (1)}_{OH\ (3)}$
Para - oxy   Méta—/oxy
Vanilline

4° Synthèses à partir de composés phénoliques (gaïacol, etc.).

—OH ; OH — pyrocatéchine
—OCH^3 ; OH — gaïacol
Vanilline

Procédés. — *Oxydation*.

1° Erlenmeyer, en 1876, le premier oxyde l'eugénol par le permanganate de potasse. Mais les rendements étant dérisoires, il est conduit à oxyder l'iso-eugénol, ou les dérivés dans lesquels le groupe phénolique est bloqué (acétyl, etc.).

L'iso-eugénol si peu différent de l'eugénol, s'obtient par l'action de la chaleur et de la soude sur l'eugénol, on a alors une isomérisation. Une fois transformé, l'iso-eugénol s'oxyde avec plus de facilité.

(D R P. 76 982 — 57 808 — 65 937).

De nombreux autres brevets furent encore pris, on en trouvera la liste dans les ouvrages cités.

Nous signalerons quelques modifications curieuses et récentes non signalées encore dans les ouvrages courants :

En 1902, Delapierre (D. R. P. 150-981) se basant sur la formation d'ozone par passage de l'air au travers des terpènes, fait barboter cet air, purifié au préalable, dans l'iso-eugénol chauffé à 100°. L'auteur signale un rendement de 42 %.

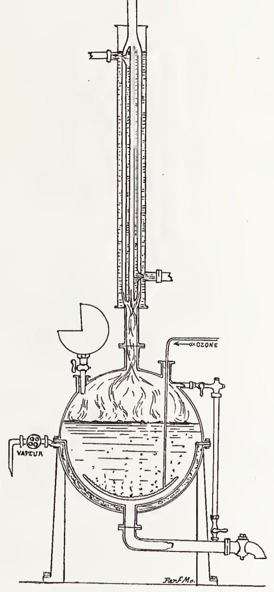
D'après Fritzsche (D. R. P. 207.702, année 1907), l'oxydation de l'acétyl-iso-eugénol est beaucoup améliorée par addition d'acide sulfanilique. On a ainsi :

Avec acide : Rendement 63 % de l'acétyl en vanilline.

Sans acide : Rendement 27 % de l'acétyl en vanilline.

Dans les mêmes conditions, l'isosafrol donne l'héliotropine.

Spinge en 1906 (D. R. P. 192.565), signale que le procédé d'oxydation de l'iso par



Fabrication de la Vanilline

l'ozone, donne beaucoup de goudrons. Mais cet inconvénient disparaît si on opère en milieu bisulfitique. Il faut évidemment remplacer le bisulfite oxydé au four et à mesure.

Réactifs :	iso......	75 kgs.	
	SO^3NaH..	50	(36°B.)
	Eau	50	

Enfin, en 1908, Genth (D. R. P. 224.071) utilisant les rayons de la lampe à mercure, de création récente, obtient des rendements de 90 % de la théorie (C. R. 1901, page 322).

Pour cela, l'air ionisé par les rayons ultra-violets est envoyé à barbotter dans un mélange à 60° de :

Iso	1 k.
Acide acétique.........	5 k.

La durée de l'opération est d'environ 10 h.

2° *Méthylation.*

Ce procédé ne présente pas autant d'intérêt que les autres, cependant quelques brevets sont à signaler. Sommer (D. R. P. 122.851), méthyle l'aldéhyde protocatéchique par le sulfate de méthyle :

$$SO^4 < \begin{matrix} CH^3 \\ CH^3 \end{matrix}$$

Procédé bien supérieur à ceux des brevets. D. R. P. 63.007 et D. R. P. 93.187, de même principe. Mais cette méthylation donne une quantité d'aldéhyde vératrique :

$$C^6H^3 \begin{matrix} -CHO & (1) \\ -O.CH^3 & (3) \\ -O.CH^3 & (4) \end{matrix}$$

Cependant Camille Dreyfus, dans un brevet récent (D. R. P. 193.958), signale la transformation de ce composé inodore en vanilline.

Pour cela, on chauffe l'aldéhyde vératrique en milieu benzénique à 140° avec du chlorure d'aluminium (Al^2Cl^6).

3° *Transformation.*

Ce procédé ne semble pas présenter d'intérêt industriel actuellement. On peut en trouver, d'ailleurs, les références dans les livres cités.

4° *Synthèses.*

Cette série comprend les réactions les plus intéressantes au point de vue chimique.

Le plus ancien procédé consiste à faire agir le chloroforme en milieu sodé sur le gaïacol, l'inconvénient est de fournir aussi de l'iso-vanilline inodore à froid (Reimer).

Geigy a breveté (B. F. 283.920 en 1899), un moyen consistant à faire agir l'aldéhyde formique sur le gaïacol en présence d'un catalyseur (phénylhydroxylamine sulfonée).

On a les réactions successives suivantes :

$$\underset{\text{Gaïacol}}{C^6H^4 < \begin{matrix} OH & (1) \\ O.CH^3 & (2) \end{matrix}} + \underset{\text{Formol}}{H.COH} +$$

$$\underset{\text{Hydroxylamin}}{\begin{matrix} H \\ HO \end{matrix} > N\text{-}C^6H^3 < \begin{matrix} SO^3H \\ CH^3 \end{matrix}} = H^2O +$$

$$\begin{matrix} OH \\ OCH^3 \end{matrix} > C^6H^3 - CH^2 - N < \begin{matrix} OH \\ C^6H^3 < \begin{matrix} SO^3H \\ OH \end{matrix} \end{matrix}$$

ou on peut encore écrire :

$$\begin{matrix} OH \\ OCH^3 \end{matrix} > C^6H^3 - CH{=}N - C^6H^3 < \begin{matrix} SO^3H \\ OH \end{matrix} + 2H^2O$$

Par hydrolyse avec l'acétate de soude, on a :

$$\begin{matrix}OH\\OCH^3\end{matrix}\!\!>C^6H^3-CH=N-C^6H^3\!\!<\!\!\begin{matrix}SO^3H\\OH\end{matrix}+$$

$$H^2O=\underset{O.CH^3\,(3)}{\overset{OH\,(4)}{C^6H^3}}-CHO\,(1)+H^2N-C^6H^3\!\!<\!\!\begin{matrix}SO^3H\\CH^3\end{matrix}$$

Une synthèse intéressante consiste à créer une fonction aldéhyde par action simultanée sur le gaïacol, d'acide cyanhydrique et d'acide chlorhydrique, ceci en présence de chlorure d'aluminium (Al^2Cl^6) (Berichte, 32.278).

On a formation d'une aldimide qui, par hydrolyse, libère la vanilline, avec un rendement presque théorique (D. R. P. 99.568 — 101.333 — 166.508 — Bayer).

Le Dr Rœsber dans (D. R. P. 189.037) obtient une meilleure réaction, en ajoutant au catalyseur, du *Kieselgühr*.

Il a ainsi, d'après les réactions suivantes, un rendement de 70 %.

$$C^6H^4\!\!<\!\!\begin{matrix}OH\\OCH^3\end{matrix}+HCN+HCl=C^6H^3\!\!\begin{matrix}-OH\\-OCH^3\\-CH=NH.HCl\end{matrix}$$

(Aldimide)

$$C^6H^3\!\!\begin{matrix}-OH\\-O.CH^3\\-CH=NH-HCl\end{matrix}+H^2O=$$

$$C^6H^3\!\!\begin{matrix}-OH\\-O.CH^3\\-CHO\end{matrix}+NH^4\text{-}Cl$$

Propriétés. — La vanilline se présente sous forme de cristaux en aiguilles, d'un blanc un peu ambré. L'odeur faible à froid se développe par la chaleur.

Elle est soluble dans la benzine, l'alcool, l'éther, l'eau bouillante. Mais seulement à 1,2 % dans l'eau à 15°.

Elle distille en se décomposant vers 280°.

Pour la doser, on l'isole à l'état de bisulfite de vanilline, puis décompose ce corps et extrait à l'éther.

On peut aussi chauffer la vanilline avec de l'acide nitrique fumant, on obtient ainsi du picrate de méthyle, que l'on dose colorimétriquement par comparaison avec un type. (*Bull. Soc. chim.*, 29.278).

Usages. — La vanilline est beaucoup employée en confiserie, pâtisserie et dans la parfumerie.

Elle ne possède pas l'odeur de la vanille, mais une odeur qui s'en rapproche et qui est agréable. Aussi les deux produits peuvent-ils vivre l'un à côté de l'autre sans préjudice.

Une remarque intéressante est à faire sur les prix de vente de la vanilline ces dernières années.

Au fur et à mesure des perfectionnements apportés dans sa préparation, le prix de vente tombait d'une manière fantastique.

On peut ainsi en faire le tableau suivant :

Année	1876........	8.750	fr.	le kilog.
»	1877	5.000	»	—
»	1878	3.000	»	—
»	1879	2.000	»	—
»	1881	1.500	»	—
»	1882	1.250	»	—
»	1884	938	»	—
»	1885 à 1890..	875	»	—
»	1890 à 1892..	850	»	—
»	1892 à 1895..	815	»	—
»	1897	700	»	—
»	1898	130	»	—
»	1899	115	»	—

Pour arriver en 1913 à 45 francs le kilog. (Chemiker Zeitung). Peu d'usines la font en France, les usines du Rhône à Saint-Fons. En Allemagne, on peut citer (Chemiker Zeitüng), Boëhringer, Madoery et Neintze.

A. Lacarrière.
Ing. chim.

Bibliographie : Dictionnaire Würtz, tome III, page 644. — 1er supplément, page 1.648; 2e supplément, page 982.

Charabot. — *Parfums artificiels*, p. 212.

Otto. — *Industrie des Parfums*, pages 388 à 419.

Gildemester. — *Huiles essentielles*, p. 455.

Würtz, *loc. cit.* ; Charabot, *loc. cit.* ; Schneider, 1885, 2.539 ; Jahresb, *oxyde d'olivile* ; Jaubert, *Parfums comestibles artificiels*, aide-mémoire, 3 fr.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE GAND



I. LA PARFUMERIE FRANÇAISE

L'Exposition Universelle de Gand bat son plein et les nombreux visiteurs sont émerveillés de cette foire immense qui ne le cède ni en étendue, ni en beauté à ses devancières belges. Aucune déception, aucune désillusion : personne ne s'attendait à une pareille réussite. Les Gantois se sont surpassés et ont droit à toutes les félicitations.

Notre satisfaction, à nous autres Français, est vive et profonde, à constater que dans cette lutte pacifique du génie humain, notre chère France sort encore une fois victorieuse



EXPOSITION DE GAND

De haut en bas et de gauche à droite : Le Palais de la France. — Colonies françaises. — Rue des Nations et Pavillon français. — Les quatre fils Aymon et le cheval Bayard. — Pavillon de la Ville de Paris. — La Cour d'honneur. — France, Pavillon d'horticulture. — Annexe du Palais Français.

de tous les combats dans lesquels elle se mesure : art, science, industrie, marine et commerce.

Il ne tombe pas dans notre attribution d'entrer dans des détails au sujet de la part prépondérante prise par notre pays à l'Exposition de Gand : nous nous bornerons à l'étude de la Parfumerie et nous nous hâtons de déclarer que nous sommes restés dignes de la réputation mondiale dont nous jouissons à ce point de vue : les firmes les plus importantes ont exposé, nous citerons entre autres : Plassard, E. Pinaud, L.-T. Piver, Gellé frères, Viville, Roussel, Simon, Gabilla, Mouilleron, et pour les matières premières : Bing fils, De Laire, Roberty-Perrault, J. Dupont, Raphel-Carbonel, Roure-Bertrand fils, Parfumerie de Seillans, Laridan, etc.

Les stands sont en général merveilleusement installés et avec un goût exquis.

Dans celui de P.-L. Plassard, nous distinguons les spécialités bien connues de cette firme : Kitty, Le Lilas, La Rose de l'Hay, Secret de la Reine, Chèvrefeuille, Muguet d'Yvelines, etc.

Ce dernier, notamment, remporte un grand succès en Belgique et se trouve à peu près partout, ainsi que les Eaux de Cologne de la même maison, qui luttent avantageusement avec les produits allemands les meilleurs. La maison Plassard est une des plus anciennes de Paris et fêtera bientôt le centenaire de sa fondation. Ce sera certainement aussi l'époque de son plus grand succès.

La maison Pinaud, dont l'existence est également séculaire, à des nouveautés tout aussi connues que les précédentes : Brisas de la Pravia, Brise de Mai, Flirt, Comme toi, sont les plus remarquées.

L.-T. Piver a largement soutenu sa renommée ; son stand superbe, à côté de celui de Plassard et en face de celui de Pinaud, expose ses bijoux réputés que sont les : Scarabée, Mirti, Velivole et Ilka.

Gellé frères ont beaucoup de succès avec leur pâte dentifrice et leurs nouveautés : Pour être aimé, Baronnie, Séduction, Noblesse oblige, qui sont absolument parfaites.

Roussel nous montre les dérivés de la fameuse Eau Gorlier : poudre lénitive à l'Eau Gorlier, savon Gorlier, etc., produits hygiéniques du plus haut intérêt.

Simon, de Lyon et Paris, présente sa crème universellement réputée et la poudre et le savon qui la complètent.

Gabilla, Mouilleron et Guillon (Carlos Valencia) présentent avec beaucoup de goût, dans des vitrines luxueuses, des produits qui induisent toutes les visiteuses en tentation.

Si la liste des Parfumeurs est importante, celle des fabricants de matières premières ne l'est pas moins :

Bing fils exploite surtout l'Extrême-Orient et en importe les précieuses matières aromatiques.

La vitrine fort intéressante nous montre les fleurs, les fruits et l'essence d'Ylang-Ylang, les feuilles du Vétyvert, des Vanillons de la Guadeloupe, de l'Ambre blanc, des Civettes Sauvages et domestiques du Choa, etc.

Les Usines de Laire exposent leurs fameux produits artificiels : Rose Thé, Fleur d'oranger, Œillet de Laire, Mélilot, Rose de Laire, Mousse de Saxe, Quarantaine, Lilas Rigaud, Aubépine, Clymène, Bouvardia, Muguet, Œillet, Mignardise, Jasmin, Réséda, Orchidée, etc., etc.

Roberty-Perrault et Cie exposent leurs produits d'importation, Vanilles Bourbon, Fèves Tonka, feuilles de Patchouli, bois de Rose femelle, Vanilles des Comores, du Mexique, de Madagascar, Benjoin de Siam, etc.

Espinasse et Pichelin montrent surtout leur Essence de Rose de leurs distilleries de Bulgarie (marque Rodone), dont on connaît la grande valeur.

J. Dupont, d'Argenteuil, étale toute une série de ses produits : Réséda, Œillet, Vigne Vierge, Musc-Xylène et Ambrette, Violettes artificielles, Héliotropine, Lys, Bromélia, etc.

Raphel-Carbonel, de Vallauris, est spécialisé en essences des Alpes-Maritimes : Essences de Géranium Rosat, de Rose, de Fleur d'oranger, de Menthe, etc.

Roure-Bertrand, de Grasse, fait surtout des extraits de fleurs par les nouvelles méthodes aux dissolvants volatils, son exposition est du plus haut intérêt.

La Parfumerie de Seillans, dirigée par la vicomtesse de Savigny de Moncorps, extrait des essences analogues par le procédé d'enfleurage aux pommades. Ses pommades de Jasmin, de Tubéreuse ont beaucoup de succès chez les parfumeurs.

Enfin, nous clôturons la liste des exposants par G. Laridan, qui exhibe ses essences de Cannelle, de Géranium, de Girofle, de Bouton d'or, Mousses, Pétales de Roses. Pour être le dernier cité, il n'est pas le moins important des exposants, loin de là.

Nous passerons en revue dans le prochain numéro les exposants étrangers, dont les stands, quoique moins nombreux que ceux des parfumeurs français, offrent néanmoins un très réel intérêt.

L. Coddron.



LES EAUX-DE-VIE DITES NATURELLES (1)

Nous en arrivons aux eaux-de-vie de fruits, en général livrées au consommateur telles qu'elles sont obtenues par le distillateur. Il y a souvent intérêt, notamment pour le raisin, les pommes, poires, à séparer, pour la distillation, le moût fermenté des fruits ; on sait que le cognac est plus apprécié que l'eau-de-vie de marc de raisins ; de même l'eau-de-vie de cidre, le calvados, est bien supérieure à celle que l'on obtient des marcs de pommes et poires.

On sait que le terme cognac ne doit être appliqué qu'à l'eau-de-vie de vin des Charentes (ou du moins de la plus grande partie des Charentes). Les cépages, le genre de culture et le climat conduisent à la production de raisins arrivant rarement à maturité, raisins produisant un vin peu agréable, de médiocre conservation. Aussi ce vin, fabriqué très sommairement, est-il le plus souvent soumis à la distillation. L'eau-de-vie est mise en barriques neuves ou usagées dans lesquelles on la laissera vieillir ; si les barriques sont en chêne, l'eau-de-vie prendra une certaine coloration.

Le cognac jeune a une saveur spéciale, due à des huiles empyreumatiques, saveur qui masque à peu près son arôme futur. C'est surtout l'arôme du vieux cognac qui est apprécié, et c'est à ce moment qu'il devient possible de classer ces eaux-de-vie : la meilleure est la fine champagne ou grande champagne, puis viennent, par ordre décroissant de qualité : petite champagne, borderies, fins bois ou premiers bois, bois ordinaires, deuxièmes bois. Ce vieillissement est, d'ailleurs, accompagné d'une perte d'alcool, qui serait de 1/3 à peu près (en vases bien fermés) en vingt ans ; pour les très vieux cognacs, très appréciés de certains gourmets, le degré alcoolique est forcément assez faible ; le vieillissement peut être beaucoup accéléré si l'on place l'eau-de-vie, logée en barriques neuves de chêne, dans un lieu chaud et aéré. A mesure qu'elle vieillit, elle perd, en même temps qu'une partie de son alcool, son astringence, et sa saveur devient moins accentuée, légèrement sucrée. Après vieillissement, les très bons cognacs atteignent à des prix fort élevés.

On a essayé de produire artificiellement le vieillissement des cognacs (et aussi d'autres eaux-de-vie), mais l'on n'est pas arrivé à des résultats très satisfaisants. En réalité, le vieillissement semble le résultat de réactions extrêmement complexes ; avant de chercher à les imiter, il semble qu'il y aurait lieu de les déterminer de façon précise. Les actions qui semblent avoir été bien décelées jusqu'alors sont : l'enrichissement en tanin et en matières colorantes (prises au fût), oxydation des corps donnant le bouquet, formation d'un peu d'acide acétique, éthérification de certains principes.

La première de ces actions étant très importante, il faut donc apporter un grand soin au choix des fûts ; ceux-ci doivent être faits en merrains de chêne déjà vieux (âgés de 50 ans au moins) ; ces merrains doivent être débités à la hache, ne pas comprendre d'aubier, de nœuds, piqûres ou vermoulures, être à grain serré (ne pas se servir de bois gras, de chêne dit : femelle), à veines franches, faciles à polir. Ces merrains doivent être séchés en piles pendant plusieurs années, avant d'être façonnés en fûts ; ceux-ci, aussitôt leur fabrication, sont étuvés à la vapeur jusqu'à ce que l'eau condensée qui en sort ne se colore plus. Avant l'emploi, ces tonneaux sont ce que l'on appelle avinés ; pour cela, l'on y fait simplement séjourner des petites eaux de distillation, très parfumées, et marquant 20 à 25°. Les merrains sont assez souvent originaires de France, on en reçoit de l'Angoumois, du Berry, de la Bretagne, de Gascogne et aussi de l'étranger : de Riga, de Dantzig, de Trieste, de Transylvanie et d'Amérique du Nord.

Après vieillissement des cognacs, il reste à composer les sortes commerciales par de savants mélanges, œuvres de dégustateurs exercés ; le degré alcoométrique est généralement abaissé à 48°, à l'aide d'eau distillée ; en outre, on ajoute du sirop de sucre très pur (le plus souvent de quoi sucrer à 1 %). Parfois on chauffe au bain-marie les diverses qualités mélangées, puis on les laisse refroidir lentement, de façon à bien fondre ensemble les divers bouquets.

Sans avoir le renom des cognacs, d'autres eaux-de-vie de vin sont cependant très estimées, ainsi en est-il des eaux-de-vie d'Armagnac, produites dans le Gers, le Lot-et-Garonne et les Landes. Les eaux-de-vie dites de Montpellier sont, en principe, fabriquées

(1) Voir P. M., Août 1913, p. 103.

dans les environs de cette ville, et aussi de celle de Béziers ; en fait, on en produit un peu partout dans le Midi ; les eaux-de-vie de vin du Midi manquent souvent de bouquet, et, bien souvent, on leur ajoute, avant de les livrer à la consommation, une sauce qui leur donne plus ou moins le bouquet du cognac. Les eaux-de-vie de vin de l'Anjou, du Nantais et du Poitou, faites avec des vins souvent aigres, se rapprochent des véritables cognacs.

Les eaux-de-vie de marc de raisin se produisent dans tous les pays vinicoles, les marcs de Bourgogne ont un certain renom. De même, on produit des eaux-de-vie de marc de pommes et poires dans tous les pays cidricoles.

La véritable eau-de-vie de cidre, ou calvados, est aussi recherchée de certains gourmets que les bonnes marques de cognac, nous en avons vu vendre 12 francs le litre, et ce n'est pas un maximum. Les soins qu'exige le calvados sont fort analogues à ceux que demande le cognac.

Parmi les eaux-de-vie de fruits, l'une des premières places est occupée par le kirsch ou kirschenwasser, produit surtout dans l'est de la France; en Allemagne, dans la Forêt noire; en Hongrie et en Roumanie. Le kirsch devant être aussi incolore que possible, on le conserve généralement en bonbonnes de verre. Les prunes servent aussi à obtenir des eaux-de-vie estimées, parmi lesquelles les meilleures sont celles obtenues de la prunelle des haies (de même que la merise produit le meilleur kirsch) ; chez nous, l'eau-de-vie de prunes est quelquefois appelée kirsch de prune (désignation inexacte) ; c'est le zwetschkenwasser des Allemands, le raki de Hongrie, Slivourtza de Bosnie.

Le maraschino ou marasquin de Dalmatie est une eau-de-vie de merises, on donne aussi ce nom à une liqueur sucrée également à base de merises. Tous les fruits à noyaux, notamment les pêches et abricots, sont susceptibles de donner des eaux-de-vie se rapprochant des précédentes.

Tous les fruits sucrés peuvent fournir de l'eau-de-vie, ainsi les dattes fournissent l'arrak des Persans (arrak est un terme général qui s'applique à des eaux-de-vie de diverses origines), les bananes fournissent le mahmari de Mozambique, l'on peut encore employer à la fabrication de l'alcool les figues de Barbarie (fruits du cactus), les caroubes, les fruits du fraisier, du framboisier, de la ronce, de l'arbousier, du néflier, de l'aubépine, de l'azérolier, du genévrier, du troëne, du mûrier, du cornouiller, du sorbier. Certains de ces fruits, très sucrés, ne fermentent bien que sous l'influence de levures très robustes, qu'il faut ajouter au moût ; il est bon aussi souvent de corriger la composition défectueuse de ce dernier. Sous les climats chauds, où la température est souvent peu favorable à la fermentation alcoolique, l'emploi de levures robustes doit être de règle courante. Enfin, la distillation de certains fruits demande des précautions spéciales ; ainsi, en ce qui concerne les fruits du sorbier, il est souvent nécessaire de redistiller et, finalement, de purifier au charbon. En principe, les propriétaires distillant des fruits, des boissons, des lies, des hydromels (boisson alcoolique de miel) de leur récolte, jouissent du privilège des bouilleurs de cru.

Un certain nombre d'eaux-de-vie sont fabriquées avec un mélange de fruits et grains, dans ce cas se trouvent : le holerca, de Hongrie et Transylvanie, dans la fabrication duquel il entre de l'orge ; le trostu des bords du Rhin, certains arraks d'Orient, le tepache du Mexique, à base de maïs et raisin.

Dans les pays tropicaux, l'on produit, en dehors des alcools de grains et de fruits, des eaux-de-vie extraites de la sève de diverses plantes ; ainsi la sève de l'agave fournit l'agua ardiente, pulque fuerte, mezcal, du Mexique et de l'Amérique du Sud ; l'araki ou rack de l'Egypte est le produit de la distillation de la sève fermentée d'un palmier ; certains arraks de l'Extrême-Orient ont la même origine.

La gentiane, plante à racines très développées, peut fournir, par ces dernières, une eau-de-vie très estimée qui ne sort guère des pays de production ; nous pensons revenir quelque jour sur cet intéressant végétal. On extrait aussi une excellente eau-de-vie des boissons alcooliques de miel, et l'on peut également en extraire des boissons alcooliques de lait.

Toutes ces eaux-de-vie varient, non seulement suivant les matières qui ont servi à les fabriquer, mais encore suivant les soins apportés à la fabrication. Ainsi les marcs et lies doivent être distillés aussitôt la fermentation alcoolique terminée, ou du moins conservés soigneusement à l'abri de l'air, les matières à odeurs prononcées d'acides acétique et butyrique empestent eau-de-vie et alambic. Par suite de l'oxydation de l'alcool à l'air, certains liquides alcooliques peuvent produire de petites quantités d'aldéhydes, à odeur forte et suffocante ; plus volatils que l'alcool ordinaire, ces corps passent avec les produits de tête, que l'on a l'habitude de séparer. Si d'ailleurs l'eau-de-vie de bouche en contenait quelque peu, il suffirait d'aérer assez longuement pour que s'évaporent les aldéhydes ; mais il y aurait, en même temps, perte par évaporation d'une quantité notable d'alcool. On trouve encore, dans les

produits de tête : de l'ammoniaque ordinaire et des ammoniaques composés, de l'acétone, des éthers acétiques et méthylacétiques, de l'alcool méthylique. Ce dernier, qui est le vulgaire esprit de bois (utilisé actuellement pour la dénaturation des alcools d'éclairage), bout à 66°, tandis que l'alcool ordinaire bout à 78°5. D'autres alcools, dits alcools supérieurs des eaux-de-vie (le mot supérieur vise leur formule chimique et le point d'ébullition) bouent à des températures plus élevées et se trouvent dans les produits de queue, ce sont : l'alcool propylique, qui bout à 96° ; les deux alcools butyliques, dont l'un bout à 109° et l'autre à 115° ; l'alcool amylique, très abondant dans les résidus de la distillation des pommes de terre, qui bout à 132° ; l'alcool hexylique et l'alcool heptylique (ce dernier bout à 155°) se rencontrent notamment dans les alcools de marc de raisin. On trouve encore, dans les produits de queue, les éthers des alcools précédents ; les acides acétique, formique, butyrique, et des combinaisons de tous ces corps ainsi que le furfurol, aldéhyde très altérable qui bout à 161°.

Suivant que le chauffage est conduit plus ou moins doucement, et selon que l'on aura séparé plus ou moins heureusement les produits de tête et de queue, l'on obtiendra des produits de qualités très différentes. Un chauffage trop vivement conduit ne permet pas une séparation nette des produits que nous avons énumérés et, en outre, il risque de donner au produit un goût de brûlé. Ce que l'on a de mieux à faire dans ce dernier cas, est de ramener à 25° par une addition d'eau, puis d'ajouter un litre d'huile d'olive par 400 litres de liquide ; mélanger cette huile à toute la masse liquide en fouettant énergiquement et cela à plusieurs reprises ; l'huile se charge de la plus grande partie des produits donnant le mauvais goût, on la sépare par soutirage, puis on redistille à feu très doux. On peut encore enlever certaines saveurs désagréables en agitant, dans la masse, du charbon lavé et pulvérisé; on peut aussi filtrer sur charbon de bois : les deux procédés réussissent généralement à décolorer les eaux-de-vie noircies, à enlever le goût de moisi. On peut, par un bon collage à la colle de poisson, atténuer le goût de chêne trop prononcé (dû au séjour dans un fût neuf, non ébouillanté). L'aération, qui peut consister à faire couler l'eau-de-vie d'une certaine hauteur, peut également (voir plus haut) être employée utilement dans certains cas. Quant à la couleur bleuâtre que prennent certaines eaux-de-vie, elle peut être due à diverses causes : par exemple, certaines huiles essentielles saponifiées sont solubles dans le liquide à 60° ou plus, et s'en séparent dès que le titre s'abaisse ; dans d'autres cas, les acides ont mordu quelque peu sur le cuivre du chapiteau et du serpentin, et il y a eu formation de composés de cuivre (généralement acétate). Une filtration n'est, le plus souvent, pas suffisante pour ramener le liquide à sa teinte normale, il y a lieu de la faire précéder d'un collage énergique dans le premier cas ; dans le second, le mieux est de suspendre dans le liquide une lame de fer bien polie.

Il s'en faut que la composition des diverses eaux-de-vie dites naturelles soit bien connue ; si les corps qui fournissent le bouquet peuvent être considérés comme utiles, d'autres sont très nuisibles par l'arôme désagréable qu'ils procurent. L'on trouve, d'autre part, dans les deux catégories, des corps plus ou moins vénéneux, mais qui, par bonheur, sont en très faible proportion dans les eaux-de-vie naturelles ; ces corps vénéneux sont assez variables suivant les eaux-de-vie ; à ceux que nous avons énumérés précédemment, il semble qu'il y aurait lieu d'ajouter parfois certains alcaloïdes.

Ch. Groud.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE

Une curieuse remarque

M. D. Tzanck a fait dernièrement au Cercle Odontalgique de France une curieuse communication que nous nous empressons de résumer, persuadés qu'elle sera très utile aux fabricants de dentifrices.

Ce réputé praticien eut l'occasion de constater chez une de ses clientes un léger eczéma des lèvres, consistant en une desquamation continuelle de la partie muqueuse avec rougeur des parties cutanées avoisinantes, suintement, croûtelles et même vésicule s'émiettant sur les bords irréguliers de la lésion. Mais cet eczéma n'était point un eczéma naturel, mais bien artificiel, provoqué par quel-

que caustique : or, comme les opérations effectuées par le chirurgien n'avaient nécessité l'emploi d'aucun produit chimique, il était probable que la cause était extérieure.

En effet, après de multiples recherches, on en vint à incriminer la poudre dentifrice dont la formule était la suivante :

Carbonate de chaux......	20 gr.
Poudre de savon.........	10 gr.
Salol	10 gr.
Pierre ponce............	5 gr.
Menthol	0 gr. 50
Essence de menthe.......	0 gr. 75

et il devient évident que seul le Salol était responsable de l'accident ; aussitôt après cessation de l'emploi de la poudre incriminée, l'eczéma disparut.

Le Dr Sabouraud a rapporté un cas analogue et nous-même avons publié une étude sur l'emploi nuisible plutôt qu'utile du Salol dans les dentifrices. Nous ne pouvons que terminer en citant les conclusions du Dr Sabouraud :

« Ne prescrivez jamais le Salol en poudre, en lotions, ni pommades ; c'est un pitoyable médicament externe, auteur responsable de centaines d'épidermites traumatiques, eczématiformes : dans la formule précédente, savon, pierre ponce et salol, tout semble combiné pour produire ce qui est arrivé, une eczématisation artificielle du bord des lèvres.

« En vérité, il faudrait bien que médecins, pharmaciens, parfumeurs et dentistes en soient avertis : il n'y a guère moins de poudres dentifrices nuisibles que de mauvaises teintures pour les cheveux ».

Nos lecteurs ne manqueront pas d'en prendre note et d'aviser.



MÉLANGEUSES POUR LA PARFUMERIE

Nous avons décrit dernièrement un mélangeur pour crèmes ; il convient surtout pour les crèmes délicates qui doivent être mélangées avec grand soin : notamment les glycérolés d'amidon et les crèmes mixtes contenant de l'oxyde de zinc. Pour les crèmes ordinaires, au stéarate, un *fouet* peut suffire ; notre gravure représente un modèle très pratique dont le mouvement est très bien étudié : il se compose d'une colonne en fonte portant le mouvement et, à la base, le récipient à crème qui peut être muni d'un dispositif de chauffage, au gaz par exemple.

Ce modèle, marchant au moteur et à vitesse variable, vaut 285 francs ; le récipient en cuivre étamé a 29 centimètres de diamètre sur 36 de profondeur. Le modèle au-dessus est monté sur un robuste plateau de chêne et peut être fixé contre un mur ; il est tout aussi silencieux que le précédent et son récipient a une profondeur de 42 centimètres pour 32 de diamètre (prix 325 francs).

Enfin il existe deux types mus à la main, par engrenages, de capacités identiques et valant 130 à 150 francs.

Nous restons à la disposition de nos lecteurs pour les aboucher avec les constructeurs.



Fouet pour crêmes



N°10



(1)



POUDRES DE RIZ MODERNES



Les journalistes, qui cependant devraient tout savoir, et ne rien blaguer sans approfondir, s'en sont donné à cœur joie au sujet des nouvelles poudres de riz mauves, lilas, bleues ou ocres, sans se donner la peine de rechercher si ces nouvelles colorations ne correspondent pas en même temps qu'à un besoin, à des règles de physique aussi simples que logiques.

Depuis l'invention de la parfumerie... et des poudres, la question nuance était restée tout à fait secondaire : pour en diminuer l'activité, ou du moins pour que leur usage fut moins choquant par de trop vifs contrastes, les parfumeurs fabriquaient des poudres Rachel et Roses, c'est-à-dire se rapprochant le plus possible de la nuance chair.

Ce n'est que ces temps derniers que des essais véritablement rationnels, en même temps que révolutionnaires, furent tentés par des préparateurs intelligents dans le but d'appliquer scientifiquement la couleur à l'enjolivement de la carnation.

La chair, dans la race blanche, affecte normalement une nuance que Chevreul considérait comme de l'orange légèrement rabattu, c'est-à-dire mélangé de gris.

Sous certaines influences extérieures, comme la lumière solaire, par exemple, l'air vif des montagnes, les émanations marines, etc., cette couleur peut s'accentuer considérablement. On dit alors que le teint se hâle.

Sous des influences internes, comme l'anémie, la décoloration du sang entraîne la décoloration de la peau, puisque la couleur chair représente la couleur du sang vue à



Cueillette de la Lavande

(1) Distilloir moderne de la Maison Lautier Fils, à Grasse.

travers les enveloppes vasculaires et les couches épidermiques.

De même un fonctionnement défectueux du foie et la présence de bile dans le sang donne à la peau une nuance jaune-verdâtre caractérisée. La pigmentation naturelle du derme accentue encore ces effets particuliers.

Le visage, en dehors de sa couleur intrinsèque, présente une coloration due au contraste des éléments colorés qui l'entourent et à la lumière qui l'éclaire. Ainsi des cheveux très noirs feront paraître le teint moins coloré ; une garniture rose, selon la façon dont elle sera disposée, fera paraître le teint verdâtre par contraste, ou le fera paraître au contraire plus rose si la lumière se réfléchit sur la garniture avant de baigner le visage.

On conçoit donc que des quantités infinitésimales de nuances spéciales appropriées puissent modifier considérablement l'aspect extérieur de l'épiderme, et qu'en outre une seule poudre de nuance choisie pour la personne qui l'adopte, ne puisse convenir ni pour tous les éclairages, diurnes ou nocturnes, ni pour toutes les robes.

L'emploi de diverses poudres colorées permettra de nuancer la peau selon les circonstances et de l'harmoniser avec l'ambiance.

Actuellement deux nuances principales sont à la mode : le mauve et l'ocre.

La nuance mauve éclaircit le teint en neutralisant une partie de la nuance orange de celui-ci. Elle trouve donc son emploi :

1° Dans le cas d'un teint trop coloré ;

2° Lorsque les éléments colorés qui entourent le visage n'offrent pas avec lui un contraste suffisant, ce qui est le cas chez beaucoup de blondes. La coloration des cheveux n'est pas beaucoup plus foncée que la nuance du visage ; l'ensemble est fade.

La nuance ocre accentue la couleur du teint. Elle s'emploie :

1° Dans le cas d'un teint trop blanc ;

2° Lorsqu'il faut diminuer le contraste entre le visage et les éléments colorés qui l'entourent. Chez beaucoup de brunes l'opposition entre la nuance du visage et celle de la chevelure produit un ensemble dur.

Les nuances des carnations étant infiniment variées, il va sans dire que la couleur des préparations cosmétiques devra varier elle aussi. La nuance mauve doit être d'autant plus bleue que la coloration du visage sera d'un orange plus rose. Si la peau est réellement trop rose, du fait d'un sang trop généreux, il pourra même y avoir lieu à l'emploi d'une poudre franchement bleue.

De même, la poudre ocre doit tendre au jaune si la peau est orange rose, au rouge si elle est olivâtre.

De toute façon, il vaudra mieux, sans doute, pécher par insuffisance que par excès.

La solution préférable serait indiscutablement une solution personnelle : chaque femme pourrait exercer son ingéniosité et son sens artistique à composer à partir des poudres mères, le mélange coloré qui lui conviendra le mieux, relativement à sa carnation, à son vêtement et à la lumière ambiante.

Le parfumeur pourra s'inspirer des mêmes règles dans la confection des fards de ville et de théâtre : les blancs pourront être nuancés en bleu, mauve, jaune, selon les circonstances. Les artistes de cinématographe ont bien été obligés d'utiliser des fards tout à fait adaptés à la sensibilité des films photographiques. Il est bien évident que le fard convenable à la lueur des lampes électriques à filament de charbon n'est plus adéquat à l'éclairage par les lampes métalliques, à arc ou à vapeurs de mercure, ou par les manchons à incandescence par le gaz.

Voici le parfumeur coloriste. Après tant d'autres applications des sciences qui lui sont dévolues, il ne s'étonnera pas de ce nouvel avatar.

L'emploi des poudres colorées présente, d'autre part, un avantage qui pour n'être qu'accessoire, n'en est pas moins précieux. Elles absorbent les rayons lumineux dont l'action sur le teint se manifeste par le hâle et les taches de rousseur.

Cette absorption des rayons lumineux, chimiques et ultra-violets, dont l'action est très énergique, est surtout notable avec les poudres roses ou ocres, mais elle est faible avec les poudres bleues ou mauves.

Des procédés nouveaux, récemment brevetés, permettent de renforcer cette action absorbante par l'adjonction à toutes les préparations cosmétiques de substances incolores, présentant à un haut degré le pouvoir d'absorber les rayons lumineux et chimiques dont l'action peut aller, comme dans l'insolation, jusqu'à la destruction des cellules du derme.

Ces nouvelles préparations, sous formes d'eau, de crèmes, de poudres, etc., auront le plus vif succès à la plage, à la montagne et dans les pays chauds. Nous n'en pouvons parler encore que d'une façon générale tant que les formalités de protection ne seront pas terminées, mais nous pouvons affirmer qu'elles bouleverseront bien des idées préconçues et exciteront en même temps qu'une curiosité légitime, l'émulation des chercheurs d'applications nouvelles dans les domaines si étendus de l'hygiène et de la médecine.

Paul Belle,
Ing. chimiste.



La Lavande fait parler d'elle : envieuse des augmentations de cours des essences de citron et de géranium, elle voit chaque année augmenter le prix de son huile odorante si appréciée. Espérons que les cours de famine de 13 ou 14 francs qui ne payaient ni le ramasseur ni le distillateur ne se reverront jamais ; mais souhaitons aussi que de plus abondantes récoltes ramènent des prix moyens susceptibles de faire croître de plus en plus la consommation de ce beau produit de nos montagnes françaises.

Nous ne disons plus seulement les Alpes, puisque les Cévennes à leur tour commencent à produire des essences de lavande réellement parfaites et à haut titrage d'éthers et que les nouveaux procédés de culture préconisés par M. le Professeur Ed. Zacharewicz permettront de l'acclimater dans tous les sols favorables.

Dans des études très intéressantes publiées dans différentes revues agricoles du Sud-Est, le distingué directeur des Services agricoles du Vaucluse, donne tous les renseignements nécessaires pour établir des lavanderaies de bon rapport.

Les sols légers, silico-argileux, rocailleux, bien ensoleillés, à une altitude variant de 400 à 1.200 mètres, sont les meilleurs ; à une altitude moindre, là où notamment existent déjà des plants de Lavande-Spic, la Lavande vraie tend à s'abâtardir et à donner une hybride, à grande production, il est vrai, mais à odeur tenant autant de la Lavande que de l'Aspic et à essence faible en éthers.

Là où l'Aspic n'existe pas, il semble que la Lavande vraie puisse pousser admirablement, sans abâtardissement, à des altitudes relativement basses : nous avons, dans le Lyonnais, des cultures d'essais de diverses variétés qui prospèrent parfaitement et permettent de croire que sur maintes collines

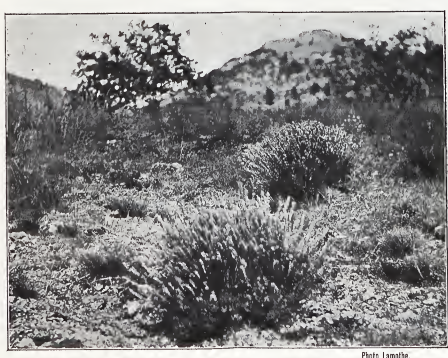


Photo Lamothe.

Plants de Lavande dans la Drôme

de la plaine des Allobroges, contiguës aux Alpes, la culture de la Lavande pourrait être entreprise.

M. Zacharewicz cite de son côté les essais de plantations faits dans le Vaucluse par M. Martel Clément : le sol pierreux a la composition suivante :

Eau	25
Pierres	496
Terre fine	479
Dont :	
Argile	289
Sable	697
Calcaire	14

Et avantage supplémentaire, la fleur de la partie fumée donnait 800 grammes d'essence aux 100 kilogs, alors que la fleur ordinaire ne donnait que 600 grammes aux 100 kilogs.

Les rendements totaux en essence furent les suivants :

	A l'hectare
Sans engrais	12 kilogs d'essence.
Avec engrais	28 — —

Si l'on compte l'essence au cours moyen de ces deux dernières années, soit 33 francs le kilogr., on constate que la partie non fumée rapporte 400 francs et la partie fumée rapporte brut : 930 francs.



Cliché Petite Revue

Pépinière départementale des Basses Alpes à Moriez

L'analyse chimique révèle :

Azote	1,02	% de terre fine.
Potasse	1,36	
Acide phosphorique.	0,75	

Cette analyse montre que le sol en question est relativement riche en azote, tandis qu'il est au-dessous de la moyenne pour la potasse et l'acide phosphorique.

L'engrais appliqué était composé comme suit :

Nitrate de soude	20 kilogs.
Chlorure de potassium	20 —
Superphosphate 18/20	60 —

On a mis 500 kilogs de cet engrais par hectare, entre les rangées de lavande avant le labour de mars, et on a pu constater une différence considérable entre le sol fumé et le témoin laissé sans engrais.

Ce dernier donnait environ 2.000 kilogs de lavande à l'hectare, la partie fumée produisit 3.500 kilogs ; presque le double.

Notre collaborateur, M. le Professeur Lamothe, nous a souvent indiqué, ici même, les conditions dans lesquelles les lavanderaies artificielles doivent être établies : nous renvoyons nos lecteurs à ces articles en leur rappelant qu'il y a avantage à établir les lignes de plants assez espacées pour permettre la main-d'œuvre la plus pratique et la plus rapide.

—o—

Frappé de l'intérêt que présente la culture de la Lavande pour les Basses-Alpes, le Conseil général de ce département a décidé l'an dernier la création d'une pépinière départementale placée sous la surveillance de M. Fondard, directeur des Services agricoles des Basses-Alpes.

M. Foudard s'est immédiatement mis à l'œuvre et, avec l'aide d'un instituteur dévoué, M. Liautaud, de Moriez, a installé dans cette localité, sur la route de Digne à Saint-

André, à 900 mètres d'altitude, une pépinière modèle.

Cette pépinière s'agrandira encore les années prochaines et rendra de grands services à tous les agriculteurs du département.

Dans la Drôme, les cultures s'étendent chaque année et doubleront encore, grâce aux hauts cours de l'essence : la commune de Barret-de-Lioure a retiré, en 1912, 80.000 francs de sa lavande, celle de Montauban 60.000 francs. Le poids global de la fleur sera cette année moins grand, mais la valeur en sera presque équivalente.

Souhaitons que ces cultures se multiplient ; il est certain que le débouché grandit chaque année avec les progrès de la Parfumerie et la hausse actuelle est certainement causée par l'excès de la demande sur l'offre : ni la spéculation, ni la présence des commerçants étrangers à nos foires locales ne sont la cause réelle de l'augmentation régulière des cours.

Pour de longues années encore il y a dans l'adaptation rationnelle des terrains inutilisables pour d'autres cultures, une source de revenus sérieux qu'il ne faut pas négliger.

A la foire de Sault de Vaucluse, l'essence s'est vendue 38 et 40 francs le kilog. après des transactions à l'amiable à 42 francs. La prochaine foire de Luc amènera-t-elle une réaction ou une avance ? Nous en avertirons nos lecteurs (1).

G. Abel.



Baïassière artificielle au Ventoux (après la cueillette)



EXPOSITION UNIVERSELLE DE GAND

Nous avons énuméré dans notre dernière étude tous les produits français de parfumerie exposés à Gand. Notre étude serait incomplète si nous ne disions mot des maisons étrangères. A vrai dire elles sont peu nombreuses et leur abstention en face de l'imposante manifestation française démontre simplement que notre suprématie est, sur ce terrain au moins, indiscutable et indiscutée.

Le seul pays qui figure d'une façon quelque peu intéressante c'est la Belgique, petite nation par son étendue, mais grande par la place qu'elle occupe dans tous les domaines où le génie de l'homme se manifeste.

Plusieurs firmes belges sont représentées à l'Exposition de Gand, et si elles ne peuvent se glorifier d'une réputation aussi grande que celle de leurs sœurs françaises, il y en a cependant qui fabriquent des produits de toute première qualité.

La maison *Jonas-Hanart*, de Bruxelles, fabrique des parfums, des savons, la poudre de riz, les crèmes et les pâtes dentifrices. Parmi ces parfums, nous citerons son « Muguet », qui jouit en Belgique d'une grande vogue ; puis sa « Violette J.-H., la Rose blanche et Le Lilas. Sa dernière création est le « Parfum des Floralies ».

Ses savons de toilette sont également très

(1) La résistance organisée par les importants acheteurs a amené une régression momentanée des cours, qui cessera dès que les gros approvisionnements seront constitués.

répandus, tels que : « Mylissia, Royal Rose, « White Rose », fort goûtés par les Anglais ; « Violette fleurie et Tulipe d'Or », offerts par la maison à S. M. la Reine, lors de la visite royale. Elle a également une dernière création comme savon : « Les Floralies ». On voit que la firme a profité des remarquables floralies auxquelles la ville de Gand a convié le monde et qui ont eu un succès colossal.

Enfin, notons parmi ses poudres de riz : « Violette fleurie, Rose Royale, Mylissia et Waneta », parfums riches.

Pierre Ney, de Verviers, est une maison qui, par ses produits exhibés, nous donne la mesure de son importance. Sa production de savons est réellement sérieuse ; il y a « le Savon Rose, Luxor, Violette de Spa, Bouquet Princesse, Marie José, Fleur de Jeunesse, Savon à l'Héliotrope, Savon Rose thé, Savon Iris de Florence ». Ses parfums nous paraissent ne pas devoir céder le pas à ses savons.

Pavillon de la Ville d'Anvers



EXPOSITION DE GAND
Palais de l'Allemagne



Pavillon de la Ville de Liège

Georges Maquin, de Jemmapes (lez Mons), *Savonnerie et Parfumerie de l'Avenir*, produit des savons de toilette, tels que : savon de la Victoire, nouvelle création et savon « Chanteclair ». Il fabrique encore des savons pour la lessive, parmi lesquels il faut signaler : « Omnibus Savon ».

M. Maquin est possesseur d'un brevet d'invention pour un perfectionnement aux moules à couler les blocs de savon.

Ernest Sieglin, de Bruxelles, se spécialise dans les savons pour la lessive. Son « Savon en poudre du docteur Thompson » jouit d'une excellente réputation.

La Belgique a également quelques firmes qui s'occupent de la production des matières premières pour parfumerie : mais nous devons à la vérité que c'est bien peu important.

La maison *A. Jonas-Hanart*, de Bruxelles, déjà citée pour ses parfums, exhibe quelques essences : essence d'aubépine, essence extra-triple de trèfle incarnat, de Violette J.-H., de Muguet de Mai, de Réséda, de Rose blanche.

Van Heurck et Coene, d'Anvers, sont représentés par leurs extraits concentrés de Muguet, d'Héliotrope blanc, de Lilas blanc et une Eau de Lavande ambrée.

Il faut ajouter que la grande spécialité de ces maisons, ce sont les essences pour la fabrication de liqueurs.

Enfin, pour clôturer cette liste, la firme *Delhaize frères et Cie*, qui exploite en détail des épiceries sur un grand pied et qui fabrique elle-même son chocolat, son pain d'épices, qu'elle débite dans les centaines de succursales qu'elle possède en Belgique. Elle expose des Eaux de Cologne, des parfums, des savons, des poudres de riz de *A. Bergeron*, parfumeur de Bruxelles.

Quant aux autres pays, leur participation est passablement insignifiante et nous nous demandons pourquoi les grandes maisons d'Angleterre et d'Allemagne se sont abstenues ; c'est fort regrettable.

L'Angleterre n'est représentée que par la firme Erasmic et Lever frères.

Erasmic, de Londres, est bien connu à Paris où il est représenté par Louis Gastal, 4, rue Milton. Ses parfums les plus lancés sont : « Lora, Mellia, Royal Erasmic, Violette of England, Bal masqué, Frisson d'Amour ».

Comme savons, notons : Erasmic Violette de Parme, the Peerles Erasmic, une spécialité de la maison, le « Shaving Steck », pour raser. Puis encore des crèmes, de la poudre de riz et, enfin, « Erasmic Bath Crystals » pour le bain.

Lever frères, de Londres, ont également une usine à Forest (lez Bruxelles). Tous leurs parfums portent un nom général, nom de guerre, si on peut dire : *Vinolia*, dont les plus avantageusement connus, sont : Jockey Club, Bouquet, Rose Royale, Lilas blanc, Muguet et Violette de Parme.

Leurs savons de toilette les plus connus sont : savon Fossette, savon exquis (série florale), savon violette et Starlight Soap.

Ils fabriquent également des savons pour la lessive, très connus, entre autres « Sunlight » et « Lux ».

L'Italie ne nous présente que bien peu de chose : un stand où l'on offre à l'acheteur des produits de la maison *Pietro Bortolotti*, de Bologne, firme cependant d'une certaine importance et qui aurait pu mieux faire.

G. Dosselli et Cie, de Milan, qui présente sa spécialtié « Violette de Parme », « Eau de Felsina » et « Lilas des Vallées ».

Colli Fioriti qui a lancé le « Tricofilina » contre la calvitie ; produit à base de pétrole parfumé.

Bertelli et Cie, de Milan, qui y vend « Rose Bertelli », « Extrait d'héliotrope », et *A. Migone et Cie*, de Milan, avec un « Parfum violette » et leurs spécialités d'Iris.

Pour la Perse, il n'y a que la maison *Lévy*, de Téhéran, qui ne nous présente que quelques essences : celles de Lilas, de Jasmin, de Mimosa de Perse et de Rose d'Ispahan.

Voilà cependant un pays qui, pour les essences les plus fines, les plus exquises, devrait nous donner bien davantage. Malheureusement, il est encore bien arriéré et les bras font défaut pour exploiter les richesses que la terre y offre.

Et c'est tout. On voit que nous n'avions pas tort de prétendre que l'exposition de la parfumerie, en dehors de la France, est plutôt maigre. Nous exprimons l'espoir que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie et d'autres pays se rattraperont l'année prochaine à l'Exposition de Lyon.

L. Coddron.



L'ALDÉHYDE BENZOÏQUE



L'aldéhyde benzoïque ou benzylique ou simplement la benzaldéhyde est le constituant fondamental de l'essence d'amandes amères. La distillation à la vapeur des fruits de l'amygdalus communis, des noyaux de pêches, de cerises, d'abricots, des feuilles de laurier-cerise, fournit une huile qui contient, en moyenne :

Aldéhyde benzoïque.............	76 %
Acide cyanhydrique.............	1 à 4 »
Phényl-oxy-acétonitrile	20 »

Ce dernier corps résultant de l'union de une molécule de chacun des précédents.

$C^6H^5\ COH + HCN$ $C^6H^5\ CHOH - CN$
phényloxy-acétonitrile

La benzaldéhyde est un liquide incolore, huileux, d'odeur forte d'amandes amères fraîches. Elle bout à

178° sous 760 m/m
et à 62° » 10 m/m

et a pour densité 1.050 à 15°.

Elle s'oxyde avec la plus grande facilité. Les flacons qui la renferment ne tardent pas à se remplir d'un abondant dépôt d'acide benzoïque. Sa facile oxydabilité est l'écueil principal que l'on rencontre dans sa fabrication. Aussi opère-t-on souvent dans un courant de gaz inerte (anhydride carbonique ou azote).

Nombreux sont les procédés qui permettent d'obtenir artificiellement l'aldéhyde benzoïque. On peut la préparer en effet en par-

tant du benzène ou du toluène, ou des dérivés halogénés du toluène, ou enfin de l'acide benzoïque. Le groupement aldéhydique.

$$-C < {O \atop H}$$

peut être engendré facilement par diverses méthodes.

$R - H + CO$	$R - COH$
$R - CH^3 + O^2$	$R - COH + H^2O$
$R - CH^2Cl + O$	$R - COH + HCl$
$R - CHCl^2 + H^2O$	$R - COH + 2HCl$
$R - CO^2H + H^2$	$R - COH + H^2O$
$R - CO^2H + CO$	$R - COH + CO^2$

Nous passerons rapidement en revue les principaux procédés qui permettent de préparer la benzaldéhyde, en n'insistant que sur ceux qui sont employés en grand dans l'industrie.

En examinant la formule de l'aldéhyde benzoïque.

$$C^6H^5 - COH$$

On constate qu'elle ne diffère de celle du benzène que par un groupement CO en plus.

La fixation d'une molécule d'oxyde de carbone sur le benzène se fait aisément.

$$C^6H^6 + CO \qquad C^6H^5\ COH$$

En présence de chlorure (Gattermann) ou mieux de bromure d'aluminium.

On mêle (brevet all., n° 126.421 — Küchler et Buff, en date du 14 déc. 1899).

Benzène	1 kgr.
Bromure d'aluminium..	1.080 gr.

On refroidit — on ajoute environ 50 gr. de cuivre et chlorure (ou bromure) cuivreux. On fait ensuite passer un courant lent d'un mélange, à molécules égales de :

Acide chlorydrique ou bromhydrique sec et d'oxyde de carbone sec et exempt de CO^2.

On agite énergiquement et on refroidit. L'acide bromhydrique qui se dégage et l'oxyde de carbone non transformé sont recueillis et envoyés dans un second appareil contenant benzène et bromure d'aluminium. Quand la réaction est terminée, on verse sur la glace. La couche surnageante est composée de benzène non transformé et de benzaldéhyde. On rectifie.

Le rendement en benzaldéhyde atteint 90 % du poids de benzène transformé.

Les procédés de M. Gattermann (fixation d'acide cyanhydrique sur le benzène) et de Bouveault (au chlorure d'éthoxalyle) ne sont pas sortis du domaine du laboratoire.

Les procédés les meilleurs et les plus usités partent tous du toluène ou des dérivés halogénés (dans la chaîne grasse) de ce corps.

Oxydé modérément le toluène conduit aisément à la benzaldéhyde.

$$C^6H^5\ CH^3 + O^2 \qquad H^2O + C^6H^5\ COH$$

Les oxydants employés sont très variables.

Etard oxyde directement le toluène (1 mol.) en solution dans le sulfure de carbone par le chlorure de chromyle (2 mol.). L'oxydation ne va pas trop loin et s'arrête à l'aldéhyde.

La « Badische Anilin und Soda Fabrik » (brevet all. n° 127.388 en date du 25 août 1900), oxyde le toluène (300 kgr.) par l'oxyde de nickel (150 kgr.) à 100° pendant 5 à 6 heures ou encore (brevet all. n° 175.295, en date du 30 juillet 1903), par le sulfate manganique à 40-50° pendant 4 heures.

La Société chimique des Usines du Rhône (brev. all. n° 101.221 en date du 23 sept. 1897) oxyde le toluène par le bioxyde de manganèse (très divisé), en présence d'acide sulfurique.

On introduit dans un appareil muni d'un agitateur mécanique:

Toluène	300 kgr.
Ac. sulfurique à 65 %..	700 »

On mélange peu à peu, en agitant fortement.

Bioxyde de manganèse finement pulvérisé, 90 kgr.

La température est maintenue vers 40°. On agite pendant quelque temps pour achever la réaction. On entraîne par la vapeur le mélange de toluène non transformé et de benzaldéhyde.

On extrait cette dernière par combinaison bisulfitique.

Les procédés d'oxydation directe du toluène ont l'avantage de fournir une benzaldéhyde absolument exempte de chlore.

Le procédé de Lauth et Grimaux est un des plus employés.

On chauffe à l'ébullition, dans un appareil muni d'un réfrigérant à reflux.

Chlorure de benzyle..............	5 kgr.
Azotate de plomb (ou de cuivre...	7 »
Eau	10 lit.

pendant 7 à 8 heures.

$$C^6H^5\ CH^2Cl + O \qquad C^6H^5\ COH + HCl$$

Quand la réaction est terminée et que l'odeur du chlorure de benzyle a disparu, on distille, on décante, puis on agite l'aldéhyde benzoïque brute avec 15 fois son poids de bisulfite de soude.

La combinaison bisulfitique ainsi formée

$$C^6H^5\ CH < {OH \atop SO^3Na,\ 1/2\ H^2O}$$

est lavée à l'alcool, puis décomposée par une solution de carbonate de soude. La benzaldéhyde est ensuite entraînée à la vapeur d'eau.

On peut aussi partir du chlorure de benzylidène

$$C^6H^5\ CH\ Cl^2$$

On le traite par la chaux hydratée à 150° (procédé Caro).

$$C^6H^5\,CH\,Cl^2 + Ca <^{OH}_{OH} \rightarrow CaCl^2 + H^2\,O + C^6H^2\,COH$$

soit par une solution de potasse à 10 % (Meunier) ,soit par l'oxyde de plomb (Bigot), soit par le bioxyde de manganèse et l'eau (Brev. all. n° 20.909, Dr Hermann-Sehmidt, en date du 22 mars 1882).

On peut enfin partir de l'acide benzoïque lui-même.

Le groupement carboxyle — CO^2H est difficile à réduire ; néanmoins 3 procédés permettent d'y arriver.

Le premier (Brev. all. n° 123.554, Dr Richard Nithack in Nordhausen, en date du 5 nov. 1899), emploie l'hydrogène naissant électrolytique. La cathode est constituée par un mélange comprimé de charbon de cornue et d'acide benzoïque. L'anode est en platine. Le liquide n'est autre que de l'acide sulfurique étendu (20 %), saturé d'acide benzoïque. On opère avec un courant de 10 à 12 volts sous 1,5 ampère.

La benzaldéhyde formée est extraite par les procédés habituels.

Les procédés caltalytiques de MM. Sabatier et Mailhe permettent aussi d'obtenir facilement la benzaldéhyde.

On fait passer sur de la thorine chauffée à 270-280° un mélange d'acides formique et benzoïque. L'acide formique se décompose.

$$2\,(HCOOH) \rightarrow CO + CO^2 + H^2 + H^2O$$

L'oxyde de carbone et l'hydrogène formés réduisent le groupement acide — CO^2H en groupement aldéhydique — COH, transformant ainsi l'acide benzoïque en benzaldéhyde.

Enfin, en distillant (Piria) un mélange de formiate et de benzoate de calcium (ou de baryum) on obtient de l'aldéhyde benzoïque. Les rendements sont faibles : on obtient en effet des quantités notables de benzophénone.

$$C^6H^5\,CO — CH^5$$

L'aldéhyde benzoïque est très employée dans l'industrie des matières colorantes (dérivés du triphénylméthane), en parfumerie, en confiserie, en savonnerie.

Elle sert aussi de point de départ à la fabrication d'autres composés.

Condensée avec la propanone, elle donne la benzylidène-acétone.

$$C^6H^5\,COH + CH^2\,CO\,CH^5 \rightarrow C^6H^5\,CH = CH — CO\,CH^3 + H^2O$$

Condensée avec l'aldéhyde acétique, elle permet d'obtenir l'aldéhyde cinnamique (ou cannelle synthétique).

$$C^6H^5\,COH + CH^3\,COH \rightarrow C^6H^5\,CH = CH — COH + H^2O$$

R. Berthelé,
licencié ès-sciences, ingénieur chimiste.



Origine. — Le mélilot, dont le nom (lotus-miel) tire son origine de ses propriétés émollientes et de son parfum, est une plante de la famille des *Légumineuses* et de la tribu des *Lotées*.

C'est une plante annuelle ou bisannuelle, à l'aspect herbeux, qui croît dans les régions tempérées de l'Ancien Monde. On en trouve même dans les régions subtropicales.

Aspect. — Les mélilots ont des feuilles pennées à trois folioles, et des stipules adhérentes au pétiole.

Les fleurs, de petite dimension, tantôt jaunes, tantôt blanches, sont en grappes unilatérales.

Références. — *Zeitschrift f. Anal. Chem.*, 30 janv. 1913. — E. Obermayer. — Huiles Essentielles : Gildmeister.

La racine des plantes de cette espèce est pivotante et épaisse.

Division. — Les espèces les plus intéressantes sont :

1° Le mélilot des champs (*melilotus arvensis*), qui croît dans les lieux secs, sur les bords des chemins, dans les moissons, la tige haute de 30 à 50 centimètres, porte des fleurs jaunes, à corolle caduque, dont l'étendard ne dépasse pas les ailes.. Le fruit est un légume glabre.

2° Le mélilot officinal est très voisin du précédent, ses tiges sont plus élevées, 50 cms à 1 mètre. On le trouve dans les buissons, dans les prairies et sur la lisière des bois.

Le fruit ou gousse est recouvert de poils.

Les feuilles et sommités fleuries ont une

odeur agréable rappelant le miel et la fève tonka.

3° Une troisième espèce, ou *mélilot bleu*, est cultivée dans les parterres (*melilotus caerulea*) ; on l'appelle encore baume du Pérou. Originaire de la Bohème, ses fleurs d'un bleu pâle exhalent une odeur pénétrante, encore plus intense quand la plante est sèche.

Usages. — Les deux espèces : des champs et officinale, sont utilisées en médecine. On prépare avec, des décoctions utilisées contre l'inflammation des yeux.

En Alsace, on s'en sert pour protéger les pelleteries contre les insectes.

Le mélilot bleu sert, en Allemagne, à faire une infusion remplaçant le thé. En Suisse, on l'utilise pour aromatiser un fromage, ou *chapsigre*.

On peut ainsi, par évaporation du solvant, avoir la teneur en coumarine, mais cette méthode gravimétrique est longue, chère et exacte à 2-3 pour 100 près.

L'auteur Obermayer, après avoir fixé ses vues sur le dosage à l'aide du permanganate, note que les dosages effectués suivant les méthodes ordinaires sont inexacts.

Il recommande l'emploi simultané du permanganate et du sulfate de zinc, et obtient ainsi de très bons rendements.

On prépare d'abord :

a) une liqueur de sulfate de zinc cristallisé (200 gr. 0/00 cmc., sel pur, exempt de fer et de matières organiques) ;

b) une liqueur permanganate 1/10 N. ;

c) une liqueur acide oxalique 1/10 N.

Pour cela on sèche le mélilot sur le chlorure de calcium, puis on entraîne à la vapeur d'eau.



Culture de Mélilot bleu dans le Vaucluse

Constituants. — Le mélilot contient une essence concrète, qui lui donne ses propriétés médicinales.

De cette huile on peut retirer la coumarine de formule $C^9H^6O^2$.

Cette coumarine ne semble pas exister toute formée dans les plantes, mais prendre naissance souvent par dédoublement, dû à un phénomène de fermentation, car son odeur dans bien des cas ne se perçoit qu'après dessication.

Analyse. — Pour caractériser qualitativement la coumarine (Obermayer, *loc. cit.*) les matériaux secs et pulvérisés sont extraits à l'éther. Celui-ci évaporé laisse la coumarine pure, qui possède les propriétés : solubilité, odeur et volatilité de la coumarine (Kalubaum).

Du distillat on prélève une partie aliquote contenant environ 0,01 à 0,05 de coumarine. On ajoute 50 cc. de permanganate (*b*) et 50 cc. de (*a*), on chauffe alors 10 minutes à l'ébullition, après avoir dilué à 150 cmc.

On filtre le précipité sur un entonnoir de Gooch, lave le précipité, puis on ajoute un léger excès de solution (*c*) (noté) et 25 cc. de SO^4H^2 densité 1,067 ; chauffe à 60° et titre au permanganate, le résultat est donné à seulement 95,4 % de sa valeur, aussi faut-il multiplier le résultat par 1,0483.

Dans cette méthode, la coumarine se transforme en acide carbonique CO^2 et eau H^2O.

R. A.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Propriétés thérapeutiques des Huiles d'Eucalyptus

En plus d'une circonstance, pendant ces dix dernières années, j'ai attiré l'attention sur la possibilité qu'il y avait à ce que les propriétés thérapeutiques des huiles d'eucalyptus ne soient pas dues uniquement à l'eucalyptol. Je basais cette opinion sur ce fait que la première huile qui fit son apparition et qui est encore, d'après ce qu'on m'a dit, celle qui a le plus de succès en Australie, est extraite de l'Eucalyptus amygdalina. On employa d'abord cette espèce parce qu'elle donne un plus fort pourcentage d'huile que la plupart des autres espèces, mais cela n'expliquerait pas sa vogue continue auprès des Australiens. L'expérience nous montre qu'il y a toujours un fond dans les préférences populaires. Comme le phellandrène est un composant important de cette huile, j'obtins de la courtoisie de MM. Schimmel et Cie, un échantillon pour faire des expériences. Mais la personne à qui je confiai ces expériences ne donna pas un rapport satisfaisant et l'affaire en resta là.

Aussi il m'est très agréable de voir que des expériences soigneuses ont été faites par MM. Baker et Smith avec des échantillons d'huile de divers eucalyptus, pendant leurs travaux sur l'eucalyptus. Ils ont montré que le phellandrène est un des composants les plus importants et que la pipéritone et l'aromadendral sont aussi des corps très actifs au point de vue bactéricide et physiologique. Ces expériences ont été faites dans le laboratoire de physiologie de Sidney par M. Euthbert Hall, sous la direction du professeur D.-A. Walsh, et se trouvent réunies dans une brochure publiée à Panamatta. Grâce à M. Baker, je puis donner quelques résultats obtenus, qui permettront, je crois, de savoir quelle est la meilleure huile à introduire dans la pharmacopée. Ces résultats tendront aussi à faire voir la nécessité de modifier considérablement les procédés indiqués pour caractériser et doser les constituants. M. Hall indique que des vingt-deux constituants trouvés jusqu'à présent dans les huiles diverses d'eucalyptus, l'eucalyptol est celui auquel on a attribué la valeur thérapeutique, à tort, d'ailleurs, ainsi qu'il le montre ensuite. Cela provient de ce qu'on n'a connu que tout récemment les effets physiologiques des éthers.

Il y a certains constituants qu'on ne trouve que soit en petite quantité, soit seulement dans certaines huiles, et qui ne paraissent pas avoir grande valeur thérapeutique. D'autres disparaissent à la rectification ou sont d'une nature si irritante qu'ils ne pourraient être administrés impunément. A ces diverses catégories appartiennent divers alcools, tels que alcools méthylique, éthylique, isobutylique, amylique, le géraniol, le citral, le citronellal, le cymène, l'acétate de géranyle, l'eudesmate d'amyle et les éthers valériques et acétiques. Les deux aldéhydes valérique et butylique ont des propriétés très irritantes quand on les inhale. Les autres constituants qui, outre l'eucalyptol, sont intéressants au point de vue antiseptique et thérapeutique sont : l'eudesmol, l'aromadendral, la pipéritone et l'aromadendrène, le dextropinène, le lévopinène et le phellandrène.

Les spécimens employés par M. Hall dans ses expériences sont ceux qui ont été obtenus par MM. Smith et Baker dans les recherches sur l'eucalyptus au *Sydney Museum*.

Pour les expériences bactéricides on choisit deux espèces : le *Staphylococcus pyogenes aureus* comme type très résistant et le *Bacillus coli communis* comme type peu résistant. Comme contrôle et pour avoir un point de comparaison avec les autres observateurs, il se servit d'une solution dans l'eau d'acide phénique à 2,5 p. 100. Dans cette solution, le *Staphylococcus* meurt en 5 minutes et le *Bacillus* en une demi-heure.

La table suivante donne les propriétés bactéricides des principaux constituants :

L'eudesmol étant insoluble dans l'eau et dans une solution alcaline, fut dissous dans la pipéritone ou dans l'eucalyptol. On remarqua que l'eudesmol augmente leurs propriétés actives mais pas d'une manière considérable. Au grand étonnement de l'auteur il a trouvé que l'eucalyptol pur, ne contenant qu'une trace de pinène et d'ozone (extrait de l'*Eucalyptus Smithii*) possédait de très faibles qualités antiseptiques, plus faibles même que celles des autres constituants. En poussant plus loin les expériences on s'aperçut que les pouvoirs bactéricides variaient beaucoup suivant les différents spécimens d'eucalyptol, et que cette variation dépendait de la quantité d'ozone contenu dans l'euca-

lyptol. Des expériences faites avec les huiles crues montrèrent également une grande variation dans leur pouvoir bactéricide et on reconnut que cela provenait de l'acide acétique, auquel s'ajoutaient le fer et le cuivre de l'alambic dissous par l'acide. M. Hall constata une acidité marquée dans les huiles crues des espèces suivantes : *Eucalyptus globulus, E. enevrifolia, E. Smithii, E. cinerea, E. camphora, E. apiculata, E. Macarthuri, E. punctata, E. Eugenioides, E. odorata* et *E. amygdalina*. D'un autre côté, les suivantes étaient soit neutres, soit légèrement acides : *E. citriodora, E. dives, E. Dawsoni, E. hemiphoia, E. macrorhyncha, E. piperita* et *E. dumosa*. Il y a une grande différence quand l'acide a été neutralisé par une solution de soude sans autre rectification. Ainsi l'huile crue de *E. Smithii* détruit le *staphylococcus* en 30 minutes, mais après neutralisation il faut trois heures et demie. Mais, pour l'usage médical on neutralise toujours les huiles, de sorte qu'il est inutile de tenir compte des propriétés bactéricides des huiles du commerce rectifiées.

Il résulte de la table ci-dessus que, sauf la présence d'acide ou d'ozone, les huiles, telles que celles de l'*E. hemiphloia*, contenant de l'aromadendral, sont les plus bactéricides, mais il n'est pas certain qu'on puisse les employer pour des usages médicaux.

Viennent ensuite celles contenant de la pipéritone, de l'eudesmol et du phellandrène. Ces composés dégagent fort peu d'ozone et encore seulement parce qu'il est impossible de les débarrasser complètement des terpènes.

Les expériences de M. Hall ont montré que la présence de l'ozone dans les huiles est due aux terpènes. Quand on expose à l'air le phellandrène et l'aromadendrène sur un papier d'iodure de potassium amidonné, le bleuissement n'apparaît pas de suite mais au bout de vingt à trente minutes la réaction a lieu et alors les terpènes se résinifient. Le phellandrène et l'aromadendrène s'ozonisent plus rapidement que le dextropinène et ce dernier plus rapidement que le lévopinène. Il explique les quantités variables d'ozone trouvées dans l'eucalyptol et dans les huiles rectifiées par leur exposition à la lumière et par la présence de quantités variables de pinènes dans les huiles brutes. Il indique que l'ozone ne se transforme en oxygène qu'à 250° à 300°, la plus grande quantité de l'ozone passe avec l'eucalyptol qui passe à la distillation de 170° à 175°. L'eucalyptol abandonne facilement son ozone à l'eau. Ainsi, si on agite dans un tube à essai de l'eucalyptol contenant de l'ozone et de l'eau et qu'on les laisse se séparer, au papier d'iodure de potassium amidonné, l'eau et l'eucalyptol donneront la même réaction, le papier devenant aussi bleu avec les deux.

Les résultats obtenus par M. Hall sont évidemment considérables au point de vue de l'importance pratique et peuvent être résumés ainsi :

1° L'eucalyptol, sauf quand il est chargé d'ozone, est le moins bactéricide des constituants des huiles.

2° L'ozone est le constituant le plus important.

3° Les pinènes sont la source de l'ozone et les constituants qui s'ozonisent le plus facilement sont le phellandrène et l'aromadendrène.

4° Le meilleur eucalyptol est donc celui qu'on extrait des huiles contenant ces pinènes.

5° Les huiles rectifiées vendues dans le commerce devraient donc être essayées pour la présence de l'ozone.

6° Il serait utile d'introduire dans la pharmacopée un essai pour la recherche de l'ozone dans l'eucalyptol.

7° Il serait à discuter s'il ne serait pas préférable de substituer une huile contenant, soit du phellandrène, comme l'*E. odorata*, soit de l'aromadendral, comme l'*E. cneifolia* ou une huile ozonisée d'une manière bien définie à une huile contenant un pourcentage déterminé d'eucalyptol et pas de phellandrène.

8° La pipéritone semble devoir devenir un constituant important qu'il vaut la peine d'étudier.

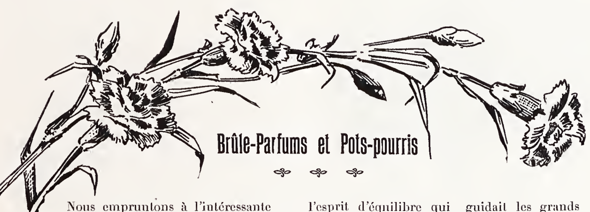
L'auteur a vu des cas d'influenza et de coryza aigu améliorés par l'emploi de la pipéritone et pense que l'huile qui a été employée contre l'influenza était extraite de l'*E. dives* ou de l'*E. radiata* qu'on a confondu à un certain moment avec l'*E. amygdalina*. Elle a une action un peu anesthésique sur les muqueuses nasales et occasionne une contraction des vaisseaux, mais elle diffère du menthol en agissant sur les nerfs sensitifs de la peau comme le fait le menthol, étant donné qu'elle ne produit aucune anesthésie locale quand on l'applique sur la peau. Placée sur la langue, on a d'abord une sensation de chaleur et piquante suivie par une sensation de fraîcheur, d'insensibilité. Elle augmente la salivation et a un effet stimulant et carminatif. Sur les grenouilles, elle agit d'abord comme stimulant général, puis, paralyse le système nerveux central, ainsi que la respiration, tandis qu'elle n'a qu'une légère action sur le cœur.

M. Hall recommande, après rectification, de laisser l'huile dans des flacons bouchés d'un tampon d'ouate, pendant deux mois et

de les agiter tous les jours pour renouveler les surfaces exposées à l'air. L'action de la lumière semble aussi avoir son importance sur la formation de l'ozone.

Comme conclusion, M. Hall fait remarquer que l'action bien connue de l'eucalyptus dans la malaria, par l'emploi de l'infusion ou de la teinture faite avec des feuilles d'eucalyptus réduites en poudre, ne peut être pas attribuée à un constituant connu. La différence des résultats obtenus sur des diabétiques traités par une infusion des feuilles d'*E. punctata* et d'*E. globulus*, indique que la substance qui empêche la glucosurie existe en plus grande quantité dans cette dernière espèce.

E.-M. Holmès.
Pharmac. Journal.



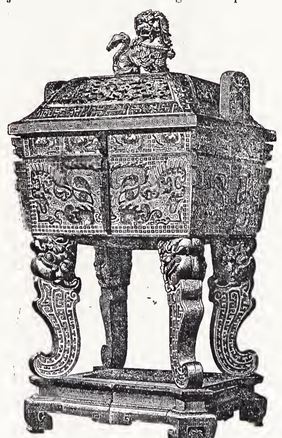
Brûle-Parfums et Pots-pourris

Nous empruntons à l'intéressante étude de M. Edouard Rouveyre, dans la *Gazette de l'Hôtel Drouot*, les curieux documents qui suivent sur les brûle-parfums et autres ustensiles qui jouaient autrefois un si grand rôle dans l'utilisation religieuse ou domestique des odeurs.

Nos petits vaporisateurs et les flacons même luxueux, même signés Lalique, sont bien peu de chose en face des objets d'art que les anciens utilisaient, et avec raison d'ailleurs, pour jouir avec plus d'acuité des sensations agréables que leur procuraient les parfums.



Pot-pourri Louis XVI en porcelaine de Sèvres
Collection Edouard André

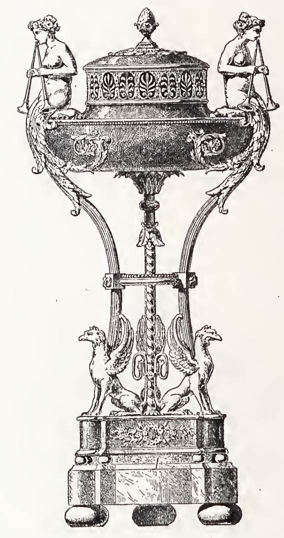


Brûle-parfums Chinois du XIVᵉ siècle émail cloisonné
Collection J. Chanton.

Le charme d'un sens ajoute à la griserie d'un autre et nous comprenons parfaitement l'esprit d'équilibre qui guidait les grands jouisseurs d'autrefois en regrettant que nos raffinés d'aujourd'hui ne sachent pas illustrer avec autant d'art une sensation qui

semble cependant être du domaine de la psychologie sensorielle la plus élevée.

Les parfumoirs avaient pour objet de dégager des fumées aromatiques et l'artiste devait en tenir compte avant de chercher l'élégance des formes et la richesse de la matière. Mais la difficulté était aisément vaincue si nous en jugeons par les deux brûle-parfums



Brûle-parfums Louis XVI, par Thomire

Musée du Louvre.

Chinois et Français (Epoque de Louis XVI), que représentent nos gravures.

L'éthymologie du mot *parfum* n'évoque-t-elle pas d'ailleurs l'emploi de foyers sur lesquels les corps parfumés étaient posés pour produire la fumée odorante (*per fumum*, avec l'aide de la fumée) et ne retrouve-t-on pas dans les rites de toutes les religions, même les plus anciennes, les cassollettes odorantes et les encensoirs aussi bien sur les autels de Zoroastre que sur ceux de Confucius, dans les temples de Jérusalem comme dans ceux de Memphis ?

Nous ne reviendrons pas sur les récits historiques qui nous montrent que de tous temps et dans tous les pays, les parfums étaient considérés à l'égard des corps les plus précieux et, à ce titre, offerts comme hommage aux grands hommes, aux manes des défunts et aux dieux.

Mais voici un vase élégant de porcelaine de Sèvres, orné de bronzes magnifiques, qui n'a rien d'un brûle-parfum et qui cependant était destiné à répandre discrètement dans les appartements luxueux de son élégante propriétaire de délicates émanations. C'est un pot-pourri.

Le pot-pourri contenait, comme l'indique son nom, une mixture très odorante où rentraient de multiples ingrédients. On y mêlait des clous de girofles, des zestes de citron, des écorces de basilic, des fruits d'anis et de coriandre, du bois de sassafras et de santal, des fleurs de camomille, d'aspic et de lavande, des feuilles de laurier, d'absinthe, de marjolaine et de menthe, des racines d'angélique, le tout arrosé d'eau de rose et de sel pour éviter la corruption.

Nos musées sont riches en cassolettes, encensoirs, parfumoirs, buires, burettes, en acier damasquiné, en bronze et en métaux précieux.

De luxueux pots-pourris ont été fabriqués en porcelaine de Vincennes, de Sèvres, de Mennecy, en porcelaines de Chine, de Saxe, en girandoles, avec des fleurs en porcelaine de Vincennes, garnis de bronze ciselé et doré, d'or moulu, d'or mat, tous de formes gracieuses, élégantes, surmontés de couvercles percés d'yeux pour la sortie des vapeurs.

Pourquoi nos orfèvres modernes ne s'inspirent-ils plus des traditions ? Craignent-ils de ne plus trouver les riches amateurs capables d'acquérir de belles pièces modernes (car les parfumoirs anciens se vendent au prix de l'or et plus) ? Craignent-ils que les parfumeurs ne soient pas capables de leur offrir des compositions convenables pour emplir leurs précieux vases..

Vaines craintes.

Que notre grand parfumeur national (à vous, Coty), prenne la peine de créer, en collaboration avec un maître orfèvre, quelques superbes pièces de ce genre, il est sûr de lancer la mode, et tout le monde applaudira.

R. Giraud.





Liquide pour la Barbe

Voie d'après M. Jellinck, de Vienne, une recette pour préparer un liquide qui facilite le rasage des poils :

On mélange de l'huile de vaseline avec de l'éther et on saponifie (?) avec une solution de borax. On peut additionner ce produit d'un peu de savon.

(Le brevet autrichien est demandé).

Anesthésique pour Cosmétiques

La *Seifensieder Zeitung* annonce que la maison Fritzsche, de Hambourg, vient de lancer un nouvel anesthésique, *la Propasine*, recommandable pour les crèmes pour le visage, les pommades, les poudres pour blessures, les savons à raser, etc. On le prépare à partir de l'éther (propylique de préférence) de l'acide paramido-benzoïque. C'est un corps blanc, sans saveur ni odeur, presque insoluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. Il est absolument inoffensif et son pouvoir d'enlever la douleur est au moins aussi intensif que celui des produits plus solubles déjà connus.

Essence de Rose Hongroise

On se préoccupe en Hongrie de la distillation de la rose, les qualités utilisées sont la Rose damascena, la Rose Gallica (Perle de Panaché), et Rosa Moschata. La teneur en essence varie de 0,024 à 0,044 pour cent.

Des plantations ont été commencées à Klausenbourg, à 700 mètres au-dessus du niveau de la mer et donnent quelques espérances.

Les Progrès des Etats-Unis

Encore que les fabricants de produits de synthèse soient peu nombreux aux Etats-Unis, certains produits comme l'essence de linaloë, qui en Europe servent autant à la préparation des éthers acétiques (Bergamottes artificielles) qu'à la savonnerie, sont de plus en plus consommés.

L'essence de linaloë importée par voie de mer du Mexique aux Etats-Unis représentait 8.000 dollars en 1909, 16.000 dollars en 1910, et dépasse en 1912, 25.000 dollars.

Il est vrai que l'industrie savonnière fait des progrès considérables, ce qui explique en partie cet accroissement. La plus grande partie de cette essence provenait de Oaxaka et de Colima.

Produits Nouveaux

L'*Apothekerzeitung* nous donne de curieux renseignements sur la préparation de quelques produits dont la vente est assez active en France. Voici, par exemple, le Lavona de Composé, de la To-kalon-Mnfg Co Ltd de Londres. Il contient pour 100 centimètres cubes 0,4 d'acide salicylique, 6,5 de glycérine, 16.8 d'alcool et de l'extrait brun. La Fleur d'Ozoin de la même société est simplement un composé d'oxyde de zinc, glycérine et eau de rose.

L'Auxolin de la Maison Wolf et Söhn, de Karlsruhe consiste en une solution de savon de potasse à 0,75 %, huile de ricin 3 % en solution alcoolique parfumée.

Il est possible cependant que ces analyses ne soient pas absolument complètes, nous reproduisons les données de la revue allemande sans commentaires.

Essence de Vétyvert

La revue allemande *Seifensieder Zg.*, publie une notice sur l'essence de Vétyvert, qui selon l'auteur (c'est également notre avis), n'est pas appréciée à sa juste valeur. Elle peut servir de fixateur ; combinée avec l'essence de rose ou d'autres parfums à odeur de rose, elle donne des nuances variées d'une grande finesse.

La racine réduite en poudre est une excellente base pour poudres à sachets. L'essence est la base de l' « Indian Flower Oil », si apréciée outre Atlantique. Son odeur couvre celle de la transpiration ,sans être importune.

L'auteur recommande son emploi pour les savons, les poudres, les extraits pour mouchoirs, etc.

Personnellement, nous connaissons plusieurs fabricants qui l'emploient comme fixateur, concurremment avec les essences de Sauge sclarée, de styrax, d'ambrette, et s'en trouvent admirablement. L'essence déterpénée, beaucoup plus fine que l'essence brute peut s'employer en doses beaucoup plus fortes sans donner d'odeurs fâcheuses.

Nouvelles Sources de Camphre

Un de nos collaborateurs a signalé autrefois le Romarin comme susceptible de don-

ner, en cas de disette, une certaine quantité de camphre. M. Raback, dans les *Annales de Chimie analytique*, signale quelques plantes des Etats-Unis très riches en camphre.

La Sauge noire donnant 1 % d'essence contenant 45 % de camphre.

Le Persea pubens donnant une essence à 20 % de camphre.

La Sauge sauvage donnant 0,41 % d'essence contenant 42 % de bornéol et 20 % de cinéol.

Ces végétaux peuvent être précieux à un moment donné.

Mariage

M. Robert Gattefossé, rédacteur à la *Parfumerie Moderne* et voyageur de la Maison Gattefossé et fils, a épousé le mois dernier Mlle Gauthron, fille du graveur lyonnais bien connu.

Le voyage de noce des jeunes époux se fit, comme il convenait, sur la Côte-d'Azur, pays des fleurs et des parfums.

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

Menthol et Essence de Menthe

Il est quelque fois difficile de se prononcer sur la nature d'une solution alcoolique ayant l'odeur de menthe et d'affirmer si elle contient du menthol ou de l'essence de menthe.

On verse goutte à goutte de la teinture d'iode (5 % ?) dans la solution. Si c'est de l'essence de menthe, l'iode est absorbé et devient invisible, si c'est du menthol la solution reste colorée.

(Durien. — Ann. Chim. Analyt., 1913-157).

Dosage de la Vanilline

MM. Folm et Denis, donnent dans la *Pharmaceutiker Zeitung*, une méthode de dosage colorimétrique de la vanilline qui peut être utilisée même en présence de caramel, de glycérine ou de sucre ; la coumarine et l'acétanilide ne donnant pas la réaction.

Solutions nécessaires :

1° Solution de vaniline type à 0,01 %.

2° Réactif :

Tungstate de soude......	100	gr.
Acide phosphomolybdique	20	»
Acide phosphorique 55 %	100	»
Eau distillée............	700	»

Faire bouillir, filtrer et compléter à 1.000 centimètres cubes.

3° Solution saturée de soude Solway.

4° Solution à 5 % d'acétate neutre et 5 % de basique de plomb. Ce réactif en milieu alcalin donne une coloration bleu foncée que l'on compare avec le type. R. A.

Chez nos Confrères

Nous apprenons avec plaisir que M. R. Bureau, ing. chimiste, membre de la Société chimique de France, vient de prendre la direction de la Revue de Chimie industrielle et commerciale, *L'Office Chimique*, créée en 1903, par M. Poulverel.

M. Bureau est déjà connu depuis longtemps dans le monde scientifique, et également des lecteurs de la *Parfumerie Moderne* pour ses nombreuses publications dont plusieurs ont eu un très vif succès auprès des préparateurs de nos industries.

Nous sommes persuadés qu'il saura donner à la revue dont il a dorénavant la haute direction, autant d'intérêt qu'aux notices remarquables de son Office technique de chimie appliquée.

Nous souhaitons avec beaucoup de plaisir la bienvenue à notre confrère et espérons avoir avec lui les mêmes relations agréables que nous avons toujours entretenues avec son nouveau directeur.

⁂

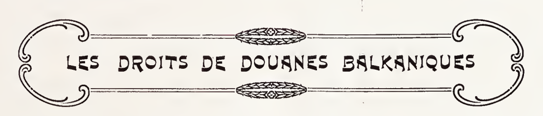
M. Henri Labbé vient de prendre la Rédaction en chef du Bi-mensuel « Journal de la Parfumerie et Savonnerie française et industries qui s'y rattachent ».

Nous avons la certitude que sous sa compétente direction, cette revue continuera les progrès qu'elle s'est efforcé de réaliser ces années dernières et qu'elle prendra d'ici peu la place qui lui revient à l'ancienneté dans la presse technique. Aux courtoises relations que nous avons toujours entretenues avec la Direction du *Journal de la Parfumerie*, s'ajouteront les liens professionnels qui nous lient à son nouveau rédacteur en chef : l'identité de notre but, qui est la prospérité toujours croissante de l'industrie française des produits aromatiques, nous rapprochera encore, et nous aurons souvent l'occasion, nous en exprimons le vif désir, de combattre ensemble pour la même cause.

Les travaux de M. Labbé, docteur ès sciences physiques, expert chimiste près le Tribunal de la Seine, sont bien connus des chimistes de parfumerie et de savonnerie, son « Essai des huiles essentielles », notamment, est entre toutes les mains. Le *Journal de la Parfumerie Française* continuera comme par le passé la publication des travaux continuels de son distingué rédacteur en chef, sur lesquels nous reviendrons prochainement.

Nos meilleurs souhaits et tous nos compliments au nouveau rédacteur en chef.

LA RÉDACTION.



LES DROITS DE DOUANES BALKANIQUES

Préparant les nouvelles ententes commerciales avec les pays balkaniques, le gouvernement a fait demander aux intéressés quels sont les droits de douanes possibles sur leurs produits, le mode de taxation préférable (aux 100 kilogs ou *ad valorem*) et les raisons qui militent en faveur de telle ou telle méthode.

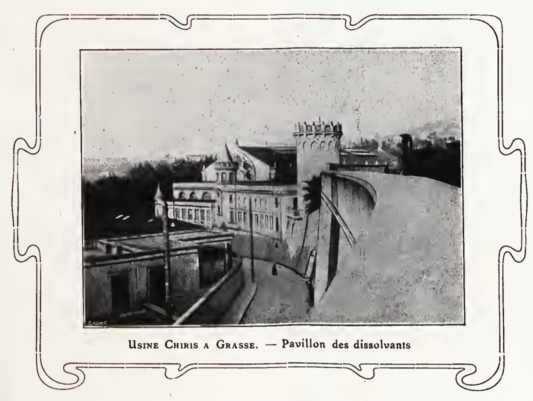
La chambre syndicale de la Parfumerie Lyonnaise ayant été sondée à ce sujet, son distingué président, M. Laurent Vibert a répondu par le rapport suivant qui intéresse tous les fabricants de parfumerie de France. Il est à souhaiter que tous les intéressés se rallient à ses propositions et tâchent d'obtenir du gouvernement la méthode de taxation proposée, qui, pour la Parfumerie confectionnée, est certainement la meilleure.

Il reste bien entendu, d'ailleurs, que les produits aromatiques non confectionnés (matières premières naturelles ou artificielles) ne sont pas en jeu et que, pour eux, la taxation spécifique, aux 100 kilogs, est la seule admissible.

M. Laurent Vibert expose en premier lieu, que les articles de parfumerie confectionnée, présentent des caractères tellement différents des marchandises ordinaires, vendues au mètre ou au kilog, que la taxation spécifique paraît de prime abord inapplicable :

1° Les produits de parfumerie sont expédiés en petits emballages fractionnés, clos, sous cachet d'origine, cachet qui doit être respecté pour que la vente soit possible. Dans ces conditions, la douane ne peut vérifier ni la nature, ni la quantité du produit.

2° Dans ces conditions, si la taxe est imposée sur le poids brut, les droits sont inexacts puisque la tare représente généralement 50 % et plus du poids total.



Usine Chiris a Grasse. — Pavillon des dissolvants

3° La valeur des produits de parfumerie, quelle que soit la désignation générique utilisée (parfumerie alcoolique, parfumerie non alcoolique, etc.), varie dans des proportions considérables, un extrait, pesant brut 200 grammes par exemple, pouvant valoir 30 centimes ou 50 francs, selon la qualité (invérifiable, souvenons-nous en).

Dans ces conditions :

1° L'administration des douanes ne peut créer des catégories, puisqu'il lui est impossible de vérifier les contenus.

2° Elle ne peut se baser que sur le poids

brut, ce qui mène à faire payer à l'emballage ou habillage : verre, faïence, étiquettes, cartonnages, etc., une taxe aussi élevée que sur les produits précieux qu'ils parent ou enveloppent.

Si l'on pose, en principe, qu'un droit de 10 % peut être supporté par les produits de parfumerie, on constate que, selon la nature et le prix du produit vendu, cette taxe *ad valorem* de 10 % peut se traduire par un droit spécifique (aux 100 kilogs), variant entre 25 francs pour les produits courants (eaux de Cologne par exemple) et 2.500 francs pour les extraits de luxe.

C'est ce que résume admirablement le tableau suivant :

PRODUITS	Prix de facture	Taxation ad valor. de 10 % en francs	Poids brut	Taxation spécifique correspond· à la taxe ad val. 100 kilos
Eau de Cologne (litre).	4 fr.	0 fr. 40	1 k° 500	25 fr.
Eau de toilette, flacon .	5 fr.	0 fr. 50	0,500	100 fr.
Extrait ordinaire, flacon	3 fr.	0 fr. 30	0,200	150 fr.
Extrait moyen........	10 fr.	1 fr.	1,200	500 fr.
Extrait de luxe	30 fr.	3 fr.	0,200	1500 fr.
Extrait type COTY....	50 fr.	5 fr.	0,200	2500 fr.

Si l'on adopte une mesure moyenne soit, par exemple, 250 francs par 100 kilogs, cette taxe équivaudrait à 100 % pour la bonne parfumerie courante française, qui fait la base de notre exportation, ce qui est absolument prohibitif.

Les tarifs actuellement appliqués sont, d'ailleurs, des plus caractéristiques à cet égard et il suffit de les examiner pour se convaincre des défauts de la taxe spécifique et des avantages de la taxe *ad valorem*.

BULGARIE. — 600 à 660 francs aux 100 kgs. La parfumerie moyenne et de demi-luxe (à plus forte raison la parfumerie courante), ne peut absolument pas se vendre.

SERBIE. — 200 à 400 francs par 100 kilogs. Les affaires sont difficiles sinon impossibles.

GRÈCE. — 195 francs 31 aux 100 kilogs. Ce tarif spécial à la France a permis la vente des produits de luxe et demi-luxe seulement.

ROUMANIE. — 120 à 150 francs les 100 kgs. Même situation que pour la Grèce, vente limitée aux articles de luxe et demi-luxe seulement.

TURQUIE. — Taxation de 11 % *ad valorem*. Ce système a permis à la France d'avoir en Turquie une place absolument privilégiée et prépondérante pour sa parfumerie confectionnée. Cette situation s'est encore améliorée lors du boycottage des produits italiens, traduit par un droit de 100 % *ad valorem*, considéré par les Turcs et les Italiens comme une mesure de guerre.

De ces diverses considérations résultent les conclusions suivantes :

1° La taxation spécifique aboutit précisément au boycottage de la Parfumerie confectionnée française moyenne. Or, c'est cette catégorie qui est de beaucoup la plus intéressante et forme la base de notre exportation. C'est grâce à l'excellente qualité de cette parfumerie moyenne que nous pouvons, sur tous les marchés du monde, lutter contre la concurrence allemande et autrichienne. Il nous est impossible d'admettre que des pays avec lesquels nous entretenons des rapports amicaux et courtois prohibent purement et simplement toute une catégorie de produits français et nous fassent subir, en pleine paix, ce que la Turquie n'a pu infliger à l'Italie qu'en temps de guerre.

Nous formons donc résolument le vœu qu'une exception soit faite en notre faveur dans le régime nouveau qui va être instauré et que l'on adopte pour la Parfumerie Française, la taxation *ad valorem*.

Si, pour d'autres raisons, les autres produits français d'exportation souhaitent la taxation spécifique (notamment les matières premières pour la parfumerie), les fabricants de parfumerie confectionnée réclament impérativement la taxation *ad valorem* : elle n'offre aucun inconvénient, les factures de ce genre d'articles étant toujours basés sur des tarifs officiels des maisons connus et appliqués partout.

Envisagée au point de vue des intérêts des pays balkaniques, la taxe *ad valorem* donnera évidemment un rapport beaucoup plus important si elle est fixée à 10 ou 15 % que si un chiffre moyen (fort probablement voisin des chiffres actuels) aux 100 kilogs est appliqué et prohibe toute importation sérieuse. En se reportant à notre tableau et en escomptant une importation composée de tous les produits en général, on peut se rendre compte que cette taxation peut rendre beaucoup plus qu'une taxe spécifique, sans gêner le commerçant exportateur.

Il est donc à souhaiter que des indications très précises soient données à ce sujet au gouvernement pour que les intérêts respectables d'une branche d'industrie qui représente une exportation de 20 millions de francs ne soient pas lésés.

Nous ne pouvons donc, en le remerciant de son étude remarquable, qu'appuyer de toutes nos forces les conclusions de M. Laurent Vibert et prier nos représentants au Parlement, de se faire l'écho de nos justes prétentions.

Parfumerie Moderne.





MÉTHODES ALLEMANDES



Maintenant que l'effervescence causée par des heurts pénibles avec nos voisins est tout à fait tombée et a fait place aux préoccupations d'une situation économique universellement tendue, nous devons jeter au-delà de la frontière, non plus des regards courroucés,mais bien des regards investigateurs et curieux des méthodes qui ont permis à nos concurrents de prendre si souvent bonne place sur des marchés que nous croyions nôtres.

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à Auguste Bréal, quelques-unes de ses fines observations et de les donner en exemple à nos lecteurs. N'est-ce pas, d'ailleurs, un de nos correspondants de Berlin qui disait, l'an dernier, dans ces colonnes, que nos négociants français ne savent pas s'y prendre pour réaliser les affaires qui sont à la portée de leur main. Là où l'opinion publique est favorable à nos produits, où nous n'avons, pour ainsi dire, aucune lutte à entreprendre pour conquérir un marché qui souhaite être conquis, nous ne faisons pas toujours l'effort nécessaire. *A fortiori*, là où la clientèle est mal disposée à acheter certains types de notre fabrication, ne nous mettons-nous pas suffisamment « en quatre » pour lui être agréable.

Le négociant d'Outre-Rhin se met très souvent, lui, en dix.

Sans doute, il y a des milliers de raisons bonnes ou mauvaises à opposer à cet exemple ; sans doute encore, il y a déjà une notable reprise de la part de nombreux fabricants français qui ont compris la leçon qui leur a déjà été donnée. Il est exact que, parmi tous les commerces nationaux en 1913, le nôtre est un de ceux qui a le moins souffert de la crise. Nous en convenons, mais nous avons encore à faire pour être de parfaits commerçants internationaux, et il est bon de frapper à maintes reprises sur un clou pour l'enfoncer.

C'est pourquoi nous ne nous lasserons pas de prêcher sinon l'emploi des mêmes procédés qui ont si bien réussi à nos concurrents, du moins l'usage de méthodes adaptées à la défense de nos intérêts sur les marchés extérieurs.

***

Auguste Bréal nous parle de l'action commerciale allemande en Espagne.

Ceux qui ont eu l'occasion, dit-il, de voyager souvent sur les lignes de chemins de fer espagnols durant les dernières années, ont pu remarquer le nombre croissant des voyageurs allemands. Autrefois, on n'en voyait presque pas. Maintenant il n'y a pas de train où ne se rencontrent deux, trois, quatre « touristes » aisément reconnaissables. Entre eux, ils parlent allemand, fument des cigares allemands, échangent des plaisanteries allemandes. Mais ils savent le castillan ; ils le parlent le plus souvent avec un accent épouvantable ; mais ils le parlent, et couramment. Ils connaissent le pays à merveille pour ce qui les intéresse et cherchent tout le temps à se renseigner, écoutant avec attention ce qu'on dit et tâchant d'en tirer profit. Ils sont de bonne humeur, affables, et ne se laissent pas rebuter. Il faut entendre un négociant andalou raconter les visites des voyageurs de commerce allemands ! Ironiques, prompts à saisir tous les ridicules, les Andalous ne tarissent pas sur l'obséquiosité et la ténacité « collante » de ces visiteurs... mais ils leur achètent.

« Les Allemands, déclare un négociant espagnol, font les mauvaises opérations, les médiocres, les ordinaires, les bonnes, les excellentes ; ils les font « toutes » et ne laissent rien échapper ».

Récemment un Français, représentant une maison de *parfumerie* de Paris et qui ne voyage en Espagne que depuis deux ans, disait à notre confrère que, ne trouvant pas à son gré des revendeurs au détail français ou espagnols, il s'était adressé à des Allemands, et que ceux-ci lui avaient fait beaucoup d'affaires. On voit la faute commise dans ce cas : lorsque les revendeurs allemands se seront constitués une clientèle dont ils auront la confiance, ils remplaceront les produits français par des articles allemands, et notre vente sera arrêtée...

Dans une grande teinturerie de Séville, une place étant vacante, un jeune Allemand, très au courant du métier, se présenta au directeur avec les meilleurs certificats d'autres maisons espagnoles. Il fut agréé en se contentant d'un salaire très modique ; mais, malgré ses soins et son habileté, les teintures rataient souvent, et il déclara au patron que c'était la faute des produits français. Il assura que si on lui laissait employer ceux de ses compatriotes, on obtiendrait des résultats superbes. C'est bien ce qui arriva et le directeur devint un fidèle client des fabriques allemandes. Sur ces entrefaites, l'employé modèle déclara que le climat lui était contraire et partit, au grand regret de son patron, non sans avoir initié son remplaçant à ses manipulations et en laissant à l'usine des petits traités en castillan précisant les conditions de bon emploi des produits allemands. On apprit ensuite qu'il faisait de même dans une ville voisine.

Quand il s'agit de machines à monter et à

régler, les Allemands ne se contentent pas d'envoyer des vendeurs habiles; ils délèguent des ingénieurs qui mettent la main à tout avec une inlassable complaisance. Un imprimeur andalou,qui a appris son métier à Paris, et ignore la langue allemande, n'ayant vu venir personne de France, où il s'était adressé d'abord, s'est confié à des ingénieurs allemands, qui lui ont installé son atelier « à la française », et il ne possède aujourd'hui que des machines et des produits germaniques.

Les Espagnols n'en aiment pas moins les produits français et reconnaissent leurs qualités, mais « les autres viennent chez nous, disent-ils; tandis que vous, il faut se donner beaucoup de peine pour aller vous chercher; vous ne répondez pas toujours et ne facilitez pas assez les renseignements ».

***

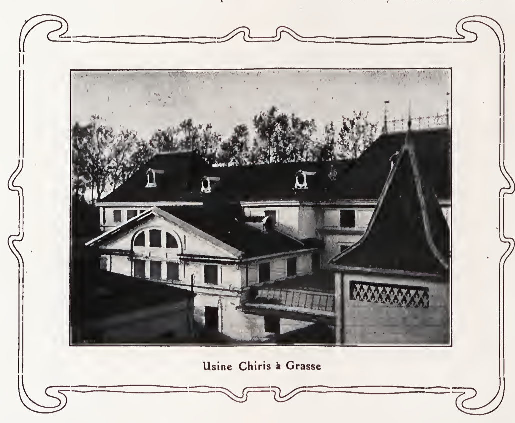
Il est grand temps de renoncer aux jérémiades : le temps est terminé où les clients s'empressaient à nos comptoirs : c'est à nous d'aller les convaincre — at home — de la supériorité incontestable de nos produits. N'hésitons plus à le faire : un nombre imposant de nos compatriotes nous ont montré le chemin qui, s'il est semé au début d'embûches et de désagréments, se termine au milieu des fructueuses et abondantes moissons.

Ch. Pacaut.



LE HENNÉ EN PERSE

Depuis que l'industrie des dérivés synthétiques du benzol permet l'emploi de mille matières colorantes extrêmement puissantes et d'une infinie variété de coloris et de propriétés, on n'emploie plus guère de colorants naturels pour la teinture des cheveux comme pour les teintures textiles. Cependant le henné sert encore beaucoup... pour emplir de jolies coupes aux vitrines des coiffeurs et pour l'introduction à faibles doses dans les mixtures para, qu'on peut ainsi baptiser « teinture à henné » le plus honnêtement du monde (1).



Usine Chiris à Grasse

Il est intéressant dans ces conditions d'avoir sur le henné, sa culture moderne et son emploi en Orient, des renseignements sûrs. En voici d'excellents, qui diffèrent des ba-

(1) Une réaction marquée en faveur du henné, causée autant par les règlements d'hygiène que par les inconvénients des colorants organiques, semble se dessiner depuis un an chez les spécialistes. En fait,le henné ne cause aucun préjudice (au contraire dit-on) aux cheveux et permet d'obtenir des nuances très jolies.

N. D. L. R.

nalités d'ordinaire reproduites sur les dictionnaires, et qui furent publiés dans les *Archives des Missions scientifiques* par M. Olmer, retour de Téhéran, où il fut professeur de chimie au collège impérial polytechnique.

Le henné, ou mieux pour rendre la consonnance persane, le *héna* est la feuille d'un arbrisseau (*lawsonia inermis*), cultivé dans la province de Kerman et dans celle de Yezo, mais surtout aux environs de Khabis et de Bam, où la chaleur est très intense. La cueillette des feuilles se fait en août et en novembre ; celle d'août est la meilleure.

Les feuilles séchées sur place sont envoyées à Kerman. Là, on les réduit en poudre sous l'action d'une grosse meule ayant presque deux mètres de diamètre, mobile autour d'un axe horizontal. Cet axe, prolongé par un brancard où on attele un dromadaire, tourne lui-même autour d'un arbre vertical s'élevant au centre d'une grande pierre creusée de forme de cuvette légèrement conique. Une meule coûte environ quatre cents francs.

Les feuilles broyées qui s'amassent au centre de la dalle, sont passées au tamis pour le classement en trois qualités : la première qualité en poudre très fine est vendue environ 1 fr. 30 le kilo, la seconde, moins fine, est coté d'ordinaire 1 fr. le kilo, et la troisième qualité, en poudre grossière, ne vaut guère que 0,80 le kilo. On conditionne habituellement en paquets de 50 et de 200 gr.

On emploie souvent pour la teinture des cheveux, avec le henné, de l'indigo, ou *vesmeh* (on dit aussi parfois *rengué rich*), provenant de deux petits indigotiers (*indigofera anil et indigofera linifolia*), croissant à Bam et dans le Beloutchistan persan. Les feuilles séchées sont apportées à Bam où on les moud comme le henné ; la poudre est vendue de 0,75 à 1 fr. le kilo.

L'application des teintures se fait de la manière suivante : on lave soigneusement d'abord barbe et cheveux à l'eau de savon, puis on les enduit d'une pâte faite en délayant la poudre de henné dans l'eau tiède. Après une heure environ de contact, on lave à l'eau tiède : les poils sont d'une couleur rouge-orangé. On fait ensuite une application avec la pâte de vesmeh, préparée comme celle de henné, on laisse agir pendant une demi-heure et on lave à grande eau : les poils sont devenus d'un noir brillant magnifique, persistant en général un peu plus d'un mois.

Les doses normales de colorants employées pour la teinture sont de 50 à 75 gr. de henné chez l'homme et 200 gr. chez la femme, plus les mêmes poids d'indigo. Les femmes, les gens du commerce emploient parfois le henné seul, on n'emploie jamais l'indigo seulement, qui donne un noir à reflets bleus très laid. Les vieillards à barbe blanche se teignent souvent l'extrémité des poils, à l'exclusion du reste : l'effet produit est naturellement plutôt bizarre pour des yeux européens.

L'indigo passe pour détruire la matière colorante naturelle des cheveux ; le henné au contraire conserverait la chevelure : c'est du reste en Perse un médicament servant à cicatriser les plaies et pour durcir la peau des ânes à l'endroit où porte le bât ! Le henné est aussi employé par les persanes coquettes pour teindre en rouge les ongles des pieds et ceux des mains.

A. Chaplet.



Nous avons entretenu, à plusieurs reprises, nos lecteurs de l'importance que prennent, non seulement dans les environs immédiats de Grasse, mais aussi dans le Var, aux alentours d'Hyères et de Seillans, les cultures de Jasmin.

Et cependant la demande se faisant continuellement plus importante des excellentes pommades ou essences de cette fleur exquisement odorante, il faut prévoir que ces plantations deviendront encore plus nombreuses, et que partout où il sera possible d'organiser l'extraction du parfum, des novateurs s'empresseront d'en créer.

Disons tout de suite que les méthodes de fabrication de l'essence ou de l'extrait ne sont pas à la portée de tous et qu'elles demandent un matériel et une expérience qui ne peuvent s'acquérir instantanément. La fleur de jasmin est une de celles qui ne donnent de véritable profit que traitée par l'enfleurage à froid, sous châssis, et qui n'ont en rien profité de l'invention des méthodes modernes, notamment du procédé d'extraction aux dissolvants volatils.

Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, la fleur du jasmin, plongée dans un dissolvant, meurt instantanément et ne l i cède que la quantité d'huile essentielle qui existe toute formée dans ses pétales. Au contraire,

traitée à froid par la graisse, elle continue à vivre et à produire son arome continuellement absorbé par le corps gras. Par les dissolvants, la fleur donne 10 fois moins de parfum que par l'ancienne méthode grassoise.

Tout le monde ne peut donc en tenter la plantation avec l'espoir d'en tirer aisément profit, à moins que les terrains de culture ne se trouvent à proximité d'usines possédant déjà tout le matériel nécessaire.



Le Jasmin à Hyères

Il est cependant utile de connaître cette plante précieuse et la façon dont elle se multiplie et se cultive.

Cet arbuste appartient à la famille des Oléacées et pousse, à l'état sauvage, dans la Basse-Provence dans la Ligurie, en Tunisie et en Algérie. Les variétés principales sont le Jasmin à grandes fleurs, le plus apprécié en parfumerie (J. d'Espagne ou *Jasminum grandiflorum*) et le jasmin ordinaire à petites fleurs (*J. vulgare, J. officinalis*), plus résistant et servant de porte-greffe au premier.

C'est le jasmin vulgaire que les Maures plantent en Tunisie, mais les Grassois ne le conservent que comme porte-greffe, les fleurs plus grosses, plus parfumées, légèrement rosées du J. d'Espagne, donnant une bien plus grande quantité de parfum.

Des localités comme Saint-Martin-de-Vésubie (Alpes-Maritimes) ou Nervi (prov. de Gênes) se sont spécialisées dans la fourniture des porte-greffes racinés. La greffe se fait généralement en place sur des plants de seconde année, le greffage en pépinière ne donnant pas d'aussi bons résultats et, pour plus de rapidité, on préfère la greffe en fente à la greffe en écusson, théoriquement meilleure cependant, mais peu praticable sur les 100.000 pieds que représentent un seul hectare de plantation.

M. Rolet a proposé d'utiliser comme porte-greffes d'autres variétés rustiques, telles que le *Jasminum odoratissimum* ou J. Jonquille, à fleurs jaunes, résistant aux longues sécheresses ; le Jasmin de Chine (*J. nuediflorum*) poussant partout, le *J. triumphans, J. revolutum* qui croît à peu près dans tous les terrains et à toutes les expositions.

En Algérie et dans l'Espagne méridionale, on cultive encore pour la parfumerie, le Jasmin d'Arabie ou *Mogari Sambac*, aux fleurs d'un blanc pur, à odeur suave et pénétrante, surtout le soir, moment où on les cueille après complet épanouissement.

Le Jasmin *grandiflorum* craint les gelées, aussi le dispose-t-on sur les terrains en pente, exposés au midi, dans l'habitat des orangers abrité des vents froids. En outre, on butte les pieds en hiver. Dans ces conditions, on peut le cultiver jusqu'à 300 mètres d'altitude, mais on comprend qu'il est mieux à sa place dans les cantons qui, comme celui d'Hyères, ne craignent pas la moindre gelée.

Nombre de communes du Var se seraient adonnées plus largement à cette culture si l'élément principal, l'eau d'irrigation, ne leur avait manqué, aussi se préoccupe-t-on, un peu partout, de remédier à cet inconvénient par la création de barrages et de canaux appropriés, susceptibles de jouer le rôle si important du Canal de la Siagne, dans les environs de Grasse.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que c'est à l'eau que le rayon de Grasse doit sa prospérité. Les Romains avaient construit des ouvrages excellents qu'il a suffi,dans certains cas d'approprier, dans les autres cas d'imiter, pour créer dans un centre voué à la pauvreté des oliviers et la misère des vignes phyloxérées, une oasis comblée de richesses.



Fleurs de Jasmin

Le jasmin aime un sol meuble, bien défoncé, drainé et irrigable. Les lignes sont plantées à un mètre de distance et les pieds a 10 centimètres. Les jasmins sont greffés la seconde année, dès le mois de mars, vingt jours après que les premières l'gnes commencent à paraître, on les déchausse progressivement en évitant les coups de soleil.

Les autres soins se résument en peu de mots : buttage des plants, comme pour le céleri, à l'approche de l'hiver ; débuttage au

printemps ; taille très courte ; fumure, binages, irrigation ou arrosage.

En juin, les tiges nouvelles sont attachées sur des fils de fer tendus sur des piquets à un mètre de haut.

L'excès d'humidité engendre une maladie du pied appelée Morphée ou Pourridié, qu'il est facile d'éviter en tenant le sol très propre. Certaines plantations à Grasse ont trente ans d'âge et sont très vigoureuses.

La fumure est conseillée soit avec du fumier fait, soit avec des engrais chimiques appropriés aux sols des plantations.

Un hectare de jasmin adulte produit une moyenne de 4.000 kilogs de fleurs, vendues de 2.50 à 4 fr. le kilog, soit 10 à 16.000 francs.



Plantation de Jasmin à Hyères

D'après les calculs de M. L. Robert, les bénéfices sont rarement au-dessous de 7.000 fr. et quel que soit le prix du terrain, on conçoit qu'il s'agit là d'un rendement du plus haut intérêt... sans jeu de mot, même si le capital-terrain atteint 45.000 francs par hectare, ce qui n'est pas rare dans les localités à primeurs



Jasmin officinal

comme Hyères. Mais aussi un bénéfice de 7.000 à 13.000 francs mérite une certaine mise de fonds.

Nous avons la certitude que les propriétaires qui n'ont fait des plantations qu'après s'être assurés de la vente par contrat de leurs fleurs à un cours minimum, n'ont pas fait une mauvaise affaire... loin de là et l'accroissement de la consommation de l'essence de jasmin (absolument indispensable à la parfumerie et plus irremplaçable que l'essence de rose), ne semble pas près de vouloir s'arrêter.

Toutes choses excellentes à susciter des imitateurs à ceux qui n'ont pas craint d'innover.

Ch. D'AURIBEAU.



LES FRANÇAIS EN BULGARIE



Les Français dirigent une grande partie des distilleries de la Bulgarie et les essences qu'ils produisent — en maîtres-distillateurs — sont estimées, dans le monde entier, parmi les meilleures.

Mais le métier n'est pas toujours agréable et cette année, notamment, nos compatriotes ont eu à subir le contre-coup des événements des Balkans et, pendant quelques jours, leurs amis ont pu les craindre prisonniers des belligérants ou morts du choléra.

Notre collaborateur, M. Schmuck, au cours de son voyage dans ces régions, a eu le plaisir d'interviewer l'un d'eux que nous ne nommerons pas — à sa demande — mais chacun le reconnaîtra à la verve de son récit, en même temps qu'à son sang-froid remarquable.

« La distillation terminée — à peu près et hâtivement, mais le plus gros du travail étant fini — nous songeâmes à revenir, car rien ne semblait faire prévoir que les hostilités dussent cesser. A Karlovo, à Kézanlick où nous étions connus, aucun danger, mais ailleurs ? ne serions-nous pas pris pour des espions et sommairement fusillés, ou même torturés comme on voulait bien nous le faire entendre.

« De toute façon, comme les chemins de fer étaient occupés militairement, nous pouvions nous attendre à toutes sortes de difficultés pour rentrer et il était bon de se presser, afin

de ne pas être obligés, à un moment donné, de rester immobilisés dans ces pays sauvages sans aucune possibilité de retour.

« Aussi, le 17 juin au matin, nous frétions une automobile et nous partions pour Kézanlick. A noter que la voiture était de marque américaine... ce qui prouve que ces redoutables commerçants savent s'introduire partout. Ce n'est pas que leurs machines soient mieux conditionnées pour tenir sur les routes épouvantables de ce pays, mais ils n'hésitent pas à dire que les machines françaises sont bonnes tout au plus pour le pavé de bois des Champs-Elysées, alors que les leurs sont habituées aux chemins les plus détestables.

« Quoiqu'il en soit, notre voiture nous amenait à Kézanlick à l'heure du repas, aussitôt après lequel nous partions pour le col de Schipka. C'est au village de Schipka que les Russes ont élevé un monastère en souvenir de la fameuse bataille de Schipka pendant la campagne turco-russe de 1877 ; sur toutes les crêtes de la montagne des multitudes de mausolées rappellent les nombreuses victimes de cette bataille acharnée.

« Mais, pour gravir les Balkans, il faut abandonner la voiture qui nous a amenée et trouver des chevaux : les paysans bulgares qui s'entendent à saigner l'étranger à blanc..., nous demandent 100 francs pour trois maigres montures et il nous faut trois heures de palabres interminables et de marchandage pour obtenir enfin le prix plus raisonnable de 26 francs (en politique comme en affaires, c'est toujours le marchandage).

« Nous nous engageons, sans perdre de temps, dans le chemin escarpé entre les hautes montagnes qui atteignent 2.000 mètres d'altitude et sont, à certains endroits, couvertes de neige, malgré la chaleur de la plaine. Arrivés sur la hauteur, nous nous arrêtons pour laisser souffler nos chevaux et nous en profitons pour admirer le magnifique panorama qui se déroule devant nos yeux. C'est une succession de sombres montagnes toutes hérissées de forêts, de formidables entassements granitiques. Au fond, de gros nuages sombres prennent, sous le soleil couchant, des teintes de cuivre d'un effet magique... mais les grondements du tonnerre les rendent plus redoutables qu'admirables.

« En effet, à peine sommes-nous engagés sur la descente, que l'orage éclate terrible et que des trombes de grêle glacée nous assaillent comme une volée de mitraille.

« Pas un refuge à l'horizon, pas une seule maison, et nous sommes bientôt trempés d'eau glacée qui ruisselle sur nos bourkas heureusement imperméables (ou tout comme) mais que notre bachelick nous verse dans le cou.

« A la guerre comme à la guerre...

« Nos chevaux, plus robustes que ne le fait prévoir leur chétive apparence, trébuchent cependant sur le chemin caillouteux et nous n'avançons plus que lentement. Enfin, en pleine nuit, nous atteignons Gabrovo où nous trouvons péniblement un aubergiste consentant à nous recevoir (il est près de minuit), et à nous faire chauffer un djerba. C'est un rata, une soupe avec des débris de viande qui nous réconforte cependant et nous permet de nous endormir harrassés de fatigue. Mais tout n'est pas fini, nos chambres sont infestées de punaises et tout de suite, debout, nous nous débattons contre les répugnants insectes qui ne nous laissent pas fermer l'œil. Nous renonçons à dormir et, à trois heures du matin, nous partons pour Tirnovo, secouant la semelle de nos souliers au seuil de l'inhospitalière Gabrovo.

« Tirnovo est à moitié détruite par le tremblement de terre du 14 juin. Les habitants sont campés hors de la ville qui semble avoir subi une véritable canonnade ; çà et là, des amas noircis montrent que le feu a succédé aux écroulements. Sur les places, des prisonniers turcs sont campés comme des troupeaux, gardés par des sentinelles immobiles et farouches. Ils se sont confectionnés, avec des branchages, de misérables abris et leur aspect est des plus lamentables. On conçoit combien le choléra doit faire aisément de nombreuses victimes parmi ces hommes blessés, mal nourris, vivant au milieu de leurs déjections dans un air empesté.

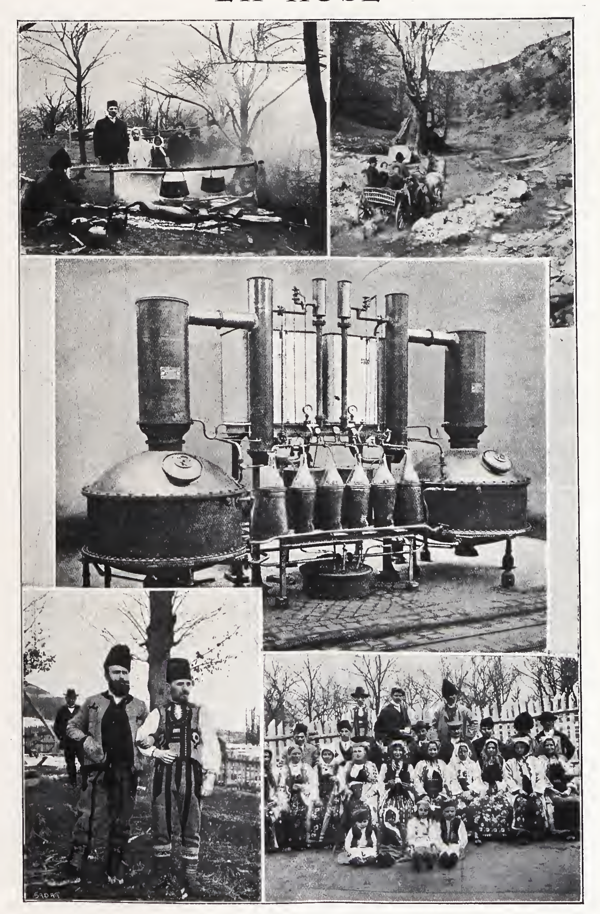
« A Gabrovo, nous devions prendre le chemin de fer, mais la ligne est coupée par les éboulements et nous avons dû faire les 60 kilomètres en voiture. A certains endroits, la route ou, plutôt, la piste qui en tient lieu, est coupée et nous devons cheminer dans le lit du ruisseau. Une pareille promenade est plus fatigante encore que l'excursion à cheval et nous avons les reins et le fondement meurtris par les planches qui servent de sièges et les chaos invraisemblables de la charrette sans ressorts.

« A Tirnovo, nous ne trouvons ni auberge, ni boulangerie... plus rien n'existe et il est impossible de trouver de quoi se nourrir.... depuis notre soupe de minuit, nous n'avons rien pris et c'est avec une peine inouïe, que nous mettons, enfin, la main sur un pot de lait bulgare... maigre nourriture.

« Ce sera cependant le seul repas que nous pourrons faire entre Gabrovo et Routschouck, c'est-à-dire en quarante-huit heures consécutives.

« Après les horreurs de la guerre, nous saurons ce que sont les horreurs de la famine.

« Des renseignements qui paraissent sûrs et nous font un plaisir qu'on devine, nous permettent d'espérer pouvoir prendre le train à Gorno-Ovékoritza : il paraît qu'à l'inverse de



LA PARFUMERIE MODERNE DANS LES BALKANS

En haut : Au campement : un porc entier cuit à la broche. — La route est effondrée, la voiture suit le lit de la rivière. — *Au milieu* : Alambics Egrot à l'usine Schipkoff — *En bas* : Notre collaborateur M. Schmuck en costume bulgare. Groupe en costumes nationaux

ce que l'on fait dans la Bulgarie du Sud, on y prend des voyageurs.

« Encore deux heures de voiture dans un paysage admirable, mais que nous ne regardons guère, nous arrivons à la gare... mais nous y rencontrons la même interdiction que partout ailleurs. Enfin, après deux heures de discussion (de politique comme diraient les Bulgares), nous trouvons un contrôleur qui nous connaît et qui certifie que nous ne sommes pas des espions grecs. On nous installe dans un wagon avec des soldats qui traînent la mort avec eux et nous attendons trois heures un départ qui ne se produit jamais.

« Enfin, on ferme les portières, on pousse les derniers soldats dans les fourgons, un officier ouvre notre compartiment, fait descendre nos bagages, nous jette sur la voie... et le train part.

« O douceurs de la vie civilisée...

« Nous avions encore 150 kilomètres à faire pour rejoindre le Danube où, à défaut de trains, nous rencontrerions peut-être des bateaux ou des barques pour nous mener... où? qu'importe, mais ailleurs que chez ces soldats à moitié sauvages et exaspérés par une guerre dont on ne dira jamais assez les horreurs.

« Mon compagnon va jusqu'à la ville chercher une voiture, me laissant à mes réflexions et à la garde de nos bagages, l'estomac criant famine et le corps brisé. Il était parti depuis une heure et demie environ lorsque une nouvelle secousse sismique me fit craindre qu'il n'ait été pris dans un éboulement et effectivement, pendant deux longues heures, je l'attendis, perdant toute espérance.

Enfin, il revint avec une sorte d'araba et deux chevaux squelettiques...

« Que dire du reste de la route : il était huit heures du soir, nous avons roulé toute la nuit à moitié morts et, le lendemain, à quatre heures de l'après-midi, nous arrivions à Routschouck dans l'état qu'on devine.

« Les formalités policières et militaires remplies, nous avons gagné la Roumanie et pris le dernier express international qui nous ramenait vers la France. Douze heures après, les communications étaient rompues.

« Et voilà comment, pour fabriquer quelques centaines de kilogs de bonne essence de roses, deux Français risquent leur peau, narguent le choléra, traversent la fusillade et, au milieu des chemins les plus effroyables, font 300 kilomètres en charrette pour aller prendre le train.

« Bast! cela ne nous empêchera pas de recommencer l'an prochain ».

Il n'y a rien à ajouter à ces lignes, sinon pour féliciter les auteurs de cette odyssée de leur inaltérable bonne humeur et de leur vaillance bien française.

M. Schmuck.



LES EAUX-DE-VIE ARTIFICIELLES



En 1850, la France produisait environ, chaque année, 800.000 hectolitres d'alcools de fruits, suffisant à la plus grande partie de la consommation de bouche. Tombée à un chiffre infime au moment du fléau phylloxérique, cette production ne s'est jamais relevée complètement. On l'évalue actuellement à 300.000 hectos annuels.

La production des alcools d'industrie est près de 10 fois plus considérable. La plus grande partie provient de la betterave, le reste de la mélasse et des grains. La pomme de terre ne donne que des quantités insignifiantes d'alcool en France, alors qu'en Allemagne elle fournit les 3/4 de la production. Le topinambour n'est presque pas employé industriellement chez nous.

Les alcools les plus défectueux : alcools de tête et de queue ou mauvais goût, sont employés, après dénaturation, à l'éclairage, au chauffage et dans l'industrie. Les produits médiocres trouvant un écoulement facile, le distillateur tend à les séparer le plus complètement possible des alcools bon goût. De ce fait, et par suite aussi des perfectionnements de la fabrication, la qualité des alcools de bouche s'est beaucoup améliorée. Si l'alcool de sciure de bois venait à être produit en plus grande quantité, il en résulterait peut-être une tendance à livrer à la consommation des alcools moyen goût. La saccharification de la cellulose par les acides n'a pas encore pris un grand développement, mais il est possible qu'elle prenne dans peu de temps, une place importante dans la préparation des alcools pour le chauffage, l'éclairage, etc.

Les alcools d'industrie donnent généralement une proportion de 70 % au moins d'alcool bon-goût ou neutre, que l'on divise en alcool ordinaire, fin, extra fin dans lesquels la proportion d'impureté est de plus en plus réduite ; un hectolitre d'alcool extra fin ne doit pas contenir plus de 10 gr. d'impuretés volatiles.

Les 20 % suivants d'alcool, dit moyen goût, ne devraient jamais être utilisés pour la consommation, ils rentrent cependant quel-

quefois dans la fabrication des absinthes communes. Enfin, le reste consiste en produits de tête ou de queue mauvais goût, et sont exclusivement réservés aux emplois industriels.

Suivant la perfection des appareils et leur conduite plus ou moins habile, on obtient des alcools plus ou moins parfaits que la dégustation par un connaisseur permet d'apprécier. En principe, c'est la rectification parfaite qui doit donner les alcools fins, les traitements ultérieurs ne font souvent que masquer les imperfections qui réapparaissent au bout de quelque temps.

Le fabricant d'eaux-de-vie artificielles doit rechercher le meilleur alcool. Quelques réactions caractéristiques permettent de les distinguer. Les impuretés sont de nocivité très variable : à poids égaux, l'éther acétique et l'alcool propylique se sont montrés deux fois plus toxiques que l'alcool ordinaire ; l'aldéhyde acétique, l'alcool butylique et l'alcool amylique six fois plus. En représentant par *100*, la toxicité de l'alcool pur, celle des alcools fins d'industrie serait *101* environ. Il est à remarquer que les eaux-de-vies naturelles contiennent elles-mêmes des impuretés nuisibles : l'eau-de-vie de marc ou de lie de vin contient de l'acide et de l'éther œnantique des alcools amylique, propylique, etc. ; un hectolitre d'eau de vie-de-marc contient jusqu'à 600 gr. de produits autres que l'alcool éthylique pur, un hectolitre de rhum 500 grammes, un hectolitre de Cognac fine champagne environ 350 grammes.

Ces corps qui donnent le bouquet et la saveur spéciale ne sont pas tous nocifs, il est cependant certain que les principes nuisibles peuvent être en proportion plus élevée dans les eaux-de-vie naturelles que dans les eaux-de-vie artificielles fabriquées rationnellement.

Ces proportions élevées de matières étrangères nous indiquent d'autre part comment les diverses eaux-de-vie peuvent présenter des saveurs et des bouquets si divers, saveurs qu'on s'efforce de reproduire dans les eaux-de-vie artificielles.

La production de celles-ci va ainsi consister :

1° A étendre d'eau l'alcool, de façon à obtenir le degré voulu ;

2° A donner au mélange la coloration demandée ;

3° A lui communiquer le bouquet recherché par le consommateur.

Ch. Grou.

(*A suivre.*)



LA VERVEINE



M. E.-M. Holmès relève dans « The Perfumery and essential oil » une erreur de désignation botanique relative à la Verveine, dans l'article que nous avons publié sur ce sujet au mois d'avril dernier (P.-M. pages 46 et 47).

Je crois, dit M. Holmes, que le « lemon scented verbena », *Verbena triphylla* ou *Lippia citriodora*, comme il est nommé maintenant par les botanistes, a été confondu par l'écrivain avec la *Verbena officinalis* qui est la plante communément connue sous le nom de Verveine.

La Verbena triphylla est une plante de l'Amérique du Sud et n'a probablement pas pu être connue de nos ancêtres sur la terre d'Europe ou d'Asie.

La botanique anglaise de Sowerby spécifie que la verveine officinale des Français est la verveine commune anglaise et le Gebrauchliches Eisenkraut des Allemands, c'est une des plantes dont l'histoire est la plus curieuse et la plus intéressante.

Elle était, à n'en pas douter, l' « herba sacra » des druides à qui elle était consacrée : elle servait à la décoration des autels et à la parure des prêtres et des prêtresses.

Dans la Grèce ancienne, cette plante était sensée posséder des vertus extraordinaires : Médée utilisa la verveine pour rendre la jeunesse à Æson, et Virgile rappelle que les prêtres en décorèrent les temples lors de la mort d'Enée.

La Verveine était offerte comme un gage de fidélité chez les Romains. Dans l'alliance solennelle du Tullus Hostilius et des Albains, la verveine joua le rôle d'un drapeau d'armistice.

Mason décrit son usage dans sa solennelle incantation des Druides :

Levez vos rameaux de verveine bleue
Plongée dans la froide rosée de septembre,
Répandez dans l'air et sur le sol
Son suc chaste et pur
Maintenant l'endroit est purifié et saint.

Ces traditions se sont transmises le long des siècles et, plus près de nous, nos pères, dans plusieurs parties de la France, cueillaient la Verveine avec des incantations, pendant certaines phases de la lune et en composaient des charmes souverains contre la sorcellerie. Grâce à cette verveine magique, ils réalisaient de surprenants miracles.

Le Dr Culpepper, dans son « Englisch Phy-

sician Enlarged » établit que la Verveine était l'herbe de Vénus, propre, par conséquent, à guérir toutes les maladies attribuées à cette déesse, chez les hommes et les femmes, et même les hémorroïdes, la peste, les fièvres intermittentes, les maladies des reins et des poumons, etc.

Au début du siècle dernier, on suspendait encore sa racine autour du cou des scrofuleux, en même temps que du sulfure d'antimoine leur était administré par voie interne : un pamphlet fut publié sur cette victoire sur le Roi des Maux.

Ajoutons, pour être complet, à la remarque de M. Holmes, que si c'est, en effet, la Verveine officinale qui donne la plupart des essences du commerce, c'est à la Verveine Triphylla (Lippia citriodora), arbuste de 1 m. à 1 m. 50 de hauteur, que l'on a maintenant recours pour faire les bonnes essences de verveine. Ces huiles essentielles, sous le nom de Verveine de France, aux fleurs, valent de 150 à 450 francs le kilog. Les unes sont obtenues par redistillation sur des feuilles de Lippia, des meilleures essences d'officinale ; les autres sont obtenues de Lippia pure. Mais l'odeur est alors un bouquet exquis, permettant de faire un délicieux extrait pour le mouchoir sentant réellement la fleur et non plus la feuille verte.

Quiconque aura essayé l'essence de Verveine Triphylla, reconnaîtra que,plus que tout autre, elle mérite l'estime et la reconnaissance du parfumeur.



Cultures Coloniales

En examinant la multitude des productions aromatiques des Colonies françaises, le curieux en est à se demander comment les autres nations ont pu arriver, sinon à équivaloir notre chiffre d'affaires, du moins à nous faire une sérieuse concurrence.

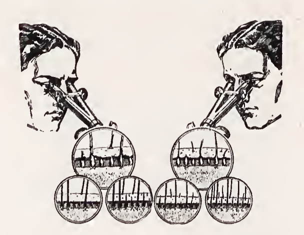
Et le parfumeur lui-même, français ou étranger, doit se demander comment il se résout à acheter hors de France des produits qui sont tous d'origine française ou coloniale française:

L'Algérie nous livre en quantités constamment grandissantes : le géranium, l'eucalyptus, la menthe-pouliot, le thym, etc. ; Tunis : le romarin ; la Réunion nous envoie le géranium, le vétyvert, l'ylang-ylang et le néroli, la girofle et la vanille ; Mayotte, les Comores, Madagascar ont, d'ores et déjà,les mêmes plantes aromatiques et commencent à produire d'excellentes huiles essentielles ; la Martinique, la Guadeloupe,Tahiti,nous donnent la vanille, le bay, etc. La Guyanne est la seule source importante d'essence de bois de rose. Enfin, l'Indo-Chine et le Tonkin nous envoient la badiane, la cannelle, le lemongrass, l'essence de cajeput ; la Nouvelle-Calédonie, les essences de niaouli, de cassie, d'eucalyptus de diverses variétés, de cardamome, etc.

En somme, quelles sont les essences non françaises ? Peut-être les essences de citron, orange et bergamotte que nous pourrons produire quand nous voudrons nous en donner la peine, en Corse, en Tunisie et en Algérie. En définitive,l'industrie des produits aromatiques est une industrie essentiellement française, et nous nous devons à nous-mêmes de favoriser de notre mieux la production nationale ; de même que nous devons toujours nous efforcer de démontrer à la clientèle mondiale que son intérêt est de s'adresser directement à nous, producteurs, et non pas à nos concurrents qui sont forcément nos clients et ne servent, en somme, que d'intermédiaires.

Trop de Bluff

Comme suite à notre dernier article, nous avons reçu de nombreuses réponses, les unes typiques, les autres navrées et invoquant les nécessités modernes du « superlatif » !!! La



maladie du surenchérissement journalistique a amené le réclamiste à abuser des adjectifs qualificatifs. La maladie allemande nous a gagné : tout est colossal, admirable, merveilleux, inouï.

Et tout ce qui n'est pas superlatif est dédaigné par le public.

Le Puffisme américain nous gagne, le qualificatif est insuffisant, l'invraisemblable entre en scène.

Le seul coupable, c'est le public, bien mal éduqué avouons-le par le vendeur. Mais le mal est fait, qui le guérira.

Voici une gravure anglaise : le savant examine avec un microscope stéréoscopique l'effet de *cultures* de cheveux. A l'état naturel, le poil est décoloré, malade, flétri, rare. Après une, deux, trois applications du merveilleux produit, il noircit, devient vigoureux, se multiplie.

O merveille ?

Et les fabricants de produits moins tapageurs peuvent-ils se plaindre, protester et poursuivre comme on leur en donnait le conseil. C'est plus que douteux. Sans être aussi charlatanesques bien de leurs produits, empruntent au doux mensonge une partie de leurs vertus...

Poudre de Riz

On poursuit, paraît il, les fabricants de poudres de riz en vertu de la loi sur les fraudes (dans certaines régions françaises seulement), parce que leur produit ne contient pas de la pure poudre de riz...

Attention. La coutume pourra-t-elle être invoquée ?

Ne faudra-t-il pas trouver une dénomination nouvelle et revenir à la « poudre à poudrer », ou tout simplement à la « poudre à la Maréchale », « poudre au jasmin », « poudre tout court »...

Ce sera peut-être plus prudent.

Essences de Néroli et de Petitgrain

On se rappelle la proposition de loi de M. Gilette Arimondy, tendant à modifier les droits de douane sur les essences d'orangers. La Commission des douanes, pour les raisons que nous avions données, a répondu par un avis défavorable. La loi est morte. Paix à ses cendres.

Mais quelqu'un cherche, dit-on, à la ressusciter ?

Coopérative de Fleurs d'Oranger

Réuni le 27 octobre dernier, le Conseil d'administration de la Coopérative de Vallauris, après avoir vendu tout le stock de Néroli, distillé en 1912, a décidé de payer 9 centimes en plus par kilog de fleurs versé à cette époque, soit un total de 49 centimes par kilog.

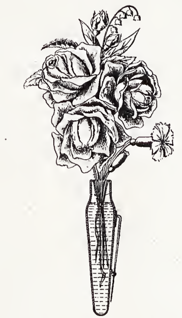
L'assemblée a pris la décision de soumettre au contrôle d'une commission, toutes les opérations faites par le directeur, le sous-directeur et la commission de vente.

Le Conseil estime qu'il y a lieu de poursuivre les membres qui se sont retirés de la coopérative et soulèvent un débat qui promet d'être des plus intéressants...

Serait-ce le commencement de la fin ?

Flacons pour Fleurs et Parfums

Encore un brevet allemand déposé par M. Karl Stautz, et réellement ingénieux. Il s'agit d'un flacon muni de dispositifs de fixation, permettant de l'attacher aux vêtements et pourvu d'un rebord replié en dedans en forme d'entonnoir.



Ce rebord empêche le liquide de se renverser, qu'il s'agisse d'un corps odorant ou simplement d'eau destinée à maintenir des fleurs à l'état de fraîcheur.

Le dessin montre clairement comment ce rebord retient l'eau et empêche également les fleurs de sortir de leur récipient.

Puissance humectante des Liquides

On sait que les liquides ont la propriété de mouiller plus ou moins rapidement : les solutions savonneuses mouillant mieux et plus rapidement que l'eau pure.

La saponine possède, à un plus haut point que le savon, le pouvoir d'augmenter la puissance humectante des solutions aqueuses ; tandis qu'une solution de savon à 2 pour 1.000 ne mouille déjà plus une plaque de paraffine, une dilution à 1 pour 25.000 de saponine humecte régulièrement la même plaque.

La saponine additionnée à des produits pour pansements leur permet d'imprégner très rapidement les parties atteintes et le fond de la plaie : 34 litres de formaldéhyde au millième, additionnés de 2 gr. de saponine humectent parfaitement la peau normale et grasse. La sa-

ponine sèche peut être ajoutée à des poudres désinfectantes ou à des bandes, cotons à pansement dont le pouvoir absorbant est ainsi augmenté.

Dans la fabrication des produits à nettoyer, la saponine permet le contact complet et immédiat du produit avec le métal même gras; dans la fabrication des cuirs, des encres, des rubans pour machines à écrire, dans la préparation des cosmétiques, des produits pour bains, la saponine rendra de grands services.

Cette application a été brevetée par M. Reinhold von Walther, et nous avons l'occasion de trouver, dans le commerce dernièrement, un produit liquide pour la barbe, doué de propriétés humectantes remarquables, ramollissant le poil par simple vaporisation et qui était à base de Sapindus (c'est-à-dire de saponine brute).

Cette question peu connue du pouvoir humectant doit être examinée de très près et étudiée, elle doit modifier profondément la technique de bien des industries et la pratique de bien des méthodes industrielles, ou même ménagères.

Essai de l'Alcool

Les parfumeurs ont constamment besoin d'apprécier les alcools qu'on leur offre, car c'est très souvent de la qualité du dissolvant utilisé que dépend la finesse et la suavité des préparations.

La méthode de Barbet pourra rendre de grands services pour cet examen. Elle est basée sur cette remarque que les aldéhydes et le furfurol, que contiennent tous les alcools d'industrie, décolorent le permanganate de potasse et que cette décoloration est proportionnelle à la quantité d'impuretés contenue dans le liquide examiné.

On prépare une solution à 1 pour 1.000 de permanganate de potasse dans l'eau distillée ; on prend 50 centimètres cubes de l'alcool à examiner et on ajoute 2 centimètres cubes de la solution ci-dessus.

On maintient la température aussi constante que possible à 18° par exemple; quand la couleur est devenue saumon très pâle, l'opération est terminée.

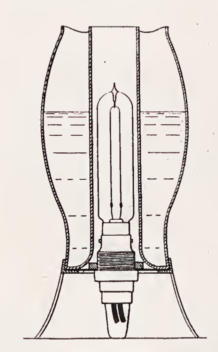
Si la décoloration n'est arrivée à ce point qu'après 40 minutes, l'alcool est parfaitement rectifié, si au contraire l'alcool s'est décoloré en 5 ou 10 minutes, c'est qu'il est très impur et absolument impropre à un usage de luxe.

Le premier type est bon pour la consommation de bouche, un type se décolorant en 25 minutes est encore très pur et convient pour la plupart des usages de parfumerie.

Veilleuse à Parfums

Cette veilleuse, brevetée par M. Alexis Mantelet, est réellement très intéressante; elle peut servir non seulement aux fumigations de parfums d'agrément, mais aussi aux fumigations médicamenteuses d'huiles volatiles de menthol, eucalyptol, thymol, etc., contre les maladies des bronches et la tuberculose.

Le vase enveloppant la lampe (qui peut être une veilleuse ordinaire ou une lampe électrique montée ou non sur résistances), est à double paroi et contient le liquide à vaporiser qui est lentement porté à une température favorable à sa lente vaporisation.



L'enveloppe peut être simple ou double, c'est-à dire que le liquide peut être en contact avec la tulipe extérieure, ou plus simplement enfermé dans un manchon intérieur spécial et interchangeable.

L'Alcool en 1912

En 1912, la production totale de la France a été de 3,310,000 hectolitres contre 2,415,000 en 1911. Sur ce chiffre, 3,107,000 ont pu être contrôlés par les services compétents, et l'on estime à 143,000 hectolitres la production non contrôlée chez les bouilleurs de cru.

Malgré cette énorme production, la France a tout de même reçu de l'étranger 186,000 hectolitres d'alcool pur ou sous forme de liqueurs. Elle en a exporté en revanche 315,000.

Pour la première fois, on sait à peu de chose près quel a été l'emploi de l'alcool produit.

1,515,859 hectolitres ont été livrés à la consommation, 681,185 à la dénaturation.

87,297 au vinage, — 56,407 ont été transformés en vinaigre, — 165,000 ont été consommés en franchise chez les bouilleurs de cru. Le reste est compté en pertes, décharges, déficits de rendement.

Sur la quantité livrée à la consommation, 829,226 hectolitres l'ont été sous forme d'eaux-de-vie, 218,664 sous forme d'absinthe; 10,696 sont allés à la parfumerie. Le reste a été transformé en liqueurs diverses.

Sur les 681,185 hectolitres d'alcool dénaturés, 479,330 l'ont été pour en faire de l'alcool de chauffage et d'éclairage, 155,714 sont allés à la fabrication des explosifs.



LES ESSENCES EN THÉRAPEUTIQUE



Les Essences dans la Pharmacopée moderne

I

1° *Action des Essences sur les divers organes sains*

Je dois dire, tout d'abord, qu'il est impossible de passer en revue *toutes* les Essences. Je m'attacherai donc principalement aux Essences déjà connues en pharmacie et à quelques autres plus originales, qu'il m'a été donné d'utiliser par suite des hasards de la clientèle ou de ma propre curiosité.

Les Essences de menthe, d'anis, de girofle et de géranium, etc., font déjà partie de l'arsenal pharmaceutique, mais leurs propriétés aromatiques sont surtout appréciées. Mon dessein est de les étudier, *en tant qu'entités thérapeutiques*.

Pour la peau, les Essences sont *caustiques ;* il faut reconnaître que, déterpénées, elles le sont moins ; mais, avec les Essences ordinaires du commerce, on peut toujours produire une rubéfaction, une révulsion cutanée. Et comme la peau se laisse pénétrer assez facilement, à cette action révulsive peut s'ajouter un rôle antiseptique en profondeur.

Les *muqueuses*, plus sensibles, sont aussi plus fragiles et l'on a pu enregistrer des *brûlures*, dites chimiques ou professionnelles, chez les ouvriers en parfumerie. Leur manipulation doit donc être minutieuse.

L'*odorat* et le *goût* ont des réactions particulièrement vives à l'égard des Essences. Nous avons déjà vu, dans cette même revue, l'influence des parfums sur les nerfs olfactifs et sa corrélation sur le système génital. Par les ramuscules nerveux de la plaque ethmoïdale criblée, les Essences atteignent le cerveau. Des troubles nerveux peuvent s'en suivre, mais la première impression est bonne, réconfortante, salutaire. Toujours caustiques et astringentes, les Essences produiront sur la langue, une action marquée ; *toutes les Essences sont sialagogues*, c'est-à-dire qu'elles favorisent la sécrétion salivaire, et, par suite, le premier stade de la digestion ; d'où l'utilisation des pâtes masticatoires (cachou, mastic, bétel, etc...).

Mais la bouche n'est que le vestibule du poumon et de l'estomac ; on comprend donc que la muqueuse stomacale et le parenchyme pulmonaire ne resteront pas indifférents à la mise en liberté des principes essentiels par la fonte des produits précités.

Habituellement, le *poumon* voit ses fonctions excitées par l'inhalation des Essences ; les mouvements respiratoires sont précipités et augmentent d'ampleur, d'où un résultat corrélatif sur le cœur à la circulation. Les Essences sont donc presque toujours *carminatives ;* leur prototype est l'Essence de *fenouil*, mais celui-ci possède beaucoup de rivaux, comme on verra.

L'*estomac* présentera aussi des réactions spéciales. Tout organe surpris par la présence d'un produit inaccoutumé, commence par sécréter ; ce qui explique les qualités eupeptiques des Essences (liqueurs, bonbons digestifs, aromates des desserts, etc...).

Dans le même ordre d'idées, et en supposant qu'à l'aide de pilules kératinisées, c'est-à-dire insolubles dans l'estomac, mais solubles dans l'intestin, on introduise des Essences dans le grêle ou le côlon, nous devrons fatalement assister à une sécrétion plus intense, donc à une digestion plus rapide et parfois à une véritable purgation par exosmose. *Toutes* les Essences m'ont donné, à doses variables, ces réactions ; le foie lui-même sécrète mieux ; on peut donc assurer que, physiologiquement, les Essences sont *cholagogues* et *laxatives*. Vous devinez déjà leur rôle pour la désintoxication intestinale, puisque aux propriétés ci-dessus, les Essences ajoutent celles d'être antiseptiques.

Le *Rein*, organe hypocrite, réagit inégalement aux Essences qui le laissent souvent sans atteinte. Toutefois, l'origan, le fenouil, le thym surtout secouent ses fibres et provoquent une *diurèse* constante.

En résumé, les Essences sont caustiques et de cette causticité primordiale dérivent toutes les autres qualités ; pour leur permettre d'agir, il faut neutraliser telle ou telle propriété (saveur, odeur, stypticisme, etc...) par l'adjonction de pâtes sucrées ou alcalines ou par l'enrobement résineux ; leurs effets sur tous nos organes est alors expérimentalement vérifiable et toujours positif, dans une certaine mesure. Le tout est de doser convenablement. Nous verrons comme.

Ce qui précède — et dont on me pardonnera la rapidité... physiologique — s'applique parfaitement aux Essences plus rares et qui ne sortent guère encore du laboratoire du parfumeur. Ces Essences rares, pour la plupart florales, demandent d'être rigoureusement déterpénées, car leur action, dépendant de leurs qualités particulières, est proportionnelle à leur degré de pureté. Toute adjonction de corps secondaire serait préjudiciable à l'expérience... et à l'individu.

Les Essences de rose, d'œillet, de fougère, de syringa, de violette, par exemple, peuvent être utilisées dans le même but et avec le même succès. L'usage n'en est pas répandu à cause du prix ou du manque d'occasion ; mais ce n'est pas une raison pour ne pas les étudier à ce point de vue. Toutefois, le problème se complique un peu ; sans doute, en raison de leur pureté, chacune d'elles semble avoir un rôle particulier et un organe d'élection.

C'est pourquoi, vous faisant grâce de mes expériences, je vous donnerai simplement ici mes résultats.

L'œillet est carminatif; la rose eupeptique; la fougère diurétique et émétisante ; le syringa purgatif et cholagogue ; la violette soporifique et le jasmin excitant. Il est très curieux de constater ces divers effets sur des chiens, des cobayes ou, parfois, des amis complaisants.

En tout cas, quel que soit le résultat réservé par l'avenir à ces notions, il n'est pas inutile de les connaître et j'estime que cette *Thérapeutique odorante*, plus originale que l'autre, parce que plus nouvelle, a parfaitement droit de cité aux côtés de la Thérapeutique habituelle, qu'elle ne veut d'ailleurs pas détrôner, mais simplement suppléer, au besoin.

(*A suivre.*) Docteur FORGUES.



La Fleur d'Oranger

Les orangers bigarades sont actuellement en pleine floraison d'automne, la coopérative vient d'aviser les parfumeurs qu'elle peut livrer dans ses principaux postes de distribution; on estime la récolte à un tiers de la récolte habituelle ; mais on sait que cette fleur est sensiblement moins parfumée que la fleur de printemps. Néanmoins, cet appoint arrive juste à temps pour éviter une hausse attendue (et même escomptée dit-on) de l'essence de Néroli.

Tant mieux pour les consommateurs.

Les Coricides

A la suite de l'article de notre collaborateur J.-L. Dumont, sur les coricides, nous avons reçu de la Chambre syndicale des teintures, produits capillaires et de beauté, la note suivante :

L'article de J.-L. Dumont paru dans votre numéro de septembre dernier, laisse supposer que la fabrication et la vente des coricides sont définitivement réservés aux pharmaciens.

D'après nos informations, le jugement de la Cour de Cassation casse celui de la cour de Nancy du 5 décembre et renvoie l'affaire devant celle de Dijon; il faut donc attendre le jugement de cette Cour pour savoir si MM. les Pharmaciens ont gain de cause.

Dont acte.

Exposition Internationale de Lyon

Les travaux de l'Exposition ont été honorés de notables visiteurs : M. Straminski, conseiller au ministère impérial et royal, directeur du Musée Impérial et Royal du Commerce d'Autriche-Hongrie, M. Strehler, ingénieur de la ville de Vienne et délégué officiel de la capitale autrichienne, M. Dupont, commissaire français de l'Exposition de Lyon pour l'Autriche-Hongrie, parcoururent les chantiers où ils s'arrêtèrent longuement à l'emplacement qui va être réservé à la grande cité viennoise. Les dispositions générales ont été arrêtées pour cette section très intéressante qui promet d'être, sans conteste, un des plus beaux fleurons de l'Exposition Internationale, laquelle se présente déjà sur tant de points si riche et si variée.



POUR LA FRANCE

Travailler pour la prospérité d'une des industries qui contribuent à la gloire de notre pays, c'est faire œuvre patriotique; démontrer au monde entier la grandeur de la France par la perfection et l'élégance de la mode française, par l'excellence incomparable des vins français, par la délicieuse suprématie des parfums français, c'est en vérité être bon patriote, c'est travailler pour la « plus grande France ».

En vain nos penseurs, nos savants, nos inventeurs, dont nul ne songe à diminuer la valeur immortelle, souriront-ils de notre enthousiasme et le prendront-ils même pour de la fatuité en le comparant à la jactance d'un Monsieur Josse ; en vain nos grands politiciens penseront-ils que les généreux principes humanitaires sont amplement suffisants à la gloire de la France, nous ne cesserons de penser que la meilleure preuve de la supériorité d'une nation réside, pour une bonne partie, dans l'importance de son négoce.



Plantations de Sauge et distilloir Gattefossé à Nîmes

Eh quoi ! forcer à l'admiration mille peuples, évoquer la richesse d'un sol fécond par l'exportation aux quatre coins du monde de produits naturels incomparables, prouver la puissance artistique de l'âme française par des créations propres à réjouir les sens ; démontrer la puissance créatrice de ses savants par des inventions merveilleuses ; ce ne serait pas là une des meilleures façons de prouver la vitalité, l'immortalité de la France ?

Pense-t-on que toutes les spéculations intellectuelles sont à la portée de la majorité de l'humanité ? N'est-il pas plus logique de croire que le meilleur moyen de faire comprendre la supériorité d'un peuple est justement d'en vulgariser le génie...

L'industrie française met à la portée du plus fruste la plus parfaite émanation de l'âme française : la beauté.

Par tous ses sens ravis, l'indigène des antipodes concrétise en des sensations simples mais d'autant plus réelles le sentiment de l'indéniable supériorité de notre belle patrie.

La boutade de ce sociologue de salon qu'on a souvent cité n'est qu'apparente : la Mode Française, disait-il, a plus fait dans l'esprit des femmes de tous les pays que les théories les plus suffragistes ; notre Champagne est pour une bonne part dans l'Alliance, et notre commerce a plus pesé en faveur de l'Entente Cordiale que nos flottes réunies.

Nous ne devons en retenir que ceci : c'est que l'industrie n'est pas ce qu'un vain peuple pense : c'est plus et mieux qu'une affaire de gros sous, c'est la manifestation la plus parfaite des sentiments les plus élevés d'une nation.

Une nation se caractérise autant par son commerce extérieur que par les travaux de ses penseurs.

***

Il est temps qu'une conception plus grandiose de notre rôle, qu'une élévation de notre esprit au-dessus des mesquines préoccupations de métier, unisse tous les Français dans un but commun.

M. René Castelnaux citait récemment (1)

(1) Commerce et industrie : la prochaine nécessité d'une publicité nationale.

l'exemple que nous donne le Japon qui inaugure une publicité « Nationale ».

Ce n'est pas, dit-il, comme on pourrait le croire, un trust de producteurs, ou une réunion d'exportateurs qui répand à profusion dans les journaux américains ces annonces en faveur du Thé Japonais. C'est le Japon (je dis le Japon, comme je dirais la France) qui fait de la réclame.

Ne serait-il pas bon que la France à son tour, ou du moins chacune de ses grandes industries, s'efforce aussi de démontrer qu'elle est la plus parfaite et qu'elle le prouve ?

Cette revue n'a-t-elle pas été dès l'origine créée pour défendre et pour développer une des plus concurrencées des industries françaises ? Ne s'est-elle pas toujours efforcée de démontrer que le Sol de la France est unique pour la production des produits aromatiques ; que le domaine colonial français est le seul à produire toutes les matières aromatiques; que seule l'industrie française de la parfumerie peut vendre des produits réellement nationaux, que les méthodes scientifiques françaises permettent de faire aussi des parfums de synthèse parfaits ? A qui la faute si tous les commerçants français n'ont pas su comprendre cet effort vraiment patriotique et n'ont pas su l'appuyer de toutes leurs forces ?

Ne sommes-nous pas parvenus à répandre la bonne parole en faveur de la « France par fumée » dans 68 pays étrangers, dans plus de 2.000 villes commerciales du monde entier ?

Les résultats obtenus sont là pour prouver que la méthode est bonne.

Il faut que dès maintenant tous les fabricants de parfumerie confectionnée français se réunissent à leur tour en un groupe solide et compact, et proclament leur ferme volonté de défendre la supériorité de l'industrie française de la parfumerie-savonnerie.

La défendre contre la fraude et la contrefaçon, contre le charlatanisme, contre les gouvernements et les administrations — même françaises — et les amener à reconnaître enfin des droits trop longtemps méconnus, montrer que notre industrie est sinon une des plus importantes, du moins une des plus caractéristiques et des plus méritantes des industries nationales : tel doit être le but de la Fédération Française des Syndicats de Parfumerie qui se créera demain, grâce à l'initiative du distingué président du Syndicat parisien, M. Darrasse.



Transport de la fleur d'oranger au Pont-du-Loup

Que tous ceux qui ont lu nos successifs panégyriques annuels en faveur de l'Union, que tous ceux qui ont déploré l'absence de groupements actifs et énergiques, que tous ceux enfin qui reconnaissent la grandeur de l'œuvre à accomplir, entendent notre chaleureux appel. Que le titre de cette étude soit notre cri de ralliement, et que dès aujourd'hui tous les Syndicats Français adressent leur adhésion au Syndicat de Paris, que les nombreux parfumeurs répartis sur tout le territoire français, s'affilient aux grands syndicats de Marseille, Grasse, Bordeaux, Lyon, etc..., transformés en syndicats régionaux.

Demain, à l'occasion de la grande foire universelle à Lyon, la Fédération pourra se réunir en un Congrès national, et arrêter les grandes lignes de l'action patriotique qu'elle se propose.

En travaillant pour leur industrie, nos parfumeurs auront travaillé discrètement, il est vrai, mais c'est la meilleure des manières, POUR LA FRANCE.

La Parfumerie Moderne.







VALEUR THÉRAPEUTIQUE DE L'EAU DE FLEURS D'ORANGER

Un mot de matière médicale, d'abord. Les vieux Codex désignent l'Eau de Fleurs d'Oranger sous le nom de « aqua naphae » et sont plutôt discrets sur ce produit de distillation, comme on le verra par la Bibliographie qui fait suite au présent article. Par contre, les encyclopédies et dictionnaires plus ou moins commerciaux et complets disent, sur lui, bien des choses... fantaisistes. Il convient d'en retirer l'essentiel, et le voici :

L'Eau de Fleurs d'oranger est le résultat de la distillation des fleurs de l'Oranger ; ne voyez pas là une lapaliçade, car on vend très souvent, sous ce nom, de l'eau de « Feuilles » d'oranger. Un récent procès d'une grosse maison d'alimentation du Languedoc (je ne puis la désigner autrement) en est la preuve.

La fleur de l'oranger, dont on connaît partout les caractères morphologiques, et dont je passe sous silence les caractères microscopiques, renferme une huile essentielle, soluble dans l'eau, par distillation. Cette huile est l'Essence de Néroli, la plus estimée est celle qui provient du Bigaradier (Eau de fleurs d'oranger, « bigarade, double ou triple bigarade »), d'où la distinction en « Néroli bigarade » et « Néroli Portugal », celle-ci provenant de l'oranger « doux ». Incolore au début, cette essence devient vite jaune rougeâtre ; elle est neutre, très odorante, amère et lévogyre. Sa densité est de 0,881 à 0,887, soluble dans l'alcool. Sa composition est : *Limonène* 56 %, *Linalol* 15 %, *Acétate de Linalyle* 20 %, *Géraniol* 2 %, résidus 7 %. On la falsifie très facilement avec l'alcool, des huiles grasses et surtout avec les essences de petit-grain, d'orange et de bergamotte. Peu vous importent sans doute les procédés et les formules physico-chimiques, aptes à déceler ces fraudes. Voilà pourquoi j'aime mieux les passer sous silence et arriver au sujet principal de l'article actuel.

« La valeur thérapeutique de l'eau de fleurs d'oranger ». Sans m'occuper de savoir la marque la meilleure et sans comparer la Bigarade vraie à l'eau de fleurs d'oranger ordinaire, mais en éliminant toutefois et catégoriquement l'eau de « feuilles » d'oranger, je réponds : Oui, à la question suivante : l'eau de fleurs d'oranger jouit-elle d'une réelle valeur thérapeutique ?



Une négociation difficile

Achat de fleurs d'oranger (Distillerie J.-M. Vial, Golfe Juan)

Dans chaque maison, à la campagne et à la ville, dans la chaumière et dans le château, l'eau de fleurs d'oranger voisine avec l'eau de mélisse, carminative et avec l'eau de Lourdes, miraculeuse, et de valeur thérapeutique moins définie mais positive. Un mot domine et définit la valeur thérapeutique de l'eau de fleurs d'oranger : « Elle est antispasmodique », c'est-à-dire qu'elle lutte efficacement contre tout ce qui est nerveux : spasmes, contractures, crampes, irritations et ces mille misères de la vie courante dont les bonnes femmes disent familièrement : « C'est les nerfs ! », donc : migraines, vapeurs, humeurs peccantes, trou

bles menstruels, agacements, bâillements, etc., etc.

Certes, de par ses contrefaçons, falsification ou usage courant, l'eau de fleurs d'oranger ressort actuellement bien plus de l'épicerie et de l'herboristerie que de la pharmacie proprement dite. On va peu acheter des feuilles ou des fleurs d'oranger chez l'apothicaire, lequel use surtout de l'eau de fleurs d'oranger pour parfumer les potions ou masquer le goût de quelques produits par trop mauvais. Mais le pharmacien obéit au médecin... et à la mode. Il fut un temps toutefois où nous formulions des feuilles et des fleurs d'oranger ainsi que de l'eau de fleurs d'oranger pure, avec manière de s'en servir. tout comme un médicament ordinaire. C'est que ces produits *végétaux* étaient alors très appréciés et, chose plus intéressante, étaient actifs. Pourquoi donc auraient-ils cessé de l'être ? Ils n'ont pas cessé, et je suis heureux d'assister au réveil des tisanes, infusions, décoctions, chères à nos pères et à nos vieux médecins. Car, je suis convaincu qu'une infusion (digitale, quinquina, fleurs d'oranger, etc.), est incomparablement supérieure au produit de distillation, extraits et quintessences de ces mêmes substances. Les faits parlent pour moi.

Les anciens thérapeutes avaient donc raison de voir dans l'infusion de feuilles, mais surtout de fleurs d'oranger un médicament *sédatif* et *hypnotique*. Les fleurs sont en effet supérieures aux feuilles, moins âcres et plus chargées en principes thérapeutiques. Leur efficacité, comme sédatif et hypnotique, n'est pas douteuse. Or, qu'est-ce qu'une infusion de fleurs d'oranger, sinon une distillation partielle ? Nos aïeux allaient plus loin : ils voyaient dans la décoction de fleurs d'oranger un remède contre l'épilepsie ; ils utilisaient dans ce but, des fleurs sèches ou pulvérisées (1). Oui ! mais l'épilepsie n'est pas, aujourd'hui encore, une malade bien définie et il y a tout lieu de croire qu'il s'agissait là d'hystéro-épilepsie, affection bâtarde où l'hystérie domine et alors nous sommes d'accord, nous revenons au point de départ, car l'hystérie est essentiellement une maladie « spasmodique » : c'est la crise de nerfs plus ou moins banale. On peut y utiliser ces infusions ou mieux l'eau de fleurs d'oranger, plus simple et plus maniable.

Là où celle-ci est d'une action manifeste, c'est dans le hoquet, la toux convulsive et les palpitations surtout cardiaques. Dans ces cas, froide, mais surtout *chaude*, naturelle, mais de préférence légèrement *sucrée*, coupée d'eau mais surtout *pure*, l'eau de fleurs d'oranger produit un résultat certain, positif, indiscutable.

Elle jouit enfin d'un rôle secondaire (car, en l'espèce, son fruit et plus spécialement, son écorce — *orange amère* — lui est supérieur), elle jouit, lui dis-je, d'un rôle secondaire mais certain contre l'*helminthiase*, contre les vers : ténia, ascaris, lombrics, qui habitent si souvent notre intestin. On pouvait philosophiquement « deviner » cette propriété, si l'on songe que la nature « a placé le remède à côté du mal », et que l'oranger pousse dans les pays chauds, comme l'ail, doué des mêmes dons, pays où l'helminthiase domine pour ainsi dire, toute la nosologie. Je ne vais pas jusqu'à recommander l'eau de fleurs d'oranger pour expulser radicalement ces parasites du tube digestif, mais je crois que son administration dans les cas de convulsions vermineuses chez les enfants est plus que de la thérapeutique symptomatologique ; on lutte ainsi et *à la fois*, contre le spasme convulsif et contre la cause : les vers. On fait donc, de la thérapeutique étiologique, c'est-à-dire de la meilleure thérapeutique qui puisse être.

En résumé, avec de l'*eau de fleurs d'oranger pure* (et non de celle qu'on fabrique extemporanément par l'adjonction à de l'eau distillée d'une essence quelconque), *bigarade* autant que possible et utilisée *à propos*, on peut obtenir des résultats thérapeutiques positifs (1).

Docteur Forgues.

(1) On n'use des feuilles qu'à défaut de fleurs. Les feuilles sont surtout sudorifiques et stomacales.

(1) La posologie est trop simple pour être décrite ici on prend en règle générale; l'eau de fleurs d'oranger par cuilleré à café ou à soupe de 5 en 5 minutes, ou plus rarement, jusqu'à effet.

En usage externe, l'eau de fleurs d'oranger ne s'emploie guère qu'en inhalation, peu active d'ailleurs, ainsi que les frictions.

Dr E. F.

BIBLIOGRAPHIE

Ferrari. — *Hespérides sive de malorum auréorum cultura et usu*. Roma, 1646.

Gallesio. — *Traité du citrus*. Paris, 1811.

Risso. — *Essai sur l'histoire naturelle des orangers*. Paris, 1813.

Risso et Poiteau. — *Histoire naturelle et culture des orangers*. Paris, 1818-1819 (nouvelle édition, par du Breuil, 1872).

Goeze. — *Beitrag zur Kenntniss der orangengewachse*. Hambourg, 1874.

Alph. de Candolle. — *Origine des plantes cultivées*. Paris, 1896, 4e édition.

Larousse. — *Dictionnaire encyclopédique*.

Herail. — *Traité de pharmacologie et de matières médicales*, 1906.



MENTHES FRANÇAISES

Nous n'avons cessé, depuis la création de notre Revue, de lutter contre la concurrence, trop souvent déloyale, qui est faite à nos essenees françaises de Menthe par les produits étrangers et notamment par certaines marques de menthes anglaises fabriquées un peu partout en Allemagne et même en France, et qui ne contiennent, bien entendu, que des traces d'essence de menthe authentiquement anglaise.

Il existe, heureusement, à côté de ces firmes douteuses des maisons de premier ordre à qui on peut confier des ordres sans crainte de recevoir autre chose que ce que l'on commande, mais si l'on considère que d'après le rapport de M. Umney, notre distingué confrère londonnien, et président de la Société Royale de Pharmacie, la production annuelle de l'Angleterre, dans les bonnes années n'atteint pas 4.000 kilog., on conviendra que les marques qui sont vendues ehaque année en quantité supérieure à ce chiffre sont foreément des mélanges ?

Un de nos lecteurs nous écrivait derniè-

Elimination des faux plants



Plantation de la Menthe



Repiquage de la Menthe

La menthe dans le Vaucluse
(Propriété Domergue)

rement à ce sujet que certains flacons qui portent Mitcham en toutes lettres ne spécifient aucunement que l'essence vendue est une essence anglaise, mais seulement une essence « pure de Menthe ». Il nous faisait observer que cette pratique tombe sous le coup de la loi française sur les fraudes.

Art. 6. — L'emploi de toute indication susceptible de créer dans l'esprit de l'acheteur une confusion sur l'origine des marchandises, lorsque la désignation de l'origine attribuée à ces produits doit être considérée comme la cause principale de la vente, est interdit.

Nous partageons l'indignation de notre correspondant, mais constatons l'impossibilité d'agir si le vendeur affirme que le produit livré est bien authentique : il n'est pas de méthode analytique qui permette de prouver le contraire et seule une action syndicale des producteurs français pourrait éventuellement donner quelque résultat.

Les connaisseurs arriveront petit à petit à éliminer les marques douteuses et les gros consommateurs se feront tôt ou tard un devoir d'aller contrôler sur place la distillation et la fabrication des matières premières qu'ils achètent à haut prix.

Rien n'est plus pratique et plus agréable en ce qui concerne les produits français. Nos héliogravures représentent par exemple la récolte de la Menthe dans la Haute-Garonne.

Quoi de plus facile que de faire, au bon moment, une excursion dans cette adorable et pittoresque région de la « Montagne Noire », où les cultures aromatiques se multiplient. On y voit dans 20 fermes un peu éloignées de Revel, des alambics bien installés, capables de traiter chaque jour 25.000 kilos de menthe verte et dont l'essence est centralisée à l'usine de MM. Raissac frères. Là encore, deux gros appareils modernes à vapeur distillent 10,000 kilogs par jour, et cela pendant plus d'un mois.

On assiste ensuite à la rectification, par des procédés modernes, et l'on peut emporter aussitôt sa provision d'une essence de menthe rectifiée, parfaite comme solubilité et comme arome.

L'essence de Menthe Flor-Mint déterpénée paraît être actuellement ce qui se fait de mieux en essence de la région Sud-Ouest de la France. Nous avons souvent parlé aussi des essences du Vaucluse « Stella » ou de la « Côte-d'Azur ». Ces différents types répondent à tous les besoins et à tous les goûts et leur pureté et leur authenticité ne fait de doute pour personne.

Les bons produits anglais, quoique plus coûteux, sont aussi à conseiller, mais il faut se garder de donner sa confiance sans garanties, et malheureusement trop de produits douteux profitent indûment de la réputation des loyaux produits anglais. G. Abel.



Nous commençons enfin à nous faire à l'idée d'un Japon moderne, non plus exclusivement occupé de mièvreries artistiques, et des fêtes des fleurs ; à travers la légende poétique, nous commençons à voir la réalité moderne.

Tous ces artisans aux doigts et à l'esprit déliés, ont su profiter des enseignements occidentaux. Après se les être assimilés trop vite, et avoir pâti de ce brusque changement, ils sont parvenus à les mettre au pli de leur propre mentalité, et aujourd'hui ils se révèlent comme des négociants sérieux, des industriels studieux et pondérés, des agriculteurs pratiques et travailleurs.

Déjà dans le domaine scientifique, ils ont



Grav. & Imp. SADAG — Bellegarde (Ain).

CULTURE DE LA MENTHE AU JAPON

Grav. & Imp. SADAG. — Bellegarde (Ain)

LES ORANGERS AU JAPON

montré leur puissance de travail par des découvertes d'une certaine importance ; dans le domaine commercial ils ont inové aussi en pratiquant la « Publicité Nationale ». On connaissait déjà en Europe et en Amérique, la publicité collective qui réunit plusieurs



spécialistes s'adressant au même genre de consommateurs : le Japon nous montre une nation tout entière solidarisée pour une action générale.

Dans notre partie « Produits aromatiques » nous avons eu à parler déjà souvent de l'empire du Soleil Levant, patrie du Camphre, du Menthol, du Kuromoji, du Shiu, et très récemment des essences d'Hespéridées.

L'oranger est-il réellement originaire de l'Asie et les arbres japonais représentent-ils exactement le type Citrus primitif? Toujours est-il que les essences d'orangerie reçues de cette région, ne ressemblent que fort peu aux produits dont nous avons l'habitude. Nous avons pu examiner un grand nombre d'huiles essentielles parvenues en Europe, sous les dénominations d'essence d'orange, essence de citron, essence de mandarine, etc.

Toutes sont incolores, ne contiennent que des traces d'aldéhydes ou autres substances oxygénées, et une faible proportion de résine et de matières colorantes ; ce sont des essences distillées à la vapeur d'eau sous la pression ordinaire et se composant, en pratique, exclusivement de Terpènes.

Quelle que soit leur dénomination, ces terpènes accusent toutes une densité et une rotation optique qui les rapprochent des essences d'orange amère, avec cependant un goût particulier, une odeur « japonaise » caractéristique.

Densité à 15°, 0,8517. Rotation optique, + 91°7.

Travaillées et redistillées avec des essences d'Espagne, de la Jamaïque, plus douces que les essences siciliennes, les essences d'orange du Japon donnent néanmoins des essences assez agréables et d'un prix convenable ; quant à l'essence dite de Citron du Japon, il est fort probable que c'est une huile distillée des mêmes fruits, mais verts.

L'essence de Mandarine est meilleure, et convient à la confiserie.

Il est à souhaiter que les maisons japonaises qui nous ont envoyé ces produits adoptent de nouvelles méthodes d'extraction. Nous sommes, à Lyon, où elles sont très nombreuses, grâce aux importantes affaires en soierie, en rapport fréquents avec elles et



nous arriverons certainement un jour ou l'autre à leur faire adopter soit les appareils à distiller sous pression réduite, soit encore les appareils d'extraction par les dissolvants volatils qui donnent, pour cette série d'essences, des résultats remarquables.

Le monopole italien aura alors vécu, et personne ne s'en plaindra.

XXX.





LES PARFUMS AUX ARÈNES



On a trouvé, à Pompéi, l'affiche (album) annonçant les jeux de l'amphithéâtre. Il y est dit : « *Venatio, Athletae, Sparsiones, Vela, erunt.* » — « Il y aura une chasse, une exhibition d'athlètes, une pluie d'eau de senteur et le velarium contre les ardeurs du soleil ». De ce programme, nous ne retiendrons que le mot « *Spartiones* ».

On connaît trois manières de pratiquer ces distributions de senteurs ou de parfums : l'arrosage des places immédiatement avant le spectacle, les poudres odorantes et la pluie

ou vaporisation pendant les jeux. Les deux premiers modes sont possibles partout, sans aucun détail spécial dans la construction. Les auteurs latins en parlent très clairement. Le troisième mode, pour la véritable pluie ou vaporisation de parfums, demande des explications.

Et d'abord, les allusions ou les claires affirmations des écrivains de l'antiquité ne permettent pas d'en douter ; la munificence des empereurs et même des bienfaiteurs du peuple allait jusque-là, à certains jours. Sénèque (*Nat. Quaest.* lib. 3, cap. 9) parle de « sparsio illa, quae ex fundamentis mediae arenae crescens, in summam *amphitheatri* altitudinem pervenit » — « cette pluie qui, s'élevant des fondations du milieu de l'arène, atteint la hauteur totale de l'amphithéâtre. » Apulée racontant une représentation dit : « Odoro perpluit imbre » — « il tomba une pluie odorante » (*Metam.*, lib. 10. Martial nous assure que les spectateurs en étaient mouillés (1). Enfin, dans sa 90e lettre, Sénèque parle de l'intelligence remarquable de celui « qui, par des conduits invisibles (*latentibus fistulis*), a su lancer à une hauteur énorme le safran (*crocum*) ». C'est, en effet, le safran, surtout celui de Cilicie, qui servait à ces luxueuses prodigalités des théâtres et des amphithéâtres.

Nîmes gallo-romain a-t-il connu ce grand luxe des fêtes somptueuses, aux Arènes ? Il semble que l'affirmative s'impose à cette question. Nous trouvons, en effet, dans le couloir intérieur elliptique du rez-de-chaussée, des ouvertures qui partent de la voûte, dans sa partie basse, du côté de la piste, à l'endroit le plus rapproché des places. Ces ouvertures aboutissent au bas du dixième gradin en comptant à partir du podium, par conséquent en comprenant ces quatre premiers.

La seule de ces ouvertures *entièrement conservée* se trouve vers le Nord-Est. On la découvre facilement par le couloir indiqué, en regardant au-dessus de la corniche, au départ de la voûte, du côté de la piste, comme nous l'avons dit. D'autres sont très visibles au Midi, mais l'état de ruine de presque tous les gradins correspondants a fait disparaître leur extrémité supérieure.

La section Nord du monument (séparée par le grand axe) ne compte que deux conduits à parfums. Ils encadrent, à distance égale, la première place de choix (extrémité du petit axe).

La section du Midi en offre neuf, répartis, le premier au-dessus de la place d'honneur (petit axe) et les autres par quatre de chaque côté de ce premier.

Tous ces conduits s'ouvrent dans le couloir elliptique du rez-de-chaussée, et face au couloir qui vient en droite ligne du dehors. Il fallait cet espace pour loger et mettre en batterie les pompes aspirantes et foulantes (assez semblables à celles de nos pompes à incendie) inventées au troisième siècle avant J.-C. par Ctesibius, d'Alexandrie. C'est pourquoi on les appelait « *ctesibica machina* ».

Ces *sparsiones* n'allaient pas sans inonder ou du moins mouiller plus ou moins les spectateurs. Nous avons invoqué le témoignage de Martial; voici son texte : « L'Arabe se hâte, et aussi le Sabéen ainsi que le Cilicien, pour se faire *mouiller* par les pluies de parfums de son pays. » *De Spect.* épigr. 3). Le safran de Cilicie était, en effet, très renommé et très employé.

Remarquons, en terminant, que ce conduit, de section rectangulaire, s'étendant horizontalement, ne peut être un trou d'aération, pas plus qu'un moyen d'éclairage, vu sa petitesse (0,45 x 0,34) et son inutilité : les deux sortes de vomitoires (ceux de plain-pied et surtout ceux de dix marches) laissent passer le soleil et l'air en abondance. La maçonnerie n'en est pas soignée, aucun parement ne l'isole du blocage, contrairement à ce qu'a dessiné Grangent.

Chanoine François Durand.
(*Eclair de Montpellier.*)

(1) Après : Mém. de l'Acad. de Nimes.



LES EAUX-DE-VIE ARTIFICIELLES (1)

Les substances employées en vue d'obtenir ce dernier résultat sont parfois colorées ; les matières colorantes sont de leur côté plus ou moins douées de saveur, si bien que les deux opérations peuvent souvent être menées de concert.

Tout d'abord le mouillage demande quelques précautions.

L'eau la plus pure est la meilleure : cependant beaucoup de distillateurs préfèrent à l'eau distillée l'eau de pluie qui est cependant souillée des poussières et des gaz qu'elle a entraînés en passant dans l'atmosphère. Recueillie dans une citerne après avoir coulé

(1) Voir P. M., Novembre 1913, p. 154.

Les Arènes de Nîmes



Arceaux du rez-de-chaussée



Galerie du premier étage

24.000 spectateurs pouvaient s'asseoir sur les gradins et les larges vomitoires leur permettaient d'évacuer le cirque en quelques minutes.

Vue générale
des arènes

Attribuées tour à tour à Antonin, à Trajan, à Titus et à Domitien, les arènes ont 133 mètres de long et 22 mètres de haut.

Construites en pierres de Barutel superposées sans mortier, elles ont déjoué les efforts du temps et des hommes.





Les gradins intérieurs

sur un toit dans des tuyaux, elle a pu en outre se charger de diverses matières étrangères. Celle qui a traversé le sol a dissout quelques sels minéraux de chaux, de magnésie, etc. Si elles sont recueillies au voisinage de fosses à purin, à fumier, les eaux pluviales peuvent contenir des matières organiques, de l'urée ou de ses dérivés, des nitrates, etc.

Il est donc prudent de ne recueillir que l'eau des pluies abondantes en rejetant la première tombée ; de la conserver à l'abri de la lumière pour éviter le développement des organismes inférieurs et de la laisser déposer. Les eaux de source et de pluie doivent être analysées selon les méthodes connues. Certains des sels qu'elles contiennent sont moins solubles dans l'alcool que dans l'eau et peuvent provoquer un louche accentué encore par la coagulation des matières organiques.

Signalons en passant que la dissolution de l'alcool dans l'eau se fait avec contraction, de sorte que le volume de l'eau-de-vie n'est pas tout à fait la somme de l'eau et de l'alcool qui ont servi à le produire. 87 litres 2 d'eau ajoutés à 100 litres d'alcool 92° donnent seulement 184 litres d'eau-de-vie.

Un certain nombre d'eaux-de-vie sont livrées telles quelles, sans coloration, mais dans la plupart des cas elles sont colorées en jaune. Le safran donne une belle nuance : on prépare une infusion en jettant 1 litre d'eau bouillante sur 65 grammes de safran, en exprimant, puis en épuisant le marc par un nouveau demi-litre d'eau bouillante.

L'infusion alcoolique se fait avec 30 gr. de safran pour deux litres d'alcool 85°.

Le safran préparé à l'eau bouillante perd une partie de son acreté. Comme il est considéré comme stimulant et cordial, son emploi en liquoristerie n'a aucun inconvénient.

Le curcuma, au contraire, souvent employé dans le même but est purgatif, diurétique en même temps que stomachique et excitant, on en fait une infusion avec 125 grammes de poudre pour 1 litre d'alcool.

Le gingembre qui donne un belle nuance jaune est un excellent stimulant stomachique : on broie 250 grammes de gingembre dans 5 décilitres d'alcool 85, on décante et on filtre.

Le caramel est la matière colorante la plus couramment employée en liquoristerie. Le caramel du commerce est souvent préparé avec du glucose, parfois avec des sucres blancs ou roux, mais pour la coloration des eaux-de-vie, on préfère la mélasse de canne à sucre caramélisée. On la chauffe dans une bassine à fond plat, avec un peu d'eau, on agite doucement avec une spatule. Après évaporation de l'eau, la température s'élève à 210, 220°, et c'est surtout à ce moment qu'il faut remuer pour éviter de brûler le caramel.

La matière se boursouffle, monte et tend à s'échapper du récipient, on y remédie en jetant quelques petits morceaux de beurre ou de cire. La caramélisation est terminée quand le produit n'adhère plus au fond de la bassine : une goutte déposée sur une assiette se fige et prend une coloration brune brillante. La saveur ne doit plus être que faiblement sucrée, mais non amère cependant. On ajoute de l'eau bouillante et après dissolution on filtre.

Un peu de carbonate de soude avive la nuance.

(A suivre.) Ch. Groud.



LES FLACONS DE PARFUMERIE



La verrerie est certainement une des industries qui a, par ses progrès mêmes, contribué le plus puissamment à cette véritable renaissance de la parfumerie, à laquelle nous assistons depuis quelques années. Au milieu du perfectionnement de l'outillage technique moderne, ces progrès se sont marqués, beaucoup plus par l'effort d'invention artistique, que par les méthodes de fabrication.

Et pourtant, ce n'est pas d'hier que les hommes apprirent à fondre et à travailler cette matière incomparable qu'est le verre.

Bien des siècles avant notre ère, les ouvriers phéniciens soufflaient, au bout de leur canne de bronze, ces fioles que l'on retrouve, irisées par le temps, en grand nombre, dans toute l'Asie Mineure, sur les bords de la Méditerranée. C'est de ces verriers primitifs que les Egyptiens apprirent à façonner ces ampoules si diverses de forme et de couleurs : remplies d'huile parfumée, on les plaçait dans les sarcophages, pour donner au mort, selon la croyance populaire, tout le confort et tout le luxe dont il avait joui pendant sa vie.

Après les Grecs, qui s'intéressèrent davantage à la céramique, les Romains firent faire à l'industrie de la verrerie un pas décisif,

en inventant de souffler le verre dans des moules en terre, dont il épouse ainsi, sous la pression de l'air intérieur, la forme exacte, tous les creux et tous les reliefs. Ce procédé, on le comprend, a grandi singulièrement le cercle des formes nouvelles, et permit un modelé artistique inconnu jusqu'alors. Malgré leur fragilité, qui rend si rares les véritables documents anciens, nos musées possèdent des vases et des flacons romains, portant, moulés dans le verre, la marque de fabrique, le nom, les initiales du verrier ou du parfumeur, tout comme nos flacons actuels.

Par un contraste curieux, les Vénitiens, les plus habiles verriers qui aient jamais existé, fabriquèrent très peu de fioles pour parfums. Leur habileté même, qui tenait du prodige, les porta plutôt à chercher la difficulté en travaillant des pièuniques en verre soufflé, à l'exclusion presque absolue de la production industrielle des objets moulés.



Fig. 1

Flacon moderne

Création des Verreries Lefébure & Cie

Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les essences parfumées s'offraient en précieux flacons de porcelaine, d'agathe, d'argent et même d'or. Ce n'est guère qu'à la fin du règne de Louis XV, qu'on employa à nouveau le verre, comme nous le montre, parvenu jusqu'à nous, sans avoir jamais été débouché, cet authentique flacon, encore rempli du fameux « Vinaigre des 4 Voleurs », qui figure dans la collection particulière d'un de nos grands parfumeurs parisiens.



Fig. 2

Modèle composé et fabriqué par les Verreries Lefébure et Cie, pour le parfum « Un Air embaumé » V. Rigaud.

A l'heure actuelle, la verrerie de flaconnage n'a malheureusement rien changé, en dehors de cas très spéciaux, à ses procédé séculaires de fabrication : nos ouvriers du XX[e] siècle soufflent encore, en règle générale, les flacons de parfumerie « à la canne », c'est-à-dire avec l'air de leurs poumons, comme au temps des Phéniciens !

Par contre, dans la forme, la richesse de l'ornementation, la recherche du modelé et des coloris nouveaux, les progrès ne se comptent plus. Aujourd'hui, les plus grands artistes ne dédaignent pas de collaborer à la création de ces flacons, qui, vides de leur parfum, sont conservés comme de véritables œuvres d'art.

Il y a seulement dix ans, la proportion des flacons dits « riches », taillés-polis seulement, employés en parfumerie, était tout à fait négligeable ; puis brusquement, en l'espace d'une ou deux années, tous les nouveaux montages apparurent en flacons de cristal ou de demi-cristal, matière qui, tout en ayant presque le même aspect que le véritable cristal, possède le triple avantage d'être moins coûteux, d'une fabrication beaucoup plus rapide et d'une densité moindre : cette dernière qualité entraînant une grande légèreté est, on le comprend, très appréciée pour tous les envois en général, et particulièrement en raison de la diminution des frais de douane à l'exportation.

Aujourd'hui, les flacons entièrement dépolis, ou satinés et polis par endroits, puis patinés en couleurs, accaparent toutes les faveurs. C'est dans ce genre, que peut le mieux s'affirmer notre goût traditionnel. On l'a dit bien souvent, nous devons, dans la plupart des branches d'industrie, nous attacher à ne produire que des articles parfaits, quitte à les vendre à un prix plus élevé. Dans la parfumerie très commune, la concurrence, aujourd'hui mondiale, nous oppose à trop forte partie, pour que notre main-d'œuvre nous permette de lutter.



Fig. 3

Modèle inédit

Création des Verreries Lefébure & Cie

Pour la verrerie, le raisonnement est identique. Dans la production du flacon de luxe, aucune fabrication étrangère ne peut se comparer à la nôtre : il est même assez curieux de constater qu'un flacon copié servilement sur un échantillon français, mais fabriqué à l'étranger, se reconnaîtra très facilement à un imperceptible manque de goût, à une légère faute de proportion, ou à je ne sais quoi de moins délicat et de plus grossier que son modèle.

Dans notre branche spéciale de verrerie pour parfumerie, notre succès sera toujours de nous appliquer à créer et à fabriquer des flacons — peut-être coûteux — mais réunissant toutes les qualités inimitables de goût, de proportions et de fini artistique, qui sont l'apanage du génie français.

M. L.

Les flacons illustrant cet article sont des modèles déposés et constituent une propriété exclusive.



Indépendamment de leurs applications thérapeutiques, les essences aromatiques commencent à être de plus en plus connues pour leur valeur hygiénique.

Nous n'en voulons pour preuve que cet



extrait du *Bulletin officiel de la Société d'Hygiène de France*, qui donne de très intéressants détails sur les effets d'une nouvelle composition aromatique dénommée la « Bactérioline ».

La Bactérioline préparée par M. Colonge, rue de Venise, à Cusset (Rhône), est livrée en bidons spécialisés de contenances variables et en deux qualités, l'une pour l'assainissement et la désinfection des locaux et l'autre pour les usages de la toilette.

La Bactérioline se présente sous l'apparence d'un liquide translucide de couleur ambrée et d'odeur agréable. A l'état de repos dans l'éprouvette, on constate deux liquides superposés de densité variable qui s'émulsionnent très facilement par agitation et prennent une teinte franchement laiteuse.

D'après nos recherches, dit le rapporteur, M. A. Oullie, nous avons constaté que le liquide supérieur est composé d'huiles essentielles, de produits résineux empireumatiques, et le liquide inférieur d'un véhicule aqueux sans adjonction d'alcool. A réaction franchement neutre, le papier de tournesol n'étant aucunement impressionné.

Dans nos essais, nous avons trouvé que la Bactérioline est composée d'essences provenant de la famille des *Pinus* ou pins et particulièrement des *pinus Cembra* ou pin cembrot, de l'Arole, variété très riche en huiles naturelles, croissant dans le nord de l'Europe et de l'Asie, particulièrement en Sibérie et du *Niaouli*, originaire de la Nouvelle-Calédonie.

Ce qui nous amène à conclure à l'utilisation dans la Bactérioline des essences de *pinus cembra*, c'est que nous nous trouvons en présence de terpènes, de térébènes, que cette variété de pin contient en plus grande quantité que les autres espèces de conifères de l'Europe centrale.

Nous avons décelé également l'emploi d'essence de Niaouli par la présence dans la Bactérioline de citrène, d'eucalyptol, de camphène et de terpinéol, principes antiseptiques très puissants.

La Bactérioline, par sa composition, constitue un antiseptique de premier ordre, elle a

l'avantage de ne contenir aucun produit chimique, aucun caustique. Elle présente sur certains produits similaires l'énorme avantage au lieu d'avoir une odeur repoussante, de dégager des effluves agréables. Ne contenant pas d'alcool, elle est inenflammable. sans acide, elle est précieuse pour l'emploi familial.

Par ses essences végétales, la Bactérioline s'oxyde au contact de l'air, dégage de l'ozone, qui purifie l'atmosphère, détruit les miasmes et les bactéries.

La Bactérioline est en même temps un odorisant et un désodorisant : contrairement aux nombreux produits du commerce auxquels sont artificiellement ajoutés des essences qui masquent les mauvaises odeurs sans les détruire. Nous avons procédé aux expériences suivantes : Nous avons jeté dans une fosse d'aisance une solution de bactérioline n° 1 à raison de 20 c. c. cubes (une cuillerée à bouche) pour deux litres d'eau, immédiatement la mauvaise odeur a disparu.

Ensuite, nous en avons répandu sur le carrelage d'une cuisine ou après préparation des repas persistait une forte odeur de friture et de graisse brûlée ; en quelques instants cette odeur désagréable a été supprimée et remplacée par une odeur fraîche.

La Bactérioline est appelée à rendre de grands services dans la désinfection des hôpitaux, écoles, casernes, théâtres, ateliers, etc.

La Bactérioline n° 2 est plus spécialement réservée aux usages de toilette, les essences qui la constitue sont plus fines, plus épurées, plus odoriférantes. Ajoutée à l'eau de toilette à raison de une cuillerée à café par litre d'eau, elle donne à la peau une odeur suave et procure une sensation de fraîcheur bienfaisante. A la dose de deux à trois cuillerées à soupe pour un bain, elle parfume l'épiderme et le débarrasse des germes qui le souillent. Elle a une action excitante sur les fonctions de la peau qu'elle active, elle en désobstrue les pores, facilite la respiration cutanée, prévient les maladies de peau, les furoncles et érésipèles principalement.

Pulvérisée dans les chambres des malades, elle assainit et aseptise l'air, détruit les germes pathogènes, etc.

En raison de la bonne préparation de ces produits, de leur inocuité, des services qu'ils peuvent rendre à l'hygiène et à la prophylaxie des maladies infectieuses et contagieuses, nous demandons pour la Bactérioline l'approbation de la Société d'Hygiène de France.

A la suite de ce remarquable rapport, M. Parenty, avec sa compétence en matière de salubrité publique et d'assainissement, traite magistralement la question de la désinfection des locaux et des avantages que l'on peut tirer d'un produit antiseptique et antiparasitaire aussi puissant et aussi agréable que la Bactérioline. Sur les avis favorabels de M. le docteur Meige, président, le certificat de la Société d'Hygiène de France est accordée à M. Colonge.

Il nous a paru du plus haut intérêt, pour notre industrie, de reproduire cette analyse très complète des propriétés d'un désinfectant, aromatique type, ne contenant que des principes végétaux naturels et se rapprochant par conséquent des données que nous ont laissé les anciens sur l'emploi des aromates pour l'éloignement des maladies et la conservation des corps.



Récolte de la Sauge sclarée

Nous ne doutons pas que le produit « Bactérioline » ne soit destiné à une très heureuse carrière : depuis de longues années nous nous efforçons de démontrer cette valeur hygiénique des essences et nous sommes, enfin, satisfaits de voir que nos efforts n'ont pas été vains et que nous sommes dotés du bactéricide discret, énergique et naturel que la chimie depuis longtemps avait été incapable de nous donner.

Après avoir démontré les dangers et l'inutilité du sublimé corrosif, la faculté a raillé l'inoffensif acide borique, a délaissé l'acide phénique pour en venir à l'eau oxygénée qui comme ses devanciers sera abandonnée

Il y a 25.000 ans que les baumes et les essences ont fait leur preuve, qu'attend-on pour leur revenir. C. P.



La Sauge sclarée

Base de quelques-uns des meilleurs et des plus tenaces, parmi les parfums parisiens les plus en renoms, l'essence de Sauge sclarée « huile d'ambre », a fait son petit bonhomme de chemin.

Après les plantations de Lorgues (Var), du Vaucluse, du Nimois, d'importants champs ont été créés dans les Alpes-Maritimes et dans l'Ardèche.

La Feuille de Violette
Les moutons la paissaient hier encore...

La quantité d'essence produite cette année a notablement dépassé les besoins qui sont loin d'être établis, l'essence n'étant encore employée que par quelques connaisseurs.

Dans quelques années, devenue une des essences les plus classiques de la bonne parfumerie courante à laquelle elle communique sa fine odeur et sa grande ténacité, l'essence de Sauge sclarée sera déclarée indispensable par ceux-là mêmes qui ne parviennent pas, aujourd'hui, à en apprécier les qualités exquises.

Le Savon liquide comme agent thérapeutique et d'hygiène

Le savon liquide est stérilisable à 120-130 degrés sans altération et réunit les qualités requises, en particulier d'être doux et mousseux, pour servir à l'asepsie des mains et de la peau. C'est le vrai savon chirurgical. On l'emploie aussi pur ou associé, dans le traitement de certaines maladies de la peau.

La Feuille de Violette

Hier encore fourrage que les moutons dévoraient avec plaisir et qui communiquait à la viande un petit fumet fort agréable, aujourd'hui matière aromatique très appréciée et base de toutes les essences de Violette. Voilà la transformation de la feuille du violettier.

L'essence de violette pure de fleurs est horriblement coûteuse et n'a pas une odeur très fleurie, on la corrige avec des produits de synthèse, notamment l'ionone qui a une odeur plus légère, moins verte. La chimie a inventé, elle aussi, un produit de synthèse sentant le vert de Violette et propre à modifier l'ionone ; aussitôt l'attention des cultivateurs est attirée sur cette odeur et la feuille de violette est traitée : elle rend, par kilogr., 3 grammes d'essence concrète qui, travaillée, donne 1 gramme d'essence liquide verte. A son tour, ce gramme d'essence verte décolorée produit 1/2 gr. d'essence incolore. Mais si l'on considère que la feuille vaut de 10 à 20 fr. les 100 kilogr., on se rend compte que l'essence vraie de vert de violette, concurrence aisément l'essence artificielle.

Notre gravure représente un champ de violette tondu par les moutons et à gauche, après un rang de vigne un rang de rosiers à parfum, nous sommes en plein pays des fleurs, à Hyères.

Protestons

Voici une des anomalies les plus paradoxales que l'administration française puisse

réserver aux pauvres contribuables que nous sommes :

On sait que pour le transport de la parfumerie par colis postaux à l'exportation, l'acquit doit être déchargé à la sortie et c'est le transporteur, en l'espèce, l'Etat, qui en est chargé.

Mais le dit Etat-transporteur oublie pour une fois de faire décharger la pièce en question, aussitôt l'Etat-Régie de protester et d'infliger à l'expéditeur l'amende ou le double droit...

Car, sachons-le bien, l'Etat-transporteur fait exception à la règle générale et est *irresponsable* des pertes de papier comptables de régie ou de douane.

N'est-il pas scandaleux de voir l'Etat faire payer au commerçant les conséquences de ses propres fautes ?

Mais il n'y a rien à faire, dit-on, qu'à protester sans espoir.

Protestons donc en espérant des jours meilleurs.

Au Mexique

Le Mexique, est encore une fois en ébullition. Il semble que la guerre civile soit à l'état endémique dans ce pays trop ensoleillé et trop vibrant de passions.

C'est peut-être ce qui fait que chacun commence à s'y habituer, les affaires pour y être un peu plus difficiles ne sont cependant pas suspendues. Le Mexique est le principal producteur de l'essence de linaloë... cette huile essentielle augmentera-t-elle de prix, rien ne semble le faire prévoir. La production japonaise d'huile de Shiu, très riche aussi en linaloë, empêche les fortes hausses d'autrefois. Il est à souhaiter que la diversité des origines d'une même essence diminue les fluctuations excessives dont nous souffrons trop souvent. L'essence de bois de Rose de la Guyane française, coûte presque meilleur marché que l'essence mexicaine tout en étant de meilleure qualité ; e'est une bonne occasion pour adopter définitivement notre produit national.



Groupe d'insurgés mexicains

Notre photographie représente un parti d'insurgés mexicains.

Les Capes Viscose

Les Capes-Viscose, ce nouveau procédé de capsulage hermétique et inviolable, dont nous avons entretenu nos lecteurs il y a quelques mois, sont entrées définitivement aujourd'hui dans le domaine des choses vraiment indispensables à tous ceux qui, à un titre quelconque, emploient des flacons, bouteilles, etc...

Présentées au public pour la première fois à l'Exposition de l'Emballage et des Industries annexes qui eut lieu cet été à Paris,

au Grand Palais, elles y ont remporté un succès réel et certainement mérité, succès qui fut du reste consacré par la médaille d'or que le jury leur a décerné.

Nous pouvons annoncer dès maintenant que les Capes-Viscose prendront part à l'Exposition de Lyon, l'an prochain, où elles trouveront, nous en sommes certains, le même succès qu'à Paris.

L'Essence de Citronelle à la Réunion

A la suite de l'article de notre collaborateur, G. Charrière, dans notre numéro d'octobre dernier, nous avons reçu une lettre fort intéressante de M. Gaston de Tourris du Piton Saint-Paul (Réunion) qui nous apporte quelques précisions du plus haut intérêt.

La Réunion, dit notre correspondant, ne possède pas, dans sa flore la plante appelée Citronelle, ou *Andropogon Nardus* L. La plante appelée communément de ce nom, dans l'Ile et qui sert à faire des infusions ou tisanes chaudes est un Lemongrass.

Je m'en suis assuré en étudiant, au laboratoire de la maison Paul Jeancard à la Bocca des échantillons distillés sur notre domaine de Rivière-St-Pierre, et Ste-Anne (Réunion).

Ces essences provenaient :

a) de la plante dite « Citronelle » dans notre pays.

b) De véritable Lemongrass que nous avions introduit directement de l'Inde par l'intermédiaire de M. Paul Morange, directeur du Jardin Botanique de Saïgon (Cochinchine). Ces deux essences possédaient les mêmes caractères analytiques : soit une teneur assez élevée en citral et une absence complète de géraniol, constituant le principal de la véritable essence de Citronelle de Ceylan.

Au point de vue botanique, le Lemongrass de l'Inde et le Lemongrass de la Réunion sont-ils la même plante, c'est-à-dire l'*Andropogon citratus* DC ?

Tout ce que je puis dire, pour le moment, c'est que le port des deux plantes n'est pas identique. Le lemongrass de l'Inde, importé, et que nous cultivons sur une grande échelle, de préférence au lemongrass autochtone a une tige plus dressée, un parenchyme plus résistant, pourrissant plus difficilement.

Les rendements au champ et à la distillation sont plus élevés, et surtout, la teneur en citral est plus forte et atteint, à certaines époques de l'année, 85 %.

Il se peut que, dans l'avenir, sous l'influence du milieu, le lemongrass importé dégénère (car au point de vue pratique, il y aurait dégénérescence), et se rapproche du type Bourbon ; en tout cas, cette dégénérescence n'est pas encore constatée depuis une dizaine d'années que cette introduction a été faite.

Tous nos remerciements à notre aimable correspondant.

Désodorisation de l'Huile de Poisson

L'huile de poisson serait très souvent un excellent produit pour la savonnerie et, déjà, des fabriques d'huiles concrétées par l'hydrogène s'en servent avec succès. Malheureusement, l'odeur désagréable persiste dans les savons et il y avait urgence à trouver un procédé enlevant cette mauvaise odeur. Cette méthode a été trouvée et brevetée par la Société Sudfeldt.

On sait que l'odeur de l'huile de poisson est due à des aldéhydes et à des produits azotés : l'oxydation n'a pas donné de résultats pratiques, car elle abaisse le degré de saponification de l'huile et la décompose.

La distillation, même sous pression réduite, provoque la formation d'une sorte de poix grasse.

Au contraire, l'addition d'acides gras préparés à partir de l'huile brute, suivie d'une distillation dans un bon vide (à 216°) permet d'éliminer par volatilisation, tous les corps odorants de l'huile. On emploie 5 % d'acides gras et on distille une demi-heure.



NOS PLANCHES HORS TEXTE

Indépendamment des photographies en couleur dues à notre agent de Tokio, M. MENIL, nous publions également une série de photographies reproduites en Héliogravure et dont voici les légendes :

1. Récolte de la Menthe dans la Haute-Garonne. (Cl. Raissac).
2. Cueillette de la fleur d'oranger en Tunisie.
3. Triage de la fleur d'oranger. (Usine Lautier).
4. Les moutons paissent la feuille de violette.
5. Jardins d'oranger de J. M. Vial à Nabeul.
6. Distillation de la Menthe, usine Raissac à Revel
7. Distillation du Néroli, usine J. Gazignaire & Cie.
8. Récolte de la Menthe, plantation Raissac frères



ET DROGUERIE MODERNE RÉUNIES

Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

JOURNAL MENSUEL ILLUSTRÉ

SOMMAIRE DU N° 1

Rien ne sert de se plaindre, mieux vaut agir, D.-C.-A. Hémet. — L'essence de Mimosa et ses emplois, Floriane. — Note sur une classification des essences d'Ylang-Ylang de Manille, Dr Carlos Jahrling. — La correspondance parlée, XXX.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Revue commerciale:* Produits d'importation, Essences de Sicile. — *Office d'exportation :* Tarifs douaniers : Allemagne, Etats-Unis, Costa-Rica, Hollande, Colombie : Production des substances chimiques et pharmaceutiques de la Chine en 1911. — *Informations :* Le timbre quittance à 0 fr. 10 sur les lettres missives. — *Bibliographie :* Le Pears Christmas Annual 1912, Le froid industriel et ses applications, Technique de la fabrication des parfums naturels et artificiels, Les huiles essentielles.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : France : 6 francs ; Etranger : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.



PETITES ANNONCES



VOYAGEUR en parfumerie, ayant clientèle et références très sérieuses, demande place voyageur en titre. Ecr. Rodier, rue des Tanneries, 3, Bordeaux.

⁂

STENO-DACTYLOGRAPHE, connaissant suffisamment l'allemand et l'anglais pour la correspondance, références de premier ordre, cherche emploi. Ecrire A. Macher, Poste restante, Archers, Lyon.

⁂

VOYAGEUR (Matières premières pour Parfumerie et Savonnerie) ayant visité plusieurs fois l'Autriche, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, Danemark, la Hollande, la Belgique, l'Espagne et l'*Amérique du Nord*, cherche place comme voyageur ou bien comme employé de bureau. — Ecrire R. S. 345, Bureau du Journal.

⁂

VOYAGEUR demandé pour la vente de Parfumerie confectionnée. — Ecrire PAG, Bureau du Journal.

⁂

PRIX COURANTS de tout ce qui a rapport à la Parfumerie et à la Savonnerie (matières premières, accessoires, machines), sont demandés par la Parfumerie Piette, ⚘, ✳, et Cie, 18, rue de Gisors, Pontoise. Référence Banque de France, Pontoise.

MAISON SERIEUSE, à Smyrne, demande cartes de Droguerie, Machines pour la Parfumerie, Savons et Savons parfumés. Sérieuses références. — Ecrire P. G. A., bureau du Journal.

⁂

CHEF DE FABRICATION est demandé dans très importante Savonnerie et Parfumerie étrangère. Doit bien connaître l'allemand et être parfaitement au courant de la partie. Références de premier ordre exigées. Pour renseignements, écrire en *langue allemande* à : J. Méro et Boyveau, parfumeurs à Grasse.

⁂

INGENIEUR-CHIMISTE, licencié ès-sciences, spécialisé dans la branche parfums synthétiques, cherche situation de préférence dans le Midi de la France. — Ecrire R. B., bureau du Journal.

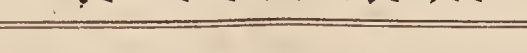
⁂

Petit matériel de savonnerie pour parfumeur : 1 broyeuse, 1 boudineuse, 1 frappeuse A VENDRE d'occasion, état de neuf. — Ecrire CO, bureau du Journal.

⁂

Pharmacie cherche VOYAGEUR, visitant parfumeurs et coiffeurs, ou associé, même sans capitaux pourvu actif, pour produit de toilette connu. S'adresser C. Chevallard, 9, rue Gambetta, Saint-Etienne.





REVUE COMMERCIALE

PRODUITS D'IMPORTATION

Ambre gris. — Quelques ventes importantes à signaler pour les qualités supérieures.

Essence de Badiane. — Il en manque sur le marché et l'on est déjà obligé de consommer en France la qualité Chine qui est soumise à des droits.

Benjoin Siam. — Les nouvelles de la prochaine campagne montrent que les prix se maintiendront.

Essence de Kananga. — Continue à être rare. La hausse se maintient.

Essence de Cannelle de Chine. — Sans changement.

Essence de Citronnelle Java. — Aucune nouvelle n'est venue modifier la situation du marché. Cette essence est excessivement rare.

Civette. — On raconte toutes sortes de choses pour pouvoir faire hausser le marché et jusqu'à maintenant il y en a trop, étant donné le peu de consommation.

Essence de Géranium Bourbon. — On dit que les pluies ont nui à la prochaine récolte, mais cette nouvelle a besoin d'être confirmée.

Essence de Lemongrass. — Sans changement.

Essence de Linaloe. — Une légère hausse est à signaler.

Essence de Petitgrain Paraguay. — Nous croyons que l'on pourra bientôt traiter par quantités un peu plus importantes que dernièrement.

Menthol. — Les spéculateurs n'ayant pas d'argent disponible n'ont pas maintenu la hausse et le Menthol baisse dans des proportions assez importantes, même sur le disponible.

Musc Tonkin. — Il va bientôt en venir, dit-on, sur le marché, mais étant donné la difficulté qu'on a eue à s'en procurer au Thibet, il est probable que les prix ne baisseront pas.

Essence de Palmarosa. — La baisse dont on parle n'arrive toujours pas et c'est plutôt la hausse qu'il faut signaler en ce moment.

Essences de Sicile

Essence de Bergamotte. — Le marché est soutenu et, après avoir fléchi en fin d'année, il est devenu ferme.

Essence de Portugal. — Par suite du ralentissement de la demande, il y a une petite baisse à signaler.

Essence de Citron. — De plus en plus ferme. Les propriétaires trouvant avantage à vendre les fruits, cette essence manque sur le marché et beaucoup de contrats ne pourront être exécutés.

Essence de Mandarine. — Sans changement.



OFFICE D'EXPORTATION



Tarifs douaniers

ALLEMAGNE

L'introduction de savon liquide, de Zurich en Bavière en tonneaux (savons de potasse et eau), a été tarifée d'après Tarif N° 256, soit 30 marks pour 1 doppelzentner (100 kgs).

La glycérincarbonat (Tricarbin, glycarbin) ? Tarif n° 317 est exempte de droits. C'est un produit solide à température ordinaire, c'est une poudre blanche cristalline, qui fond et se décompose à 149°. Il est employé comme diluant en pharmacie, comme poudre de riz, en dermatologie et aussi on peut l'utiliser comme adjuvant aux cosmétiques.

ETATS-UNIS

Le service de l'alimentaion a *défendu l'importation* de l'absinthe. Cette interdiction est en vigueur à partir du 1er octobre.

COSTA RICA

Le β naphtol en capsules de gélatine paye à l'entrée 3 fr. 75 par kg et comme pastille 2 fr. 50.

On ne signale pas les sels du β naphtol qui, sous cette forme, sont exempts de droits.

HOLLANDE

O. Toluol sulfamid. — Ce produit primitif de la préparation de la saccharine, est solide et est exempt de droits.

Indol. — Ce produit paye comme les parfums 5 % de sa valeur, il sent les matières fécales, mais dilué a l'odeur de jasmin.

Sous le nom de « Union Brand Soap », un savon dur à pierre ponce a été mis dans le commerce, il n'est pas parfumé, contient 10 % d'acide gras et paye 2 florins par 100 kgs comme les autres savons.

Sous le nom de « Lotion Américaine », on a lancé un colorant pour cheveux, faiblement parfumé, formé d'une solution aqueuse d'acétate de plomb, mélangeable à une solution d'hyposulfite et de glycérine. Elle paye comme les autres parfums et cosmétiques 5 % de la valeur.

COLOMBIE

L'anéthol classé comme produit chimique (classe 7) sert à préparer les liqueurs et paye 0.15 Peso (0 fr. 35) par kg et une surtaxe de 70 %.

Production des substances chimiques et pharmaceutiques de la Chine en 1911

Chemische Industrie, 35.685, 1/11 1912.

Le bulletin du consulat allemand de Hong-Kong signale quelques faits intéressants.

Les huiles éthérées (les huiles des citrus, olmirbani) viennent de Futschau, et sont exportées en petites quantités en Amérique. Les moyens modernes d'extraction sont peu employés en Chine. Cependant, ces régions sont très chargées de plantes riches ou produits odorants (Citrus, Tubéreuses, Narcisses, Michelia fuscata, Olea flagrans, Pergularia odoratissima). Aussi serait-il intéressant que des *gens compétents*, soit pour la culture, soit pour l'extraction, s'en occupent et se rendent là-bas.

L'huile de cannelle est obtenue par distillation avec de l'eau, des feuilles et rameaux de cannelle (cassia), la récolte de 1911 a été plus faible que d'habitude. Exportation : 1.200 Piculs (72 tonnes). On obtient surtout cette huile dans les provinces de Kwantung et Kwangsi.

L'essence d'anis étoilé provient surtout du district de Lungchow, province de Kwangsi.

Cette essence sert surtout à la préparation de l'absinthe, et elle est en partie expédiée en France, et aussi beaucoup en Amérique.

Exportation : 3.000 piculs (180 tonnes).

E. A.



INFORMATIONS

Le timbre quittance à 0 fr. 10 sur les lettres missives

M. Maurice Spronck, député, avait demandé au ministre des finances si une lettre missive, portant une simple formule d'accusé de réception d'un chèque, d'un mandat ou d'un bon de poste, supérieur à 10 fr., pouvait être considérée comme un reçu et soumise au timbre quittance de 0 fr. 10.

M. Klotz a répondu par l'affirmative, conformément à l'article 18 de la loi du 23 août 1871, qui soumet à un droit de timbre de 0 fr. 10 « les quittances pures et simples, reçus ou décharges de sommes, titres, valeurs, de quelque nature qu'ils soient, signés ou non signés, qui emporteraient libération, reçu ou décharge ».

Aucune distinction n'existe quant à la forme de l'écrit qui constate le reçu, la libération ou la décharge.

Seuls sont exempts du droit de timbre de quittance, conformément à l'article 4 de la loi du 30 mars 1872, les reconnaissances et reçus donnés soit par lettre, soit autrement, pour constater la remise d'effets de commerce, ou de chèques à négocier, à accepter ou à encaisser.



BIBLIOGRAPHIE



Le Pears Christmas Annual 1912

Nos lecteurs connaissent certainement la luxueuse publication que la Maison A. & F. Pears Ld, fabrique de savons de Londres, édite chaque année.

Nous avons eu le plaisir de recevoir l'exemplaire de cette année. C'est un magnifique in-folio de plus de quarante pages illustrées en couleurs et comprenant une partie littéraire très remarquable.

Trois grandes primes (chromogravures) superbes l'accompagnent. Dans un très grand nombre de maisons du Royaume-Uni ou des Colonies, ces gravures annuelles sont les seules œuvres d'art qui décorent les murailles. Et elles valent, certes, bien d'autres productions plus modernes, cubistes ou modernistes !

Voilà une publicité magistrale et qui doit rapporter à son inventeur plus que tout autre système. Pourquoi une maison française ne s'inspirerait-elle pas de la même idée ?

Nous mettons à sa disposition tous les clichés de notre *Parfumerie Moderne*.

Le froid industriel et ses applications

Deuxième édition. — Bibliothèque pratique du Mois Scientifique et Industriel. — En vente à la *Parfumerie Moderne* : 2 fr. 75.

Cet ouvrage, abondamment illustré, est fertile en applications. Nous avons maintes fois signalé l'importance du froid en matière de parfumerie : conservation et expédition des fleurs, réfrigération des eaux de condensation (économiseurs d'eau), glaçage des extraits ,etc... Dans mille autres industries, le froid intervient comme un facteur aussi important que la chaleur ou le mouvement.

Il faut donc lire cet ouvrage du plus haut intérêt. L'industriel, le directeur d'usine n'aura qu'à se louer de connaître les applications actuelles qui pourront lui suggérer de nouveaux emplois pour ses propres fabrications.

Technique de la fabrication des parfums naturels et artificiels

Par R.-M. Gattefossé, rédacteur en chef de la *Parfumerie Moderne*. Une brochure grand in-quarto de 32 pages illustrées. Edition de l'Office technique de Chimie appliquée.

En vente bureaux du journal : 2 francs.

L'auteur étudie avec la précision concise qui lui est habituelle tous les nouveaux appareils utilisés dans la fabrication de la Parfumerie. Voici les titres des principaux chapitres : Matériel moderne ; Parfums naturels ; Appareils mobiles, Appareils fixes ; Usines, Rectification des essences et déterpénation ; Appareils de fractionnement ; Quintessences de fleurs ; Frigorifiques ; Rectification des Parfums de fleurs ; Résinaromes ; Parfums de synthèse ; Constituants ; Parfums artificiels ; Fabrication.

Ce simple exposé en dit plus long qu'une analyse complète. Cette brochure est indispensable à tous ceux qui fabriquent ou manipulent les huiles essentielles naturelles ou artificielles et les produits aromatiques, et qui désirent se tenir au courant des dernières méthodes.

Les huiles essentielles

Par E. Gildemeister, 1 vol. in-8, 728 pages, 2e édition, tome I, traduit par G. Laloue (Dépôt à Lyon, *Parfumerie Moderne*).

Il est superflu de dire l'intérêt que présentent pour les colonies les plantes à essence et chacun connaît le remarquable ouvrage de MM. Gildemeister et Hoffmann, édité par la maison Schimmel de Leipzig, il y a près de douze années. Depuis cette époque, nos connaissances scientifiques concernant les huiles essentielles se sont accrues d'une manière extraordinaire et ce fait n'a pas été sans exercer l'influence la plus heureuse sur les applications pratiques.

Aussi la même firme a chargé M. Gildemeister d'écrire seul une deuxième édition de cet ouvrage, M. Hoffmann, son collaborateur, étant disparu il y a quelque temps.

La matière abondait et le savant chimiste a dû scinder son travail en deux volumes, dont le premier a vu le jour il y a plusieurs mois.

Une semblable documentation ne peut se faire qu'avec les ressources d'une maison industrielle de premier ordre, comme c'était le cas. Mais il eût été dommage qu'elle n'ait pu profiter qu'à ceux pour qui la compréhension de la langue allemande était aisée.

C'est pourquoi il importe de signaler que M. Laloue, chimiste diplômé de la Faculté des Sciences de Paris, chef du laboratoire de l'une de nos maisons les plus importantes de Grasse, a accepté d'en faire la traduction. Nul n'était mieux préparé à une aussi délicate besogne et l'on ne saurait trop louer l'auteur de l'avoir accomplie avec tant de conscience.

Ce volume renferme l'histoire des essences en général et aussi celle des diverses huiles essentielles en particulier, la description des principes constituants et des méthodes d'essais.

L'extraction du parfum des fleurs par épuisement aux dissolvants volatils, par enfleurage et par macération font l'objet d'un chapitre nouveau qui intéressera vivement ceux qui ont intérêt à connaître ces procédés récemment utilisés par l'industrie.

Le tome second, qui sera dorénavant impatiemment attendu, contiendra la description des diverses huiles essentielles.

Em. Perrot, *Professeur*.



Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

6 Année Numéro 2 FÉVRIER 1913.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ, Chimiste

SOMMAIRE DU N° 2

Produits du Codex, P. Bauzelot. — Limonades et Sodas, F. Marre. — La maladie des tubéreuses, F.-R Varaldi. — Les géraniums artificiels, R. Berthelé. — *Les essences en thérapeutique :* Pouvoir antiseptique des essences, La fixation des essences sur le système nerveux, Traitement prophylactique de la phtisie par les inhalations. — *Anomalies :* Emploi de la saccharine dans les dentifrices. — *Matériel :* Tamiseur-mélangeur à travail continu. — L'art du liquoriste, Ch. Groud. — *Chimie Pratique :* Phénylacétate d'éthyle, Préparation d'alcool absolu. — *Savonnerie :* Huiles hydrogènes, V. Fernat. — Capes-Viscose.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Géranium Bourbon. — Cire Candelilla. — *Au Maroc :* Commerce des essences et de la parfumerie, Commerce des produits chimiques et pharmaceutiques. — Revue des Revues. — Office d'exportation. — Informations. — Variétés. — Bibliographie. — Recettes et Procédés utiles.

198-200, Rue Michel Bizot — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie 14, rue Bellecordière, Lyon

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Rien ne sert de se plaindre, mieux vaut agir, D.-C.-A. Hémet. — L'essence de Mimosa et ses emplois, Floriane. — Note sur une classification des essences d'Ylang-Ylang de Manille, Dr Carlos Jahrling. — La correspondance parlée, XXX.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Revue commerciale :* Produits d'importation, Essences de Sicile. — *Office d'exportation :* Tarifs douaniers : Allemagne, Etats-Unis, Costa-Rica, Hollande, Colombie ; Production des substances chimiques et pharmaceutiques de la Chine en 1911. — *Informations :* Le timbre quittance à o fr. 10 sur les lettres missives. — *Bibliographie :* Le Pears Christmas Annual 1912, Le froid industriel et ses applications, Technique de la fabrication des parfums naturels et artificiels, Les huiles essentielles



PETITES ANNONCES



REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

❖ ❖ ❖

On demande pour une usine de Parfumerie de la banlieue de Paris un SOUS-DIRECTEUR TECHNIQUE ayant une bonne expérience pratique.
Ecrire J. L. 5 bis Bureau du journal.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR en parfumerie, ayant clientèle et références très sérieuses, demande place voyageur en titre. Ecr. Rodier, rue des Tanneries, 3, Bordeaux.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR (Matières premières pour Parfumerie et Savonnerie) ayant visité plusieurs fois l'Autriche, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, Danemark, la Hollande, la Belgique, l'Espagne et l'*Amérique du Nord*, cherche place comme voyageur ou bien comme employé de bureau. — Ecrire R. S. 345, Bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

VOYAGEUR demandé pour la vente de Parfumerie confectionnée. — Ecrire PAG, Bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

PRIX COURANTS de tout ce qui a rapport à la Parfumerie et à la Savonnerie (matières premières, accessoires, machines), sont demandés par la Parfumerie Piette, ✿, ✳, et Cie, 18, rue de Gisors, Pontoise. Référence Banque de France, Pontoise.

❖ ❖ ❖

MAISON SERIEUSE, à Smyrne, demande cartes de Droguerie, Machines pour la Parfumerie, Savons et Savons parfumés. Sérieuses références. — Ecrire P. G. A., bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

CHEF DE FABRICATION est demandé dans très importante Savonnerie et Parfumerie étrangère. Doit bien connaître l'allemand et être parfaitement au courant de la partie. Références de premier ordre exigées. Pour renseignements, écrire en *langue allemande* à : J. Méro et Boyveau, parfumeurs à Grasse.

❖ ❖ ❖

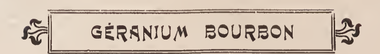
INGENIEUR-CHIMISTE, licencié ès-sciences, spécialisé dans la branche parfums synthétiques, cherche situation de préférence dans le Midi de la France. — Ecrire R. B., bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

Petit matériel de savonnerie pour parfumeur : 1 broyeuse, 1 boudineuse, 1 frappeuse A VENDRE d'occasion, état de neuf. — Ecrire CO, bureau du Journal.

❖ ❖ ❖

Pharmacie cherche VOYAGEUR, visitant parfumeurs et coiffeurs, ou associé, même sans capitaux pourvu actif, pour produit de toilette connu. S'adresser C. Chevallard, 9, rue Gambetta, Saint-Etienne.



GÉRANIUM BOURBON

Ayant eu à expertiser des essences de Géranium de la Réunion qui, quoique vendues sous cachet, paraissaient ne pas venir directement des producteurs, nous avons écrit à ceux-ci et avons reçu la réponse suivante, fort intéressante pour tous les acheteurs de ces essences.

G. CAILLÉ & J. CHATEL
—o—
SAINT-DENIS
❀

St-Denis, 28 Oct. 1912.

« Messieurs,

« Nous vous confirmons notre lettre du 30 septembre écoulé qui vous accusait réception de la vôtre du 24 Août dernier.

« Cette dernière nous retrace les faits relevés au cours d'un arbitrage auquel vous avez été mêlés et portant sur 10 caisses Géranium à notre marque présentées à la vente en caisses prétendues d'origine.

« Les essences de Géranium s'expédiant aujourd'hui en fûts, les réceptionnaires, nos clients, doivent procéder, pour la revente, à leur mise en bouteilles, de sorte qu'il nous est bien difficile de suivre la marchandise, comme aussi de nous opposer à ce qu'elle soit présentée sous notre marque.

« C'est là du moins notre opinion, mais nous écouterions volontiers vos avis éclairés si vous préconisiez un système sauvegardant les intérêts de l'industriel.

« Pour notre part, nous suggérons à ces derniers de s'adresser directement à nous, d'autant que nous nous mettons à leur disposition pour des livraisons de détail limitées aux besoins de chacun d'eux.

« Cette question nous semble mériter notre attention commune et nous l'étudierons avec vous, si vous le voulez bien.

« Nous signalons à nos gros acheteurs de Paris, en leur exprimant notre étonnement, qu'il nous revient que certains de leurs acheteurs se plaignaient de différence de qualité entre les essences de Géranium mises en bouteilles en France et celles partant d'ici sous ce logement, nous attendons leurs explications à ce sujet.

« En attendant, nous croyons vous intéresser en vous renseignant sur la situation de notre marché, en vous transcrivant ci-après les avis que nous adressons à nos commettants.

« *Géranium.* — Après quelques ventes faites au commencement du mois à raison de fr.: 70 le kilog. d'essence nue, pour chargement immédiat sur paquebot parti le 15 courant, la demande s'est brusquement arrêtée et depuis deux semaines nous n'avons aucune transaction à enregistrer. Dans cette occurence, il y a lieu d'attendre la reprise des achats pour coter l'article.

« *Vétyver.* — Presque toujours introuvable par suite de la réduction de la dernière distillation.

« *Ylang.* — La saison favorable du moment fait espérer une abondante floraison. Aussi nos distillateurs voudraient s'assurer du placement de leurs produits par des ventes à livrer.

« Dans ces conditions, nous disposerions d'environ 500 kilog. d'essence d'Ylang de diverses marques, pour lesquelles nous recevrions volontiers vos offres.

« *Vanille.* — La situation n'a guère changé, elle peut se résumer par l'inertie opposée par les acheteurs à suivre les vendeurs dans leurs prétentions.

« En effet, les seules ventes à livrer du mois se résument à :

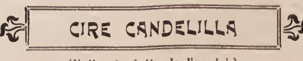
....

« Un lot disponible de 80 k. Aristole Lebon ayant 70 % de première avec 17 1/2 c/m, vient d'être pris par un acheteur d'occasion à fr. : 35, mais les agents des gros faiseurs semblent se cantonner, pour les lots de composition habituelle, dans les environs de fr. : 33 le kilog. avec tendance plutôt faible.

« Les vanilles inférieures sont, par contre, l'objet d'une vive recherche de la part d'un gros acheteur qui prend tout ce qui se présente à fr. : 23 et fr. : 25, bien que les autres acheteurs ne semblent pas pouvoir dépasser fr. : 17,50 à fr. : 20 le kilogr. en vrac.

« Veuillez agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

« G. CAILLÉ & J. CHATEL. »



CIRE CANDELILLA

(*Notice traduite de l'anglais*)

La plante dénommée *Candelilla* est du genre du Cactus et croît au Mexique. Elle est recouverte d'une légère couche de cire blanchâtre qui est recueillie après en faisant bouillir la plante dans l'eau. La cire se sépare et nage à la surface où on la recueille pour être clarifiée, raffinée, etc. Cette plante a de 2 à 4 pieds (anglais) de hauteur, et possède une grande quantité de tiges attenant toutes à une seule racine ; elle n'a ni feuilles ni épines. La plante contient environ 2 à 3 pour 100 de cire végétale.

Le professeur Lofkowitz, dans son traité de Chimie, estime que c'est la cire qui se rapproche le plus comme qualité de la cire naturelle (Beeswax). La cire Carnauba, comme on le sait, est originaire du Brésil, et est beaucoup plus chère.

Les emplois de la cire Candelilla sont des plus nombreux. Sa dureté et son haut point de fusion (77 à 78° C.) lui permettent d'être employée pour donner du corps aux cires molles. On commence à l'employer sur une grande échelle pour la fabrication des bou-

gies de cire, cylindres de phonographes, vernis, polis pour cuirs à chaussures ; on l'emploie également dans les mélanges avec le caoutchouc pour les câbles électriques, dans les manufactures de papiers, etc.

Beaucoup de grandes manufactures américaines et anglaises de pâtes et polis pour chaussures trouvent que la cire Candelilla donne de meilleurs résultats que la cire Carnauba pour ces emplois. De grandes usines de cirages préfèrent la cire Candelilla ; elles trouvent que les produits obtenus, une fois exposés à l'air, ne craquent pas comme les autres. Naturellement, chaque usine a ses procédés et tours de mains pour arriver à tirer le meilleur parti possible de la cire qu'elle emploie, mais la cire Candelilla n'offre pas de difficultés spéciales. Elle se dissout (à l'aide de la chaleur) dans l'éther, la benzine, l'essence de térébenthine, l'alcool et dans l'eau chaude contenant un peu de soude, de potasse, de carbonate de potasse, ou de potasse caustique.

La cire Candelilla étant entièrement végétale est exempte de toutes matières nuisibles telles qu'on en trouve dans les cires minérales. Il y a une seule qualité et trois couleurs : N° 1 *claire*, N° 2 *moyenne*, N° 3 *foncée*.

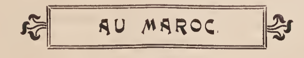
Les trois qualités étant les mêmes, les couleurs diffèrent suivant le mode d'extraction de la cire et de décoloration de cette dernière. Le N° 1 claire est décoloré à l'aide de l'acide sulfurique. Sur demande, on pourrait obtenir une teinte très foncée, noire même. En fondant, cette cire dégage une odeur agréable. Le produit est absolument pur et, commercialement parlant, exempt d'humidité. Sa surface est très dure et très polie.

La cire Candelilla a supplanté la cire Carnauba, surtout en Amérique et, actuellement, en Angleterre, et également la cire dénommée « Beeswax », soit totalement, soit en partie ; dans ce cas, en additionnant 20 % de cire Carnauba grise à 80 % de cire Candelilla. Ce mélange donne les meilleurs résultats et diminue considérablement le prix de revient, étant donnée la différence de prix entre les deux cires. Relativement à cette question de prix, il est à remarquer que la cire Candellilla ne subit pas les violentes fluctuations de prix de la cire Carnauba, n'étant pas, comme cette dernière, entre les mains de spéculateurs. Les dernières analyses montrent l'excellence de la qualité :

Indice de saponification....	104,108
Indice d'iode (1 %)	5,23
Indice d'acide	0,032
Point de fusion	77,4 (Centigr.)
Poids spécifique à 15° C....	0,9473

Le degré de saponification est considéré comme étant beaucoup plus élevé que celui de la cire Carnauba. Les livraisons sont faites en sacs de 75 kilogs environ. Les qualités offertes sont les meilleures provenant des usines les mieux outillées et fournissant les qualités les plus régulières.

H. Chalancon.



Commerce des essences et de la Parfumerie

Larache. — Il est possible d'écouler à Larache des parfums dits « Extraits pour mouchoirs et de toilette » et des savons de toilette.

La vente de ces derniers est beaucoup plus importante que celle des extraits.

Marseille fournit des extraits à très bas prix, marchandise bien présentée, au prix de 3 francs la douzaine, magasin Larache. On utilise les parfums de France.

Les savons viennent tous d'Angleterre et d'Allemagne et coûtent 10 francs la grosse pris en fabrique.

Il n'y a pas à Larache de maisons d'importation pour la parfumerie. Chaque boutiquier reçoit des quantités minimes et ces acheteurs sont assimilables à nos colporteurs de France.

La meilleure façon d'opérer serait d'adresser à un commerçant de la place un échantillonnage de produits bon marché et une petite quantité de produits moyens.

Ces échantillons seraient présentés sur la place et mis en concurrence avec les très nombreux produits similaires.

Si les prix permettaient la vente, il serait nécessaire de créer un petit dépôt renouvelable au fur et à mesure de l'écoulement. La vente directe aux boutiquiers serait insignifiante et très dangereuse, le crédit étant très mauvais.

L'échantillonnage, dont il est parlé plus haut, pourrait être adressé, après arrangement, à M. Marcel Félix, négociant français, à Larache.

Tétouan. — Les débouchés pour la parfumerie sont très peu importants à Tétouan ; les essences de roses sont fabriquées à Tétouan même.

Les importations de parfumerie de France se sont élevées à 800 francs en 1907 ; 1.200 francs en 1908 et 900 francs en 1909.

Les principales maisons importatrices sont :

MM. Abraham S. Israël, à Tétouan ;
Isaac David Cohen et Cie, à Tétouan ;
Salomon M. Serfaty, à Tétouan.

MM. Israël et Serfaty sont protégés français.

Ces mêmes négociants pourraient s'occuper de placer de la parfumerie. Les paiements se font au comptant 3 % ou à 4 mois sans escompte.

La totalité des importations étrangères est de 1.100 francs, sur lesquels l'Eau de Floride, très recherchée, entre pour 1.000 francs, Les 100 francs restant sont vendus par l'Autriche-Hongrie.

Les savons de toilette viennent d'Angleterre.

Fez. — Les eaux de roses, essences et parfums en flacons sont susceptibles de se vendre assez facilement au Maroc. On peut évaluer à 15.000 francs par an les essences et parfums importés à Fez. La concurrence étrangère vient d'Autriche, d'Allemagne et de Tunisie. Les parfums préférés sont la rose, le jasmin, la cassie, le musc et à un degré moindre, la violette, l'héliotrope, etc.

On peut citer comme maisons susceptibles de recevoir des offres :

Si Mohammed Bou-Hlal, à Fez ;
Si Mohammed Elghezaoui, à Fez ;
Feddoul Elhazzaz, à Fez ;
Si Mohammed Elalami, à Meknès ;
On indique comme agent :
Si Mohammed Guessous, à Fez ;
Si Mohammed Belkoura, à Meknès.

Le paiement se fait en général à 3 mois, mais des délais supplémentaires doivent souvent être accordés aux indigènes.

Casablanca. — Les débouchés offerts par la région de Casablanca à la parfumerie sont assez importants. Les essences de provenance française, eaux de fleurs d'oranger, eaux de roses, essences et parfums en flacons sont susceptibles d'être vendus et Marseille, notamment, expédie sur cette place beaucoup de produits.

Les maisons auxquelles on pourrait faire des offres directes sont les suivantes :

MM. Caulier-Delaby, à Casablanca ;
Barchilon et C°, à Casablanca ;
Mézy, à Casablanca ;

M. Mézy pourrait peut-être représenter des fabricants français. Le mode de paiement le plus employé est le paiement contre document sous escompte variant suivant l'importance des commandes, qualités des produits, etc.

La concurrence étrangère est presque nulle.

Commerce des Produits Chimiques et pharmaceutiques

Au cours de l'année 1910, il a été importé au Maroc les quantités suivantes de produits chimiques et pharmaceutiques :

1° Produits chimiques de toutes sortes :

	Quantités	Valeurs
	—	—
France	176.075 K.	63.693 fr.
Angleterre	97.873 »	20.417 »
Allemagne	98.289 K.	35.331 fr.
Espagne (sel marin)	2.413.344 »	60.230 »
Belgique	152.750 »	54.276 »
Italie	3.790 »	693 »
Autriche-Hongrie	2.830 »	1.688 »
Portugal	50.324 »	812 »
Pays-Bas	2.251 »	372 »
	2.997.526 K.	237.512 fr.

2° Produits pharmaceutiques :

France	17.613 K.	44.599 fr.
Angleterre	6.400 »	8.987 »
Allemagne	1.378 »	3.415 »
Espagne	4.349 »	5.032 »
Italie	1 »	13 »
Autriche-Hongrie	4 »	31 »
Etats-Unis	214 »	399 »
Autres pays	1 »	5 »
	29.960 K.	62.481 fr.

A Tanger, des offres directes pourraient sans doute être faites : 1° aux trois pharmaciens français diplômés : MM. Bouchard, S. Cérèze, M. Daïan ; 2° à ceux de leurs collègues étrangers : MM. Bonich (pharmacie centrale espagnole), Dr S. Guitta (Bristish Pharmacy).

M. Hafiz, pharmacien, à Casablanca ;
M. Auvinet, à Tétouan ;
M. Récopé, à Larache ;
M. Jacob Bencheton, à El Ksar ;
M. Morana, à Rabat ;
M. Lescoul, à Mazagan ;
Mme Martin-Verger, à Saffi ;
M. Coutolle, à Mogador.

Il demeure entendu qu'avant de traiter, il est bon de prendre les renseignements d'usage sur la solvabilité et la moralité commerciales.

Un mode de paiement assez usité pour ce commerce serait le recouvrement à 60 jours d'échéance avec intérêt de 3 % ou à 30 jours d'échéance avec intérêt de 5 % (date de facture).

On peut indiquer comme agents éventuels :

MM. Frérot, à Tanger ;
Pochon, à Tanger ;
Blanchard, à Tanger.

(*Office National du Commerce extérieur*).



BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE LIEGE, NAMUR ET LUXEMBOURG

La Confiserie Française

Le bulletin étudie l'état d'infériorité dans laquelle les lois françaises maintiennent nos compatriotes : Pourquoi le confiseur français exporte-t-il moins que son concurrent étranger ? Parce que : Un bonbon se compose en moyenne de sucre et de glucose mélangés par moitié environ. Au 15 septembre 1912, le sucre cristallisé valait à Londres 35 fr. les 100 kilogs, à Paris 41 fr. 50. Les glucoses valent 30 francs cif Dunkerque, mais à l'emploi 65 à 67 francs, en comprenant les taxes intérieures. L'Anglais peut donc produire du bonbon à 32 fr. 50 alors que le bonbon français revient à 54 fr.

Nous ne ferons pas état de la taxe intérieure de 24 fr. 38 par 100 kg., puisqu'elle est remboursée à l'exportation par le jeu du drawback, mais cependant il y a lieu de tenir compte que par la cuisson du sucre et du glucose, il se produit une *interversion* . une partie du sucre devient cristallisable sur lequel le ministre des finances ne rembourse rien !

Le remède serait dans l'admission temporaire des glucoses américains et hollandais.



OFFICE D'EXPORTATION



MEXICO

Les tarifs généraux sont élevés de 5 % ; le décret entrant en vigueur au mois de septembre dernier.

PAYS-BAS

Les divers produits tels que : pâte dentifrice, eaux de toilette, savon à dents, etc., avec ou sans alcool, sont taxés comme parfums et payent 5 % de la valeur (2 f. any. 723, 1912).

L'hypnone ou acétophénone à odeur d'orange paye 5 % aussi.

INDES HOLLANDAISES

Les clous de girolle payent 0,56 gulden (1 fr. 15) par kilogramme.

REUNION

Les savons et autres parfumeries avec et sans alcool, d'après le décret du 1er janvier 1912, et pour une durée de 3 ans, voient leur droit d'entrée augmenté. (*Chem. Ztg.*, *36*, 312, 1912).

RUSSIE

Les parfums naturels ou artificiels doivent payer de 30 % à 48 %, lorsqu'ils sont en flacons (2 f. ang., 1.627, 1912).

INDES ANGLAISES

Le camphre paye 5 % de sa valeur. (*Zeit f. angew.*, *25*, 531, 1912).

SAN-SALVADOR

Récemment le gouvernement a mis un droit sur le baume du Pérou, droit s'élevant à 1 peso par quintal, soit (40 cts or) pour 101,4 livres. (*Americ. Perfumer*, *7*, 41, 1912).

ETATS-UNIS

La Trésorerie exige, pour l'usage technique, la dénaturation de l'huile de l'olive, par addition de 340 gr. d'huile brute de romarin pour 189,2 litres d'huile.

Si on importe, aux Etats-Unis, le menthol sous forme de crayons, ou mêlé avec de l'alcool, du talc ou de la paraffine, on paye comme pour les produits médicinaux 25 % de sa valeur (Handel ù. Ind., 1912, décembre).

REPUBLIQUE ARGENTINE

Les parfumeries se voient imposées à la sortie de l'usine ou à l'entrée d'un droit de 5 % de la valeur. (*Z. f. angew. Chem.*, *25*, 1119).

BOLIVIE

En 1912, les droits sont relevés de 15 %, et les produits qui ne payaient pas d'entrées, doivent payer 2 % de leur valeur (*Z. f. ang. Ch. 25*, 210, 1912).

BRESIL

On met cette année un droit de 2.000 Reis pour 1 kilogr. de thymol (soit 1 fr. 40). (*Chem. Ztg.* 312, 1912).

BULGARIE

Pour éviter l'introduction d'essences de rose falsifiées, la Chambre vote un impôt de 200 fr. par kilog. d'huile de rose importée. (*Chem. Ztg.*, *11*, 64, 1912).

COLOMBIE

En 1906, l'euthymol payait 15 centavos par kilog., ce droit est augmenté de 70 %. Ceci par la circulaire du 13 octobre 1911.

Ce produit sert à l'entretien des dents et à la désinfection de la bouche.

CANADA

La menthe poivrée (essence) paye de 15 à 20 % de droit à l'importation. Les produits anglais ne payent que de 5 à 15 pour cent. (*Chem. Ztg.*, 120, 1912).



INFORMATIONS

L'Importation des produits pharmaceutiques en Egypte en 1911

(*Chem. Industrie*, 1er Déc. 1912.)

Pour l'année 1911, l'importation de produits bruts tels que feuilles, fleurs, racines, écorces, herbes, graines et fruits ayant des propriétés pharmaceutiques, s'élève à 4.111 tonnes valant 57.300 £.

Sur cette valeur la Turquie livre : pour 27.142 £, les possessions de l'Angleterre pour 13.096 £, et la Chine, le Japon, la France, etc. se partagent le reste.

L'importation de médicaments terminés s'élève à 89.680 £ en 1910 et 109.363 £ en 1911.

La première place est à la France avec 37.267 £, puis l'Angleterre avec 29.210 £, l'Allemagne 17.228, l'Autriche 8.537 et l'Italie 9.458.

Le grand succès des produits anglais peut être attribué à la pression officielle, et aussi à la naturalisation des produits étrangers (anglais). Ce dernier moyen pouvant être d'ailleurs utilisé par nos industriels.

Les spécialités doivent être protégées contre les imitations par une marque de fabrique. Mais il faut remarquer que les lois égyptiennes contre la contrefaçon ne sont pas rigoureuses. Aussi les apothicaires égyptiens emploient-ils les imitations, achetées souvent à moitié prix. A cause de cela, le public blanc demande les grandes marques. Il faudrait un peu plus de réclame pour les produits spécialités, et habituer à acheter en paquets ouverts.

La réclame joue un grand rôle dans cette branche de l'industrie, et est employée par les Anglais, Français, etc...

Il faudrait, en plus des annonces dans les journaux, mettre des affiches dans les rues et, de temps en temps, de grandes annonces.

E. A. E.



VARIÉTÉS

Du nouveau, toujours du nouveau !

Parfumeurs, si vous vous dites que l'habillage de vos flacons de parfumerie revient trop cher, étiquettes gravées or ou autre genre, je vais vous indiquer un moyen de supprimer totalement les étiquettes et comment ?

Voilà : prenez des flacons formes hautes et incorporez dans chaque extrait la fleur du parfum, préalablement décolorée (soumise aux vapeurs de souffre). Dans l'extrait de muguet, mettez une tige de muguet, dans celui de lilas une petite branche de lilas, dans l'œillet un œillet, dans le mimosa une branche de mimosa, et ainsi de suite...

C'est la nouveauté du jour, les parfums avec la fleur dans leur extrait !

Henry BLANCHARD.

L'Amicale des Chimistes de Parfumerie-Savonnerie

L'idée commence à prendre corps et il faut espérer qu'avec l'année nouvelle, l'Amicale des C. P. S. sera une réalité !

Se mieux connaître, s'aider mutuellement, organiser des fêtes amicales entre camarades de même profession, nous semble un programme pas trop compliqué et capable d'intéresser les parfumeurs, les chimistes, les préparateurs, les contremaîtres des Parfums et des Savons. C'est à vous tous que nous faisons appel, envoyez en nombre votre adhésion à l'Amicale !

Nous avons reçu les encouragements et adhésions des camarades A. Koehler et M. Lambert (de Cannes et Vallauris), L. Caillat et O. Schoue (de Marseille), J. Clair (P[le] Legrand), Ch. Dauphin (des Docks de la Parfumerie, Lambersart-lez-Lille), Cochet fils (d'Oran), E. Hamelet (d'Angers), Duchène (de Villeurbanne), etc...

Adresser les adhésions au promoteur, Henry Blanchard, chimiste, 105 *bis*, boulevard de Grenelle, Paris (xv[e]).

Un dentifrice bien lancé

Nos lecteurs se rappelleront cette histoire, qui fit rire tant de Français, de la Ligue Américaine contre le Baiser.

Les plus hautes autorités médicales,auxquelles s'étaient joints les plus solides piliers de la moralité publique — en Amérique, — dénonçaient le baiser comme le véhicule préféré et tout indiqué des pires infections (affections eût peut-être été plus exact !).

Cette campagne fit sensation et elle eut, là-bas, des résultats splendides : on n'embrassait plus que sa carrière. . .

Plus de baisers !

Plus d'amour et, partant, plus de joie. . . . .

Par exemple, les Français ne voulurent rien savoir. Supprimer le baiser en France ! Il serait plus facile d'y changer la forme du gouvernement.

Or, aujourd'hui, Français mes frères, nous avons notre vengeance et les crédules Yankees sont punis par où ils ont péché.

Ils nous ont, à cette époque, assez « blagué » sur notre attachement à nos « antiques » coutumes — coutumes qui ont bien leur charme, même en Amérique. — Nous pouvons à notre tour les « chiner » sur leur immense crédulité et sur leur « Mouton-de-Panurg...isme ».

Toute cette campagne baisophobe n'était qu'un trompe-l'œil, une merveilleuse campagne de publicité préparatoire pour un dentifrice qui assure.... pendant de longues heures la continuité de l'action antiseptique ! ! !

Yankees, vous pouvez vous embrasser si vous employez le « Dentifrice Incomparable ». Grâce à lui, plus de microbes, plus de contagion ! . . . . . .

Ça n'a pas pris, chez nous !

Un exemple à suivre

La presse technique est relativement peu importante en France, cela tient sans aucun doute à la difficulté que l'on éprouve à recruter des annonciers convaincus, persévérants et capables de subventionner confortablement les Revues.

Il n'en est pas de même en Angleterre où elle a pris une extension énorme. Pas d'industrie, pas de commerce qui ne possède son organe spécial.

Et quel organe !

Au sujet de la dernière exposition d'automobiles de Londres, le journal *Motor* a publié un numéro de 440 pages pesant 2 livres et 13 onces, soit 1 kilog 200, et le tout pour 10 centimes deux sous.

La *Parfumerie Moderne* n'en est pas encore là, mais ça viendra !

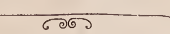
Leur effort

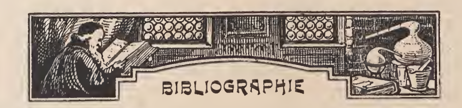
On raconte que la succursale d'une agence étrangère de publicité, récemment installée à Paris, n'est pas autre chose que l'organe de pénétration, en France, d'une puissante Société patriotique allemande.

Appuyée sur de gros capitaux, cette affaire doit répandre partout des idées germanophiles.

Récemment cette société essaya d'acheter le *Journal*, mais le gouvernement prévenu y mit son *veto*. Le *Temps* fut également sondé, mais refusa « l'or du Rhin » !

Est-ce exact ? On ne peut l'affirmer, mais c'est bien possible.





Coup d'œil rétrospectif sur l'Exposition de Bruxelles 1910 (1)

Classe 87. Arts Chimiques.)

Contrairement à ce qui s'était passé pour l'Exposition de Paris en 1900, les principaux pays s'occupant de l'industrie chimique n'étaient pas représentés à l'Exposition de Bruxelles. L'Allemagne et la France n'avaient qu'un petit nombre d'exposants. Les Etats-Unis s'étaient abstenus.

Le Rapport de M. Trillat donne une idée très nette de l'état général de l'industrie. L'ouvrage débute par une étude sur chacun des pays exposants, aux points de vue technique et scientifique. L'organisation scientifique allemande y est décrite longuement.

La troisième partie, la plus intéressante, porte sur les progrès réalisés entre 1900 et 1911 ; la dernière donne la liste des exposants.

Parfumerie. — Malgré plusieurs crises, cette industrie a progressé de 1900 à 1910. On peut noter pour la France :

Exportation :

Année 1900	14.600.000	francs.
— 1901	14.000.000	—
— 1902	14.700.000	—
— 1903	16.100.000	—
— 1904	17.300.000	—
— 1905	17.800.000	—
— 1906	19.200.000	—
— 1907	21.300.000	—
— 1908	18.600.000	—
— 1909	22.600.000	—
— 1910	» » »	—

Se divisant en :	1900	1909
Parfumeries alcooliques	6.500.000	10.200.000
— non alcooliques.	5.125.000	7.400.000
Eaux distillées	175.000	680.000
Savons parfumés	3.000.000	5.000.000

La préférence va toujours aux produits français.

En Allemagne, le nombre d'employés de cette industrie a passé de 2.000 en 1893 à 4.200 en 1905, et 5.000 en 1907.

L'exportation allemande, de 6 millions de marks en 1888, a passé à 13,5 en 1905 et 12 en 1909 (léger recul).

De 1900 à 1910, on a noté la chute dans le domaine public des brevets de Bauer et Tiemann sur le muse en 1904, sur l'ionone en 1908. La concurrence acharnée a fait immédiatement tomber les prix.

L'héliotropine, le terpinéol se vendent également à des prix bien près du prix de revient. Une entente s'est faite sur la vanilline et la coumarine pour éviter l'avilissement des prix.

Parmi les alcools nouveaux, citons l'alcool phényléthylique existant dans l'essence de rose et fabriqué par les procédés de Grignard ou de Bouveault.

Ce dernier consiste à réduire les éthers phénylacétiques : $C^6H^5 - CH^2 - COOCH^3 + H^4 =$

$$= C^6H^5 - CH^2 - CH^2OH + CH^3OH.$$

Ce procédé permet de fabriquer cet alcool à un prix relativement bas. Il facilite aussi la fabrication des alcools octyliques, nonyliques, décyliques, etc..., et, par l'action catalytique du cuivre (Bouveault), on les transforme en aldéhydes correspondants.

Darzens a même préparé le méthyl-nonylacétaldéhyde. Divers produits s'emploient couramment : salicylate d'amyle, pour les odeurs de trèfles ; acétate de benzyle, pour les jasmins ; benzoate de benzyle, comme dissolvant inodore ; acétates de linalyle, géranyle, terpényle, indol, etc... le méthylparacrésol, pour les ylang-ylang artificiels. Un grand nombre d'autres sont tenus secrets.

Les chimistes suivants avaient exposés des collections intéressantes :

Blanc, Barbier, Grignard, — sur les dérivés du camphre ;
Bouveault : sur la Thuyone, aldéhydes supérieurs ;
Charon : sur l'Alcool cinnamique et dérivés ;
Duval : sur le Diphénylméthane ;
Hébert : sur la Civette ;
Sabatier : sur les Aldéhydes.

Savonnerie

Peu de nouveautés, si ce n'est un perfectionnement de la fabrication de la poudre par pulvérisation du savon chaud et liquide dans une chambre froide.

E. A. E.

❖ ❖ ❖

Le Soudan Egyptien

Rapport commercial de H. Lefeuvre-Méaulle, consul général, attaché commercial en Orient. Publication de l'Office National. En vente à la *Parfumerie Moderne*, 0 fr. 50.

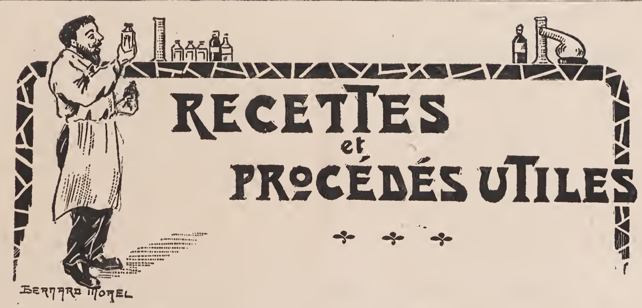
Ces monographies sont du plus haut intérêt et tous les commerçants exportateurs devraient les lire. L'Office National a déjà publié celles qui ont trait au commerce dans les pays suivants :

Turquie, Maroc, Etats-Unis, Mexique, Italie, Pays-Bas, Suède, Russie, Sibérie, Grèce, Espagne, Corée Royaume-Unis (Irlande), Allemagne, Angleterre, Océanie, Chine, Allemagne (Brême), Grande-Bretagne, Chine (Shangaï), Italie (Livourne), Mexique, Espagne (Bilbao), Autriche (Trieste), Egypte.

Ces petites brochures sont illustrées et reproduisent les statistiques commerciales les plus intéressantes, ainsi que les données les plus complètes sur les cultures et les productions locales.

Il y a notamment au Soudan un effort à faire pour diminuer la prépondérance anglaise, nous avons la certitude que nos lecteurs n'y failliront pas.

(1) Références : Rapport de M. Trillat 1911 ; Rapport de Hallec, Exp. de Paris 1900 ; Trillat : L'Ind. Chim. en Allemagne 1900. Baillères ; Blondel : Essor industriel du peuple allemand ; Pivert : Exp. 1900 : Rapport sur la Parfumerie, classe 90.



Parfums pour Savons

On emploie de plus en plus pour les savons des fixateurs naturels, résines ou conchoïdes, insolubles dans l'alcool, il est vrai, ce qui n'a aucune importance dans le cas qui nous occupe, mais absolument stables en présence des alcalins et très persistants comme parfums.

Il existe des résines foncées, telles que celles de Lavande, de Patchouli, de Mousse de Chêne, etc., mais elles s'emploient en quantité insuffisante pour colorer exagérément le savon. D'autres, plus rares, sont presque blanches (certaines qualités de résines d'iris, celle de bois de rose, etc.). A la dose de 100 gr. par 100 kilogs de savon elles servent de base inaltérable aux parfums que l'on ajoutera en couverture.

Quelques autres fixateurs sont employés en toutes petites doses à cause de leur puissance : Musc et Civette en pâte, Néroline, Yara-Yara, d'autres plus largement (Benzylidène-acétone) et les terpènes eux-mêmes, quoique abhorés en parfumerie fine, ont un important débouché dans la fabrication des essences artificielles pour savons : Géraniums, Lavandes, Bergamottes, etc.

Voici deux formues de parfum pour savons à base de l'Eglantiane technique pour savons (parfum chimique pur nouveau).

Eglantine

Géranium B. b. artificiel	250 gr.
Géranium Algérie pur	150 —
Essence de Bois de Cèdre	250 —
Eglantiane 100 %	120 —
Alcool phényléthylique	75 —
Résines de B. de rose	130 —
Civette artificielle	25 —

Lamier blanc

Terpinéol	200 gr.
Linalol	200 —
Terpènes de Lavande	100 —
Eglantiane 100 %	200 —
Terpènes de Bergamotte	100 —
Résines d'iris blanches	150 —
Musc Oméga	50 —

Pour 200 kilogs de savon blanc.

Compositions pour Extraits

Rêve d'Azur (Essence absolue de)

Essence naturelle Jasmin	15 gr
— Cassie	5
— Fleurs d'Oranger	2,5
— Rose de Mai	5
Vanilline cristallisée	5
Rose artificielle Maréchal Niel	20
Iris naturel liquide	1
Coumarine cristallisée	10
Narcisse artificiel	2,5
Jasmin artificiel	15
Ylang-Ylang naturel ou artificiel	5
Eglantiane 100 %	10
Violette méthyle	5

Soir d'été (Essence absolue de)

Essence naturelle Fleurs d'Oranger	2 gr.
— Cassie	5
— Jasmin	5
— Rose de Mai	10
— Mousse de Chêne	0,5
— Ylang-Ylang	5
— Néroli	5
Essence déterpénée Bergamotte	15
— Vétyvert	2
— Lavande	2
Essence de Racines de Costus	1
Isoeugénol	1
Eglantiane 100 %	5
Violette méthyle	5
Coumarine	5
Rose Maréchal Niel artificielle	25
Vanilline	7

Muguet de Mai (Essence absolue de)

Essence naturelle Muguet de Grasse	10 gr.
— Jasmin	10
— Rose de Mai	10
— Cassie	5
— Ylang-Ylang	5
Muguet fleurs artificiel	55
Cyclosia	5

Foin coupé (Essence absolue de)

Essence naturelle Chrysanthème	6 gr.
— Mousse Evernia	15
— Sauge sclarée	35
— Violette feuilles	2
— Ylang-Ylang	44
— Jasmin	10
— Rose de Mai	10
Essence déterpénée Lavande	200
— Bergamotte	220
— Bourgeons de Bouleau	80
— Géranium	25
Coumarine	120
Ionone	10
Jasmin artificiel	5
Muguet blanc artificiel	75
Acétate de styrolyle	10
Diphénylméthane	3
Eglantiane 100 %	50
Floranal cristallisé	80

Cyclamen artificiel (Essence absolue de)

Essence naturelle Done Lyflor	10 gr.
— Muguet	30
— Tubéreuse	20
— Rose	20
Muguet artificiel	70
Cyclosia	100
Aldéhyde C9	2,5
Likari déterpéné	300
Terpinéol	320
Acétate de styrolyle	100
Ionone blanche	30

Dose 10 à 30 gr. par litre, fixé avec 10 à 30 gr. Florodora.

Fougère (Essence absolue de)

Essence naturelle Chrysanthème	5 gr.
— Mousse Evernia	15
— Sauge sclarée	50
— Ylang-Ylang	50
— Jasmin absolue	25
Essence déterpénée Lavande	150
— Bergamotte	150
— Bourgeons de Bouleau	200
— Vétivert	20
Eglantiane 100 %	70
Coumarine	190
Formiate de Géranyle	20
Néroli artificiel	60

Dose 10 à 30 gr. par litre, fixé avec 10 à 30 gr. Florodora.

Trèfle (Essence absolue de)

Essence naturelle Rose	2,5 gr.
— Jasmin	3
— Jonquille	1
— Tubéreuse	1
— Néroli	1
— Chrysanthème	0,1
— Mousse de Chêne Evernia	0,3
— Ylang-Ylang	10
— Sauge sclarée	1
Essence déterpénée Bergamotte	7,5
— Lavande	0,5
Salicylate d'amyle ou isobutyle	64
Géraniol ou Rhodinol	2,5
Vanilline	2,5
Coumarine	2
Ionone	1

Musquer l'extrait.

Chypre Impérial (Essence absolue de)

Essence naturelle Rose de Mai	10 gr.
— Violette	5
— Cassie	5
— Fleurs d'Oranger	5
— Tubéreuse	5
— Iris concentré	1
— Sauge sclarée	5
— Mousse Evernia	10
Essence déterpénée Sassafras	12
— Santal citrin	5
— Bergamotte	10
— Bois de Rhôdes	2
— Girofle	1
— Cannelle de Chine	1
— Anis	0,1
Essence concrète d'Ambrette	10
Violette artificielle	5
Rose artificielle	10
Vanilline	10
Coumarine	5

Violette de Parme (Essence absolue de)

Essence naturelle Violette feuilles (blanche)	5 gr.
— Cassie	20
— Jasmin	20
— Tubéreuse	20
— Ylang-Ylang Koungo	20
Violette Bêta	600
Jasmin artificiel extra	220
Violette méthyle	80
Vert de Violette artificiel pur	5
Vanilline	10

❧ ❧ ❧

Emploi du Rosindol

Le Rosindol cristallisé est un fixateur de premier ordre qui doit être conseillé dans toutes les formules de Roses : par exemple pour extrait :

Essence de Rose pure de l'Hay Lyflor	3 gr.
Essence de Rose artificielle	5
Rosindol	1
Styrax	0,5

Pour un litre d'extrait triple.

Pour les vaselines, cosmétiques, crèmes, brillantines :

Rose artificielle B. M.	8 gr.
Rosindol	1,5

Par kilogramme.

Pour les poudres de riz :

Rose Maréchal Niel artificielle	5 gr.
Rosindol	3
Tolu	2

Pilé au mortier avec 100 gr. de carbonate de magnésie pour 1 à 2 kilogs de poudre.

Ancienne Maison MATHIEU & ARLAUD, d'AVIGNON

UNION DE PRODUCTEURS D'ESSENCES DE VAUCLUSE

ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ
D'ESSENCE DE MENTHE
FRANCO-ANGLAISE

"STELLA"

CULTURES MODÈLES ET DISTILLERIES A
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES
PERNES, VALAYANS

Adresse Télégraphique : UNION PRODUCTEURS, ALTHEN-LES-PALUDS

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux
Suivant indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de : Boîtes avec Flacons pour Echantillons de liquides	Verreries, Porcelaines, Caoutchoucs
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres	Produits Chimiques et Réactifs purs
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES	Nouvelles Balances et Poids pour Analyses
Verrerie graduée de précision	MICROSCOPES ET POLARIMÈTRES
Nouveau Matériel en Quartz Fondu pour laboratoires et pour l'Industrie	Appareils et Outillage en divers métaux
	Siphons auto-amorceurs pour tous liquides
	Manomètres et Indicateurs du Vide

SPÉCIALITÉ
d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé
Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Métaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

SAVONNERIE DU MIROIR

Rue Neuve Saint-Barnabé
MARSEILLE

Mr Paul AILLAUD

Vous présente ses meilleures salutations
et vous adresse ses offres de service

Pour ses

POUDRES DE SAVON ET DE RIZ

Pour Parfumeurs et Coiffeurs

CRÉATION NOUVELLE

Poudre de Savon à Primes Fleuries

GARANTIE PURE — POIDS NET

POUDRE DE SAVON POUR L'INDUSTRIE

Echantillons Gratuits sur Demande





Le Gérant : GATTEFOSSE.

Imp. P. LEGENDRE ET Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.





Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ✕ SAVONNERIE ✕ DROGUERIE ✕ PHARMACIE ✕ LIQUORISTERIE ✕ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 3

Parfums sans alcool, Floriane. — *Jurisprudence :* Usage externe, G. Abel. — L'art du liquoriste, Ch. Groud. — Essences solubles de citron et confitures de Limon, R Gattefossé. — Le Néroli artificiel, R. Berthelé. — Le Polarimètre, G. Courty. — *Variétes :* La hausse de l'essence de bois de rose; Pour les petits oiseaux; Encore la falsification; Une bonne réclame, etc. — Les Progrès de la Chimie des Parfums, E. P. — *Thérapeutique :* Les essences dans la pharmacie moderne, Dr Forgues. — Malaxeurs pour crèmes, M. Schmuck. — Le Poison, Dr Gama.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — Revue du Marché. — *Savonnerie :* La saponification graduelle des graisses par l'acide sulfurique; Formules de savons marbrés, etc. — En Argentine — Essencia de sauge sclarée. — Recettes et procédés utiles. — Bibliographie — *Office d'exportation :* Fleurs italiennes; La menthe au Japon; Tarif de douanes Français; etc. — Informations. — Variétés. — Revue des Revues.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

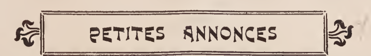
(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie, 14, rue Beltecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Produits du Codex, P. Bauzelot. — Limonades et Sodas, F. Marre. — La maladie des tubéreuses, F.-R. Varaldi. — Les géraniums artificiels, R. Berthelé. — *Les essences en thérapeutique :* Pouvoir antiseptique des essences, La fixation des essences sur le système nerveux, Traitement prophylactique de la phtisie par les inhalations. — *Anomalies :* Emploi de la saccharine dans les dentifrices. — *Matériel :* Tamiseur-mélangeur à travail continu. — L'art du liquoriste, Ch. Groud. — *Chimie Pratique :* Phénylacétate d'éthyle, Préparation d'alcool absolu. — *Savonnerie :* Huiles hydrogènes, V. Fernat. — Capes-Viscose.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Géranium Bourbon. — Cire Candelilla. — *Au Maroc :* Commerce des essences et de la parfumerie, Commerce des produits chimiques et pharmaceutiques. — Revue des Revues. — Office d'exportation. — Informations. — Variétés. — Bibliographie. — Recettes et Procédés utiles.



Fabrique de parfums artificiels et matières premières pour la parfumerie et la savonnerie, demande REPRESENTANTS bien introduits dans les principales villes de France et d'Italie. Ecrire E. Bralion, Vilvorde (Belgique).

Pour exploiter NOUVEAUTE ORIGINALE et inédite de parfumerie, succès assuré garanti, on désirerait s'entendre avec maison existante ou capitaliste. Cédant très au courant des affaires de parfumerie, assurerait collaboration efficace.

Ecrire Frenckell, 47, avenue Adolphe-Demeure, Bruxelles.

REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

On demande pour une usine de Parfumerie de la banlieue de Paris un SOUS-DIRECTEUR TECHNIQUE ayant une bonne expérience pratique.

Ecrire J. L. 5 bis Bureau du journal.

Maison de Parfumerie conditionnée, ayant voyageur, désirerait S'ASSOCIER, pour partager les frais, avec une Maison de peignes, cheveux, et autres accessoires dans les régions suivantes : Midi, Sud-Ouest, Est, Suisse. — Ecrire H. P., 12, rue de la Prévôté, Bordeaux.

PREPARATEUR en droguerie industrielle ou pharmaceutique demande situation analogue. Ecrire Bidault, chemin des Pins, 71, Lyon.

REPRESENTANT DE SPECIALITES demande représentation, concession, monopole, dépôt de tous produits sérieux. — Adresser offres : Henri Verbeurgt, rue de Tourcoing, 168, Roubaix (Nord).

A VENDRE. — Dictionnaire de chimie de Wurst, complet. Offres Bureaux du Journal, sous P.A.C., 720.

Pour exposer dans les Bureaux de la *Parfumerie Moderne*, la direction sollicite des envois d'affiches artistiques de parfumerie, de préférence petits modèles.

ON ACHETE d'occasion les nos de la *Parfumerie Moderne*, août 1909, et novembre 1908.— 2 fr. pièce.

« REPRESENTANT à Paris, 10 ans de clientèle par-
« fumerie-savonnerie, introduit, travailleur, très au
« courant de la branche, désire représenter fabrique
« sérieuse de matières premières naturelles ou synthé-
« tiques. — Réponse sous L.G.C., n° 133, Parfumerie
« *Moderne* ».

PHARMACIEN, 30 ans, cherche situation, voyageur ou autre, dans industrie pharmaceutique ou autre, France ou Colonies. — Ecrire : G.A.D., bureau du journal.




M. HARDY, 5, rue de Genève, LYON
MAISON FONDÉE EN 1890
Matières premières pour Distillerie,
Confiserie, Pâtisserie, etc.
Spécialités : Extrait en pâte pour Sirop d'
ORGEAT
et Essence soluble pour limonade
CITRON
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

REVUE DU MARCHÉ

PRODUITS D'IMPORTATION

Essence de badiane. — Les prix demeurent sans changement. Quelques caisses de la qualité Chine sont venues sur le marché et ont été facilement absorbées.

Benjoin Siam. — Les dernières nouvelles ne signalent pas de nouveaux lots sur le marché.

Essence de Kananga. — La tendance est un peu à la baisse et nous croyons revoir des prix plus normaux d'ici quelques mois.

Essence de citronelle Ceylan. — Les prix sont fermes sans grande modification.

Essence citronnelle Java. — Très rare sur le marché. On fait des offres pour livraison 1914 à des prix impossibles.

Civette. — On signale quelques petits lots qui viennent du Caire à des prix raisonnables.

Essence de géranium Bourbon. — Les prix ont régulièrement monté depuis notre dernier rapport et nous apprenons maintenant qu'un cyclone vient de se produire qui doit être suffisamment important puisqu'il a interrompu les communications télégraphiques, mais quant aux dégâts, nous n'en connaissons pas du tout l'importance ; cependant ces renseignements sont suffisants pour indiquer que l'article va encore monter.

Essence de Lemongrass. — Sans changement. Il y aurait plutôt un peu de faiblesse par suite du manque d'acheteurs.

Essence de Palmarosa. — Le marché reste ferme mais sans beaucoup de transactions.

Menthol. — La hausse continue et même pour du livrable on demande des prix très élevés, qui font croire que le même phénomène va encore se produire pendant la campagne prochaine.

Musc Tonkin. — La campagne d'achat est terminée et les quantités sont légèrement moindres qu'il y a deux ans et comme il ne reste plus de stock disponible, les prix vont monter.

Essence de Sicile. — L'essence de Bergamotte est faible, mais cela provient plutôt du manque d'acheteurs sur le marché que de toute autre raison.

Essence de Portugal. — Le marché est faible avec tendance à la hausse.

Essence de citron. — Le marché est ferme. Les prix restent très élevés. Aucune modification pour des prix plus favorables n'est prévue.

Essence de mandarine. — Inactif.

PRODUITS DE LA REGION DE GRASSE

Violettes. — La récolte s'annonçait abondante et le début fut en effet d'un bon rendement, mais les froids du 16 au 24 février firent beaucoup de tort aux plantations des environs de Hyères, et quoique la région de Grasse n'ait pas souffert, le cours des fleurs est en hausse sensible. Il est possible que les cours de francs 4 et 4.50 soient atteints en fin de récolte, alors qu'ils étaient au début de francs 3.50.



La saponification graduelle des graisses par l'acide sulfurique

La question de la saponification graduelle des triglycérides a été fort controversée. Un certain nombre d'auteurs ont soutenu la thèse suivant laquelle cette transformation comprend une série de réactions bimoléculaires, mais personne jusqu'ici n'avait apporté la preuve de cette hypothèse en isolant les produits intermédiaires. Pour combler cette lacune, les auteurs ont repris de nouveau la question au point de vue expérimental en procédant à la saponification par les acides minéraux et plus particulièrement par l'acide sulfurique. Dans le but d'éviter des complications, les essais ont été faits avec des triglycérides purs synthétiques d'acides gras saturés à poids moléculaires élevés. De cette façon, il est plus facile en effet de suivre analytiquement le processus des réactions, c'est-à-dire de déterminer la nature et la quantité des produits de réactions avant même de les isoler.

Tous les essais ont donné le même résultat : formation de triglycérides $C^3H^5 (OH) (OCoR)^2$. C'est ainsi qu'après un traitement de plusieurs heures de la tripalmitine par 10 fois la quantité moléculaire d'acide sulfurique à 66° Beaumé à 70° C, on a obtenu 56,5 % d'acide palmitique libre en même temps que 43,5 % de graisse neutre, cette dernière étant composée de 30 % de tripalmitine non modifiée et 70 % de dépalmitine. En faisant agir 20 molécules d'acide sulfurique sur un mol de tripalmitine, les auteurs arrivèrent à un produit contenant 65 % d'acide libre et 35 % de glycérides neutres, ces derniers étant composés de 25 % de tripalmitine non modifiée et de 75 % de dipalmitine.

1912. *Leipzig. Zeitschrift für angewandte Chemie, n° 14, 5 avril, pages* 665 *à* 670.

❧ ❧ ❧

Appareil à moudre le savon sans poussière

L'appareil du Dr E. Luksch, dont il s'agit, est destiné à éviter la production des poussières lors du broyage du savon, produit dont la consommation va

sans cesse en croissant. Dans tous les appareils usités jusqu'à ce jour, quel que soit le dispositif adopté pour produire la mouture, il se produit entre les surfaces ou les parties tournantes une aspiration dont l'effet le plus désagréable et même dangereux est de répandre dans les locaux où se fait l'opération des poussières qui irritent les organes de la respiration.

L'appareil est donc un broyeur par centrifugation, qui présente en outre l'avantage d'avoir à sa partie supérieure un concasseur qui divise d'abord le savon en masses assez petites pour être admises dans le pulvérisateur. La matière concassée est reçue dans la trémie d'alimentation du broyeur lui-même qui peut contenir 1.000 kilogr. La matière broyée est reçue dans une chambre à poussières où ces dernières peuvent se déposer sans se répandre partout. L'air qui est aspiré par le broyeur et qui va dans la chambre à poussières est repris par un conduit d'aspiration qui part de cette chambre et retourne à un orifice ménagé à cet effet près du broyeur et parcourt ainsi un cycle fermé sans projeter de poussières à l'extérieur.

American Parfumer.

Formules de savons marbrés

La marbrure des savons dépend de la méthode suivie pour la fabrication, que l'on soit parti de graisse ou d'huile ou bien de leurs acides gras.

On obtient toujours de plus beaux résultats en opérant avec les graisses elles-mêmes, parce que les savons obtenus contiennent alors de la glycérine, excellent dissolvant de tous les sels, et dont l'hygroscopicité conserve aux savons une certaine souplesse. On peut néanmoins obtenir à partir des acides gras de bons savons à l'aide des formules suivantes :

A. 80 kilogr. acides gras de palme ou de coco.
20 — — d'huile de noix.
98 — lessive soude caustique à 25° Beaumé.
28 — lessive potasse caust. à 35° Beaumé.
32 — solution de sel à 22° Beaumé.
7 — solution colorante.

Cette dernière solution comprend 0 kilogr. 5 de lessive de soude à 25° Beaumé, 2 kilogr. 5 eau, 2 kilogr. 5 silicate de soude, 0 kilogr. 5 matière colorante.

Autre formule :

90 kilogr. huile de palme.
10 kilogr. acides gras.
118 kilogr. lessive de soude à 20° Beaumé.
70 kilogr. lessive de potasse à 32° Beaumé.
40 kilogr. chlorure de potassium à 15° Beaumé.
70 kilogr. chlorure de sodium à 22° Beaumé.
10 kilogr. 5 solution colorante.

Autre formule :

100 kilogr. acides gras de palme.
124 kilogr. lessive de soude à 20° Beaumé.
120 kilogr. lessive de potasse à 28° Beaumé.
60 kilogr. solution de chlorure de potassium à 15° Beaumé.
120 kilogr. solution de sel à 22° Beaumé.
14 kilogr. solution colorante.

On peut utiliser au lieu de soude caustique de la soude ordinaire, mais cette façon d'opérer demande beaucoup de soins. On ajoute les solutions de sel en vue de retarder la saponification et d'éviter la formation de grumeaux. Les lessives sont chauffées à l'ébullition, on cesse le chauffage, puis on verse peu à peu les acides gras. Durant le relargage on laisse agir le chauffage afin qu'il ne se produise pas de modifications dans le grain de la pâte savonneuse par suite de l'addition des lessives salées ; la masse doit être maintenue à environ 80° C. Avant d'ajouter toute la matière colorante on fait un petit essai sur 25 ou 30 kilogr. de savon. S'il se forme des amas de couleurs, la pâte est trop faible et il faut y ajouter de la lessive en agitant bien. Si, au contraire, la coloration est homogène et qu'il ne se forme pas de marbrures, la pâte est trop forte, et il faut y incorporer des acides gras et de l'eau chaude. La durée du marbrage est en tous cas la meilleure indication pour le fabricant. La meilleure température est de 65° à 70° C. pour cette opération. Le moulage ne peut s'effectuer qu'après le marbrage et la température de cette opération dépendra de la vitesse avec laquelle le marbrage s'est effectué, de la qualité du savon. Un savon épais sera coulé plus chaud qu'un savon fluide.

American Parfumer.

L'emploi des graisses hydrogénées dans la fabrication des savons

Dans la fabrication des savons de toilette, on peut substituer au suif jusqu'à 40 % de *talgol* ; le prix de ce dernier produit étant encore assez élevé, on a souvent recours à un autre produit du même ordre, mais plus économique, la *candelite*.

Les premiers savons préparés à l'aide de ces produits manifestaient encore jusqu'à un certain point une odeur qui nuisait à leur emploi ; mais actuellement on parvient à masquer cette odeur sous les parfums.

Ce genre de savons possède la propriété de mousser fortement ; dans les savons préparés entièrement avec du talgol ou de la candelite une addition de 1/4 d'huile de coco augmente notablement la mousse ; dans les savons où les produits hydrogènes ne dépassent pas 30-40 %, la mousse devient normale.

On emploie depuis quelque temps ces graisses hydrogénées dans la fabrication des savons mous, notamment des « *silberseifen* » très appréciés en Allemagne.

Pour fabriquer un savon pour la barbe, à mousse abondante, et de réaction neutre, on se sert des ingrédients suivants :

Talgol extra	50 kilogr.
Huile de coco	20
Suif	10
Soude caustique 38° Bé	20
Potasse 37° Bé	21

On commence par faire fondre le talgol, puis on ajoute l'huile de coco et le suif fondus ensemble ; on laisse refroidir à 52° C., après quoi l'on ajoute peu à peu, en agitant constamment les lessives alcalines ; on continue jusqu'à ce que la pâte ait atteint la consistance voulue ; on ajoute alors le parfum choisi et on verse dans les moules. Comme parfums, on peut employer, pour les quantités ci-dessus, les substances suivantes :

Essence de romarin	200 gr.
Essence d'amandes am. artificielle	200
Essence de lavande	150

Essence de sassafras	100	
Essence de wintergreen	25	

Au point de vue de l'aspect, de la blancheur, de la consistance, etc., ces savons sont comparables aux meilleurs savons fabriqués jusqu'ici, et sont plus économiques.

La recette suivante s'applique à la fabrication d'un savon transparent à la glycérine ; à bon marché.

Candelite	90	kilogr.
Huile de coco de Ceylan	90	
Huile de ricin	84	
Soude à 38° Bé	114	
Sucre	90	
Eau pour dissoudre le sucre	90	
Substance de remplissage	100	
Soude ou cristaux	40	

On ajoute une quantité suffisante d'alcool. Comme matière de remplissage, on peut employer le mélange suivant :

Sel de cuisine	100	parties.
Potasse	140	
Sucre	40	

Eau jusqu'à ce qu'on atteigne la densité de 21° Bé. Pour un savon transparent à la glycérine, de bonne qualité, on se servira de la formule suivante :

Candelite	90	kilogr.
Huile de coco de Ceylan	120	
Huile de ricin	90	
Soude à 38° Bé	166	
Sucre	100	
Eau pour dissoudre le sucre	75	
Matière de remplissage	40	
Glycérine	10	

Alcool en quantité suffisante.

On commence par fondre la candelite. En guise de parfum, on emploie un mélange à parties égales d'essence de roses et d'essence de géranium artificielle ; on en met 1500 grammes pour les proportions indiquées plus haut ; on peut employer aussi un parfum plus économique composé de 1.000 grammes d'essence de citronelle et de 1.000 grammes d'acétate de benzyle.

Milan, Industria Saponiera (Traduction du *Mois Scientifique et Industriel*).



EN ARGENTINE

La taxe sur les parfums ne sera pas appliquée

(Par câblogramme.)

Un câblogramme de Buenos-Ayres, en date du 10 février, nous informe qu'à la suite de l'agitation qui s'est manifestée dans les milieux intéressés contre la loi du 27 septembre 1912 établissant un impôt sur la parfumerie, les eaux minérales, les spécialités pharmaceutiques et produits assimilés, tous les pharmaciens et droguistes (*boticas y droguerias*) de Buenos-Ayres, ont décidé de fermer leurs magasins jusqu'à ce que le Gouvernement ait consenti à étudier une diminution des taxes nouvelles. Tous les coiffeurs et détaillants vendant des articles de parfumerie ont également décidé de ne plus vendre de parfums ni autres articles de toilette soumis à l'impôt, pendant le même laps de temps.

Le Gouvernement a dû aviser d'urgence aux mesures nécessaires pour assurer la distribution des médicaments aux malades et a engagé des pourparlers avec une délégation des commerçants intéressés. Cette délégation a été reçue par le vice-président.

L'application des taxes a été suspendue et une commission nommée pour étudier les modifications à apporter à la loi.

En raison de ces mesures de conciliation, les protestataires ont rouvert leurs magasins après trois jours de grève.

Nous nous félicitons des résultats obtenus par l'attitude énergique des commerçants argentins. Nos lecteurs se rappellent les protestations répétées que nous avons élevées contre une loi qui portait un préjudice considérable à nos exportateurs, et nous ne pouvons qu'applaudir à la prise en considération par le Gouvernement argentin des réclamations légitimes qui s'étaient élevées à ce sujet en Europe aussi bien qu'en Amérique.

❦ ❦ ❦

La nouvelle loi sur les parfums et spécialités pharmaceutiques

Un décret du gouvernement argentin vient de régler l'application de la loi sur les parfums et spécialités pharmaceutiques.

Chaque commerçant importateur, fabricant ou revendeur au détail de ces articles, devra faire une demande pour être inscrit sur les registres de l'impôt ; il devra spécifier le détail des articles qu'il importe ou revend, ainsi que le prix de vente de chaque article par unité.

L'impôt sera fixé sur la base du prix payé par unité par le consommateur au détail.

Si une maison de détail veut vendre un article à un prix plus élevé, elle devra payer un impôt complémentaire, en ajoutant sur le récipient un timbre d'impôt proportionnel à l'élévation du prix.

Pour éviter toute erreur occasionnelle ou volontaire à l'avenir, tous les récipients de parfumerie et de produits spécialisés devront porter, en chiffres connus et bien visibles, le prix de vente, et devront être pourvus des timbres d'impôt proportionnels à ces prix de vente.

Les importateurs des parfums et spécialités qui sont susceptibles d'être vendus au détail, devront communiquer à l'administration compétente les ventes en gros qu'ils effectuent en indiquant les quantités et les domiciles des acheteurs.

Seules pourront acheter aux importateurs et aux fabricants, les maisons de détail qui se seront fait inscrire et qui seront munies d'un certificat délivré par l'Administration des impôts directs.



La Sauge Sclarée es desde hace mucho tiempo conocida por su olor aromático muy agradable y sus notables propiedades higiénicas. Su esencia, designada algunas veces bajo el nombre de « Esencia de Ambar », hace poco se obtenia únicamente de plantas silvestres, hasta que no hace muchos años, nosotros hemos ensayado su cultivo, el que nos ha dado maravillosos resultados.

Como se ha experimentado anteriormente en la Menta, el Espliego y la moyar parte de las plantas aromáticas, el aceite esencial obtenido de la planta cultivada es infinitamente superior al que se obtiene de la planta silvestre.

La Esencia de Sauge Sclarée se presenta como un aceite fluido y ambarado, de un peso específico de 0,895 a 30°, una rotación óptica de 11 a — 19° con un contenido de éteres de un 65 a 75 p °/₀ (calculados en acetato de linalyle).

Nuestras plantaciones del Nimois (dominio de Fontescalliere) dán la esencia más rica en éteres y la más fina, siendo siempre la que nosotros aconsejamos utilizar preferentemente á las esencias del llano que son siempre menos ventajosas.

Esta primera materia natural hasta ahora solo es conocida de algunos prestigiosos fabricantes de perfumería y de perfumes artificiales, los que han obtenido con ella muy grandes resultados que les han valido un gran éxito. La Esencia de Salvia Sclareá (sauge sclarée ou musquée) tiene en efecto propiedades my particulares que no pueden disputarle ningún otro producto natural o artificial.

Ella reemplaza los fijadores más enérgicos, los más costosos (el Ambar por ejemplo) gracias a una proporción de productos especiales excesivamente fijos y persistentes.

Ella dá á las composiciones artificiales la frescura y la suavidad de los productos naturales y además posée un olor propio muy especial y muy agradable que se asimila muy facilmente con la de la mayor parte de las esencias conocidas. Además gracias a sus propiedades higiénicas y a su aroma exquisita ella se emplea con éxito en la preparación de vinos aromáticos (vermouths) y en los licores.

A continuación damos algunas indicaciones generales sobre su uso a fin de facilitar los ensayos.

1° COMO FIJADOR.

La tintura de esencia de Sauge Sclarée puede em-

Esta tintura base puede emplearse en todos los casos como *Base* de todos los perfumes y también para los extractos, polvos, así como otras especialidades. Ella les comunica al mismo tiempo que una gran tenacidad, un *chic* de perfume de gran lujo.

Esencia absoluta de Chypre

Essence de Sauge Sclarée	25	grammes
— de Mousse de Chêne Evernia	10	—
— de Rose artificielle	10	—
— de Violette artificielle	10	—
— de Sassafras déterpénée	5	—
— de Vétivert déterpéné	1	—
Essence de Bois de Rhodes déterpéné	2	grammes
— de Girofle et Canelle de chaque	1	—
— de Ambrette	10	—
— de Bergamotte déterpénée	10	—
Vanilline cristallisée	6	—
Coumarine	10	—

Esta esencia de Chypre puede ser empleada concurrentemente con la esencia de Ambar mencionada. Es sabido que una buena composición de Chypre es la base de una cantidad de perfume característico nuevo y que ella permite las adiciones de casi todos los Perfumes Nuevos que los transforma en Especialidades de gran éxito.

Esencia absoluta de tréfle

Essence de Sauge Sclarée	7	grammes
— de Mousse de Chêne Evernia	3	—
— d'Ylang Ylang Koungo	10	—
— de Bergamotte déterpénée	5	—
— de Rose artificielle	5	—
— de Chrysanthème absolue	0	— 1
Salicilate d'Amyle	60	—
Vanilline	5	—
Musc	5	—

Esencia absoluta de foin coupé

Essence de Sauge Sclarée	5	grammes
— de Mousse de Chêne Evernia	2	—
— d'Ylang Ylang Koungo	5	—
— de Jasmin artificiel	2	—
— de Rose artificielle	2	—
— de Lavande déterpénée	20	—
— de Bergamotte déterpénée	20	—
— de Bourgeons de Bouleau déterp.	17	—
— de Muguet artificiel	7	—
— de Chrysanthème absolue	0	— 7
Acétate de Styrolyle	1	—
Diphénylmétane	0	— 3
Eglantiane 100 °/₀	5	—
Floranal cristalisé	3	—

La esencia de Foin Coupé y la de Tréfle son igualmente el punto de partida de múltiples combinaciones de éxito y es muy conveniente modificarlas dándoles un aspecto agradable y nuevo. Las fórmulas arriba anotadas dán ya perfumes mucho más característicos que aquellas que han sido ya indicadas para los mismos empleos.

Para la licoristería y en todo aquello en que la virtud fijadora de la esencia Sauge Sclarée no es indispensable, nosotros aconsejamos el empleo de la osencia de Sauge Sclarée deterpenada.

Esencia Sauge Sclarée (pura de montaña) fr. 700, el kg. (de nuestras propias destilaciones)

Esencia deterpenada de Sauge Sclarée, 900 el kg.

El dessarrollo actual de nuestras plantaciones, nos permiten preveer una baja de precios pora los próximos años.

La "PARISIENNE"

BREVETÉE S. G. D. G., FRANCE-ÉTRANGER

Nouvelle Mélangeuse pour Poudres

Fonctionnant A BRAS ou par FORCE MOTRICE



QUALITÉS DE L'APPAREIL

Homogénéité parfaite *des produits mélangés.*

Economie réelle *de travail et de main-d'œuvre.*

Rapidité extrême *pour obtenir les mélanges.*

Propreté absolue *dans la manipulation.*

Etanchéité complète *de l'appareil.*

NOTA. — Sur demande, la Maison envoie franco le Tarif-Notice avec gravures

La fabrication courante de la Mélangeuse La Parisienne *comporte des appareils des contenances ci-après :*

5 — 15 — 30 — 60 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 kil.

Pr les Commandes et ts Renseignements S'ADRESSER A LA MAISON **L'INTERMÉDIAIRE** SEUL FABRICANT 8, Impasse des Sureaux, St-MAURICE (Seine)

FLORE DU CAP CORSE

Distilleries de Matières Premières de Parfumerie

Barthélemy SANTONI

A SISCO (CAP CORSE)

BUREAU TÉLÉGRAPHIQUE : ERBALUNGA

BRUNO COURT

GRASSE - FRANCE



MATIÈRES PREMIÈRES

POUR LA PARFUMERIE, LA SAVONNERIE ET LA DROGUERIE :

HUILES ESSENTIELLES

POMMADES PURES FLEURS

ESSENCES CONCRÈTES DE FLEURS

EAUX DISTILLÉES

DE ROSES ET FLEURS D'ORANGER

HUILE D'OLIVE

PRODUITS CHIMIQUES POUR LA FABRICATION DE

Parfums Synthétiques, Essences, etc., etc.

E. de Haën

Chemische Fabrik "List" G.m.b.H.

à SEELZE, près Hanovre

Acétate de potasse.
Acétate de butyle.
Acétate de benzyle.
Acétine chimique pur.
Acide acétique anhydre.
Acide anthranylique.
Acide benzoïque.
Acide butyrique.
Acide caproïque.
Acide cinnamique.
Acide cyanhydrique.
Acide myristique.
Acide pélargonique.
Acide phénylacétique.
Acide propionique.
Acide phtalique
Acide sébacique.
Acide valérianique, etc.
Alcool amylique.
Alcool benzylique.
Alcool butylique.

Alcool propylique
Aldéhyde pur.
Aldhéyde benzoïque exempt de chlore.
Benzoate d'amyle.
Benzoate de Benzyle
Benzoate de butyle.
Brome.
Butyrate d'Amyle.
Butyrate d'éthyle et tous les autres butyrates.
Butyrine.
Chlorophylle.
Chlorure d'acétyle.
Chlorure d'aluminium sublimé anhydre.
Chlorure de benzoyle.
Cyanure de benzyle.
Dimétylsulfate.

Ether acétique.
Ether butyrique.
Ether œnantique.
Ether pélargonique.
Ether valérianique et tous les autres Ethers.
Formiate d'amyle.
Formiate de méthyle.
Méthyléthylkétone.
Pélargonate d'amyle.
Pélargonate d'éthyle.
Pélargonate de méthyle, etc., etc.
Pyridine pur.
Pentachlorure de phosphore.
Triacétine.
Valérianate d'amyle.
Valérianate de méthyle.
Toluène, etc.

Prix-Courant et Prix Spéciaux sur demande

MATIÈRES PREMIÈRES DE PARFUMERIE, PARFUMS SYNTHÉTIQUES

CHUIT, NAEF & Cie

M. NAEF & Cie, Successeurs

GENÈVE (SUISSE)

SPECIALITÉS : *Essences artificielles de Violette, Iralia, Cyclosia Persicol, Dianthine. etc.*

DERNIÈRES CRÉATIONS : *Muguet "N", Jasmanthème, Œillet "S", Pelargonia*
Essences synthétiques de Rose, Olnicera, Lilafleur

PARIS : A. BÉROU, 11, Rue du Perche, (IIIe). NEW-YORK : 273, Pearl Street



RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES

Extrait Ismaïla

Réséda synthétique artificiel	5
Œillet artificiel	5
Essence de Patchouly	3
Jasmin naturel	3
Musc cristallisé	2

Pour 1 litre d'alcool.

Poudre de riz

Les poudres de riz, notamment pour l'exportation, comportent de plus en plus des bases minérales : talc, blanc de baryte, lithopone, carbonate de chaux, etc., ce qui n'est pas un mal puisque, pour les pays chauds notamment, ces corps ne se décomposent ni ne fermentent.

Voici une composition avantageuse d'un blanc très vif, sans teinte plombée, et prenant parfaitement le colorant et le parfum.

Talc extra	500
Blanc de baryte	250
Carbonate de chaux	100
Carbonate de magnésie léger	150
Amidon de maïs	100

On peut colorer avec 2 gr. de carmin artificiel par 100 kilogs. On dissout ce colorant dans l'eau et on le fait absorber par du carbonate de magnésie qu'on sèche à l'étuve et qu'on pulvérise.

Un parfum économique et plaisant peut être préparé comme suit :

Musc p. c.	400
Santal citrin	100
Vetyvert	20
Geraniol	100
Vanilline	20
Ionone beta	35
Benjoin	325

Le tout pulvérisé avec 2 kg. de carbonate de magnésie pour dessécher.

Un peu de poudre d'iris peut être ajoutée au corps de poudre et un peu de civette au parfum, selon les goûts.

La dose de parfum est de 3 à 5 gr. par kilog.

Le prix de revient est minime et le produit est d'une vente très facile.



BIBLIOGRAPHIE

Beurre de Vache et Graisse de Coco

Par Jean LAHACHE, docteur en pharmacie, et Francis MARRE, chimiste-expert près la Cour d'appel de Paris et les Tribunaux de la Seine, Rédacteur à la P. M. — 1 vol. in-12 ; Paris, 1913. — Bibliothèque *Parfumerie Moderne*.

Le beurre devient de jour en jour plus cher ; c'est là un fait unanimement constaté et qui tient, malheureusement, à des causes durables. Aussi, devient-il de plus en plus un aliment de luxe pour les familles dont le budget de dépenses est limité ; sinon pour la table, du moins pour la cuisine, on tend à le remplacer partout par un de ses succédanés.

La graisse de coco se place au premier rang de ceux-ci, par son prix, par les garanties hygiéniques qu'elle présente au point de vue de la non-transmission des maladies contagieuses, et par son incomparable résistance au rancissement. C'est un aliment qui a, comme tous les autres, le droit d'être librement mis en vente, à condition, toutefois, qu'il soit vendu pour ce qu'il est et qu'on ne l'introduise pas frauduleusement dans le beurre. Il serait donc injuste de contrarier son extension commerciale, par des mesures douanières ou fiscales, aussi bien que par l'incorporation de matières étrangères propres à faciliter son identification dans les mélanges.

MM. Lahache et Francis Marre donnent, sur sa préparation et son épuration, les détails les plus circonstanciés. Sur ce point, les renseignements qu'ils fournissent ont presque la saveur de l'inédit, car les procédés employés dans les usines qui fabriquent ce produit, n'ont guère été divulgués jusqu'ici. Ils établissent ensuite les différences analytiques existant entre le beurre et la graisse de coco, et, pour la caractérisation de cette dernière par les procédés chimiques, physico-chimiques et optiques, ils décrivent très minutieusement les nombreuses méthodes actuellement connues, qu'ils ont soumises dans leur laboratoire à un examen critique très sévère et à de nombreuses vérifications expérimentales. Notamment, ils exposent de la façon la plus complète la question des beurres anormaux et de leur influence sur la répression des fraudes.

Comme conclusion, les auteurs démontrent que l'introduction de la graisse de coco dans le beurre de vache n'est rémunératrice qu'à la dose de 5 % au moins. Or, à semblable dose, la falsification peut être décelée avec certitude par les laboratoires. Le beurre est donc bien suffisamment défendu et protégé ; il serait aussi inutile qu'injuste de « brimer » le coco, qui répond à des nécessités économiques aussi regrettables qu'inéluctables.

L'ouvrage de MM. Lahache et Francis Marre est le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour sur la graisse de coco. D'une lecture facile, il sera consulté avec fruit, non seulement par les chimistes et les magistrats, mais encore par les producteurs de beurre, et par tous ceux qu'intéressent les problèmes si complexes, mais si attachants, de l'alimentation rationnelle.



Fleurs Italiennes

Un décret du 10 janvier 1912 interdisait l'importation en France des fleurs italiennes, à cause de la présence d'une cochenille redoutable nommée *Diaspis Pentagona*. Cette disposition ayant été vivement discutée, le nouveau ministre a tenu compte des doléances des intéressés tout en faisant le nécessaire pour éviter l'introduction du parasite. L'importation et le transit des fleurs coupées sera autorisé du 1er novembre au 1er mai au lieu du 1er novembre au 1er mars. Et, point fort important pour notre industrie, l'importation des fleurs coupées pour la parfumerie sera permise toute l'année à condition qu'elles soient enfermées dans des sacs de toile épaisse, plombés, et adressés directement aux usines.

❦ ❦ ❦

La Menthe au Japon

Le gouvernement japonais tente l'acclimatation des variétés européennes de Menthe poivrée et espère ainsi obtenir, à côté de son menthol réputé dont on connaît les cours élevés (de 80 à 100 fr. le kilog), des essences de menthe liquides supérieures aux produits actuels. Les essences de Menthe du commerce sont en effet presque complètement dementholisées et contiennent couramment 15 à 18 % de menthol total, libre ou combiné. Même au prix de 15 à 18 francs le kilog, cette essence a moins de valeur que l'essence française qui contient 65 pour cent de menthol au minimum.

On constate qu'actuellement les cours des différentes essences de menthe paraissent être basés sur un prix moyen de 1 fr. par degré pour cent de menthol.

❦ ❦ ❦

Stabilisation du tarif minimum des Douanes

Le Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce français de Genève, publie sous ce titre un intéressant article au sujet des réclamations fréquentes de la Belgique et de la Suisse, au sujet de la précarité des tarifs de douane minimum français.

On reconnaît généralement en France qu'il y aurait un certain avantage à consolider ces tarifs. Déjà on a assigné une assez longue durée à certains des accords intervenus entre la France et les pays voisins, tout en laissant subsister une clause de dénonciation annuelle pour respecter l'esprit du régime de 1892. On ne saurait aller plus loin sous l'égide de ce régime.

Pour assouplir le système, il faudrait que le tarif minimum soit moins complet, qu'il ne comprit pas toutes les taxes et puisse être complété par des tarifs annexés spéciaux.

La question sera examinée prochainement au ministère compétent.

❦ ❦ ❦

Le nouveau tarif des douanes en Hollande

Le nouveau tarif est nettement prohibitif pour la parfumerie. Elle paye en effet.

Parfumeries non alcooliques :

A) Emballées pour la vente au détail, 300 florins aux 100 kilogs.

B) Emballées autrement, 100 florins.

Le droit actuel était de 5 *ad valorem*.

Art, 228. — Savons et poudres de savons, emballages de vente 2 florins ; en boîte de six pains et plus, 15 florins.

Certaines informations publiées à ce sujet ont porté des chiffres très erronés.

❦ ❦ ❦

Tarif de Douanes Français

Ont été ajoutés à la liste des parfums synthétiques ou artificiels déjà connus, les produits suivants :

Acétate de l'alcool phényléthylique.

(*Ether phényléthylacétique*).

Alcool phényléthylique (*Benzylcarbinol*).

Butyrate de méthyle (*Ether méthyl butyrique*).

Butyrate de linalyle (*Ether linalylbutyrique*).

Butyrate de terpényle. (*Ether terpénylbutyrique*). Taxe de dénaturation à raison de 2 litres par kilogramme de produit.

Ether méthylique de l'eugénol.

Formiate de terpényle (*Ether terpényl formique*). Taxe de dénaturation à raison de 2 litres par kilogramme de produit.

Myristate de méthyle (*Ether méthyl myristique*).

Oxyde de géranyle et de méthyle.

(*Ether géranylméthylique*).

Oxyde de linalyle et de méthyle.

(*Ether linalylméthylique*).

Oxyde de phényle.

Oxyde d'orthocrésyle.

Propionate de citronellyle (*Ether citronellyl propionique*).

Propionate de linalyle (*Ether linalylpropionique*).

Propionate de terpényle (*Ether terpényl propionique*). Taxe de dénaturation à raison de 2 litres par kilogramme de produit.

Salicylate d'éthyle (*Ether éthylsalicylique*). Taxe dénaturation à raison de 1 litre par kilogramme de produit.

Succinate d'éthyle (*Ether ethylsuccinique*). Taxe de dénaturation à raison de 1 litre par kilgoramme de produit.

La révolution Chinoise

Elle est, dit-on, un signe manifeste de civilisation. L'augmentation de la consommation de savon et de produits de parfumerie n'en est-elle pas un autre tout aussi remarquable.

La Chine importait en 1909 pour 300 mille francs de parfumerie ; en 1912 elle en aura importé plus d'un million.

Le savon de toilette au Japon

Le Japon a importé en 1911, 340.000 kilogs de savonnettes pour 233 mille yen (de 2 fr. 56 environ). Ces chiffres sont en diminution sensible sur ceux de 1912, à cause de la création d'usines à Osaka et à Tokio.

La Grande-Bretagne a fourni sur ce chiffre pour 118.000 yen ; l'Allemagne pour 75.000 yen ; la France pour 39.000 yen ; les Etats-Unis 48.000 yen ; l'Autriche 36.000 et la Belgique 8.000 yen. Nous avons essayé à plusieurs reprises d'introduire les savons français par le canal de notre maison de Yokohama, les résultats n'ont pas été favorables. Les savons anglais et américains sont plus gros, plus mousseux, mieux emballés et moins chers.

Il serait bon que la France utilise les machines nouvelles à empaqueter qui simplifient la main-d'œuvre et permettent de bien présenter des produits relativement peu coûteux.

L'essor du Canada

Le Canada augmente chaque année l'importance de ses achats. Le rejet du traité de réciprocité entre les Etats-Unis et le Dominion, laisse encore aux Etats étrangers la possibilité de faire dans ce pays d'intéressantes affaires. La Grande Bretagne ne s'en fait pas faute. Le Canada est maintenant relié à la France, non seulement par l'Allan Line, mais aussi par la Compagnie transatlantique qui s'est enfin décidée après 10 ans d'hésitations, à créer un service pour Québec.

La langue française étant parlée au Canada par une intéressante minorité, nous devons nous efforcer d'augmenter nos affaires ; l'envoi de voyageurs parlant le Français et l'Anglais, permet d'aborder toute la clientèle canadienne.

Nous avons expédié l'an dernier pour 144.000 dollars de parfumerie, il y a beaucoup mieux à faire. Mais il y a au Canada deux voyageurs ou représentants français contre 10 anglais et 20 allemands. Qu'attendons-nous ? Organisons-nous, comme autrefois les fabricants de spécialités pharmaceutiques de Paris qui envoyèrent des voyageurs à frais communs et qui, maintenant, vendent pour 25 millions de francs de leurs produits dans l'Amérique latine.

Le commerce Franco-Mexicain

Malgré les fréquentes révolutions, le Mexique est en progrès commercial régulier, son importation se chiffrant aujourd'hui par 200.000 millions de piastres). La France a envoyé pour 18 millions et demi de piastres (46 millions de francs) et 482.000 piastres de parfumerie. Notre Consul estime que notre commerce pourrait augmenter : 1° si nos prix baissaient ; 2° si nos produits étaient plus offerts ; 3° il n'y a pas assez de dépôts.

Ces dépôts organisés surtout par les maisons allemandes, espagnoles et anglaises les tiennent constamment au courant des demandes et des besoins de la clientèle. Sans compter que notre industrie demande généralement des délais plus longs que nos concurrents.

On parle du réveil de l'énergie française. Un bon mouvement, un peu de nerf, et dans quelques années nous serons à la hauteur.

Commerce de la Russie en 1911

Produits pharmaceutiques. — Les préparations sont importées pour une valeur de 1,9 millions de roubles contre 1,2 en 1910.

Huiles. — On importe pour 4,6 millions contre 5,5 de roubles (1 rouble = 4,0).

Le produit essentiel est l'huile d'olive s'élevant à 2,7 millions contre 3,0, le reste se divise entre l'huile de cacao, de palme et coco, etc...

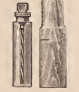
Parfums. — L'importation des parfums est en progrès, ainsi d'ailleurs que celle des cosmétiques. Malgré l'industrie indigène, on demande beaucoup les *produits fins.*

Notons les chiffres, 3,8 millions de roubles contre 3,0.

Chem. Ind. 1/2/1913 — 73.



FLACONS EN VERRE
pour
Parfums synthétiques
Essences, Huile de rose, etc.
de toute sorte, seulement chez
F. G. BORNKESSEL
MELLENBACH (Allemagne)



DÉCALCOMANIES

Etiquettes sur pellicule pour flacons à parfum

CARL SCHIMPF, NUREMBERG

Fabrique de décalcomanies. Fondée en 1865. 300 ouvriers

LABORATOIRE INDUSTRIEL
DE
CATALYSE

2, Boulevard Carnot, TOULOUSE (FRANCE)

MATIÈRES PREMIÈRES EN GROS POUR LA PARFUMERIE

Oxyde de Phényle.	Carbures Cycliques.
Oxydes Phényliques.	Alcools Cycliques.
Oxydes Crésyliques.	Ethers Cycliques.
Oxydes Naphtyliques.	Cétones Cycliques.
	Aldéhydes.



MATIÈRES PREMIÈRES



pour Parfumerie et Savonnerie

DELVENDAHL & KÜNTZEL, Werder-sur-Havel près Berlin

FABRICATION SPÉCIALE DE :

ACÉTATE DE BENZYLE	**ALCOOL CINNAMIQUE**
BENZOATE DE BENZYLE	**ALDÉHYDE BENZOIQUE**
ALCOOL BENZYLIQUE	**ALDÉHYDE CINNAMIQUE**

Acétate de Linalyle	**BERGAMOTTES**	Cassie
Acétate de Terpényle	**CANANGA**	Jacinthes
Citronellal	**GÉRANIUMS**	Lilas
Géraniols	**LAVANDES**	Muguets
Linalool	**NÉROLI**	**Violettes**
Néroline Yara-Yara	**ŒILLET**	Vionaron
Trèfol	**ROSES**	Vioradion, etc.

NOUVEAUTÉ de tout premier ordre : **GÉRANIOL T**

MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS

GRAND PRIX TURIN 1911

- ALAMBICS -

à essences

A FEU NU, A BASCULE, A VAPEUR

Appareils à vide et à extraction

TARIF FRANCO

Nous offrons sans engagement

		le kilog.
200	kilos Essence de citron artif........	**13 fr.**
300	— Terpènes de Citron..........	**10,40**
100	— Essence de Girofle Ph. G. IV.	**14,30**
300	— Essence de Menthe à la Pharmacopée..................	**27,30**
et quelques kilos	Essence de Bulgarie en emballage d'origine.........	**1950 fr.**

(*Frais de douane en plus*)

Echantillons sur demande contre envoi de 25 centimes en timbres-poste, sous MKO, à l'expédition de ce journal.





Le commerce de la Parfumerie dans la région de Sao Paolo (Brésil)

La parfumerie, sous toutes ses formes industrielles : essences concentrées, essences de toilette, lotions, etc., trouve un important débouché à São-Paulo où les marques françaises sont les plus favorisées. Comme concurrence, nous rencontrons une industrie nationale, mais qui ne porte que sur des articles de qualité inférieure, et les produits américains s'implantant chaque jour davantage.

Il convient de noter que les produits doivent, avant tout, être bien présentés.

❧ ❧ ❧

Soudan Egyptien

M. Lefeuvre-Méaulle, consul général, attaché commercial de France en Orient, vient de publier un rapport très documenté sur le Soudan anglo-égyptien, dans lequel les négociants et industriels français trouveront d'utiles indications.

Nous extrayons les renseignements suivants de cette intéressante étude :

Parfumerie. — Consommation annuelle 1900-11 : 575 à 600.000 fr.

Les indigènes recherchent les parfums violents et de couleur foncée ; ils leur sont fournis par les Indes et l'Abyssinie.

L'Allemagne fournit aux Européens la parfumerie à bon marché. Les parfums de choix viennent de France et d'Angleterre.

Savons. — Consommation en 1911 : 675.000 fr.

Les savons viennent d'Alexandrie, 65 fr. les 100 kilog. franco bord. Mais la qualité en est très inférieure. Depuis quelque temps des marques étrangères ont acquis un certaine renommé au Soudan ; elles livrent de bons produits, à bon marché. Les savons de Marseille sont susceptibles de trouver également un bon débouché au Soudan.

Liqueurs. — Consommation annuelle 1908-1911 : 600.000 fr. environ.

Les marques françaises trouvent placement. Mais le whisky anglais et le canadien sont les liqueurs les plus demandées.

❧ ❧ ❧

Demande de catalogues et prix courants à l'Ile Maurice

Le Consul de France à Port-Louis recevrait volontiers, des négociants et industriels français désireux d'entrer en relations d'affaires avec les commerçants de cette région, des catalogues et prix courants.

Cet avis intéresse notamment les exportateurs des articles suivants : rubans, soieries, produits et spécialités pharmaceutiques, dentelles, chapeaux, chaussures, confections, bijouterie, argenterie, parfumerie, etc., etc...

Ces catalogues seront déposés dans un local de la « maison consulaire » spécialement aménagé à cet effet et où les commerçants de la place, avertis de cette initiative, pourront recueillir les informations qui leur seront nécessaires.



Un nouveau succédané de baudruche

La Blanchisserie et Teinturerie de Thaon (Vosges) vient d'inventer un nouveau produit, la *Cellophane*, qui, parmi mille applications nouvelles, peut être utilisée pour le bouchage des flacons de parfumerie.

Elle se ramollit sous l'action de l'eau et peut être tendue comme un parchemin sur le bouchon et devient ensuite imperméable.

Transparente, aseptique, elle convient aux pansements, aux emballages de luxe, etc. Nous conseillons à nos lecteurs d'en demander un échantillon aux fabricants.

❧ ❧ ❧

L'Allemagne en Bulgarie

Si nombre de maisons françaises sont établies en Bulgarie pour l'industrie de l'essence de Rose (Espinasse et Pichelin, Montaland et *tutti quanti*), et quoique la plus grande partie de la production bulgare passe par des mains françaises, les Allemands ne sont pas restés en retard. MM. Imhsen & C°, de Constantinople, ont une agence à Kezanlick qui s'occupe de cultures de distillation et... d'avances aux propriétaires. M. Holstein, de Stamboul, y a aussi un agent sérieux.

La Russie aide également la propagation de la Rose. Par l'intermédiaire de l'Université de Sofia, en communication constante avec celle de Moscou et sur l'instigation de Stambouloff, un crédit a été ouvert pour favoriser la culture du rosier dans les vallées de la Strëma et de la Toundja, au pied des monts Rhodopes. L'essence sera analysée à Moscou et les résultats en seront publiés par les principaux journaux de Russie et de l'Occident.

❧ ❧ ❧

La Parfumerie au Parfumeur

C'est la première fois que nous voyons une revue de vulgarisation, destinée au grand public, renoncer à conseiller à ses lecteurs la fabrication des parfums.

La Revue « *La Nature* », dont le directeur du laboratoire est notre distingué collaborateur Chaplet, vient d'éditer à nouveau son recueil de formules et dans l'avant-propos, son auteur dit ceci :

« Pour les parfums proprement dits, nous fûmes également très succint, au reste on pourra trouver aisément un grand nombre de recettes dans les for-

mulaires à l'usage des spécialistes. Ceci simplement parce qu'il n'est vraiment pas pratique pour l'amateur de préparer les parfums, au moins dans la plupart des cas. Presque tous les produits de parfumerie sont composés de nombreux principes odorants, indispensables à la finesse de l'arome. Et comme en raison de l'énergie parfumante des essences pures, on est amené ainsi à employer de très petites quantités de divers produits, d'ailleurs très chers, et vendus seulement par quelques spécialistes, il est bien difficile de s'approvisionner : *te coût des matières premières dépasse souvent le prix de détail du produit fabriqué.*

« Ajoutons encore que, pour opérer rationnellement des mélanges d'odeurs, il faut une grande habitude, et que souvent les essences d'une plante, sont d'odeur fort variable selon le lieu d'origine, selon le mode d'extraction, selon, souvent, les additions frauduleuses faites par les intermédiaires... et nous concluerons qu'il faut laisser la *parfumerie aux parfumeurs* ».

Nous ne saurions trop souligner le bon sens d'un pareil conseil et souhaiter que tous les rédacteurs des revues populaires gardent une pareille réserve.

Date d'envoi de la P. M.

Poûr répondre aux remarques d'un certain nombre de nos lecteurs, nous leur rappelons que la *Parfumerie Moderne* est une *Revue* et que, par conséquent, elle paraît à la fin de chacun des mois dont elle porte la date. Elle doit arriver normalement chez nos lecteurs le dernier jour du mois.

❦ ❦ ❦

Contributions directes

Aux abonnés et lecteurs de la Parfumerie Moderne.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous venons de nous assurer la collaboration d'un cabinet de dégrèvement sur contributions : M. F. Brunon, 45, rue Laffite, Paris. Il se tient à votre disposition pour vérifier gratuitement vos feuilles d'impôts. En cas d'insuccès, il ne lui est rien dû. Honoraires en cas de dégrèvement : 50 % sur celui-ci. Les dégrévements ne peuvent être encaissés que par le contribuable lui-même.



REVUE DES REVUES



ZENTRAL BLATT. — 1912 (1), 31

J. Maisit. — *Arch. der Pharm. Dorpat.* 249. 637. — 1911.

L'auteur étudie l'essence brute de menthe poivrée du Caucase, cette menthe Mitcham avait été cueillie à 500 m. de hauteur, dans le territoire de Sotschi (Mer Noire).

Les feuilles et fleurs sèches avaient donné un rendement de 1,6 à 1,7 %.

Deux échantillons, l'un de plantes de 1 an, l'autre de deux, ont été étudiés.

L'essence de 1 an avait une densité (20°) = 0,912, [a] 20 = — 19,407°; menthol éthérifié 6,5 % ; menthol total — 49,1 % ; soumise à la distillation fractionnée, elle donnait de 193° à 240°, 83,2 % de distillat.

L'essence de 2 ans donnait : D (20°) = 0,913 ; [a] 20 = — 19,660 ; menthol (éther) = 8,74 % ; menthol total = 50,0 %, et distillé 82 %, jusqu'à 235°.

Sur l'essence de Seseli Bocconi

Francesconi et Sernagiotto (Atti Acadèmia, Lincei) (5), 20, II, 249 et 487, ont étudié la localisation et les propriétés de l'essence Seseli Bocconi (Bubon Siculus Sper.).

Cette plante ne contient que peu d'essence (feuilles, tiges), 100 kilogs de ces matières donnent, par entraînement à la vapeur d'eau, 250 gr. d'essence. (Les feuilles en donnent la majorité). C'est une huile jaune, D_{27} = 0,8475.

La majorité de l'essence semble être : l. pinène et B. phellandrène.

E. A.

❦ ❦ ❦

SOCIETA CHIMICA ITALIANA. — 7 juillet 1912.

Sur la méthode de dosage de l'acide citrique dans les jus de citron

Par Scurti et Tommasi

Cette méthode, nommée encore « méthode de Spicas » (*Chem. Zeitung*, 1910, 1.141), consiste à chauffer, dans un ballon rempli de CO^2, le jus avec de l'acide sulfurique de 80° à 100° ; il se dégage de l'oxyde de carbone que l'on mesure.

D'après Spica, la méthode est toujours bonne si l'on a soin d'enlever les acides tartrique et oxalique.

Mais l'auteur signale que cette méthode est fausse si l'on a en même temps : des lévulose, arabinose, sucre de lait, amidon, cellulose, bois, acide lactique, etc... — E. A.

Ancienne Maison MATHIEU & ARLAUD, d'AVIGNON

UNION DE PRODUCTEURS D'ESSENCES DE VAUCLUSE

ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ

D'ESSENCE DE MENTHE

FRANCO - ANGLAISE

"STELLA"

CULTURES MODÈLES ET DISTILLERIES A

ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES

PERNES, VALAYANS

Adresse Télégraphique : UNION PRODUCTEURS, ALTHEN-LES-PALUDS

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux

Suivant indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de :
Boîtes avec Flacons pour Echantillons de liquides
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES
Verrerie graduée de précision
Nouveau Matériel en Quartz Fondu pour laboratoires et pour l'Industrie

Verreries, Porcelaines, Caoutchouc
Produits Chimiques et Réactifs purs
Nouvelles Balances et Poids pour Analyses
MICROSCOPES ET POLARIMÈTRES
Appareils et Outillage en divers métaux
Siphons auto-amorceurs pour tous liquides
Manomètres et Indicateurs du Vide

SPÉCIALITÉ

d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé

Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Métaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

SAVONNERIE DU MIROIR

Rue Neuve Saint-Barnabé

MARSEILLE

Mr Paul AILLAUD

Vous présente ses meilleures salutations
et vous adresse ses offres de service

Pour ses

POUDRES DE SAVON ET DE RIZ

Pour Parfumeurs et Coiffeurs

CRÉATION NOUVELLE

Poudre de Savon à Primes Fleuries

GARANTIE PURE — POIDS NET

POUDRE DE SAVON POUR L'INDUSTRIE

Echantillons Gratuits sur Demande



Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre et Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 4

Roses d'Espagne. — La Distillation à travers les âges. — La Verveine, R. Gattefossé. Les Saponines et la Cosmétique, A. Chaplet. — *Variétés* : La Pierre d'alun ; Les Récoltes ; Un nouveau Bouchon vaporisateur ; Pour l'Olfaction ; L'origine du Benjoin de Siam ; Action de l'Eau oxygénée sur la glycérine. — Les Mystères de la distillation. — Société de cautionnement mutuel, J. François.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Office d'Exportation* : Rapport des agents diplomatiques de France, année 1913 ; Exportation et importation au Japon en 1911 ; Le commerce de la Parfumerie en Uruguay ; Un Oubli de la douane allemande ; Roumanie ; Commerce de l'île de Chypre en 1910 et 1911. — *Variétés* ; Le Musc ; Montres et Parfums ; Assurances sur la beauté.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT



Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

PAPIER-FILTRE

GRIS ET BLANC

Filtrant rapidement tous les liquides sans altération

RECONNU LE MEILLEUR DE TOUS LES PAPIERS A FILTRER

FILTRES PLISSES PRAT-DUMAS

PRAT-DUMAS & Cie, Inventeurs

à COUZE-SAINT FRONT (Dordogne France)

LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

8, rue Nouvelle, PARIS (9e)

LISEZ-LE

pour économiser votre temps

Il est la ***Revue des Revues techniques*** et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.

ABONNEMENTS :
France, **20** fr. ; Etranger, **25** fr. par an.
INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS

Specimen illustré 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.

ÉCRIVEZ-LUI

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe contre 0.50 en timbres

---

PEAU DE BAUDRUCHE ◈ ◈ ◈ ◈

◈ ◈ ◈ ◈ et Nouvelles Peaux blanches opaques

pour l'olfage de Flacons

Meilleur marché que toutes les peaux connues

C. MARTIN

à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

Parfumeurs !

Vous cherchez à vendre de **BONS PARFUMS** et non pas de l'alcool.

Vous désirez, et c'est justice, **GAGNER DE L'ARGENT** et non pas en faire gagner au fisc.

C'est pourquoi vous devez employer les **Essences Déterpénées** naturelles, concentrées " WHITE - STAR ", qui sont **plus fines** que les essences ordinaires *(puisque nous leur avons enlevé de 50 à 97 o/o d'impuretés)* et

ENTIÈREMENT SOLUBLES DANS L'ALCOOL DILUÉ

sans filtrage, ce qui vous économise une grosse quantité d'alcool et supprime toute main-d'œuvre.

Echantillons à votre disposition.

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Parfums sans alcool, Floriane. — *Jurisprudence :* Usage externe, G. Abel. — L'art du liquoriste, Ch. Groud. — Essences solubles de citron et confitures de Limon, R. Gattefossé. — Le Néroli artificiel, R. Berthelé. — Le Polarimètre, G. Courty. — *Variétés :* La hausse de l'essence de bois de rose; Pour les petits oiseaux; Encore la falsification; Une bonne réclame, etc. — Les Progrès de la Chimie des Parfums, E. P. — *Thérapeutique :* Les essences dans la pharmacie moderne, Dr Forgues. — Malaxeurs pour crèmes, M. Schmuck. — Le Poison, Dr Gama.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — Revue du Marché. — *Savonnerie :* La saponification graduelle des graisses par l'acide sulfurique; Formules de savons marbrés, etc. — En Argentine — Essencia de sauge sclarée. — Recettes et procédés utiles. — Bibliographie — *Office d'exportation :* Fleurs italiennes; La menthe au Japon; Tarif de douanes Français; etc. — Informations. — Variétés. — Revue des Revues.



PETITES ANNONCES



Fabrique de parfums artificiels et matières premières pour la parfumerie et la savonnerie, demande REPRESENTANTS bien introduits dans les principales villes de France et d'Italie. Ecrire E. Bralion, Vilvorde (Belgique).

Pour exploiter NOUVEAUTÉ ORIGINALE et inédite de parfumerie, succès assuré garanti, on désirerait s'entendre avec maison existante ou capitaliste. Cédant très au courant des affaires de parfumerie, assurerait collaboration efficace.

Ecrire Frenckell, 47, avenue Adolphe-Demeure, Bruxelles.

REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

On demande pour une usine de Parfumerie de la banlieue de Paris un SOUS-DIRECTEUR TECHNIQUE ayant une bonne expérience pratique.

Ecrire J. L. 5 bis Bureau du journal.

Maison de Parfumerie conditionnée, ayant voyageur, désirerait S'ASSOCIER, pour partager les frais, avec une Maison de peignes, cheveux, et autres accessoires dans les régions suivantes : Midi, Sud-Ouest, Est, Suisse. — Ecrire H. P., 12, rue de la Prévôté, Bordeaux.

INGENIEUR CHIMISTE diplômé, de Nancy, 27 ans, demande à entrer dans Parfumerie ou Savonnerie. Accepterait place stagiaire. Excellentes références. Ecrire : J. K., L. A. E., Bureaux du Journal.

PREPARATEUR en droguerie industrielle ou pharmaceutique demande situation analogue. Ecrire Bidault, chemin des Pins, 71, Lyon.

Pour exposer dans les Bureaux de la *Parfumerie Moderne*, la direction sollicite des envois d'affiches artistiques de parfumerie, de préférence petits modèles.

ON ACHETE d'occasion les nos de la *Parfumerie Moderne*, août 1909, et novembre 1908.— 2 fr. pièce.

« REPRESENTANT à Paris, 10 ans de clientèle par-
« fumerie-savonnerie, introduit, travailleur, très au
« courant de la branche, désire représenter fabrique
« sérieuse de matières premières naturelles ou synthé-
« tiques. — Réponse sous L.G.C., n° 133, Parfumerie
« *Moderne* ».

PHARMACIEN, 30 ans, cherche situation, voyageur ou autre, dans industrie pharmaceutique ou autre, France ou Colonies. — Ecrire : G.A.D., bureau du journal.



FLACONS EN VERRE
pour
Parfums synthétiques
Essences, Huile de rose, etc.
de toute sorte, seulement chez
F. G. BORNKESSEL
MELLENBACH (Allemagne)



DÉCALCOMANIES

Etiquettes sur pellicule pour flacons à parfum

CARL SCHIMPF, NUREMBERG

Fabrique de décalcomanies. Fondée en 1865. 300 ouvriers

LABORATOIRE INDUSTRIEL
DE
CATALYSE

2, Boulevard Carnot, TOULOUSE (FRANCE)

MATIÈRES PREMIÈRES EN GROS POUR LA PARFUMERIE

Oxyde de Phényle.	Carbures Cycliques.
Oxydes Phényliques.	Alcools Cycliques.
Oxydes Crésyliques.	Ethers Cycliques.
Oxydes Naphtyliques.	Cétones Cycliques.
	Aldéhydes.



MATIÈRES PREMIÈRES



pour Parfumerie et Savonnerie

DELVENDAHL & KÜNTZEL, Werder-sur-Havel près Berlin

FABRICATION SPÉCIALE DE :

ACÉTATE DE BENZYLE	ALCOOL CINNAMIQUE
BENZOATE DE BENZYLE	ALDÉHYDE BENZOIQUE
ALCOOL BENZYLIQUE	ALDÉHYDE CINNAMIQUE

Acétate de Linalyle	**BERGAMOTTES**	Cassie
Acétate de Terpényle	**CANANGA**	Jacinthes
Citronellal	**GÉRANIUMS**	Lilas
Géraniols	**LAVANDES**	Muguets
Linalool	**NÉROLI**	**Violettes**
Néroline Yara-Yara	**ŒILLET**	Vionaron
Trèfol	**ROSES**	Vioradion, etc.

NOUVEAUTÉ de tout premier ordre : **GÉRANIOL T**

MAISON FONDÉE EN 1820

P. DÉRIVEAU

10-12, Rue Popincourt, PARIS

GRAND PRIX TURIN 1911



- ALAMBICS -

à essences

A FEU NU, A BASCULE, A VAPEUR

Appareils à vide et à extraction

TARIF FRANCO

Fabrique de Passementeries Or & Argent

DAVID FRÈRES

3, Rue du Griffon, 3

LYON



Cordonnets et Filés Bourdons, Tresses, Galons et Faveurs Métal Fantaisie, et tous Articles spéciaux pour Paquetage, Parfumerie et Confiserie.



OFFICE D'EXPORTATION



Rapport des Agents diplomatiques de France Année 1913

par M. Feer, N° 1033.

Chine (*Swatow*), 1911.

Savons. — Les savons de toilette les plus recommandés sont : une marque française a 0, D. 20 le morceau; un savon allemand, un anglais « Magical Soap », à 0, Doll, 10 la boîte de 2. Un japonais « Pet Doy », 0, D. 15 le morceau ; pour le savon de blanchissage, il faut remarquer que le savon anglais domine.

Articles coiffeurs. — Comme les Chinois sont coiffés à l'européenne, tous les articles sont écoulables. Notons les tondeuses, peignes, savons.

Les tondeuses japonaises inondent le pays au prix de 1 Doll 80, accompagnée de 2 peignes. Poudre à savon, 0, Doll, 40 la boîte.

Parfumerie. — La parfumerie française lutte difficilement pour le bon marché, avec les produits japonais. Citons comme entrées (aux douanes) à Swatow :

Parfumerie : (1910) pour......	27.594 10
(1911) pour......	18.550 10

Signalons aussi la population de ce port de Swatow :

Indigènes (1911)................	66.000
Allemands	114
Japonais	354
Français	30
Autres étrangers..................	389
Total...........	66.887

Dollars de 5 fr. 38.

A. R.

Exportation et importation au Japon en 1911

Parfums. — Pendant l'année 1911, on a importé au Japon :

774.413 yens contre :-

542.366 en 1910 et 491,383 en 1909.

Sur cette valeur, les différents pays se classent :

France	404.771 yens.
Allemagne	151.685 »
Angleterre	90.281 »
Amérique	58.830 »
Suisse	46.035 »

Par suite des hauts droits de douane et du développement de l'industrie japonaise, l'importation des parfums rétrograde, mais, par contre, celle des essences parfumées s'élève.

Menthol cristallisé. — L'exportation de ce produit est en progrès. On a exporté, en effet, pour 963.220 yens contre 648.857 en 1910.

Sur ces chiffres, on a :

Pour l'Allemagne..........	325.778 yens.
(1 yen valant 2 fr 60).	
Etats-Unis	307.793 »
Angleterre	312.831 »

L'exportation d'essence de menthe poivrée qui était de 464.480 yens en 1910, s'élève à 625.600 en 1911.

Parfums. — Le Japon a livré dans les pays environnants : Chines, Indes, Straits Settlement, pour 328.610 yens, de produits originaires d'Europe, ou préparés avec des essences européennes.

A. D.

(Chem. Industrie 15/1, 1913, 45).

Le Commerce de la Parfumerie en Urugay

L'importation de parfums, en Uruguay, ne cesse de s'accroître. De 74.037 pesos-or en 1902, elle a passé à 148.642 en 1911.

Environ 70 % de ces articles sont fournis par la France ; toutefois, les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne nous font une sérieuse concurrence. La réclame sous toutes ses formes est conseillée.

Un oubli de la Douane Allemande

Jusqu'à ces derniers temps, l'alcool phényléthylique était introduit en Allemagne et livré par la poste sous le nom de *produit chimique sans alcool.*

Ce produit expédié concentré et froid est peu odorant, mais dilué il prend avec l'alcool ou les huiles une forte odeur de rose. Il sert alors sous cet état à la confection de parfums et de savons odorants.

Livré en flacon de 500 à 2.000 gr., cet alcool ($C^6H^5—CH^2—CH^2—OH$), avec valeur déclarée de 80 à 110 fr. par kilog, était d'après le tarif saxon T. Nr 246, libre de tout droit de douane.

Mais on a réformé ceci et le produit doit être déclaré comme parfum liquide artificiel.

Chem. Ind. 15/1/1913 — 44.

Roumanie

Essence de Mirbane (nitrobenzol).

Précédemment, le service des douanes roumaines avait publié l'ordre de ne laisser pénétrer sur le territoire roumain l'essence de mirbane qu'avec autorisation spéciale du service sanitaire (article 807, 30 Lei (30 fr.). par 100 kilogs.

D'après une nouvelle circulaire, le service sanitaire décide de laisser pénétrer l'essence sans déclaration et autorisation spéciale aux droguistes, apothicaires, marchands de savons et fabricants de crèmes à souliers.

Commerce de l'île de Chypre en 1910 et 1911

	En livres sterling	
Importations	1910	1911
	—	—
Médicaments	3.123	3.691
Parfumeries	722	1.049
Savons de toilette..............	156	217
Savons ordinaires..............	15.216	16.573
Exportations	1910	1911
	—	—
Graines d'anis................	1.327	2.235



Le Musc

L'odeur du musc est fort répandue dans la nature.. Des végétaux l'exhalent et un grand nombre d'animaux, telles les bêtes puantes, les serpents, la gazelle, par exemple, sentent le musc et décèlent ainsi leurs habitats. Dans nos campagnes, l'odeur forte du musc fait dire que les ronces, fortement musquées, *sentent le serpent* parce que cette odeur est le signe d'un repaire, un nid, fréquentés par des reptiles. Certaines espèces de raisins et de grosses fraises ont un goût prononcé de musc, comme certains melons. On dit alors que ces fruits incomestibles ont le goût foxé. Mais ce n'est ni dans ces animaux, ni par ces végétaux qu'on recueille le musc dont on fait usage dans le monde.

En Algérie et en Tunisie, on parfume légèrement de musc certains objets ou produits inférieurs avec de la fiente de gazelle desséchée. Ainsi on parfume certaines cigarettes inférieures avec la fiente, réduite en poudre, de la gazelle. Consultez à ce propos les soldats de nos troupes africaines qui ont l'habitude de parfumer ainsi leur tabac. Mais que serait cette quantité infinitésimale à côté de celle employée par nos parfumeurs qui la mêlent à l'ambre gris, à la civette et à d'autres odeurs pour créer, même du mélange, des parfums nouveaux, plus odorants ou plus atténués.

La grande quantité du musc employée se récolte surtout pour les besoins du commerce sur un chevrotin qui vit au Thibet, sans que jamais on ait pu l'acclimater en Europe ou ailleurs. Il donne lieu, là-bas, à un commerce considérable de plusieurs millions. Ce n'est qu'au siècle dernier que ce commerce y a pris une extension considérable dont le marché est la ville de Tatsientou, située à 2.800 mètres d'altitude, dans la province de Kiala. Il y a cinquante ans, les Chinois n'employaient le musc que dans la pharmacie et dans la fabrication de leur encre en bâtons, si appréciée sous le nom d'encre de Chine. Le musc valait alors son double poids d'argent. Aujourd'hui il en vaut de douze à treize. Encore augmente-t-il d'année en année.

Il y a en vente chaque année, en moyenne, à Tatsienbou, de 25.000 à 30.000 poches, représentant un total de 1.000 à 1.200 kilogs. Les achats se font d'avril à septembre, surtout en juillet. Pour acheter en poches, il faut avoir une grande aptitude commerciale et une connaissance très grande des mœurs du pays. Les Thibétains ne permettent jamais qu'on juge par un examen préalable de ce qu'elles contiennent, ni de leur poids net. C'est à l'acheteur de juger par l'œil et l'odorat du poids et de la valeur marchande. Les Thibétains fraudent fréquemment les poches en y mélangeant des corps étrangers tels que papiers, viandes et étoffes, gommes, résines inertes. Si le toucher permet de déceler aisément ce procédé grossier, il est plus difficile de reconnaître la fraude que pratiquent les négociants chinois de Catsienbou, laquelle consiste à bourrer l'intérieur des poches de sang, de jaune d'œuf et d'une farine de pois, d'haricots et de pommes de terre, le tout pilé, torréfié, après avoir été réduit en poudre. Certaines poches contiennent jusqu'à 75 % de cet amalgame.

Trois maisons françaises seules font chaque année d'importants achats pour lesquels elles envoient à Tatsienbou, des agents spéciaux qui font directement les affaires en s'abouchant avec des indigènes, chasseurs de chevrotins.

Et maintenant me demanderez-vous quel est ce chevrotin qui vit là-bas à l'état sauvage et indomestique ? C'est un animal paisible et doux, timide, vivant solitaire avec sa compagne, parmi les roches ou sur les bords d'un torrent, se nourrissant de plantes aromatiques, de racines, de feuilles, d'arbres résineux. Pour l'instinct et les ruses, il ressemble au renard, comme forme au daim d'Europe. Il y a aussi quelques chevrotins en Cochinchine, au Tonkin, au Cambodge, au Siam et dans le midi de la Sibérie. Le musc est contenu dans une poche posée sous le ventre de la bête, contenant une matière spongieuse dont le parfum est si fortement odorant que quand on le respire seul, il peut provoquer des hémorragies. Consultez sur l'animal un traité de zoologie et vous en saurez autant que moi. Il faudrait acclimater le musc — car tel est le nom de cet animal que Cuvier a classé dans l'espèce chevrotine — mais les essais n'ont pas réussi jusqu'ici. Il y a pourtant des points solitaires de nos Alpes qui pourraient convenir à la gentille bête qu'est ce chevrotin odorant.

Léo Courbies.

♧ ♧ ♧

Montres et Parfums

Il paraît que les parfums ont une influence très sérieuse sur le fonctionnement des chronomètres. C'est du moins l'organe des horlogers de France qui nous en prévient. Qui dit parfum dit émanation soluble dans l'huile de graissage. L'huile ainsi parfumée devient acide, oxyde les pivots de la montre et cause son arrêt. Voilà pourquoi votre... montre est muette. Exigeons des horlogers des montres imperméables aux parfums, mais qu'ils ne viennent pas nous forcer à ne pas nous parfumer.

♧ ♧ ♧

Le Comité des Arts chimiques a reçu une communication de M. Gault, sur les progrès réalisés dans l'industrie des huiles essentielles.

♧ ♧ ♧

Assurances sur la beauté

La Beautiful and C°, de Chicago, qui a installé ses bureaux à Paris et dont la spécialité est d'assurer les yeux, les cheveux et toutes parties de la beauté la plus utile aux artistes et professionnelles beautés, aurait, d'après *Fantasio*, assuré pour 250.000 francs les pieds de Mlle Napierkowska, un million la voix de Mlle Régina Badet, et un demi-million le sein de la charmante actrice ; Mlle Ariel aurait contracté une assurance de 50.000 francs pour chacun de ses yeux ; Mlle Valandri aurait garanti sa longue chevelure d'une police de 100.000 francs et Mlle Maud Harry estimant sans prétention son dos 25.000 francs, aurait contracté cette modeste assurance pour cette agréable partie de son académie.

Quelles blagues ! !

Le Gérant : Gattefossé.

Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

6 Année Numéro 5 MAI 1913.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ⁂ SAVONNERIE ⁂ DROGUERIE ⁂ PHARMACIE ⁂ LIQUORISTERIE ⁂ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 5

L'air de Paris, Floriane. — Baume du Salvador ou Chirraca, Baume du Pérou, Dr David J. Guzman. — Le Champaca XXX. — Critique des Alambics actuels. R.-M. G.. — Les sels révulsifs, A. Chaplet. — *Matériel* : Entonnoirs perfectionnés, Conges à essences. — Le Carnaval de Rio-de-Janeiro, A. Valière. — *Variétés* : Le Backousia Citriodora, Huiles neutres pour l'enfleurage. Refroidissement et solidification des savons, Hydrocarbure saponifiés.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Office d'exportation* : L'Urugay, La révision du tarif douanier américain et la France, Nos importations de Parfumerie à Porto-Rico, La ligue Française de propagande du Comité France-Amérique. — *Jurisprudence*. — Transports. — Les plantes aromatiques Françaises. — Le fruit du sapindus et ses applications. M de Keghel, — *Recettes et procédés utiles*. — Quelques formules simples d'essences absolues artificielles, Lotions à la violette, etc. — Bibliographie.

198-200, Rue Michel Bizot — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Roses d'Espagne. — La Distillation à travers les âges. — La Verveine, R. Gattefossé. Les Saponines et la Cosmétique, A. Chaplet. — *Variétés* : La Pierre d'alun ; Les Récoltes ; Un nouveau Bouchon vaporisateur ; Pour l'Olfaction ; L'origine du Benjoin de Siam ; Action de l'Eau oxygénée sur la glycérine. — Les Mystères de la distillation. — Société de cautionnement mutuel, J. François.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Office d'Exportation* : Rapport des agents diplomatiques de France, année 1913 ; Exportation et importation au Japon en 1911 ; Le commerce de la Parfumerie en Uruguay ; Un Oubli de la douane allem nde ; Roumanie ; Commerce de l'île de Chypre en 1910 et 1911. — *Variétés* ; Le Musc ; Montres et Parfums ; Assurances sur la beauté.



ANCIEN CHEF DE MAISON, 40 ans, connaissant à fond partie commerciale, publicité, achats matières premières et direction générale, demande emploi co-direction dans affaire sérieuse Parfumerie confectionnée. Ecrire avec offres M. C. C. Bureau du Journal, 19, rue Camille, Lyon.

❧❧❧

ON RACHETE 1 franc pièce, les numéros de la *Parfumerie Moderne* de février 1910 et 2 francs pièce les numéros de août 1909 et novembre 1908. Ecrire au Journal.

❧❧❧

MAISON DE PRODUITS CHIMIQUES EN GROS, en relations dans toute la Grande-Bretagne et colonies avec les Pharmaciens et Parfumeurs, demande l'agence exclusive d'une marque de premier ordre pour la Parfumerie confectionnée.

Ecrire Van Essen James et C° Ld, 100, Bermondsey Street, London, S. E.

❧❧❧

Important propriétaire de Roseraies cherche COMMANDITAIRE pour donner extension à ses cultures et distillations. Ecrire R. M. G. Bureau du Journal.

❧❧❧

IMPORTANT PRODUCTEUR D'ESSENCE DE MYRTE cherche un *acheteur* exclusif pour toute sa production annuelle. Ecrire V. F. S. P. Bureaux du journal.

❧❧❧

INGENIEUR CHIMISTE diplômé, de Nancy, 27 ans, demande à entrer dans Parfumerie ou Savonnerie. Accepterait place stagiaire. Excellentes références. Ecrire : J. K., L. A. E., Bureaux du Journal.

❧❧❧

« REPRESENTANT à Paris, 10 ans de clientèle par-
« fumerie-savonnerie, introduit, travailleur, très au
« courant de la branche, désire représenter fabrique
« sérieuse de matières premières naturelles ou synthé-
« tiques. Réponse sous L.G.C., n° 133, *Parfumerie*
« *Moderne* ».

REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

❧❧❧

On demande pour une usine de Parfumerie de la banlieue de Paris un SOUS-DIRECTEUR TECHNIQUE ayant une bonne expérience pratique.

Ecrire J. L. 5 bis Bureau du journal.

❧❧❧

Maison de Parfumerie conditionnée, ayant voyageur, désirerait S'ASSOCIER, pour partager les frais, avec une Maison de peignes, cheveux, et autres accessoires dans les régions suivantes : Midi, Sud-Ouest, Est, Suisse. — Ecrire H. P., 12, rue de la Prévôté, Bordeaux.

❧❧❧

Fabrique de parfums artificiels et matières premières pour la parfumerie et la savonnerie, demande REPRESENTANTS bien introduits dans les principales villes de France et d'Italie. Ecrire E. Bralion, Vilvorde (Belgique).

❧❧❧

PREPARATEUR en droguerie industrielle ou pharmaceutique demande situation analogue. Ecrire Bidault, chemin des Pins, 71, Lyon.

❧❧❧

Pour exploiter NOUVEAUTE ORIGINALE et inédite de parfumerie, succès assuré garanti, on désirerait s'entendre avec maison existante ou capitaliste. Cédant très au courant des affaires de parfumerie, assurerait collaboration efficace.

Ecrire Frenckell, 47, avenue Adolphe-Demeure, Bruxelles.





L'Uruguay

De 74.037 pesos or, en 1902, l'importation des parfums en Uruguay est passée à 148.642 en 1911.

70 % de ces articles viennent de France. La réclame sous toutes ses formes est conseillée pour lutter contre la concurrence américaine, anglaise et allemande.

Les commerçants français devraient créer un comptoir permanent en Corée

Le commerce extérieur de la Corée a atteint en 1911, 188.561.886 francs.

Nos producteurs et négociants devraient s'entendre pour envoyer, à frais communs, des représentants munis de nombreux échantillons capables de converser en anglais et en japonais.

Notre chiffre de transactions s'accroîtrait très facilement surtout en cognacs et liqueurs, conserves alimentaires, biscuits, laits condensés, parfums, savons, papiers peints, satinette, draps légers, laines et lainages, tapis, linoleums, etc.

La revision du tarif douanier américain et la France

MM. Raymond Poincaré et Woodrow Wilson ont échangé, ces jours derniers, des télégrammes dans lesquels ils ont rivalisé de courtoisie et de bonne grâce. M. Raymond Poincaré a parlé de l'Amérique « amie », à quoi M. Wilson a répliqué en affirmant qu'il s'efforcerait de resserrer l'entente entre les deux pays. Ces démonstrations sont touchantes : seront-elles profitables pour les deux nations ? C'est ce que nous saurons bientôt. Il est évident, en effet, qu'en félicitant en termes aussi chaleureux le nouveau président des Etats-Unis, M. Raymond Poincaré ne perdait pas de vue l'immense intérêt qu'a présentement la France à obtenir les bonnes grâces des Etats-Unis.

Dans quinze jours va s'ouvrir, en effet, à Washington, le nouveau congrès démocrate dont une dépêche nous disait hier qu'il s'occuperait uniquement de la revision du tarif douanier. Nombre de commerçants et d'industriels français suivront, avec un intérêt passionné, les travaux de ce congrès dont dépendront, pour une bonne part, la cordialité et l'efficacité des futures relations franco-américaines.

Ce que les commerçants français, par la voie de leur gouvernement, vont demander au congrès américain est double : Ils réclament un abaissement raisonnable du tarif sur un certain nombre d'articles et ils désirent une transformation des mœurs douanières américaines.

Les articles du tarif qui ont eu le plus à souffrir de la politique protectionniste de Washington sont ceux qui intéressent les tissus, les soieries, les porcelaines, les vins, les vêtements, la parfumerie, les tableaux et objets d'art. C'est précisément là-dessus que va porter l'effort du gouvernement français. Le département du commerce et de l'industrie met en ce moment la dernière main à la liste des revendications formulées par les Chambres de commerce, les syndicats et les groupements commerciaux. Avant le 1er avril, les demandes officielles du gouvernement français seront transmises à Washington par les voies de l'ambassadeur, M. Jusserand.

Un proverbe français dit : « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne » ; on pourrait appliquer aux mœurs douanières en honneur aux Etats-Unis le proverbe français renversé, et dire : « La façon de prendre est pire que ce qu'on prend ». Et, en effet, la manière de percevoir les droits, aux Etats-Unis, ne mérite pas moins de critiques que ces droits eux-mêmes. Ainsi, n'est-ce pas à juste titre que la fabrique lyonnaise se plaint des procédés dont on use à son égard ? Lorsque les ordres ont été pris par elle à un moment de hausse et qu'une baisse est survenue avant le passage en douane, les prix pratiqués au moment de la commande sont toujours appliqués, par la douane américaine, comme base d'estimation ; mais si l'inverse se produit, si une hausse survient, la douane prend alors comme base le prix du marché au moment de l'importation. Ce procédé, on l'avouera, est d'une correction douteuse.

Nos importations de Parfumerie à Porto-Rico

Au cours de l'année 1911, nos importations de parfumerie, à Porto-Rico, se sont élevées à 48.772 dollars (1 dollar = 5 fr. 18), soit une augmentation de 20.619 dollars sur l'exercice précédent. Les savons fins figurent pour 1.707 dollars dans le montant total de nos envois. Au chiffre précité de 48.772 dollars, il faut ajouter une somme de 7.000 dollars environ provenant de la réexportation à Porto-Rico de la parfumerie française entrée par New-York. Les Etats-Unis fournissent les articles courants et spécialement les savons

de toilette. L'ensemble de leurs ventes, pour l'année envisagée, atteint 108.488 dollars, soit une hausse de 27.210 dollars. L'Espagne et l'Allemagne ne figurent plus sous la rubrique « parfumerie ».

En ce qui concerne la parfumerie fine représentée par les extraits, savons, pommades, poudres, cosmétiques, la situation de la France est donc unique. Cependant, elle est susceptible de s'améliorer encore. Le résultat satisfaisant obtenu dans cette branche est dû uniquement à l'activité dont ont fait preuve les représentants de nos maisons dans cette île et à l'adroite publicité qu'ils ont su organiser.

Les Portoricains attachent une grande importance à la manière dont ces produits sont présentés, et nos parfumeurs ne peuvent mieux faire que de continuer dans cette voie.

(*D'après un rapport de M. P. Daubrée, Consul de France à San Juan de Porto-Rico*).

Le commerce de la parfumerie dans la région de Milan (Italie)

Malgré la concurrence des fabriques indigènes, l'importation de la parfumerie (crèmes de toilette, essences, savons, etc.), en Italie, tend, d'après les statistiques officielles, à augmenter considérablement.

L'importation des parfumeries à base d'alcool est, en effet, passée de 1.018 quintaux, en 1908, à 1.520 quintaux, en 1911, et celle des parfumeries sans alcool de 1.238 quintaux à 2.183 quintaux. L'importation des savons parfumés est montée de 1.350 à 1.728 quintaux, toujours au cours de la même période.

La France occupe le premier rang pour la parfumerie (plus de 50 %), tandis que, pour les savons parfumés, c'est l'Allemagne qui arrive en tête, suivie par l'Angleterre.

Les produits français sont très estimés et on les trouve chez tous les coiffeurs de quelque importance, notamment au centre de grandes villes. Il n'existe pour ainsi dire pas de maisons de gros. La clientèle des revendeurs de parfumerie et spécialement des coiffeurs se fournit directement par l'intermédiaire des voyageurs ou représentants.

Quelques maisons étrangères ont établi des magasins de vente au détail et font des affaires importantes. Cet exemple mériterait peut-ère d'être suivi par les grandes maisons françaises.

Des offres faites directement aux maisons d'importation auraient peu de chances de succès ; l'envoi d'un voyageur est indispensable.

En ce qui concerne l'emballage et le conditionnement, on l'exige irréprochable ; à ce point de vue, les fabricants français de parfumerie sont connus pour leur habileté et leur bon goût. Ils n'ont qu'à persévérer dans leurs traditions en ce qui concerne la qualité de leurs produits et l'élégance de l'emballage qui s'imposent dans leurs plus grandes variétés.

La plupart des clients achetant par petites quantités les colis-postaux sont un moyen facile d'envoi.



LA LIGUE FRANÇAISE DE PROPAGANDE DU COMITÉ FRANCE-AMÉRIQUE



La Ligue française de propagande du Comité France-Amérique, constituée pour défendre et développer les intérêts français en Amérique, fait d'utile et avantageuse besogne. A cet effet, elle adresse aujourd'hui un appel dans lequel son but est précisé.

Le dessein de la ligue, nous dit ce document, est de poursuivre un travail pratique par l'établissement de correspondants et de bureaux de renseignements, déjà assurés dans les grands centres d'Amérique, par des ouvrages et des brochures de propagande en langues étrangères, en voie de publication, par des articles et de la publicité collective faite en Amérique. Elle répandra ainsi dans le public étranger le goût des produits français ; elle développera les relations et les échanges entre les deux pays pour le plus grand avantage de leur production et de leur commerce réciproques ; elle accroîtra le nombre des Américains visitant la France ou venant y faire un séjour de saison.

Disons enfin que l'œuvre a pour président d'honneur M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, et pour président M. Gabriel Hanotaux, ancien ministre des affaires étrangères. De tels noms sont déjà une garantie, et des meilleures.

Dans toutes les régions de la France où le commerce avec l'Amérique est susceptible de développement, la presse a commencé une intelligente et active propagande.

Ainsi un journal de Grasse (Alpes-Maritimes), *Le Commerce*, publie ce qui suit :

« Dans notre département des Alpes-Maritimes, qui entretient avec l'Amérique tant et de si importantes relations d'affaires, sur cette Côte d'Azur qui compte, chaque année, de si nombreux hivernants venant de l'autre côté de l'Atlantique, on ne saurait faire preuve de trop de sollicitude et de sympathie effectives à l'égard de toute association, de toute entreprise ayant pour but d'accroître ce mouvement d'affaires et de faciliter, de provoquer l'exode momentané des voyageurs et des touristes de la grande république vers la France et notre région privilégiée. Nous avons à cela un intérêt de tout premier ordre, et le champ doit être cultivé, car la moisson qu'il peut donner est des plus abondantes.

« C'est ce que nous confirmait, il y a un mois à peine, un de nos amis d'Amérique, M. W. Ungerer, qui représente à New-York une des plus importantes maisons de parfumerie de la région.

« M. Ungerer est un ami de la France, à laquelle il se plaît à reconnaître qu'il doit beaucoup. Notre pays a été le berceau de ses connaissances industrielles professionnelles, et il le paie de retour avec toute son activité et son intelligence. Profondément imbu de ces idées de pénétration commerciale réciproque, dont la réalisation ne saurait rencontrer de grandes difficultés, pourvu qu'on le veuille énergiquement, et qui seraient une source de larges profits pour la production industrielle et les échanges des deux pays entre eux, M. Ungerer sait faire pénétrer sa conviction chez ceux qui l'écoutent.

« Ce n'est point là, d'ailleurs, une opinion pure-

ment individuelle. Hâtons-nous de dire qu'elle est partagée, dans notre région, à Grasse notamment, par tout le commerce d'exportation. On sait, on dit chez nous que la France et l'Amérique sont faites pour se comprendre, pour s'accorder dans un effort commun vers l'expansion féconde de leurs relations et de leurs affaires. Et l'on ne demande pas mieux que d'y aider.

« C'est pourquoi nous signalons tout particulièrement à ceux de nos lecteurs que la question intéresse d'une façon directe l'initiative que vient de prendre le Comité France-Amérique. Et nous avons l'assurance qu'il trouvera de l'écho parmi nous ».

JURISPRUDENCE



TRANSPORTS

Le règlement des litiges survenus à l'occasion de transports est bien souvent le souci du commerçant. En l'absence de renseignements certains, de textes précis sur lesquels il puisse baser sa réclamation, il n'est que trop souvent obligé de céder devant l'omnipotence de nos grandes Compagnies. Et cependant nous obtiendrions généralement gain de cause à la première réclamation si nous connaissions certains règlements ou circulaires rarement portés à la connaissance du public, ou si nous attachions plus d'importance aux jugements rendus par les tribunaux de commerce et sachions nous en servir à l'occasion.

Le cas de retard dans la livraison est des plus fréquents et c'est là surtout que les Compagnies se montrent de la plus grande intransigeance. Elles ont pour elles un règlement contre lequel protestent depuis longtemps les groupes commerciaux : elles ne sont pas tenues à l'envoi de l'avis d'arrivée en gare et ne le font qu'à titre de complaisance, ou bien lorsqu'elles ressentent le besoin de désencombrer leurs quais.

Les Compagnies se targuent de ce règlement pour prétendre qu'un retard de livraison, quelle qu'en soit la durée, n'est préjudiciable au destinataire que du jour où il a mis en demeure la Compagnie de lui livrer la marchandise et fait ainsi ressortir le dommage que ce fait peut lui causer. Ce raisonnement est juste à la rigueur si la Compagnie délivre immédiatement à cette première réquisition, la marchandise en litige. Mais si le retard continue et que l'expédition ne soit enfin livrée que quelques semaines après, quelques mois même, comme cela ne se voit que trop souvent, la Compagnie prétend alors que le retard ne peut se calculer que du jour de la réclamation au jour de livraison, nonobstant le retard précédent et nonobstant sa durée.

Or, si un commerçant se fait expédier des marchandises en petite vitesse, c'est en général qu'il n'en est pas excessivement pressé. Si l'envoi tarde, comme habituellement il n'a pas en mains le récépissé d'expédition, il lui est difficile de savoir si les délais de transport sont expirés et s'il est en droit de réclamer la livraison. Il attendra donc le plus longtemps possible avant de réclamer, et lorsqu'il le fera, il aura certainement déjà subi un préjudice, ne serait-ce que le retard qu'en subiront, par contre-coup, ses propres expéditions.

Si l'envoi lui est remis 5 jours après sa réclamation, ce n'est pas 5 jours de préjudice qu'il aura subi, mais peut-être 10, peut-être plus.

C'est ce que vient de reconnaître le Tribunal de Lyon dans un jugement très intéressant dont nous croyons utile de faire connaître les attendus :

« Du 25 octobre 1912, Affaire Reinhard contre Compagnie P.-L.-M.

« Attendu que la Compagnie P.-L.-M. ne conteste pas le retard, mais qu'elle le divise en 2 parties, l'une antérieure à toute réquisition de livraison, et non préjudiciable, l'autre préjudiciable et postérieure à la mise en demeure de livrer ;

« Attendu que, s'il est de jurisprudence constante que le destinataire de marchandises livrables en gare ne saurait être fondé à réclamer de dommages-intérêts pour retard dans la livraison, alors qu'il n'est pas dûment établi qu'il a vainement réclamé ces marchandises à l'expiration des délais réglementaires, il ne s'ensuit nullement que la durée du retard ne doive partir que de la date de la réclamation.

« Qu'en effet, s'il est certain qu'il n'y a pas de retard imputable au transporteur, lorsque celui-ci offre la livraison au moment où se produit la réclamation, il en est tout autrement s'il ne peut livrer immédiatement ; qu'alors le retard existe bien et qu'il se trouve, par le fait de la non livraison, à ce moment parfaitement établi ;

« Que, s'il en était autrement, les délais de transport ne détermineraient presque jamais le point de départ du retard, à moins que le destinataire ne vînt faire sa réclamation à l'heure exacte de l'expiration du délai de transport ;

« Attendu que la prétention de la Cie P.-L.-M. de diviser le retard en deux parties n'est pas fondée ; que c'est à partir de la date à laquelle expirait le transport, que doit être fixé le retard, qui est, par conséquent, de... »

Prenons bonne note de ce jugement, et sachons nous en servir à l'occasion. Qu'il soit bien entendu que, dans tous cas de ce genre, le retard sera calculé depuis le jour où expirent les délais de transport jusqu'au jour de la livraison, et que les dommages à réclamer soient calculés sur cette base.

Il est bien des questions de ce genre qu'il serait intéressant de discuter. Mieux nous seront renseignés et plus facile nous aurons de défendre nos droits dans ces escarmouches continuelles avec ces Compagnies de transport qui se présentent à nous, fortes de leur Monopole et d'une multitude de règlements trop draconiens pour le commerce. Nous serions même heureux que des questions posées par nos lecteurs nous permettent de solutionner, à leur avantage, des difficultés ou des litiges possibles. Une fois la réclamation bien établie par lettre recommandée, le commerçant a tout le temps à lui pour étudier sérieusement une affaire et n'accepter une transaction que s'il la juge raisonnable et favorable à son intérêt. Pour cela, il faut pouvoir répondre par des textes aux fins de non recevoir qui nous sont souvent prodiguées.



LES PLANTES AROMATIQUES FRANÇAISES



L'office de renseignements agricoles au ministère de l'agriculture a ouvert, auprès des directeurs des services agricoles, une enquête spéciale qui a permis de dresser une liste de toutes les plantes actuellement employées comme matière première dans l'industrie liquoriste.

Il nous a paru intéressant de donner, pour chaque département, les résultats de cette enquête.

Nous indiquerons, tout d'abord, les départements pour lesquels ces résultats sont négatifs par suite de l'absence des cultures dont il s'agit. Ce sont les suivants : Ain, Allier, Ardennes, Ariège, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Corse (1), Côtes-du-Nord, Creuse, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gers, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Hautes-Pyrénées, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Deux-Sèvres, Somme, Tarn-et-Garonne, Vendée, Vienne, Yonne, territoire de Belfort.

Voici maintenant pour les autres départements, les renseignements qui ont été recueillis :

Aisne. — Les plantes ci-après désignées donnent lieu à un commerce local méritant d'être signalé :

Origan, sauge, mélisse, menthe poivrée, menthe blanche, thym, serpolet, euphraise, chiendent, plantin, anémone, sureau, saponaire, verveine, bétoine, chélidoine, brione, ortie grande, ortie grièche, ortie blanche, pensée sauvage, fougères (feuilles et racines), salicaire, benoite, véronique, lierre terrestre, mauve, guimauve, croisette, sanicle, bluet, absinthe, armoise, aigremoine, centaurée, millepertuis, millefeuille, sauge des bois, prèle, fresne (feuilles), noyer (feuilles), lilas (feuilles), mercuriale (feuilles), argentine, caillelait, bardane, ciguë, belladone, liseron, renouée ou herbe à cochon, scabieuse, bugle, hysope, marrube blanc et noir, coquelicot yèble, cynoglosse, buglose, géranium robert, galéga, cassis, tanaisie, calament, pissenlit (racines), consoude (fleurs et racines), chardon (racines), arrête-bœuf-bourrache, bouillon blanc (feuilles), douce amère, écorce de chêne, écorce de bourdaine, écorce de bouleau, bourse à Pasteur, écorce de saule, peupliers (écorce et bourgeons) féverolles (fleurs), aubépine (fleurs), germandrée, clématite ou jonquille, pêcher (feuilles), érysimum, pâquerette, giroflée jaune, eupatoire, reine des prés, aconit, cataire, mélilot, muguet (racines), noisetier (feuilles), pas d'âne.

Alpes (Basses-). — Les deux plantes employées surtout en distillerie sont la lavande et la menthe, on utilise aussi parfois le thym récolté sur les landes.

Alpes (Hautes). — La seule plante cultivée qui mérite d'être signalée est la lavande. En 1911, le département a produit 70 quintaux d'essence de lavande. Il convient de remarquer que ce produit est presque uniquement employé en médecine et en parfumerie.

Alpes-Maritimes. — Les végétaux cultivés pour la distillation sont les suivants : basilic, bigaradier, cassis, citronnier, estragon, eucalyptus, géranium, jasmin, laurier-cerise, mandarinier, menthe, mimosa, narcisse, œillet, oranger, rosier sauge, tubéreuse, violette. On utilise aussi les plantes sauvages ci-après : aspic, hysope, lavande, marjolaine, romarin, sauge, serpolet, thym.

Ardèche. — Le fenouil est cultivé sur environ 250 hectares.

Aude. — On utilise le thym, romarin, lavande, croissant à l'état sauvage.

Cantal. — La gentiane, plante spontanée, est confinée aux hautes altitudes : elle sert à fabriquer dans certains centres un apéritif.

Côte-d'Or. — On cultive surtout le cassis, le groseillier et le framboisier.

Doubs. — Les plantes cultivées dans le département pour la distillerie sont : la grande absinthe, la petite absinthe, l'hysope et la mélisse. On utilise également les racines de gentiane récoltées sur les pâturages du Jura. Deux fabriques de liqueurs utilisent l'angélique.

Drôme. — On cultive l'absinthe et le fenouil.

Gard. — On cultive le fenouil et, fort peu d'ailleurs, l'hysope et la menthe. Dans quelques communes de la région des garigues, certains propriétaires récoltent, pour leur usage personnel (?) des plantes sauvages, telles que le thym, le serpolet, la grande lavande et le romarin.

Indre-et-Loire. — On cultive le cassis (production annuelle, 25,000 kilogr.), le persil (région de Saumur). La culture de l'anis, jadis florissante, dans la vallée de la Loire, est aujourd'hui abandonnée.

Loire. — On rencontre quelques cultures très peu importantes, d'ailleurs, de grande et petite absinthe, de tanaisie de sauge, de fenouil et de menthe poivrée.

Haute-Loire. — On cultive la verveine, en vue de la vente aux fabricants de liqueurs et de parfums.

Lot. — On cultive un peu de lavande.

Lozère. — On récolte quelques plantes spontanées, comme la grande gentiane et la lavande.

Marne. — On ne livre à la distillerie que le cassis.

Puy-de-Dôme. — On recueille au mont Dore et dans le Forez la grande gentiane qu'on porte ensuite à Marseille et à Bordeaux.

Seine. — La culture de plantes aromatiques n'a qu'une très faible importance. On trouve, dans les localités d'Aubervilliers, de Gennevilliers et de Nanterre, quelques parcelles consacrées à la menthe, le thym, la lavande, l'armoise et un peu l'absinthe.

Seine-et-Oise. — Les plantes cultivées pour la distillerie sont les suivantes : grande absinthe, petite absinthe, sauge officinale, hysope, menthe poivrée, mélisse, belladone, atramoine, pensée sauvage, marjolaine, basilic, marrube, rue, bourrache. Une partie de ces plantes est achetée par l'herboristerie.

Tarn. — Il n'y a guère à signaler que l'anis et le fenouil (ces cultures sont en régression).

Var. — Menthe en très petite quantité. Sur les collines des environs d'Hyères on recueille, à l'état sauvage, certaines plantes aromatiques telles que le fenouil.

Vaucluse. — Les plantes cultivées pour la distillerie sont : la lavande, la grande absinthe, la menthe poivrée, la mélisse, la sauge, le fenouil, l'hysope, la marjolaine.

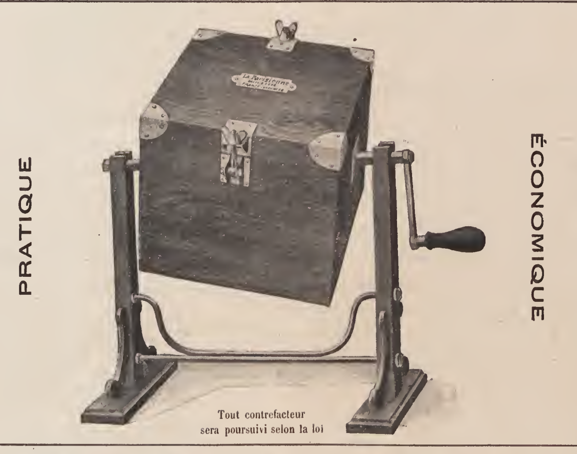
(1) L'enquêteur officiel a commis une grosse erreur en classant la Corse parmi les départements ne produisant pas de plantes aromatiques. N. d. la R.

La "PARISIENNE"

BREVETÉE S. G. D. G., FRANCE-ÉTRANGER

Nouvelle Mélangeuse pour Poudres

Fonctionnant A BRAS ou par FORCE MOTRICE



Tout contrefacteur
sera poursuivi selon la loi

QUALITÉS DE L'APPAREIL

Homogénéité parfaite *des produits mélangés.*
Economie réelle *de travail et de main-d'œuvre.*
Rapidité extrême *pour obtenir les mélanges.*
Propreté absolue *dans la manipulation.*
Etanchéité complète *de l'appareil.*

NOTA. — Sur demande, la Maison envoie franco le Tarif-Notice avec gravures

La fabrication courante de la Mélangeuse La Pari ienne *comporte des appareils des contenances ci-après :*
5 — 15 — 30 — 60 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 kil.

Pr les Commandes et ts Renseignements
S'ADRESSER A LA MAISON

L'INTERMÉDIAIRE SEUL FABRICANT
6, Impasse des Sureaux, St-MAURICE (Seine)

Qualités supérieures

MIMOSA (235 fr. le kg.).

Mimosa artificiel	500
Néroli vrai	70
Ylang Ylang pur	100
Mimosa Lyflor absolu	150
Benzylisœugénol	50
Fixia base N° 1	130

ACACIA (480 fr. le kg.)

Acacia artificiel	750
Tubéreuse Lyflor	50
Jasmin Lyflor	50
Fleur d'oranger Lyflor	100
Muscambrette	50

ROSE (420 fr. le kg.).

Rose artificielle B.-M.	400
Rose Maréchal Niel artificielle	300
Rose Kézanlick naturelle	50
Rose de mai Lyflor	50
Rosindol	50
Teinture styrax	50
Teinture de Musc-Ambré	100

VIOLETTE (580 fr. le kg.).

Violette B.-M.	600
Violette méthyle	100
Vert de Violette	2
Violette Wilson Lyflor	100
Florodora	200

AMARANTE (450 fr. le kg.).

Muguet artificiel (fleurs)	400
Muguet Lyflor	50
Rose Maréchal Niel	200
Rose de Mai Lyflor	50
Santal déterpéné	100
Patchouli déterpéné	2
Fixia N° 1	200

RHADAMANTE (600 fr. le kg.).

Tubéreuse artificielle	300
Glycine artificielle	200
Tubéreuse naturelle	100
Jasmin naturel Lyflor	100
Rose artificielle B.-M.	100
Héliotropine	50
Floranal	50
Muscambrette	25
Salvia fixateur base	75

Dose : 7 à 10 gr. par litre d'extrait triple.

Dose : 20 à 30 gr. par litre d'extrait n° 72 extra concentré.

Dose : 50 gr. par litre Essence de fleur.

Dose : 5 à 6 gr. par kilog. de poudre, crème, eau de toilette extra et savon.

❧❧❧

Parfums à l'eau

Voici une excellente recette pour parfumer l'eau et la glycérine d'une façon intense.

On dissout : 1 partie de parfum déterpéné naturel ou artificiel dans 5 parties de Solvène G. F.

On additionne ce mélange de 20 à 30 parties de glycérine, le concentré est soluble dans la glycérine et dans l'eau. Il donne dans cette dernière, un léger trouble qui disparaît au filtrage. Il faut, bien entendu, employer les huiles essentielles les plus concentrées et les plus solubles.

❧❧❧

Lotions à la Violette

On demande souvent des lotions à la violette extra bon marché, le difficile est de les obtenir à bas prix dans de l'alcool bas degré. Les fixateurs habituellement employés sont presque insolubles. On peut les remplacer par des mélanges d'extraits glycérinés de musc et civette naturelle et de Violindol, fixateur cristallisé pour violette.

On mélange, par exemple, au bain-marie :

Musc tonkin dégraissé soluble	400 gr.
Civette dégraissée soluble	500 »
Violindol cristallisé	100 »

On a ainsi un fixateur pour violette qui peut s'employer à la dose de 15 à 20 % de la quantité de parfum absolu (essentiel pur), et qui est soluble même dans l'eau pure.

Le parfum absolu de violette bon marché est préparé comme suit :

Violette artificielle pure	300 gr.
Jasmin extra	250 »
Vert de violette naturel ou artificiel	5 »

Mélange que l'on peut remplacer par la composition Violette B.-M., qui donne des résultats analogues. On peut remplacer tout ou partie de la violette artificielle (Ionone), par du dérivé méthyle et le vert de feuilles naturel (vert ou décoloré), par du vert synthétique. Les notes sont ainsi variées. Une addition d'essence de Cassie (Syria Cassie absolue, liquide Lautier par exemple) ou d'essence de violette pure, permet d'obtenir des produits plus fins, mais plus chers.

Avec 3 gr. de la composition ci-dessus et un demi-gramme de fixateur, on obtient une lotion parfumée avec 50 centimes qui est réellement très forte et peut être dédoublée plusieurs fois pour les usages courants.

Il est conseillé de n'ajouter le fixateur qu'après filtrage.

❧❧❧

Vinaigre aromatique des quatre Voleurs

Voici la recette de ce fameux vinaigre, si employé dans la thérapeutique des familles du siècle dernier, et qui mérite d'ailleurs très justement, d'après les derniers travaux des spécialistes, sa réputation.

On fait macérer :

Inflorescences de sauge sclarée	45
Feuilles sèches de menthe	45
Feuilles sèches de Romarin	15
Fleurs sèches de Lavande	15
Fleurs sèches de Calamus	2
Clous de Girofle	2
Camphre	4
Vinaigre radical (ac. acét.)	15
Vinaigre blanc	1000

On décante et on filtre.



BIBLIOGRAPHIE



Bibliothèque de la « Parfumerie Moderne »

Die Moderne Toilette Seifen Fabrication

La Fabrication moderne des savons de toilette, par Julius SCHAAL, 308 pages et 47 figures dans le texte ; prix relié toile (10 francs). Bibliothèque : Parfumerie Moderne.

La littérature relative aux savons s'est développée,au cours des dernières années, au-delà de toute attente. De nouveaux traités ont paru et les anciens ont été remaniés et réédités, de telle sorte que les fabricants de savons n'ont plus que l'embarras du choix. Une importante lacune subsistait toutefois ; on manquait d'un livre vraiment pratique, écrit par un praticien et pouvant servir de guide et de conseiller facilement utilisable aussi bien pour le chef d'entreprise que pour le débutant.

En ce qui concerne la fabrication des savons de toilette suivant les procédés modernes, M. Julius Schall a entrepris l'œuvre difficile de combler cette lacune et il nous paraît y avoir parfaitement réussi. Par sa longue carrière dans de petites et grandes exploitations, l'auteur a acquis tout un trésor de connaissances et d'expérience qui lui permet aujourd'hui d'offrir aux techniciens ses collègues, quelque chose de tout à fait bien ; il a su laisser de côté tous les développements inutiles, de telle façon qu'à chaque page du livre, le lecteur est assuré de trouver un renseignement vraiment utilisable.

La grande valeur de l'ouvrage ne provient pas seulement de ce qu'il nous offre un grand nombre de recettes permettant d'obtenir des produits peu coûteux,d'un bel aspect et d'une incontestable valeur marchande, mais encore de ce qu'il étudie à fond toutes les difficultés de la fabrication et nous enseigne les moyens de les surmonter.

Après une courte introduction consacrée aux principales matières premières, M. Schaal traite, dans une première partie, la préparation des savons fondamentaux. La seconde partie comprend un chapitre détaillé sur la fabrication des savons pour la barbe et des savons glycérinés transparents. A propos de chaque sorte de savon, il étudie la situation du marché et les nouvelles matières premières en usage. Il envisage encore les savons artificiels, les savons de toilette liquides et les savons médicinaux. Enfin, il consacre un chapitre à la surveillance de la fabrication et à la tenue des livres dans notre industrie.

Pour avoir mis avec tant de zèle et de compétence tout le fruit de son savoir et de son expérience à la portée de ceux qu'intéressent ces questions, M. Schaal mérite les remerciement de ses collègues. Son livre trouvera certainement de nombreux amis.

❖ ❖ ❖

Les Savons

par René VALLIER, 1 vol. relié : 4 fr.

Très moderne résumé technique et pratique de l'industrie savonnière. Un important chapitre est consacré aux savons de toilette et aux savons liquides.

Établissements

Antoine Chiris & Jeancard Fils

Réunis — 13 Rue Ballu — Paris

Société Anonyme au Capital de 14.000.000 de francs

Matières Premières Aromatiques Naturelles et Artificielles

FABRIQUE DE CARTONNAGES DE LUXE

Spécialité pour Parfumeurs



Marius MILOU & Cie

MONTÉLIMAR (France)

Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Nº 6 de la CVEVILLETTE DES FLEVRS — JVIN MDCCCCXIII



LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Mensuelle Illustrée

R. M. GATTEFOSSÉ
Rédacteur en Chef

Prix 10 Sols

Paris
200 rue Michel Bizot
près la Porte de Vincennes

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

L'air de Paris, Floriane. — Baume du Salvador ou Chirraca, Baume du Pérou, Dr David J. Guzman. — Le Champaca, XXX. — Critique des Alambics actuels. R. M. G. — Les sels révulsifs, A. Chaplet. — *Matériel* : Entonnoirs perfectionnés, Conges à essences. — Le Carnaval de Rio-de-Janeiro, A. Valière. — *Variétés* : Le Backousia Citriodora, Huiles neutres pour l'enfleurage. Refroidissement et solidification des savons, Hydrocarbure saponifiés.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — *Office d'exportation* : L'Urugay, La révision du tarif douanier américain et la France, Nos importations de Parfumerie à Porto-Rico, La ligue Française de propagande du Gomité France-Amérique. — *Jurisprudence.* — Transports. — Les plantes aromatiques Françaises. — Le fruit du sapindus et ses applications, M. de Keghel, — *Recettes et procédés utiles.* — Quelques formules simples d'essences absolues artificielles, Lotions à la violette, etc. — Bibliographie.

PETITES ANNONCES



PRODUITS DE GRASSE

Essence de Néroly. — La récolte qui vient de se terminer a été une récolte normale, un peu inférieure comme quantité à ce que la floraison avait laissé espérer à ses débuts.

Le temps couvert qui a prévalu pendant toute la durée de la distillation, n'a pas permis un bon rendement, et la qualité de l'essence pour certaines régions en aura quelque peu souffert. Pour la nouvelle récolte les prix cotés sont très voisins de ceux de l'année dernière.

Rose. — La floraison qui s'annonçait très belle pour le début d'avril a été très fortement endommagée par les fortes gelées qui se sont produites vers le 15 du même mois, si bien que la récolte s'en est trouvée en grande partie compromise. On peut estimer celle de cette année à environ 1/3 de ce qu'elle devrait être normalement. Il faut donc s'attendre à des prix fort élevés pour tous les produits à la rose.

PRODUITS D'IMPORTATION

Essence de badiane. — Les offres qui sont faites sur la nouvelle campagne, c'est-à-dire pour embarquement à partir de juillet prochain, indiquent des prix très élevés, qui feraient croire non pas à la baisse, mais encore à la hausse sur cet article.

Benjoin Siam. — Quelques petits lots ont été vendus sur le marché à des prix bas, mais les renseignements qui nous viennent du Tonkin indiquent plus de fermeté dans cet acticle.

Essence de kananga. — La lutte entre deux maisons d'importation s'étant à peu près terminée, cet article baisse à nouveau et se rapproche de son prix normal.

Essence de citronelle Ceylan. — Est cotée à des prix au-dessus de son cours actuel qui est plutôt nominal, car on ne peut en trouver sur le marché.

Essence de citronnelle Java. — Est très ferme, mais rien à signaler

Essence de géranium Bourbon. — Les prix ont un peu fléchi, mais d'après les renseignements que nous avons, tout ce qui pourra venir sur le marché d'ici la fin de l'année, ne représente qu'une très petite quantité ne correspondant pas à la consommation et il est probable qu'avant la grande coupe de l'hiver prochain, les prix se relèveront à nouveau.

Essence de géranium d'Algérie. — Les prix sont maintenant établis pour l'année et il est probable qu'ils ne se modifieront plus.

Essence de Lemongrass. — On commence à donner quelques cotations sur la prochaine récolte, qui débutent comme celles de l'année dernière, mais jusqu'à présent, il n'y a pas beaucoup de transactions.

Essence de Linaloé. — Cette essence reste très chère comme du reste l'essence de Bois de Rose femelle et rien ne fait prévoir une baisse possible.

Essence de Petitgrain Paraguay. — Toujours très rare sur le marché.

Essence de Palmarosa. — Est très demandée et semble avoir atteint ses prix culminants.

Essence Ylang-Ylang. — Il en vient en ce moment sur le marché des quantités assez importantes, sans que cela intéresse beaucoup les acheteurs.

Musc Tonkin. — Les prix semblent établis pour l'année et sont à peu près ceux de l'an passé.

Menthol. — Le Menthol a fléchi, mais d'après les renseignements que nous avons, la quantité contractée par la consommation de septembre à décembre est insuffisanté, et nous verrons certainement le disponible à un prix beaucoup plus élevé à cette époque-là.

ESSENCES DE SICILE

Essence de Bergamotte. — A baissé légèrement, il est probable que nous verrons encore les prix un peu plus bas.

Essence de Portugal. — Nos prédictions se confirment, cette essence est très chère.

Essence de citron. — A atteint des prix extraordinaires et il est probable que les prix pour la nouvelle récolte vont encore hausser, la demande pour des fruits de citron étant très importante pour les Etats-Unis.



Mayotte et Dépendances

RAPPORT SUR LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA COLONIE PENDANT L'ANNEE 1911

La situation générale de l'archipel des Comores a été, au point de vue commercial, pendant l'année 1911, des plus satisfaisantes. Le développement toujours croissant donné par les colons aux cultures riches et, plus spécialement à celle du vanillier, a eu pour résultat de provoquer un mouvement d'exportation très accentué de certains produits tels que la *vanille*, le *sucre*, les *essences à parfums* dont l'écoulement sur les marchés d'Europe s'est effectué à des prix suffisamment rémunérateurs, pour justifier l'empressement des planteurs à accroître le chiffre de leur production.

Un examen de l'état comparatif des principales marchandises exportées au cours de l'année 1911, par rapport à l'année 1910, permet en effet, de se rendre compte du mouvement auquel ont donné lieu les produits agricoles récoltés dans l'archipel et qui, par

ordre d'importance, comprennent la *vanille*, le *sucre*, l'*ylang-ylang* et les *graines oléagineuses*.

En ce qui concerne la *vanille*, la production qui, en 1910, n'atteignait que 48.225 kilos, représentant une valeur de 1.332.716 fr., s'est élevée en 1911, à 79.970 kilos qui représentent une somme de 3.242.698 francs soit, au profit de 1911 une différence en plus de 31.745 kilos et de 1.909.982 francs. Pour le *sucre*, la quantité exportée en 1911 s'est élevée à 1.667.886 kilos contre 987.185 kilos en 1910, ce qui représente pour l'année 1911, une augmentation de 680.701 kilos et, au point de vue de la valeur, une différence en plus de 321.122 francs.

L'essence d'*ylang-ylang*, qui sert à la préparation des parfums, a donné en 1911, près de 1.500 kilos dont la valeur s'élève à 268.689 francs, alors qu'en 1910 le chiffre de la production locale n'avait atteint que 1.099 kilos représentant une valeur de 201.121 francs, soit au profit de l'année 1911, une différence en plus de 371 kilos et de 67.568 francs.

Enfin, les *graines oléagineuses* qui ont produit, au cours de la dernière année, 869.891 kilos, d'une valeur de 184.442 francs, n'avaient donné, en 1910, que 473.485 kilos dont la valeur s'élevait à 89.723 francs; la différence en plus pour 1911 est donc représentée par 396.406 kilos et 94.719 francs.

A noter également le *coprah* qui, de 16.467 kilos en 1910 a passé à 37.404 kilos en 1911, soit une différence en plus de 20.937 kilos. Ce produit représentait en 1910 une valeur de 8.325 fr. contre 21.450 francs en 1911, d'où différence en plus de 13.125 fr., en faveur de la dernière année.

Si les divers produits énumérés ci-dessus ont atteint en 1911, tant en quantité qu'en valeur, des chiffres plus élevés que pendant l'année 1910, il en est d'autres qui, au contraire, ont diminué dans une proportion notable, tels : les *bois de construction*, le *rhum*, les *fibres d'aloès*, les *arachides*, le *café*, etc.

Mais malgré cette diminution sensible, le montant global des produits locaux exportés au cours de l'année 1911 est beaucoup plus élevé qu'en 1910. La valeur totale de ces produits s'est, en effet, élevée à la fin de l'année dernière à 4.842.359 francs contre 2.444.518 francs en 1910, soit une différence en plus de 2 millions 397.841 francs au profit de 1911.

La *vanille* et le *sucre*, dont le rendement et la valeur ont atteint des chiffres relativement élevés, sont la cause essentielle de cette augmentation qui a influé d'une façon heureuse sur le développement économique de l'archipel.

Office colonial.

Nous venons de recevoir le dernier tarif de la fabrique de produits chimiques « List ». E. de Haen, à Seelze (près Hanovre). Il intéresse tous les fabricants de parfums artificiels et les chimistes et nous leur conseillons de s'adresser à cette firme qui leur en enverra volontiers une copie.

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES

PARFUMS A BRULER

Fumigations

Cette catégorie de produits de parfumerie a toujours une certaine vente et il convient d'en connaître les méthodes modernes de fabrication.

La base des grains d'encens, pastilles et cônes fumigatoires, etc., reste évidemment toujours la même. C'est un mélange de charbon de bois léger, pulvérisé, mêlé ou non d'autres poudres combustibles : bois, feuilles aromatiques, résines et surtout de salpêtre ou nitrate de potasse assurant la combustion lente sans flamme.

Ces différents produits, additionnés d'autres matières odorantes naturelles, sont agglomérées au moyen d'une dissolution épaisse de gomme adragante et enfin séchées.

On mélange au mortier :

Charbon léger	400	grammes
Salpêtre	50	—
Benjoin pulvérisé	250	—
Poudre de clous de girofle	80	—
Poudre de racine vétyvert	80	—
Poudre de cannelle	40	—
Baume de tolu	40	—
Résine élémi	40	—
Vanilline cristallisée	40	—
Héliotropine cristallisée	20	—
Essence de cèdre bois	20	—
Essence de santal	10	—
Essence de néroli artificiel	10	—

Ou encore :

Charbon	200	—
Salpêtre	50	—
Acide benzoique	250	—
Muscambrette	50	—
Mousse de chêne pulvérisée	100	—
Benzylisoeugénol	50	—
Stéaroptène de rose	50	—
Géraniol	20	—
Coumarine cristallisée	50	—
Rosindol cristallisé	20	—
Poudre d'iris	160	—

Ou encore :

Charbon de bois pulvérisé	750	—
Salpêtre	100	—
Benjoin pulvérisé	60	—
Néroline cristallisée	40	—
Musc petits cristaux	25	—
Résine de violette artificielle	25	—

Cette composition est excessivement économique et très aromatique. Parmi les autres matières premières qui peuvent être essayées, citons parmi les résines : styrax, benjoin, élémi, ambre jaune, opium, gomme laque, labdanum, baume du Pérou, gomme opoponax, myrrhe, mastic, etc. ; parmi les poudres végétales : rose de provins pulv., bois de santal, de cèdre, racine de pyrèthre, bois d'eucalyptus, épices, vanille, fèves tonka, cardamome, cascarille, mousse de chêne, etc.

Comme parfums, toutes les essences naturelles et artificielles.





Papiers fumigatoires

Les papiers parfumés, combustibles, s'inspirent des mêmes principes. Il s'agit toujours d'un support susceptible de brûler sans flamme en vaporisant les produits aromatiques dont il est imprégné.

On prépare le papier base en plongeant un buvard assez léger (papier sans colle) dans une solution de salpêtre à 15 % qui doit l'imprégner complètement. On le met ensuite à sécher. S'il est en feuilles, on utilisera avec profit, pour le parfumer, la machine à parfumer les cartes Prakma, dont un nouveau modèle spécial à bassin couvert vient d'être mis sur le marché (15 centimètres de large, 230 francs).

Voici des formules de parfums composés qui pourront servir également à préparer tous les papiers parfumés quelconques, combustibles ou non.

Leur base est toujours une infusion de résines qui forme vernis et empêche toute évaporation du parfum. On prépare cette infusion par un mélange approprié des teintures aromatiques suivantes :

Benjoin 20 %.
Baume de tolu 20 %.
Styrax 10 %.
Mastic 10 %.
Myrrhe 10 %.
Encens 10 %.
Labdanum 10 %.
Gomme laque 10 %, etc.

Ces diverses teintures se mélangent fort bien ensemble et on les additionne toujours de teinture de musc vrai, teinture de civette, teinture de cabardin, de mousse de chêne, d'ambrette, etc.

On ajoute ensuite les parfums artificiels cristallisés et les huiles essentielles.

Voici quelque formules pratiques :

Teinture d'encens	àà 850
— de benjoin	
— de tolu	
— de mastic	
Muscambrette	20
Anthranylate de méthyle	15
Benzylisoeugénol	10
Coumarine	10
Vanilline	10
Eglantiane 100 %	25
Evernia mousse de chêne	5
Mimosa artificiel	55

Autre :

Teinture d'opoponax	àà 925
— de labdanum	
— de styrax	
— de patchouly	
— de civette	
Rosindol cristallisé	5
Essence de rose artificielle	70

Autre :

Teinture de gomme laque	àà 900
— de violindol	
— de lavande fleurs	
— d'iris	
Ionone	50
Jasmin artificiel	25
Résine de violettes	25

Les papiers parfumés non combustibles peuvent avoir une quantité d'applications nouvelles et originales.

Signalons de prime abord les garnitures abat-jour pour lampes électriques dégageant lentement des effluves agréables sous l'influence de la chaleur des lampes, la confection de certains garnissages pour boîtes de lingerie, gants, dentelles, etc., la fabrication de papiers spéciaux anti-mites pour la préservation des fourrures, des plumes, etc., la confection des fleurs artificielles parfumées, la fabrication des allumettes parfumées (à la paraffine), celles des cartes postales de fantaisie, des calendriers, des signets pour livres, etc.

Déjà, un grand nombre d'objets de réclame sont imprimés sur papier parfumé, et il est à prévoir que dans peu de temps cette mode se sera répandue dans toutes les industries s'adressant en particulier à la femme.

PARFUMS COMPOSÉS

Essence absolue artificielle d'acacia

Parfum artificiel d'acacia	700
Eglantiane 100 %	50
Néroli artificiel	25
Rose artificielle	26
Muscambrette cristallisée	50
Vanilline cristallisée	50
Narcisse artificiel	10
Aldéhyde phénylacétique	10
Acide phénylacétique cristallisé	10
Jasmin naturel absolu de fleurs	20
Fleur d'oranger absolue de fleurs	30
Mimosa naturel absolu de fleurs	20

Essence absolue artificielle Amarante

Muguet artificiel composé	700
Phénylacétate de phényléthyle	50
Rose artificielle B. M.	50
Essence de santal déterpénée	80
Musc kéton	25
Mastic en larmes	25
Clair de labdanum	25
Jasmin absolu de fleurs	25
Muguet absolu de fleurs	20

Essence absolue artificielle Rhadamante

Tubéreuse artificielle	100
Géraniol T	250
Alcool phényléthylique	50
Rose naturelle absolue de l'Hay	50
Héliotrope concret	125
Terpinéol	125
Alcool phénylpropylique	75
Jasmin artificiel	50
Bromstyrol	20
Iridate de méthyle	50
Aldéhyde phénylacétique	10
Iris véritable absolu	10
Fixia composé (fixateur)	45
Muscs artificiels	40

Essence absolue « Auto » pour savons

Rose artificielle	50
Essence de géranium	300

Essence de santal	100
Vanilline	40
Néroli artificiel	50
Jasmin artificiel	50
Héliotropine crist	50
Terpinéol	50
Musc p. c.	40
Géranyl-formiate	60

Essence absolue artificielle Parfum Louis XV

Olnicera C. N. C.	250
Néroli	150
Fleur d'oranger naturelle absolue	100
Jasmin 100 %	50
Rose artificielle	200
Ylang-ylang	50
Violette méthyle	100
Baume de tolu	25
Benjoin	25
Styrax	10
Labdanum clair	10
Teinture d'ambre vrai	30

Essence absolue artificielle Bouquet des Iles

Géraniol extra	200
Rose véritable	50
Bergamotte déterpénée	100
Sauge sclarée	50
Vanilline	150
Jasmin artificiel	100
Isoeugénol	50
Ylang-ylang	20
Syria cassie absolue	50
Fleur d'oranger absolue Lyflor	25
Turicol cristallisé	25
Teinture d'ambrette	50
Teinture d'iris	50
Teinture d'encens	50
Teinture de myrrhe	30

Essence absolue artificielle Aeternum pour savon

Salicylate d'amyle	80
Oxyde de phénylcrésyl	180
Géranium Bourbon	50
Alcool phényléthylique	25
Linalol	100
Vanilline	20
Isoeugénol	20
Eglantina technique	100
Acétate de benzyle	25
Muscambrène	20
Aubépine cristallisée	50
Styrax liquide	200
Résine d'iris	130



AVIS AUX COMMERÇANTS FRANÇAIS



Les événements qui viennent de se dérouler durant la guerre entre les alliés des Balkans et la Turquie, ont mis en évidence l'attitude hostile à la Grèce de certains des concurrents du commerce français; la presse de ces pays a même souvent été ouvertement hostile à la Grèce, tandis que la France a observé une politique impartiale et elle n'a pas hésité toutes les fois qu'elle a considéré que la Grèce était dans le bon droit de manifester à ce pays toute sa sympathie.

Les commerçants hellènes, tous très patriotes, ont pensons-nous les meilleures dispositions à acheter les produits français de préférence aux autres. L'occasion est donc très favorable pour nos industriels et commerçants français qui désireraient profiter de cet état d'esprit, il serait donc utile qu'ils se mettent à l'œuvre sans retard : un groupement de nos vendeurs retirerait de sérieux avantages en envoyant un agent ou un représentant capable et de tout repos visiter la clientèle et faire des offres des principaux articles consommés en Grèce ; nous rappelons à ce sujet l'article de notre dernier bulletin sur la nécessité d'établir des prix caf Marseille ou, mieux encore, cif Pirée, emballage compris.

La paix n'est pas encore signée, malgré de nombreux pourparlers. Les affaires en souffrent énormément, par suite les règlements sont très pénibles. Cependant, malgré cette longue crise et les difficultés qu'ont à surmonter nos négociants, ils font preuve de beaucoup de bonne volonté et s'efforcent de tenir leurs engagements. On doit reconnaître que les fabricants se montrent indulgents et accordent quelques facilités. Ils admettent également la déduction de l'escompte du comptant pour paiements effectué à 90-120 jours. Il est de toute justice qu'ils viennent en aide à leurs clients dans ces pénibles circonstances. La prudence est tout indiquée, mais il n'y a pas lieu de s'affoler. On peut toujours accorder du crédit à ceux qui le méritent. Il y a bien quelques mauvais payeurs qui profitent des événements et refusent de signer ou le font avec des prolongements impossibles, heureusement que le nombre de ces clients est très restreint. Il est certain que lorsque tout sera rentré dans l'ordre leurs fournisseurs n'oublieront pas leurs aimables procédés.

Nous souhaitons vivement que tout cela s'arrange au plus tôt. Il est certain qu'alors les affaires prendront un nouveau développement qui fera vite oublier cette longue période de calme.

Le commerce français en profitera certainement, les négociants Hellènes n'oublieront pas que la France a soutenu les intérêts de leur patrie dans ces moments si critiques, que grâce aux efforts et aux dévouements de la mission militaire française, leur armée, leur artillerie surtout a toujours une supériorité incontestable sur celle de l'ennemi. Ils se rappelleront dans leurs futures relations commerciales avec certaines puissances, les procédés de ces dernières touchant les intérêts de la Grèce, procédés qui ont accusé une si pénible impression à l'Hellénisme tout entier et aux vrais amis de Grèce.

Extrait du *Bulletin de la Chambre de Commerce française d'Athènes.*



Le commerce de la parfumerie et des articles de toilette en Italie

Nous extrayons les renseignements suivants du *Bulletin de la Chambre de Commerce française, de Milan :*

« L'Italie qui, dans les temps anciens, occupait une des premières places dans l'industrie des parfums, s'est laissée devancer par d'autres pays et, notamment, par la France pour les bons produits naturels et par l'Allemagne pour les parfums synthétiques.

Naturellement, la production nationale, qui suit de très près la consommation, tend à repousser autant que possible la concurrence étrangère ; mais l'importation continue à faire des progrès et elle a atteint un chiffre vraiment intéressant comme le prouvent les données de la statistique officielle.

En valeur, les achats à l'étranger représentent plus de trois millions de lires, et, nous le constatons volontiers, la France occupe la première place.

En effet, on peut affirmer que presque tous les grands magasins et les coiffeurs les plus renommés tiennent et exposent, dans leurs vitrines, les produits de bonnes maisons françaises, auxquels on donne la préférence, malgré leurs prix naturellement élevés.

La vente de la parfumerie est faite par des représentants à la commission, qui ont, en outre, des articles de toilette : peignes, brosses, ciseaux, rasoirs, cheveux, etc. Quelques maisons françaises et étrangères font visiter la clientèle directement par un voyageur, mais il semble que le système du représentant à la commission est généralement préférable, surtout parce que l'agent reste toute l'année en contact direct avec les clients et que, par conséquent, il est à même de mieux connaître leurs besoins et la marche de leurs affaires. Ceci est très important pour une clientèle très nombreuse et souvent peu fournie en capitaux ; car les grands magasins ne traitant que la parfumerie et les accessoires de toilette — en dehors des magasins appartenant aux fabricants nationaux — représentent une petite minorité, alors que la parfumerie est vendue par tous les coiffeurs, les droguistes, les épiciers, les pharmaciens, et qu'on la trouve également dans beaucoup de magasins de confection, d'articles de sport, etc. Dans les petites villes, on vend la parfumerie et les accessoires de toilette même dans les bazars et chez les marchands de tissus et de mercerie.

Les meilleurs clients, en dehors des magasins spéciaux, sont naturellement les coiffeurs, les pharmaciens et les droguistes.

Depuis quelques années, les magasins de parfumerie et surtout les coiffeurs ont fait de grands progrès dans l'installation de leurs vitrines et on peut trouver, dans toutes les principales rues, des expositions bien faites de produits des principales marques étrangères et spécialement françaises.

Les résultats acquis devraient servir d'encouragement à d'autres maisons françaises pour les pousser à chercher à exporter en Italie leurs spécialités. Il y a de la place pour tous et la place qui n'est pas occupée est immédiatement prise par d'autres concurrents.

Toutefois, aux maisons qui n'auraient pas encore travaillé dans ce pays, on conseille une certaine prudence dans le choix du représentant qui, nous le répétons, joue un rôle très important dans la sélection des clients dont le crédit est généralement limité et basé surtout sur l'honnêteté personnelle.

Il n'y a aucune recommandation spéciale à faire en ce qui concerne la qualité et la confection du produit. L'article français s'impose précisément par la bonté et par la façon irréprochable avec laquelle il est présenté et à laquelle il doit une bonne partie de son succès.

Quelques maisons étrangères ont établi des succursales dans les principales villes.

Nous avons dit que la concurrence italienne est représentée par un certain nombre de fabriques, dont quelques-unes importantes. Mais si cette concurrence est à craindre en ce qui concerne les produits finis, elle n'en est pas moins très intéressante pour beaucoup de maisons françaises pouvant fournir les matières premières et les accessoires, *flacons, étiquettes de luxe, rubans, parchemin*, etc., et les articles de toilette que ces fabricants vendent avec leurs produits, mais qu'ils ne produisent pas eux-mêmes ».

La parfumerie et les articles de Paris au Brésil

Les demandes de parfumerie et surtout d'articles de Paris vont toujours en augmentant au Brésil, ainsi qu'il résulte d'une information parue dans les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington. En effet, pour le mois d'octobre 1912, les recettes des taxes intérieures du District de Rio-de-Janeiro ont

subi une augmentation de piastres : 11.000, comparativement aux chiffres du mois d'octobre de l'année précédente ; et, dans cette plus-value, la parfumerie entre pour piastres : 7.000. Depuis le commencement de l'année 1913, les recettes vont toujours en augmentant.

Ceylan

Ceylan. On signale les parfums, savons, etc., comme susceptibles de trouver actuellement de bons débouchés dans l'île de Ceylan.

Renseignements à l'usage des voyageurs de commerce aux Indes

Le climat des Indes est généralement chaud et débilitant. La saison chaude s'étend de mars à septembre.

L'époque la plus favorable pour l'envoi d'un voyageur de commerce aux Indes comprend la période de novembre à février. On conseille toutefois d'arriver sur place dès novembre, de manière à visiter les principaux centres au moment où les affaires accusent la plus grande activité.

Le voyageur de commerce débarquant à Bombay devrait, après avoir séjourné dans cette ville, se rendre à Calcutta en ayant soin de visiter les principales places situées sur le trajet : Ahmedabad, Ajmere, Delhi, Agra, Allahabad, Bénarès, sans oublier les villes importantes des alentours telles que Amritsar et Lahore.

De Calcutta, le voyageur pourrait ensuite s'acheminer vers Madras, en passant par les Etablissements français, Pondichéry, Karikal, etc., et descendre à Colombo. Enfin, on pourrait également visiter Rangoon et la Birmanie.

On peut évaluer la dépense moyenne journalière d'un voyageur effectuant une tournée commerciale aux Indes et comprenant les frais de séjour, d'hôtel, de tournée et autres, sauf les frais de voyage, à 35 francs environ.

Les frais moyens d'hôtel, nourriture comprise, s'élèvent à 17 francs par jour.

On fait remarquer que, pour traiter des affaires aux Indes, le voyageur doit tenir un rang convenable et disposer pour cela d'indemnités suffisantes. La langue anglaise est généralement usitée dans les transactions commerciales ; si l'on se propose de visiter la belle clientèle indigène, la connaissance de l'Urdu dans le Nord et du Tamoul dans le sud peut être très utile.

La monnaie en usage est la roupie, dont la valeur moyenne au change est de 1 fr. 70.

En ce qui concerne le commerce d'importation, la France occupe, sur le marché des Indes anglaises, le cinquième rang, après le Royaume-Uni, la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

La parfumerie y est de bonne vente.

Les relations maritimes entre la France et les Indes anglaises sont assurées par les lignes de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Les prix de passage, au départ de Marseille, pour Colombo, Pondichéry, Calcutta, Madras, Bombay et Kurrachée, sont les suivants : billet simple, 1re classe, 1.320 fr. ; 2e classe, 990 fr. ; aller et retour : 1re classe, 1,980 fr. ; 2e classe, 1.485 fr. ; service direct tous les 14 jours sur Colombo, tous les 28 jours sur Bombay. Kurrachée est desservi par transbordement à Bombay sur les vapeurs de la British India C°. Les autres ports sont desservis par transbordement à Colombo toutes les quatre semaines. Les billets d'aller et retour sont valables pour 24 mois y compris la durée des deux traversées. Les passagers ont droit au transport en franchise des quantités de bagages indiquées ci-après :

1re classe (passagers payant pour l'usage exclusif d'une cabine) 250 kilog., 1re et 2e classe 150 kilog. Les excédents sont taxés au prix uniforme de 25 fr. par 100 kilog.

Les ports indiens sont également desservis, au départ de Brindisi, par les paquebots de la Peninsular et Oriental C°, par les vapeurs italiens quittant le port de Naples, le 19 de chaque mois, et par ceux de la British India C°, au départ de Marseille.

L'Office National du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, Paris (2e), se tient à la disposition des intéressés pour leur fournir tous renseignements complémentaires concernant le régime applicable aux voyageurs de commerce (patentes, etc.) ainsi que les tarifs de chemins de fer et des compagnies de navigation.

Trinitad et Tabago (Antilles Anglaises)

Extrait du rapport de M. H. Orlandi, vice-consul de France à Port of Spain.

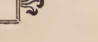
Parfumerie. — Ces produits sont achetés à la France, à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne et aux Etats-Unis. Part de la France, en 1910 : 812 liv. sterl. sur 1.895 liv. sterl. ; en 1911, 1.096 liv. sterl. sur 2.123 liv. sterl., ce qui montre un notable progrès susceptible encore de s'accentuer. La concurrence des parfums bon marché originaires des Etats-Unis commence à se faire sentir.

Amoy (Chine)

D'après M. G. Lecomte, vice-consul de France à Amoy, les savons de toilette et pour la lessive, la parfumerie, pourront avoir un bon débouché. Un voyageur qui vendrait à la fois des produits de pharmacie et de parfumerie ferait certainement d'intéressantes affaires.



LISTE DE BREVETS FRANÇAIS RÉCEMMENT PUBLIÉS



445.053. — 8 juillet 1911. Vidal. « Solutions liquides ou solides de composés organiques donnant des émulsions avec l'eau ».

445.077. — 17 juin 1912. Graf. « Procédé pour l'extraction des graisses et huiles précieuses des eaux résiduelles et des limons de clarification de ces eaux ».

445.108. — 12 juin 1912. Bauneau. « Savon pâteux ou crème ».

445.040. — 15 juin 1912. Franck. « Perfectionne-

ments aux vaporisateurs dits de voyage ».

445.165. — 19 juin 1912. Lefebvre. « Bouchon métallique étanche et ses applications ».

445.216. — 19 juin 1912. Dahlhaus. « Procédé et appareil pour la purification de liquides par la force centrifuge ».

445.340. — 24 juin 1912. Moluf. « Mécanisme pour chaises de coiffeurs ».

445.370. — 25 juin 1912. Szefmann. « Dispositif pour onduler les cheveux ».

445.438. — 26 juin 1912. Danielli. « Blaireau à réservoir et à distribution automatique du savon liquide pour la barbe ».

445.217. — 19 juin 1912. Maison Lautier fils. « Utilisation de la cavité des fonds des bouteilles et récipients similaires ».

445.672. — 2 juillet 1912. Société Parquet et Javal. « Boîte à poudre de toilette ».

445.534. — 24 juin 1912. Toews. « Perfectionnement dans les brosses à bouteilles ».

16.090/389.506. — 29 août 1911. De Belinay. 3e Certificat d'add. au brevet pris le 23 avril 1908, pour « Vaporisateur ».

445.652. — 14 juin 1912. Minet et Muller. « Dispositif de bouchage de sécurité pour bouteilles et flacons ».

447.062. — 8 août 1912. Mme Vve Richard Granichstaedten, née Cohen. « Dispositif de bouchage de sécurité à révélation optique pour bouteilles, flacons et autres récipients ».

447.117. — 10 août 1912. Société Jules Robin et Cie. « Dispositif de bouchage inviolable ».

447.136. — 18 octobre 1911. Société française du bouchage « Dan ». « Perfectionnements aux capsules de métal pour la fermeture de bouteilles ».

447.385. — 19 août 1912. Sandreczki. « Epingle à cheveux à branches ondulées ».

447.444. — 21 août 1912. Both. « Appareil à confectionner des tresses de cheveux, etc. »

447.479. — 22 août 1912. Poster. « Bouches-bouteilles à bouchon creux ».

16.392/445.797. — 24 août 1912. Société Brebis Griesshaber et Fritisse frères. 1er certificat d'add. au brevet pris le 5 juillet 1912, pour « Perfectionnement aux tondeuse à cheveux ».

447.658. — 27 août 1912. Schwab. « Dispositif pour solidifier, sécher et collecter les tablettes de gélatine ».

447.627. — 31 octobre 1911. Bourdet. « Séchoir pour cheveux de dames ».

447.762. — 27 juillet 1912. Jeziorowski. « Système de bouchage pour bouteilles ».

447.924. — 3 septembre 1912. Tixier. « Procédé et dispositifs pour le remplissage à l'abri de l'air des bouteilles et ampoules d'eau minérale ».

448.041. — 6 septembre 1912. Hawkins. « Appareil perfectionné pour l'extraction d'huiles végétales ».

448.111. — 17 novembre 1911. Vaast. «Vaporisateur».

(*Nous pouvons mettre nos lecteurs en relation avec les inventeurs*).

REVUE DES REVUES

Emploi de l'Iris en Parfumerie

Der Parfümeur, n° 16-132 ; n° 17-130, année 1912

L'iris croît dans les régions tempérées. Mais en général la récolte se fait en Macédoine, Grèce, Italie, France (Ain) et aux Indes. On distingue trois variétés : *Iris Germanica, Iris Pallida, Iris Florentina.*

L'endroit par eux préféré est le terrain pierreux et sec. Après trois années de pousse, on coupe les racines au printemps. Puis on lave celles-ci et les sèche durant 15 jours à l'air.

On les utilise en partie pour faire des chapelets, mais la majorité est mise en poudre (Vera polvere d'Iride di Firenze). L'auteur recommande diverses formules de poudres et dentifrices :

Dentifrice (*Mouth Soap*) :

Craie (Briançon)	250 gr.
Borax	125 »
Poudre d'iris	62 »
Poudre de myrrhe	62 »

Dentifrice (*Mouthe Soap*) :

Carbonate de chaux (fin)	1 kg
Savon blanc	1 »
Glycérine	1 »
Poudre iris	0,5
Essence menthe	0,010

Une recette de *poudre pour la peau* :

Poudre de riz	200 gr.
Carbonate magnésie	100 »
Acide borique	50 »
Racine iris	50 »
Essence citron	0,5
Essence bergamotte	1,0

Extraites par la vapeur, les racines fournissent 0,2 % d'une huile à aspect de graisse jaune d'or, fusible à 45°.

Celle-ci est formée d'environ 85 % d'acide myristique et d'irone qui possède l'odeur spéciale d'iris.

L'irone est soluble dans l'alcool, l'huile d'olive et de paraffine. Le prix de l'irone, de 4.125 francs en 1909, s'est élevé en 1912 à 5.750 francs. Actuellement, on extrait les racines à l'aide des nouveaux dérivés chlorés de l'étylène, qui ne sont pas inflammables, et par suite moins dangereux que l'éther de pétrole.

L'auteur termine par l'énumération de nombreuses pommades et cosmétiques.

A.



Une apparition d'un grand intérêt pour la chimie des plantes et en particulier des huiles éthérées est le livre de Baker et Smith (Sydney, 1910). *A Critical research on the Pines of Australia.* Les plantes suivantes sont nouvellement étudiées :

Actinostrobus pyramidalis, Agathis robusta, callistris robusta, dacrydium franklinii, etc.

Signalons l'huile de callistris, qui a des propriétés analogues de l'huile des aiguilles de pin (bourgeons).

L'huile d'agathis a les mêmes propriétés que l'essence de térébenthine américaine.

L'huile de dacrydium est formée de méthyleugénol.

D'autres huiles présenteront aussi dans l'avenir de l'intérêt.

Décoration des Jardins

La Vie à la Campagne, qui a fait paraître avec un succès considérable, les splendides nos : *Roses et Roseraies*, — *Quatre siècles de Jardins à la Française*, — *Deux siècles de Jardins à l'Anglaise*, — *La Décoration des Jardins réguliers* publie, cette année, deux autres splendides Recueils-Albums que vous voudrez posséder et que vous pourrez demander chez les marchands de journaux, bibliothèques des gares, etc.

D'abord la *Décoration des Jardins paysagers* (N° 156), véritable et très copieux album de modèles de : *Ponts*, *Rochers*, *Grottes*, *Cascades*, *Temples*, *Pavillons*, *Kiosques*, etc. ; au total plus de 190 reproductions photographiques de types bien adaptés au caractère de ce style du Jardin (Prix de ce numéro : 2 francs.

Puis l'*Ornementation florale des Jardins* (N° 160) qui donne plus de 250 exemples de compositions et arrangements de : *Corbeilles*, *Plates-Bandes*, *Bordures*, *Motifs divers*, *monochromes*, *polychromes*, *à grandes plantes dégagées*, *en Mosaïculture*, etc., relevés et photographiés dans les plus beaux jardins de France, Alsace, Angleterre, Suisse, Belgique, etc., etc., De plus, d'importants chapitres, illustrés d'admirables dispositions d'arrangements, sont consacrés à cette forme d'ornementation florale : *Jardins*, *Bordures et Plates-bandes de plantes rustiques* : *bulbeuses vivaces-bisannuelles et annuelles*, etc. ; *Jardins de Rochers et Alpins*, si à la mode aujourd'hui. Nos lecteurs y admireront surtout une magnifique série de reproductions photographiques des corbeilles florales des jardins publics de Lyon.

Tout amateur ou professionnel voudra posséder un tel numéro, parce que ce véritable Manuel de décoration florale donne à tous les moyens sûrs de parer tout Jardin *magnifiquement et économiquement.* D'une valeur de 12 francs, il ne coûte que 2 francs, mais si vous tardez à l'acheter vous le paierez 4 ou 5 francs dans deux mois.

Ce Numéro, entièrement présenté par M. Albert Maumené, dont la compétence spéciale est constatée partout, est le plus sensationnel de ceux déjà offerts par la *Vie à la campagne* à ses fidèles abonnés, car les numéros spéciaux de l'année sont reçus par eux sans supplément de prix.

Les abonnés de la *Vie à la Campagne* et du si populaire *Jardins et Basses-Cours* reçoivent également comme cadeaux les numéros spéciaux, aujourd'hui si rares, précédemment publiés. (Demandez pour cela le prospectus des *Avantages réservés aux Abonnés*, à MM. Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Analyses

Dosage de l'acide cinnamique

De Jong, *Revue Trav. Chim. des Pays-Bas*, 30, 223. Zentral Blatt, 1912 (1), 163.

Le brôme se fixe par addition sur l'acide cinnamique, si on le fait agir en solution aqueuse.

Deux molécules de brôme se fixent sur un molécule d'acide. On dissout la substance à analyser dans la soude, puis on précipite par l'acide chlorhydrique. On ajoute alors une solution aqueuse de brôme jusqu'à coloration jaune (Brôme 1/50 normal). On attend 5 minutes puis on ajoute une solution d'iodure de potassium et on titre l'iode mis en liberté par l'hyposulfite de sodium.

Essence de térébenthine

Références. — Farbenzeitung 17-2692, 14/9 1912, Berlin.

Hans Wolff a étudié l'influence des différentes températures sur le poids spécifique et la réfraction de l'essence de térébenthine (Terpentinol). Il a trouvé un coefficient moyen de dilatation de 0,001 pour 1°. La correction de réfraction est de 0,00037 pour 1°.

Dosage des aldéhydes

On utilise actuellement beaucoup les aldéhydes dans l'industrie, ceci surtout pour les parfums. Aussi les dosages exacts de ces produits sont-ils très intéressants. L'auteur a étudié les diverses méthodes employées :

1° Combinaisons avec le bisulfite.

2° Emploi du sulfite neutre.

3° Précipitation à l'état d'hydrazones par les hydrazines.

L'emploi du bisulfite, qui est signalé comme donnant de bons et exacts résultats, n'est qu'approximative et en général un peu faible. Ainsi, pour la formaldéhyde, on n'obtient que 39 % de la théorie.

La méthode au sulfite ne donne pas de résultats meilleurs, mais cependant elle se recommande grâce à sa simplicité et sa rapidité.

L'aldéhyde salicylique et la vanilline ne se laissent pas exactement doser par la méthode au sulfite neutre.

La transformation des aldéhydes cristallisées comme la vanilline, et para-oxybenzaldéhyde en hydrazones, par la para-bromophénylhydrazine est quantitative. Plus le poids moléculaire de l'aldéhyde liquide est faible, plus le résultat est exact.

Pour la vanilline, l'anisaldéhyde, la para-oxybenzaldéhyde, on peut employer la para-nitrophénylhydrazine.

E. A.

Ancienne Maison MATHIEU & ARLAUD, d'AVIGNON

UNION DE PRODUCTEURS D'ESSENCES DE VAUCLUSE

ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ
D'ESSENCE DE MENTHE
FRANCO-ANGLAISE

"STELLA"

CULTURES MODÈLES ET DISTILLERIES A
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES
PERNES, VALAYANS

Adresse Télégraphique : UNION PRODUCTEURS, ALTHEN-LES-PALUDS

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux
Suivant Indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de :
Boites avec Flacons pour Echantillons de liquides
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES
Verrerie graduée de précision
Nouveau Matériel en Quartz Fondu pour laboratoires et pour l'Industrie

Verreries, Porcelaines, Caoutchoucs
Produits Chimiques et Réactifs purs
Nouvelles Balances et Poids pour Analyses
MICROSCOPES ET POLARIMÈTRES
Appareils et Outillage en divers métaux
Siphons auto-amorceurs pour tous liquides
Manomètres et Indicateurs du Vide

SPÉCIALITÉ
d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé
Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Métaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

SAVONNERIE DU MIROIR

Rue Neuve Saint-Barnabé
MARSEILLE

Mr Paul AILLAUD

Vous présente ses meilleures salutations
et vous adresse ses offres de service

Pour ses

POUDRES DE SAVON ET DE RIZ

Pour Parfumeurs et Coiffeurs

CRÉATION NOUVELLE

Poudre de Savon à Primes Fleuries

GARANTIE PURE — POIDS NET

POUDRE DE SAVON POUR L'INDUSTRIE

Echantillons Gratuits sur Demande





Le Gerant : Gattefossé.
Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 7

La Question de la Rose, R.-M. Gattefossé. — Le Pavé de l'Ours, Ch, d'Auribeau. — Les sels révulsifs, A. Chaplet. — *Les Essences en thérapeutique* : L'inactivité du Salol dans les dentifrices et dans les collutoires. — Huiles hydrogènées, G. Courty. — *Information* : Palmes académiques; Syndicat Lyonnais de la Parfumerie; Questions de régie; La Publicité. — Essence d'Aspic Française, P. M. — *Les Graminées Aromatiques* : Le Palmarosa Oil, G. Charrière. — *Variétés* : Vaporisateur; Tubes en Cellophane; Nouvelle matière première; Combinaison de parfums; Utilisation des fonds de bouteille; Les poudres minérales, etc.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

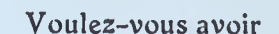
ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : **0,50** Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Parfumeurs ! Savonniers ! Distillateurs !


Voulez-vous avoir


des **Huiles Essentielles Naturelles**
des **Pommades aux Fleurs**
des **Extraits aux Fleurs**
des **Eaux Distillées**, etc....

qui, pour le **Minimum** de prix
vous donnent le **Maximum** de rendement et de satisfaction.

Demandez prix-courants et échantillons gratuits à

Maison fondée en 1832
HORS CONCOURS
PARIS 1867
LIÈGE 1905
MARSEILLE 1908

J. MERO & BOYVEAU

Usine principale et Bureaux à **GRASSE** (Alpes-Maritimes)
Dépôt pour **PARIS**, 25, rue des Archives

Eaux de Cologne

Pourquoi acheter les essences du commerce puisque **les plus pures contiennent encore 86 °/₀ d'impuretés** (terpènes, résines, etc., etc.) malodorantes ou inodores et insolubles et qu'**on paie au prix fort.**

Pourquoi employer de l'alcool fort ou filtrer longuement alors que les

Essences déterpénées sept fois concentrées, solubles

"WHITE - STAR" pour Eau de Cologne

ne contiennent exclusivement que les corps naturels odorants, facilement solubles dans l'alcool dilué, sans filtrage et sont

Trois fois moins chères

Sept fois plus pures

Pour faire un essai, demandez des échantillons gratuits des cinq qualités de

GATTEFOSSÉ & FILS, 19, Rue Camille, LYON

 PETITES ANNONCES 

MONSIEUR allant au Brésil se chargerait de représentations de tous articles intéressant ce marché. Ecrire M. Larlat, 184, rue de Turenne, Bordeaux.

CORPS COLORES pour préparer poudres de riz toutes nuances. S'adresser Roure, 3, rue des Capucins, Lyon.

INGENIEUR-CHIMISTE, 30 ans, chef de fabrication pendant 6 ans, cherche situation.
Ecrire E. Z, 60, Bureaux du Journal.

POUDRE DE SAVON. — On cherche un fournisseur pour article bon marché.
Ecrire A. Cochet, chimiste, Arcole d'Oran.

SAVON DENTIFRICE. — On demande fournisseur de savon neutre pour savon dentifrice.
Ecrire Louis Belvèze, 3, rue de la Peyronnie, à Montpellier.

« PREPARATEUR déjà au courant de la fabrication, est demandé pour importante maison de Parfumerie. Sérieuses références.
Ecrire L. C., Bureau du Journal ».

INGENIEUR-CHIMISTE, docteur ès-sciences, diplômé école polytechnique fédérale Zurich, ancien assistant à cette école, origine Française, 26 ans, 2 ans de pratique (recherches organiques, analyses), connaissance parfaite du français, allemand, anglais, italien, cherche situation, de préférence industrie des parfums ou produits pharmaceutiques. Bonnes références. — Ecrire V. R., bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER machines savonneries en bon état. Broyeuses, boudineuses, presses Rabam. — Ecrire J.-P., n° 198, bureau du journal.

On demande VOYAGEUR en parfumerie pour Lyon et la région, ayant bonne clientèle et capable de faire un chiffre, appointements et remise. — Ecrire P.-J., 198, bureau du journal.

A VENDRE une petite broyeuse, une boudineuse et une frappeuse, pour savon de toilette. — Ecrire C.-C., bureau du journal.

Une fabrique de matières premières pour parfumeurs, savonniers, etc., en Suisse, cherche pour de suite ou plus tard un PARFUMEUR très qualifié pour la Direction du Laboratoire d'essai de parfumerie. Les intéressés possédant, outre une grande pratique, de l'iniative pour des nouveautés, etc., sont priés d'envoyer leurs offres détaillées. Salaire suivant entente. — Ecrire en intitulant les offres « Parfumeur MHN », à la rédaction du journal qui transmettra.

On demande un bon OUVRIER SAVONNIER connaissant toutes les branches de la savonnerie et muni de références de premier ordre.
Ecrire E. Dalimont-Grade, à Wavre (Belgique).

Français établi à Liège désire obtenir la REPRESENTATION DE FABRIQUE DE PARFUMERIE, savonnerie ou analogue. Ecrire à la Chambre de Commerce française de Liège, 11, rue des Dominicains, Liège.

On demande un BON PREPARATEUR PARFUMERIE-SAVONNERIE ayant les meilleures références et au courant des analyses et chimie élémentaire des parfums.
Ecrire M.L.P., bureau du journal.

ON RACHETE 1 franc pièce les numéros de la *Parfumerie Moderne* de février 1910 et 2 francs pièce les numéros de août 1909 et novembre 1908. Ecrire au Journal.

MAISON DE PRODUITS CHIMIQUES EN GROS, en relations dans toute la Grande-Bretagne et colonies avec les Pharmaciens et Parfumeurs, demande l'agence exclusive d'une marque de premier ordre pour la Parfumerie confectionnée.
Ecrire Van Essen James et C° Ld, 100, Bermondsey Street, London, S. E.

Important propriétaire de Roseraies cherche COMMANDITAIRE pour donner extension à ses cultures et distillations. Ecrire R. M. G. Bureau du Journal.

IMPORTANT PRODUCTEUR D'ESSENCE DE MYRTE cherche un *acheteur* exclusif pour toute sa production annuelle. Ecrire V. F. S. P. Bureaux du journal.

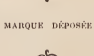
REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT

MARQUE DÉPOSÉE MARQUE DÉPOSÉE

Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

SCHÜTZ & Co HAMBOURG 8

Traitent spécialement

MENTHOL Crist. et Recrist. Ph. G V.

BAUME DU PÉROU Synthetique " PÉRUGEN "

DEMANDER OFFRES PARTICULIERES

LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

8, rue Nouvelle, PARIS (9e)

LISEZ-LE

pour économiser votre temps

Il est la *Revue des Revues techniques* et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.

ABONNEMENTS :

France, **20** fr. ; Etranger, **25** fr. par an.

INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS

Specimen illustré, 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.

ÉCRIVEZ-LUI

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe, contre 0.50 en timbres

---

PEAU DE BAUDRUCHE ◇ ◇ ◇ ◇

◇ ◇ ◇ ◇ et Nouvelles Peaux blanches opaques

pour Coiffage de Flacons

Meilleur marché que toutes les peaux connues

C. MARTIN

à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

Une Perfection

Malgré son prix peu élevé, c'est

l'ESSENCE DE ROSES DE FRANCE

Type A, Roses blanches à 1600 francs le kilog.

Type B, Roses rouges à 1900 francs le kilog.

Alors que les essences exotiques sont chères ou sujettes à caution, seule l'Essence de "Roses de France" peut être garantie pure et loyale.

Elle a l'odeur suave et délicieuse de la fleur fraîche, elle est incolore et cristallisée comme l'essence bulgare mais

Coûte Deux Fois moins Cher

Deux flacons d'essai de 5 grammes envoyés contre mandat de 20 francs suffisent à convaincre.

La Provision est limitée. Hâtez-vous d'écrire aux fabricants.

GATTEFOSSÉ & FILS, LYON


MAISON FONDÉE EN 1820
P. DÉRIVEAU
10-12, Rue Popincourt, PARIS
GRAND PRIX TURIN 1911
- ALAMBICS -
à essences
A FEU NU, A BASCULE, A VAPEUR
Appareils à vide et à extraction
TARIF FRANCO

Vaporisateurs de Poche

Vaporisateur à Parfums

Modèle "Paris"



N° 1322

Nouveauté !

Syst. breveté !

AVEC

RESSORT !

Ce vaporisateur a l'avantage de pouvoir être manié d'une seule main. Le ressort attaché à l'intérieur redresse la pompe mécaniquement dans sa position d'origine.

Cette grandeur est aussi très appropriée pour cabinet de toilette



N° 1313



La figure montre le fonctionnement du vaporisateur. Placer l'appareil bien droit, lever la partie supérieure qui actionne le piston, puis la repousser énergiquement dans le corps de l'appareil. La vaporisation est d'autant plus fine que le piston est poussé avec plus de rapidité et plus de force.

De jolies affiches sont remises sur demande à titre gracieux

Malgré ses petites dimensions et, grâce à sa construction ingénieuse et parfaite, l'appareil vaporise le parfum EN VÉRITABLE NUAGE DE VAPEUR, UN SEUL remplissage suffit pour un usage de 300 fois.

Indispensable à tous les amateurs de fleurs!

Ce vaporisateur convient également bien comme vaporisateur pour plantes et fleurs d'appartements.

Tous les vaporisateurs peuvent aussi être fournis avec réclame estampée ou gravée







G. Goliasch & Co.

Articles de réclame en metal en tous genres et tubes sans soudure de petites dimensions

Chaque objet dans un carton élégant.

Produits de toute première qualité

Neukölln (Allemagne)

227-228, KAISER FRIEDRICHSTR.


CAPES-VISCOSE
AVANT
SÉCHAGE


CAPES VISCOSE
APRÈS
SÉCHAGE







ALCOOL HIMON.LIQUE (Citron) ❁ ❁ ❁
ALCOOL NARANYLIQUE (Orange) ❁ ❁ ❁
sont trois fois plus forts que le Citron et l'Orange sans terpènes

ALCOOL BENZYLIQUE (gar. sans chlor.)
BENZOATE DE BENZYLE (s. chlor. 1122°

JASMIN BLANC	N° 137
LILAS (Parfums pour Salon) .	N° 157
MIMOSA LA REINE	N° 127
MUGUET ENFLEURAGE . .	N° 147
VERT DE MUGUET	N° 177

sont les Produits spéciaux de

OTTO DIESTERWEG à MAGDEBOURG. S. (Allemagne)

VERRERIES & CRISTALLERIES
Fondées en 1806

LEFÈBURE & Cie
5, rue Mazet, PARIS



FLACONNAGE RICHE
Pour Parfumerie de Grand Luxe

Fournisseurs exclusifs des GRANDES PARFUMERIES DE PARIS pour les Flacons en véritable cristal avec capuchon métal doré ou argenté inaltérable

---

DISTILLERIES
d'Essences Italiennes
de Menthe poivrée
GARANTIES PURES

R. SUBINAGHI & Cie
MILAN (Italie)
Usine à AFFORI, près MILAN

SPÉCIALITÉ :

	le kg.
Menthe Poivrée naturelle................	38 fr.
Menthe Poivrée rectifiée...............	40 »
Menthe Poivrée double rectifiée..........	48 »
Menthe Poivrée triple rectifiée...........	55 »
Menthe Poivrée extra déterpénée	65 »
Menthe Poivrée concentrée sesquidéterpénée	85 »

DEMANDER ÉCHANTILLONS ET PRIX POUR QUANTITÉ



EXPOSITION DE LYON
Internationale et Universelle, 1er Mai-1er Novembre 1914
SOUS LE PATRONAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Section XV, Classe 81

PARFUMERIE et MATIÈRES PREMIÈRES

Afin de faciliter le lotissement des emplacements, les adhésions de principe sont sollicitées immédiatement
Écrire : Commissariat général, Hôtel de Ville, LYON

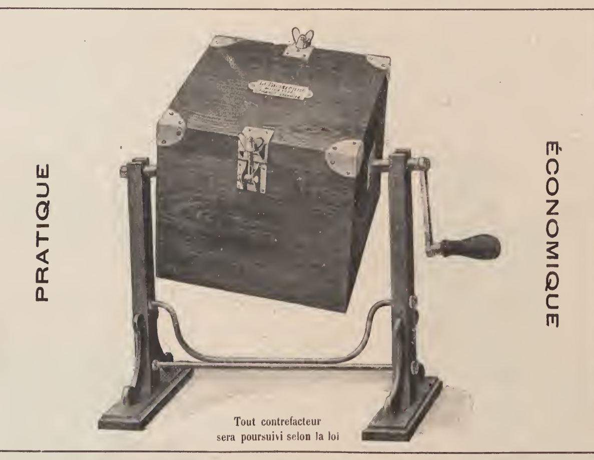
La Direction de "La Parfumerie Moderne" accepte de représenter les exposants et d'installer leurs vitrines

La "PARISIENNE"

BREVETÉE S. G. D. G., FRANCE-ÉTRANGER

Nouvelle Mélangeuse pour Poudres

Fonctionnant A BRAS ou par FORCE MOTRICE



Tout contrefacteur
sera poursuivi selon la loi

QUALITÉS DE L'APPAREIL

Homogénéité parfaite *des produits mélangés.*
Economie réelle *de travail et de main-d'œuvre.*
Rapidité extrême *pour obtenir les mélanges.*
Propreté absolue *dans la manipulation.*
Etanchéité complète *de l'appareil.*

NOTA. — Sur demande, la Maison envoie franco le Tarif-Notice avec gravures

La fabrication courante de la Mélangeuse **La Parisienne** *comporte des appareils des contenances ci-après :*
5 — 15 — 30 — 60 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 kil.

Pr les Commandes et ts Renseignements S'ADRESSER A LA MAISON **L'INTERMÉDIAIRE** SEUL FABRICANT 6, Impasse des Sureaux, St-MAURICE (Seine)


M. DORIER & Co, 78 et 80, Rue Marengo, MARSEILLE
PARFUMS SOLUBLES DANS L'EAU
Série C No 1
Compositions concentrées entièrement solubles spécialement destinées à la préparation instantanée d'Eaux Parfumées ou d'Extraits légers pour l'exportation.
NOUVEAUTÉ
PARFUMS SOLUBLES doubles concentrés
Série C No 2
Compositions de grandes finesse et concentration pour préparer instantanément de 45 à 60° à des prix extrêmement réduits des Lotions et Eaux de Cologne fines et tenaces.
CATALOGUES SUR DEMANDE

Le Gérant : Gattefossé. Imp. P. Legendre et Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 7

Trop de Bluff, R.-M. Gattefossé. — La Question de la Rose, R.-M. Gattefossé. — L'Ambre gris, E. P. — Les Eaux-de-vie dites naturelles. Ch. Groud. — Le Cassier, A. Rolet. — *Variétés* : Un cri d'alarme pour notre industrie savonnière ; L'eau de Cologne est elle un produit du Codex ; Les Teintures pour Cheveux. — La Cannelle synthétique, R. Berthelé. *Les Essences en thérapeutique* : Sur l'emploi des huiles essentielles dans le traitement de la phtiriase, G. Renaudet. — Il faut avoir l'humour de son métier, G. Dethoste. — Broyeuses et Pétrisseuses pour la Parfumerie.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Températures et Récoltes — *Informations* : La Culture des Rosiers en Bulgarie ; Les Importations de Savons à Rangoon (Birmanie) ; Les Parfums français en Espagne ; Les Essences Italiennes ; Le IVe Congrès National des Syndicats agricoles. — La Parfumerie Japonaise. — Bibliographie. — *Office d'Exportation* : Au sujet de l'Union Nationale du Commerce extérieur ; Rapports des Agents diplomatiques de France sur le commerce de la Russie en 1911.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs ; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie 14, rue Bellecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

La Question de la Rose, R.-M. Gattefossé. — Le Pavé de l'Ours, Ch. d'Auribeau. — Les sels révulsifs, A. Chaplet. — *Les Essences en thérapeutique :* L'inactivité du Salol dans les dentifrices et dans les collutoires. — Huiles hydrogènées, G. County. — *Information :* Palmes académiques; Syndicat Lyonnais de la Parfumerie; Questions de régie; La Publicité. — Essence d'Aspic Française, P. M. — *Les Graminées Aromatiques :* Le Palmarosa Oil, G. Charrière. — *Variétés :* Vaporisateur; Tubes en Cellophane; Nouvelle matière première; Combinaison de parfums; Utilisation des fonds de bouteille; Les poudres minérales, etc.

PETITES ANNONCES

MONSIEUR allant au Brésil se chargerait de représentations de tous articles intéressant ce marché. Ecrire M. Larlat, 184, rue de Turenne, Bordeaux.

CORPS COLORES pour préparer poudres de riz toutes nuances. S'adresser Roure, 3, rue des Capucins, Lyon.

POUDRE DE SAVON. — On cherche un fournisseur pour article bon marché.
Ecrire A. Cochet, chimiste, Arcole d'Oran.

SAVON DENTIFRICE. — On demande fournisseur de savon neutre pour savon dentifrice.
Ecrire Louis Belvèze, 3, rue de la Peyronnie, à Montpellier.

INGENIEUR CHIMISTE, 30 ans, chef de fabrication pendant 6 ans, cherche situation.
Ecrire E. 7.60, Bureaux du journal.

On demande un bon OUVRIER SAVONNIER connaissant toutes les branches de la savonnerie et muni de références de premier ordre.
Ecrire E. Dalimont-Grade, à Wavre (Belgique).

Important propriétaire de Roseraies cherche COMMANDITAIRE pour donner extension à ses cultures et distillations. Ecrire R. M. G. Bureau du Journal.

Raison de santé, ON CÉDERAIT au prix du matériel FABRIQUE DE PARFUMERIE, crème, poudre, dentifrices, brillantines, formules et mise au courant.
Ecrire G-M 234 bd Voltaire. Paris.

ETUDIANT EN CHIMIE désirerait place de volontaire pendant les mois de septembre et octobre dans une parfumerie.
Ecrire Giraud, banquier, à Valence-sur-Rhône.

On vendrait APPAREIL PHOTO, pliant extra plat 9×12 plaques et pellicules, obj. anastigmat ayant coûté 300 francs pour 180 francs. M. S. Bureaux du Journal.

Lot important VANILLONS GUADELOUPE demander échantillon et prix, Bureaux du Journal a A. M. F. 88

ON RACHETE 1 franc pièce les numéros de la *Parfumerie Moderne* de février 1910 et 2 francs pièce les numéros de août 1909 et novembre 1908. Ecrire au Journal.

IMPORTANT PRODUCTEUR D'ESSENCE DE MYRTE cherche un *acheteur* exclusif pour toute sa production annuelle. Ecrire V. F. S. P. Bureaux du journal.

REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT







Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

SCHUTZ & Co HAMBOURG 8

Traitent spécialement

MENTHOL Crist. et Recrist. Ph. G V.

BAUME DU PÉROU Synthetique " PÉRUGEN "

DEMANDER OFFRES PARTICULIERES

LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

8, rue Nouvelle, PARIS (9e)

LISEZ-LE

pour économiser votre temps

Il est la *Revue des Revues techniques* et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.

Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.

ABONNEMENTS :

France, **20** fr. ; Etranger, **25** fr. par an.

INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS

Specimen illustré, 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.

ÉCRIVEZ-LUI

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; en vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe contre 0.50 en timbres

PEAU DE BAUDRUCHE ◇ ◇ ◇ ◇

◇ ◇ ◇ ◇ et Nouvelles Peaux blanches opaques

pour Coiffage de Flacons

Meilleur marché que toutes les peaux connues

C. MARTIN

à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

PARFUMEURS

Prenez note que nous venons d'installer une Usine Moderne pour la fabrication des parfums artificiels et que nous pouvons offrir dans les meilleures conditions les produits suivants :

Alcool Phényléthylique.	Geranium.
Acétate de Benzyle S. C. I.	Giroflée.
Acétate de Linalyle.	Jasmin.
Citronnellol.	Muguet.
Geraniol.	Mimosa.
Linalol.	Rose Bulgare.
Bergamotte S. C. I.	Violettes.

ECHANTILLONS SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ CHIMIQUE INDUSTRIELLE DE LYON

92, Rue Neuve des Charpennes, 92

LYON-VILLEURBANNE

Société Chimique des Usines du Rhône

Anct GILLIARD, P. MONNET & CARTIER

Société Anonyme au Capital de 3.200.000 fr.

SIEGE SOCIAL :

89, rue de Miromesnil, à PARIS

PARFUMS SYNTHÉTIQUES

Aubépine, Coumarine, Héliotropine, Néroline, Vanilline, Acétates de Benzyle et de Linalyle, Wintergreen et Salicylate d'Amyle, etc...

VIOLETTES RHODIA et RHODINOLS

(NOUVEAUTÉS)

PARFUMS SPÉCIAUX POUR LA SAVONNERIE

Essences solubles à l'eau

COLORANTS

pour Huiles et Corps gras, Lotions, Parfums et Savons



TEMPÉRATURES ET RÉCOLTES

Effet de la sécheresse actuelle ou répercussion plus lointaine des caprices du dernier printemps, la récolte du jasmin est moins avancée qu'elle ne l'est habituellement à cette époque de l'année. Les plantations ont partout très bel aspect, mais, dans nombre d'entre elles, et non des moins bien entretenues et des moins prospères, la floraison montre une réelle paresse à se produire. Aussi les apports aux usines sont-ils loin d'avoir atteint l'importance qu'accusent aux mêmes quantièmes, les relevés des bulletins de livraison des années précédentes. Ce n'est là évidemment qu'un retard, qui peut n'exercer qu'une influence minime sur la production totale. Mais un « tiens » vaut mieux que deux « tu l'auras », comme dit notre bon La Fontaine, et les choses vont mieux pour tous, producteurs ou parfumeurs, quand elles viennent bien en leur temps.

La distillation de la menthe est commencée partout dans la région, et de nombreux alambics, fonctionnent non seulement dans nos usines mais à Pégomas, à Villeneuve, à Vidauban, dans toutes les communes qui se livrent à cette intéressante culture. La récolte est à tous égards un sujet de satisfaction. Les plantations n'ont pas souffert de l'espèce de « rouille », dont elles ont été un moment menacées, les tiges se sont développées normalement, en nombre et en grandeur, et le rendement en essence est bon.

La Revue de Grasse.



INFORMATIONS

La Culture des Rosiers en Bulgarie

La culture de la rose à essence est localisée au pied des Balkans et de l'un de ses contreforts dits « Srdna Gora ». Le sol en est sablonneux et perméable. Les rosiers sont disposés en rangées parallèles assez espacées afin de permettre le labourage à la charrue. La rose à essence qui est la plus spécialement cultivée est la rose rouge (Rosa damascœna). On cultive aussi la rose blanche (Rosa alba) ; le rendement de celle-ci est faible et de qualité inférieure, son prix de vente en fleurs est de 50 % moindre que celui de la fleur rouge. L'année dernière, la fleur a été vendue à 0 fr. 80 le kilogramme. La cueillette s'effectue généralement de fin mai à mi-juin. Un hectare fournit en moyenne trois mille kilog. de fleurs de roses. La superficie des roseraies de la Bulgarie est évaluée à plus de 8.000 hectares.

Les plantations de roses ont constamment suivi une marche ascendante depuis vingt-cinq années.

En 1906, le prix de l'essence a varié entre 800 et 1.000 fr. le kilog. Actuellement, l'essence trouve placement entre 3.000 et 3.500 francs le kilog.

D'après les données que l'on possède pour l'année 1909, il a été exporté 6.052 kilog. d'essence d'une valeur de 5.327.703 francs. En 1910, les exportations ont atteint 4.683 kilog. évalués à 5.492.962 francs.

Autrefois, cette essence était obtenue à l'aide d'alambics des plus rudimentaires. Depuis environ une douzaine d'années, des Français ont introduit dans cette fabrication des méthodes modernes plus en rapport avec les progrès de la science.

Les Importations de Savons à Rangoon (Birmanie)

D'après un rapport du Consul des Etats-Unis, à Rangoon, les importations de savon ont atteint, en 1911-1912, le chiffre de 2 millions 35.000 francs.

Toutes les sortes de savon sont importées ; les savons communs jaunes y trouvent un débouché considérable et les fabricants français pourraient, vraisemblablement, s'y créer une place assez importante. Les savons de toilette de prix, les savons parfumés et les savons pour la barbe sont également recherchés.

Les Parfums Français en Espagne

La parfumerie française n'est représentée dans la région de Malaga que par les articles très chers, exigés par un cercle restreint de clientèle riche. Du reste, certaines usines espagnoles établies principalement à Valence et à Séville, ont une production suffisante pour satisfaire à la consommation des produits communs ou d'usage courant ; aussi les importations françaises sont-elles peu importantes et ne sont constituées que par des spécialités ou des extraits très fins d'un prix élevé.

La Loi Anglaise

Nous nous sommes assuré le concours de solicitors anglais pour renseigner nos lecteurs sur toutes les questions si intéressantes de législation et de jurisprurence anglaise. Pour tous renseignements, recouvrements de créances, élection de domicile, achats, ventes, formations de sociétés, enregistrement, hypothèques, etc.

S'adresser à M. Ami Belin, L.L.B. (P.S.).

Chez MM. Weaver Burnard et Cie, solicitors, Chartes Lamb House, Vincente Terrace, Islington N., London.

Les Essences Italiennes

Les prix exorbitants pratiqués pour les essences d'agrumes, et notamment pour l'essence de citron, inquiètent à bon droit nombre de consommateurs. Il nous est difficile de conseiller nos amis, la situation étant très incertaine. Tout laisse à prévoir que la

hausse est plus probable que la baisse, non seulement pour la période qui s'étend jusqu'à la fin de l'année, mais aussi pour la récolte prochaine. Les prix de l'essence de citron pour la prochaine campagne dépasse déjà 35 francs le kilog et la récolte paraît devoir être déficitaire, aussi bien en Sicile qu'en Californie. Beaucoup d'arbres ont été tellement endommagés par le froid, qu'ils ne porteront pas de fruits pendant plusieurs années, tandis que d'autres devront être coupés et remplacés.

Les Etats-Unis, qui font la hausse, seront donc fortement acheteurs de citrons, et comme la spéculation s'est emparée de l'article, il serait vraiment extraordinaire qu'elle l'abandone d'ici l'an prochain.

En ce qui concerne le Portugal : les stocks sont très réduits à cause de la mauvaise récolte et de la grande demande qui a été accrue depuis que les cours de l'essence de citron ont dépassés ceux de l'essence d'orange. Pour la nouvelle récolte, la situation est ferme et il faut s'attendre à voir des prix de plus en plus élevés.

Bergamotte. Est-ce la concurrence du produit artificiel, comme dit Schimmel, qui rend de réels services, ou est-ce simplement désintéressement de la spéculation, toujours est-il que l'article est faible.

Et si nous étions sollicités pour donner notre avis nous dirions : achetez prudemment citron et orange, et abstenez-vous pour la Bergamotte.



LE IVe CONGRÈS NATIONAL DES SYNDICATS AGRICOLES



Les Coopératives de Distillation des Plantes à Parfum

RAPPORT DE M. LISNARD

(Lu par M. Joseph Seytre, du Bar)

Permettez-moi de vous exposer aussi succinctement que possible comment ont été créées et comment fonctionnent les différentes Sociétés Coopératives Agricoles de plantes à parfum dans notre beau département des Alpes-Maritimes.

Vous pourrez apprécier les services très importants qu'elles sont appelées à rendre aux classes rurales.

Parlons d'abord de la Coopérative des Propriétaires d'Orangers des Alpes-Maritimes ayant son siège social à Vallauris.

Elle fut constituée le 23 avril 1904, sous la forme de Société anonyme à capital variable et groupa, à sa formation, 1.108 adhérents avec un capital de 50.000 francs, dont le dixième seulement fut versé.

Elle compte aujourd'hui 1.806 coopérateurs et son rayon d'action s'étend sur 15 communes : Vallauris, Cannes, Antibes, Gatières, Le Cannet, Biot, Gourdon, Le Bar, Tourettes, Cagnès, Le Cros, Mougins, Saint-Laurent-du-Var, St-Jeannet, La Gaude.

La Société a pour but de remédier à la mévente par la vente en commun ou encore par la distillation en commun des fleurs et autres produits de l'oranger, provenant des propriétés appartenant aux sociétaires ou gérées par eux à un titre quelconque.

La Société, en principe, vend les fleurs de ses adhérents à l'industrie locale et en cas de mévente seulement, elle transforme ses produits.

Des usines ont été crées dans ce but : la plus importante, à Vallauris, possède 11 alambics de 1.100 kilos actionnés à la vapeur.

Celle du Bar a 5 alambics de 500 kilos à feu nu.

La construction et le matériel ont nécessité une dépense de 209.711 fr. 70, que la Société a entièrement payés par ses propres moyens dans l'espace de neuf années.

De 1904 à 1911, la Société a reçu 9.499.760 kilos de fleurs et payé 9.646.459 fr. aux sociétaires.

L'actif de la Société est formé par le montant des dépenses faites pour le terrain et la construction de l'usine du Golfe-Juan et du Bar-sur-Loup, 209.711 fr. 70 et le solde en caisse, 20.750 fr. 35, soit un total de 200.462 fr. 05.

Le passif est représenté uniquement par le capital souscrit, soit 5.000 francs.

L'actif net de la Société est donc de 225.462 fr. 05.

Avant la création de la Société Coopérative, le prix des fleurs d'orangers était tombé à une moyenne de 35 centimes le kilo, il s'en suivit un découragement moral chez le propriétaire.

Depuis le fonctionnement de la Société Coopérative, les cours se sont bien améliores : en 1904, les prix étaient de 0 fr. 51 ; en 1905, de 1 fr. 20 ; en 1906, de 1 fr. 54 ; en 1907, de 1 fr. 025 ; en 1908, de 0 fr. 975 ; en 1909, de 1 fr. 275 ; en 1910, de 0 fr. 85 ; en 1911, de 0 fr. 65.

Les produits de 1912 n'étant pas encore entièrement vendus, nous n'avons pu établir le prix définitif de la récolte.

Seule, l'action de la Coopérative a permis cette surélévation de prix ; fait renaître la confiance et ranime le courage des propriétaires.

L'amélioration de la vente des produits de l'oranger devait avoir une action réflexe sur les autres cultures florales.

Encouragée par le succès de notre Coopérative, la commune de La Colle créa, en mars 1908, une Société Coopérative de roses qui prend le nom de Société Coopérative des Propriétaires de Fleurs Naturelles de La Colle, Saint-Paul et Villeneuve-Loubet.

Une usine est achetée pouvant distiller par la vapeur toutes les roses, tout autant que le commerce local ne les achète pas à des prix rémunérateurs. Le cours des roses n'a cessé d'augmenter depuis la formation de cette Coopérative qui comptait, au début, 300 membres, et qui est arrivée à 400 adhérents.

Instruits par notre expérience et celle des propriétaires de La Colle, les agriculteurs de Grasse forment, en 1908, une autre Société qui prend le nom de Société Coopérative de producteurs de fleurs pour la parfumerie de l'arrondissement de Grasse.

Elle a groupé les propriétaires cultivant le jasmin, la tubéreuse, le géranium, la violette, la rose et autres plantes à parfum ; dès le début, une usine est construite fonctionnant à vapeur.

Cette association a rendu les plus grands services dans les campagnes de Grasse.

De tels exemples prouvent à quel degré de puis-

sance on peut arriver avec l'aide mutuelle, l'action collective et l'effort commun.

Il est malheureux de constater que les Sociétés Coopératives se développent plus difficilement en France qu'en Suisse, en Italie et en Danemark.

Le paysan français, travailleur économe, a ses défauts qui paralysent quelquefois les résultats de cet effort commun.

Nos trois Coopératives ont donné la mesure de leur force en résistant à toutes les crises qui les ont éprouvées depuis leur fondation.

Mais il y a encore beaucoup à faire, il faut que tous les propriétaires dissidents, comprenant leur véritable intérêt, viennent se grouper plus étroitement que jamais à nos trois associations.

Partisans de la devise : « Tous pour un, un pour tous », nous continuerons à lutter pour vaincre les difficultés qui se dresseront sur notre route.

Nous voudrions que le paysan, et c'est là une question d'humanité, puisse retirer de son travail, un prix assez avantageux lui permettant de nourrir sa famille.



LA PARFUMERIE JAPONAISE



La parfumerie et la savonnerie japonaises augmentent sans cesse leur production. Elles ne ménagent pas les frais de publicité et de réclame pour étendre leur clientèle. Elles sont au nombre des industries qui profiteront sans doute le plus du nouveau tarif douanier, très protecteur en ce qui les concerne. Les résultats de l'importation de 1911 ne doivent pas à cet égard faire illusion. S'il y a eu dans l'ensemble augmentation sensible, c'est précisément par suite des achats faits en prévision de l'application de ce tarif. Et même l'importation des savons de toilette, en particulier, n'a pas cessé de diminuer.

Pour s'abriter elle-même derrière cette barrière douanière, la grande maison anglaise Lever Brothers, de Sunlight, vient de fonder à Amagasaki, près d'Osaka, une importante fabrique de savons, inaugurée en janvier 1913. Et la contribution de cette usine, en grossissant la production locale, ne pourra que limiter encore l'importation.

En 1911, la composition et les origines de cette importation étaient les suivantes :

1° Articles de parfumerie liquides et solides, 774.413 yen; venant de France (404.771 yen), d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, de Suisse et d'Autriche-Hongrie.

2° Savons de toilette, 323.657 yen venant d'Angleterre (118.416 yen), d'Allemagne, des Etats-Unis, de France (38.930 yen) et d'Autriche-Hongrie.

3° Savons communs (savons de Marseille), 554.320 yen, venant surtout de France (240.548 yen) et des Etats-Unis.

4° Savons (tous autres), 5.879 yen.

On voit la place importante qu'occupent les fournitures françaises dans ce commerce.

Elles comptent parmi les éléments principaux de notre importation dans ce pays. Il est donc naturel que nous ayions repris et défendu les articles en question dans la discussion dont le tarif japonais a été l'objet en 1911. Nous avons obtenu d'assez fortes réductions de droits. Mais ces réductions marquent quand même une augmentation considérable sur la tarification antérieure, et notre commerce a déjà éprouvé des pertes sensibles du fait du nouveau régime.

Certains articles, comme les extraits de parfumerie fine, ont pu supporter assez bien l'aggravation. Mais certains produits bon marché, comme les lotions, les eaux de toilette, eaux de Cologne, eaux de quinine pour la chevelure ont été très atteints. Leur vente depuis un an a considérablement décru. Elle ne monte pas à 5 % de la valeur des affaires qui se pratiquaient avant le nouveau tarif. La marque d'une certaine maison de Paris, pour l'eau de quinine, qui avait trouvé au Japon un bon débouché et qui y était très recherchée, est menacée d'une exclusion à peu près complète. Des produits japonais peuvent se vendre maintenant bien meilleur marché que leurs similaires étrangers, et on constate une recrudescence regrettable d'imitations et même de contrefaçons.

Nos savons de toilette, d'autre part, ont accusé, dès 1911, une diminution importante, puisque celle-ci est de 50 % sur l'année précédente. Nos articles, trop chers maintenant, sont évincés, non seulement par les savons indigènes, mais même par les articles anglais et américains. Il n'entre pas beaucoup de savons de toilette étrangers au-dessous de 3 yen la douzaine. Nos ventes en savons de Marseille se sont au contraire relevées très sensiblement. Elles semblent, d'après ce qui m'a été dit, ne devoir pas être trop affectées par les nouveaux droits, à condition que nos fabricants fassent tout leur possible pour garder le marché qu'ils détiennent depuis longtemps dans ce pays.

Le nouveau tarif, amendé par la convention franco-japonaise de 1911, englobe tous les produits de parfumerie liquide sous la dénomination de « Eaux de senteur », et contient, en ce qui les concerne, deux droits :

1° Vinaigres parfumés : 30 yen les 100 kilog.;

2° Autres : 50 yen les 100 kilog.

Les produits que j'ai mentionnés plus haut (lotions, eaux de quinine, etc...) ont tous été classés par la douane japonaise dans la catégorie « Autres ». Or, pour ces produits, qui sont bon marché et doivent rester bon marché pour trouver une vente intéressante, le droit de 50 yen, le même que celui qui s'applique aux articles chers, comme les extraits, est beaucoup trop lourd. C'est à l'autre droit, celui de 30 yen, qu'ils devraient être raisonnablement soumis. Ce droit de faveur s'applique aux vinaigres parfumés. Mais c'est là pour notre commerce un avantage illusoire. La consommation japonaise des vinaigres de toilette est insignifiante. « Nous n'en vendons pas 10 douzaines de flacons par an », me disait un de nos négociants.

D'ailleurs, d'une façon générale, dans tous les cas où il y a doute pour l'application des nouveaux droits (art. 117, 118, 119 et 222, la douane japonaise ne montre aucune hésitation à frapper l'article importé

du droit qui lui est le plus défavorable. Nos industriels et nos négociants savent, cependant, que lors de la signature de la convention douanière franco-japonaise, les représentants du gouvernement impérial ont fait une déclaration permettant d'espérer que le nouveau tarif serait appliqué dans les conditions les plus larges et les plus libérales. C'est ce traitement large et libéral qu'ils réclament aujourd'hui. Les lettres que j'ai reçues à cet égard sont fort explicites, et j'ai tâché de faire donner aux revendications qu'elles contenaient la suite désirable.

Je viens d'indiquer les conditions nouvelles qui menacent nos ventes en parfumerie et en savonnerie de toilette. Je suis, par contre, heureux de signaler nos progrès dans l'importation croissante des *essences* qui servent de matière première à la parfumerie et à la savonnerie, et qui à ce titre sont admises en franchise par le nouveau tarif japonais. Nouvel et bon exemple des efforts qu'il est utile de faire, sur ces marchés en formation, pour suivre la demande dans ses déplacements et ses spécialisations.

J'écrivais à ce sujet dans mon rapport de 1910 : « Ces essences, dont les éléments constitutifs manquent au Japon, sont déjà depuis quelque temps l'objet d'une importation active. Elles sont d'origine soit naturelle, soit chimique, et se divisent ainsi en essences végétales et essences synthétiques. Les parfumeurs japonais ont une tendance marquée à acheter de préférence ces dernières, qui sont meilleur marché. L'Allemagne et même la Suisse leur en fournissent la plus grande quantité. La France produit surtout des essences végétales. Mais elle fabrique aussi des produits synthétiques. Il n'y a pas que Grasse chez nous. Elle a donc tout ce qu'il faut pour satisfaire, sous tous ses aspects, la demande des fabriques japonaises. Pourquoi n'a-t-elle encore rien fait en produits synthétiques, qui sont, je le répète, les plus vendus ici ? Le développement de l'industrie de ce pays est un phénomène que nous ne pouvons pas empêcher. Nous devons, au contraire, compter avec lui, et, dans la mesure du possible, en faire notre profit. Nous avons donc intérêt à ne pas rester seulement vendeurs de produits fabriqués et à devenir nous aussi fournisseurs de la parfumerie japonaise. Ce que nous ne ferons pas, d'autres le feront ; et ce sera autant de perdu pour nous, sans autre résultat. »

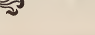
Cet appel, destiné à attirer l'attention de nos industriels sur le développement du marché des essences au Japon, a été heureusement entendu. Un grand nombre de maisons françaises se sont adressées à moi. J'ai déjà pu en introduire plusieurs ici, outre celles qui y étaient déjà représentées. Je sais, par mes renseignements particuliers, que de très intéressantes affaires se sont faites, dans cet ordre de fournitures, en 1912. Les statistiques afférentes à cette année, avec leurs spécifications nouvelles, nous permettront sans doute d'en bien dégager la valeur (1).

Devenus fournisseurs de la parfumerie et de la savonnerie japonaises, nous devons nous intéresser non seulement à l'extension de leur débouché national, mais encore au progrès de leur exportation. Celle-ci a dépassé 1.170.000 yen en 1911 (savons de toilette, 455.000 yen ; eaux de senteur et huiles pour les cheveux, 328.000 yen ; pâtes et poudres pour les dents, 152.000 yen ; poudres de toilette, 100.000 yen). Elle intéresse principalement les pays asiatiques voisins, et surtout la Chine naturellement. Toutefois son rayon d'action s'étend. Il atteint notamment certaines de nos colonies ; et non seulement notre Indo-Chine toute proche, mais encore des territoires plus lointains, comme Madagascar. On me signalait même dernièrement quelques expéditions faites à destination du Sénégal.

Je rappelle, en passant, la fâcheuse inclination qu'ont les parfumeurs japonais à imiter et même à contrefaire les grandes marques étrangères, et surtout les marques françaises. Ces contrefaçons doivent être poursuivies sans pitié. On le peut aujourd'hui efficacement, au Japon même, grâce à une nouvelle législation, qui assure une protection suffisante à la propriété industrielle (loi du 2 avril 1909). On le peut même en Chine, en traduisant les contrefacteurs ou les bénéficiaires de la contrefaçon devant la justice consulaire japonaise, par application de la convention sino-japonaise signée le 14 septembre 1909.

(1) Au sujet de la nécessité d'une représentation sur place pour les articles de parfumerie et de savonnerie en général, lire les conseils que je donne dans mon rapport de 1910 (4e fascicule, page 21 et 22).





A. B. C. de la Teinture des Cheveux

Henri Lecoq

un fort volume de 540 pages ; broché 12 fr. ; relié 14 fr. ; Bibliothèque de la *Parfumerie Moderne*.

Voilà l'ouvrage qui était attendu par la grande masse des parfumeurs, des coiffeurs, des applicateurs et même des fabricants de teintures. Il est l'œuvre d'un teinturier pour cheveux, fort au courant de son art et rompu non seulement à l'emploi de tous les produits connus, mais encore à toutes les ficelles du métier et à la psychologie de la cliente. Avec une modestie charmante, l'auteur, qui n'a cependant que plus de mérite à être fils de ses œuvres, s'excuse d'avoir écrit un livre comme si le devoir d'apprendre à ses contemporains ce que l'on a appris, n'appartenait pas encore plus aux autodidactes qu'aux savants, qui n'ont trop souvent pour mérite que d'avoir beaucoup retenu.

Le problème de la teinture des cheveux dit l'auteur, est loin d'être résolu, et pour deux raisons :

1° Parce que ceux qui possèdent le moyen de le résoudre ou qui pourraient acquérir ces moyens, par la culture préalable qu'ils ont reçue, s'en désintéressent ;

2° Parce que ceux qui seraient intéressés à la solution de ce problème ne possèdent pas les moyens de le résoudre.

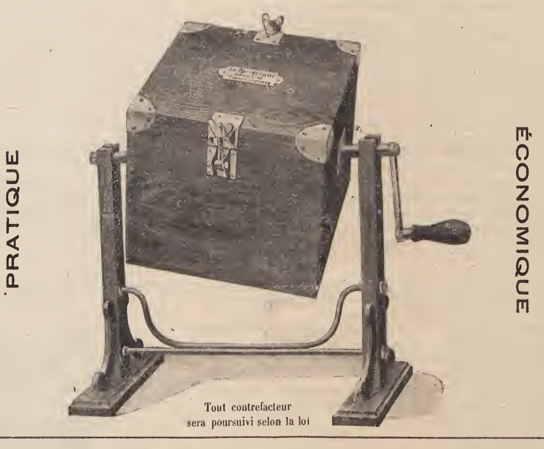
Mais l'auteur, s'il n'a pas eu dès le début la culture

La "PARISIENNE"

BREVETÉE S. G. D. G., FRANCE-ÉTRANGER

Nouvelle Mélangeuse pour Poudres

Fonctionnant A BRAS ou par FORCE MOTRICE



Tout contrefacteur
sera poursuivi selon la loi

QUALITÉS DE L'APPAREIL

Homogénéité parfaite *des produits mélangés.*

Economie réelle *de travail et de main-d'œuvre.*

Rapidité extrême *pour obtenir les mélanges.*

Propreté absolue *dans la manipulation.*

Etanchéité complète *de l'appareil.*

NOTA. — Sur demande, la Maison envoie franco le Tarif-Notice avec gravures

La fabrication courante de la Mélangeuse La Parisienne *comporte des appareils des contenances ci-après :*
5 — 15 — 30 — 60 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 kil.

Pr les Commandes et ts Renseignements S'ADRESSER A LA MAISON **L'INTERMÉDIAIRE** SEUL FABRICANT 6, Impasse des Sureaux, St-MAURICE (Seine)

scientifique qui lui paraît utile pour donner des conseils, a su l'acquérir à ses dépens sans doute, mais avec d'autant plus de mérite, et toutes les indications qu'il donne sont marquées à la pierre de touche de l'expérience.

La première partie de l'ouvrage résume tout ce qu'il faut savoir avant de teindre, et si le nombre de connaissances indispensables paraît devoir exiger des teinturiers une mémoire prodigieuse, du moins la simplicité de l'exposé met la leçon à la portée de tous ; la deuxième partie comprend l'étude théorique des modes d'action des diverses teintures ; enfin, on passe dans la quatrième partie à l'étude pratique de l'action des teintures. La cinquième partie est un manuel complet du praticien et la sixième partie traite des à-côtés de la teinture.

C'est dire combien l'étude est complète et consciencieuse. M. Lecoq a bien mérité de la « partie » et il a droit à la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent peu ou prou à la teinture des cheveux.

Comment Lancer et Vendre les Produits de vos Marques

Par Armand Jourdain, licencié ès-sciences commerciales, secrétaire de la Cie Internationale des Pieux Armés Frankignoul. — 1 vol. br. in-12, 105 p., 2 fr.

Extrait de l'Introduction

Nous allons suivre le développement du sujet dans ses différentes phases, c'est-à-dire depuis l'époque de fondation de l'usine jusqu'à l'apogée de sa prospérité.

Les bâtiments de l'usine sont construits, les machines installées, les modèles créés, la marque déposée. Il va falloir, tout d'abord, lancer la marque, l'introduire auprès des consommateurs, créer une vogue en sa faveur, puis entretenir cette vogue dans le but de l'implanter sur tous les marchés et permettre ainsi à l'usine de se développer et de s'agrandir sans cesse.

Plus elle s'agrandira et mieux elle sera en mesure de lutter contre la concurrence, car la production pourra se faire « en série » sur une vaste échelle, ce qui permettra de réduire le prix de revient dans une proportion notable.

Tel est le programme à la réalisation duquel l'industriel devra consacrer tous ses efforts.

Pour mieux faire comprendre les raisonnements qui vont suivre, nous croyons utile d'illustrer notre exposé par un exemple pratique.

Nous dirons donc, comment on lance et comment on vend une marque de cartouche de chasse.

Est-ce à dire, toutefois, que les méthodes que nous préconiserons, à cet effet, seront exclusivement applicables au commerce des munitions ? Non, car ce que nous dirons s'appliquera, tout aussi bien, au lancement d'une marque de savon, de cigare, de machine, etc... A part quelques particularités spéciales à la vente de l'un ou l'autre de ces articles, les procédés seront les mêmes et s'ils sont appliqués avec discernement, ils produiront infailliblement les mêmes résultats.

Table des Matières

Chapitre premier. — *Introduction.*

Chapitre II. — *Mode de présentation des marques de fabrique.* — 1° Nature et forme de l'emballage. — 2° Contenance des boîtes, paquets, flacons, etc. — 3° Etiquettes. — 4° Notice : Mode d'emploi.

Chapitre III. — *Organisation rationnelle de la vente.* — *A.* Recherche de la clientèle. — *B.* Le Fabricant doit déployer tous ses efforts dans deux directions : Réclame auprès des consommateurs ; Réclame auprès des détaillants. 1° Vogue de la marque. 2° Qualités. 3° Rabais et escomptes accordés. 4° Pourquoi et comment le fabricant doit veiller au maintien du prix de vente de ses marques. 5° Facilités d'approvisionnement. 6° Facilités de paiement et crédits. — *C.* Réclamations concernant la qualité des marques de fabrique. — *D.* Contrôle de la Vente.

Conclusion.

Le Chauffage Economique et la Ventilation

l'Institut Scientifique et Industriel, gr. in-8, 16 × 24, 90 pages, 72 figures. Librairie du M.S.I., 8, rue Nouvelle, à Paris, 9e. — Prix 2 fr. 75.

Le problème du chauffage et de la ventilation est un de ceux qui nous touchent le plus.

Le chauffage des locaux habités étant indispensable en hiver, dans nos climats, il importe de le réaliser de la manière la plus hygiénique et la plus économique, en tenant compte de la disposition et de la destination des différentes pièces de l'habitation ou de l'atelier.

Lorsqu'on veut chauffer un local neuf, on a le choix entre divers systèmes entre lesquels on hésite souvent à se prononcer. Lorsqu'une habitation possède une installation qui ne donne pas entièrement satisfaction, on peut se demander s'il n'y a pas possibilité de transformation ou d'amélioration.

Il en est de même pour la ventilation.

On a donc à résoudre des problèmes qui exigent la connaissance des caractéristiques des différents systèmes qui ont été proposés comme solution, de leurs avantages et de leurs inconvénients.

Cet ouvrage est destiné précisément à donner ces indications. Son but est de permettre à chacun soit de choisir, entre divers systèmes, celui qui s'adaptera le mieux à son cas particulier, soit de déterminer les modifications à faire subir à ses appareils pour en améliorer le fonctionnement ou le rendement.

Table des matières. — Conditions d'un bon chauffage ; les combustibles. Les cheminées. — Poêles ordinaires à feu continu, conditions de tirage des cheminées. — Les poêles. — Chauffage au gaz, au pétrole, à l'alcool. — Chauffage électrique. — Calorifères à air chaud ; à eau chaude. — Radiateurs, chaudières chauffées au gaz. — Chauffage par la vapeur.

Comparaison des divers systèmes de chauffage ; réglage automatique de la température. — Dispositions particulières au chauffage des usines et des ateliers. — Ventilation. — La réfrigéraiton des locaux habités. — Calcul d'une installation de chauffage central.

Sur les Bananes

C. Kléber. — Am. Parfumer, 7. 235-235 (1912).

La pulpe des bananes donne par distillation avec l'eau une huile éthérée, qui est formée en grande partie d'acétate d'amyle.

Pour le vérifier, il faut saponifier les éthers ; alors l'alcool amylique obtenu, par oxydation, fournit l'acide valérianique ; l'acide acétique est montré à l'aide de sel d'argent.

A. R.

Umney et Bunker. — Solubilité de l'eau dans les essences éthérées.

Perf. and Essent. Oil Rec. 3. 325 (1912).

— — 4. 4 (1913).

S. Hall et Harvey. — J. Soc. Chem. Ind., 32. 61 (1913).

Acétate de Glycéryle dans les essences

Etude sur le dosage de ce composé s'appuyant sur la saponification de l'acétate.

A. R.

Congrès de New-York

Schultz et Atherton Seidell de Washington.

Ils étudient le dosage du thymol dans les excrétions des animaux.

Ils communiquent aussi leur étude sur l'absorption cutanée du thymol en solution huileuse, par les souris blanches.

E. A.

Références. — Wiener Monatshefte. 33-363. Zeit. f. angew. Chem. 1912-2191.

Kalaza étudie la préparation des essences de moutarde (senföl).

En faisant agir l'éthyldithiocarbonate de potassium sur le chloroformiate d'éthyle, l'auteur a obtenu l'éthylsenföl correspondante avec 78-80 % de rendement. Il a pu aussi obtenir les phényl et tolyl dérivés avec de plus ou moins bons rendements.

Congrès International de Chimie de New-York, 4-13 septembre 1912. Feinberg de New-York.

Préparation de Triphényl Phosphate (Phosphate de Triphenyle)

Ce produit employé comme succédané du camphre, est obtenu d'après l'Aktiengesellschaft de Berlin, en faisant agir dans un solvant indifférent l'oxychlorure de phosphore sur le sel alcalin du phénol. Il est essentiel d'opérer en milieu anhydre.

(Brevet Suisse 58.412 — 25/1 (1912).

$POCl^3 + (C^6H^5 ONa)^2$

PO $O. C^6H^5$

PO $O. C^6H^5$

PO $O. C^6H^5$

$+ (Cl Na)^3$

Bibliothèque de la « Parfumerie Moderne »

Industrie des Parfums, p. M. Otto br. 22.50 ; relié .... 24 »

Plantes à Parfums, par P. Hubert......relié 10 »

Manuel du Parfumeur par Askinson et Calmels, broché........ 6 »

Manuel pratique du Savonnier, par Calmels et Wiltner, broché........ 4 »

Nouveau Guide du Parfumeur, Durvelle, br. 6 fr. et relié........ 7 »

Essences et Parfums (Durvelle), br. 15 f., rel. 16 50

Formulaire de Parfumerie (Gattefossé), br. 1,50 ; relié .... 2 »

Traité de Savonnerie (Moride et Varenne) relié 16 »

Constitution de savons du commerce, p. Mercklen, relié........ 6 »

Les Huiles essentielles (Charabot, Pillet et Dupont), relié........ 20 »

Industrie des Parfums, par Dr. O. Simon, br. 5 »

Matières odorantes artificielles (G.-F. Jaubert), broché 2 fr. 50 ; relié........ 3 »

Produits aromatiques naturels et artificiels (id) broché 2 fr. 50 ; relié........ 3 »

Parfums comestibles (G.-F. Jaubert), br. 2,50, relié .... 3 »

Abrégé de la Chimie des Parfums (Jeancard et Satie), broché 2 fr. 50 ; relié........ 3 »

Essai des Huiles essentielles, par Henri Labbé, broché 2 fr. 50 ; relié........ 3 »

La Parfumerie Moderne coll. compl., relié.

Chimie des Parfums, par S. Piesse, relié.... 5 »

Histoire des Parfums, par S. Piesse, relié.... 4 »

Savons et bougies, par Puget, relié........ 5 »

Parfums artificiels, par Charabot, relié...... 5 »

Parfumeur, par Pradal, Malepeyre et Villon.. 6 »

Savonnier, par E. Lormes (3 vol)........ 9 »

Jurisprudence sur les Falsifications, par X. de Borssat 7 50

Les Fleurs du Midi (Cultures industrielles), par Granger .... 4 »

Les Cultures sur le Littoral de la Méditerranée, par E. Sauvaigo........ 4 »

Chimie du Distillateur, par Guichard....... 5 »

Précis de Chimie industrielle, par P. Carré.. 5 »

Maladies du Cuir chevelu (prophylaxie et traitement) par le Dr Gastou........ 1 50

Hygiène du Visage, par le Dr Gastou........ 1 50

Parfums, Médicaments et Produits photographiques (Lignon et Blanc)........ 1 50

Manuel du Coiffeur, par Ferville........ 2 »

Hygiène de la peau, par Nicolas et Jambon 1 50

Hygiène du cuir chevlu, par le Dr Gastou.... 1 50

Huiles essentielles, par Gildmester, traduction Laloue, broché 21 fr. 50 ; relié........ 25 »

Formulaire de Cosmétique, par R.-M. Gattefossé, 1 fr. 50 ; relié........ 2 »

Mixtures épilatoires, par A. Chaplet........ 1 50

Manuel des boissons gazeuses, par A. Piard. 4 »

Technique des parfums naturels et artificiels, par Gattefossé........ 2 »

La Beauté féminine, par Mestadier........ 4 »

L'Art de faire des Affaires, par Cody........ 4 50

Franco par poste, frais de recommandation en sus. Différence de port facturée pour l'étranger.

A B C de la Teinture des Cheveux, par Lecoq, broché 12 fr. ; relié........ 14 »





Au sujet de l'Union nationale du Commerce extérieur

A la date du 20 mars 1913, M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie a adressé la circulaire suivante à MM. les Présidents de Chambres de Commerce :

« Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
« à Messieurs les Présidents de Chambres
« de Commerce :

« Mon Département a été amené à constater qu'une « confusion fâcheuse paraît s'être établie, parmi de « nombreux groupements industriels et commerciaux, « entre l'Office national du Commerce extérieur et « l'entreprise qui a pour titre *Union nationale du* « *Commerce extérieur*.

« J'ai l'honneur de vous rappeler que l'Office na- « tional du Commerce extérieur, dont le siège est 3, « rue Feydeau, à Paris, est un établissement public « créé par la loi du 4 mars 1898 et qui est directe- « ment rattaché à mon Département. L'Office a pour « mission de fournir, aux industriels et négociants « français, les renseignements commerciaux de toute « nature pouvant concourir au développement de no- « tre commerce extérieur et à l'extension de nos dé- « bouchés dans les pays étrangers, les colonies fran- « çaises et les pays de protectorat. Cette Institution « correspond avec les agents diplomatiques et consu- « laires, avec les agents coloniaux, avec les Chambres « de Commerce de la Métropole et avec les Chambres « de Commerce françaises à l'étranger ; elle a, d'autre « part, des correspondants désignés parmi les Conseil- « lers du Commerce extérieur de la France.

« Au contraire, l'*Union nationale du Commerce ex-* « *térieur* est une entreprise privée qui ne peut se ré- « clamer d'un patronage quelconque de mon Admi- « nistration et qui, par les attributions qu'elle s'est « données, ainsi que par sa similitude de nom avec « l'Office national du Commerce extérieur, crée, in- « tentionnellement, une confusion entre les deux or- « ganismes. L'erreur est encore rendue plus facile « par ce fait que l'*Union nationale du Commerce ex-* « *térieur* est dirigée par M. *Louis* Mercier, alors que « les services de l'Office national du Commerce exté- « rieur, dépendant de mon Département, ont pour « Directeur M. *Emile* MERCIER.

« Je ne saurais trop vous recommander, en consé- « quence, de veiller très exactement à ce que, dans « l'aide que vous apporteriez aux institutions ayant « pour but le développement du commerce français « à l'étranger, et dans le patronage que vous pour- « riez éventuellement leur donner, aucune méprise « ne se produise au sujet des deux établissements ci- « dessus visés.

« Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception « de la présente communication.

« *Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,*
GUIST'HAU. »

Rapports des Agents Diplomatiques de France sur le Commerce de la Russie en 1911

Le commerce français avec l'Empire russe n'atteint pas, aussi bien aux importations russes qu'aux exportations en France, le développement désirable et possible.

En effet, d'après les douanes russes, notre pays ne tient que le 4[e] rang dans les exportations de la Russie et le 5[e] dans les importations. — (Bulletin D. Russes, janvier 1913).

Ainsi, la France avait en 1901-1905 une part de 6,8 % dans les exportations russes, maintenant elle baisse pour atteindre 6.6 % de 1906 à 1910, et 5,7 % en 1911.

Pour nos importations, nous pouvions noter 4,3 % en 1901-1905, 4,5 en 1906-1910, et 4,9 en 1911.

On le voit, notre commerce est faible avec la Russie, et il serait à souhaiter que nos industriels dirigent leurs efforts vers ce pays.

Dans nos tableaux, nous emploierons le *Rouble* valant au change *2 fr. 70*, et le poud valant *16 k. 38*.

EXPORTATION DE LA RUSSIE

Essence de Térébenthine :

En 1911 on a exporté :

En Autriche-Hongrie	309.050 pouds
Grande-Bretagne	283.415
Allemagne	182.822
France	2.115
Autres pays..........	40.677

Glycérine :

En Pays-Bas	52.444 pouds
Grande-Bretagne	29.448
Allemagne	24.555
France	3.300
Autres pays..........	13.590

M. HARDY, 5, rue de Genève, LYON

MAISON FONDÉE EN 1890

Matières premières pour Distillerie, Confiserie, Pâtisserie, etc.

Spécialités : Extrait en pâte pour Sirop d'

ORGEAT

et Essence soluble pour limonade

CITRON

ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

Talc à Poudre "Amiolin"

Grâce à sa qualité toujours égale, à sa blancheur parfaite, à sa pureté absolue et à son impalpabilité incomparable, c'est la meilleure matière = première pour les poudres de parfumerie. =

SEUL FABRICANT (EN DEHORS DE TOUT TRUST)

Eduard ELBOGEN

Propriétaire de Mines a

VIENNE 3/2 Autriche

Dampfschiffstrasse, 10

FLORE DU CAP CORSE

Distilleries de Matières Premières de Parfumerie

Barthélemy SANTONI

A SISCO (Cap Corse)

Bureau Télégraphique : ERBALUNGA

MATIÈRES PREMIÈRES DE PARFUMERIE, PARFUMS SYNTHÉTIQUES

CHUIT, NAEF & Cie

M. NAEF & Cie, Successeurs

GENÈVE (Suisse)

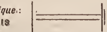
SPECIALITÉS : Essences artificielles de Violette, Iralia, Cyclosia Persicol, Dianthine. etc.

DERNIÈRES CRÉATIONS : Muguet "N", Jasmanthème, Œillet "S", Pelargonia Essences synthétiques de Rose, Olnicera, Lilafleur

PARIS : A. BÉROU, 11, Rue du Perche, (IIIe). NEW-YORK : 273, Pearl Street

---

VERRERIES



TÉLÉPHONE : 1019-44

C. DEPINOIX

7, Rue de la Perle, PARIS

108, Fenchurch Street, LONDON E. C. — 39, quai au Bois-à-Brûler, BRUXELLES

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES RICHES POUR LA PARFUMERIE

Catalogue franco sur demande

La Russie exporte encore des *racines de réglisse*, prenant leur origine au Caucase. Ce commerce très important est accompagné d'une plus faible vente en *plantes médicinales*.

La conclusion pouvant être tirée de l'examen du rapport des douanes, est que la France tient, sauf pour les sels de potasse, une place fort modeste dans l'achat de produits russes. L'Allemagne par contre vient en tête de presque tous les articles.

Importations :

La Russie importe 3.120 *pouds de vanille et de safran* dont 561 sont fournis par la France. — Une importation plus directe serait assurément plus avantageuse.

Les *cardamomes* et les *muscades* se sont élevées à 3.780 pounds, dont 300 pour la France.

Le *girofle*, la *cannelle*, le *laurier* ont été achetés par une valeur de 1.390.000 roubles ; la France vient au 4e rang avec 2.200 pds.

La France a une assez bonne vente en *bonbons et confitures*, et elle atteint la moitié de la valeur allemande avec 1.730 pds. Evidemment, la France tient la tête avec les vins, le *cognac* et les *vinaigres*.

Les *graisses animales* sont essentiellement d'origine anglaise, avec près de 2 millions de pds, pour 63.000 à la France.

La France a aussi vendu 2.250 quintaux de *cires* se divisant en :

Cire d'abeille	5.824 pounds
Cire minérale..........	1.100
Cire végétale..........	1.100
Paraffine	6.051

Ceci pour un total de 756.109 pds.

Les *bougies et chandelles* viennent pour les 3/4 de la Chine. La France cependant livre 6.900 roubles de *mèches*.

La Russie nous achète aussi 4.200 quintaux d'*essence de térébenthine*. Bien que beaucoup distancée par l'Allemagne, les Indes et l'Autriche, la France livre 600 quintaux de *baumes parfumés* se divisant pour 1911 en :

Encens, manne, assa fœtida.	2.390 pounds
Albumine	723
Camphre	137
Ambre gris, styrax, benjoin..	481

Evidemment, l'Allemagne tient la tête pour la vente des médicaments, cependant la France a une place assez honorable pour les médicaments composés.

La France a livré :		Rapport au total :
Quinine	10 pds	0,25 %
Strychine, caféine.....	24	3,0 %
Morphine, cocaïne.....	1	0,4 %
Opium	20	3,5 %
Chloral-chloroforme ...	7	0,3 %
Antipyrine, gaïacol, salol, sulfonal, etc........	53	0,8 %

Mais elle exporte 15 % de la valeur totale en composés, avec 3.080 pds.

On voit que dans cette branche on peut réaliser de grands progrès commerciaux.

Il en est d'ailleurs de même pour *les vernis*, la France en effet n'exporte en Russie que le 3,6 % du total en vernis à l'alcool à l'huile ou à l'essence.

Heureusement un chiffre réconfortant nous est donné par l'industrie des *parfums, cosmétiques et savons*.

Pour les *savons* non parfumés, la France a introduit 16.200 pds, dépassant l'Allemagne du double..

On peut en effet dresser le tableau suivant :

France	16.200 pounds
Chine	10.020
Allemagne	8.390
Angleterre	2.188
Autres pays...............	3.200

La France tient aussi un rang honorable dans l'importation des cosmétiques et aromes :

Le commerce général a passé de 2.771.000 roubles en 1907, à 3.899.867 en 1911, avec les origines suivantes :

Allemagne	34.741 pounds
France	10.031
Angleterre	2.990
Autres pays................	4.675

La part de la France se subdivise :

Eaux aromatiques sans alcool.	140 pounds
Eau de fleurs d'orange.........	160
Fards, teintures à cheveux, cosmétiques sans alcool........	2.989
Produits alcooliques, eaux, élixirs, pommades, etc........	3.281
Eaux de senteurs alcooliques....	443
Pommades en récipients de 10 livres russes................	650
Huiles de roses...............	229
Autres huiles volatiles odorantes naturelles ou artific., s. alcool	1.090
Savons parfumés.............	1.049

Il est évident que cette importation française pourrait être sensiblement augmentée.

En somme, le commerce franco-russe n'a pas toute l'importance désirable, et il serait à souhaiter que en raison du prodigieux essor de ce pays, de nouvelles initatives vinssent affronter ce vaste marché.

Il faut espérer que la Chambre de commerce franco-russe de St-Pétersbourg parviendra à étudier et mettre en profit les intérêts commerciaux français et russes.

R. A.



Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

Imp. P. LEGENDRE et Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 9

Le Néroli, **Ch. d'Auribeau**. — Les liqueurs à essences, **J. Piot**. — La question des coricides, **J.-L. Dumont**. — La Vanilline, **A. Lacarrière**. — Exposition universelle de Gand, **L. Goddron**. — Les eaux-de-vie d'tes naturelles, **Ch. Groud**. — *Les essences en thérapeutique :* Une curieuse remarque — Mélangeuses pour la parfumerie.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — Températures et Récoltes. — *Off ce d'exportation* : La loi sur la Parfumerie et sur les spécialités hygiéniques ; Bolivie ; Brésil ; Tripolitaine ; Afrique du Sud-Britannique ; Canada;— Les petits fournisseurs de Napoléon **G. Alphaud**. — Histoire de l'alcool et de son nom, **Von Lippmann**. — *Variétés :* La Biophane ; Emploi des œufs dans la fabrication des onguents, crèmes et autres cosmétiques, lotions pour nettoyer les cheveux ; Les marques de fabrique en Chine, etc. ; Eglantiane 100 °/o.

198-200, Rue Michel Bizot. — PARIS

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Beltecordière, Lyon.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Trop de Bluff, R.-M. Gattefossé. — La Question de la Rose, R.-M Gattefossé. — L'Ambre gris, E. P. — Les Eaux-de vie dites naturelles, Ch. Groud. — Le Cassier, A. Rolet. — *Variétés* : Un cri d'alarme pour notre industrie savonnière ; L'eau de Cologne est elle un produit du Codex ; Les Teintures pour Cheveux. — La Cannelle synthétique, R. Berthelé. *Les Essences en thérapeutique* : Sur l'emploi des huiles essentielles dans le traitement de la phtiriase, G. Renaudet. — Il faut avoir l'humour de son métier, G. De hoste. — Broyeuses et Pétrisseuses pour la Parfumerie.

SUPPLÉMENT — Petites Annonces. — Températures et Récoltes — *Informations* : La Culture des Rosiers en Bulgarie ; Les Importations de Savons à Rangoon (Birmanie) ; Les Parfums français en Espagne ; Les Essences Italiennes ; Le IVe Congrès National des Syndicats agricoles. — La Parfumerie Japonaise. — Bibliographie. — *Office d'Exportation* : Au sujet de l'Union Nationale du Commerce extérieur ; Rapports des Agents diplomatiques de France sur le commerce de la Russie en 1911.



PETITES ANNONCES



REPRESENTANTS SERIEUX, à Milan, désirent représenter pour toute l'Italie, maisons de premier ordre de parfumerie confectionnée, de savons parfumés et de tous les articles de toilette. Références très sérieuses. Ecrire D. G. Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

PREPARATEUR FRANÇAIS, longue expérience en France, Amérique du Nord et du Sud, désire situation dans maison sérieuse, à Paris. Ecrire G. A. Bureau du Journal.

❧ ❧ ❧

INGENIEUR-CHIMISTE, docteur ès sciences, ancien préparateur de la Faculté des Sciences de Nancy, 39 ans, ayant travaillé les parfums synthétiques, 13 ans de pratique (3 de sous-direction, 10 de recherches organiques), connaissance parfaite de l'allemand, cherche situation. Meilleures références. — Ecrire A. B., 41, Bureaux du Journal.

❧ ❧ ❧

ON CHERCHE CHIMISTE expérimenté et au courant de la fabrication des *parfums synthétiques* (pas de compositions). — Adr. offres en indiquant prétentions sous K. S. 9580, à Rudolf Mosse, Cologne-sur-Rhin.

❧ ❧ ❧

INGENIEUR-CHIMISTE, 32 ans, licencié ès sciences, pratique au laboratoire des recherches, ayant travaillé à Londres sur les méthodes catalytiques, cherche une situation à Paris ou en province. Ecrire L. B., au Bureau du Journal.

VOYAGEUR en titre, connaissant la partie, est demandé pour faire la France et l'Etranger pour le compte d'une Maison de « Matières Premières pour la Parfumerie ».

Ecrire à Pélissier-Aragon, Grasse, A.-M. (France).

❧ ❧ ❧

Fabrique Essences Synthétiques et Produits chimiques demande REPRESENTANTS à la commission pour la France et l'Etranger. — Forte remise. Ecrire : Laboratoire Industriel de Chimie Organique, 40, rue de Bécon, Courbevoie (Seine).

❧ ❧ ❧

SITUATIONS D'AVENIR. — *L'Argus de la Presse* (35e année d'existence) offre, dans chaque commune, à nos lecteurs et lectrices, surtout à ceux ayant de nombreuses relations, des situations de grand avenir, sans quitter notre région ; une certaine instruction est nécessaire.

Ecrire : Argus, 37, rue Bergère, Paris.

❧ ❧ ❧

ESPAGNE. — Il y a un bon mouvement d'affaires en ce moment. Voyageur Parfumerie, sérieux, s'adjoindrait spécialités avec participation à ses frais. — A. P., Bureau Journal.

❧ ❧ ❧

VOYAGEUR en Parfumerie visitant le Sud-Ouest et le Midi de la France, l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, ayant grande connaissance du métier et relations étendues dans ces pays, demande Maisons disposées à

participer à ses frais de voyage soit pour la totalité, soit pour une partie de ses tournées. — E. L., Bureau du Journal.

⸫

PREPARATEUR très au courant de la parfumerie, connaissant chimie et produits de beauté, demande emploi, sérieuses références. Ecrire L. G., 622, Bureau du Journal.

⸫

CORPS COLORES pour préparer poudres de riz toutes nuances. S'adresser Roure, 3, rue des Capucins, Lyon.

⸫

INGENIEUR CHIMISTE, 30 ans, chef de fabrication pendant 6 ans, cherche situation.

Ecrire E. 7.60, Bureaux du journal.

⸫

Raison de santé, ON CÉDERAIT au prix du matériel FABRIQUE DE PARFUMERIE, crème, poudre, dentifrices, brillantines, formules et mise au courant.

Ecrire G-M 234 bd Voltaire. Paris.

⸫

ETUDIANT EN CHIMIE désirerait place de volontaire pendant les mois de septembre et octobre dans une parfumerie.

Ecrire Giraud, banquier, à Valence-sur-Rhône.

⸫

On vendrait APPAREIL PHOTO, pliant extra plat 9×12 plaques et pellicules, obj. anastigmat ayant coûté 300 francs pour 180 francs. M. S. Bureaux du Journal.

⸫

ON RACHETE 1 franc pièce les numéros de la *Parfumerie Moderne* de février 1910 et 2 francs pièce les numéros de août 1909 et novembre 1908. Ecrire au Journal.

⸫

REPRESENTANTS SERIEUX, bien introduits, sont demandés dans tous les pays par une fabrique d'extraits pour sirops (limonadiers, liquoristes, etc.) et d'alcool de menthe et eaux de fleur d'oranger de marques (pour épiciers, droguistes, etc.). — Ecrire M. Hardy, 5, rue de Genève, Lyon.

TEMPÉRATURES ET RÉCOLTES

Le jasmin — La tubéreuse — La menthe

Après quelques ondées bienfaisantes, quoique mesurées avec parcimonie et d'ailleurs très localisées, le ciel a repris sa sérénité accoutumée. Il a suffi cependant de ces légères pluies pour que les nuits soient devenues un peu plus fraîches, et même, dans le jour, les indications du thermomètre font pressentir le prochain déclin du régime de chaleurs plutôt intenses que nous avons dû subir pendant la seconde quinzaine d'août. C'est toujours l'été, mais un été dont les ardeurs sensiblement adoucies laissent mieux apprécier le charme de la saison. Cette température est d'ailleurs loin d'être défavorable aux récoltes. Celles-ci, au contraire, en général s'en accommodent fort bien. Mais les choses iraient mieux encore au gré des cultivateurs, si le ciel se décidait à leur envoyer un peu plus d'eau, sans trop.

⁂

Les plus satisfaits de tous ces travailleurs de la terre, ce sont les propriétaires de jasmins. Nous avons dit dans notre dernier bulletin que la floraison, longtemps médiocre, était avec les fortes chaleurs devenue très abondante. Le léger abaissement de température qui s'est manifesté à la suite des ondées tombées il y a huit jours n'a pas fait diminuer la production. Chaque matin, à l'arrivée des cueilleurs et cueilleuses, les constellations de fleurettes qui blanchissent les plantations font songer, par la profusion, à celles qui viennent de s'éteindre dans le ciel. Pour que la saison continue ainsi à être propice, la récolte en dépit des déficits des premières semaines de la production, sera une des meilleures qu'on ait vues depuis longtemps. Les cultivateurs eux-mêmes se déclarent, non seulement satisfaits, mais contents, ce qui est tout dire. Dame ! au prix de 4 fr. 25 auquel la fleur se paye, cette année, il n'y a aucune culture qui soit comparable, comme rémunération, à celle du jasmin.

⁂

On a tout lieu également d'être satisfait de la récolte de la tubéreuse. On sait combien cette culture est sensible aux influences des agents atmosphériques et combien ses résultats sont par conséquent variables, d'une année à l'autre. Cette année, grâce sans doute à une température exempte de brusques soubresauts, les hampes florales sont montées nombreuses, et le développement de bouton suit un cours tout à fait normal. La fleur se paye 2 fr. 50.

⁂

La récolte de la menthe est maintenant terminée. De ce côté encore les producteurs n'ont pas lieu de se plaindre. Nous avons constaté dans un précédent bulletin les excellents résultats que cette culture a donnés à Villeneuve, Saint-Paul, La Colle, Pégomas, etc., qui sont, dans le département, les principaux centres de production. La note est identique dans le Var, où à la suite de notre estimé concitoyen M. Joseph Isnard et de Mme la comtesse de Savigny, nombre de cultivateurs ont introduit cette culture dans leurs assolements, notamment à Seillans, à Montauroux. Pas plus qu'ailleurs, dans ces communes, les plantations n'ont eu à souffrir beaucoup de la sécheresse, et si en vérité les plantes n'ont pas atteint un grand développement, par contre le rendement à l'alambic a été très satisfaisant.

(*Revue de Grasse*).



LA LOI SUR LA PARFUMERIE ET LES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES EN ARGENTINE

Nos lecteurs se souviennent que l'application en Argentine de cette loi — qui avait provoqué une grève des pharmaciens et des commerçants en parfumerie, de Buenos-Aires — avait été suspendue pour six mois, afin de permettre au gouvernement de s'entendre avec les intéressés pour une revision des dispositions vexatoires de nouvelle règlementation.

Depuis ce temps, en dépit de nombreuses réunions de la commission nommée à cet effet, aucun résultat pratique n'a encore été obtenu, et comme le délai de six mois en question approche de son terme, une certaine agitation commence à se manifester à nouveau dans les cercles argentins intéressés pour obtenir une solution définitive.

C'est ainsi qu'en particulier la Société Nationale de Pharmacie vient, par l'intermédiaire de son président, M. Pedro F. Etcheverry, d'adresser une pétition au Parlement pour demander la revision d'urgence de la loi et la suppression de tout impôt sur les spécialités pharmaceutiques. La pétition fait ressortir que s'il est désirable d'exercer un contrôle sur les remèdes mis en vente, en revanche l'impôt établi par la loi, outre les difficultés de son application et son caractère vexatoire, ne peut que retomber sur le consommateur et constitue en somme un impôt sur la maladie.

Il est probable que si le Parlement laisse passer sans prendre de décision le délai accordé pour l'application de la loi, de nouvelles difficultés surgiront, qui seront sans doute moins faciles à aplanir que la première fois.

BOLIVIE

Nous extrayons les renseignements suivants d'un rapport de M. Walle, chargé de mission en République Argentine, au Chili et en Bolivie :

Malgré sa population assez restreinte, la Bolivie n'en offre pas moins, à nos produits, des débouchés nullement négligeables.

La Bolivie importe pour une valeur considérable de métaux et articles divers manufacturés et la consommation en augmente constamment. Ces articles sont fournis par le commerce américain, allemand et belge. Nous ne figurons, dans ces importations, que pour un chiffre insignifiant. C'est surtout en ce qui concerne les articles manufacturés que nous pourrions augmenter nos ventes. Ainsi, les quincailleries de Oruro et de la Paz, par exemple, n'ont, pour la plupart, jamais été visitées par des voyageurs de cette spécialité ni sollicitées par nos fabricants. Une fois connus, nos articles seraient certainement préféres à ceux de la concurrence.

Les spécialités pharmaceutiques françaises, même les plus chères, figurent dans toutes les drogueries et trouvent acheteurs. Nos essences et parfums particulièrement appréciés, sous le rapport de la finesse et de la qualité, sont d'un usage assez courant et se trouvent dans les principaux magasins.

BRESIL

Il résulte d'une information publiée par les *Daily consular and trade reports*, de Washington, que les achats du Brésil en parfumerie — surtout d'origine française — vont toujours en augmentant.

De nombreuses maisons de commission de notre place font des affaires au Brésil, il n'est pas douteux qu'une entente entre ces maisons et les importants fabricants bordelais de parfumerie, dont les produits peuvent être victorieusement comparés aux meilleures marques parisiennes, aurait pour conséquence de procurer un sérieux débouché à notre industrie locale.

TRIPOLITAINE

Renseigements généraux. — Les conditions climatériques de la Tripolitaine sont sensiblement différentes, suivant qu'il s'agit des régions voisines de la Méditerranée ou de celles situées dans le Sahara.

Sur le littoral, où la population se trouve concentrée, le climat est relativement tempéré : la moyenne de la température enregistrée en été est de + 28 degrés, et en hiver + 15°.

La saison la plus favorable pour l'envoi des voyageurs en Tripolitaine est l'été, époque où les agriculteurs arabes viennent vendre leurs récoltes et faire leurs achats sur la côte. Cependant, pour un certain nombre d'articles et notamment pour les tissus, c'est

MATIÈRES PREMIÈRES 

pour Parfumerie et Savonnerie

DELVENDAHL & KÜNTZEL, Werder-sur-Havel près Berlin

FABRICATION SPÉCIALE DE :

ACÉTATE DE BENZYLE	ALCOOL CINNAMIQUE
BENZOATE DE BENZYLE	ALDÉHYDE BENZOIQUE
ALCOOL BENZYLIQUE	ALDÉHYDE CINNAMIQUE

Acétate de Linalyle	BERGAMOTTES	Cassie
Acétate de Terpényle	CANANGA	Jacinthes
Citronellal	GÉRANIUMS	Lilas
Géraniols	LAVANDES	Muguets
Linalool	NÉROLI	Violettes
Néroline Yara-Yara	ŒILLET	Vionaron
Trèfol	ROSES	Vioradion, etc.

NOUVEAUTÉ de tout premier ordre : GÉRANIOL T



LABORATOIRE INDUSTRIEL DE

CATALYSE

2, Boulevard Carnot, TOULOUSE (FRANCE)

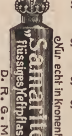
MATIÈRES PREMIÈRES EN GROS POUR LA PARFUMERIE

Oxyde de Phényle.	Carbures Cycliques.
Oxydes Phényliques.	Alcools Cycliques.
Oxydes Crésyliques.	Ethers Cycliques.
Oxydes Naphtyliques.	Cétones Cycliques.
	Aldéhydes.

SAMARITER

Le Samaritain

Peau liquide en tubes



SAMARITER remplace le taffetas anglais pour les blessures

SAMARITER sèche de suite formant une pellicule élastique

SAMARITER est aseptique et antiseptique

SAMARITER adoucit la douleur des brûlures

SAMARITER protège les doigts de la main et du pied des engelures

SAMARITER résiste au lavage et au bain

Veuillez vous adresser à

ERNST HARNISCH

Laboratoire cosmétique, BERLIN W. 62

NETTELBECKSTR. 19

en mai et octobre que les voyageurs prennent des commandes pour l'automne et l'hiver.

Trois villes présentent de l'intérêt au point de vue des affaires :

Tripoli de Barbarie, capitale de la Tripolitaine (45.000 habitants environ), entrepôt de marchandises européennes destinées aux contrées de l'Afrique centrale et place importante pour son trafic à l'importation et son exportation ;

Benghasi, port principal de la Cyrénaïque, dans la baie de la Grande Syrte (21.000 habitants) et centre commercial intéressant. Par sa situation, Benghasi constitue l'échelle principale du plateau de Barka et les provenances de l'Ouadaï (Soudan oriental) ;

Enfin Derna (12.000 habitants), port moins fréquenté mais présentant néanmoins un certain intérêt commercial.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer d'une manière précise les frais afférents à une tournée commerciale en Tripolitaine, on peut les fixer à un minimum de 20 francs par jour.

Pour l'hôtel, nourriture comprise, il faut compter 10 à 15 francs par jour suivant la ville.

Une connaissance convenable des langues arabe et italienne est nécessaire pour traiter des affaires dans le pays.

La monnaie actuellement en usage est la monnaie italienne (101 lire 10 c. = 100 francs).

En ce qui concerne les échanges commerciaux, la France occupe, sur le marché métropolitain, le troisième rang, après l'Angleterre et l'Italie. Les transactions les plus actives que nous pratiquons avec la colonie sont : à l'importation : les peaux de bœuf, de chèvre et de mouton, les plumes d'autruches, les feuilles de henné, la laine, les œufs, les éponges ; à l'exportation : les clous et pointes de Paris, cuirs et peaux, droguerie et produits chimiques, café, thé, cartes à jouer, farines et semoules, fruits et légumes, mercerie et passementerie, tissus de laine, de coton et de soie, métaux divers, papiers, *parfumerie*, pâtes alimentaires, confiserie, conserves alimentaires, quincaillerie et serrurerie, savons, huiles d'olives, vins et spiritueux, verrerie, poteries, faïences, etc.

La voie la plus rapide pour se rendre en Tripolitaine est celle de l'Italie, via Syracuse. Les paquebots de la Compagnie de Navigation Générale Italienne quittent le port sicilien les dimanche, lundi et jeudi de chaque semaine pour Tripoli. La durée totale du trajet ne dépasse pas deux jours.

La voie de Marseille, via Tunis ou Malte, par les services de la Compagnie Générale Transatlantique, est sensiblement plus longue.

La Compagnie de Navigation Mixte délivre également des billets pour cette destination, au départ du port français (via Tunis). Le tarif est de 175 francs en 1re classe, et de 133 francs en 2e classe.

Par ces deux derniers itinéraires, il faut évaluer la durée du voyage à 8 jours environ. (*Office national du Commerce extérieur.*)

AFRIQUE DU SUD-BRITANNIQUE

Référence. — Rapport E. Jore.

Depuis le 31 mai 1910, le Transwaal, le Cap, l'Orange et le Natal forment un Etat indépendant sous le protectorat de l'Angleterre. C'est l' « Union of South Africa ».

Grand comme 6 fois la France, il possède une population totale de 7 millions 500.000 habitants, dont 1.300.000 blancs.

Ce pays est un excellent débouché pour les produits européens ; mais les droits sur les voyageurs sont trop élevés.

De plus, les droits des douanes sont assez forts :

Marchandises courantes.......... 15 % *ad valorem*
Produits de luxe................ 25 % —
Vins. Alcools.................. 100 % —

L'Angleterre bénéficie d'une réduction de 3 %.

La langue française est très peu connue, on parle presque exclusivement anglais et dutch (dialecte hollandais).

Ce pays est assez bien desservi au point de vue messagerie. Il faut compter 30 à 35 jours de voyage.

La France possède un consul général à Cape-Town, à Johannesburg ; un vice-consul à Durban.

En 1911, le commerce total s'est élevé à la somme de 2 milliards 400 millions de francs.

Sur ces chiffres, nous relevons : Importations :

	EN MILLIONS DE FRANCS			
	Totales	France	Angleterre	Allemagne
Huiles Alimentaires............ ..	1.000.000			
Essences Alimentaires	1.000.040	0.10	—	—
Glycérine	10.800.000	0.59	6.60	0.35
Graisses machines	1.050.000	—	—	0.25
Huiles, Savons..................	22.000 000	—	—	—
Produits Méridionaux	24 350.000	0.15	11.20	8 90
Parfums	1.750.000	—	1.00	0.27

La France exporte aussi en 1911, pour 80.700 francs de parfums alcooliques, et 14.900 francs d'huile parfumée, ceci en léger progrès sur 1910.

Le savon est presque exclusivement d'origine anglaise. Cependant les Etats-Unis ont importé pour 200.000 francs de savons de toilette, et la France seulement pour 10.000 francs.

Notre situation commerciale est assez faible en comparaison des autres pays ; il serait intéressant d'envoyer des voyageurs sur ce marché peu connu en France, et créer une ligne française de paquebots.

Nous pourrions *sûrement améliorer notre vente*, pour la section des *parfums* et des *savons*.

Nous avons aussi pour les produits pharmaceutiques une bien triste place, avec un peu plus de réclame, sûrement la *vente augmenterait*.

La grosse exportation de l'Union est l'or, le diamant, la plume, le poisson, etc.

Vient de paraître :

Technique de la Fabrication des Parfums naturels et artificiels

par R.-M. GATTEFOSSÉ, Ingénieur-Chimiste

Edition Office Technique de Chimie Appliquée, 1 brochure in-4°. — Prix : 2 francs

Les Huiles Essentielles

par E. GILDEMEISTER

1 volume in-8°, 728 pages, 2e Edition, Tome I. — Traduit par LALOUE

Broché : 21 fr. 50; relié : 25 francs. — Bibliothèque de la *Parfumerie Moderne*

Un produit spécial : la feuille de buchu, servant à préparer des médicaments contre les maladies d'estomac, a été exportée pour :

	Kgs	Francs
Exportations 1910........	83.500	741.170
Exportations 1910........	107.600	609.990

En 1911, cette augmentation a eu lieu :

Angleterre (508.720 fr.), Allemagne (84.550 fr.), Etats-Unis (147.900 fr.).

Il est à souhaiter que notre commerce s'améliore.

R. A.

CANADA

La Chambre de Commerce française de Montréal signale encore une fois la faiblesse d'action des maisons françaises et leur peu de prospérité au Canada. Elles négligent les provinces de l'Ouest, se reposent sur leurs agents, sans se préoccuper d'ouvrir par eux-mêmes un champ plus large aux articles de leur fabrication.

Un article en diminution est le *parfum à base d'alcool ;* il est assez difficile de déteminer la raison exacte de ce faiblissement ; cependant nous devons dire que là encore nos maisons françaises ne sont pas progressives. A part quelques grosses marques introduites ici depuis de longues années et qui ne font d'ailleurs pas grand'chose pour améliorer leurs positions, il n'y a aucune tentative sérieuse et réellement organisée ; pendant ce temps, les Etats-Unis augmentent leurs affaires et leurs produits inférieurs, s'acharnent à faire oublier les nôtres, à grand renfort d'une publicité, qui est à conseiller pour l'introduction au Canada de tous les produits de luxe, qui laissent une certaine marge.

Une diminution assez sensible s'est produite également sur un article pour lequel nous sommes sans concurrence directe, le *savon de Marseille ;* sa vente est le plus généralement répandue chez le pharmacien et il est considéré comme un produit de luxe. Les bénéfices pris par cette classe de détaillant sont en effet très élevés et atteignent jusqu'à 90 pour 100 ; d'autre part, le commerce de gros de produits pharmaceutiques n'est pas organisé d'une façon aussi complète que celui de l'épicerie, en sorte que nos compatriotes qui voudraient développer le leurs affaires devraient essayer de s'organiser eux-mêmes pour la visite de la clientèle de détail, alors que généralement leurs conditions ne comportent aucun crédit.

IMPORTATIONS (du 1er Avril au 31 Mars)
(En Dollars)

Importations de provenance française

	1913	1912	1911
	—	—	—
Elixirs, essences diverses	8.337	6.822	7.276
Parfums alcooliques....	105.156	113.968	92.782

Importations générales

	1913	1912	1911
	—	—	—
Parfums non alcooliques	446.377	341.937	468.251
Savons de Marseille....	175.629	191.100	157.052
Elixirs, essences diverses	56.447	45.693	43.346
Parfums alcooliques....	220.646	200.284	160.471
Parfums non alcooliques	56.924	53.728	43.748
Savons de Marseille....	155.136	170.099	143.420



LES PETITS FOURNISSEURS DE NAPOLÉON



Des fournisseurs de l'empereur il a été beaucoup parlé. La cérémonie du sacre, l'extraordinaire pompe qui y fut déployée a livré à l'Histoire les noms de Vacher, le fameux marchand de soiries, de Gobert, l'habile passementier, de Picot et Leroy, dessinateurs et brodeurs, de Biennais, fabricant d'attributs impériaux, etc.

Mais à côté de ces fournisseurs réputés, on connaît peu le parfumeur discret, la petite fleuriste, la blanchisseuse, qui plus heureuse que Madame Sans-Gêne, blanchit un linge « impérial ». M. Gabriel Vauthier nous révèle ces détails extrêmement curieux dans la *Revue des études napoléoniennes.*

La parfumerie, nous raconte-t-il, figure en quantités fantastiques dans les notes de la maison de l'empereur : elle comprend tous les accessoires de toilette. Le grand fournisseur est Gervais-Chardin, à la Cloche-d'Argent, rue Saint-Martin. C'est chez lui qu'on achète aussi les gants de luxe. Sur ses notes reviennent des achats perpétuels et considérables d'eau de Cologne. Celle-ci, vers la fin de l'Empire, vient d'une autre maison, « du dépôt de la véritable eau de Cologne, perfectionnée par le sieur Durochereau aîné, rue Neuve-Saint-Eustache, n° 32 ».

Aux Cent-Jours, paraît un autre fournisseur, Tessier, à la Cloche-d'Or, rue de Richelieu ; le 20 mars 1815, il livre deux savonnettes à la fleur d'oranger à 3 francs — à cette époque, on en faisait aussi aux fines herbes, — 6 douzaines de cure-dents en buis poli à 3 francs, et avec des savons et des éponges, un mille d'épingles blanches, de l'eau de Cologne et 4 bonbonnières en écaille blonde.

L'empereur a une bouquetière attitrée, Mme Bernard. Elle fournit « un bouquet chaque jour de l'année au cabinet secret de Sa Majesté l'empereur, à raison de 600 francs par année ». Il ne s'agit pas seulement des Tuileries, mais aussi « des châteaux de Compiègne, Saint-Cloud, et autres « approximités », où il est possible d'envoyer ».

D'autres fournisseurs éphémères — Napoléon et ses sœurs ont l'humeur changeante — se partagent les caprices de l'empereur et donnent prétexte à des légendes curieuses ou piquantes, mais des légendes simplement, et c'est dommage : que de traits auraient leur valeur !

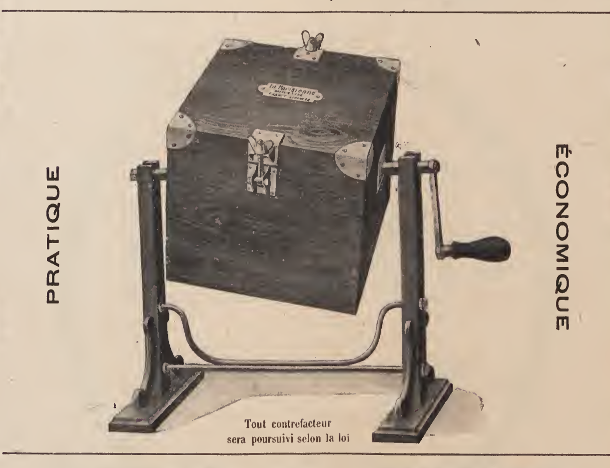
Gabriel Alphaud.

La "PARISIENNE"

BREVETÉE S. G. D. G., FRANCE-ÉTRANGER

Nouvelle Mélangeuse pour Poudres

Fonctionnant A BRAS ou par FORCE MOTRICE



Tout contrefacteur
sera poursuivi selon la loi

QUALITES DE L'APPAREIL

Homogénéité parfaite *des produits mélangés.*
Economie réelle *de travail et de main-d'œuvre.*
Rapidité extrême *pour obtenir les mélanges.*
Propreté absolue *dans la manipulation.*
Etanchéité complète *de l'appareil.*

NOTA. — Sur demande, la Maison envoie franco le Tarif-Notice avec gravures

La fabrication courante de la Mélangeuse La Parisienne *comporte des appareils des contenances ci-après :*

5 — 15 — 30 — 60 — 100 — 200 — 300 — 400 — 500 kil.

Pr les Commandes et ts Renseignements S'ADRESSER A LA MAISON **L'INTERMÉDIAIRE** SEUL FABRICANT 6, Impasse des Sureaux, St-MAURICE (Seine)



HISTOIRE DE L'ALCOOL ET DE SON NOM



(*Zeitschrift für angew. Chemie*, 4 *octobre* 1912, *pp.* 2061-2065.)

L'antiquité classique ne possédait pas d'appareils pour la distillation de l'alcool et ne connaissait pas ce corps. Aristote et Théophraste avaient bien remarqué que le vin des libations pouvait être enflammé, et Pline avait observé la même chose du Falerne, vin très fort de l'Italie ancienne ; mais l'alcool, signalé ainsi, n'était pas considéré par ces auteurs comme formant une partie déterminée du vin.

Les alchimistes grecs d'Alexandrie (Ier siècle) connaissaient déjà une sorte de distillation, pas très différente de la sublimation, et possédaient certains ustensiles perfectionnés, mais ces appareils ne comportaient pas de réfrigérants, ou bien comprenaient des appareils analogues tout à fait insuffisants pour la condensation d'un liquide à point d'ébullition peu élevé. De cette époque aux derniers temps de l'alchimie grecque (VIe et VIIe siècles) il y eut peu de progrès en ce sens. Les affirmations concernant la prétendue connaissance de l'alcool par ces alchimistes provient de la confusion de l'expression « aqua vitae » — « eau d'immortalité, élixir de longue vie » — avec l'esprit de vin.

Saint Basile (350), s'élevant contre la corruption du siècle, s'en prend, entre autres vices, à l'ivrognerie, et attribue ses effets à « des vapeurs qui montent à la tête » — sans nommer aucunement l'alcool ; Macrobe (400), recherchant pourquoi le vin enivre, alors que le moût n'enivre pas, en est réduit à adopter la conclusion de saint Basile.

L'antiquité syrienne et arabe ignorait également l'alcool ; les plus vieux manuscrits syriens (VIIe à XIe siècles) attestent que l'on connaissait à ces époques la distillation de diverses essences (eau de roses), mais que l'on était encore incapable de recueillir les vapeurs d'alcool.

La première pharmacopée persane que l'on connaisse, celle d'Abou-Mansour (950), ne fait pas mention de la distillation du vin ; la distillation en général — notamment celle de l'eau de mer, pour les naufragés — est ,d'après cet ouvrage, une invention relativement récente.

Le célèbre médecin arabe Avicenne (Ibn-Sina, Xe siècle), ne connaissait pas non plus l'esprit de vin ; dans les siècles suivants, il n'en est pas davantage fait mention dans les ouvrages de chimie ou de physique, ni dans les pharmacopées, ni dans les ouvrages de médecine (par exemple dans ceux d'Aboul-Kassim, médecin arabe d'Espagne, mort en 1107), ni dans les récits des voyageurs arabes (Ibn-Batouta, alias Sindbas-le-Marin), ni dans les listes des contributions en nature à fournir pour l'entretien de la Cour et de son personnel (l'eau de roses, par exemple, figure dans ces listes) ; on n'en trouve pas non plus mention dans les œuvres des poètes persans, bien que leurs œuvres soient fréquemment consacrées à la louange du vin, ou à la description des suites de son usage immodéré, aucune allusion à l'alcool ne figure dans les traités consacrés en tout ou en partie au vin : le Livre de l'Agriculture », d'Ibn-al-Awan (Arabe d'Espagne, 1150), l' « Encyclopédie des Médicaments et des Aliments », d'Ibn-Beithar (1250), etc. Al-Khazin (1120), dans son livre « La Balance de la Sagesse », où il traite de la question du poids spécifique, affirme que le plus léger de tous les liquides est l'huile d'olives ; or, l'alcool est plus léger que cette huile.

Donc, contrairement à une opinion très répandue, la science arabe ne savait encore rien concernant l'alcool.

L'alcool fut, très probablement, découvert en Italie, pays qui se distinguait, dès le début du moyen âge, par ses nombreux vignobles, et où vivaient, à partir du IVe siècle, beaucoup d'alchimistes, parmi lesquels de nombreux prêtres. Les alchimistes italiens perfectionnèrent beaucoup la technique de la distillation ; on leur doit notamment l'emploi d'un appareil distillatoire d'une seule pièce, appelé « retorte » (mot qui n'a pas d'équivalent en grec) ; la forme donnée au chapiteau et l'allongement du tuyau de décharge permettaient un refroidissement plus efficace.

Le premier ouvrage important pour l'histoire de l'alcool, et emprunté à la science italienne, est intitulé « Mappae Clavicula », et émane d'un auteur inconnu. Dans l'exemplaire de la bibliothèque de Schlettstadt, en Alsace, datant du IXe ou du Xe siècle, on ne parle pas de l'alcool ; mais dans un exemplaire existant en Angleterre, et qui date du XIIe siècle, il est question de l'alcool sous forme d'un cryptogramme (1) qui fut déchiffré par Berthelot ; ceci prouve qu'à cette époque la découverte de l'alcool était encore tout à fait nouvelle. La recette consiste à faire bouillir dans un appareil approprié une partie de vin très vieux avec trois parties de sel ; on obtient une eau qui brûle au contact d'une flamme sans échauffer son support; c'était donc un alcool très faible. La comparaison des deux manuscrits du même ouvrage permet de placer la découverte de l'alcool au XIe siècle.

Le premier ouvrage d'un auteur connu, où il soit question de l'alcool, est le « Livre du Feu » (« Liber Ignium ad comburendos Hostes »), de Marcus Graecus (1250 ?) ; ce livre contient aussi une recette pour fabriquer la poudre. Dans son appendice, il décrit la préparation de l'esprit de vin vieux dans une retorte, et l'on obtient ainsi de l' « aqua ardens », qui « brûle sur la toile sans l'enflammer et sur les doigts sans les brûler ».

Dans un manuscrit de 1300, on indique qu'il est bon d'ajouter au vin, avant la distillation, du sel, du soufre, du tartre — pour déshydrater l'alcool évidemment.

---

(1) De crainte d'être accusé d'hérésie et de satanisme, les alchimistes avaient coutume de ne décrire leurs découvertes et leurs recettes que dans un langage allégorique, compréhensible aux seuls initiés. Le plus célèbre de ces « cryptogrammes » est celui par lequel Roger Bacon décrit la fabrication de la poudre à canon.

FABRICATION DE L'EAU DE COLOGNE

Ce triptique représente d'une façon frappante, les perfectionnements réalisés en trois siècles, dans l'industrie de la Parfumerie, notamment en ce qui concerne la fabrication de l'Eau de Cologne.

AUTREFOIS, au XVIIe siècle, les moines inventeurs de l'Eau Merveilleuse, appelée plus tard Eau de Cologne, distillaient avec de bons vins blancs les plantes et écorces aromatiques.

Avec peine ils fabriquaient de petites quantités du précieux dictame.

HIER, le préparateur pesait soigneusement les multiples ingrédients nécessaires, puis les filtrait longuement au risque de perdre une notable proportion des liquides volatils et au prix de longues heures de travail.



AUTREFOIS

AUJOURD'HUI, avec les essences déterpénées "White Star" de la Maison *Gattefossé et Fils*, de Lyon, il est aisé de préparer, en un clin d'œil, sans perte et sans manipulation, une quantité indéfinie d'Eau de Cologne de la meilleure qualité.

Les essences déterpénées naturelles "White-Star" 7 fois concentrées, 7 fois plus pures que les essences de commerce, donnent les produits les plus suaves au moindre prix, avec un alcool de degré quelconque.

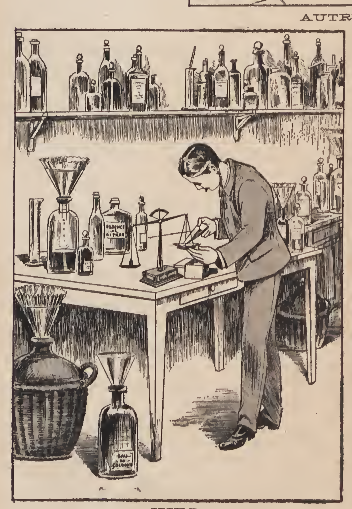
PRIX ET ÉCHANTILLONS

sur demande à

GATTEFOSSÉ & Fils

LYON

Vente exclusive aux Fabricants





HIER



AUJOURD'HUI

On commença à tirer parti des propriétés médicinales de l'alcool vers 1250. Au XIVe siècle, à la suite d'une grande épidémie de peste (« mort noire »), l'étude de l'alcool et de son emploi thérapeutique fut reprise avec une nouvelle ardeur ; mais ce corps coûtait toujours fort cher. On découvrit bientôt le procédé de préparation de l'alcool au moyen de céréales, ce qui permit de l'obtenir à meilleur compte, et en fit adopter l'usage comme boisson.

Le nom « alcool » a incontestablement une allure arabe, bien que, comme nous l'ayons vu plus haut, l'alcool en lui-même ne soit pas une invention arabe. Le mot « kokol » est, en effet, un mot arabe, ou emprunté aux peuples voisins et transmis par les Arabes ; il désigne une poudre très fine, entre autres le fard, formé de sulfure d'antimoine ou de plomb, que l'on employait déjà en Egypte dix siècles avant Jésus-Christ, pour des usages médicaux ou cosmétiques. L'expression « al-kohol », dans le sens de poudre impalpable, est restée employée, avec cette signification, en chimie et en pharmacie jusqu'en 1800 (« Ferrum alcoholisatum » signifiait, par exemple, du fer très finement divisé). De là, on a étendu ce sens à celui de partie très fine, de quintessence ; au début du XVIe siècle, Paracelse emploie le mot dans cette acception ; celle-ci ne fut adoptée, dans le langage scientifique, que très lentement, jusqu'à ce que Lavoisier en eût définitivement consacré l'emploi dans sa nouvelle nomenclature chimique. (Ed. V.).

Von Lippmann.



La Biophane

Nous avons parlé à plusieurs reprises de la Cellophane, ce nouveau succédané de la Baudruche, du Celluloïd et de la Gélatine ; c'est une sorte de papier aussi transparent que le verre, absolument imperméable aux parfums et aux corps gras, insoluble dans l'eau, inattaquable aux alcalins et qui forme l'emballage le plus parfait pour tous les produits de parfumerie.

La même société : Blanchisserie et Teinturerie de Thaon-les-Vosges, lance un nouveau produit, la Biophane, qui est à la Cellophane ce que le carton est au papier. C'est le même produit transparent, mais plus épais et moins cher, à poids égal, et qui servira principalement à la confection des cartonnages : les boîtes ainsi obtenues, avec la même solidité que les coffrets ordinaires, laisseront voir le flacon ou le savon à l'intérieur de la boîte.

Ce dispositif avait été lancé, il y a quelques années, avec des couvercles en gélatine, mais la fragilité et l'altérabilité de ce produit avait donné maints désagréments qui n'existeront plus avec la Cellophane et la Biophane.

Emploi des œufs dans la fabrication des onguents, crèmes et autres cosmétiques, lotions pour nettoyer les cheveux.

1913. *Berlin. Der Parfümeur, n° 26, 19 mars, pages 228 à 231.*

Dans les préparations des produits pour toilette, on emploie deux sortes de matières premières : d'un côté, les graisses animales et végétales, la farine de céréales et de nombreuses légumineuses, la gélatine, l'agar-agar et le lait et ses dérivés, et de l'autre, l'œuf, l'œuf de poule, qui recevrait de bien plus nombreuses applications s'il ne présentait les deux défauts suivants : faible consistance et prix d'autant plus élevés que l'on doit se servir exclusivement d'œufs frais de première qualité.

Formule d'un produit destiné au nettoyage des cheveux de femmes. — Jaune d'œuf, 8 %; ammoniaque, 10 % ; savon de potasse, 4 % ; borax, 2 % ; eau de fleurs d'oranger, 10 % ; eau de rose, 40 % ; eau de Cologne, 25 % ; lanoline exempte d'eau, 1 %. On dissout au bain-marie le savon et le borax dans les eaux de fleurs, auxquelles on ajoute peu à peu le mélange préalablement battu de jaune d'œuf et d'ammoniaque, puis la lanoline triturée avec l'eau de Cologne.

Poudre pour le lavage de la tête. — Blanc d'œuf, 90 ; poudre de savon, 500 ; acide stéarique, 10 ; poudre d'amidon, 10 ; carbonate de soude, 250 ; potasse, 100. Dissoudre le blanc d'œuf dans une solution de soude cautique 20 de soude pour 50 eau distillée) et évaporer à sec au bain-marie pour mélanger ensuite aux autres composants.

Le blanc et le jaune d'œuf se distinguent par leur facile solubilité, aussi les réduit-on à l'état de poudre, état sous lequel le transport est beaucoup plus économique. Pour amener ces poudres à leur état primitif, y ajouter 3 parties d'eau tiède pour 1 partie d'œuf complet ; 1 partie 5 d'eau tiède pour 1 partie de jaune d'œuf ; 7 parties d'eau froide pour 1 partie de blanc d'œuf.

Pommade Lupina. — Cire, 15 ; huile de lin, 15 ; suif de mouton, 15 ; blanc d'œuf, 20 ; jaune d'œuf, 20 ; térébenthine de Venise, 5 ; huile de térébenthine, 5 ; résine de benjoin, 5 ; acide salicylique, 1 ; essence de rose, 0,1.

Lait glycériné. — Oxyde de zinc, 3 ; glycérine, 70 ; blanc d'œuf, 1 (poudre de blanc d'œuf, 3) ; eau distillée, 25.

Liqueur pour les mains. — Blanc d'œuf, 80 ; acide borique, 10 ; glycérine, 320 ; eau distillée, 90. Exclure de tous les produits à base d'œuf les composés phénoliques tels que l'acide salycilique, la résorcine, le pyrogallol et même le salicylate de soude, les matières tan-

nantes et la plupart des sels et oxydes métalliques. En cas d'emploi du soufre, ajouter un antiseptique (camphre, par exemple) pour empêcher la formation de combinaisons sulfurées.

Les marques de fabrique en Chine

Les commerçants et industriels qui exportent leurs marchandises en Chine sous une marque de fabrique verront avec intérêt de quelle façon leurs marques peuvent être protégées dans ce pays depuis que la République y est installée.

La loi sur les marques de fabrique n'est pas encore définitivement adoptée par le Gouvernement chinois, et elle ne semble pas devoir l'être de sitôt.

En attendant que cette loi entre en vigueur, nous voyons dans le Répertoire Universel des marques de fabrique, que les marques de fabrique peuvent être protégées par une inscription provisoire ou par une proclamation du Taotai.

Cette inscription protège donc la marque et constitue une preuve de priorité d'usage. Elle est en outre très utile pour conserver le droit à l'enregistrement définitif lorsque plus tard la loi entrera en vigueur.

Les frais en sont minimes (Frs 60) et quant aux formalités, il suffit d'envoyer à J. Gevers et C°, à Anvers, la marque et l'énumération des produits qu'elle est destinée à couvrir, pour que toutes les pièces et formalités nécessaires puissent être remplies par eux.

Cette inscription provisoire a une grande utilité et de nombreuses maisons de commerce japonaises et anglaises y ont recours.

Douane et Savonneries

Depuis quelques années, l'une de nos industries bien françaises et surtout marseillaises : la Savonnerie, subit une crise épouvantable : elle se débat dans la spéculation, qui l'enserre de toutes parts. Si, quand il y a abondance de matières premières, alors qu'elle peut espérer une détente dans les prix, elle ne se met pas aux achats, on lui fait une hausse formidable. Si, au contraire, voulant se couvrir des ventes de savon, elle achète ses huiles, on lui fait de la baisse; et comme, par suite de l'excès de la concurrence, elle en est arrivée à vendre le savon avec garantie de baisse, la voilà encore mal engagée.

Les oligarchies financières se groupent : les unes, pour faire de la hausse, retiennent aux pays de production les graines de coprah déjà ramassées ; les autres, pour vendre très cher les arachides, font un accaparement scandaleux ici même à Marseille : on dépouille ainsi la savonnerie non seulement du fruit de son travail actuel, mais on lui prend les bénéfices qu'elle a pu réaliser autrefois.

Pour lutter et échapper à la ruine, la Savonnerie essaye d'employer d'autres corps gras. C'est ainsi que depuis 6 ou 7 ans, elle importait à Marseille de l'huile de coprah provenant des fabriques de beurre de coco, soit de Hambourg, soit de Belgique. Cette huile a toujours été taxée par la douane à Marseille *un franc* les 100 kilos en conformité du numéro 110 du tarif des Douanes. Cela ne faisait pas l'affaire de nos trusteurs; aussi ont-ils été joyeux lorsque, par simple coïncidence sans doute, à fin mars dernier, le service de réception à la douane à Marseille décida de taxer ces huiles à 3.50 ou 9 francs les 100 kilos, suivant une nouvelle classification arbitraire et fantaisiste de « huile déglycérinée » ou d' « acide stéarique ».

La Savonnerie protesta et décida de porter l'affaire devant l'administration centrale de la Douane à Paris. Des experts ont été nommés de part et d'autre : il a été bien démontré que ces huiles acides n'avaient subi aucun traitement de *déglycérination*, et qu'elles ne pouvaient jamais être un composé *d'acide stéarique*.

Se rendant à l'évidence, l'administration supérieure de la Douane vient de prendre une décision qui remet toutes choses au point ; elle décide que, comme par le passé et conformément au paragraphe 110 du tarif des Douanes, le droit à percevoir sera seulement de un franc les 100 kilos et elle restitue tout le surplus de ce qui a été perçu depuis fin mars dernier aux importateurs intéressés.

Les savonniers ont accueilli cette décision avec la plus grande satisfaction.

(*Bulletin des Halles.*)

P. Montserret.

La barbe

En Angleterre vient de se fonder une société qui s'intitule « Society for the propagation of the Beard », ce qui signifie tout bonnement : Société pour la propagation de la barbe. Son objet apparaît assez clairement. Elle prétend réagir contre la coutume essentiellement anglo-saxonne qui prive le visage des hommes de leur ornement pileux. Mais ses motifs ne sont pas, comme on pourrait croire, esthétiques : ils sont d'ordre économique. Il paraîtrait que l'usage en apparence innocent de se faire raser coûte 12 millions de livres, trois cents millions de francs par an à ses fidèles d'Outre-Manche. C'est un chiffre. Ce chiffre, que faut-il faire pour le rayer d'un trait de plume ? Tout simplement laisser pousser sa barbe. Voilà une façon élégante de retrouver de l'argent perdu. On pourrait objecter qu'il n'était pas perdu pour tout le monde, qu'une mesure aussi radicale mettra plus d'un coiffeur sur la paille, sans parler des fabricants de rasoirs, de soies pour blaireaux, etc. Subsidiairement, on pourrait prétendre qu'une telle économie n'implique pas nécessairement le port de la

barbe, car enfin, il n'est que de se raser soi-même. Et puis cela coûte aussi d'entretenir une belle barbe, soignée, peignée, calamistrée, parfumée. Mais la S. F. T. P. O. T. B. ne veut rien entendre. Sa campagne se poursuit méthodiquement. Déjà elle a envoyé des circulaires aux personnalités les plus marquantes d'Angleterre. Deux photographies sont jointes à chacune d'elles, l'une qui représente le destinataire, au naturel, c'est-à-dire rasé, l'autre qui le montre orné d'une barbe. L'argument, qui retombe dans l'esthétique, est propre à toucher. Et l'on vient d'apprendre — est-ce une simple coïncidence ? — que le roi d'Espagne laisse pousser sa moustache, en attendant mieux.

Il est délicat, en une telle question, de prendre parti. Mais l'on peut s'étonner, du moins, que la S. F. T. P. O. T. B. ne se soit pas adressée aux seuls juges compétents : ce sont les femmes que je veux dire.



Aparte de nuestras novedades habituales, nuestro laboratorio de descubrimientos orea cada año interesantes novedades en tas series artificiales y sintéticas. La Eglantiane 100 % es un producto de los más caractéresticos y de los de más gran porvenir y se hará clásico de la misma manera que se lo ha hecho el alcohol phenilithylique, el salycilate d'amyle, etc. Es este un cuerpo químico determinado absolutamente puro del que nosotros tenemos el monopolio. Nosotros lo hemos ensayado en muy numerosas composiciones en las cuales siempre nos ha dado maravillosos resultados.

Tenemos a la dispocisión de nuestros clientes fórmulas detalladas para su uso en todas las especialidades de perfumería. Su olor vivo, florido, característico y muy nuevo, se asimila admirablemente con las esencias naturales o artificiales ya conocidas. A continuación se dán algunas fórmulas, las más características :

Adonis, 100 p. % (fr. 600 el kg.)

Eglantiane 100 %	25	—
Jasmin artificiel	25	—
Cyclosia	17	—
Muguet fleur artificiel	11	—
Floranal cristallisé	12	—
Muguet naturel Lyflor	10	grammes

Vers le reve, 100 p. % (Rose moderne, fr. 600 el kg.)

Rose maréchal niel artificielle	25	—
Géraniol	20	—
Alcool phényléthylique	5	—
Eglantiane 100 %	20	—
Violette incolore 100 %	10	—
Rose de Mai pure Lyflor	5	—
Rosindol cristallisé	10	—
Aldéhyde nonylique	0	— 1

Fleurettes, 100 p. % (fr. 600 kg.)

Muguet blanc 100 %	15	grammes
Acétate de styrolyle	4	—
Diphénylmétane	1	—
Eglantiane 100 %	18	—
Coumarine	10	—
Floranal	15	—
Jasmin naturel lyflor	10	grammes
Rose naturelle lyflor	10	—
Ambre composé	17	—

Soir d'été, 100 p. % (fr. 500 kg.) perfume ideal

Rose maréchal Niel	20	grammes
Eglantiane 100 %	17	—
Acétate de linalyle	12	—
Jasmin artificiel	10	—
Vanilline	6	—
Coumarine	5	—
Violette méthyle	5	—
Isoeugénol	1	—
Vétyvert déterp	2	—
Lavande déterp	2	—
Racine de Costus	1	—
Ylang Ylang	4	—
Néroli	4	—
Mousse de Chêne Evernia	0	— 5
Jasmin naturel lyflor	10	—

Nosotros podemos proporcionar para ensayos pequeñas cantidades de estas composiciones, asi como otras mezclas diversas. Nosotros damos también la fórmula para preparacion en gran escala y asimismo podemos siempre dar o vender fórmulas inéditas de las que nosotros reservamos el monopolio á nuestros clientes.

Eglantiane 100 %, le kilog. : 200 fr.

Recordamos nuestras otras novedades interesantes :

Essencia de flores naturales absolutas « Lyflor »

(Obtenidas por procedimientos mixtos con dissolventes orgánicos) más finas y menos caras que las esencias al petroleo. Entre otras. Rose de Mai, Muguet, Violette Wilson, Done, Michelia, Immortelle, Mousse de Chene, Chrysanthème, Rose de l'Hay, Violette incolore.

Perfumes sintéticos nuevos

Nard (phénacétate de phénéthyle) acétate de phénylglycol, alcool styrolénique cristallisé, fixateurs cristallisés, solubles, etc.

Gattefossé et Fils.

RAMON BALLESTER ROIG agent, 13, rambla de las Horès, Barcelone.

Ancienne Maison MATHIEU & ARLAUD, d'AVIGNON

UNION DE PRODUCTEURS D'ESSENCES DE VAUCLUSE

ALTHEN-LES-PALUDS

SPÉCIALITÉ
D'ESSENCE DE MENTHE
FRANCO - ANGLAISE

"STELLA"

CULTURES MODÈLES ET DISTILLERIES A
ALTHEN-LES-PALUDS, ENTRAIGUES
PERNES, VALAYANS

Adresse Télégraphique : UNION PRODUCTEURS, ALTHEN-LES-PALUDS

Fournitures Générales

SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Matériel et Préparations pour Chimie, Physique et l'Enseignement des Sciences Naturelles

Etude et Construction d'Appareils Nouveaux
Suivant indications ou Croquis

J. DELERS

12, Rue de Condé — LYON

Fabrication et Vente en gros de :
THERMOMÈTRES-ARÉOMÈTRES
Verrerie graduée de précision
Petits Récipients en verre soufflé pour parfums et autres
ÉTUIS POSTAUX
avec flacons pour échantillons
TUBES CRISTAL
avec Capsules nickel pour emballage de tous produits fins

SOUFFLAGE du VERRE
Verreries, Porcelaines, Caoutchoucs et Quartz Fondu
Produits Chimiques et Réactifs purs
Balances d'Analyses à pesées rapides
Manomètres et Indicateurs du Vide
CONSTRUCTION
de tous appareils métalliques
MICROSCOPES
POLARIMÈTRES ET MÉTALLOGRAPHIE

SPÉCIALITÉ
d'Instruments et Objets en Verre Soufflé ou Moulé
Pour Chimie, Pharmacie et pour les emplois techniques les plus divers

Construction spéciale d'Appareils et d'Instruments pour Essais et dosages rapides de Produits Chimiques et Pharmaceutiques, Metaux, Minerais et Combustibles, Terres et Engrais, Textiles, Cuirs et Papiers, Corps gras et Parfums, Matières alimentaires et toxiques, Produits agricoles et viticoles.

SAVONNERIE DU MIROIR

Rue Neuve Saint Barnabé
MARSEILLE

Mr Paul AILLAUD

Vous présente ses meilleures salutations
et vous adresse ses offres de service

Pour ses

POUDRES DE SAVON ET DE RIZ

Pour Parfumeurs et Coiffeurs

CRÉATION NOUVELLE

Poudre de Savon à Primes Fleuries

GARANTIE PURE — POIDS NET

POUDRE DE SAVON POUR L'INDUSTRIE

Echantillons Gratuits sur Demande





Le Gérant : Gattefossé.
Imp. P. Legendre et Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

6e Année Numéro 10 OCTOBRE 1913.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 10

Poudres de riz modernes, Paul Belle. — La Lavande, G. Abel, — Exposition universelle de Gand, L. Coddron. — L'Aldéhyde Benzoïque, R. Berthelé. — Le Mélilot, R. A — *Les essences en thérapeutique :* Propriétés thérapeutiques des Huiles d'Eucalyptus, E.-M. Holmès. — Brûle-parfums et Pots-pourris, R. Giraud. — *Variétés :* Liquide pour la barbe; Anesthésique pour Cosmétiques; Essence de Rose Hongroise; Les progrès des Etats Unis; Produits nouveaux; Essence de Vétyvert; Nouvelle source de camphre; Menthol et Essence de Menthe; Dosage de la Vanilline; Chez nos Confrères.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Douane et échantillons sans valeur. — La Lavande dans le Var — *Office d'exportation :* Le commerce de la Parfumerie et du savon au Congo Belge; Nos importations de parfumerie à Porto-Rico; Considérations générales sur le commerce Franco-Roumain. — La meilleure publicité. — *Recettes et Procédés utiles :* Crayons pour les lèvres; Poudres de riz; Préparation des Lotions et Eaux de toilette.

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

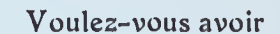
ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie, 14, rue Bellecordière, Lyon.

Parfumeurs ! Savonniers ! Distillateurs !



Voulez-vous avoir

des **Huiles Essentielles Naturelles**
des **Pommades aux Fleurs**
des **Extraits aux Fleurs**
des **Eaux Distillées**, etc....

qui, pour le **Minimum** de prix
vous donnent le **Maximum** de rendement et de satisfaction.

Demandez prix-courants et échantillons gratuits à

Maison fondée en 1832
HORS CONCOURS
PARIS 1887
LIÈGE 1905
MARSEILLE 1906

J. MERO & BOYVEAU

Usine principale et Bureaux à **GRASSE** (Alpes-Maritimes)
Dépôt pour **PARIS**, 25, rue des Archives

Nouveautés

Pour la préparation des:

CRÈMES, POUDRES, EXTRAITS, CARTES PARFUMÉES, etc.

Utilisez notre

= IDYLIA =

Parfum capiteux et persistant
250 fr. le kilog.
et nos

PARFUMS ARTIFICIELS B. M.

Rose, Violette et Muguet 100 %

Moitié moins chers et cependant aussi bons
que les parfums les plus couteux du commerce.

GATTEFOSSÉ & FILS. - LYON

Grandes Cultures et Distilleries

dans la Montagne Noire

Essences Spéciales de "FLEURS de MENTHE"

FLOR-MINT

MARQUE DÉPOSÉE   MARQUE DÉPOSÉE

Raissac & Cie

REVEL (Hte-Garonne)

EXPORTATION

Exposition Internationale de BUENOS-AYRES 1910

GRAND PRIX

PARFUMEURS

Prenez note que nous venons d'installer une Usine Moderne pour la fabrication des parfums artificiels et que nous pouvons offrir dans les meilleures conditions les produits suivants :

Alcool Phényléthylique.	Geranium.
Acétate de Benzyle S. C. I.	Giroflée.
Acétate de Linalyle.	Jasmin.
Citronnellol.	Muguet.
Geraniol.	Mimosa.
Linalol.	Rose Bulgare.
Bergamotte S. C. I.	Violettes.

ECHANTILLONS SUR DEMANDE

SOCIÉTÉ CHIMIQUE INDUSTRIELLE DE LYON

92, Rue Neuve des Charpennes, 92

LYON-VILLEURBANNE

SCHUTZ & Co HAMBOURG 8

Traitent spécialement

MENTHOL Crist. et Recrist. Ph. G. V.

BAUME DU PÉROU Synthetique " PÉRUGEN "

DEMANDER OFFRES PARTICULIERES

LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL
8, rue Nouvelle, PARIS (9e)

LISEZ-LE
pour économiser votre temps

Il est la *Revue des Revues techniques* et donne le contenu des 540 meilleures publications du monde entier.
Il permet à l'ingénieur et à l'industriel de tirer parti de tous les faits nouveaux.

ABONNEMENTS :
France, 20 fr. ; Etranger, 25 fr. par an.
INTÉGRALEMENT REMBOURSÉS
Specimen illustré 160 pages contre 0.40 en timbres du pays.

ÉCRIVEZ-LUI

A tous ceux qui ont des ennuis et qui veulent entreprendre un travail, l'Institut du **M. S. I.** offre ses conseils pratiques et sa documentation. Il vous guidera par des Bibliographies, des Mémoires et des Conseils pratiques ; il protègera vos inventions ; il vous aidera en vous donnant des Conseils juridiques ; on vous traçant un système rationnel d'organisation de votre usine ou de votre comptabilité. Le Foyer de la Documentation, 90 p. luxe. contre 0.50 en timbres

Ingénieurs et Industriels
LE MOIS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

PEAU DE BAUDRUCHE ◇◇◇◇

◇◇◇◇ **et Nouvelles Peaux blanches opaques**

pour Coiffage de Flacons

Meilleur marché que toutes les peaux connues

C. MARTIN

à COURBEVOIE (Seine), 51, rue d'Alsace

Dès son apparition l'essence de

SAUGE SCLARÉE

a été adoptée par tous les grands parfumeurs parisiens.

Son odeur ambrée, fraîche et délicate la rend indispensable pour toute préparation de luxe.

D'autre part, additionnée en petite proportion aux parfums artificiels elle leur donne la suavité et la finesse des essences naturelles.

Un essai vous convaincra.

GATTEFOSSÉ & FILS.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Le Néroli, Ch. d'Auribeau. — Les liqueurs à essences, J. Piot. — La question des coricides, J.-L. Dumont. — La Vanilline, A. Lacarrière. — Exposition universelle de Gand, L. Goddron. — Les eaux-de-vie dites naturelles, Ch. Groud. — *Les essences en thérapeutique :* Une curieuse remarque — Mélangeuses pour la parfumerie.

SUPPLÉMENT. — Petites annonces. — Températures et Récoltes. — *Office d'exportation :* La loi sur la Parfumerie et sur les spécialités hygiéniques ; Bolivie ; Brésil ; Tripolitaine ; Afrique du Sud-Britannique ; Canada ;— Les petits fournisseurs de Napoléon, G. Alphaud. — Histoire de l'alcool et de son nom, Von Lippmann. — *Variétés :* La Biophane ; Emploi des œufs dans la fabrication des onguents, crèmes et autres cosmétiques, lotions pour nettoyer les cheveux ; Les marques de fabrique en Chine, etc. ; Eglantiane 100 %.



PETITES ANNONCES



Maison Parfumerie demande BONS VOYAGEURS ou Représentants, bien au courant de la partie et ayant bonne clientèle pour la France et l'Etranger. — Ecrire G. P., bureau journal.

PARFUMEUR CHIMISTE, jeune et actif, venant de vendre son commerce, désirerait trouver importante fabrique étrangère d'essences naturelles et syntétiques pour la représenter. Propriétaire d'un immeuble pourrait créer dépôt pour Paris ; est de plus en relations avec ses anciens collègues de la place. — Ecrire bureau du journal.

RONEOGRAPHES (duplicateurs rotatifs) nos 10 et 11, à vendre dans de bonnes conditions. Etat de neuf, marche parfaite. — Bureaux du journal, FRD 5M.

CHEF D'ATELIER dans importante distillerie du Midi, chargé de l'extraction des parfums par les dissolvants volatils et la distillerie, cherche situation analogue en usine de France ou de l'étranger.

BREVETS concernant poudres et cosmétiques inactiniques, à vendre. Faire offres à M. Roure, 3, rue des Capucins, Lyon.

MACHINES A ECRIRE. — Nous avisons nos rédacteurs et correspondants que nous sommes à même de leur faire acheter, aux usines, des machines à écrire neuves ou d'occasion, dans des conditions exceptionnelles. Ecrire Rédaction de la P. M.

PREPARATEUR expériences dans la fabrication des parfums élégants et dans la préparation des produits de beauté cherché pour l'agrandissement d'une maison importante à Vienne (Autriche-Hongrie). Langue française suffit. S'adresser à M. M.-E. Mayer, fournisseur de la Cour à Vienne I., Lobkowitzplatz, 1.

ON DEMANDE POUR LE MEXIQUE UN SAVONNIER COMPETENT connaissant à fond le métier et capable de se charger seul de la fabrication. On exige des références de premier ordre, tant au point de vue des capacités que du caractère. — Ecrire en indiquant les emplois antérieurs, les prétentions et quand le départ peut avoir lieu, sous F. St., 765, à Rudolf Mosse, Strasbourg (Alsace).

SAVONNIER-PARFUMEUR, 33 ans, compétent, sérieux et actif, ayant meilleures références, cherche situation, de préférence en Espagne. Ecrire A.-G. Rosellon, 218 1°, Barcelone.

POUR L'AMERIQUE. — Le nouveau tarif de douanes américain se trouvant être favorable à l'importation des drogues, produits chimiques, verrerie fine, flacons bouchés émeri, étiquettes, boîtes pour parfumerie de luxe, les fournisseurs de ces différents articles désireux de se créer un débouché sont priés d'écrire Bureau du journal sous D W H. N-Y.

VOYAGEUR en matières premières pour parfumerie, bien au courant de l'article, cherche situation analogue. M. F. 18 C.

Polarimètre "EXACT"

Spécialement établi pour l'analyse optique des huiles essentielles

INDISPENSABLE A TOUT PARFUMEUR

Complet avec tube de 100 m/m et lampe à sodium

325 francs net

Œufs rectificateurs et Ballons

EN

ALUMINIUM

Pour fabricants d'Essences et de Parfums artificiels

Moins Cher que le cuivre, plus pratique que la fonte émaillée

PRIX SPECIAUX SUR DEMANDE - APPAREILS SUR DEVIS

POMPES ROTATIVES A VIDE

N° 0, 1/3 de cheval, **275** fr. - N° 1, 1/2 cheval, **325** fr.

PARFUMERIE MODERNE (Branche Matériel)

Nous recommandons nos Spécialités suivantes qui remplacent très avantageusement les Essences Naturelles :

Bergamotte Artificielle - Citron Artificiel

Géranium Réunion Artificiel

Lavande Artificielle - Petitgrain Artificiel

ÉCHANTILLONS A DISPOSITION

TH. MÜHLETHALER S. A.

NYON (Suisse) — GRASSE (France)

BERNARD-ESCOFFIER Fils

GRASSE

Essences de Bois Odorants

Essences concrètes et liquides de fleurs

Pommades et Extraits. Eaux distillées

Cire vierge d'abeille blanchie au soleil

MAISON FONDÉE EN 1820



SANTO GRECO FU F^sco^

REGGIO DI CALABRIA

Adresse Télégraphique : SAGREF Reggio-di-Calabria

Usine à S. CATERINA

ESSENCES PURES

de Bergamotte, Citron,

Cédrat, Limette, Orange douce et amère, Néroli, Mandarine, etc.

MAISON DE CONFIANCE FONDÉE EN 1890

GATTEFOSSÉ & FILS, Agents

LYON

JEUNE HOMME, très intéressé à la parfumerie, parlant français, anglais et allemand, cherche situation dans fabrique de parfumerie ou de matières premières.

Ecrire W. Vollmann. 1 Quarry bank. Birkenhaed. Angleterre.

❧❧❧

PREPARATEUR FRANÇAIS, longue expérience en France, Amérique du Nord et du Sud, désire situation dans maison sérieuse, à Paris. Ecrire G. A. Bureau du Journal.

❧❧❧

INGENIEUR-CHIMISTE, docteur ès sciences, ancien préparateur de la Faculté des Sciences de Nancy, 39 ans, ayant travaillé les parfums synthétiques, 13 ans de pratique (3 de sous-direction, 10 de recherches organiques), connaissance parfaite de l'allemand, cherche situation. Meilleures références. — Ecrire A. B., 41, Bureaux du Journal.

❧❧❧

INGENIEUR-CHIMISTE, 32 ans, licencié ès sciences, pratique au laboratoire des recherches, ayant travaillé à Londres sur les méthodes catalytiques, cherche une situation à Paris ou en province. Ecrire L. B., au Bureau du Journal.

❧❧❧

VOYAGEUR en Parfumerie visitant le Sud-Ouest et le Midi de la France, l'Algérie, le Maroc, l'Egypte, ayant grande connaissance du métier et relations étendues dans ces pays, demande Maisons disposées à participer à ses frais de voyage soit pour la totalité, soit pour une partie de ses tournées. — E. L., Bureau du Journal.

❧❧❧

PREPARATEUR très au courant de la parfumerie, connaissant chimie et produits de beauté, demande emploi, sérieuses références. Ecrire L. G., 622, Bureau du Journal.

❧❧❧

INGENIEUR CHIMISTE, 30 ans, chef de fabrication pendant 6 ans, cherche situation.

Ecrire E. 7.60, Bureaux du journal.

❧❧❧

Raison de santé, ON CÉDERAIT au prix du matériel FABRIQUE DE PARFUMERIE, crème, poudre, dentifrices, brillantines, formules et mise au courant.

Ecrire G-M 234 bd Voltaire. Paris.

❧❧❧

ETUDIANT EN CHIMIE désirerait place de volontaire pendant les mois de septembre et octobre dans une parfumerie.

Ecrire Giraud, banquier, à Valence-sur-Rhône.

❧❧❧

On vendrait APPAREIL PHOTO, pliant extra plat 9×12 plaques et pellicules, obj. anastigmat ayant coûté 300 francs pour 180 francs. M. S. Bureaux du Journal.



DOUANE ET ÉCHANTILLONS SANS VALEUR

Certains de nos lecteurs se sont émus d'un article publié récemment par tous nos grands quotidiens, et le fait, quoique semblant de peu d'importance en lui-même, nous paraît avoir suffisamment d'intérêt pour être discuté en nos colonnes, l'envoi de produits divers par la poste étant d'un usage fréquent en parfumerie.

L'entrefilet en question signalait le cas d'un négociant « indigène » algérien, lequel recevait d'une manière régulière à titre d'échantilons sans valeur recommandés, d'Allemagne ou d'Autriche, des produits de parfumerie soumis aux droits de douane. Il en serait résulté pour le trésor un préjudice assez sensible et le parquet d'Alger poursuivait une enquête tout en ayant ordonné d'office la confiscation des objets litigieux.

Les journaux semblaient souligner de façon malheureuse le terme négociant « indigène », les règlements étant les mêmes évidemment pour les négociants français établis en Algérie que pour les négociants indigènes, généralement, du reste, français par naturalisation. L'information, sur laquelle nous n'avons pas d'autres détails, nous semble très sujette à cautions et il n'y aurait pas lieu de la discuter si nos lecteurs ne s'étaient émus de cette menace de confiscation pour les produits qu'ils peuvent recevoir de l'étranger par voie de poste.

Il est donc bon d'étudier quels sont les règlements applicables en l'espèce et nous examinerons le régime des envois d'échantillons par poste, ensuite la question des droits de douane applicables.

Echantillons « sans valeur »

La longue habitude de règlements plus ou moins périmés fait que tout négociant effectuant un envoi par voie de poste ne manque pas de le désigner comme « sans valeur ». Du reste, bien des bureaux de poste peu au courant des changements des dits règlements, exigent cette mention pour affranchir l'envoi au tarif réduit applicable en l'espèce. Nous ne connaissons pas suffisamment les règlements postaux des pays étrangers pour généraliser nos indications, mais il doit être admis que les mentions « échantillon sans valeur », « Sample of no value », « Muster ohne Werth », « Muestra sin valor », etc., n'ont pas d'autre but que de faire assimiler l'envoi au tarif réduit applicable en l'espèce. Ce n'est donc plus qu'une simple désignation ne pouvant en rien prouver que l'envoi n'a aucune valeur commerciale.

L'administration des postes françaises le reconnaît du reste implicitement par sa manière de procéder. Les envois en question, du moment qu'ils représentent une valeur quelconque, sont toujours « recom-

mandés », ne serait-ce que pour éviter des pertes trop fréquentes en matière de produits « parfumés » ; or, en cas de perte du paquet recommandé, la poste s'engage à vous verser une indemnité de 25 francs. Mais si le fait vous arrive, l'administration vous demandera d'établir par des pièces justificatives, généralement par la copie de votre facture, la valeur de l'échantillon « sans valeur » perdu et vous remboursera non pas 25 francs, mais la valeur exacte du paquet, jusqu'à concurrence de cette somme de 25 fr.

Il ressort donc de ceci que l'on peut envoyer comme échantillons des objets de valeur réelle ; du reste, les règlements de l'administration des postes françaises intitulent maintenant cette catégorie « échantillons » et non plus « échantillons sans valeur ».

Pour le trafic intérieur, nous recommandons à nos lecteurs une autre manière de procéder, des plus avantageuses dès que l'envoi aura une certaine valeur. C'est d'expédier l'échantillon comme « lettre chargée », en boîte cachetée, avec indication de la valeur. La réduction du tarif applicable aux lettres rend suffisamment économique cette manière de procéder, d'autant plus qu'en cas de perte ou spoliation, la valeur déclarée permet de se faire rembourser le montant intégral de la perte. De plus, ce mode d'envoi rendra de grands services pour les expéditions en colonies françaises et particulièrement pour l'Indo-Chine et les bureaux de poste français de Chine, les envois pouvant de cette façon être acheminés par voie du Transibérien, tandis que les colis postaux étant expédiés par voie de mer (Messageries Maritimes) mettront deux fois plus de temps pour parvenir à destination.

Nous croyons cependant que dans ce dernier cas (stipulation de la voie Transibérien), le tarif appliqué est le tarif international, soit 350 gr. de maximum de poids, 0,25 de recommandation.

Les échantillons et la Douane

Beaucoup de commerçants ont pris l'habitude de recevoir, en cas de presse, matières premières ou parfums par voie de poste. Il ne faudrait pas cependant en présumer chaque fois une intention de fraude, comme le dit sans ambages, l'article que nous citions au début de cette étude. Il est évident que nous pourrons recevoir le lendemain d'une commande télégraphique un échantillon envoyé de Turin ou de Cologne, tandis qu'un colis postal mettra 4 jours, 5 jours, quelquefois un temps très indéfini, pour accomplir le même trajet.

Le cas est prévu par la douane, et l'opération est des plus régulières. Si nous lisons les « Observations générales sur les tarifs des douanes de France », nous verrons de suite les dispositions suivantes :

Importations par la poste

A la suite de l'entrée en vigueur du tarif édicté par la loi du 29 mars 1910, nous publions la liste des produits susceptibles d'être importés par la poste et qui doivent toujours être soumis à la vérification de la douane ou de la régie en raison de la quotité élevée des taxes dont ils sont passibles :

1° Parmi les articles de mercerie ; 2°..... ; 6° essences (particulièrement de rose et de géranium rosat), parfums synthétiques ou artificiels.

Il s'ensuit donc que tout envoi par poste, susceptible de droits, doit être dédouané par l'administration des postes elle-même au bureau frontière, ou bien doit être dirigé sur l'un des bureaux de douane intérieurs où le destinataire sera appelé à effectuer lui-même les opérations nécessaires.

C'est ce qui se pratique d'une façon courante à Paris et à Lyon, et à la satisfaction de tous, car quelque soit le temps passé à opérer le dédouanement, le destinataire sera toujours assuré de prendre livraison de son colis dans le plus bref délai possible.

Mais, nous le répétons, en aucun cas et que le destinataire soit un commerçant français établi en France ou un commerçant indigène établi en Algérie, il ne peut y avoir matière à fraude dans ce genre d'envoi, et il ne faut parler ni d'amende ni de confiscation. Dans le cas en question, les envois devaient être retenus à la douane d'Alger ou autre port plus proche du lieu de destination et le réceptionnaire devait être appelé pour effectuer ou faire effectuer par un tiers le dédouanement.

Il est parlé d'un nouveau projet, assez bizarre, d'après lequel les envois par poste pourraient être dédouanés à l'avance par l'expéditeur étranger, moyennant l'apposition de timbres spéciaux qui représenteraient la valeur du droit de douane applicable. Mais il faudrait se fournir de ces timbres en France, probablement avec pas mal de difficultés ; de plus, pour ne rien perdre, la douane élaborerait des tarifs spéciaux, établis sur le poids brut du colis, espérant que pour ne pas perdre de temps les commerçants consentiraient à payer deux ou trois fois les droits réellement exigibles. De sorte qu'il est à craindre que cette innovation ne rencontre pas le moindre succès, si jamais on essaye de l'appliquer.

Pour le moment, contentons-nous des commodités que nous offrent les règlements actuels, et ne craignons pas de nous servir du système d'échantillons, autant pour nos expéditions en France et au dehors que pour la réception de produits ou paquets pressés d'origine étrangère.

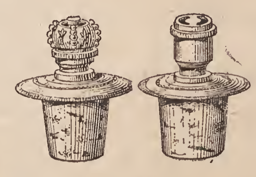
A. Gattefossé.

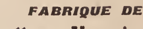


LA LAVANDE DANS LE VAR

Dans le Nord du Var, la distillation commence à la fin de juillet et se poursuit nuit et jour, pendant environ un mois. Des milliers de petits alambics sont expédiés et loués, chaque année, dans les régions montagneuses depuis la frontière italienne jusqu'en Vaucluse et au delà.

La Lavande est récoltée dans nos régions sur les terrains communaux, moyennant une faible rede-







vance, ou par les habitants dans leurs propriétés Les sommités florales sont payées, actuellement, de 15 à 20 francs les 100 kilos ; la sécheresse de l'année 1913 a été particulièrement néfaste à la floraison de cette plante.

L'alambic le plus souvent employé renferme 80 kilogrammes de fleurs ; les vapeurs de la cornue viennent se condenser dans le serpentin, immergé dans un courant d'eau froide, d'où elles s'écoulent dans un récipient à double orifice, permettant de séparer l'essence de Lavande, plus légère, — 875 à 900 gr. par litre, — de l'eau avec laquelle elle descend mélangée. C'est là le procédé le plus primitif ; on commence à pratiquer la distillation à la vapeur, par échappement de l'eau bouillante, qui donne un rendement supérieur comme éther et densité ; des appareils de ce genre fonctionnent au Logis-du-Pin, commune de La Martre, pouvant distiller 5.000 kilogrammes de fleurs par jour, et au château d'Esclapon, maintenant propriété des Eaux et Forêts, distillant de 1.500 à 2.000 kilos de fleurs par jour.

Dans le Var, les communes pratiquant la distillation sont principalement : La Martre, La Bastide, La Roque-Esclapon, Bargème, Trigance, donnant toutes une essence supérieure due à l'absence de la Lavande spic. Comps, Aiguines, Ampus, Châteaudouble distillent en mélange les deux espèces et produisent une essence de qualité moindre. La plus grande partie des produits de ces régions sont vendus à Grasse, la ville des parfums.

La Lavande étant une plante indigène d'une croissance facile, se contentant des terrains pierreux les plus pauvres, des essais de cultures ont été faits chez nous,— alors que depuis longtemps cette plante en était l'objet en Angleterre, — nous en avons remarqué dernièrement des champs à La Roque-Esclapon et à Trigance, mais c'est surtout en Vaucluse que cette culture a pris une réelle extension.

Naturellement, si la culture de la Lavande se répandait dans toutes les régions arides et montagneuses de la Provence, il pourrait en résulter une baisse sensible des prix de vente, mais en l'alternant avec la culture des chênes truffiers, qui donnent de bons résultats dans les régions d'Aups, d'Ampus et d'Aiguines, pour ne citer que le Var, les cultivateurs et les communes pourraient tirer un parti avantageux de vastes terrains actuellement improductifs, à condition, néanmoins, de limiter les déprédations des moutons qui sont les ennemis de la Lavande, comme d'ailleurs de presque toutes les plantes.

X...



Le commerce de la Parfumerie et des Savons au Congo Belge

Nous extrayons les renseignements suivants d'un très intéressant rapport de M. Robert Blondeau, chargé de mission :

Parfumerie. — La parfumerie de traite à bon marché se vend en très grande quantité : « Eau de Cologne », « Eau de Lavande », et surtout pommades et parfums assortis.

Les parfums doivent être très forts.

Ces articles proviennent surtout d'Allemagne qui les fournit à bas prix.

Les expéditions se font en caisses contenant 12, 24 ou 36 douzaines de flacons ou pots.

Les prix sont, par exemple, pour les pommades assorties et par caisse de 12 douzaines de : 42 fr. à Matadi et 50 fr. à Kinsahasa.

Douane. — 10 % sur valeur déclarée majorée de 20 %.

Fret maritime. — 55 fr. la tonne.

Savons. — Article de grande consommation. Importations : 425.073 francs en 1911, en provenances : Allemagne, 5,193 fr. ; Angleterre, 27,785 fr. ; Belgique, 412,124 fr. ; France, 1,456 fr. ; Union sud-africaine, 1,330 fr. ; divers, 4,285 fr.

Les savons marbrés bleu, genre « Marseille », de qualité inférieure et moyenne, sont de très grande vente.

Ils s'importent en caisses de 45 kilog. net contenant chacune 112 barres de 0 kilog. 400.

Les prix de vente sont : à Matadi, 35 fr. la caisse, qualité moyenne ; 27 fr. la caisse, qualité inférieure; à Kinsahasa, 48 fr. la caisse, qualité moyenne ; 39 fr. la caisse qualité inférieure.

Il semble que les savons de Marseille de fabrication française pourraient trouver au Congo un débouché sérieux et rémunérateur.

Douane. — Savons de parfumerie, 10 % sur valeur déclarée majorée de 20 % ; savons ordinaires, 10 % sur 35 fr. les 100 kilog.

Fret maritime. — 42 fr. la tonne.

Nos importations de Parfumerie à Porto-Rico

Au cours de l'année 1911, nos importations de parfumerie, à Porto-Rico, se sont élevées à 48,772 dollars (1 dollar=5 fr. 18), soit une augmentation de 20,619 dollars sur l'exercice précédent. Les savons fins figurent pour 1.707 dollars dans le montant total de nos envois. Au chiffre précité de 48.772 dollars, il faut ajouter une somme de 7,000 dollars environ provenant de la reéxportation à Porto-Rico de la parfumerie française entrée par New-York. Les Etats-Unis fournissent les articles courants et spécialement les savons de toilette. L'ensemble de leurs ventes, pour l'année envisagée, atteint 108,488 dollars, soit une hausse de 27,210 dollars. L'Espagne et l'Allemagne ne figurent plus sons la rubrique « parfumerie ».

En ce qui concerne la parfumerie fine représentée par les extraits, savons, pommades, poudres, cosmétiques, la situation de la France est donc unique. Cependant, elle est susceptible de s'améliorer encore. Le résultat satisfaisant obtenu dans cette branche est dû uniquement à l'activité dont ont fait preuve les représenants de nos maisons dans cette île et à l'adroite publicité qu'ils ont su organiser.

Les Portoricains attachent une grande importance à la manière dont ces produits sont présentés, et nos parfumeurs ne peuvent mieux faire que de continuer dans cette voie.

Considérations générales sur le commerce Franco-Roumain
Débouchés pour nos produits

Les renseignements suivants sont extraits d'un rapport de M. J. Sibi, agent consulaire de France à Jassy, publié en annexe au *Moniteur officiel du Commerce*, du 27 mars dernier (1).

« Les relations commerciales entre la France et la Roumanie pourraient prendre une grande extension.

Les produits français sont très recherchés en Roumanie ; malheureusement, on en trouve très peu.

Quels seraient ceux de nos articles susceptibles de trouver un écoulement facile et rémunérateur dans ce pays ?

Il convient de citer, tout d'abord : les machines et instruments agricoles et viticoles, dont on fait une grande consommation. Les instruments viticoles français, notamment, sont très recherchés, car on a, depuis longtemps, reconnu leur bonne qualité. Toutefois, l'ennui des correspondances, le temps que demande le transport par petite vitesse, de France en Roumanie, et la peur irréfléchie de ne pas être satisfait à la réception des marchandises empêchent le client d'adresser ses commandes en France et il achète ce qu'il trouve sur place.

La ville de Jassy est, en Roumanie, le grand centre des transactions commerciales relatives à l'importation de tous tissus et produits manufacturés ; nous pourrions faire d'excellentes affaires dans cette branche. Il en est de même pour les articles de ménage et d'alimentation.

Pour augmenter les transactions commerciales entre la France et la Roumanie, on pourrait employer plusieurs moyens pratiques que nous allons passer en revue.

Commis-voyageurs. — « Très peu de commis-voyageurs français visitent la Roumanie, tandis que les commis-voyageurs allemands et autrichiens sont légion », telle est la réflexion que faisait dernièrement le président de la Chambre de Commerce de Jassy.

Il ne faut pas oublier que le voyage de France en Roumanie n'est ni long, ni dispendieux. On va facilement de Paris à Jassy en 48 heures. Le prix du voyage est d'environ 200 francs en 2e classe.

Tout étranger, cela est très important, doit être porteur d'un passeport à son nom, visé par le Ministère des Affaires étrangères de son pays, ainsi que du Consul de Roumanie, faute de quoi on ne le laisse pas pénétrer sur territoire roumain.

Notre langue est parlée couramment et correctement dans toutes les villes de Roumanie.

Ces considérations devraient, ce nous semble, attirer un plus grand nombre de voyageurs français en Roumanie, d'autant plus que les Chambres de Commerce et les préfectures départementales recevraient volontiers nos voyageurs et leur donneraient,, avec le plus grand plaisir, tous renseignements dont, le cas échéant, ils pourraient avoir besoin.

La traversée de la Roumanie est tout indiquée aux voyageurs désirant se rendre, par voie de terre, en Bulgarie, en Serbie, en Turquie ou en Bessarabie.

Agents-représentants et commissionnaires. — Il y a, en Roumanie, d'excellents agents ; mais, par contre, il en existe également un certain nombre auxquels il ne faut s'adresser qu'après s'être très complètement renseigné sur leur honorabilité commerciale.

Les agents de commerce placent principalement des produits d'origine allemande ou autrichienne, parce que les fabricants de ces pays, sur le rapport de leurs commis-voyageurs, leur expédient des marchandises en grande quantité, souvent même plus que les négociants n'en ont besoin, et, pour pousser les marchands à accepter l'envoi, les agents-représentants, au nom des fabricants, leur accordent de très grandes facilités de paiement. Les échéances à neuf et douze mois et même davantage ne sont pas rares en Roumanie.

En général, les fabricants français n'accordent de crédits, pour la Roumanie, qu'à court terme, ce qui est encore une des causes de la rareté des commandes. Il semble que si toutes les précautions (usitées en pareil cas, étaient prises; nos fabricants pourraient, ainsi que nos concurrents, accorder de plus grandes facilités de paiement, moyennant une légère majoration dans les prix de vente, majoration qui serait acceptée par les négociants roumains.

La monnaie roumaine (c'est un petit avantage) est l'équivalent de la monnaie française, de sorte que comptes et factures peuvent être facilement dressés.

Catalogues et prix-courants. — La Roumanie est littéralement inondée de prospectus, brochures, prix-courants et catalogues, libellés soit en langue allemande, soit en allemand-roumain, soit même parfois en français, provenant d'Allemagne.

On voit aussi quelquefois des catalogues de nos grands magasins, que les Roumains aiment à mettre en évidence, ce qui produit toujours un certain effet.

Il serait nécessaire de multiplier les envois de pros-

(1) Fascicule n° 1038. En vente, 3, rue Feydeau, Paris (2e). Prix : 0,20

pectus et catalogues ou, mieux encore, de les faire distribuer à bon escient par les agents-représentants ou par les commis-voyageurs. Si quelques catalogues pouvaient être libellés dans la langue de pays, cela flatterait l'amour-propre du Roumain. .

Enfin, il y aurait, semble-t-il, un moyen sûr et pratique de faire connaître les produits français en Roumanie : ce serait de créer, dans les principales villes du Royaume, des dépôts de marchandises françaises, affectant l'allure des grands magasins partagés en rayons, placés sous la surveillance de Français, avec des employés roumains.

Il serait même à désirer que, pour les rayons de machines agricoles et viticoles, il y ait des spécialistes qui pourraient, le cas échéant, fournir toutes les explications techniques nécessaires pour le montage, le démontage, le nettoyage et la réparation des instruments vendus.

LA MEILLEURE PUBLICITÉ



LISEZ CECI :
Vous ne pouvez qu'y gagner.

La meilleure publicité est celle qui, pour une moindre dépense, provoque le plus grand nombre d'achats.

Les imprimés ordinaires, même les mieux rédigés, même les plus parfaitement illustrés ne donnent plus que de faibles rendement à cause de l'abus qui en est fait.

Chacun est constamment obsédé de prospectus, de pamphlets, de brochures ; 15 °/o d'entre eux, sont lus, 3 °/o sont conservés, et quand le commerçant croit payer 10 francs un mille de prospectus, en réalité, il paye près de 200 fr. le mille d'exemplaires conservés.

Que faut-il donc pour faire conserver un imprimé de réclame ? Il faut lui donner une valeur intrinsèque : il faut qu'il soit **utile** ou **agréable**.

Or rien n'est plus agréable qu'une **Carte parfumée**, gardant pendant des mois son délicieux et discret arôme Elle plait non seulement à la jeune fille et à la femme, mais aussi à l'homme,quoiqu'il s'en défende quelquefois.

Sur 1.000 cartes parfumées, *pas une ne se perd, aucune ne se jette* avant qu'elle ait perdu tout son parfum, c'est-à-dire avant six mois et plus.

Même à 100 francs le mille la carte parfumée serait *plus économique* que le plus vulgaire des prospectus.

Avec les méthodes modernes, son prix de revient est heureusement beaucoup plus minime : une belle carte en cinq couleurs revient à 7 fr. 50 le mille par petites quantités, à 3 fr. par gros tirages ; en une ou deux couleurs elle vaut trois fois moins, et pour la parfumer avec un **excellent parfum**, il ne faut dépenser que 2, 3 ou 5 francs par mille. Nous conseillons par exemple 40 gr. de nos parfums **Idylia** ou **Salvia** par 1000 de cartes de format courant, selon le modèle inclus, ou même 20 gr. par mille, et nous garantissons que le parfum persiste au moins *six mois* dans les conditions ordinaires.

Ces deux produits sont des parfums de luxe, **aux fleurs** et il est aisé de faire des produits plus ordinaires à de moindre prix.

Quant à l'opération du **parfumage** elle ne demande maintenant ni main-d'œuvre, ni manipulation : une petite machine **Prakma spéciale** de 15 centimètres de large, à 250 francs, parfume 10.000 cartes à l'heure et peut être maniée par un enfant. Un dispositif spécial permet de régler à volonté la quantité de parfum utilisée et donne automatiquement le nettoyage du rouleau afin d'éviter toute perte de parfum.

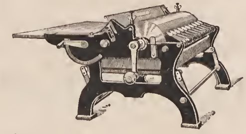
Notre gravure explique nettement le fonctionnement de la machine qui se compose essentiellement de rouleaux entraîneurs et d'un rouleau frotteur tournant à des vitesses différentes et provoquant ainsi l'imprégnation régulière du bristol.

Dans sa position extrême, en avant, la manette donne une couche très épaisse, dans sa position moyenne une couche plus ou moins mince, dans sa position extrême en arrière le nettoyage complet. Un levier spécial isole le réservoir à parfum.

Nos deux principaux parfums, ceux qui ont le plus grand succès dans tous les pays du monde, valent :

Salvia pour cartes	**120** fr. le kilog	
Idylia —	**250** —	

On peut au besoin les diluer dans deux ou trois fois leur poids d'alcool pour en diminuer le prix ; mais on évite toujours les dépenses exagérées de dissolvant (1 litre pour 1000 cartes) et de main-d'œuvre qui ont mis jusqu'ici obstacle à la diffusion de la carte parfumée en dehors des professions de Coiffeurs ou de Parfumeurs.



Tous les commerçants s'adressant au public ont intérêt à parfumer leurs imprimés de publicité de petit format. Nous nous chargeons, au besoin, pour les débuts, de parfumer à forfait les imprimés qui nous sont soumis avec une dose fixée à l'avance de parfum par 1000 exemplaires, **pour le seul prix du parfum**, sans majoration.

Pour les gros tirages nos clients ont intérêt à acquérir notre machine Prakma à 250 fr. et les parfums nécessaires afin de proportionner leurs dépenses à l'intérêt de l'imprimé.

Nous étudions volontiers tous les projets qui nous sont soumis et nous nous chargeons au besoin du travail d'impression des cartes ou calendriers à parfumer.

GATTEFOSSÉ et FILS.





Crayons pour les lèvres

Les crayons pour les lèvres ont pour but avoué d'éviter les gerçures, mais pour résultat le plus fréquent de donner aux muqueuses labiales un éclat... artificieux et une nuance vive que le sang le plus vif ou les morçures répétées n'arrivent pas à procurer.

Les meilleurs crayons, les plus inoffensifs, et par conséquent ceux qui sont à conseiller chaque fois que l'on désire un bon produit, sont ceux dont la base est le beurre de cacao.

Rien n'est alors plus simple à préparer.

Le beurre de cacao est fondu, durci s'il y a lieu avec une petite quantité de cire ou de cérésine, puis coloré, parfumé et coulé.

La nuance rouge ou rose était autrefois obtenue au moyen de la racine d'orcanette infusée, à la température du bain-marie assez longtemps dans le corps gras pour que celui-ci ait une teinte vive capable de laisser des traces marquantes sur les lèvres.

Aujourd'hui on emploie plus fréquemment les colorants artificiels, du moins ceux qui peuvent être garantis complètement inoffensifs par le fabricant. On trouve dans le commerce des rouges en poudres directement solubles dans les corps gras (même minéraux, vaselines), et des stéarates de toutes nuances solubles le plus souvent dans un mélange à base de corps gras végétaux et animaux, plus rarement dans les corps exclusivement minéraux. Ces colorants forment en effet des sels avec les acides gras, et on sait que les vaselines, cérésines, paraffines, etc., sont absolument neutres.

Selon la coloration, il y aura donc lieu d'aviser.

Si on emploie la formule précitée à base de beurre de cacao, tout ira bien, mais si on la remplace par le mélange suivant :

Vaseline naturelle filante.........	800 gr.
Cérésine blanche...............	200 »

Il y aura lieu d'utiliser exclusivement les colorants solubles dans les corps gras minéraux.

D'autres crayons pour les cils, pour les veines, etc., peuvent être préparés de même avec des colorants solubles. Autrefois, on employait presque exclusivement, et cela n'était pas un mal, les colorants insolubles tels que Noir de fumée, Outremer rabattu avec des gris, mélangés de noir minéral et de blanc de zinc.

Voici quelques formules de préparation :

CRAYON ROUGE POUR LES LEVRES
Extra

Beurre de cacao................	900 gr.
Cérésine 100 ou................	45 »
selon dureté cherchée.	
Rouge soluble en poudre........	5 »
Parfum (rose par exemple)......	4 »

Cette dose est indiquée pour une bonne rose synthétique 100 % ou un mélange d'essences synthétique et naturelle, on peut la remplacer par de l'essence de géranium rosat, ou une composition de goût agréable, soit à base de héliotropine-vanilline, soit à base d'orange-citron. Il existe des aromes de fraises absolus (sans alcool)et de pêche entièrement solubles dans les corps gras et qui conviennent parfaitement à cette préparation.

CRAYON ROUGE POUR LES LEVRES
Ordinaire

On mélange à la température du bain-marie :

Beurre de coco (Végétaline).........	150
Huile de vaseline..................	600
Cérésine	250

On obtient ainsi un corps gras onctueux de la consistance du beurre de cacao qu'il peut remplacer dans la formule précédente. Le prix en est ainsi très sensiblement réduit. N'employer que des huiles de vaseline sans goût lorsqu'il s'agit de crayons pour les lèvres, rien n'étant plus désagréable dans la bouche que le goût du pétrole procuré par certaines huiles de qualité ordinaire.

Parfum 3 grammes de vanilline par kilog.

CRAYON ROSE POUR LES LEVRES

Il suffit de remplacer dans les formules précédentes le colorant rouge base soluble (en poudre soluble dans les corps gras) par un stéarate de rose.

La quantité doit être cependant plus considérable car les stéarates sont de deux à quatre fois moins forts que les bases en poudre. Bien entendu, les doses de couleur indiquées n'ont rien d'absolu et peuvent varier selon les désirs de la clientèle et s'il s'agit de fards pour la ville ou pour le théâtre, ces derniers étant toujours plus violents.

CRAYON BLANC POUR LES LEVRES

En principe, c'est le crayon de beurre de cacao, non coloré. Il peut se fabriquer selon les formules précédentes en supprimant le colorant. Parfum *ad libitum*. Il ne faut pas ajouter de blanc minéral (blanc de zinc) dans les bâtons blancs pour les lèvres.

CRAYON NOIR POUR LES CILS

Même préparation que précédemment, mais ajouter en remuant pendant la fusion 200 gr. de noir minéral léger en poudre (noir de fumée, noir d'ivoire), remuer constamment pendant que le produit refroidit, le couler semi-pâteux pour éviter que le noir ne se sépare.

Pour faciliter la fabrication, on peut remplacer le noir en poudre insoluble, par un stéarate de nigrosine soluble. Dose : 25 à 40 gr. par kilo. Parfum ordinairement une bonne violette artificielle, 3 à 10 grammes par kilog.

CRAYON CHATAIN POUR LES CILS

Même préparation que le précédent, le noir d'ivoire étant remplacé par de la terre de sienne, de nuance choisie selon la demande.

CRAYON BLOND

Même préparation avec un ocre de nuance appropriée. On peut pour ces deux derniers crayons trouver des bases solubles donnant la nuance cherchée ; les bases de chrysoïdine donnant les chatains, les jaunes de quinoléine donnant les nuances pâles. Il faut seulement éviter les proportions trop fortes qui risquent de donner des nuances trop vives et trop persistantes.

Le chatain peut-être nuancé par de la nigrosine, ou des stéarates de violet, les jaunes par des oranges, bases solubles (colorants pour cires artificielles) des rouges, etc.

C'est avec les bases mêlées en proportions judicieuses de noir, de violet, de châtain que l'on obtient les crayons de couleurs pour les veines, etc. Les bâtons à grimer pour rides doivent autant que possible ne pas contenir de nuances solubles (couleurs d'anilines) pour éviter que les marques en soient persistantes. Au dégrimage, toutes ces couleurs solubles s'imprimeraient dans la peau. N'employer que des laques insolubles.

MOULAGE DES CRAYONS

Les crayons de beurre de cacao peuvent se mouler de différentes façons. On peut employer des moules en étain comme pour les bougies, mais se séparant en deux parties par l'axe des crayons. On talque légèrement les cavités et on coule la matière aussi peu chaude que possible en la faisant descendre dans le moule par des secousses. Une table à secousses comme celles qui sont employées pour le chocolat, pourra rendre de grands services dans le cas de fabrication intensive.

Mais comme très souvent ces bâtons sont livrés enveloppés de papier métallique, il est infiniment plus simple de préparer de petits moules avec du papier d'aluminium que l'on trouve actuellement dans le commerce et qui est beaucoup plus rigide que le papier d'étain.

On enroule le papier sur un crayon ou gabarit de bois à la dimension désirée, on ferme le bout par torsion et on place des petits moules soit dans des plaques perforées (comme les supports à tubes de laboratoires), leur base reposant dans une petite cuvette pour recevoir les coulures, soit dans des blocs à trous.

Si les enveloppes sont bien faites, on doit pouvoir couler les crayons presque complètement liquides, ce qui est beaucoup plus rapide que le coulage semi-pâteux.

L'aluminium en feuilles est plus avantageux que l'étain, car à poids égal il donne un nombre beaucoup plus grand de feuilles, mais n'est pas proportionnellement plus cher ; il est plus rigide que l'étain, inaltérable... et toujours dépourvu de plomb. On le livre en blanc naturel ou imprimé en plusieurs couleurs, dessins de fantaisie, etc.

Poudres de riz

On a beaucoup parlé ces temps derniers d'une affaire de fraude de la farine alimentaire par la Farine fossile ou Kieselghur, autrement dit silice en poudre, dont il est fait un grand uasge industriel, non seulement de l'autre côté du Rhin, mais aussi en France.

La silice est un abrasif excessivement doux, capable de donner des corps à polir de très haute valeur, bien supérieurs aux sels d'étain les mieux préparés. C'est avec la silice que sont faites les modernes poudres à polir les ongles : mélanges de silice et de laque rose, obtenus en précipitant du carmin artificiel par n'importe quelle poudre, par la silice elle-même au besoin et parfumés s'il y a lieu.

On lui reproche de ne pas donner toujours un brillant instantané, mais en revanche il est beaucoup plus durable.

A ce titre, la silice trouve sa place dans toutes les poudres pour ongles, et pour les dents, aussi bien que pour les brillants à métaux, savons à polir, etc.

Une application inattendue de la silice est la fabrication de la poudre de riz. Quoique beaucoup plus chère (du moins en qualité extra) que les talcs, kaolins, sels de baryte, sulfate de chaux ou albâtre, etc., la silice (à 40 fr. les 100 kilogs pa exemple) est précieuse par sa légèreté et sa très grande adhérence à la peau.

Une proportion de 10 % dans les corps de poudres habituels lui donne une adhérence remarquable, et très remarquée par la clientèle.

La silice est un corps inerte, qui tendrait même à neutraliser l'alcalinité des craies en poudre, sulfate de chaux, etc., toujours légèrement caustiques.

Poudre légère

Voici une formule de corps de poudre légère :

Carbonate de magnésie tamis 180.....	250
Amidon tamis 200..................	250
Silice extra légère retamisée.........	250
Fécule	100
Talc	100
Blanc de zinc (oxyde ou sulfure)......	50

Poudre compacte

Talc extra blanc Amiolin............	600
Silice retamisée....................	200
Amidon extra......................	200

Parfumer et colorer selon les méthodes ordinaires. Pour les nuances modernes, mauves, lilas, bleus, émeraudes, topazes, etc., s'adresser à M. Roure, 3, rue des Capucins, à Lyon, ou à nous-mêmes.

Nous restons à la disposition de nos clients pour les mettre en relation ou pour leur procurer toutes les matières premières nécessaires aux fabrications décrites dans ce chapitre.

Préparation des Lotions et Eaux de toilette

Les lotions et eaux de toilette sont des liquides moins parfumés que les extraits pour le mouchoir et d'un degré alcoolique moindre. Les qualités les plus courantes sont à 75°, 60° et 45° d'alcool.

Suivant les régions et les habitudes de la clientèle, ces degrés sont quelquefois abaissés à 65°, 50° et 35°, mais les indications que nous donnons pour les unes conviennent parfaitement aux autres.

A 75°, la plupart des essences et produits aromatiques du commerce sont assez solubles pour qu'il n'y ait pas lieu, à la dose normale des parfums, à procéder à des filtrages longs et minutieux pour avoir des préparations assez limpides pour être marchandes ; aux degrés inférieurs et notamment au-dessous de 60°, les produits ordinaires (huiles essentielles) sont trop peu solubles et obligent le préparateur à des manipulations désagréables. C'est pourquoi on les a résolument remplacées partout par les essences déterpénées concentrées solubles.

Ces essences sans terpènes sont les produits naturels bruts du commerce débarrassés de toutes leurs impuretés (résines et terpènes) insolubles dans l'alcool dilué et d'ailleurs absolument inutiles au point de vue parfumerie, puisqu'elles ne possèdent aucune odeur agréable. Celles qui ont une faible odeur sont plutôt défavorables à la qualité de l'arôme et les essences déterpénées sont toujours plus fines que les essences brutes auxquelles elles correspondent.

Les huiles essentielles *déterpénées* ont la plus haute concentration possible et quoique représentant entièrement l'arôme des plantes dans les exactes proportions dans lesquelles la nature les a créées, sont voisines des meilleurs parfums synthétiques artificiels 100 %, c'est-à-dire poussés à la plus haute concentration possible et sans aucun diluant. C'est pourquoi, dans les préparations, il est beaucoup plus pratique de les employer simultanément : ils ne se nuisent en aucune façon, ni au point de vue concentration, ni à celui de la solubilité. Les essences déterpénées donnent aux parfums artificiels la finesse et le cachet de *naturel* qui leur manque, les parfums artificiels apportent les *notes* aromatiques qui manquent dans les essences déterpénées, comme par exemple pour la préparation des lotions au Jasmin, à la Violette, au Trèfle, pour lesquelles il est impossible d'employer les essences de fleurs trop coûteuses, ou pour lesquelles il n'existe pas d'essence naturelle donnant la note cherchée (trèfle, salicylate d'amyle).

On sait qu'un extrait triple n° 24 contient en moyenne 7 grammes d'huiles essentielles absolues 100 % par litre. Une lotion est un extrait simple (n° 8) et contiendrait environ 2 à 3 grammes d'huile essentielle 100 % (déterpénée ou artificielle) par litre. C'est en effet la dose qui est généralement utilisée et qui est considérée comme tout à fait suffisante et normale.

Cette dose est généralement utilisable dans les degrés 65, 60 et 55, mais au-dessous, il est difficile de faire dissoudre dans l'alcool plus de 1 gr. à 1 gr. 1/2 de corps essentiels purs, mais on considère que l'arôme de l'alcool diminuant au fur et à mesure que le degré diminue, cette dose reste néanmoins suffisante. Il est, d'ailleurs, impossible de faire mieux.

Voici, par exemple, quelques formules de préparations :

LOTION QUININE A L'ŒILLET

Œillet artificiel.......................	1 gr. 1/2
Essence déterpénée pour Eau de Cologne	0 gr. 5
Colorant rouge liquide................	0 gr. 1
Alcool dilué (45 ou 50°)...............	1 litre.

LOTION QUININE A LA ROSE

Géranium déterpénée..................	2 gr.
Alcool phényléthylique.................	0 gr. 5
Colorant rouge........................	0 gr. 1
Ou :	
Essence de rose artificielle.............	2 gr. 1/2
Même coloration.	
Alcool dilué	1 litre.

LOTION AU PORTUGAL

Cette lotion peut être obtenue avec une dose moindre d'essence déterpénée, les essences qui la composent étant parmi les plus fortes connues (Citron 30 fois, Orange concentrées 40 fois ;

Essence déterpénée de Citron............	1 gr. 5
Essence déterpénée de Portugal..........	0 gr. 5

On prépare un litre de lotion à 75, 60, 50 et même 45° sans filtrage. Cette dose représente 35 grammes d'essence du commerce, ce qui est amplement suffisant.

Colorant jaune orange..................	0 gr. 3

LOTION LAVANDE

Cette lotion, au contraire, est généralement vendue un peu plus forte que les autres. On utilise par litre jusqu'à 10 grammes d'essence déterpénée de Lavande, très soluble d'ailleurs même à 50°, la dose n'est diminuée qu'au-dessous de ce degré. La coloration varie avec les fabricants du jaune clair au rouge vif.

LOTION COLOGNE OU EAU DE COLOGNE

Selon les mêmes principes, il suffit de 1 à 3 grammes par litre d'alcool dilué pour obtenir une excellente Eau de Cologne de 40 à 65° L'essence composée étant 7 fois plus forte que les compositions du com-

merce, ce dosage correspond de 7 à 21 grammes par litre d'alcool, ce qui est tout à fait normal et suffisant.

Mêmes indications pour les lotions *Florida, Acacia, Cyclamen, Fougère, Bruyère, Eglantine, Glycine, Jasmin, Lilas, Muguet, Narcisse, Syringat, Trèfle, Tubéreuse*, etc., pour lesquelles il suffit de dissoudre 1 à 3 grammes de l'essence déterpénée composée ou du parfum synthétique correspondant pour obtenir immédiatement, après coloration, la lotion désirée, à un prix excessivement avantageux.

FIXATION

Les Eaux de toilette sont généralement fixées, c'est-à-dire qu'on s'efforce de rendre leur parfum aussi persistant que possible par l'addition d'un corps spécial dont le parfum est très persistant, ou résine, qui formant vernis, fixe les huiles essentielles.

Les résines ou leurs teintures (benjoin, mastic, tolu, pérou, etc.) peuvent être employées dans les lotions à 70 et 60°, on en ajoute environ 5 à 10 grammes par litre (teinture à 20°), mais aux degrés inférieurs, ces teintures sont insolubles et donnent un trouble abondant qu'on évite en employant d'autres fixateurs.

Les muses artificiels sont désagréables à employer dans les lotions, à cause de leur faible solubilité dans l'alcool dilué : on prépare une solution saturée de musc artificiel dans l'alcool 93°, soit 3 gr. 1/2 environ de musc petits ou gros cristaux et 10 grammes environ de *Formidol* ou de Muscambrette. Cette teinture s'emploie dans les mêmes conditions que les teintures de résines précitées.

Au contraire, les solutions de *Floranal*, *Rosindol*, *Benzolisœugénol*, à 20 gr. pour 1.000, peuvent s'employer en doses suffisantes dans les alcools à plus bas titre. Mais rien ne peut remplacer les fixateurs spéciaux solubles, soit naturels, soit artificiels.

Les fixateurs naturels sont :

Le Musc Tonkin dégraissé soluble.

La Civette dégraissée soluble.

Ces deux extraits sont des teintures glycérinées concentrées dans le vide correspondant environ à leur 10° en poids de corps odorant naturel et sont solubles dans l'alcool à tous les degrés et même dans l'eau en proportion notable (5 grammes et plus).

Pour les produits bon marchés, peu parfumés à absolument.

Pour les produits bon marché, peu parfumés à cause de la petite quantité d'huile que dissout l'alcool faible, on a avantage à utiliser des fixateurs énergiquement parfumés et entièrement solubles, à toute dose, dans l'alcool très dilué et même *dans l'eau*.

Ce sont les *Violindol, Maianthème, Jasmindol, Lobelia, Lutéol* et *Sylvanols*, tous corps cristallisés, éthers différents d'une même série, ayant chacun son odeur propre et entièrement solubles dans l'eau tiède et dans l'alcool.

On peut les ajouter soit à la lotion déjà parfumée, soit en fait des teintures que l'on ajoute au moment opportun. Selon les prix de revient éventuels des produits, on en utilise de 1 gramme à 2 grammes par litre. Leur odeur est excessivement persistante et on peut affirmer que seule leur découverte a permis de fabriquer des parfums à base d'eau d'une concentration suffisante pour qu'ils aient un débouché commercial d'une certaine importance.

Le *Violindol* convient spécialement aux lotions violettes et analogues ; le Jasmindol aux lotions jasmins ; le *Maianthème* au muguet ; le Sylvanol aux trèfles fougères, bruyères, mousses de chêne, œillet et le Lutéol aux résédas et parfums analogues ; le lobélia aux roses, muguets modernes, etc.

En un mot, ces fixateurs peuvent donner, seuls ou par mélanges convenables, des fixateurs énergiques pour tous tous produits peu alcooliques ou même à base d'eau pure.

LOTIONS SUPERIEURES

On les prépare comme les extraits aux fleurs, soit avec les extraits n° 24 dilués trois fois au moyen d'alcool neutre et coloré, soit avec les extraits aux fleurs n° 72 dilués 9 fois, soit au moyen des extraits concentrés n° 720 à la dose de 10 grammes par litre.

LOTIONS ORDINAIRES

Extraits pour lotions

Dans la préparation des lotions ordinaires, on a généralement recours à des préparations dosées et colorées dont il suffit d'ajouter quelques grammes à l'alcool d'un degré désigné pour obtenir immédiatement un produit marchand.

On désigne ces concentrés solubles pour lotions sous le nom d'*Oléaromes*. Les plus ordinaires sont de simples dilutions des produits que nous venons d'énumérer à une concentration telle qu'il suffit d'employer 10 grammes par litre pour obtenir une lotion. Ils sont dissous dans des véhicules spéciaux qui permettent, selon le cas, de les dissoudre dans un alcool plus ou moins fort.

Ainsi, les *Oléaromes Gattefossé et fils* sont les suivants :

N° 1 composés colorés solubles dans l'eau, dose 10 à 15 grammes par litre d'eau.

N° 2 composés colorés solubles dans l'alcool 45° et au-dessus, dose 10 à 15 grammes par litre d'alcool.

N° 3 « Matières premières » solubilisées non colorées s'emploient mélangées entre elles selon formules fournies pour donner des compositions solubles dans l'eau. Comprennent la majorité des matières premières naturelles et artificielles. On peut s'en servir pour faire de nouvelles compositions de fantaisie.

N° 4 composés non colorés solubles dans l'eau. Cette série ne contient pas d'alcool et voyage comme huile essentielle, alors que les précédentes voyagent comme parfumerie alcoolique.

N° 5 solubles dans l'alcool 60°, dose 8 à 10 grammes non colorés.

Ces produits permettent de préparer instantanément toutes les lotions et eaux de toilette sans aucune manipulation et sont pour cette raison très demandés. Beaucoup de commerçants les emballent en petits flacons dosés pour 1 ou 2 litres de lotion et les revendent aux coiffeurs qui peuvent ainsi préparer leurs produits de salon de qualité ordinaire.

FABRICATION DE L'EAU DE COLOGNE

These three pictures représent in a striking manner the improvements realised in three centuries in the parfumery trade, and more especialy in the manufacture of *Eau de Cologne.*

IN OLDEST TIMES, in the XVIIᵉ century, the monks who invented this *Wonderful Water* called later on Eau de Cologne, distil ed with good white wine aromatic plants and barks.

With troubles they manufactured sma'l quantities of the precious liquid !

But YESTERDAY the chemist weighed carefully the multifarious necessary ingredients and then filtered them slowly at the risk of losing a considerable proportion of the volatil liquids and at the cost of long hours of work.



IN OLDEST TIMES

UP TO DATE with the *Terpenlesse Essential oils "Withe Star"* of GATTEFOSSÉ & FILS de Lyon (France) it is easy to prepare inttantaneously, without loss or manipulation an indefinite quantity of the highest class of Eau de Cologne.

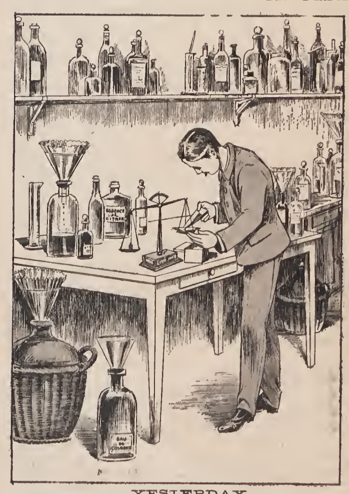
The Terpenless Essen ial oils for Eau de Cologne 7 times more concentrated and 7 times purer than the usual Essential oils yield the sweetest and most fragant products at an extremely low price. The terpenless Essential oils for Eau de Cologne are soluble in all grade of alcool.

Please ask samples and dir ctions for use at

Mr. Walter Ellis - agent

116, Devonshire road

Forest hill LONDON S.E





YESIERDAY



UP TO DATE

Le Gerant : GATTEFOSSÉ.
Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.



Revue Scientifique et de Défense Professionnelle

PARFUMERIE ※ SAVONNERIE ※ DROGUERIE ※ PHARMACIE ※ LIQUORISTERIE ※ CONFISERIE, ETC

MENSUELLE ILLUSTRÉE

Rédacteur en chef : R.-M. GATTEFOSSÉ

SOMMAIRE DU N° 11

Les droi s de douanes balkaniques, P. M. — Méthodes allemandes, Ch. Pacaut. — Le Henné en Perse, A. Chaplet. — Le Jasmin, Ch. d'Auribeau. — Les Français en Bulgarie, M. Schmuck. — Les eaux-de-vie artificielles, Ch. Grou. — La Verveine. — *Variétés* : Cultures coloniales ; Trop de Bluff ; Poudres de riz ; Essences de Néroli ; Flacons pour fleurs et parfums ; Puissance humectante des liquides ; Essai de l'alcool ; L'alcool en 1912, etc., etc. — *Les essences en thérapeutique :* Les essences dans la pharmacopée moderne. — Informations.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Spécialités charlatanesques. — Tribunaux correctionnels. — *Office d'exportation* : Débouchés divers dans la région de Bornéo (Indes Néerlandaises ; Le commerce de la Parfumerie à l'Ile Maurice et en Urugay ; Les importations françaises aux îles Philippines en 1911 ; La Parfumerie et les articles de Paris au Brésil, etc. — Exposition internationale de Lyon. — Au pays des parfums. — Machines à étiquettes. — *Recettes et Procédés utiles :* Fabrication des extraits pour le mouchoir. — Bibliographie.

ADMINISTRATION : 19, Rue Camille, LYON

ABONNEMENTS : 12 mois : FRANCE : 6 francs; ETRANGER : 7 fr. 50

Le Numéro : 0,50 Centimes

(Les abonnements partent du 1er Janvier de chaque année)

Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14, rue Bellecordière, Lyon.

Supplément à la *Parfumerie Moderne* de Novembre 1913

Si

vous avez un article intéressant les
Parfumeurs Pharmaciens, Savonniers, Liquoristes, Droguistes, Confiseurs, etc.
du monde entier

et en général tous les industriels
qui produisent, achètent, utilisent
ou vendent des produits aromatiques

Vous devez faire de la publicité dans la
PARFUMERIE MODERNE
et surtout dans son

Numéro de Noël en couleurs

Notre Revue est l'organe industriel français le plus répandu dans le Monde entier. Nos répertoires le démontrent péremptoirement.

Liste des pays où nous avons des abonnés réguliers :

Algérie.	Hongrie.
Allemagne.	Indes anglaises.
Angleterre.	Indes Néerlandaises.
Annam	Italie.
Autriche.	Japon.
Australie.	La Réunion.
Belgique.	Maroc.
Brésil.	Martinique.
Canaaa.	Mexique.
Colonie du Cap.	Norvege.
Colombie Britannique.	Porto Rico
Chili.	Portugal.
Chine.	Philippines.
Cuba.	Roumanie.
Egypte.	République Argentine.
Etats-Unis.	Russie.
Equateur.	Serbie.
Espagne.	Sénégal.
Grèce.	Suisse.
Guyane.	Tunisie.
Haïti.	Turquie d'Asie.
Havaï.	Turquie d'Europe.
Hollande.	Uruguay.

Nous garantissons ces listes conformes à nos répertoires

Liste des pays où la Parfumerie Moderne est envoyée plusieurs fois par an aux industriels et commerçants intéressés.

Algérie.	Grande Bretagne.	Nouvelle Zélande.
Alsace-Lorraine.	Grece.	Nicaragua.
Allemagne.	Guadeloupe.	Panama.
Annam.	Guyane.	Philippines.
Autriche.	Haïti.	Pays Bas.
Australie.	Havaï.	Perse.
Belgique.	Hongrie.	Paraguay.
Brésil	Honduras.	Portugal.
Bulgarie.	Indes A glaises.	République Argentine.
Canada.	Indes françaises.	Réunion.
Comores.	Indes Néerlandaises.	Roumanie.
Cambodge.	Italie.	Russie d'Europe et d'Asie.
Chili.	Japon.	Suisse.
Chine.	Jamaïque.	Suède.
Cochinchine.	Luxembourg.	Sénégal.
Colombie.	Madagascar.	Tahiti.
Costa Rica.	Maroc.	Tunisie.
Cuba.	Martinique.	Tonkin.
Danemark.	Maurice.	Turquie d'Europe et d'Asie.
Equateur.	Mexique.	Transvaal.
Egypte.	Monténégro	Uruguay.
Espagne.	Norvège.	Vénézuela.
Etats-Unis.	Nouvelle Calédonie.	

L'importance et le nombre des maisons qui nous confient leurs annonces sont la preuve de la diffusion et de l'influence de notre Revue

N'attendez pas que tous les emplacements soient pris

Ecrivez-nous sans retard, nous vous enverrons de suite nos conditions.

Parfumerie Moderne, 19, Rue Camille, LYON

Imp. P. LEGENDRE et Cie, Lyon
Le Gérant : GATTEFOSSÉ.

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Poudres de riz modernes, Paul Belle. — La Lavande, G. Abel, — Exposition universelle de Gand, L. Coddron. — L'Aldéhyde Benzoïque, R. Berthelé. — Le Mélilot, R. A. — *Les essences en thérapeutique :* Propriétés thérapeutiques des Huiles d'Eucalyptus, E.-M. Holmès. — Brûle-parfums et Pots-pourris, R. Giraud. — *Variétés :* Liquide pour la barbe ; Anesthésique pour Cosmétiques ; Essence de Rose Hongroise ; Les progrès des Etats-Unis ; Produits nouveaux ; Essence de Vétyvert ; Nouvelle source de camphre ; Menthol et Essence de Menthe ; Dosage de la Vanilline ; Chez nos Confrères.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Douane et échantillons sans valeur. — La Lavande dans le Var. — *Office d'exportation :* Le commerce de la Parfumerie et du savon au Congo Belge ; Nos importations de parfumerie à Porto-Rico ; Considérations générales sur le commerce Franco-Roumain. — La meilleure publicité. — *Recettes et Procédés utiles :* Crayons pour les lèvres ; Poudres de riz ; Préparation des Lotions et Eaux de toilette.



PETITES ANNONCES



AVIS A NOS ANNONCIERS

Le nombre de réponses à transmettre à nos lecteurs devenant de plus en plus important et malgré nos demandes, les frais d'envois ou timbres nécessaires pour faire suivre ne nous étant pas envoyés, nous avisons nos annonciers (et notamment les abonnés pour qui ce service est gratuit), que nous déclinerons dorénavant toute responsabilité pour non transmission des lettres dont le port ne sera pas réglé d'avance.

Les annonciers devront donc toujours nous envoyer au moins un franc pour port de lettres en dehors du prix de l'annonce. Ce versement sera acquis définitivement à ce service.

SAVONNIER PARFUMEUR expérimenté comme préparateur de parfums, cuisson des pâtes de savon, extraction de glycérine, ayant mis en marche plusieurs fabriques de parfumerie et savonnerie de toilette, cherche emploi. Ecrire : G. R., 13, Bureau du Journal.

INGENIEUR-CHIMISTE, 32 ans, licencié ès-sciences, pratique au Laboratoire des recherches, ayant travaillé à Londres sur les méthodes cathalytiques, cherche une situation à Paris ou en province. Ecrire : L. B., au Bureau du Journal.

JEUNE HOMME, très intéressé à la parfumerie, parlant français, anglais et allemand, cherche situation dans fabrique de parfumerie ou de matières premières.

Ecrire W. Vollmann. 1 Quarry bank. Birkenhaed. Angleterre.

MACHINES A ECRIRE. — Nous avisons nos rédacteurs et correspondants que nous sommes à même de leur faire acheter, aux usines, des machines à écrire neuves ou d'occasion, dans des conditions exceptionnelles. Ecrire Rédaction de la P. M.

PREPARATEUR expériences dans la fabrication des parfums élégants et dans la préparation des produits de beauté cherché pour l'agrandissement d'une maison importante à Vienne (Autriche-Hongrie). Langue française suffit. S'adresser à M. M.-E. Mayer, fournisseur de la Cour à Vienne I., Lobkowitzplatz, 1.

ON DEMANDE POUR LE MEXIQUE UN SAVONNIER COMPETENT connaissant à fond le métier et capable de se charger seul de la fabrication. On exige des références de premier ordre, tant au point de vue des capacités que du caractère. — Ecrire en indiquant les emplois antérieurs, les prétentions et quand le départ peut avoir lieu, sous F. St., 765, à Rudolf Mosse, Strasbourg (Alsace).

SAVONNIER-PARFUMEUR, 33 ans, compétent, sérieux et actif, ayant meilleures références, cherche situation, de préférence en Espagne. Ecrire A.-G. Rosellon, 218 1°, Barcelone.

CHEF D'ATELIER dans importante distillerie du Midi, chargé de l'extraction des parfums par les dissolvants volatils et la distillerie, cherche situation analogue en usine de France ou de l'étranger.

BREVETS concernant poudres et cosmétiques inactiniques, à vendre. Faire offres à M. Roure, 3, rue des Capucins, Lyon.



SPÉCIALITÉS CHARLATANESQUES



Les pharmaciens s'élèvent comme nous contre les spécialités des bluffeurs qui n'hésitent pas à introduire les affirmations les plus hasardées dans leurs prospectus.

Nous citions le cas du charlatan qui n'hésite pas à mêler si adroitement la Sorbonne et le Laboratoire municipal à ses mensonges que le lecteur reste persuadé que le produit a l'approbation des notabilités scientifiques françaises les plus en vue.

Le Docteur Ruffier, à son tour, s'empare de la question dans le *Moniteur Médical* et exprime vigoureusement son opinion en ces termes :

Si quelque industriel sans vergogne faisait insérer,en énormes caractères à la quatrième page de tous les journaux de France et de Navarre, que nos Chambres de commerce nationales ont proclamé solennellement que le chocolat qu'il met en vente est plus nourrissant que tous les autres, j'imagine que les Chambres de commerce ainsi mises en cause croiraient de leur dignité et de leur probité de protester contre l'abus fait de leur autorité; les journaux où aurait paru cette réclame imprudente devraient, sans nul doute, insérer leur réclamation et seraient mis en demeure d'exiger, à l'avenir, plus d'honnêteté de leurs annonciers. Voyez-vous aussi un banquier véreux se permettre d'affirmer que la Compagnie des Agents de change reconnaît que l'action des mines de Blagstow constitue un placement de père de famille? Aucun Robert Macaire de la finance n'oserait une telle aventure et même aucun journal ne consentirait à insérer l'annonce.

Mais tous les jours nous lisons, dans les quotidiens qui font et mènent l'opinion, des boniments dans ce goût :

« Les seins d'une femme peuvent-ils être rendus durs et fermes à n'importe quel âge et sans danger ? Oui, répondent à l'unanimité les principaux membres de la Faculté de médecine de Paris! » L'affirmation paraît tellement idiote que nous avons tendance à ne lui accorder qu'une attention médiocre; mais de ce que nous la trouvons grotesque, devons-nous oublier que la plupart des lecteurs de nos grands journaux s'imaginent que tel est en effet l'avis de la Faculté de médecine? Les uns, parce que ce sont des imbéciles de bonne foi, qui s'imaginent que c'est là, en effet, la dernière découverte de la science; les autres, imbéciles qui veulent paraître malins, sont persuadés que de fastueux pots-de-vin ont été versés aux susdits membres de la Faculté pour leur arracher cette attestation.

Or, qu'attendent les présidents, doyens et membres de la Faculté et de l'Académie de Médecine, pour protester comme il conviendrait, contre une telle impudence? Il s'agit non seulement de défendre leur dignité, mais d'empêcher que d'éhontés escrocs ne dévalisent le bon Pécus sous le couvert de leur autorité.

Comment aussi peut-on tolérer que, depuis plusieurs mois, un subtil industriel vende des moulins à café adaptés au massage vibratoire, en se prétendant l'émule de Pasteur et l'auteur de la plus grande découverte scientifique médicale du siècle? Les énormes bénéfices réalisés par la vente de ce pitoyable instrument n'ont pu l'être que parce que ce marchand s'est donné comme un prince de la science médicale, comme un docteur dont le génie était reconnu par les médecins du monde entier. Il y a donc là encore un abus manifeste de l'autorité que le corps médical conquiert sur le public par son travail et son dévouement.

Je sais que des poursuites pour exercice illégal sont entamées à ce sujet; mais qu'importe à de telles gens une condamnation de 2.000 ou 3.000 francs de dommages-intérêts, quand ils en dépensent quotidiennement vingt fois plus en publicité! Ce qu'il faut obtenir, c'est une réglementation de la publicité médico-pharmaceutique adressée au public. Des pays étrangers que nous croyons moins civilisés que le nôtre, nous donnent l'exemple à ce sujet. Les exploits de raffermisseurs de seins, guérisseurs de hernies et autres macaronoïdes sont impossibles dans la plupart des Etats d'Amérique. Voici, par exemple, quelques extraits de la réglementation de la vente des produits pharmaceutiques, en Argentine :

« Celui qui veut tenter l'introduction de sa spécialité en République Argentine doit se conformer à ce qui suit :

« 1° Remettre au « Départemento Nacional de Hygiène » une demande d'analyse de son article pour en permettre la vente. Cette demande devra mentionner exactement la formule complète de la spécialité présentée (formule qualificative et quantitative exactes, le genre de flaconnage ou boîte, forme et contenance.

« 2° Aucune spécialité nationale ou étrangère ne peut être vendue sur le territoire argentin si la composition exacte (formule complète) ne figure pas, soit imprimée sur les étiquettes mêmes, ou sur petites mouches *ad hoc* collées sur les boîtes ou flacons et ce d'une manière visible.

« 3° La réclame faite sur les étiquettes des spécialités, sur les prospectus qui les accompagnent et dans les journaux divers, doit être modérée et, en aucun cas, le mot « guérit telle ou telle maladie, n'est toléré. Ce mot doit donc être radicalement supprimé et remplacé par... « pour le traitement de »... « pour tel ou tel cas », « contre telle ou telle maladie », etc.

« Le spécialiste doit éviter de dire que sa spécialité est la panacée d'un trop grand nombre de maladies, sous peine de la voir impitoyablement refusée. Une spécialité, dont les avis divers la présentent comme curatif d'une infinité de maux, étant considérée par le « Departemento Nacional de Hygiène » comme article peu sérieux et appelé à tromper la crédulité du public ».

Cette réglementation ne gêne en aucune façon le fabricant de produits spécialisés qui ne cherche qu'à imposer sa marque comme une garantie de bonne préparation et de dosage rigoureux. Ce sont bien là les deux grandes raisons d'être de la spécialité pharmaceutique. Mais cette réglementation s'oppose absolument aux agissements éhontés des charlatans, marchands d'orviétan, et de panacées, qui réalisent de grosses fortunes en Europe, par l'exploitation de la naïveté humaine et de la suggestivité des malades.

Le corps médical français devrait réclamer une réglementation analogue en France, réglementation qui ne nuirait même pas aux intérêts des journaux quotidiens, car, si leur publicité était expurgée des grands placards et des articles pseudo-scientifiques des charla-

tans, la publicité honnête, qui ne peut pas lutter contre de telles affirmations, pourrait pénétrer dans leurs pages. Si nous ne nous décidons pas à réclamer énergiquement la défense du malade contre les vendeurs de ceintures, pilules et conomètres, le mal ne fera que croître ; car les résultats financiers de ces entreprises s'affirment toujours de plus en plus brillants et ce n'est pas l'enrichissement des premiers voleurs qui détournera les autres de semblables pratiques.

Dr Ruffier.

A quand la réglementation des spécialités pharmaceutiques et d'hygiène !



TRIBUNAL DE LA SEINE (8e Ch.).

Présidence de M. Flory

Audience du 28 janvier 1913

Tromperie sur les marchandises. — Non lieu a poursuites — Absence de délit — Cristal-Savon. — Cristaux de soude — Principes utiles — Dénomination inscrite sur les sacs. — Relaxe.

Ne peuvent être poursuivis pour tromperie sur la marchandise en vertu de la loi du 1er août 1905, le fabricant et le négociant en gros qui ont vendu à leur clientèle des cristaux de soude sous le nom de « Cristal-Savon », dénomination inscrite sur les sacs et factures.

Ne peut être relevé à leur charge le délit de tromperie sur la nature en principes utiles de la marchandise vendue, puisqu'ils ont réellement livré à leurs clients du « Cristal-Savon » et non des cristaux de soude.

(*Etablissements Malétra c. Laureau et autres*)

Le Tribunal, attendu que la Société anonyme des Produits Chimiques Etablissements Malétra a régulièrement assigné devant le Tribunal correctionnel de la Seine, les inculpés, sous l'inculpation de tromperie sur la teneur en principes utiles de la marchandise vendue ;

Attendu que la Société en question fabriquant des produits chimiques dits « Cristaux » et soupçonnant une fraude à son préjudice, a sollicité de M. le président du Tribunal civil de la Seine, une autorisation, qui lui a été accordée, de procéder à des saisies ; qu'en vertu de cette autorisation, la Société a fait acheter par une femme à son service et saisir aussitôt par l'huissier Rimo le 1er septembre 1912, 4 kilos de cristaux pour la somme de 0 fr. 40, chez le sieur Kiffel, épicier au Pré-Saint-Gervais ; 2° le 21 juin 1911, 5 kilos de carbonnade moyennant la somme de 0 fr. 50 chez la veuve Hervieu au marché couvert de la rue de Meaux ; 3° le 1er septembre 1911, 4 kilos de cristaux, moyennant la somme de 0 fr. 40 chez le sieur Laussain, épicier à Paris, 65, faubourg du Temple ;

Attendu que le sieur Kiffel, la veuve Hervieu et le sieur Laussain ayant déclaré que les produits ainsi vendus par eux leur étaient livrés par le sieur Mahieux, au 7, rue Etienne-Marcel, à Pantin, des saisies régulières ont été faites chez Mahieux, les 21 juin 1911 et 2 septembre 1911 ;

Attendu que la saisie faite chez Mahieux par suite des déclarations de Kiffel a porté sur un produit dénommé « Cristal Savon » ; qu'il en a été de même pour la saisie des produits chez Mahieux par suite des déclarations de la veuve Hervieu et du sieur Laussain ;

Attendu que les produits ainsi livrés ayant été analysés par des chimistes choisis par l'huissier instrumentaire, la Société poursuivante vient prétendre que ces produits doivent être considérés comme frauduleux, ne possédant pas la teneur exigée par l'usage commercial, et qui doit être au minimum de trente degrés alcalimétriques Descroizilles, alors que les produit saisis ne titraient que quatorze, quinze, seize ou dix-huit degrés approximativement, par suite d'une addition volontaire de « sulfate de soude » ;

Attendu que la Société demanderesse implique également dans les poursuites le sieur Laureau, fabricant, alléguant que sa mauvaise foi apparaît du fait qu'il a livré à Mahieux, négociant en gros, qu'elle considère comme son complice conscient, des « cristaux de soude » adultérés par un excès notable de sulfate de soude, sous la dénomination trompeuse et équivoque de « Cristal Savon », dénomination qui serait inefficace pour avertir les acheteurs ordinaires de ce produit qu'on ne leur livre que des cristaux contenant un excès anormal et frauduleux de « sulfate de soude » ;

Attendu, en ce qui concerne le fabricant, Laureau et le négociant en gros Mahieux, qu'ayant vendu à leur clientèle le produit incriminé sous le nom de « Cristal Savon », dénomination inscrite sur sacs et factures, il ne peut être relevé à leur charge le délit de tromperie sur la nature en principes utiles de la marchandise vendue, puisqu'ils ont réellement livré, soit à Mahieux, en ce qui concerne Laureau, soit à Kiffel, à la veuve Hervieu et à Laussain en ce qui concerne Mahieux, du « Cristal Savon » et non des cristaux ;

Mais attendu, en ce qui concerne les débitants Kiffel, veuve Hervieu et Laussain, qu'en livrant du « Cristal Savon » à la femme qui s'est présentée pour le compte de la Société, et avait demandé des cristaux, produit supérieur au « Cristal Savon » ils ont trompé l'acheteur sur la nature en principes utiles de la marchandise vendue, en ne faisant pas connaître à leur cliente la nature du produit qu'ils lui livraient, et qui était inférieur au degré alcalimétrique des Cristaux proprements dits ; délit prévu et puni par l'article 1er de la loi du 1er août 1905 ;

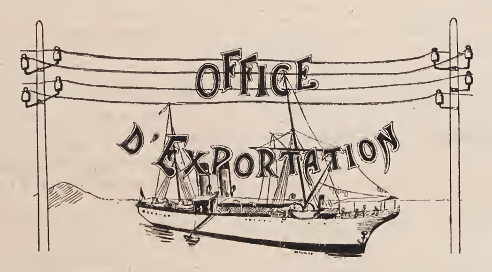
Par ces motifs, relaxe Mahieux et Laureau des fins de la poursuite sans dépens ; faisant application à Kiffel, à la veuve Hervieu et à Laussain de l'article 1er précité, dont lecture a été donnée par le président ; condamne Kiffel, la veuve Hervieu et Laussain, chacun et solidairement à 50 francs d'amende ; prononce, en conformité de l'article 6 de la loi précitée, la confiscation des prélèvements saisis ;

Et statuant sur les conclusions de la Société Malétra, la déclare mal fondée en ce qui concerne Laureau et Mahieux ;

Attendu que, par suite de leurs agissements frauduleux, Kiffel, la veuve Hervieu et Laussain ont causé à la Société Malétra un préudice dont il leur est dû réparation, et pour l'appréciation duquel le Tribunal a dès à présent les éléments suffisants ; condamne Kiffel, la veuve Hervieu et Laussain, conjointement et solidairement par toutes voies de droit, et même par corps à payer à la Société Malétra la somme de 200 francs à titre de dommages-intérêts ; rejette le surplus des conclusions ; liquide les dépens, lesquels ont été avancés par la partie civile, à la somme de 80 fr. 10 ; condamne solidairement Kiffel, la veuve Hervieu et Laussain aux trois cinquièmes des dits dépens.

Plaidants : M[es] Desjardin, av., pour les Etablissements Malétra ; M[e] de Borssat, av., pour Laureau...

Observations. — (1) V. en ce sens : Trib. corr., Seine, 15 juin 1912, *La Loi* du 3 juillet 1912. — Paris, 9 janvier 1913, *La Loi* du 16 février 1912.



Débouchés divers dans la région de Bornéo (Indes Néerlandaises)

D'après le *Board of Trade Journal*, de Londres, le commerce d'importation de la région Nord de Bornéo va régulièrement en augmentant. Les principaux articles importés sont les tissus légers de coton pour l'habilement, les serviettes et draps de lits en coton, les articles de quincaillerie, de ferblanterie et les instruments agricoles, la verrerie ordinaire, la faïencerie, les ustensiles de cuisine, les montres et horloges, les cigarettes, la parfumerie et enfin toutes les conserves alimentaires. Il est à remarquer que les indigènes et les Chinois exigent, avant tout, des articles bon marché et ne se soucient aucunement de la qualité. La grande majorité des boutiquiers n'a d'ailleurs aucune connaissance des marchés étrangers et ignore la provenance des articles achetés ; ils se fient entièrement, sur ce point, à leurs agents de Singapore et de Hong-Kong.

Le commerce de la Parfumerie à l'Ile Maurice

Le Consulat de France à Port-Louis nous adresse les renseignements suivants :

La vente des articles de parfumerie est surtout faite par les commissionnaires établis à Port-Louis et aussi par quelques voyageurs de commerce qui visitent la place tous les ans.

Aucun magasin spécial n'existe pour la vente de la parfumerie à Maurice. Tous les savons, essences, vinaigres, eaux de toilette, cosmétiques, etc., sont surtout détaillés, depuis quelques années, chez les coiffeurs qui, grâce à l'installation de leurs vitrines, exposent les principales marques de parfumerie.

Pour la qualité et la confection du produit, aucune recommandation n'est à faire. L'article français s'impose par la façon irréprochable avec laquelle il est présenté et par l'emballage élégant qui lui est donné.

Toute la parfumerie reçue dans la colonie est alcoolisée et les droits de douane qu'elle acquitte à l'entrée sont de 12 % *ad valorem*.

La place que nous occupons dans la vente de ce produit est bonne et nous n'avons qu'à nous efforcer de la conserver, voire l'augmenter.

Le commerce de la parfumerie en Uruguay

L'importation de parfums, en Uruguay, ne cesse de s'accroître. De 74.037 pesos-or en 1902, elle a passé à 148.642 en 1911.

Environ 70 % de ces articles sont fournis par la France ; toutefois, les Etats-Unis, l'Angleterre et l'Allemagne nous font une sérieuse concurrence. La réclame sous toutes ses formes est conseillée.

Les importations françaises aux Iles Philippines en 1911

D'un intéressant rapport de M. Aymé Martin, consul de France à Manille, sur le mouvement des Iles Philippines pendant l'année fiscale 1911, il résulte, qu'au cours de l'année envisagée, nos ventes se sont élevées à 1.213.558 dollars (1 dollar=5 fr. 18 env.), contre 1.532.278 dollars en 1910, soit donc une augmentation de 266.495 dollars.

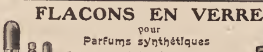
« Ce sont surtout les objets de luxe et certains articles spéciaux où notre fabrication ne saurait craindre la concurrence, qui voient leur chiffre augmenter malgré l'élévation des droits, écrit M. Aymé Martin. L'observation s'applique notamment à la bijouterie et

DÉCALCOMANIES

Etiquettes sur pellicule pour flacons à parfum

CARL SCHIMPF, NUREMBERG

Fabrique de décalcomanies. Fondée en 1865. 300 ouvriers



FLACONS EN VERRE

pour
Parfums synthétiques
Essences, Huile de rose, etc.
de toute sorte, seulement chez

F. G. BORNKESSEL
MELLENBACH (Allemagne)



MATIÈRES PREMIÈRES POUR PARFUMERIES ET SAVONNERIES

MAISON FONDÉE EN 1838 **TOMBAREL FRÈRES, GRASSE (A.-M.)**

Essences naturelles solides, liquides, absolues. — Essences. — Pommades. — Huiles parfumées

DÉPOTS : PARIS, LONDRES, NEW-YORK, CHICAGO, SYDNEY

BRILLANTINE CRISTALLISÉE

COSMÉTIQUE INALTÉRABLE

Parfumés ou non, tous parfums

Procédés FOUGEROUX

Aux Rivières — Ecully — Rhône

LYON

CAPSULES MÉTALLIQUES

POUR LA PARFUMERIE, en métal anglais, cuivre, zinc, etc.

BOUCHONS : dorés, argentés
pour flacons et extraits

ALUMINIUM

Boîtes pour Crème, Brillantine

L. BERLAN, 70, Rue d'Angoulême, PARIS

MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PARFUMERIE ET LA SAVONNERIE

Fabrique de Produits chimiques
Parfums améliorés

A. W. SCHWARZ

ALTSTETTEN-ZURICH (Suisse)

SPÉCIALITÉS

Biancol, Irisia, Néroly artificiel, Raldine

Abricotine
Acacia
Acaciol
Alcool Phényléthylique
Amaryllis
Ambre artificiel
Ambrettine liquide
Bergamotte artificielle
Birosine
Bouvardine
Capucine
Cassie
Chêne Royal
Chênetol
Chirassol
Civettine dégraissée
Coumarine
Cyclamen
Diphior
Fixateur nouveau
Fleur de pommier
Fleuréol
Foin de France
Fougère
Fougériol
Gardeniol
Géranium Roséine
Giroflée
Héliotrope blanc
Héliotropine
Jacinthe
Jasmin
Indol
Iris de Florence
Iris liquide
Lavande
Lilas de la fleur
Miel
Mimosa
Monovinia
Monoviola
Muguet de la fleur
Musc-Kéton
Musc liquide
Narcissesynthétique
Néroly bigarade
Œillet
Oranger
Opoponax
Patchouly
Pélopomine
Pois de senteur
Radialine
Réséda de la fleur
Résédine
Rose d'avril
Rose de Dijon
Rose thé
Roséine
Sucréol
Sweet-Pea
Tilleul
Tonkanol
Tréfline
Vanilline
Veloutine
Verdure de violette
Violette de la fleur
Violette N.
Violette spéciale pour savons
Ygéana
Ylang artificiel
Ylangone
Yranol

OFFRES SPÉCIALES ET ÉCHANTILLONS GRATUITS SUR DEMANDE

ESSENCES DE FLEURS:
CONCRÈTES, SEMI-LIQUIDES,
PURS PARFUMS ABSOLUS

OBTENUES PAR LES DISSOLVANTS VOLATILS

LAUTIER FILS

Usines à GRASSE et BEYROUTH

à l'horlogerie, à la carrosserie, aux caoutchoucs, aux scieries, aux lainages et aux articles non dénommés dont l'article de Paris constitue la catégorie d'origine française.

« Malgré la supériorité de nos marques, la parfumerie et les savons et les vins et spiritueux doivent, à l'application de droits d'entrée et de consommation très élevés, une réduction notable de leur apport. Les mêmes raisons expliquent, en partie, la baisse de nos instruments de musique, de nos produits pharmaceutiques et chimiques, de nos cotonnades et de nos papiers et, dans des proportions moindres, le fléchissement des fers et aciers et des articles divers.

Le Commerce de la Parfumerie et des Savons au Congo Belge

Nous extrayons les renseignements suivants d'un très intéressant rapport de M. Robert Blondeau, chargé de mission (1) :

Parfumerie. — La parfumerie se traite à bon marché, se vend en très grande quantité : « Eau de Cologne », « Eau de Lavande », et surtout pommades et parfums assortis.

Les parfums doivent être très forts.

Ces articles proviennent surtout d'Allemagne qui les fournit à bas prix.

Les expéditions se font en caisses contenant 12, 24 ou 36 douzaines de flacons ou pots.

Les prix sont, par exemple, pour les pommades assorties et par caisse de 12 douzaines de : 42 fr. à Matadi et 50 fr. à Kinsahasa.

Douane. — 10 p. 100 sur valeur déclarée majorée de 20 p. 100.

Fret maritime. — 55 fr. la tonne.

Savons. — Article de grande consommation. Importations : 425,073 fr. en 1911, en provenances : Allemagne, 5,193 fr. ; Angleterre, 27,785 fr. ; Belgique, 142,124 fr. ; France, 1,456 fr. ; Union sud-africaine, 1,330 fr. ; divers, 4,285 fr.

Les savons marbrés bleu, genre « Marseille », de qualité inférieure et moyenne, sont de très grande vente.

Ils s'importent en caisses de 45 kilogr. net contenant chacune 112 barres de 0 kilogr. 400.

Les prix de vente sont : à Matadi, 35 fr. la caisse, qualité moyenne ; 27 fr. la caisse, qualité inférieure; à Kinsahasa, 48 fr. la caisse, qualité moyenne ; 39 fr. la caisse qualité inférieure.

Il semble que les savons de Marseille de fabrication française pourraient trouver au Congo un débouché sérieux et rémunérateur.

Douane. — Savons de parfumerie, 10 p. 100 sur valeur déclarée majorée de 20 p. 100 ; savons ordinaires, 10 p. 100 sur 35 fr. les 100 kilogrammes.

Fret maritime. — 42 fr. la tonne.

(1) Le commerce d'importation au Congo belge, 3, rue Feydeau, Paris (2e). Prix franco 1 fr.

L'Industrie Savonnière en Suède en 1912

Chemiker Zeitung, 1126. — Année 1913. — 18/9 1913

Cette industrie est très développée, elle compte actuellement environ 60 usines employant 500 ouvriers, et préparant pour environ 13 millions de francs de savon.

L'importation du savon y est très faible. Les savons de toilette y étant aussi fabriqués.

Les fabricants vivent au jour le jour à cause des fluctuations importantes des huiles de soja et de graines de coton.

Les *savons mous* ont actuellement leur prix très élevé à cause des matières premières qui sont employées.

Les grands achats d'hiver ne sont pas encore faits, aussi les transactions commerciales sont-elles diminuées.

En résumé, l'année a été assez satisfaisante.

Les *savons genre Marseille et durs*, ont vu monter leurs transactions.

On emploie actuellement à la place de ceux-ci, comme succédanés, des savons de lavage (wättväl) et des savons *durs ménagers*. Les bénéfices de l'industrie de savons durs est plus mauvais que ceux des autres, malgré que la hausse des matières premières soit restée stationnaire toute l'année.

L'exportation en savons mous et durs est très faible.

En 1911, on avait 62 fabriques de savons et 730 ouvriers, pour 9,80 (1910-10,29) millions de Krona (1 kr. = 1 fr. 30 de savons, représentant :

17.026 tonnes (1910-20,308) de savons mous et, 4,563 tonnes (1910-4,575) de savons durs ou de toilette.

Les Chiliens prisent notre Parfumerie et nos Savons

Au Chili, où nous occupons le quatrième rang après la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Etats-Unis, on prise fort nos articles de parfumerie et nos savons. On ne saurait trop recommander l'envoi des prospectus et des catalogues en espagnol. La brosserie donne lieu à de bonnes transactions.

La Parfumerie et les Articles de Paris au Brésil

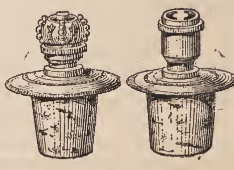
Les demandes de parfumerie et surtout d'articles de Paris vont toujours en augmentant au Brésil, ainsi qu'il résulte d'une information parue dans les *Dayly Consular and Trade Reports*, de Washington. En effet, pour le mois d'octobre 1912, les recettes des taxes intérieures du District de Rio-de-Janeiro ont subi une augmentation de piastres 11,000, comparativement aux chiffres du mois d'octobre de l'année précédente : et, dans cette plus-value, la parfumerie entre pour piastres 7.000. Depuis le commencement de l'année 1913, les recettes vont toujours en augmentant.

Les Articles de Parfumerie et les Gants à Tiflis (Russie)

La plus grande partie des articles de parfumerie vendus à Tiflis proviennent de fabriques russes. Toutefois, on note une importation intéressante d'Allemagne, de France et aussi, mais en moindre quantité, d'Angleterre.

Les gants sont importés d'Allemagne, de France et d'Italie.

Pour ces deux catégories d'articles, les importations pourraient être facilement augmentées, surtout par l'envoi de voyageurs habiles et par le choix d'un représentant connaissant bien la place.









EXTRAIT DES REGLEMENTS

ART. 4. — Des Expositions rétrospectives seront, autant que possible, organisées dans les sections.

ART. 7. — Dans chaque classe de l'Exposition, deux parts seront faites, autant que possible, l'une : scientifique, économique et sociale, l'autre : industrielle et commerciale.

ART. 8. — L'Exposition comprendra dans son enceinte un certain nombre de restaurants et attractions : elle sera (en partie tout au moins) ouverte le soir. Elle sera l'occasion de fêtes et de plusieurs congrès scientifiques ou économiques. Elle comprendra des expositions d'art, des concours sportifs et autres. Des conférences publiques seront organisées.

ART. 9. — Les expositions étrangères seront autant que possible réunies dans des pavillons spéciaux. Cependant, l'Administration pourra accepter, dans les sections françaises, certaines expositions étrangères d'ordre scientifique, économique et social.

ART. 10. — Les demandes d'admission pour les exposants français, devront parvenir *avant la fin de l'année 1913*. Pour les exposants étrangers, la date sera ultérieurement fixée. Les demandes seront accompagnées d'un projet explicatif aussi complet que possible.

ART. 11. — Chaque demande d'admission (sauf les exceptions, voir article 26), sera soumise à un droit fixe d'inscription de 50 francs (1), qui sera immédiatement versé ; il sera remboursé si la demande n'est pas agréée.

ART. 12. — L'admission pourra être accordée dès la réception de la demande (avec les réserves de l'article 13). Les emplacements et leur superficie seront désignés aussitôt que possible.

ART. 14. — Tous les produits exposés devront être transportés dans l'enceinte de l'Exposition *avant le 1er mars 1914*. Cependant, avec autorisation spéciale, certains produits ou objets, qui peuvent se détériorer, pourront être transportés plus tardivement.

ART. 15. — Les produits devront être adressés sous la mention : *Exposition internationale urbaine de 1914 à Lyon*, et l'adresse de chaque colis devra porter, en caractères lisibles et apparents, les indications :

a) *du lieu de l'expédition*,

b) *du nom de l'exposant*,

c) *de la nature des produits inclus*.

Des notices indiqueront ultérieurement les formalités à remplir : pour obtenir l'exonération des droits de douane, pour jouir des immunités ou avantages obtenus par l'Exposition, notamment en ce qui concerne le transport dans l'enceinte de l'Exposition et la manutention des produits à l'arrivée.

ART. 16. — Les produits seront exposés sous le nom des signataires des demandes d'admission. Les exposants seront autorisés à inscrire, à la suite de leur nom ou de leur raison sociale, les noms de leurs coopérateurs.

ART. 17. — L'Administration prend à sa charge les frais de gardiennage général de jour et de nuit, dans l'enceinte de l'Exposition, ainsi que l'organisation et l'entretien sur place d'un service permanent pour les premiers secours contre l'incendie ; mais elle décline toute responsabilité relativement aux vols, détournements, avaries, dégâts, accidents, incendies, dommages, etc., etc., qui pourront se produire. Chaque exposant devra s'assurer personnellement contre tout dommage.

ART. 18. — L'organisation des expositions particulières et leur surveillance sont exclusivement à la charge des exposants.

ART. 19. — Chaque exposant entretiendra son emplacement en état convenable d'ordre et de propreté.

ART. 20. — Les exposants devront rendre les lieux dans l'état où ils les ont trouvés. Tout dégât aux parois ou au sous-sol sera réparé à leurs frais.

ART. 21. — L'organisation de chaque pavillon étranger sera surveillée par un délégué spécial agréé par l'Administration.

ART. 22. — Les exposants industriels étrangers concourront pour les récompenses avec les industriels français de la même classe ; ils devront déclarer, avant le 1er février 1914, à quelle classe ils désirent appartenir. L'Administration pourra modifier ces classements s'ils lui paraissent inexacts.

ART. 23. — Les récompenses (diplômes de médailles, etc.) seront attribuées avant le 1er juillet 1914.

ART. 25. — Les expositions d'ordre scientifique, économique et social (d'ailleurs exonérées du droit d'entrée et du droit d'emplacement, article 26) ne seront pas comprises dans la distribution des récompenses. Elles recevront seulement un certificat constatant leur admission.

ART. 27. — Le prix de location des emplacements, pour les industriels et les commerçants français ou étrangers, est établi sur les bases suivantes :

1° Le mètre carré superficiel, sans surface murale, dans les bâtiments couverts............ 100 fr.

2° Le mètre carré de surface murale, dans les bâtiments couverts............................ 20 »

3° Le mètre carré superficiel en plein air.... 30 »

ART. 28. — Des réductions seront consenties, lorsque le nombre de mètres carrés superficiels loués dans les bâtiments couverts, dépassera 10 mètres carrés.

Au-dessus des 10 premiers mètres, on paiera :

Pour les 10 m. compris de			11 à 20	inclus	95	fr.	le m. c.
—	—	—	21 à 30	—	90	—	—
—	—	—	31 à 40	—	85	—	—
—	—	—	41 à 50	—	80	—	—
—	—	—	51 à 60	—	75	—	—
—	—	—	61 à 70	—	70	—	—
—	—	—	71 à 80	—	65	—	—
—	—	—	81 à 90	—	60	—	—
—	—	—	91 à 100	—	55	—	—

Au-dessus de 100 mètres carrés........ 50 fr.

Exemples : 1° Le prix de location, pour un exposant qui occupera 16 mètres carrés, sera donc calculé de la façon suivante :

10 mètres carrés à 100 fr. le mètre carré..... 1.000 fr.
6 — 95 — — 570 »

Total............ 1.570 fr.

2° Pour un exposant qui demandera 35 mètres carrés, le prix de location sera calculé ainsi qu'il suit :

10 mètres carrés	à 100 fr. le mètre carré.....		1.000 fr.
10 —	95 —	—	950 »
10 —	90 —	—	900 »
5 —	85 —	—	425 »
	Total............		3.275 fr.

Aucune réduction ne sera consentie pour les surfaces murales et pour le terrain en plein air.

ART. 29. — Dans les pavillons étrangers, le droit perçu pour la location des emplacements est le même que dans les pavillons français ; il est soumis aux mêmes règles ; c'est-à-dire que les emplacements occupés par les expositions d'ordre scientifique, économique et social, ne comportant pour l'exposant aucun avantage d'ordre financier, seront concédés gratuitement. Seules seront soumises aux droits d'inscription et de location, les expositions industrielles et commerciales (voir l'article 26).

ART. 30. — Aucun objet ne pourra être retiré avant la clôture de l'Exposition, à moins d'être immédiatement remplacé par un objet identique, et après autorisation.

ART. 31. — Les objets devront être enlevés des terrains de l'Exposition dans le mois qui suivra la clôture. Passé ce délai, les produits, colis et installations deviendront la propriété de la ville de Lyon.

ART. 32. — Dans les sections où les appareils exposés pourront directement fonctionner (eaux potables, eaux d'égouts, etc.), les exposants s'engagent à présenter des appareils fonctionnant. Pour cela : l'eau, le gaz, l'électricité, l'eau d'égout, etc., seront fournis par l'Administration, à des conditions qui seront ultérieurement indiquées, et qui seront les mêmes pour les exposants scientifiques et pour les exposants industriels. L'évacuation des eaux usées sera assurée par l'Administration.

ART. 33. — Dans les délais et dans les conditions indiqués par la loi du 23 mai 1868, relative à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique, les exposants jouiront des droits et immunités accordés par la dite loi.

ART. 34. — L'Exposition sera constituée en entrepôt réel ; en conséquence, les produits exposés seront exempts des visites de douane à la frontière française.

Une notice spéciale indiquera les différentes formalités à remplir pour les expéditions venant de l'étranger.

ART. 35. — Le droit de reproduction photographique à l'intérieur de l'Exposition fera l'objet de traités de gré à gré avec l'Administration.

ART. 36. — La publicité par voie d'affiches, prospectus, etc., dans l'enceinte de l'Exposition, hors des emplacements loués par les exposants, fera l'objet de traités de gré à gré avec l'Administration.

Par une récente circulaire, MM. Simon, président, et L. Vibert, secrétaire de la section de Parfumerie, ont réitéré aux intéressés l'invitation à donner à titre officieux et sans engagement *les indications de superficie, arrangements (stand ou vitrines) nécessaires à l'établissement du devis de l'installation spéciale de cette section.*

Le stand de la Parfumerie doit être installé sous la forme d'un SALON DE REPOS AVEC FONTAINE PARFUMÉE, *etc., afin d'attirer le plus possible de visiteurs, mais la maquette, et par conséquent le prix de revient, ne peut être établi sans des indications suffisantes sur le nombre et la nature des stands.*

Il est bien entendu que ces renseignements n'engagent en aucune façon *les exposants qui resteront libres de modifier ensuite leurs projets.*

Nous invitons donc tous les Parfumeurs qui désirent participer à cette Exposition qui, rappelons-le encore, est patronée par le Gouvernement français, à donner de suite les indications officieuses qui leur sont demandées à M. Vibert, 89, rue Berthelot, Lyon, ou au Commissariat, à l'Hôtel-de-Ville.

Le succès de notre Salon de Parfumerie en dépend.



Combien d'écrivains contemporains n'ont-ils pas fait d'allusion aux influences psychologiques des parfums et à la possibilité d'élever la sensation des odeurs jusqu'à la sensibilité artistique.

Les savants qui ont étudié le mécanisme olfactif et le charme des parfums, ne nous ont ouvert aucun horizon sur ce sujet.

Seul, le Dr Septimus Piesse, chimiste français, nous a donné l'*Octophone*, un arrangement de quarante-six odeurs différentes correspondant aux notes du clavier d'un piano. Combinaison absolument arbitraire. Pourquoi le *la dièze* correspondrait il au patchouli, et le contre-sol au musc ? Des expériences personnelles m'ont convaincu qu'il n'était pas possible aux sens de distinguer plus d'un parfum à la fois, donc, tout plaisir esthétique tiré de la volupté des odeurs ne peut être obtenu que par une succession de senteurs.

Je tentai la chose, à l'aide de vaporisateurs, de pulvérisateurs, d'éponges chargées de baumes, d'huiles essentielles et d'alcoolats, dans une pièce de moyenne grandeur où une douzaine de personnes pouvaient être réunies à l'aise. Or, je remarquai qu'il était impossible de distinguer nettement une succession de dix ou douze parfums, émanés à intervalles de deux minutes chacun, sans aérer. Les trois premières vaporisations ne devinrent perceptibles qu'au bout de quarante-cinq secondes à une distance de dix-huit pieds, les autres prirent un peu plus de temps pour être perçues, mais après la douzième vaporisation, l'air était tellement chargé de senteurs variées, qu'il fallait environ deux minutes pour qu'un nouveau parfum puisse être senti, et même alors, il fallait faire de fortes aspirations nasales.

Les vaporisateurs donnaient un résultat moins satisfaisant, quoique plus vigoureusement projetés, les jets de parfums vaporisés n'atteignaient pas la sensibilité olfactive aussi sûrement que lorsque j'usai du pulvérisateur. On sait d'ailleurs que les *vapeurs aqueu-*

ses ont la propriété de développer la puissance aromatique des parfums et que la senteur des fleurs a plus de force par un temps humide.

Ces différentes tentatives me prouvèrent la difficulté de distinguer et de reconnaître entre eux les parfums lorsqu'ils succèdent les uns aux autres. Ainsi la fleur d'oranger et de magnolia se confondent et donnent la même sensation, comme la verveine et le citron, la menthe et les haricots du Tonkin. Sur deux cents odeurs, à peine dix pour cent demeurant perceptibles et distinguables. Parmi celles-ci, le musc, la civette, le patchouli, le géranium, les amandes amères, la bergamote, la rose de mai, la violette, la tubéreuse, le genièvre et l'œillet. Et encore celles qui pouvaient être distinguées immédiatement avaient de grandes ressemblances entre elles, comme le thym avec la marjolaine et le genièvre, le santal avec le patchouli, le citron et la verveine avec la bergamote.

La sensation des parfums n'est pas seulement physique, la puissance émotionnelle est considérable. Ils évoquent des impressions et des souvenirs. Ainsi, la bergamote suggère la pensée d'une orange, la térébenthine suggère un bois de pin, l'encens une église, les fleurs du magustin lès rives du Mississipi ; la rose de mai, un paysage de la Nouvelle-Angleterre ; la verveine, le Pérou ; le thym, le comté de Surrey ; le clou de girofle, le dentiste ; et le musc commun, le chloroforme opératoire. Le genièvre vous rappelle les bois et le casse les confiseries. L'idée me vint d'appliquer cette puissance évocatrice des parfums au théâtre.

Je construisis un évaporateur avec des tamis à fromages, et je convoquai le public à la représentation d'une fantaisie intitulée : *Un voyage au Japon en seize minutes.* La rose blanche devait suggérer le départ de New-York, avec les gros bouquets de roses offerts aux voyageurs sur le steamer, la violette un séjour sur les bords du Rhin, l'amande, le Midi de la France, la bergamote l'Italie, la cinnamone l'Orient, le cèdre l'Inde, et l'œillet l'arrivée au Japon. Cette représentation fut un fiasco complet. J'avais cependant fait auparavant de nombreux essais dans divers théâtres. Des ventilateurs électriques brassaient les parfums et les envoyaient vers l'auditoire composé de quelques amis qui devaient annoncer par leurs cris aussitôt qu'ils recevaient la sensation promise. Et il se produisit ceci, que, selon la place occupée par les assistants, ceux-ci percevaient plus ou moins tardivement les senteurs, la diffusion des parfums, selon leur sorte, ne se faisant pas pour tous avec la même rapidité.

Et aussi, tous les parfums ne produisent pas le même effet sur tout le monde. L'hiver suivant, je donnai des conférences avec le plus grand succès, je conquis l'intérêt de ceux qui vinrent m'entendre mais la plupart de ceux-ci, je le crains, ne firent aucun effort pour saisir la signification de chaque parfum. Le cèdre aurait dû évoquer l'humide odeur moisie des maisons abandonnées et, au lieu de cela quelques personnes pensaient au débarquement d'une cargaison d'un navire de l'Extrême-Orient et les autres à une fabrique de crayons de Long-Island.

La défectuosité de notre mémoire des odeurs amène ces différences d'interprétation. Pourtant on pourrait tirer un parti scénique des parfums. Au dernier acte de l'*Africaine*, Selika pourrait mourir sous le mancenillier au milieu d'une exhalaison de parfums orientaux. La scène nocturne du *Maître de Nuremberg* serait embaumée de l'odeur du lilas. J'imagine une pantomime japonaise, la maison de thé, le Fusiyama, un parterre de fleurs, et lorsque le rideau se lèverait sur ce décor le public percevrait le parfum des fleurs...

Je crois que la sensation olfactive n'est qu'un sens esthétique qui n'a pas encore été développé ni cultivé. (Sadakichi Hartmann, *The Forum*, New-York, 1913).



Les fabricants de matières premières sont quelquefois très embarrassés pour inscrire, d'une façon correcte, les indications nécessaires sur les étiquettes qu'ils apposent sur leurs flacons. Les inscriptions à la plume sont toujours défectueuses et l'étiquette complètement imprimée à l'avance offre mille inconvénients.

Lorsqu'un catalogue comporte notamment deux ou trois cents articles et qu'il est nécessaire pour les commodités d'emballages d'avoir cinq ou six grandeurs d'étiquettes, il est utile de posséder alors en magasin près de 2.000 modèles différents à un nombre limité d'exemplaires : leur classement est toujours difficile à organiser et les pertes sont inévitables.

La solution la plus pratique est, sans contredit, dans l'emploi de la machine à écrire. Mais d'autres difficultés surgissent alors inévitablement.

Il devient indispensable que la machine possède :

1° Différentes sortes de caractères appropriés aux diverses grandeurs d'étiquettes : gros types pour les grands modèles, petits et moyens types pour les autres grandeurs ;

2° Une visibilité et un repérage parfaits ;

3° Un encrage en noir direct (sans ruban), afin que l'écriture ne disparaisse pas à la lumière et soit aussi nette que possible ;

4° Un système spécial d'accrochage permettant aux étiquettes même du plus petit modèle de rester parfaitement immobiles pendant l'impression. Ce système doit être simple, ne doit pas nécessiter le passage sous le rouleau afin d'assurer une grande rapidité d'exécution.

L'examen de ces exigences absolues permet de se rendre compte qu'aucune des machines actuelles ne répondait jusqu'ici aux besoins du marchand de matières premières.

Sur nos instances et nos indications, M. Pernot, de Lyon, a modifié une de nos bonnes marques françaises, ce qui lui permet d'offrir une *Machine à écrire les étiquettes*, offrant les avantages suivants :

Six genres d'écriture (majuscules et minuscules, soit en réalité, douze caractères différents), immédiatement interchangeables.

Encrage en noir indélébile ou en couleurs par tampons instantanément interchangeables.

Double pince, maintenant l'étiquette par le haut et

par le bas et immédiatement réglable à la hauteur de l'étiquette.

Visibilité absolue.

Cette machine spéciale pour les étiquettes n'ayant pas besoin de tabulateurs, de marche arrière ou autres dispositifs coûteux peut être établie dans des conditions de bon marché.

La *Machine à étiquettes* ne vaut que 250 francs, avec trois sortes de caractères (six en comptant les majuscules) et correspondants aux grandeurs courantes d'étiquette; 20 francs de plus par jeu de caractères supplémentaires.

Cette machine permet de faire toute la correspondance courante, les factures, etc., son poids réduit permet de l'utiliser en voyage.

Notice sur demande, Bureaux du Journal ou chez M. Pernot, 4, rue Louis-Vitet, Lyon.



Fabrication des extraits pour le mouchoir

Il n'est pas de technique de parfumerie qui ait plus complètement évolué depuis quelques années.

Autrefois, un extrait était seulement obtenu par lavage des pommades d'enfleurage, additionné ou non de quelques huiles essentielles naturelles brutes : on comptait un extrait par le nombre de kilogs de fleurs utilisé pour donner un litre : un extrait triple contenait en principe l'arome de trois kilogs de fleurs ; en réalité son *Numéro* indiquait le nombre de kilogs de fleurs employé pour 10 litres d'extrait. Autrement dit, un extrait triple n° 24 contenait, pour 10 litres, 24 kil. de fleurs.

Comme l'enfleurage à partir des pommades donne, par kilog de fleurs, une moyenne de 2 à 3 grammes d'huile essentielle absolue — abstraction faite des résines, colorants, matières cireuses, etc. — un extrait triple contenait par litre 7 grammes d'huiles essentielles diverses additionnées de résines fixatrices et de divers corps inutiles, tels que les acides gras des pommades, etc.

C'est encore sur la même base que l'on opère maintenant lorsque l'on veut reconstituer un extrait triple au moyen des matières premières modernes.

Au premier chef, les *Essences absolues liquides* de fleurs représentent la quintessence de l'extrait naturel de fleurs ; aussi peut-on compter régulièrement sur une quantité de 7 grammes par litre pour obtenir un extrait triple. Les huiles essentielles de fleurs liquides coûtant en moyenne de 1 fr. 50 à 3 francs le gramme, on constate qu'on reste bien ainsi également dans la limite de prix de revient normale : un extrait triple coûtant de 15 à 24 francs le kilog, selon la nature et le prix de la fleur. Exception faite cependant pour certaines qualités de violettes, beaucoup plus coûteuses que les extraits de pommades qui, pour la plus grande partie, sont constitués par des mélanges de différentes fleurs, l'emploi de la violette seule ne donnant pas exactement l'arome auquel on est accoutumé.

Les essences de fleurs absolues liquides *Lyflor* N° 2000 reproduisent donc dans les plus parfaites conditions d'exactitude les meilleurs extraits de pommade dont le transport est relativement coûteux, eu égard à leur grand volume comparé à leur faible concentration.

On vend dans le commerce de plus en plus d'extrait 72 ; ce sont des extraits trois fois plus forts que les extraits triples, mais leur consommation de plus en plus grande, la variété de parfums à obtenir, les ont fait préparer à base d'essences de fleurs, mais renforcés, modifiés, perfectionnés, au moyen des nouveaux parfums artificiels et synthétiques.

Fabriqués avec soin, ces extraits sont déjà un perfectionnement notable sur les extraits triples ordinaires, mais il convenait de ne pas s'arrêter en aussi beau chemin. C'est pourquoi on a créé les *Extraits aux Fleurs* N° 720, dix fois plus concentrés que les précédents, voyageant par conséquent dans des condition d'économie dix fois plus grandes, et dont il suffit de dissoudre 100 grammes dans un litre d'alcool pour obtenir un kilog d'extrait n° 72, ou 35 grammes dans un litre d'alcool pour obtenir un litre d'extrait triple n° 24.

Les fabricants vendent également une série n° 792, 10 % plus forte que la précédente, plus chargée en essence de fleurs et plus chère par conséquent, et particulièrement conseillée pour les produits de luxe. Elle peut-être livrée *sans alcool*, ce qui lui permet d'être introduite comme huile essentielle et de ne pas payer, par conséquent, les droits de douane afférents aux parfumeries alcooliques, mais bien ceux généralement plus réduits applicables aux parfums non alcooliques.

EXTRAITS BON MARCHE

La concurrence, la diversité des débouchés qui réclament des produits à moindre prix que les précédents ont amené les parfumeurs à fabriquer des extraits contenant de moins en moins d'essence naturelle et composés presque exclusivement de parfums de synthèse et artificiels.

Comme beaucoup de parfums de synthèse ont pour base un constituant extrait d'une essence naturelle, comme la plupart des parfums artificiels sont des mélanges de ces produits avec des essences naturelles plus ou moins rectifiées, généralement débarrassées de leurs terpènes et résines, et d'essences de fleurs, il en résulte que les extraits fabriqués avec les essences artificielles doivent moins à la chimie qu'à la nature et sont souvent très bons, quoique moins fins, évidemment, que ceux qui sont exclusivement fabriqués avec les produits obtenus directement des fleurs.

Il est évident que les extraits de violettes populaires marquent un perfectionnement par rapport aux extraits de violettes purement naturels : les fleurs pures de violettes, traitées par les méthodes connues, ne donnent pas un extrait exquis ; au contraire, un mélange de différentes fleurs (y compris le jasmin, la fleur d'oranger, la tubéreuse, etc.) donne un meilleur extrait, plus commercial et donnant mieux l'illusion

de la violette fraîche. Quoique composé exclusivement d'essences de fleurs naturelles, cet extrait serait déjà un extrait *artificiel* de violette, si l'on veut bien appliquer strictement le terme artificiel.

En revanche, un extrait préparé à base d'ionone, d'iris et de cassie sera considéré comme rigoureusement artificiel, quoique l'ionone ait pour base le citral naturel retiré de l'essence de lemongrass, mais modifié chimiquement. Au lieu d'une essence valant de 3.000 à 25.000 francs le kilog (essence de violette pure), le parfumeur emploiera un produit synthétique coûtant de 75 à 200 francs le kilog et vulgarisera l'emploi des extraits de violette tout en fournissant d'excellents produits.

Le même raisonnement s'applique à la rose : l'extrait de rose contenant 7 grammes d'essence de rose revient à 25 francs le kilog, alors que l'extrait de rose artificiel dont la base est le géraniol obtenu des essences naturelles de citronelle ou de palmarosa, ou le rhodinol extrait des essences naturelles de géranium de la Réunion, d'Algérie, de Corse ou de France, permettra de faire des extraits de 2 francs à 5 francs le litre, qui, à concentration égale, pourront lutter, non pas de finesse, mais d'attraits, pour la plus grande part de la clientèle.

Les extraits artificiels se multiplient de plus en plus : les uns sont des produits ne contenant absolument que le parfum artificiel à la dose normale de 7 grammes pour un extrait triple ; les autres sont des extraits mixtes contenant de 3 à 5 grammes d'essence artificielle absolue et de 2 à 4 grammes d'essence naturelle, pour la concentration n° 24.

Le choix des parfums artificiels, qu'ils soient préparés par le chimiste fabricant ou par le préparateur de parfumerie, selon ses formules personnelles ou des formules de *fantaisie* (pour nouveautés) est délicat. De ce choix dépendra la qualité de l'extrait définitif. Et comme il est aisé, en somme, de substituer dans une préparation un constituant coûteux par un succédané à moindre prix, il sera bon de ne s'adresser qu'à des maisons consciencieuses, bien au courant elles-mêmes des nécessités de la parfumerie conditionnée.

Les formulaires spéciaux donnent de nombreuses formules de préparations susceptibles de remplacer les essences de fleurs (ou du moins d'y suppléer lorsqu'il s'agit de baisser un prix de revient), de telle façon que les formules les plus anciennes peuvent être adaptées aux nouvelles nécessités du commerce.

Des spécialistes — et nous nous en sommes attachés — font profession de rechercher constamment les nouvelles formules et les nouvelles combinaisons capables, soit de donner des mélanges succédanés des huiles naturelles trop coûteuses, soit de donner des nouveaux extraits dits de *fantaisie*, dans les goûts du jour, ou au contraire complètement inédits.

FIXATION

C'est la fixation qui reste toujours la question primordiale dans la fabrication des extraits : il s'agit d'introduire dans une combinaison d'huiles essentielles des corps à parfum persistant ou des résines qui transforment les huiles essentielles en une sorte de vernis à faible tension de vapeur, et par conséquent très fixe, sans en changer notablement l'odeur, ou du moins en la transformant vers le mieux.

Les fixateurs, nous l'avons dit plusieurs fois, sont de diverses sortes : les uns ont une odeur propre très agréable ; les autres une odeur peu agréable ; les autres n'ont point d'odeur. Il s'agit de les combiner judicieusement, de façon à obtenir le meilleur résultat. C'est généralement une question de doigté et de connaissance du métier (Voir notre article *Parfumerie Moderne*, décembre 1912 pages 158-159). Il existe dans le commerce des bases de fixations préparées : telles sont les *Florodora base*, *Grisambrène*, *Salvia*, *Idylia*, etc., qui sont ou des corps peu odorants mais très fixes, ou des corps d'odeur très spéciale mais très persistante. Il faut ajouter que l'emploi des teintures de fixateurs chimiques *Rosindol*, *Floranal*, *Benzylisoeugénol*, *Turicol*, *Formidol*, est des plus aisés, puisque une simple addition de ces corps agréables en eux-mêmes suffit à donner la fixite convenable. En ce qui concerne l'emploi des résines et teintures, seule l'expérience ou les conseils d'un spécialiste peuvent donner des solutions appropriées à chaque question. Il suffit de nous questionner.

(*A suivre.*) FLORIANE.



La soudure autogène

Par l'Institut scientifique et industriel. Gr. in-8, 16 × 24, Librairie du M.S.I., 8, rue Nouvelle, à Paris, 9e. — Prix : 2 fr. 75.

La soudure autogène est à l'ordre du jour. Elle tend dans des circonstances toujours plus nombreuses, à remplacer la rivure. Elle a transformé complètement — l'art — de la réparation et de ce chef, a fait économiser bien de temps et d'argent.

Mais de nombreux procédés sont en présence. Comment faire son choix, comment utiliser les appareils de la façon la plus sûre et la plus économique ; c'est un problème que, jusqu'ici, seuls, les spécialistes pouvaient aborder.

Après un exposé succinct des principes, cet ouvrage indique d'une façon claire, concise et surtout impartiale, les avantages et les inconvénients de différents procédés ; il donne les indications pratiques de manœuvre et de prix, toujours difficiles à rechercher.

Soudure à la forge, soudure oxydrique, soudure acétylénique, soudure électrique, sont décrites successivement et chaque fois il est dit pour quel travail elles conviennent le mieux.

Comme la Soudure autogène touche toutes les branches de l'industrie, pour la fabrication ou la réparation, l'ouvrage sera lu avec fruit par tous ceux qui veulent se documenter clairement et sûrement sur ses applications.



Le Gerant : GATTEFOSSÉ.
Imp. P. LEGENDRE ET Cie. 14. rue Bellecordière, Lyon.

NUMÉRO DE NOËL

DÉCEMBRE [illegible]

LA PARFUMERIE MODERNE

Revue Mensuelle Illustrée

R.M. GATTEFOSSÉ
Rédacteur en Chef

Prix 10 Sols

Paris
[illegible] rue Michel [illegible]
près le Pont de Vincennes

SOMMAIRE DU N° PRÉCÉDENT

Les droits de douanes balkaniques, P. M. — Méthodes allemandes, Ch. Pacaut. — Le Henné en Perse, A. Chaplet. — Le Jasmin, Ch. d'Auribeau. — Les Français en Bulgarie, M. Schmuck. — Les eaux-de-vie artificielles, Ch. Grou. — La Verveine. — *Variétés* : Cultures coloniales ; Trop de Bluff ; Poudres de riz ; Essences de Néroli ; Flacons pour fleurs et parfums ; Puissance humectante des liquides ; Essai de l'alcool ; L'alcool en 1912, etc., etc. — *Les essences en thérapeutique* : Les essences dans la pharmacopée moderne. — Informations.

SUPPLÉMENT. — Petites Annonces. — Spécialités charlatanesques. — Tribunaux correctionnels. — *Office d'exportation* : Débouchés divers dans la région de Bornéo (Indes Néerlandaises ; Le commerce de la Parfumerie à l'Ile Maurice et en Urugay ; Les importations françaises aux Iles Philippines en 1911 ; La Parfumerie et les articles de Paris au Brésil, etc. — Exposition internationale de Lyon. — Au pays des parfums. — Machines à étiquettes. — *Recettes et Procédés utiles* : Fabrication des extraits pour le mouchoir. — Bibliographie.



PETITES ANNONCES



Fabrique de parfumerie du Midi demande JEUNE HOMME diplômé de chimie, désirant faire sa carrière dans la parfumerie, pour le former. Situation stable.
Ecrire E. A., bureau du journal, 412.

CHIMISTE, Dr ès-sc., ancien assistant d'Université, Allemand, 3 ans de pratique, en recherches et fabrication, connaissance parfaite du français, allemand, anglais et hollandais, cherche situation dans l'industrie des parfums. Possède procédé bon marché pour rhodinol et citronellol. Bons certificats et bonnes références. Ecrire « Rhodinol », bureau du journal.

Monsieur ayant occupé longtemps fonctions de directeur commercial dans importante maison de parfumerie, connaissant bien vente et fabrication, cherche ASSOCIE ou COMMANDITAIRE pour monter une fabrique de parfums d'exportation. — Ecrire J.A.5.E., bureau du journal.

AGENT bien introduit en Hongrie, demande représentation de fabriques d'extraits confectionnés et autres spécialités de parfumerie. Premières références.
Ecrire G. M. Pogany, Szuzutca, 5. 7 Budapest VIII.

On désire acheter PETITE MARQUE DE PARFUMERIE ou produit hygiénique rapportant net par an de 3.000 à 5.000 francs. — Ecrire Poitevin, 7, rue Montagne-Ste-Geneviève, Paris.

Maison de province désire connaître RECETTES DE PREPARATION des essences dites solubles et aromes pour eaux gazeuses. — Ecrire E. F. N., Bureau du Journal.

CHIMISTE PARFUMEUR ayant formules extraits nouveaux, très persistants, entrerait en relations avec parfumeurs désireux de lancer des nouveautés. — Ecrire C. O. G., Bureau du Journal.

Matières premières, Savonnerie, Parfumerie. — Fabrique importante d'Allemagne de Parfums naturels et synthétiques cherche REPRESENTANT actif, capable, intelligent et sérieux, d'initiative et d'énergie, bien introduit auprès de la susdite clientèle.
Adresser les offres sous R. L. P., 1881, au Bureau du Journal.

CHIMISTE disposant de 15 à 20.000 francs cherche emploi intéressé ou associé dans commerce ou industrie. — Réponse J. P., Bureau du Journal.

SAVONNIER PARFUMEUR expérimenté comme préparateur de parfums, cuisson des pâtes de savon, extraction de glycérine, ayant mis en marche plusieurs fabriques de parfumerie et savonnerie de toilette, cherche emploi. Ecrire : G. R., 13, Bureau du Journal.

ON DEMANDE POUR LE MEXIQUE UN SAVONNIER COMPETENT connaissant à fond le métier et capable de se charger seul de la fabrication. On exige des références de premier ordre, tant au point de vue des capacités que du caractère. — Ecrire en indiquant les emplois antérieurs, les prétentions et quand le départ peut avoir lieu, sous F. St., 765, à Rudolf Mosse, Strasbourg (Alsace).

2



Lotion de Sœur St-Augustin

Au moment où la lutte contre les spécialités charlatanesques devient de plus en plus vive, les produits sérieux et qui ont de réelles qualités sont recherchés et ont une vente d'autant plus aisée que leurs effets sont faciles à vérifier.

On a beaucoup médit des produits dont les formules empiriques ont été — ou soi disant — trouvées par des moines, des curés ou des sœurs, il faut cependant reconnaître que ceux qui ont été inventés il y a de longues années par d'authentiques religieux voués au soulagement des maux humains, ont des vertus sérieuses.

La Nature et les « simples » font plus pour les maladies que les produits chimiques les plus extraordinaires, pourquoi s'étonner que dans le domaine de l'hygiène il en soit de même ?

La « lotion de Sœur St-Augustin » contre la chute des cheveux, dont M. de Pazanan, 8, chemin de Tassin, à la Demi-Lune-lez-Lyon, a le monopole, est un produit sérieux que nous n'hésitons pas à recommander aux agents, et nous les prions d'écrire de notre part en réclamant la notice n° 5.

La Bactérioline

La Bactérioline, dont nous parlons dans notre numéro de ce mois, est fabriquée par M. Colonge, 5, rue de Venise, à Cusset (Rhône). Les agents étrangers et exportateurs peuvent lui écrire pour lui retenir le monopole de ce produit pour les régions où il n'est pas encore concédé.

La Bactérioline a un gros succès, très mérité.

Catalogues en Photochromographie

Nous avons utilisé encore une fois dans ce numéro de notre revue les plus récents procédés de reproduction de la photographie en couleurs : nos lecteurs peuvent se rendre compte avec quelle fidélité les apparences de la vie et de la réalité sont conservées.

Appliqués à la reproduction des produits spécialisés de parfumerie et de savonnerie, les mêmes procédés permettent de supprimer d'une façon complète toute collection coûteuse, encombrante et lourde et dont les frais de transports grèvent jusqu'ici considérablement les frais de voyage des représentants.

Supprimées les malles lourdes, terreur des commissionnaires, supprimés les frais de réfection continuelle et le temps perdu : un élégant album en couleurs dans la poche, le voyageur, le représentant, le dépositaire local, peuvent conclure les plus fructueuses affaires sans aucune peine.

L'authenticité des modèles est garantie par la fidélité du moyen de reproduction qui laisse apercevoir la transparence du liquide, l'or des étiquettes, les reflets chatoyants de verres et des cristaux.

L'édition de tarifs en plusieurs langues permet de les répandre dans tous les pays étrangers et d'augmenter très rapidement le chiffre des affaires réalisée à l'exportation.

Nous avons pu nous rendre compte à plusieurs reprises que tous ceux qui ont su réaliser un catalogue parfait ont rapidement récupéré les frais de premier établissement. Rien n'empêche d'ailleurs de compléter la collection d'habillages par une petite pochette d'échantillons des principaux parfums recommandés.

Les procédés actuels de photochromographie sont d'ailleurs de plus en plus économiques et nous sommes loin du prix de 2 et 3 francs de clichés par centimètre de photographie. C'est ce qui fait qu'il est maintenant possible de reproduire les flacons en grandeur naturelle.

Nous restons à la disposition de nos lecteurs pour leur donner tous les renseignements possibles sur ce sujet.

Une publicité nationale

A l'occasion de l'Exposition de Lyon, nous éditerons un porte-folio de la Parfumerie Française, reproduisant fidèlement en d'excellentes photographies la culture, la récolte et la distillation des principales plantes aromatiques françaises ou coloniales. Nous désirons y adjoindre des vues d'intérieurs des principales maisons françaises qui accepteront d'y faire de la publicité. Ce porte-folio, dans son édition spéciale de l'Exposition, sera principalement destiné au public, c'est dire que la publicité de la parfumerie confectionnée y sera surtout à sa place.

Nous accepterons de faire des tirages spéciaux pour une seule maison, tirages ne comprenant qu'*une seule* description d'usine et *une seule publicité.* On conçoit les résultats que pourra en tirer une fabrique en envoyant cet album aux salons, aux hôtel, et en général partout où le public élégant a l'occasion d'attendre et de feuilleter des albums de photographies.

Nous recevrons volontiers des propositions à cet égard.

Le Néroli

A la suite de notre dernier article sur l'essence de *Néroli*, on annonce la création dans le Midi de la France d'une coopérative de production d'essences d'orangerie ayant des usines dans tout le bassin méditerranéen. Ne seront acceptés dans cette société que des consommateurs d'essence de Néroli, petit grain et autres, toutes garanties et contrôle leur étant donné pour la pureté des essences produites. Cette innovation est d'un grand intérêt pour les gros consommateurs d'essences d'orangerie de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Tarifs nouveaux

Nous avons reçu les tarifs des maisons de Haen, de Seelze ; Chiris-Jeancard, de Grasse et Cannes ; Gattefossé et fils, de Lyon ; Bernard Escoffier fils, de Grasse, avec de nombreuses nouveautés et cotations du plus haut intérêt. Les demander de notre part aux intéressés.



REVUE DES REVUES



BERTRAND et WEISWEILLER. — C. R., 157. 212.

Composition de l'essence de café

D'après les auteurs, 5 k. de grains fraîchement grillés de café, livrent par distillation à l'eau : 1 à 2 cms d'essence liquide.

Ce liquide a l'odeur agréable de café, et rappelle en même temps l'alcool amylique, la pyridine et le furfurol.

La pyridine est isolée à l'aide de l'acide silico-tungstique, et la combinaison peu soluble avec le chlorure de platine.

La pyridine semble fournir la base à l'arôme du café ; car après élimination de la pyridine, l'huile n'a plus l'odeur typique de café.

R. A.

⁂

Huile de Noix de Pinus Monophylla

J. Ind. Eng. Chem. 285 (1913).

C'est un glycéride à haute teneur d'acide oléique.

R. A.

⁂

Huile d'Anis

Chem. Zeitung, 1913, 25/10, 1913.

Le temps a été favorable en Russie cette année pour la culture de l'anis.

La première grande foire de Krasnoje, 10-13 septembre, a vu une vente active d'environ 850,000 kgr.

R. A.

⁂

Essence de Rose

Chem. Zeitz, 1913, 1266.

Les notes sur la culture de la rose en 1913, en Turquie, sont divergentes.

Il semble que par suite du beau temps, la cultur des roses en Anatolie soit bonne. Cependant, le rendement de la distillation semble plus faible qu'on ne le croyait.

Le prix de revient de la distillation s'est élevé de 20 % sur l'année dernière, ceci à cause de la guerre qui a fait élever les salaires.

R. A.

⁂

D.R.P., Anm. H. 58'007.

A. HESSE. — Berlin, 5/6 1912.

Procédé pour l'obtention de parfum par macération ou enfleurage.

L'auteur signale ici l'emploi des éthers phtaliques et d'autres éthers.

⁂

SIMMONS. — *Pharmaceut. Zeitg, 91*, 143, 1913.

L'auteur a étudié les compositions de diverses essences de géranium (Réunion, Afrique).

Il y a dosé les alcools, géraniols, citronellol.

⁂

NELSON. — *J. Am. Chem. Soc., 34*, 84, 1913.

H. Etude chimique de l'essence de chénopadium. Ce travail est une suite d'une étude.

L'auteur est arrivé à déterminer la constitution de l'axaridol.

FERRAUD et BONNAFOUS. — Bll. Société phamacol., *20*, 403.

Etude de l'essence de Ravensaria aromatica.

JOWETT et PGMAN. — *Pharmaceut. Journ., 91*, 129.

Etude sur l'essence de Hamamelis virginia. — Ils ont isolé un serquiterpène P. E., 254°.

R. A.

⁂

L'essence de Cypres

Bull. Soc. Chim., Z. Laloue, 752, 1913.

Cette essence est intéressante pour l'heureuse propriété qu'elle possède de constituer un remède contre la coqueluche.

Si on répand une solution alcoolique (quelques gouttes) de cette essence sur les vêtements des enfants, on note un adoucissement des quintes de toux, et les périodes de calme sont augmentées.

L'auteur a obtenu l'essence à partir des rameaux des espèces sempervirens et lusitanica, par distillation.

Les rendements ont été de 1 pour 490 de la 1re et 1/400 de la deuxième espèce.

	Semper.	Lusit.
Densité 15°..............	0,8744	0,8723
Sol. dans l'alcool.........	3,5 vol.	3 vol.

Avec les graines, le rendement a été nul en essence ; mais les strobiles ont donné à la distillation 0,415 % d'essence de couleur ambrée.

R. A.

⁂

MARTINI et NUNECKE. Berlin, D. R. P., 26°, 154.

Procédé pour la purification et décoloration des benzines sales ayant servi aux lavages chimiques et récupération du solvant.

Pour cela on mêle le solvant avec la terre de Floride, craie siliceuse, terre d'infusoires, et des corps comme l'alun, la magnésie ou la chaux, on filtre alors.

On a ainsi sans distillation du solvant, un produit entièrement pur, qui peut servir à nouveau aux lavages et aux dissolutions.

R. E.

⁂

CARLETON ELLIS. — *Sur l'hydrogénation des huiles. — J. Ind. Eng. Chem., 5*, 90-106, 1913.

L'auteur fait une revue des divers procédés existants et des travaux effectués depuis l'origine jusqu'à aujourd'hui.

R. A.

⁂

Ch. OBERFALL. — *Zeit. f. angew. Chimie*, Réf. 596, 1913. — *Sur les méthodes d'essais des graisses et huiles.*

R. A.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'abonner à votre Revue à partir du mois de (1) ....
191 pour un, deux ans (2).

Vous joindrez une Collection de votre Revue année 1911 et/ou 1912 à 10 fr. l'an.

Veuillez trouver inclus (mandat-poste, timbres, etc.) ou faire recouvrer par la poste (2), la somme de (3) ....

Vous m'enverrez à titre de prime :

Pour les abonnés d'un an : 1 « Formulaire de Parfumerie » et « Mixtures épilatoires », par Chaplet.

Pour les abonnés de deux ans (en plus) : 1 Formulaire de Cosmétique.

M ...., Profession : ....
demeurant à .... Rue ....

Signature,

Le .... 191...

(1) Les abonnements partent de Janvier et de Juillet de chaque année.
(2) Rayer les mots inutiles.
(3) Abonnement annuel : France, 6 francs. — Etranger, 7 fr. 50.



Importations de parfumerie à Cuba

Les importations de parfumerie à Cuba s'élèvent à 2.600.000. fr. par an, en moyenne.

Les principaux pays fournisseurs sont : la France, l'Angleterre et l'Allemagne.

Les produits français sont les plus appréciés et nos marques les plus fines trouvent place sur ce marché.

Ce sont les maisons de nouveautés et les pharmacies qui s'occupent généralement de cette vente.

Les intéressés français pourront s'adresser à l'Office National du Commerce extérieur, 3, rue Feydeau, à Paris, en vue d'obtenir, sous les réserves d'usages, l'indication des principales de ces maisons.

Le commerce de la parfumerie et des articles de toilette en Italie

Nous extrayons les renseignements suivants du *Bulletin de la Chambre de Commerce française*, de Milan :

L'Italie qui, dans les temps anciens, occupait une des premières places dans l'industrie des parfums, s'est laissée devancer par d'autres pays et, notamment par la France pour les bons produits naturels et par l'Allemagne pour les parfums synthétiques.

Naturellement, la production nationale, qui suit de très près la consommation, tend à repousser autant que possible la concurrence étrangère, mais l'importation continue à faire des progrès et elle a atteint un chiffre vraiment intéressant comme le prouvent les données de la statistique officielle.

En valeur, les achats à l'étranger représentent plus de trois millions de lire et, nous le constatons volontiers, la France occupe la première place.

En effet, on peut affirmer que presque tous les grands magasins et les coiffeurs les plus renommés tiennent et exposent dans leurs vitrines, les produits de bonnes maisons françaises auxquelles on donne la préférence, malgré leurs prix naturellement élevés.

La vente de la parfumerie est faite par des représentants à la commission, qui ont, en outre, des articles de toilette : peignes, brosses, ciseaux, rasoirs, cheveux, etc. Quelques maisons françaises et étrangères font visiter la clientèle directement par un voyageur, mais il semble que le système du représentant à la commission est généralement préférable, surtout parce que l'agent reste toute l'année en contact direct avec les clients et que, par conséquent, il est à même de mieux connaître leurs besoins et la marche de leurs affaires. Ceci est très important pour une clientèle très nombreuse et souvent peu fournie en capitaux : car les grands magasins ne traitant que la parfumerie et les accessoires de toilette — en dehors des magasins appartenant aux fabricants nationaux — représentent une petite minorité, alors que la parfumerie est vendue par tous les coiffeurs, les droguistes, les épiciers, les pharmaciens, et qu'on la trouve également dans beaucoup de magasins de confection, d'article de sport, etc. Dans les petites villes, on vend la parfumerie et les accessoires de toilette même dans les bazars et chez les marchands de tissus et de mercerie.

Les meilleurs clients, en dehors des magasins spéciaux, sont naturellement les coiffeurs, les pharmaciens et les droguistes.

Depuis quelques années, les magasins de parfumerie et surtout les coiffeurs ont fait de grands progrès dans l'installation de leurs vitrines et on peut trouver, dans toutes les principales rues, des expositions bien faites de produits des principales marques étrangères et spécialement françaises.

Les résultats acquis devraient servir d'encouragement à d'autres maisons françaises pour les pousser à chercher à exporter en Italie leurs spécialités. Il y a de la place pour tous et la place qui n'est pas occupée est immédiatement prise par d'autres concurrents.

Toutefois, aux maisons qui n'auraient pas encore travaillé dans ce pays, on conseille une certaine prudence dans le choix du représentant qui, nous le répétons, joue un rôle très important dans la sélection des clients dont le crédit est généralement limité et basé surtout sur l'honnêteté personnelle.

Il n'y a aucune recommandation spéciale à faire en ce qui concerne la qualité et la confection du produit. L'article français s'impose précisément par sa bonté et par la façon irréprochable avec laquelle il est présenté et à laquelle il doit une bonne partie de son succès.

Quelques maisons étrangères ont établi des succursales dans les principales villes.

Nous avons dit que la concurrence italienne est représentée par un certan nombre de fabriques, dont quelques-unes importantes. Mais si cette concurrence est à craindre en ce qui concerne les produits finis, elle n'en est pas moins très intéressante pour beaucoup de maisons françaises pouvant fournir les matières premières et les accessoires, *flacons*, *étiquettes de luxe*, *rubans*, *parchemin*, etc., et les articles de toilette que ces fabricants vendent avec leurs produits, mais qu'ils ne produisent pas eux-mêmes.

Au Canada

La Chambre de Commerce française de Montréal a mis à l'étude des questions du plus haut intérêt pour le commerce français et il est à souhaiter que les vœux émis par cette assemblée soient non seulement pris en considération en haut lieu, mais repris par les autres chambres de commerce françaises à l'étranger, afin que leurs vœux répétés finissent par émouvoir les pouvoirs publics.

Car il faut malheureusement constater qu'une seule réclamation même la plus sensée est incapable de provoquer les réformes les plus utiles, alors que la répétition des mêmes vœux amène fatalement nos dirigeants à les prendre en considération.

Amélioration des services consulaires. — On sait qu'une récente circulaire a avisé les commerçants que nos consuls seraient tenus dorénavant à consacrer plus d'activité aux affaires commerciales qui leur seraient soumises, notamment en ce qui concerne les démarches amiables pour les recouvrements avant procès.

La Chambre de Commerce de Montréal a présenté au 8e Congrès des Chambres syndicales de France et

des Chambres de Commerce à l'étranger, tenu à Paris du 20 au 25 octobre dernier, un rapport tendant à ce que les fonctions diplomatiques soient aussi stables que possible.

Que le service consulaire soit rattaché au ministère du commerce et non au ministère des affaires étrangères ;

Que les élèves consuls aient une éducation technique commerciale et connaissent la langue des pays où ils sont postés ;

Qu'en dehors du personnel régulier, des jeunes gens ayant une réelle expérience du commerce local, soient employés dans les consulats ;

Qu'enfin, les consuls entretiennent des relations plus étroites avec les maisons françaises établies à l'étranger et avec les conseillers du commerce extérieur.

Ce rapport s'appuie sur des exemples locaux et vraiment on doit conclure que le ministère des affaires étrangères se moque tout à fait des affaires que les Français peuvent ou désirent faire à l'étranger... il est vrai qu'affaires étrangères ne signifie pas, comme dans certain pays voisin : commerce extérieur.

Expansion des produits français à l'étranger. — Attendu que les Français ne voyagent pas suffisamment et qu'ils ne peuvent pas arriver à faire connaître leurs produits suffisamment, que le nombre des agents français à l'étranger est trop restreint. La Chambre de Commerce française de Montréal émet le vœu :

Que nos exportateurs organisent entre eux des groupements commerciaux et utilisent les services des nombreux élèves sortant des écoles supérieures de commerce ou de tous autres jeunes gens, en leur assurant bien entendu les ressources pécuniaires qui leur sont indispensables.

Concurrence déloyale aux produits français. — Cette concurrence a lieu sous deux formes : Contrefaçon et fausse dénomination d'origine.

Considérant que les commerçants et même les syndicats ne connaissent pas suffisamment les lois locales permettant dans beaucoup de cas la répression de la concurrence déloyale, que beaucoup de syndicats français avisés de la situation défavorable faite aux intérêts qu'ils représentent et répondent généralement qu'ils n'ont pas les moyens suffisants pour poursuivre, ou même donnent la meilleure preuve de leur désintéressement en ne répondant pas du tout.

La Chambre de Commerce française de Montréal émet le vœu :

Que les syndicats se réorganisent sur des bases nouvelles, afin de faire œuvre utile contre ceux qui usurpent à l'étranger comme en France le bon renom de notre production nationale.

Aux Etats-Unis. — Le nouveau tarif de douane Underwood-Simons

Voici les diverses clauses qui intéressent notre industrie d'après *Soap Gazelle :*

Art. 16. — Composés chimiques médicinaux et les préparations, y compris les mélanges et les sels, les huiles essentielles, les huiles distillées exprimées ou fixes, les graisses, éthers, parfums et autres extraits et essences de fruits. Tous ces précédents, leurs combinaisons quand ils contiennent de l'alcool, excepté la parfumerie et tous les composés alcooliques qui n'ont pas été stipulés, vernis, etc. S'ils contiennent 20 % d'alcool ou moins, 10 cents par livre et 20 % *ad valorem.*

De 20 à 50 % d'alcool, 20 cents par livre 20 % *ad valorem.*

Contenant plus de 50 % d'alcool, 40 cents par livre et 20 % *ad valorem.*

Art. 27. — Les drogues telles que écorces, fèves, baies, boutons de fleurs, bulbes, racines, fruits, fleurs sèches, insectes desséchés, graines, etc (pas graines pour jardins mais bien graines aromatiques). Tous ces produits naturels et non composés ni comestibles, traités par nous pour leur manufacture ou emballage. Dix pour cent *ad valorem.*

Art. 29. — Ethers sulfuriques 4 cents par livre, nitrate d'amyle 20 % *ad valorem.*

Art. 44. — Huiles fixes de poissons 3 cents par gallon, huile de baleine 5 cents.

Art. 45. — Huiles diverses, acide ricinoleic et huile de ricin et leurs savons, tous produits solubles pour les emplois de l'alizarine ou huiles solubles adoucissantes pour teintures 25 % *ad valorem.*

Art. 46. — Huiles essentielles et distillées : Orange et citron 10 % *ad valorem,* peppermint 25 cents par livre, amande amère, ambre, anis, bergamote, camomille, carvi, cassie, cédrat, citronelle, lémon grass, civette, jasmin, lavande, aspic, néroli, géranium, roses, thym, valériane, toutes ces essences, tous les éthers et combinaisons non spécialement mentionnées, 20 % *ad valorem.* Tous produits exclusivement sans alcool.

Art. 48. — La parfumerie y compris l'eau de Cologne et autres eaux de toilette, soit en sachets, soit autrement, toutes préparations pour les cheveux, la bouche et les dents, ou la peau comme les cosmétiques, les dentifrices, y compris les savons dentifrices, les pâtes, les grims, fards, pommades, poudres et articles pour toilette : alcoolique 40 cents par livre et 60 % *ad valorem,* eaux de fleurs ne contenant pas d'alcool et non spécialement mentionnées 20 % *ad valorem.*

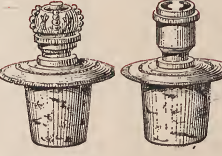
Art. 49. — Ambre gris, graisses parfumées, essences de fleurs, obtenues par quelques méthodes, que ce soit extraits, musc en grain ou en poche, civette et toutes matières odorantes naturelles, préparation et mélanges employés dans la fabrication, mais inemployables comme cosmétiques ou parfums, sans alcool 20 % *ad valorem.*

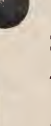
Art. 64. — Potasses raffinées, chlorate 1/2 cent par livre, chromate et bichromate 1 cent par livre, nitrate et permanganate 1 cent, prussiate 2 cent.

Art. 66. — Savons et savons de toilette parfumés 30 % *ad valorem,* savons ordinaires non parfumés 10 % et tous autres savons non mentionnés 5 %.

Art. 69. — Talc, craie lavée ou pulvérisée 15 % *ad valorem.*

Franchise accordée aux alcools méthyliques, borax brut ou manufacturé, drogues diverses, graisses, suifs, huiles, goudrons, starine, potasse brute, talc et craie bruts.









Bibliographie

Pears Christmas Annual 13
Froid industriel 13
Technique de la fabrication des parfums, par GATTEFOSSÉ 13
Huiles essentielles, par GILDEMEISTER 13
Coup d'œil sur l'Exposition de Bruxelles 40
Soudan Egyptien 40
Beurre de vache et graisse de coco 65
Bibliothèque de la *P. M.* 122
Moderne Toilette Seifen Fabrikation 122
Les Savons, par René VALLIER 122
Critical Research of the Pines 149
Décoration des Jardins 149
Analyses 149
A B C de la Teinture des Cheveux 185
Comment lancer vos marques 189
Chauffage économique 189
Sur les bananes 189
Congrès de New-York 191
Phosphate de Triphényle 191
Bibliothèque de la *P. M.* 191
Soudure autogène 281

Divers

Géranium Bourbon 26
Cire Candelila 26
Sauge sclarée et formules 61
Ligue française de propagande du Comité France-Amérique 104
Plantes aromatiques françaises 108
Sapindus et applications ..... 113, 115 et 118
Avis aux commerçants français 136
Températures et récoltes 177
Coopératives de distillation 179
Parfumerie japonaise 181
Températures et récoltes 205
La Lavande dans le Var 237
La meilleure publicité 245
Spécialités charlatanesques 263
Exposition de Lyon 273

Jurisprudence

Transports 106
Douane et Echantillons 235
Importations par la Poste 237
Cristal-Savon 264

Informations

Productions des produits chimiques en Chine 7
Timbre de quittance 7
Produits chimiques en Egypte 33
La parfumerie à Sao-Paulo 71
Soudan Egyptien 71
Demande de Catalogue de l'Ile-Maurice 71
Mayotte et dépendances 129
Culture des rosiers en Bulgarie 177
Parfums en Espagne 177
Loi anglaise 177
Essences italiennes 177

Office d'exportation

Tarifs douaniers : Allemagne, Etats-Unis, Costa-Rica, Hollande, Colombie 7
Au Maroc (Essences) 29
Produits chimiques au Maroc 30
Tarifs douaniers : Mexique, Pays-Bas, Indes Hollandaises, Réunion, Russie, Indes Anglaises, San-Salvador, Etats-Unis, République Argentine, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Colombie, Canada 33
En Argentine. La taxe sur les parfums 59
Fleurs italiennes 67
Menthe au Japon 67
Stabilisation du tarif minimum 67
Nouveau tarif hollandais 67
Tarif français 67
Révolution chinoise 68
Savon de toilette au Japon 68
Essor du Canada 68
Commerce franco-mexicain 68
Commerce de la Russie en 1911 68
Rapport diplomatique. Chine 84
Exportation et Importation au Japon 84
Uruguay 84
Oubli de la Douane allemande 84
Roumanie 84
Ile de Chypre 84
Uruguay 101
Corée 101
Revision du tarif américain 101
Porto-Rico 101
Région de Milan 104
Commerce de la parfumerie en Italie 141
La parfumerie au Brésil 141
Ceylan 143
Voyageurs de commerce aux Indes 143
Trinidad et Tabago 143
Amoy (Chine) 143
Au sujet de l'Union nationale 193
La Russie en 1911 193
Argentine 207
Bolivie 207
Brésil 207
Tripolitaine 207
Afrique du Sud 209
Canada 212
Congo Belge 239
Porto-Rico 240
Commerce franco-roumain 240
Bornéo 267
Ile Maurice 267
Uruguay 267
Philippines 267

Congo Belge........ 269
Suède........ 269
Chili........ 269
Brésil........ 269
Tiflis........ 269
Cuba........ 305
Le commerce de la Parfumerie en Italie........ 305
Au Canada........ 305
Nouveau tarif douanier des Etats-Unis........ 305

Recettes et Procédés Utiles

Parfums pour savons Eglantine........ 43
— Lamier........ 43
Compositions pour extraits Rêve d'Azur........ 43
— Soir d'Eté........ 43
— Muguet de Mai........ 43
— Foin coupé........ 45
— Cyclamen........ 45
— Fougère........ 45
— Trèfle........ 45
— Chypre........ 45
— Violette de Parme........ 45
Emploi du Rosindol........ 45
Extrait Ismaïla........ 65
Poudre de riz........ 65
Mimosa artificiel........ 118
Acacia — 118
Rose — 118
Violette — 118
Amarante — 118
Rhadamante artificiel........ 118
Qualités supérieures........ 120
Parfums à l'eau........ 120
Lotions à la Violette........ 120
Vinaigre des Quatre Voleurs........ 120
Fumigations........ 131
Papiers fumigatoires........ 134
Parfums composés Acacia, Amaranthe, Rhadamante, Auto........ 134
Parfum Louis XV........ 136
Bouquet des Iles........ 136
Æternum pour savons........ 136
Eglantiane........ 225
Essences de fleurs........ 225
Parfums synthétiques........ 225
Crayons pour les lèvres, rouge extra........ 247
Crayon rouge ordinaire........ 247
Crayon rose........ 247
Crayon blanc........ 247
Crayon noir pour les cils........ 248
Crayon châtain........ 248
Moulage des crayons........ 248
Poudres de riz........ 248
Poudre légère........ 250
Poudre compacte........ 250
Lotions et Eaux de Toilette........ 250
Lotion Quinine à l'œillet........ 250
Lotion Quinine à la rose........ 250
Lotion portugal........ 250
Lotion lavande........ 250
Lotion Cologne........ 250
Fixation........ 252
Lotions supérieures........ 252
Lotions ordinaires........ 252
Extraits pour le mouchoir........ 279
Extraits bon marché........ 279
Fixation........ 281

Revue du Marché

Produits d'importation........ 54
Essences de pays........ 54
Produits de Grasse........ 129
Produits d'importation........ 129
Essence de Sicile........ 129

Revue des Revues

Confiserie française........ 30
Zentral Blatt........ 74
Sur l'essence de Fescli Bocconi........ 74
Dosage de l'acide citrique........ 74
Emploi de l'Iris........ 147
Histoire de l'alcool........ 217
Emploi des œufs........ 219
Essence de café........ 297
Noix de Pinus Monophylla........ 297
Huile d'anis........ 297
Essence de rose........ 297
Procédé d'extraction........ 297
Essence de géranium........ 297
Essence de Chénopodium........ 297
Essence de Cyprès........ 297
Procédé de purification des benzines........ 297
Hydrogénation des huiles........ 297
Essais des graisses........ 297

Savonnerie

Saponification graduelle........ 54
Appareil à moudre le savon........ 54
Savons marbrés........ 56
Emploi des graisses hydrogénées........ 56

Variétés

Du nouveau........ 37
Amicale des Chimistes de Savonnerie........ 37
Dentifrice bien lancé........ 37
Exemple à suivre........ 37
Leur effort........ 37
Pour habiller les flacons........ 37
Sucédané de baudruche........ 71
L'Allemagne en Bulgarie........ 71
La Parfumerie au Parfumeur........ 71
Contributions directes........ 74
Date d'envoi de la *P. M.*........ 74
Le Musc........ 90
Montres et Parfums........ 90
Assurance sur la beauté........ 90
Brevets français........ 143
Petit fournisseurs de Napoléon........ 212
Fabrication de l'Eau de Cologne........ 218
La Biophane........ 219
Au pays des parfums........ 274
Machines à étiquettes........ 277
Lotion Saint-Augustin........ 293
Bactérioline........ 293
Catalogues en photochromo........ 293
Publicité nationale........ 293
Néroli........ 293
Tarifs nouveaux........ 293